République du Cameroun

Paix-travail –Patrie

Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Republic of Cameroon

Peace- Work –Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional Development

****

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Est (SRADDT-EST)

****

MARCHE N°0078/M/PR/MINMAP/GMAS/DMSPI/CE3/BM-KYR/2015

CONTRACTUALISATION TERRITORIALE

Deuxième partie

RAPPORT SUR LES OBJECTIFS STRATEGIQUES (OS) ET LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (PAQ) DU SRADDT-EST

*****

MAITRE D'OUVRAGE

MINEPAT

*****

PRESTATAIRES

****

BUREAU D'ETUDES D'INGENIERIE

FEVRIER 2021

République du Cameroun

Paix-travail –Patrie

Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Republic of Cameroon

Peace- Work –Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional Development

****

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Est (SRADDT-EST)

****

MARCHE N°0078/M/PR/MINMAP/GMAS/DMSPI/CE3/BM-KYR/2015

CONTRACTUALISATION TERRITORIALE

Deuxième partie

RAPPORT SUR LES OBJECTIFS STRATEGIQUES (OS) ET LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (PAQ) DU SRADDT-EST

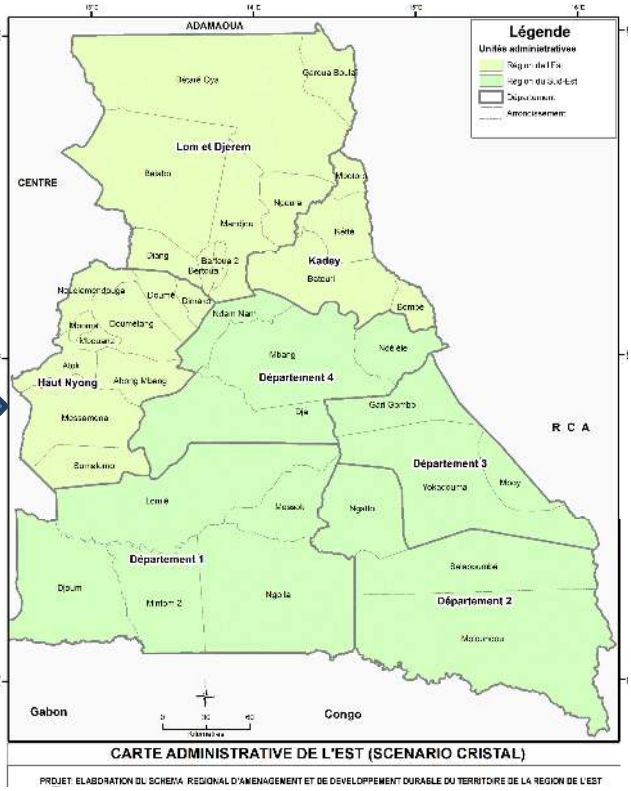

****

FEVRIER 2021

Table des matières

LISTES DES TABLEAUX ..... **viii**

LISTES DES GRAPHIQUES ..... **x**

LISTES DES PHOTOS ..... **xi**

LISTES DES CARTES ..... **xi**

LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **xii**

AVANT-PROPOS **1**

INTRODUCTION GENERALE **2**

CHAPITRE I : CADRE D'ANCRAGE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SRADDT-EST **3**

I.1. POURQUOI UN PLAN D'ACTION AFFERENT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST ? 3
I.2. HYPOTHESE D'UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE PRONONCEE DE LA REGION DE L'EST 5
1.2.1 Niveau et tendance de quelques indicateurs démographiques 6
1.2.1.1 Evolution de la population de l'Est 6
1.2.1.2 Niveau et tendance de la fécondité dans la Région de l'Est 6
1.2.1.3 Niveau et tendance de la mortalité dans la Région de l'Est 7
1.2.1.4. Niveau et tendance des mouvements migratoires dans la Région de l'Est 8
1.2.2 Choix méthodologique 8
1.2.2.1 Choix de la méthode de projections démographiques 8
1.2.3 Hypothèses 9
1.2.3.1 Hypothèse sur les politiques de santé 9
1.2.3.2 Hypothèse sur la fécondité 10
1.2.3.3 Hypothèse sur la mortalité 11
1.2.3.4 Hypothèse de la migration 11
1.2.4 Résultats des projections 11

I.3. UN PLAN D'ACTION EN ADEQUATION AVEC LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA REGION DE L'EST 13
I.4. UN PLAN D'ACTION COMPATIBLE AVEC LA VISION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST 14
I.5.UN PLAN D'ACTION EN COMPLETE COHERENCE AVEC LES PRINCIPES DE BASE ET LES ORIENTIONS FONDAMENTALES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST 15
I.6.UN PLAN D'ACTION HARMONISE AVEC CELUI DU SNADDT-CAMEROUN 18
CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA DETERMINATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST **61**

II.1. PHASE DE DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET D'ELABORATION DE L'EBAUCHE DU PLAN D'ACTION 61

II.2. PHASE DE DETERMINATION DU PLAN D'ACTION 62
II.3. PHASE DE SYNTHESE RESPECTIVE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DES PLANS D'ACTION ISSUS DES ATELIERS DEPARTEMENTAUX 68
II.4. PHASE DE REDACTION DU RAPPORT SUR LES OS ET LE PAQ DU SRADDT-EST 68
II.5. PHASE DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OS ET LE PAQ DU SRADDT-EST AU NIVEAU DE LA REGION 68
CHAPITRE III : ANALYSE STRUCTURELLE ET CADRE LOGIQUE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION DU SRADDT-EST 69

III.1. BREVE JUSTIFICATION DES AXES D'INTERVENTION DU SRADDT-EST 69
III.1.1.Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles 69
III.1.2. Renforcement des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux 70
III.1.3. Développement de l'économie 72
III.1.4. Amélioration du capital humain et des conditions de vie 73
III.1.5. Construction d'un meilleur futur urbain 74
III.1.6. Désenclavement de la Région de l'Est 75
III.1.7. Promotion de la bonne gouvernance locale 76

III.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION PAR AXE D'INTERVENTION 77
III.2.1. Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles 77
A. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de gestion de l'environnement physique 78
III.2.1.1. Objectif Stratégique Spécifique 1 : Accompagner les collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion de l'environnement 78
III.2.1.2. Objectif Stratégique Spécifique 2 : Elaborer une stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques 80
III.2.1.3. Objectif Stratégique Spécifique 3 : Monter et exécuter un programme régional de promotion des emplois verts 83
B. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de gestion des terres 84
III.2.1.4. Objectif Stratégique Spécifique 4 : Préserver les terres exploitée et occupées par les communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée 84
C. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de ressources en eau 87
III.2.1.5. : Objectifs Stratégiques Spécifiques 5 : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est 87
D. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de ressources minières 96
III.2.1.6. Objectif Stratégique Spécifique 6 : Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières 96

III.2.1.7 Objectif Stratégique Spécifique 7 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement..... 99

E. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de Gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques 103

III.2.1.8 Objectif Stratégique Spécifique 8 : Sécuriser le domaine forestier et ses ressources..... 103

III.2.1.9. Objectif Stratégique Spécifique 9 : Aménager durablement les forêts de production et les aires protégées 109

III.2.1.10. Objectif Stratégique Spécifique 10 : Assurer le renouvellement des ressources forestières.. 110

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°1 : Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles 112

III.2.2 Renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux du territoire de la Région de l'Est..... 133

F. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux 133

III.2.2.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer une offre des infrastructures économiques en adéquation avec la demande 133

III.2.2.2 Objectif Stratégique Spécifique 2 : Rapprocher les équipements socio-collectifs des usagers. 140

G. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de renforcement de l'énergie 152

III.2.2.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Renforcer la desserte énergétique de la Région de l'Est. ... 152

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°2 : Renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux..... 157

III.2.3 Développement de l'économie..... 166

H. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'agriculture et d'élevage..... 166

III.2.3.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenu des populations dans la Région de l'Est..... 170

III.2.3.2. Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir dans la Région de l'Est une agro-industrie éco compatible qui contribue à assurer quantitativement et qualitativement les besoins locaux et frontaliers 179

I. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'exploitation des ressources minières..... 183

III.2.3.3 Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer l'exploration et l'exploitation des ressources minières..... 184

III.2.3.4 Objectif Stratégique Spécifique 4 : Valoriser des ressources minières par la première transformation des métaux et leurs dérivés..... 185

J. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques 186

III.2.3.5 Objectif Stratégique Spécifique 5 : Valoriser davantage les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître leur contribution à l'économie Régionale et nationale..... 186

K. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le plan d'action quinquennal (PAQ) en matière de tourisme ... 197

III.2.3.6 Objectif Stratégique Spécifique 6 : Faire de la Région de l'Est une destination touristique d'envergure nationale et internationale en dotant l'industrie locale des conditions optimales d'accueil . 200

L. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'économie de services ... 202

III.2.3.7 Objectif Stratégique Spécifique 7 : Densifier le tissu régional des entreprises d'économie de services ... 202

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°3 : Développement de l'économie ... 205

III.2. 4 Amélioration du capital humain et des conditions de vie ... 220

M. Objectifs Stratégiques Spécifique (OSS) et le plan d'action quinquennal (PAQ) en matière de démographie ... 220

III.2.4.1 Objectif stratégique spécifique 1 : Améliorer la formation du capital humain ... 220

III.2.4.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Promouvoir les centres de loisirs et des services modernes dans les milieux ruraux ... 222

III.2.4.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales ... 223

N. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) aux Aspects Sociaux ... 225

III.2.4.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Doter la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux ... 226

III.2.4.5 Objectif stratégique spécifique 5 : Assurer la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées ... 229

III.2.4.6 Objectif Stratégique Spécifique 6 : Atténuer les impacts des fléaux sociaux ... 233

III.2.4.7 Objectif spécifique 7 : Accélérer la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est ... 236

III.2.4.8 Objectif stratégique spécifique 8 : Agir en faveur de l'insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et de l'épanouissement des populations vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones, réfugiés) ... 238

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°4 : Amélioration du capital humain et des conditions de vie ... 242

III.2.5 Construction d'un meilleur futur urbain ... 256

III.2.5.1 Objectif stratégique spécifique 1 : Maîtriser l'occupation des sols à travers une planification urbaine adaptée ... 257

III.2.5.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Promouvoir un réseau urbain dont les composantes fonctionnent comme les organes d'un seul et même corps ... 260

III.2.5.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Promouvoir un habitat décent dans la Région de l'Est ... 266

III.2.5.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Eradiquer les impacts négatifs de l'urbanisation ... 270

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°5 : Construction d'un meilleur futur urbain ... 273

III.2.6 Désenclavement de la Région de l'Est ... 279

III.2.6.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens 279
III.2.6.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Garantir le confort des transports de personnes et de biens 282
III.2.6.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Assurer la sécurité des transports des personnes et de biens 285
III.2.6.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Mieux gérer les tronçons des corridors de transport routiers et ferroviaires Douala-Bangui, Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est 287
Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°6 : Désenclavement de la Région de l'Est 291
III.2.7 Promotion de la bonne gouvernance 299
O. Promotion de la bonne gouvernance sur l'étendue du territoire de la Région de l'Est 299
III.2.7.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Faciliter l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics à un coût moindre afin d'assurer des conditions de vie meilleures et promouvoir le développement local 299
III.2.7.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration afin d'assurer une large autonomie de gestion à la Région 301
III.2.7.3. Objectif Stratégique Spécifique 3 : Consolider les valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est 303
III.2.7.4 Objectif Stratégique Spécifique 4 : Améliorer les rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises 305
P. Promotion de la bonne gouvernance en rapport avec les ressources minières 309
III.2.7.5 Objectif Stratégique Spécifique 5 : Renforcer les capacités du personnel et des structures de l'État dans le secteur minier 309
Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°7 : Promotion de la bonne gouvernance 311
CONCLUSION 318
MATRICE DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST 319
AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES 320
AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX 341
AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE 350
AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE 365
AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN 379
AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST 385
AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE 393
BIBLIOGRAPHIE 400
ANNEXES 404
Annexe 1 : Liste de présence aux différents ateliers Départementaux 404

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la population de la Région de l'Est 6

Tableau 2: Evolution de l'ISF de la Région de l'Est 6

Tableau 3: Niveau de la mortalité infantile à l'Est 7

Tableau 4 : Impact du bilan migratoire interne sur la croissance démographique dans la Région de l'Est 1987 à 2005 8

Tableau 5 : Population des réfugiés centrafricains au 30 novembre 2018 à l'Est par groupe d'âges selon le département 8

Tableau 6 : Evolution de l'ISF de 2005 à 2030 10

Tableau 7 : Répartition de la population de la Région de l'Est par année de projection selon le sexe 12

Tableau 8 : Répartition de la population de la Région de l'Est par année de projection selon chef-lieu de Département 13

Tableau 9 : Projets du Secteur Pêche issus du SNADDT-Cameroun 19

Tableau 10 : Projets du Secteur Agriculture issus du SNADDT-Cameroun 20

Tableau 11 : Projets du Secteur Foresterie et Bois issus du SNADDT-Cameroun 23

Tableau 12 : Projets du Secteur Alimentation en Eau Potable issus du SNADDT-Cameroun 36

Tableau 13 : Projets du Secteur Assainissement issus du SNADDT-Cameroun 37

Tableau 14 : Projets du Secteur Minier issus du SNADDT-Cameroun 38

Tableau 15 : Projets du Secteur Industrie manufacturière issus du SNADDT-Cameroun 39

*Tableau 16 : Projets du Secteur Education issus du SNADDT-Cameroun*** 40

Tableau 17 : Projets du Secteur Santé issus du SNADDT-Cameroun 46

Tableau 18: Projets du Secteur Energie Electrique issus du SNADDT-Cameroun 47

Tableau 19 : Projets du Secteur Hydrocarbures issus du SNADDT-Cameroun 48

Tableau 20 : Projets du Secteur Transport issus du SNADDT-Cameroun 49

Tableau 21 : Projets du Secteur TIC issus du SNADDT-Cameroun 51

Tableau 22 : Projets du Secteur Tourisme issus du SNADDT-Cameroun 60

Tableau 23 : Répartition des participants des ateliers Départementaux de détermination du plan d'action du SRADDT-Est selon les catégories socioprofessionnelles. 62

Tableau 24 : Situation du personnel technique à la Délégation Régionale du MINFOF 106

Tableau 25 : Ratios de couverture du réseau routier classé 133

Tableau 26 : Programme d'interventions relatives aux infrastructures de transport 136

Tableau 27 : Couverture des infrastructures des télécommunications 2015 137

Tableau 28 : Répartition de la fibre optique par Département (km) 137

Tableau 29 : Programme d'investissements en infrastructures de télécommunication 138

Tableau 30 : Infrastructures d'hydraulique villageoise de la Région de l'Est par Département en 2015 .. 138

Tableau 31 : Répartition de la demande en infrastructures d'hydraulique villageoise de la Région de l'Est projetées horizon 2035 139

Tableau 32 : Evolution des besoins additionnels en infrastructures de production d'eau potable 139

Tableau 33 : Programme de renforcement des infrastructures de production d'eau potable (millions FCFA) 140

Tableau 34 : Répartition par Département de l'offre sanitaire dans la Région de l'Est en 2015 141

Tableau 35 : Evolution de la demande globale en formations sanitaires de la Région de l'Est 141

Tableau 36 : Evolution des besoins globaux en personnels sanitaires de la Région de l'Est 142

Tableau 37 : Programme d'intervention en matière d'équipements sanitaires 142

Tableau 38 : Normes d'équipement en matière d'enseignement 143

Tableau 39 : Situation de l'enseignement maternel en 2015 143

Tableau 40 : Programme de construction des écoles maternelles complémentaires 144

Tableau 41 : Situation de l'enseignement primaire à l'Est en 2015 144

Tableau 42 : Programme de construction des écoles primaires complémentaires 144

Tableau 43 : Situation de l'enseignement secondaire général et technique en 2015 145

Tableau 44 : Evolution des besoins supplémentaires en établissements d'enseignement secondaire général et technique 145

Tableau 45 : Programme de construction des établissements d'enseignement secondaire complémentaires 145

Tableau 46 : Programme d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire complémentaires 146

Tableau 47: Répartition des marchés de la Région de l'Est par Département en 2015 147

Tableau 48 : Besoins supplémentaires des équipements marchands à moyen et long termes 147

Tableau 49 : Programme d'intervention en volume à court, moyen et long termes 148

Tableau 50 : Programme d'intervention en valeur à court, moyen et long termes (millions F CFA) 148

Tableau 51 : Situation des équipements sportifs dans la Région de l'Est en 2015 148

Tableau 52 : Programme d'extension des équipements sportifs par Département (en volume) 149

Tableau 53 : Répartition des équipements sportifs par Département et localité bénéficiaires 150

Tableau 54 : Synthèse du programme des équipements sportifs en volume 150

Tableau 55 : Synthèse du programme des équipements sportifs en valeur (millions F CFA) 151

Tableau 56 : Repères des centrales thermiques isolées dans la Région de l'Est 152

Tableau 57 : Couverture des infrastructures électriques 152

Tableau 58 : Programme d'infrastructures de production hydro-électrique 154

Tableau 59 : Programme d'infrastructures de Transport Electrique sur la Période 2015 – 2035..... 156

Tableau 60 : Evolution de la production et des superficies des principales spéculations entre 2013 et 2016 168

Tableau 61 : Situation de l'élevage dans la Région de l'Est..... 170

Tableau 62 : Cibles des besoins des populations en principaux produits vivriers de base entre 2016 et 2035 171

Tableau 63 : Estimation des productions végétales et superficies requises à l'horizon 2035..... 174

Tableau 64 : Projection des besoins locaux en viande de toutes espèces pour l'horizon 2035.. 177

Tableau 65 : Principaux bassins de production par spéculation cultivée 180

Tableau 66 : Répartition quantitative et qualitative des ressources humaines des unités de recherche agricole..... 182

Tableau 67 : Clé de répartition des redevances de la chasse sportive 198

Tableau 68 : Carte des établissements de tourisme de la Région de l'Est de 2012 à 2016 199

Tableau 69 : Ressources humaines de quelques sites éco-touristiques..... 199

Tableau 70: Taux d'urbanisation par Département de la Région de l'Est 257

Tableau 71 : Taille des villes dans la Région de l'Est 258

Tableau 72 : Distance entre les principales villes de la Région de l'Est 261

Tableau 73 : Répartition de la population de la Région de l'Est par Département et par lieu de résidence en 2035 271

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Situation du personnel technique de la Délégation Régionale du MINFOF à l'Est..... 106

Graphique 2 : Répartition du personnel technique de la Délégation Régionale MINFOF par grade..... 107

Graphique 3 : Répartition du personnel technique de la Délégation Régionale MINFOF par grade et Département..... 107

Graphique 4 : Cibles et besoins des populations en principaux produits vivriers 172

Graphique 5 : Besoins en fruits et légumes de la Région de l'Est à l'horizon 2025 et 2035..... 176

Graphique 7 : Importance relative des différents fonds dans les actifs carbone..... 195

LISTES DES PHOTOS

Photo 1 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Bertoua chef-lieu du Département du Lom et Djérem 64

Photo 2 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Abong- Mbang chef-lieu du Département du Haut-Nyong 65

Photo 3 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Batouri chef-lieu du Département de la Kadey . 66

Photo 4 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Yokadouma chef-lieu du Département de la Boumba et Ngoko..... 67

LISTES DES CARTES

Carte 1 : Carte des potentiels sites miniers industriels 98

Carte 2 : Carte des sites miniers à restaurer 101

Carte 3 : Carte de poste de contrôle forestier..... 105

Carte 4 : Carte des points de traversée des frontières 265

Carte 5 : Carte administrative de la Région d'Est à l'horizon 2035..... 302

LISTE DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEFA	:	Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales
BIP	:	Budget d'Investissement Public
BUCREP	:	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CARFAD	:	Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement
CBLT	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDE	:	Camerounaise Des Eaux
CECAT	:	Consortium des Experts Consultants Administratifs et Techniques
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DAF	:	Direction des Affaires Financières
DGPAT	:	Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du territoire
DIC	:	Diagnostic des Institutions Communales
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECTA-BTP	:	Etablissement Camerounais de Techniciens Associés en Bâtiments et Travaux Publics
EDC	:	Electricity Development Corporation
ENEO	:	Energy of Cameroon
FMO	:	Force de Maintien de l'Ordre
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GIC	:	Groupement d'Initiative Commune
GIZ	:	Gesellschaftfür Internationale Zusammenarbeit
HCR	:	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
INC	:	Institut National de Cartographie
INS	:	Institut National de la Statistique
IRAD	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MACTOR	:	Méthodes, Acteurs, Objectifs, Rapports de force
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	:	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDCAF	:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEF	:	Ministère de la Défense
MINEDUB	:	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEFOP	:	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	:	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	:	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

MINMIDT	:	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPEMEESA	:	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	:	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINT	**:**	Ministère des Transports
MINTOUL	**:**	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	:	Ministère des Travaux Publics
ODD	:	Objectifs du Développement Durable
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisme de la Société Civile
PACA	:	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
PADI-DJA	:	Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PCD	:	Plans Communaux de Développement
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PM	:	Pas Modulable
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
PRODEL	:	Programme de Développement de l'Élevage
REDD	:	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDE	:	Service Déconcentré de l'Etat
SIG	:	Système d'Information Géographique
SRADDT-Est	:	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Est
SNADDT	:	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
ZIC	:	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZIC-GC	:	Zone d'intérêt Cynégétique à Gestion Communale

AVANT-PROPOS

Conformément aux termes de référence du processus d'élaboration du SRADDT-Est, la deuxième partie du troisième livrable se rapporte au Plan d'Action Quinquennal (PAQ). Celui-ci a été précédé par la réalisation et la validation :

- du Rapport du diagnostic territorial de la Région de l'Est ;
- du Rapport de prospective territoriale de cette Région ;
- du rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales du SRADDT-Est.

Il vise à :

- définir les objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région de l'Est et ;
- traduire ces objectifs en actions et à définir une programmation quinquennale de celles-ci.

INTRODUCTION GENERALE

Le présent rapport est la matérialisation de l'Etape 2 de la phase 3 du processus d'élaboration du SRADDT-Est, relative à la contractualisation territoriale de cette Région. Conformément aux exigences du maître d'ouvrage dans les termes de référence de la mission, il traite des Objectifs Stratégiques (OS) et du Plan d'Action Quinquennal (PAQ) stratégique, contenant les mesures ou interventions concrètes à mettre en œuvre, pour réaliser la vision du développement durable du territoire de la Région de l'Est, à l'horizon 2035.

Les objectifs stratégiques sont des buts ou résultats financiers et non financiers à atteindre par des entreprises ou des communautés à une échéance supérieure à 2 ans. Ils constituent l'un des trois éléments que doit formuler les équipes de direction des entreprises ou des communautés lors de leur processus de planification stratégique. Ils peuvent être concrets (quantitatifs) ou abstraits (qualitatifs) (c'est-à-dire mesurables ou non).

Les objectifs stratégiques sont fixés en fonction :
– de la finalité des organisations. Toutes les organisations n'ont pas la même finalité. Par exemple les entreprises ont une finalité lucrative alors que les organisations publiques ont une finalité non lucrative.
– des ressources de l'organisation. Le manager doit connaitre les ressources disponibles et le cas échéant les ressources à développer pour atteindre les objectifs stratégiques.
– de l'environnement (microenvironnement et macro-environnement) dans lequel évolue l'organisation.

De son côté le plan d'action constitue un ensemble de mesures, de tâches ou d'activités à entreprendre pour réaliser un projet. Ce plan est habituellement consigné dans un document décrivant les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet, les échéanciers et désignant un responsable des tâches ou des activités.

Le rapport se répartit en trois chapitres. Le premier balise ou situe le cadre d'ancrage de son élaboration. Le deuxième expose la démarche méthodologique y afférente. Le troisième et dernier chapitre dresse les axes d'intervention, les objectifs stratégiques globaux et spécifiques, les programmes d'intervention, les actions et leurs indicateurs, les ressources (humaines, matérielles et financières) et les acteurs de leur mise en œuvre. En sus, les responsabilités, le coût et le calendrier de sa mise en œuvre.

CHAPITRE I : CADRE D'ANCRAGE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SRADDT-EST

Le plan d'action quinquennal du SRADDT-Est, qui est l'un des objets du présent rapport, s'inscrit dans un cadre multiple qui part du pourquoi d'un tel plan, présente, l'hypothèse de la croissance démographique Régionale qui le sous-tend, ses liens avec le Diagnostic Territorial, la Vision du développement durable, les Principes de Base et les Orientations Fondamentales de l'Aménagement et du Développement Durable de la Région de l'Est et le Plan d'action du SNADDT-Cameroun.

I.1. POURQUOI UN PLAN D'ACTION AFFERENT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST ?

Un plan d'action est un document de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement axé sur les interventions en aménagement et en développement du territoire d'un pays, d'une Région ou d'une commune. Il est le volet opérationnel de tout schéma d'aménagement et de développement d'un territoire. En effet, un schéma d'aménagement et de développement du territoire, est toujours accompagné d'un plan d'action, qui spécifie ou explicite notamment, les objectifs et programmes d'intervention, les actions assorties de leurs indicateurs, les ressources humaines, matérielles et financières, les responsables, et les étapes de sa mise en œuvre.

Le plan d'action est obligatoire et, comme document d'accompagnement du schéma d'aménagement et de développement du territoire, son contenu est normalement relié aux orientations et aux objectifs de celui-ci. Le plan d'action traduit le schéma d'aménagement et de développement du territoire en actions concrètes et réalistes. Moment fort du processus d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement du territoire, le plan d'action est le pont entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions. Il transforme les idées et les réflexions en éléments concrets, opérationnels.

L'élaboration du plan d'action est un processus qui permet d'identifier les actions prioritaires et d'établir un échéancier stratégique pour les mettre en œuvre, en fonction des ressources humaines, financières et techniques disponibles.

Une première étape de l'élaboration d'un plan d'action consiste à identifier plusieurs actions, mesures ou politiques possibles qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable du territoire concerné. Ces actions, mesures ou politiques sont généralement proposées par les acteurs dudit territoire, qu'il s'agisse des acteurs publics ou privés, des élus, des chefs traditionnels et religieux, des ONG, des GIC ou des représentants (mandataires des organisations de la société civile).

Les concepteurs ou initiateurs d'un plan d'action doivent prioriser les actions et en évaluer la faisabilité en fonction des ressources disponibles, avant leur inscription au plan d'action. Ces actions peuvent être classées selon différents niveaux de priorité :

- **Essentielles**, en ce qu'elles présentent un intérêt élevé, une urgence d'agir et un degré d'innovation important pour le territoire ;
- **Importantes**, en ce qu'elles présentent un degré d'intérêt élevé, mais qui peuvent être mises en place à la suite des actions identifiées comme essentielles ;
- **Souhaitables**, en ce qu'elles présentent un intérêt certain, mais qui pourront être réalisées si des possibilités de mise en œuvre se présentent.

Le plan d'action doit être structuré en créant des groupes d'actions répartis selon les enjeux visés, les axes d'intervention ou les orientations (par exemple, une répartition par enjeux : gouvernance, économie locale, cohésion sociale, transport, désenclavement, etc.). Il est ensuite pertinent d'identifier, pour chaque action, le plan de mise en œuvre prévu et de préciser les éléments suivants :

- la personne responsable ou la direction chargée de la coordination et de la réalisation de chaque action ;
- les gestes à poser pour mettre en œuvre l'action ;
- les coûts estimés ;
- les moyens mis à disposition pour y parvenir (ressources matérielles, financières, humaines, technologiques) ;
- les indicateurs de performance et les cibles à atteindre. Un échéancier mentionnant les dates de début et de fin des activités, de même que les dates prévues pour l'évaluation et le suivi ;
- les différents organismes et partenaires qui collaborent à la réalisation de l'action.

Pour rédiger un plan d'action de qualité, il faut s'assurer de :

- la participation des parties prenantes jugées pertinentes dans l'élaboration du plan d'action ;
- la validation du plan d'action à la fois par les parties prenantes et par les élus ;
- l'engagement des parties prenantes dans la démarche, ce qui permet d'inclure des interventions ou des actions qui ne relèvent pas uniquement de l'organisme régional, mais de l'engagement des autres groupes et citoyens ;
- l'analyse rigoureuse des actions proposées pour en évaluer la faisabilité, afin de proposer un plan d'action réaliste, dans la mesure des moyens de l'organisation ;
- l'existence de mécanismes de suivi et d'évaluation et du choix d'indicateurs mesurables.

Une telle démarche permet de véritablement contrôler ce qui est à faire et comment c'est fait. "***Contrôler***" est ici à prendre dans le sens "***maîtriser***". Il est notamment question de :

- ne rien oublier en listant toutes les tâches à accomplir, donnant ainsi une vision globale et exhaustive sur la charge à venir ;
- optimiser les moyens humains et financiers. Cela permet d'identifier comment les moyens sont utilisés et pour quel résultat ;
- maîtriser le temps de mise en œuvre**.** Grâce à une planification rigoureuse, il est possible d'anticiper les effets de retards éventuels ;
- savoir à tout moment où l'on se trouve dans l'avancée. Ce qui évite de naviguer à vue ;
- pouvoir trouver des solutions de repli en étant capable d'analyser les conséquences sur les autres actions ;
- impliquer et motiver les équipes en définissant des rôles précis pour chacun**.** On évitera ainsi des pertes de temps, d'énergie et une démotivation galopante dues à des recadrages fréquents sur les tâches et missions des acteurs. Autre bénéfice : une meilleure coordination lorsque des dépendances existent entre actions.

En résumé, le plan d'action favorise le passage de la planification à la gestion. Il traduit en interventions concrètes, les intentions des élus et de tous les acteurs concernés, et permet de relier des projets apparemment isolés à un plan d'action d'ensemble ainsi qu'à des partenaires et à des budgets. On y indique comment on veut réaliser, dans un processus de planification, les orientations retenues ou les

objectifs adoptés. Il contient les interventions prioritaires choisies et, précise les principales modalités de leur mise en œuvre.

I.2. HYPOTHESE D'UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE PRONONCEE DE LA REGION DE L'EST

La population d'une Région et le sens dans lequel elle évolue est à la base de toute planification de développement en ce sens qu'elle est au début et la fin de toute action visant son bien-être. Elle est l'acteur et le bénéficiaire de l'ensemble de ses projets de développement. Dans ce contexte, la question de savoir combien elle est, combien elle sera dans un temps à venir, déterminé, conditionne la taille des projets à mettre en œuvre.

Le diagnostic de la démographie de la Région de l'Est qui s'appuyait sur les résultats des recensements de la population du Cameroun de 1976, 1987 et 2005 menés par l'Etat du Cameroun avait déjà noté la faiblesse numérique de la Région de l'Est. La présente section s'interroge sur l'état de la population et de la démographie de la Région de l'Est en 2035. Elle s'appuie sur les projections issues de la prise en compte des trois recensements sus-évoqués.

Les projections démographiques constituent un outil indispensable, d'exploration, de réflexion et d'anticipation sur le futur, pour tout ce qui concerne les investissements, le suivi et l'évaluation des programmes dans tous les secteurs de l'économie.

Pour le cas spécifique du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région de l'Est, objet de la présente étude, la planification et la gestion des programmes dans ce domaine nécessite la connaissance tant qualitative que quantitative des populations ciblées par ces derniers.

En effet, la population d'une Région et le sens dans lequel elle évolue est à la base de toute planification de développement en ce sens qu'elle est au début et la fin de toute action visant son bien-être. Elle est l'acteur et le bénéficiaire de l'ensemble de ses projets de développement. Dans ce contexte, la question de savoir combien elle est, combien elle sera dans un temps à venir, déterminé, conditionne la taille des projets à mettre en œuvre. Une connaissance approximative ou inadéquate de cette dernière peut impacter sur la définition des actions et activités à réaliser ainsi que sur le suivi et l'évaluation des résultats atteints ou des progrès accomplis.

A cet effet, la qualité des projections démographiques de la Région de l'Est va dépendre à la fois de la qualité de l'estimation de l'effectif et de la structure de la population au point de départ de ces projections et des hypothèses concernant l'incidence des événements démographiques modifiant cet effectif et cette structure (naissances, décès, migrations). De plus, les projections démographiques seront tributaires des conditions présentes et passées de la Région de l'Est. Notons par ailleurs que, le modèle qui a été utilisé dans le cadre de la présente projection se réfère à la fois à celle de l'INS et du BUCREP, notamment les bases de données et la méthodologie.

1.2.1 Niveau et tendance de quelques indicateurs démographiques

1.2.1.1 Evolution de la population de l'Est

Selon les résultats des trois (03) précédant recensements 1976, 1987 et 2005, organisés au Cameroun, la population de l'Est était respectivement estimée à 366 235, 517 198 et 771 755 habitants. Cela correspond à des taux d'accroissement moyens annuels intercensitaires de 3,8% entre 1976 et 1987, 2,2 % entre 1987 et 2005.

Il apparait que le taux d'accroissement annuel moyen de la population de la Région demeure encore très élevé. **Avec ce rythme de croissance démographique, si toute chose reste égale par ailleurs, la population de l'Est doublera son effectif dans environ 25 ans, c'est-à-dire autour des années 2030**[1].

Tableau 1: Evolution de la population de la Région de l'Est

Années	Total	Accroissement annuel moyen (%)
1976	366 235	-
1987	517 198	3,8
2005	771 755	2,2

Source : RGPH 1976, 1987, 2005.

1.2.1.2 Niveau et tendance de la fécondité dans la Région de l'Est

Les principales composantes de la dynamique de la population sont la fécondité, la mortalité et les mouvements migratoires.

Dans la Région de l'Est, la fécondité est caractérisée par un niveau de fécondité encore élevé, précoce et tardive. En effet, entre 1991 et 2018, le niveau de fécondité mesuré par l'Indice Synthétique de Fécondité a très peu varier passant de 6,2 enfants par femme en 1991 à 5,1 enfants par femme en 2011 et à 5,0 enfants par femme en 2018 c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne, par femme. Nous constatons que la baisse de la fécondité est assez lente dans le temps et varie très faiblement depuis 1998. **On pourrait s'imaginer dès lors que le niveau de la fécondité restera relativement stable au cours des années à venir**.

Tableau 2: Evolution de l'ISF de la Région de l'Est

Désignation	Indices synthétiques de fécondité observés					
	1991	1998	2004	2011	2014	2018
Cameroun	5,82	5,2	5,1	5,0	4,9	4,8
Est	**6,28**	**5,4**	**6,0**	**5,4**	**5,6**	**5,1**

Source : EDS 1991, 1998, 2004 et 2018; EDS MICS-2011 et MICS 2014

[1] Les projections présentées dans ce document couvrent la période 2005-2030, c'est à dire 25 ans. Elles sont donc à long terme.

Les principaux facteurs de maîtrise de la fécondité ou déterminants proches sont généralement au nombre de quatre. Il s'agit de la nuptialité (l'âge au premier mariage), les pratiques anti-natales (l'utilisation de la contraception et l'avortement), l'insusceptibilité post-partum et la stérilité.

Dans la Région de l'Est, les principaux déterminants de la fécondité sont l'âge au premier mariage et les pratiques anti-natales (l'utilisation de la contraception et l'avortement). Entre 1998 et 2004, l'âge médian des femmes à la première union est resté sensiblement le même (18,9 ans en 1998 et 18,3 ans en 2011. Par contre, lors de la première enquête en 1991, cet âge médian était estimé à 16,2 ans parmi les femmes de 20-49 ans. **On constate ainsi que, depuis 1991, il y a un vieillissement de l'âge d'entrée en première union**.

S'agissant de l'utilisation des méthodes contraceptives, la prévalence est à une forte hausse si on compare les résultats des cinq EDS effectués dans la Région de l'Est : 17,9 % en 1991, 21,2% en 1998 et 42,5 % en 2018. **La tendance de cette prévalence est à une forte hausse si on compare les résultats des cinq EDS effectués dans la Région**.

Cette tendance à la hausse est le fruit d'un ensemble de mesures mises sur pied pour faire changer le comportement pro-nataliste des populations de la Région. Parmi celles-ci, on peut citer les mesures suivantes:

- l'aménagement de la législation sur la vente et la publicité des contraceptifs ;
- le développement du Programme SMI/PF à travers l'ouverture des centres de PF ;
- les campagnes de sensibilisation et d'éducation des populations à la parenté responsable ;
- l'institution de la gratuité de l'école primaire qui pourrait contribuer à augmenter très significativement la scolarisation des filles.

1.2.1.3 Niveau et tendance de la mortalité dans la Région de l'Est

Le tableau 3 présente quelques indicateurs décrivant l'évolution de la mortalité des enfants dans la Région de l'Est nous indique que le niveau de la mortalité des enfants demeure encore élevé dans la Région de l'Est. En effet, selon les résultats de l'Enquête Démographiques et de Santé réalisée par l'INS en 2018 (EDS, 2018), dans la Région de l'Est, pour la période des 5 années ayant précédé l'enquête, sur 1 000 naissances vivantes, 122 enfants sont décédés avant leur cinquième anniversaire. En 2018, sur 1 000 naissances vivantes dans la Région de l'Est, 77 enfants sont décédés avant leur premier anniversaire.

Notons par ailleurs qu'on a observé une baisse de tous les indicateurs de mortalité infantile entre 1991 et 2011, surtout la mortalité infantile qui a baissé de 75,4‰ en 1991 à 48‰ en 2011.

Tableau 3: Niveau de la mortalité infantile à l'Est

Quotients de mortalité	EDSC 1991	EDSC 1998	EDSC 2004	EDSC 2011	EDSC 2018
Taux de mortalité néonatale (en ‰)	40,7	37,0	43	23	41
Taux de mortalité post-néonatale (en ‰)	34,6	50,0	67	25	36
Taux de mortalité infantile 1Q0 (en ‰)	75,4	87,0	111	48	77
Taux de mortalité juvénile 4Q1 (en ‰)	52,9	64,9	86	51	49
Taux de mortalité infanto-juvénile 5Q0 (en ‰)	124,2	146,3	187	96	122

Source : EDS 1991, 1998, 2004, 2018 ; EDS MICS-2011

1.2.1.4. Niveau et tendance des mouvements migratoires dans la Région de l'Est

Les données du troisième RGPH (2005) ont permis d'estimer les flux des sorties dans la Région de l'Est entre 1987 et 2005. Il ressort de ces données que l'effectif des émigrants est de 98 333 sur cette période. Tandis que 98 304 individus sont entrés dans la Région chaque année au cours de la période 1987-2005. Notons cependant, qu'avec la crise sociopolitique qui sévit en RCA, ce nombre est sans doute à la hausse.

Tableau 4 : Impact du bilan migratoire interne sur la croissance démographique dans la Région de l'Est 1987 à 2005

Années	Entrants durée de vie	Sortants durée de vie	Solde migratoire en avril 1987	Bilan des migrations internes nettes de la période 1987-2005
1987	57 678	44 812	12 866	-
2005	98 304	98 333	-29	-12895

Sources : 2ème RGPH, 1987 ; 3ème RGPH, 2005

Notons cependant que la région de l'Est compte plusieurs sites de réfugiés à savoir : la Commune de Garoua-Boulaï et la Commune de Kétté. S'agissant de la commune de Garoua-Boulaï, c'est l'une des Communes limitrophes avec la RCA et à ce titre abrite le site des réfugiés de Gado Badzere (ou Gado-Badjere), situé à 75 Km de la frontière centrafricaine. En 2018, la population du site s'élève à 25 295 réfugiés centrafricains. Située dans le Département de la Kadey, la Commune de Kétté, abrite un site de réfugiés centrafricains à Timangolo. Le site de Timangolo. En 2018, la population des réfugiés centrafricains était estimée à 7 142 individus (MINEPAT, 2018 : Rapport sur l'impact socio-économique des immigrations dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord).

Tableau 5 : Population des réfugiés centrafricains au 30 novembre 2018 à l'Est par groupe d'âges selon le département

Groupe d'âges	Bouma et Ngoko		Haut-Nyong		Kadey		Lom et Djerem		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
0-4 ans	13,79	701	0	0	17,13	13 206	16,23	14 628	16,56	28 535
5-11 ans	24,78	1 260	0	0	24,28	18 715	24,5	22 080	24,41	42 055
12-17 ans	14,56	740	0	0	13,44	10 357	13,94	12 563	13,73	23 660
18-59 ans	43,49	2 211	100	1	41,78	32 202	41,81	37 686	41,84	72 100
60 ans et +	3,38	172	0	0	3,38	2 603	3,53	3 182	3,46	5 957
Ensemble	100	5 084	100	1	100	77 083	100	90 139	100	172 307

Source : MINEPAT : Rapport sur l'impact socio-économique des immigrations dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord).

1.2.2 Choix méthodologique

1.2.2.1 Choix de la méthode de projections démographiques

La littérature sur les projections démographiques Régionales offre deux principales approches méthodologiques. La première est fondée sur l'inexistence des projections nationales et/ou une bonne maîtrise de la dynamique démographique au sein des différentes entités géographiques qui composent le pays. Elle propose pour chaque Région concernée, de recourir à la méthode des composantes. Les résultats obtenus sont par la suite rassemblés pour constituer les projections nationales. **La seconde approche utilise les projections nationales disponibles pour produire des estimations des effectifs au sein de chacune des Régions.**

Les projections de la Région de l'Est s'inscrivent dans la logique de la seconde approche, parce que les projections nationales avaient déjà été élaborées par le BUCREP (2010) et l'INS (2016) et que les mouvements migratoires internes sont difficiles à maitriser. Cette approche donne lieu à deux grands types de méthodes couramment appelées techniques mathématiques. Celles-ci reposent sur l'estimation des effectifs futurs des Régions, soit en utilisant **les taux de croissance démographique** (méthode des quotas), **soit en projetant les proportions ou poids relatifs des effectifs** de chaque entité, lesquels sont par la suite utilisés pour reconstituer les projections correspondantes (méthode des rapports).

La seconde méthode (méthode des rapports) est celle qui a été retenue pour la Région de l'Est. Elle comporte les six principales étapes opérationnalisées par le logiciel Excel.

1.2.3 Hypothèses

1.2.3.1 Hypothèse sur les politiques de santé

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de santé (2016-2027) marque une nouvelle ère de l'évolution de la politique sanitaire au Cameroun. Cette stratégie traduisait la vision du futur et proposait un ensemble de réforme à mener face aux problèmes de santé des populations. Elle a pour objectifs de : (i) amener la population à adopter des comportements sains et favorables à la santé ; (ii) réduire la mortalité prématurée due aux maladies évitables par la prévention ; (iii) réduire la mortalité globale et la létalité dans les formations sanitaires et dans la communauté ; (iv) accroître les capacités institutionnelles des structures sanitaires pour un accès durable et équitable des populations aux soins et services de santé de qualité (MINSANTE, 2016).

- **La politique de Couverture de Santé Universelle**

En vue de contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, les autorités entendent pour la période 2020-2030, garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. Pour atteindre ces objectifs, les interventions seront articulées autour de quatre (04) axes, à savoir : (i) la promotion de la santé et de la nutrition ; (ii) la prévention de la maladie ; (iii) la prise en charge des cas ; et (iv) le renforcement du système de santé. Plus spécifiquement, les autorités envisagent : (i) améliorer l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation ; (ii) mettre sur pied la Couverture Santé Universelle ; (iii) promouvoir le développement d'une industrie pharmaceutique locale ; (iv) favoriser la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA ; (v) renforcer l'accessibilité géographique aux soins de santé ; (vi) disposer de personnels de santé qualifiés et motivés ; et (vii) améliorer la gouvernance sanitaire (MINEPAT, 2019).

En s'appuyant ses objectifs du Gouvernement, **l'on suppose ici que le taux de mortalité maternelle, la mortalité néonatale, la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles observée en 2018 va baisser de tiers (32%) d'ici 2030 dans la Région.**

- **Lutte contre le paludisme**

L'Unité Régionale de lutte contre le Paludisme dans la Région de l'Est a quant à elle pour missions d'organiser, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la lutte contre le paludisme au

niveau des Régions. A cet effet, elle appuie les Districts de Santé de la Région dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action annuels budgétisés et produisent un rapport mensuel d'activités. Dans son plan stratégique national 2007-2010, le PNLP a fixé les objectifs suivants :

- 80% des patients atteints de paludisme bénéficient d'un traitement adéquat et efficace;
- 80% des populations à risque dorment sous MII d'ici 2015;
- 80% des maisons ont bénéficié de la pulvérisation intra-domiciliaire d'ici 2015;
- 80% des femmes enceintes reçoivent un Traitement Préventif Intermittent ;
- 80% de la population ont accès à des informations sur la lutte contre le paludisme.

Sur le plan curatif, la prise en charge des cas de paludisme n'est pas effective. En effet, en 2004 la prise en charge correcte des cas de paludisme simple était estimée à 26,1% des cas et 29,0% des cas pour le paludisme grave (MINSANTE, 2007). On note également l'inaccessibilité des populations aux médicaments plus efficaces, dans le cadre de la nouvelle politique thérapeutique (ACT), de même que la vente illicite des médicaments se fait dans tout le territoire. Néanmoins, avec la gratuité des soins de base pour le traitement du paludisme depuis 2010, on s'entendrait à une amélioration de l'état de santé des populations et la réduction du nombre de cas de paludéens.

- **Programme de lutte contre le SIDA**

Le Comité national de lutte contre le sida a été créé pour la prise en charge des personnes vivant avec le SIDA. Le prix des antirétroviraux a été ramené de 7 000 FCFA à 3 000 FCFA en janvier 2005. Ils sont désormais prescrits gratuitement aux femmes enceintes et aux orphelins du Sida. Le dépistage gratuit du VIH/SIDA et la distribution gratuite des préservatifs sont également associés à ce programme.

Sous l'hypothèse que le SIDA n'avait pas encore eu un effet important sur la mortalité avant l'année de base (2005), on peut utiliser les estimations de l'espérance de vie actuelle afin d'élaborer une projection démographique qui ignore les conséquences du SIDA. Les hypothèses sur le niveau futur de la prévalence du VIH chez les adultes se fondent sur les tendances récentes et les objectifs de la stratégie de santé du Gouvernement. En effet, la prévalence du VIH dans la population générale de 15-49 ans a baissée entre 2004 et 2011, passant de 5,5 % à 4,3 %. Par ailleurs, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de réduire d'au moins 20% la prévalence du VIH/SIDA entre 2016 et 2027.

En s'appuyant sur la baisse observée entre 2004 et 2015 et les objectifs du Gouvernement, **l'on suppose ici que la prévalence du VIH observée en 2011 va baisser de moitié en 2025 dans chaque Région.**

1.2.3.2 Hypothèse sur la fécondité

L'analyse effectué ci-dessus sur la fécondité nous a révélé qu'avec : (i) le vieillissement de l'âge d'entrée en première union ; (ii) la forte hausse de l'utilisation des méthodes contraceptives, les actions de sensibilisation en faveur de la planification familiale et de la parenté responsable, l'institution de la gratuité de l'école primaire qui pourrait contribuer à augmenter très significativement la scolarisation des filles, pourront modifier légèrement le niveau de la fécondité actuelle. **De ce fait comme hypothèse, nous pouvons dire que la fécondité baissera de 0,5 point tous les cinq ans sur la période 2014-2031**.

Tableau 6 : Evolution de l'ISF de 2014 à 2031

Année	2014	2018	2023	2027	2031
ISF	5,6	5,1	4,6	4,1	3,6

Sources : nos calculs à partir des données de EDS 2004 ; EDS MICS-2011

1.2.3.3 Hypothèse sur la mortalité

Entre 1976 et 1987, l'espérance de vie des hommes (des femmes) à la naissance au Cameroun était respectivement de 43,84 ans (46,37 ans) et 51,97 ans (55,20 ans). Après la longue période de crise économique qu'a traversé le Cameroun et la Région de l'Est en particulier, ces espérances de vie sont restées presque constantes de 1987 à 2005.

Compte tenu de la stabilité politique et sociale retrouvée en RCA mais aussi de la prospérité économique des principales villes de la Région (Bertoua, Abong-Mbang) ayant caractérisé le début de la période de mise en œuvre du DSCE; vue la relance actuelle de l'économie Régionale par la construction des grands ouvrages (barrages, route, etc.), nous nous fixerons l'hypothèse selon laquelle **l'espérance de vie des 15 prochaines années à venir connaitra une évolution similaire à celle observée durant la période d'avant la crise.** Aussi, si les conditions sanitaires s'améliorent, le niveau d'éducation est amélioré, et la stabilité politique acquise, la mortalité reste constante pour une période de 5ans.

1.2.3.4 Hypothèse de la migration

Avec le contexte sécuritaire en République Centre-Africaine, il est attendu un flux important des réfugiés venant de ce pays pour s'installer dans la région. vers A l'intérieur de la Région , cette situation aura pour conséquence l'accroissement des besoins socioéconomiques et par conséquent l'augmentation de l'offre de service socio-économique ainsi que la modification des rapports de cohabitation.

En effet, les données du troisième RGPH relatives aux échanges migratoires à l'intérieur du pays montrent que la mobilité résidentielle des résidents de la région de l'Est est de faible ampleur. L'indice de mobilité résidentielle y est de 26,53% seulement pour les deux sexes réunis. Cet indice est de 26,85 chez les hommes et 26,20% chez les femmes ; ce qui signifie que dans la région de l'Est, la propension à migrer est légèrement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (RGPH, 2005). Les migrants interrégionaux sont relativement moins nombreux (48,45%) (RGPH, 2005). Cette situation dénote que la région de l'Est est peu attractive pour les natifs des autres régions du pays.

Sur cette base, l'on fera l'hypothèse que le nombre d'entrants sera inférieur au nombre de sortants soit un solde migratoire négatif sur la période de projection.

1.2.4 Résultats des projections

Dans le cadre des hypothèses ci-dessus, la population de la Région de l'Est passera de 969 222 en 2015 à 1 501 802 en 2035, soit un accroissement de 532 580 en 20 ans, ou encore une augmentation annuelle de 26 629 habitants, soit une population additionnelle chaque année équivalente à la population actuelle des 2 Arrondissements comme DIMAKO (12 894 habitants) et de NDEM - NAM (10 411 habitants). Cela est d'autant plus vrai que sur les 532 580 habitants de population additionnelle d'ici 2035, 192 750 seront des urbains, soit 49,91%.

Tableau 7 : Répartition de la population de la Région de l'Est[2] par année de projection selon le sexe

années	Homme	Femme	Ensemble
2015	483 691	485 531	**969 222**
2016	495 301	497 185	992 486
2017	507 119	509 048	1 016 167
2018	519 080	521 055	1 040 135
2019	531 218	533 238	1 064 456
2020	**543 531**	**545 598**	**1 089 129**
2021	556 054	558 169	1 114 223
2022	568 719	570 882	1 139 601
2023	581 560	583 772	1 165 331
2024	594 576	596 838	1 191 413
2025	**607 804**	**610 116**	**1 217 921**
2026	621 173	623 535	1 244 708
2027	634 716	637 131	1 271 847
2028	648 436	650 903	1 299 339
2029	662 370	664 889	1 327 259
2030	676 441	679 014	1 355 456
2031	690 689	693 316	1 384 004
2032	705 111	707 794	1 412 905
2033	719 750	722 488	1 442 239
2034	734 525	737 319	1 471 844
2035	**749 476**	**752 327**	**1 501 802**

Sources : nos calculs à partir des données des RGPH 1976,1987 et 2005

Les perspectives sociodémographiques constituent ainsi un défi intégral. Il s'agit de répondre chaque années aux besoins de l'équivalent de deux communes rural de la Région en termes d'encadrement administratif et de moyens de fonctionnement de CTD, de terrains à bâtir, de voiries urbaines, d'éclairage public, d'eau potable, d'assainissement, d'énergie électrique, d'écoles et lycées, de systèmes de santé, d'approvisionnement en tout genre et particulièrement en produits alimentaires, d'intrants pour les activités de transformations, de divers services commerciaux, de transport et logistique, de maintenance de communication et d'hôtellerie-restauration.

La capitale Régionale, Bertoua, aura en 2025 et 2030 des populations respectivement de 139 602 et 155 367 habitants, soit le double de sa population en 2005 (88 462 habitants). En franchissant respectivement les caps de ville de plus de 100 000 et 50 000 d'habitants dès 2015, Bertoua et Batouri devront avoir déjà mis en place et mis en œuvre leur statut de capitale Régionale intégré à l'ensemble des autres villes de la Région pareil pour ce qui est des capitales des Régions limitrophes. Cela exigera des liaisons de transport et de communication de très haut niveau, des services publics très performants, une organisation et un aménagement urbains ayant la capacité d'accueillir et intégrer près

[2] Notons que ces données ont sans doute évolué compte tenue de la forte urbanisation de la ville de Bertoua depuis le début de la crise socio-politique en RCA et l'amélioration de l'offre éducatif avec la création des annexes de l'université de Ngaoundéré et Yaoundé II.

d'un 500 000 d'habitants additionnels et 250 000 d'habitants (pour Batouri), un secteur productif de biens et de services hautement compétitif.

Tableau 8 : Répartition de la population de la Région de l'Est par année de projection selon chef-lieu de Département

Années	BERTOUA	BATOURI	YOKADOUMA	ABONG-MBANG
2 015	**111 095**	**39 790**	**26 488**	**19 671**
2 016	113 762	40 745	27 123	20 143
2 017	116 476	41 717	27 770	20 623
2 018	119 224	42 701	28 425	21 110
2 019	122 011	43 699	29 090	21 603
2 020	**124 839**	**44 712**	**29 764**	**22 104**
2 021	127 716	45 742	30 450	22 613
2 022	130 625	46 784	31 144	23 129
2 023	133 574	47 841	31 847	23 651
2 024	136 564	48 911	32 560	24 180
2 025	**139 602**	**50 000**	**33 284**	**24 718**
2 026	142 672	51 099	34 016	25 262
2 027	145 783	52 213	34 758	25 813
2 028	148 934	53 342	35 509	26 370
2 029	152 135	54 488	36 272	26 937
2 030	**155 367**	**55 646**	**37 043**	**27 509**

Sources **:** nos calculs à partir des données des RGPH 1976,1987 et 2005

I.3. UN PLAN D'ACTION EN ADEQUATION AVEC LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA REGION DE L'EST

Le diagnostic territorial recense sur un territoire déterminé les problèmes, les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces, mais aussi les attentes des personnes, les enjeux environnementaux, infrastructurels, économiques, sociaux voire de gouvernance. Le diagnostic territorial a pour objectif de :

- fournir une représentation de la réalité du milieu ;
- connaître l'état des différentes composantes du territoire ;
- servir de référentiel pour comprendre les différents enjeux qui affectent positivement et négativement le territoire.

Le diagnostic territorial met en évidence les dysfonctionnements d'un territoire et les obstacles et/ou freins à son développement et à son bon fonctionnement et qu'il importe de corriger ou d'enrayer pour le placer sur le chemin du développement ou du bien-être. Comme tel, le diagnostic territorial est un préalable à l'action. Il fournit des éléments de réflexion voire des arguments pour l'action des parties prenantes publiques ou privées. Aussi, a-t-il la double fonction de formuler un jugement et d'accompagner le changement. En cela, il fournit une image de référence pour les projets futurs. Bien entendu, plus les révélations du Diagnostic sont nettes et précises, plus les mesures d'action seront proches de la réalité du terrain.

Comme tel, le plan d'action du SRADDT-Est considéré ici, vise à corriger les dysfonctionnements mis en évidence par le diagnostic du territoire de cette Région dans les domaines de l'organisation

administrative, de l'environnement biophysique et des ressources naturelles, des infrastructures, des équipements sociaux, de la démographie, des aspects sociaux, des activités économiques, de l'urbanisation et de la vie de relation. On ne sera pas étonné de voir que ce plan d'action prévoit des actions visant à :

- doter toutes les CTD de la Région de l'Est du volume de ressources financières et de personnel nécessaires au financement de leurs PCD et à la satisfaction de besoins essentiels de leurs populations ;
- gérer les ressources naturelles de la Région de l'Est tout en respectant les principes du développement durable ;
- promouvoir la justice sociale dans les domaines de l'exploitation forestière, faunique et minière et de paiement des services environnementaux ;
- mobiliser les diverses ressources énergétiques de la Région de l'Est (chutes des cours d'eau, biomasse, soleil, vents), pour produire l'électricité nécessaire à cette Région ;
- combler le retard de la Région de l'Est en matière d'aménagement des infrastructures économiques et des équipements ;
- porter les infrastructures et les équipements sociaux de la Région de l'Est aux normes requises en chaque matière ;
- promouvoir une véritable industrie minière dans la Région de l'Est ;
- développer tous les ordres d'enseignement et de formation professionnelle avec un accent particulier sur les aspects techniques et technologiques ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans des activités économiques alternatives (agriculture-élevage-pisciculture) ;
- améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales de la Région de l'Est ;
- éradiquer les fléaux sociaux qui minent la Région de l'Est ;
- optimiser la contribution des populations autochtones de la Région de l'Est au développement de cette Région ;
- optimiser la fonction de transit de la Région de l'Est ;
- doter la Région de l'Est d'infrastructures linéaires et nodales de la vie de relation dignes de la fonction de transit de cette Région et de son potentiel économique.

Comme on le voit, le plan d'action du SRADDT-Est a tiré du diagnostic territorial de cette Région le maximum de renseignements sur les problèmes de dégradation des ressources naturelles, d'insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures et des équipements sociaux, d'urbanisation, de pollutions de l'eau et de l'air, de pauvreté, d'intégration socio-économique, de déplacements, de sécurité des personnes et des biens et, ainsi, il planifie des actions cohérentes qui tiennent compte de la réalité du milieu. C'est à partir des données ou révélations dudit diagnostic, qu'ont été formulées les logiques ou pistes d'action devant être mises en œuvre, pour réaliser le développement durable de la Région de l'Est à l'horizon 2035.

I.4. UN PLAN D'ACTION COMPATIBLE AVEC LA VISION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST

« ***Un territoire désenclavé, industrialisé, pourvu en énergie électrique, paisible et agréable à vivre*** », telle est la vision de développement durable que sa prospective territoriale a assigné à la

Région de l'Est à l'horizon 2035. Tel qu'élaboré, le plan d'action considéré ici, s'inscrit effectivement dans un processus visant à désenclaver, à industrialiser et à pourvoir la Région de l'Est en énergie en quantité et de qualité suffisantes. Il est également en phase avec le processus visant à sécuriser cette Région et à la rendre attractive et agréable à vivre.

De manière concrète, le plan d'action considéré dédie 08 programmes d'intervention et 25 actions différentes au désenclavement, le premier point de la vision du développement durable de la Région de l'Est à l'horizon 2035. A travers la mise en œuvre des actions considérées ici, il garantira la fluidité des transports de personnes et de biens générés par la Région de l'Est, notamment les transports entre la Région de l'Est et son environnement géographique alentour, les transports à l'intérieur de cette Région et les transports de transit à travers elle. Parmi les actions en rapport avec le désenclavement de la Région de l'Est proposées dans le plan d'action figurent l'entretien et l'extension du réseau routier, la modernisation du parc des véhicules de transport, la construction d'un aéroport commercial de classe B à Bertoua, et une meilleure gestion des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.

D'autre part, le plan d'action considéré accorde une place de choix aux programmes d'action et aux actions en rapport avec l'industrialisation de la Région de l'Est. Ainsi 10 programmes d'intervention et 13 actions différentes lui sont consacrés.

En troisième lieu, le plan d'action du SRADDT-Est, intègre en bonne place, 02 programmes d'intervention et 04 actions différentes en rapport avec la fourniture de l'énergie à cette Région de l'Est.

Le programme d'action du SRADDT-Est, propose plusieurs programmes d'action (07) et actions différentes (45), à mettre en œuvre pour créer les conditions d'une vie sécurisée, paisible et durable dans la Région de l'Est, en améliorant l'accès et l'exploitation des différentes ressources tout en préservant l'environnement si propice dans la Région de l'Est. Cela afin de booster le développement économique de la Région par la valorisation de son énorme potentiel. Ce grâce à plusieurs programmes d'action (16) dédiés et actions (53) différentes.

Dans le souci de construire un meilleur futur urbain, ce plan d'action du SRADDT-EST, propose divers programmes (07) et actions (36) différentes à mettre en œuvre pour avoir des villes plus saines, décentes et construites selon les normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Enfin, ce plan d'action prend en compte un nombre appréciable de programmes d'action (12) et d'actions différentes (40) en rapport avec l'amélioration du capital humain et de l'accès des populations aux meilleures conditions de vie. Parmi ces actions ou programmes d'actions, il en existe d'autres qui leur sont connexes et qui sont liés à la promotion de la bonne gouvernance. En effet, cet axe devant chapoter les autres axes et permettre une meilleure cohésion entre ces derniers, plusieurs programmes d'action (5) ont été définis et actions différentes (17), à mettre en œuvre pour assurer le bien-être et surtout le développement tout azimut de la Région de l'Est.

I.5.UN PLAN D'ACTION EN COMPLETE COHERENCE AVEC LES PRINCIPES DE BASE ET LES ORIENTIONS FONDAMENTALES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST

En tant que leur prolongement direct, le plan d'action du SRADDT-Est est en complète cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de cette Région. En effet, les 07 axes d'intervention stratégiques de ce plan sont en droite

ligne des principes de base énoncés préalablement dans le document de la phase 1 du Rapport de Contractualisation territoriale de la Région de l'Est intitulé « Rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région de l'Est ».

L'élaboration, tout comme la mise en œuvre du plan d'action du SRADDT-Est requièrent la mobilisation ou la participation de multiples acteurs territoriaux (de terrain) publics et privés (acteurs publics nationaux et locaux, acteurs économiques privés, ONG, GIC, associations, partis politiques, chefs traditionnels, églises), comme le recommande le principe de base de la participation. En effet, la politique nationale et/ou Régionale d'aménagement du territoire met en œuvre une démarche participative démocratique. Outre les acteurs publics nationaux et locaux, elle assure la participation volontaire des sociétés et opérateurs économiques et techniques privés, les organisations de la société civile (ONG, GIC, Comités de développement et autres associations) et les individus. Les citoyens sont ainsi associés à son élaboration et à la mise en œuvre des projets ou actions qui en découlent.

D'autre part, le plan d'action considéré dans le présent rapport se conforme ou est en parfaite cohérence avec le principe de base d'intégration territoriale et de solidarité nationale. L'Article Premier, alinéa 2 de la constitution du 18 janvier 1996, affirme que le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé. Partant de cette conception, la politique d'aménagement du territoire du Cameroun considère que tout citoyen dans n'importe quel endroit du territoire national, doit ressentir son appartenance au pays et doit être considéré comme tel par l'ensemble de la communauté nationale. Le territoire national est un tout et les interventions d'aménagement doivent veiller à son intégration et à son développement équilibré. Quant au principe de solidarité nationale, il traduit l'idée selon laquelle la communauté nationale doit venir en aide aux Régions et aux personnes en difficulté, mais aussi lutter contre les exclusions, apporter une attention particulière aux groupes défavorisés. Il implique la lutte contre les inégalités Régionales, la garantie de l'égalité des chances aux citoyens en assurant leur égal accès aux services sociaux de base.

Autre exemple, le programme d'intervention et les actions du plan d'action du SRADDT-Est en rapport avec les tronçons des corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans cette Région, participent du processus de mise en application du principe de base d'intégration Régionale et sous-Régionale adopté par le Traité d'Abuja (III.1.1. Principe d'intégration Régionale et sous Régionale). En effet, en 1991, les chefs d'État et de gouvernement africains ont signé le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja), définissant les principes directeurs et les objectifs, ainsi que le cadre Régional visant à renforcer le programme d'intégration. La vision continentale est alors de créer une Communauté économique africaine au terme de six étapes successives. Le Traité d'Abuja dispose que les États africains doivent s'efforcer de renforcer leurs communautés économiques Régionales, en particulier à travers la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive de leurs activités afin d'établir la Communauté économique africaine. Huit communautés économiques Régionales dont la CEEAC à laquelle se rattache le Cameroun et la Région de l'Est sont reconnues comme pierres d'assisse de l'Union africaine. Depuis, leur création ou institution, elles fournissent un appui à leurs États membres dans la mise en œuvre du programme d'intégration Régionale. Les piliers de cette intégration sont les échanges commerciaux, l'intégration des marchés, la libre circulation des personnes, la convergence des politiques macroéconomiques, la paix, la sécurité, la stabilité et la gouvernance ; l'harmonisation des politiques sectorielles.

En faisant d'une meilleure gestion des corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est l'une de ses cibles, le plan d'action du SRADDT de cette Région devient ipso facto, un facteur de renforcement de la coopération commerciale, monétaire, économique, et sectorielle entre ses trois voisins de la RCA, du Tchad et de la République du Congo dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Un quatrième exemple, les programmes d'intervention et les actions en rapport avec la bonne gouvernance et la transparence et du plan d'action considéré ici, sont en adéquation avec le principe de bonne gouvernance participative et décentralisée, et de transparence, énoncé dans le Rapport des principes de base et des orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région de l'Est.

Le moins que l'on puisse dire est que depuis décembre 1990 et surtout depuis janvier 1996, le Cameroun est engagé dans un profond processus de réformes politiques, économiques et sociales et de l'avènement d'une nouvelle constitution qui intègre les principes de bonne gouvernance, de transparence, de lutte contre la corruption et de décentralisation. Dans un tel contexte, la bonne gouvernance et la transparence doivent être la base des politiques et autres initiatives de l'aménagement du territoire que celui-ci soit national ou Régional.

En effet, selon la définition par les Nations Unies, la bonne gouvernance est « *une approche participative de gouvernement et de gestion des affaires publiques, basée sur la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, du secteur public ou privé ainsi que la société civile, dans le but de garantir le bien-être durable de tous les citoyens* ».

La transparence est un principe important de bonne gouvernance étant donné qu'une certaine clarté et ouverture quant à la façon dont les décisions sont prises peut contribuer à renforcer la capacité des populations à jouer un rôle dans la formulation et la mise en œuvre de politiques, à influencer les décisions qui affectent leur existence et à encourager les preneurs de décisions et les décideurs politiques à exercer leur pouvoir pour le bien de tous. La transparence comprise à la fois en termes de divulgation et de diffusion de l'information et d'accès au processus décisionnel est par conséquent primordiale car elle aide la société civile à :

- exiger du gouvernement et/ou des décideurs clés qu'ils rendent des comptes ;
- promouvoir la bonne gouvernance ;
- améliorer les politiques et l'efficacité publiques ;
- lutter contre la corruption.

Comme telle, la transparence est de la plus haute importance dans l'élaboration des politiques. Elle étaye et renforce la capacité des parties prenantes à tenir pour responsables les personnes chargées de la gestion et de l'administration de l'institution de sécurité sociale. Elle constitue également une condition préalable à une participation effective et significative des parties prenantes. En outre, dans la mesure où elle améliore la disponibilité et la qualité des informations du marché, la transparence peut entraîner une forte diminution des coûts de transaction.

En conclusion de ce point, il existe une corrélation entre la bonne gouvernance et la transparence et le développement, ainsi qu'un consensus international sur la nécessité d'améliorer le niveau global de la gouvernance comme fin ultime et principal moyen pour un développement durable.

Dernier exemple, les programmes d'intervention et les actions relatifs à la gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles du plan d'action du SRADDT-Est sont en cohérence avec le

principe de protection de l'environnement ou de réduction des atteintes à l'environnement visé dans le rapport sur les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable de la Région de l'Est. En effet, le plan d'action considéré ici, ne peut pas envisager des actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion rationnelle pour ne pas dire durable de l'environnement physique et des ressources naturelles de la Région de l'Est. De nos jours, il n'y a pas de politique d'aménagement et de développement durable du territoire qui vaille, qui n'intègre pas les stratégies de protection de son environnement et de ses ressources naturelles. Comme on le sait, la protection de l'environnement consiste à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement. Or, depuis de nombreuses années, l'environnement physique et surtout les ressources naturelles de la Région de l'Est font face à de multiples atteintes liées aux activités humaines.

On pourrait multiplier des exemples semblables. Pour résumer, tous les programmes d'action du présent plan s'inscrivent dans la continuité et sont en cohérence avec les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région de l'Est.

I.6.UN PLAN D'ACTION HARMONISE AVEC CELUI DU SNADDT-CAMEROUN

Outil d'accompagnement incontournable du SRADDT-Est, qui est lui-même une déclination du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du territoire du Cameroun (SNADDT-Cameroun), le plan d'action considéré est, ipso facto, harmonisé avec ce dernier. En effet, dans un souci de cohérence avec ce Plan d'action, il intègre tous ses programmes d'intervention concrets et aussi, les autres documents de planification en faveur de la Région de l'Est.

Dans le détail, il prend en considération le développement rural qui est l'un des quatre piliers du plan d'action du SNADDT-Cameroun. Ce qui est logique puisque l'agriculture fournit 35 % du PIB du Cameroun et mobilise près de 55 %de sa population active occupée. Comme le plan d'action du SNADDT-Cameroun, celui de la Région de l'Est intègre la perspective de faire des villes l'un des moteurs du développement Régional. Ce plan d'action mise sur le développement et la distribution de l'énergie que celui du SNADDT-Cameroun a placé en tête de ses préoccupations, il en est de même de l'amélioration des voies de communication de toutes sortes et de la promotion de la bonne gouvernance

Par ailleurs, le plan d''action du SRADDT-Est est harmonisé avec celui du SNADDT-Cameroun dans les domaines de la protection de l'environnement physique, de la gestion des ressources naturelles, de la démographie, des aspects sociaux et de la vie de relation. Les deux plans d'action se retrouvent aussi dans les domaines de la valorisation du patrimoine touristique, de la protection des minorités, de l'amélioration de l'habitat.

En définitive, les finalités du Plan d'action du SRADDT-Est et celles du SNADDT-Cameroun se rejoignent. En effet, le plan d'action du SRADDT-Est vise à orienter l'aménagement du territoire en tirant au mieux profit des ressources et à accroître son attractivité, ce qui se traduit indéniablement par l'accroissement du dynamisme économique, une urbanisation harmonieuse, l'optimisation et la diversification des transports ainsi que le respect et la mise en valeur des composantes naturelles.

Les tableaux ci-dessous traitent des projets ou programmes d'action à mettre en œuvre dans le Région de l'Est proposés par le Rapport sur les OS et le PAQ du SNADDT-Cameroun et dont celui du SRADDT-Est prend en considération/compte ou intègre.

Tableau 9 : Projets du Secteur Pêche issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
Projet de valorisation des ressources halieutiques à travers la construction de points de débarquement aménagés (PDA).	**Objectif** Assurer un développement durable de la pêche artisanale grâce à une amélioration de la rentabilité économique des entreprises aux différents niveaux de la filière, une meilleure utilisation des ressources halieutiques, une amélioration de la qualité sanitaire et de la valorisation des produits, une amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels du secteur et une intégration des populations locales dans toutes les étapes du projet, par l'incitation à la création des coopératives locales chargées de la gestion à posteriori de l'activité desdites infrastructures.	x			30 100	20 000
Points de Débarquement Aménagés (PDA) **Localité :** Lom Pangar, Mouloundou **Plan d'eau:** Sanaga, Ngoko	**Objectif** Etant un facteur important du développement dans la chaîne de commercialisation des produits de pêche, le but du projet est de généraliser les PDA aux principaux ports de pêche continentale.					
Pisciculture intensive en cages flottante **Localité :** Lom Pangar, Batouri **Plan d'eau:** Sanaga, Kadey	**Objectif** Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flottille industrielle et de la construction des plates-formes de transformation des produits de pêche.					
Station aquacole **Localité** : Bertoua **Plan d'eau** : Bassin de Terre	**Objectif** Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flottille industrielle.					
Construction ferme de Tilapia (500t/an) **Localité** : Bertoua, Mouloundou **Plan d'eau** : Bassin de terre, Ngoko	**Objectif** Le projet vise à instaurer un cadre favorable à la gestion moderne de l'activité de pêche par l'acquisition et le renouvellement de la flottille industrielle et de la construction des plates-formes de transformation des produits de pêche.					
Unité pilote d'aquaculture industrielle **Localité** : Batouri, Atok **Plan d'eau** : Kadey, Nyong	**Objectif** Le projet s'inscrit dans le cadre du programme de développement des infrastructures portuaires dans le domaine de la pêche industrielle.					

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 10 : Projets du Secteur Agriculture issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)
Aménagement de 25.000 ha en riz pluvial portant la superficie totale à 50.000 ha en 2020	**Objectif** Améliorer la sécurité alimentaire de la population camerounaise, lutter contre la pauvreté et réduire les importations de riz très coûteuses pour la collectivité et en hausse permanente **Descriptif** 25.000 ha de plateaux et bas-fonds sont aménagés sommairement (maîtrise partielle de l'eau) et valorisés pour le développement de la production rizicole et d'autres culture pluviales ou de contresaison. Selon les caractéristiques hydrologiques et morphologiques des plateaux et des bas-fonds, il s'agira d'aménagements de type 1 (diguettes en courbe de niveau) ou type 2 ou 3 (petits ouvrages de dérivation de l'eau + canaux latéraux assurant une distribution de l'eau + éventuellement un système de drainage en cas de besoins (type 3)	x			
Equipement du territoire en minirizeries industrielles	Objectif Faire progresser le taux de couverture actuel des besoins par la production qui est de 21,5% à 60% en 2046 Descriptif Le programme établi dans le cadre du SNADDT prévoit un développement de la production nationale de riz pour répondre à la demande tout en limitant les importations. Il s'accompagne d'une intégration de la riziculture dans le circuit marchand qui suppose une amélioration de la qualité du riz commercialisé opour être compétitif face au riz importé.	x			
Développement de la filière maïs pour l'alimentation humaine et l'approvisionnement de l'agro-industrie, brasseries, minoteries, provende **Localisation: Adamaoua, Centre, Est et Sud pour les extensions de superficie et le**	**Objectif** Répondre à la croissance de la demande par la production nationale **Description** On estime qu'à l'horizon 2035, les besoins de consommation de mais dépasseront les 6 millions de tonnes. A l'horizon du plan (2022), le besoin de consommation atteindra 3 millions de tonnes. Pour répondre à cette demande, il est proposé d'agir sur les rendements et par le développement des superficies cultivées: soit atteindre des rendements moyens de 3t/Ha d'ici 2020 et augmenter les superficies de 100.000 ha d'ici 2020-2022	x			

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)
développement de nouvelles agropoles et augmentation des rendements dans toutes les régions					
Appui à la compétitivité de la filière riz nationale par une révision de la fiscalité agricole concernant le riz et un abaissement du coût du crédit **Localisation :** Plusieurs régions dont l'Est	**Objectif** Augmenter le taux de couverture actuel des besoins par la production de 21,5% à 60% en 2043 **Descriptif** Cette action consiste à apporter un appui spécifique à la chaine de valeur riz nationale par le biais des actions suivantes: (i) Exonération de la TVA du riz de qualité produit au Cameroun ou TVA rétrocédé à la filière sous forme de budget d'investissement dans les infrastructures collectives ou de subvention aux intrants de la filière, au moyen de mécanismes à définir (fonds spécial de développement de la riziculture / caisse de péréquation) (ii) Augmentation de la taxation du riz importé (III) Généralisation du réseau de micro-finance parainné par Afriland et la BICEC.	X			
Agropole de production du maïs de Bertoua (2015)	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			717 703
Agropole de production et de transformation du cacao du Haut-Nyong	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			2 202 890

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)
Agropole de production et de transformation du manioc de Batouri (2015)	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			868 981
Agropole de production et de transformation du manioc de Bebend (2017)	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			698 057 800
Agropole de production et de transformation du riz **Localisation : Abong-Mbang**	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			
Agropole de production et de transformation du café **Localisation : Abong-Mbang**	**Objectif** Atteindre l'efficience des systèmes de production à travers le « Programme Agropoles » **Description** Appui à : l'acquisition des intrants ; des équipements/matériels ; la construction des bâtiments ; la réhabilitation des pistes agricoles ; la construction infrastructures et la formation.	x			

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 11 : Projets du Secteur Foresterie et Bois issus du SNADDT-Cameroun

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
Accompagner l'ANAFOR dans l'Aménagement des Réserves Forestières et des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) qui lui sont concédées	Tout le territoire Camerounais	Contribuer à la gestion durable des forêts du Cameroun	Promouvoir une assistance administrative et technique pour l'aménagement des forêts de production transférées à l'ANAFOR	Le projet consistera à offrir à l'ANAFOR, des facilités d'ordre technique et administratif, afin de lui permettre d'assurer l'Aménagement des forêts de production à lui transférées	2030	240
Accompagner les communautés dans leurs projets de création et de gestion des forêts communautaires	Tout le territoire Camerounais	Assurer la gestion participative des ressources forestières	-Renforcer les capacités techniques des Communautés en matière de création et de gestion des forêts communautaires	Il est constant que les Communautés éprouvent des difficultés à créer et à gérer les forêts communautaires. Le recours aux expertises indépendantes en la matière greffe considérablement les charges liées à la création et à la gestion des forêts communautaires. Le projet consistera à développer leur autonomie en matière d'expertise sur ces questions. Cela passe la fourniture d'une assistance technique permanente en faveur des Communautés, au sujet de la création et de la gestion des forêts communautaires	2025	589,5
Accompagner les Communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales	Tout le territoire Camerounais	Assurer la gestion participative des ressources forestières	-Renforcer les capacités techniques des Communes en matière de création et de gestion des forêts communales	Il est constant que les Communes éprouvent des difficultés à créer et à gérer les forêts communales. Le recours aux expertises indépendantes en la matière greffe considérablement les charges liées à la création et à la gestion des forêts communales. Le projet consistera à développer leur autonomie en matière d'expertise sur ces questions. Cela passe la fourniture d'une assistance technique permanente en faveur des Communes, au sujet de la création et de la gestion des forêts communales	2025	589,5
Aménagement des zones de	Tout le	couvrir une superficie	- Elaborer et validation des		2018	2 365

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
chasse	territoire Camerounais	équivalente à 19 % à celle du territoire national en aires de protection qui reflètent l'ensemble de ses écosystèmes	plans de gestion des zones de chasse - mettre en œuvre les plans de gestion des zones de chasse - Mettre en œuvre la stratégie national de LAB dans les zones de chasse - Créer des nouvelles zones de chasse			
Amorcer la sécurisation des Forêts de production à travers leur classement et l'établissement de leurs titres fonciers respectifs en liaison avec le Ministère des domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières	Plusieurs Régions	Classer et sécuriser les forêts de production	• Publier les avis au public • Assurer le classement de toutes les Forêts de production • Amorcer l'immatriculation de toutes les Forêts de production	Le Projet consistera à assurer le classement de toutes les forêts de production. En effet, en 2015, sur 116 forêts de production identifiées, 95 seulement étaient classées en 2015. Il est question de classer les 21 Forêts de production restantes, afin de parvenir au classement de toutes les forêts de production. Parallèlement à ce classement, il sera d'amorcer en vue de finaliser l'immatriculation de toutes les forêts de production. A ce sujet, il est envisager d'immatriculer au moins 50% de forêts de production en 2035, soit au moins 58 forêts de production.	2036	56 862
Amorcer le processus d'établissement des titres fonciers des forêts classées en collaboration avec le Ministère des domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;	Plusieurs Régions	Sécurisation du DFP	• Publier les avis au public • Tenir des réunions de concertation • Cartographier • Délimiter • Déposer des dossiers de titres foncier	Créer une synergie dans la collaboration de la mise en œuvre de l'établissement des titre fonciers des forêts classées		
Assurer la création de nouvelles zones de chasse (Zones d'intérêt Cynégétique	Plusieurs Régions	assurer le gestion durable des ressources fauniques	Accroitre les zones de chasse sur le territoire national	Le projet consistera à prospecter et à créer les zones potentielles de chasse, avec pour finalité de contribuer non seulement à accroitre les	2021	300

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
(ZIC))				capacités touristiques de notre pays mais également d'améliorer les recettes issues de l'exploitation des ressources fauniques.		
Attribuer les PAO pour les UFA et forêts communales, les CAE pour les forêts communautaires, et les Certificats pour les Ventes de Coupe ;	Plusieurs Régions	Assurer l'exploitation forestière légale et durable	• Augmenter la part du secteur bois dans les recettes de l'Etat ; • Approvisionner le marché national et international en bois légal ; • Optimiser le prélèvement de bois en forêt ; • Maîtriser l'évolution des marchés de la filière bois ; • S'assurer de la gestion transparente et conforme des revenus issus de l'exploitation destinés aux communes et communautés locales.		2018	
Attribuer les Permis Annuels d'Opérations (PAO) pour les UFA et forêts communales, les Certificats Annuels d'Exploitation pour les forêts communautaires, et les Certificats pour les Ventes de Coupe ;	Plusieurs Régions	Assurer l'exploitation forestière légale et durable	Assurer la production annuelle des recettes issues de l'exploitation forestière; Contribuer à la production des documents légaux, en vue de promouvoir l'exploitation légale des titres forestiers	Le projet consiste à délivrer chaque année, des documents légaux permettant le développement de l'exploitation forestière dans tous les titres forestiers légaux. Il s'agit d'une opération de routine qui permet de suivre en amont et en aval cette exploitation forestière, afin d'assurer ou d'améliorer éventuellement, la production forestière annuelle	2025	967
Création , sécurisation et aménagement des Aires Protégées	Tout le territoire Camerounais	Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des AP majeures	Création des nouvelles AP - Elaboration ou révision des plans d'aménagement - mise en œuvre des plans d'aménagement des AP -Mise en œuvre de la stratégie	Coordination de toutes les activités et intervenants œuvrant à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des AP majeurs Conduite des procédures de classement	2018	96 200,4

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
			nationale LAB dans les AP -Mise en œuvre du plan d'action d'urgence de Bouba Njida -Mise en œuvre des activités du plan d'action d'urgence dans les autres AP -Mise en place des complexes transfrontaliers -Construction et aménagement des bases vies et des casernes - mise en œuvre du programme d'enrichissement et de réintroduction dans les AP -Mise en place et développement des jardins zoologiques	Sensibilisation et implication des population riveraines		
Développement des filières bois-énergie	Plusieurs Régions	Accroître l'offre de bois-énergie légal sur le marché	-améliorer le cadre légal et réglementaire ; -maîtriser la gestion des ressources et augmenter la production ; -promouvoir et appuyer la transformation et la commercialisation ; -organiser et structurer les acteurs ; -développer la filière Bambou au Cameroun ; -traiter les personnels de la filière transformation du bois et produits forestiers non ligneux.	L'exploitation des ressources ligneuses comme bois-énergie contribue de manière significative à la déforestation des formations végétales et {l'avancée du désert dans les zones sèches. Cette action ne vise pas à travailler sur la partie production de bois (programme 1), mais plutôt sur tous les segments permettant d'améliorer les rendements de carbonisation (fours, fosses), les rendements de consommation (réchauds, fours, braseros), les conditions de mise en marché (emballages, transports, stockages), la valorisation des déchets (sciures, copeaux, déchets végétaux), etc. L'utilisation du bois énergie ne pose pas en elle-même de problèmes environnementaux, mais la surexploitation des sites de collecte, d'où la nécessité d'augmenter	2018	2 816

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
				la production (plantations, voir action 3 du programme 1) et la rationalisation de l'utilisation pour améliorer les rendements et réduire la demande par unité de consommation, objet de cette action 3 du programme 3. Cela suppose aussi une collaboration étroite avec les administrations intervenant auprès des ménages. La possibilité d'organiser des flux de bois énergie provenant du sud pour l'approvisionnement des marchés du nord devra être étudiée. Mais de manière générale, il convient de faire en sorte que les déchets de bois issus des industries soient valorisés en énergie, soit sur place pour le séchage, voire la cogénération et donc la production d'électricité, soit par carbonisation pour faciliter ensuite le transport vers les marchés urbains.		
Développement des filières PFNL-	Plusieurs Régions	Organiser et professionnaliser les filières PFNL	Identifier les filières et leurs segments; Organiser les filières Collecter les statistiques Faciliter les regroupements	L'action vise à accompagner les opérateurs de ces diverses filières et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, mieux gérer la ressource, les rendre plus professionnelles et plus compétitives. Cela passera notamment par du conseil, de la formation, du suivi des acteurs. Mais	2018	6 889,3
Développement institutionnel et financement durable des AP	Tout le territoire Camerounais	Mettre en place et assurer le fonctionnement de l'office national des AP	La décision a déjà été prise de créer une nouvelle institution qui sera en charge de la gestion des aires protégées sur l'ensemble du territoire. La priorité désormais est de conduire toutes les études et évaluations		2018	8 145,5

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
			nécessaires pour définir ce que devra être cette institution dans la pratique pour qu'elle puisse assumer tous ses mandats. Dans le même temps, on devra continuer et surtout renforcer et développer les mécanismes de financement permettant de couvrir les charges de sécurisation et de fonctionnement des aires protégées. Il s'agit d'améliorer significativement le développement institutionnel du secteur des AP et lui assurer un financement durable			
Développer et assurer le fonctionnement du système de gestion de l'information forestière (SIGIF) ;	Plusieurs Régions	Améliorer la contribution du secteur forestier au PIB	Etendre le système de collecte de l'information Rendre le système performant	Etendre le système de collecte de l'information sur le territoire national et sur les PFNL Améliorer les logiciels de collecte Acquérir des équipements performants	2018	
Développer et assurer le fonctionnement du système de gestion de l'information forestière 2è génération (SIGIF II) ;	Plusieurs Régions	Améliorer la contribution du secteur forestier au PIB	-Renforcer le respect de la légalité dans le Commerce des bois du Cameroun -Améliorer la gouvernance en matière d'exploitation des forêts -Assurer la mise en œuvre des Accords de Partenariat Volontaire/FLEGT (APV/FLEGT)	Le Projet consistera à mettre en œuvre le Système de Vérification de la Légalité (SVL) et le Système de Traçabilité (ST), qui constituent les outils essentiels du SIGIF II. C'est sur la base des données issues du SIGIF II, que les Autorisations FLEGT pourront être délivrées, preuves de la légalité des bois exportés vers l'Union Européenne.	2025	1 129,8
Elaborer et mettre en œuvre le PNDPF(Programme	Tout le territoire	Assurer la renouvellement des	-Elaborer le PNDPF -Mettre en œuvre le PNDPF et	Le PNDPF devient de plus en plus urgent au regard du rythme actuel des prélèvements des	2030	437

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
National de Développement des Plantations Forestières)	Camerounais	ressources forestières	mettre en œuvre toutes autres initiatives de reboisement et de réhabilitation des terres((lutte contre la désertification (sahel vert)PAN/LCD, Changements climatiques PNACC, Réduction des émissions de gaz à effet de serre, mécanisme REDD+ Programmes internationaux PIF et CAFI ,Processus PSE(paiement des services environnementaux) NDT neutralité de la dégradation des terres, AFRI 100 programme CCNUCC 12 million d' ha pour le Cameroun avant 2030)	ressources forestières, et des engagements pris par le Gouvernement du Cameroun à la Coop 21, suivant lesquels notre pays devrait d'ici à 2030, réduire de 32% l'émission des gaz à effet de serre. Jusqu'à, les reboisements se font en vertu des orientations contenues le Programme National de Reboisement, qui est caduque depuis 2010. Depuis cette période, Trois (03) Etudes ont été réalisées portant respectivement sur le financement des reboisements, la qualité des semences et la question foncière. L'élaboration du PNDPF devra s'appuyer sur les conclusions de ces études, et sa mise en œuvre cherchera à relever les défis mentionnés plus haut. Il convient de rappeler à cet égard que la mise en œuvre du PNDF intégrera les autres projets suivants, dès lors qu'il contiendra les aspects ayant trait à la définition du contexte et des conditions de succès, de la planification, des actions en faveur des différents acteurs, du suivi et de l'évaluation des activités de renouvellement des ressources forestières sur le territoire national, à savoir: -Accorder les subventions aux acteurs pour la réalisation des plantations forestières; -Créer les banques des semences forestières; et -Suivre la mise en œuvre des activités de reboisement;		
Elaborer, valider et mettre en œuvre les plans de gestion des zones de chasse (Zones	Tout le territoire Camerounais	Assurer la gestion durable des ressources fauniques	-Elaborer et valider les plans de gestion des ZIC qui n'en disposent pas;	Le projet consistera à Elaborer, valider et mettre en œuvre les plans de gestion des ZIC qui n'en disposent pas, la finalité étant de contribuer non	2030	520

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
d'Intérêt Cynégétique (ZIC)) t-ANAFOR ; - Accompagner l'ANAFOR dans l'aménagement des Réserves forestière et UFA qui lui ont été transférées ;			-Mettre en œuvre des plans de gestion de toutes les ZIC	seulement à accroitre les capacités touristiques de notre pays mais également d'améliorer les recettes issues de l'exploitation des ressources fauniques. En 2015, notre pays comptait 45 ZIC dont 11 ont des plans de gestion élaborés, 08 ont des plans de gestion en cours d'élaboration et 26 n'ont pas encore de plan de gestion. Ce sont ces 26 Plans de gestion qu'il faudra élaborer et valider, de manière à assurer la mise en œuvre de tous les plans de gestion des 45 ZIC identifiées.		
Encourager l'intensification de la valorisation du bois	Tout le territoire Camerounais	Promouvoir l'augmentation des rendements matière dans les chaînes industrielles de transformation, Améliorer les performances des artisans	-mettre en œuvre le plan d'industrialisation du secteur bois ; -mettre en œuvre des recommandations de l'étude sur la restructuration du Centre de Promotion du Bois (CPB) ; -renforcer les capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans de bois ; -cartographier et Evaluer la technologie des usines de transformation du bois ; -élaborer un plan de valorisation des sous-produits bois ;	Cette action doit concerner d'une part les filières industrielles et d'autre part les filières artisanales, sachant que les deux systèmes de production sont souvent interconnectés avec des industriels qui rachètent des bois chez des artisans pour les transformer, mais surtout des artisans qui utilisent des bois issus des usines ou des exploitations forestières industrielles, y compris les rebus, écarts, déchets, bois abandonnés, culées, etc. pour les transformer. Au niveau de l'exploitation, il faut déjà faire des efforts pour réduire les pertes à l'abattage et au débardage, mais cela relève de la mise en œuvre des plans d'aménagement et des dispositions imposées par la certification. Réduire les arbres abandonnés en forêts, quelles qu'en soient les causes, mais notamment par une meilleure récupération des bois abandonnés. Ce qui d'ailleurs va imposer de revoir la réglementation pour la faciliter sans engendrer de problèmes de gestion forestière.	2018	12 830,4

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
			-mettre en place un dispositif d'enregistrement systématique des emplois décents et autres des filières bois ; - normaliser les procédés et produits bois ; -rechercher les actions sur la transformation plus poussée du bois/Mobilisation de l'assistance technique.	D'autre part, il est question de conseiller les opérateurs économiques et de les inciter à faire l'effort d'améliorer leurs rendements matières dès la première opération de sciage, puis lors des opérations suivantes. Cela passe notamment par l'installation de structures de séchage dans toutes les unités, structures elles-mêmes alimentées par des déchets de bois. Cela suppose aussi de pouvoir descendre la filière et de pouvoir s'engager dans la transformation plus poussée des bois, moulurière, parqueterie, ou même passer à la menuiserie industrielle.		
Mettre en œuvre le programme de réhabilitation des petits titres d'exploitation forestière actuellement suspendus	-	-	-	-		
Mettre en place un observatoire des forêts et des produits forestiers.	Tout le territoire Camerounais	Développer la prospective concernant la gestion des forêts et des produits forestiers	Assurer l'alimentation d'une base de données sur les forêts et les produits forestiers Aider à la décision concernant la prospective sur les forêts et les produits forestiers	Dans le cadre du projet C2D inutile "Aménagement et suivi des forêts du Cameroun", fruit de la coopération française lié au 10è FED, et exécuté de 2013 à 2018, une unité de gestion des statistiques forestières et fauniques a été mise en place au sein du Ministère des Forêts et de la Faune. Il sera question, à travers ce projet, d'alimenter régulière cette base de données, enfin de fournir au plan prospectif, des éléments d'aide à la décision.	2025	490,2
Participer à la mise en œuvre du Contrat Plan Etat-Agence National d'Appui au	Tout le territoire Camerounais	Assurer le renouvellement des ressources	Exécuter les dispositions contractuelles consignées dans le contrat plan	Le projet consistera pour chaque partie signataire du Contrat Plan de mettre en œuvre les dispositions du Contrat Plan, qui a été signé	2021	300

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
Développement Forestier (ANAFOR)		forestières		en 2015 pour renforcer les performances de l'ANAFOR		
Promotion des essences et commercialisation du bois	Tout le territoire Camerounais	Améliorer la contribution du potentiel des ressources ligneuse à l'économie nationale	-actualiser la liste des essences de promotion ; -promouvoir des bois camerounais sur le plan national, régional, sous régional et international ; -organiser le Marché Intérieur du Bois (MIB).	En réalité, on pourrait prélever beaucoup plus de tiges en forêt, sans pour autant la mettre en danger, pour peu que l'on soit capable de vendre davantage d'essences sur les marchés et de respecter les règles de gestion forestière durable. Cette action est donc bien de travailler à la promotion des bois divers, ou dit « de promotion », sur les marchés internationaux, régionaux et locaux. Les véritables gisements de croissance du secteur bois se trouvent désormais sur ces marchés en expansion. Il s'agit donc pour le programme de s'organiser pour faire connaître ces essences qui ne le sont pas encore sur des marchés qui sont eux-mêmes en pleine mutation. Le programme va développer des partenariats avec le secteur privé et des structures spécialisées pour subventionner des actions commerciales et faciliter la recherche de nouveaux marchés. Il s'agira également de de satisfaire à l'exigence de légalité en assurant la traçabilité des bois de promotion tant à l'internationale que locale.	2018	5 573,7
Renforcer les capacités des acteurs de la filière bois - Editer les documents sécurisés d'exploitation	Plusieurs Régions	Améliorer la productivité de l'exploitation forestière	Réduire les pertes liées aux opérations d'exploitation forestière	Le projet consistera à accompagner les opérateurs privés, en vue du développement des actions destinées à améliorer le rendement matière de l'exploitation forestier. Dans ce sens, des partenariats et des sous-traitances pourraient être envisagés pour promouvoir la récupération plus poussée des bois. Ces partenariats et sous-traitances passent par la	2025	400

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
				sensibilisation et un plaidoyer en direction des opérateurs privés		
Renforcer les capacités des acteurs de reboisement en matière de sylviculture de 2è génération, itinéraires sylvicoles, et conduite des peuplements forestiers	Tout le territoire Camerounais	Assurer le renouvellement des ressources forestières	Renforcer les capacités des acteur de reboisement en matière de sylviculture de 2è génération	Le projet consistera à organiser des sessions de formation des acteurs de reboisement, en vue de renforcer leurs capacités sur toutes les thématiques liées à la sylviculture de 2è génération. Elles seront organisées après l'élaboration du PNDPF, qui fera également l'objet d'une vulgarisation	2030	500
Sensibiliser les parties prenantes à la gestion des ressources forestières	Plusieurs Régions	Gérer durablement les ressources forestières	Adopter des bonnes pratiques agro sylvopastorales Réduire les pertes de superficies forestières Organiser les populations riveraines	Organiser les communautés Réaliser des prospectus Conduire des campagnes de sensibilisation Appuyer les organisations		
Sensibiliser les parties prenantes à la gestion des ressources forestières	Tout le territoire Camerounais	Contribuer à la promotion de la gestion participative des ressources forestières	-Renforcer les capacités techniques des autres parties prenantes de la gestion des ressources forestières;	La politique et le cadre législatif et réglementaire du sous-secteur forêt et faune ont mis la gestion participative au centre des défis des pouvoirs publics. Comme actions y relatives, la loi a prévu la mise en place des Comités Paysans-Forêts, qui ont été créés dans presque toute la zone forestière du Cameroun. Nonobstant l'importance de ces structures, la plupart sinon presque tous les Comités Paysans-Forêts ne fonctionnent plus aujourd'hui. Hormis les Comités riverains prévus dans l'Arrêté conjoint N°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux Communautés villageoises riveraines, les populations des zones forestières ne disposent de cadre permettant de renforcer leurs capacités techniques en matière de gestion des ressources forestières. Le projet devra donc s'employer à relever ce défi à travers la tenue régulière des réunions d'information et de sensibilisation, en réhabilitant par ailleurs les	2025	2 362,3

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
				Comités Paysans-Forêts.		
Suivre au niveau des Communes et des Communautés, la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières	Plusieurs Régions	Assurer la gestion participative des ressources forestières	-Assurer la gestion de la quote-part des ressources forestières destinée aux Communes et Communautés riveraines conformément au cadre réglementaire y relatif; -Renforcer les capacités des Communes et des Communautés riveraines dans le gestion de la quote-part des ressources forestières qui leur est destinée.	Afin d'encadrer la Gestion des parts des recettes forestières destinées aux Communes et Communautés, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministre des Finances, et le Ministre des Forêts et de la Faune ont signé l'Arrêté conjoint N°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux Communautés villageoises riveraines. Le projet consiste à appuyer techniquement les Communes et les Communautés riveraines pour le respect des dispositions de ce texte dans la gestion de la quatre part des recettes forestières leur est destinées. Cela passe par des réunions régulières de sensibilisation des Communes et des Communautés riveraines bénéficiaires des recettes forestières.	2025	414,5
Suivre l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts du domaine forestier permanent	Plusieurs Régions	Aménagement et gestion durable des Forêts	Analyser pour approbation des plans d'aménagement des 21 (vingt une)Forêts de production restantes du Domaine Forestier permanent, en vue de suivre la mise en œuvre des Aménagements dans la totalité dudit domaine	Le domaine forestier permanent a été délimité sur 6 861 391 ha soit 14,41% du territoire national. Il est constitué de 116 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) dont 95 disposaient en 2015 des Plans d'Aménagement, parmi lesquels 92 sont mise en œuvre. En vue de mettre tout ce domaine sous aménagement, il est question pour le Ministère des Forêts et de la Faune d'entreprendre des mesures tendant pour les Opérateurs, à finaliser les Plans d'aménagement des 21 (vingt une) forêts de production restantes, afin de suivre la mise en œuvre des Plans de Toutes les Forets de production du Domaine Forestier Permanent, et assurer l'aménagement de tout ce domaine.	2021	750,8
Suivre la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts communales et des plans simples	Tout le territoire Camerounais	Contribuer à la promotion de la gestion participative	-Renforcer la gouvernance en matière de gestion des forêts communales;	Le projet consistera à veiller au respect des dispositions contenues dans les documents d'aménagement des forêts communales et des forêts	2025	560,2

Nom du projet	Localisation	Objectif global	Objectifs spécifiques	Descriptif sommaire du projet	Échéance	Coût global du projet (millions de FCFA)
de gestion des forêts communautaires			-Renforcer la gouvernance en matière de gestion des forêts communautaires.	communautaires. Il s'agit notamment des plans d'aménagement des forêts communales, et les plans simples de gestion des forêts communautaires. En 2015, on a identifié 26 Communales classées dont 20 disposent des Plans d'aménagement. Quant aux forêts communautaires, 320 disposent des Plans simples de gestion approuvés sur les 395 forêts communautaires existant, dont 128 sont en convention provisoire et 267 sont en convention définitive.		
Suivre par satellite de l'évolution du couvert forestier	Tout le territoire Camerounais	Aménagement des forêts	Repérer, cartographier, et réaliser le monitoring du couvert forestier		2018	
Valorisation des ressources fauniques	Tout le territoire Camerounais	Augmenter la contribution du secteur faune à l'économie nationale	-organiser le commerce du gibier -Collecter les recettes fiscales - appui à la gestion des redevances fauniques - suivi et mise en œuvre de la CITES(Convention Internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore menacées d'extinction)	Il s'agit de palier aux insuffisances d'infrastructures d'accueils et de visions, à l'enclavement des zones touristiques et élaborer une politique inadaptée en matière d'écotourisme	2018	1 884,3
Valorisation et Promotion des Aires Protégées	Tout le territoire Camerounais	Améliorer l'attractivité des aires protégées	- développer des partenariats ; - développer l'écotourisme dans les Aires Protégées	Coordonner l'ensemble des activités concourant à la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité du Cameroun, promouvoir l'écotourisme et sécuriser les aires protégées	2018	1 871,1

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 12 : Projets du Secteur Alimentation en Eau Potable issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
Amélioration de l'alimentation en eau potable dans la zone rurale de la région de l'Est	**Objectif** Le projet est constitué des composantes suivantes : • Accroître le taux de desserte à l'eau potable dans la zone du projet environ 63% en 2022, • Réduction des maladies d'origine hydrique, • Diminution des corvées d'eau, • Promotion de l'hygiène et de la santé publique, **Descriptif** Le présent projet s'articule autour de trois volets: • Opérations de renforcement de la production (dégagement de ressources, raccordement..) • Renouvellement et Amélioration de performances des installations d'approvisionnement en eau potable (réhabilitation des systèmes de production ou distribution, comptage, recherche de fuites, stockage, extension de réseau…) • Sensibilisation des bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité Nb: **Evolution du taux d'accès à l'eau potable de 42 % en 2015 à 100% en 2030 dans la Région Est**	x	x	x	14 832	32
Amélioration de l'alimentation en eau potable dans la zone urbaine de la région de l'Est	**Objectif** Le projet vise les objectifs suivants : •Accroitre le taux d'accès à l'eau de boisson de 50 % en 2018 à 63% en 2022 •Réduire les maladies d'origine hydrique • Promouvoir l'hygiène et la santé publique **Descriptif** Le présent projet s'articule autour de trois volets : • Opérations de renforcement de la production (Traitement des eaux, dégagement des ressources en eau...) • Renouvellement et Amélioration de performances des installations d'approvisionnement en eau potable (réhabilitation des systèmes de production ou distribution, comptage, recherche de fuites, stockage…) • Mise en place des nouveaux réseaux (La longueur des réseaux envisagée est de 296 km) • Sensibilisation des bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité Nb: **Evolution du taux d'accès à l'eau potable de 42 % en 2015 à 100% en 2030 dans la Région Est**	x	x	x	38 870	130

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 13 : Projets du Secteur Assainissement issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
Amélioration de l'accès à l'assainissement dans la zone rurale de la région d'EST	**Objectif** Le projet est constitué des composantes suivantes : • Accroître le taux de l'accès à l'assainissement dans la région d'EST à 47% en 2022, • Mettre en place des structures sanitaires communautaires, • Promotion de l'hygiène et de la santé publique, **Descriptif** Le présent projet s'articule des volets suivants : •Réaliser d'ouvrages d'assainissement autonome amélioré à mettre en œuvre dans les zones peu denses et en milieu rural • Sensibilisation des bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène. Nb: **Evolution du taux d'assainissement de 24 % en 2015 à 100% en 2030 dans la Région Est**	x	x	x	21 103	212
Amélioration de l'accès à l'assainissement dans la zone urbaine de la région d'EST	**Objectif** Le projet vise les objectifs suivants: • Accroître le taux de l'accès à l'assainissement dans la région d'EST de 32% en 2018 à 47% en 2022, • Mettre en place des structures sanitaires communautaires, •Promouvoir l'hygiène et la santé publique, **Descriptif** Le présent projet s'articule en trois volets : • Réaliser des réseaux d'assainissement semi-collectifs pour les noyaux denses • Réaliser des stations de traitement des boues de vidange • Sensibilisation des bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène Nb: **Evolution du taux d'assainissement de 24 % en 2015 à 100% en 2030 dans la Région Est**	x	x	x	32 285	70

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 14 : Projets du Secteur Minier issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)
Société de sondages et de travaux miniers (SSTM)	**Objectif** Renforcement des capacités de l'Etat et du secteur public pour la maitrise du développement du secteur **Descriptif** Société privée dotée de moyens nécessaires pour réaliser, pour le comptes des opérateurs travaillant dans le secteur de l'exploration du potentiel minéral, des sondages et des travaux de recherche.	x			1 300
Unité de traitement du sable brut (criblage, lavage et séchage)	**Objectif** Mettre en valeur un potentiel national conséquent, et développer une industrie nationale de réponse à la demande locale résultant du boom du BTP, limiter l'importation et développer un volet 'export' important **Descriptif** Il s'agit d'une unité de traitement de sable brut par lavage, criblage, séchage.... Pour arriver à un sable propre à haute valeur ajouté et pouvant répondre aux industries du verre. Ce produit pourrait également etre éxporté directement.	x			1 312
Verrerie - Unité de fabrication de verre plat	**Objectif** Mettre en valeur un potentiel national conséquent, et développer une industrie nationale de réponse à la demande locale résultant du boom du BTP, limiter l'importation et développer un volet 'export' important **Descriptif** Il s'agit de l'installation d'une usine industrielles de verre plat	x			98 400

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 15 : Projets du Secteur Industrie manufacturière issus du SNADDT-Cameroun

Industrie							
Nom du projet	**Nom région**	**Maitre d'Ouvrage**	**Objectif global**	**Objectifs spécifiques**	**Descriptif sommaire du projet**	**Échéance**	**Coût global du projet**
Aménagement de la zone industrielle	Est	MAGZI	Promouvoir le développement industriel	Mettre des terrains aménagés et équipés à la disposition des entreprises industrielles	Aménager et équiper 224 ha de terrain	-	-

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

*Tableau 16 : Projets du Secteur Education issus du SNADDT-Cameroun***

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
Accès et Equité	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Maternelle	Tout le territoire Camerounais	Ministres chargés de ce niveau d'éducation, les Maires et les Partenaires privés sous contrat/ Convention/ Accord de Partenariat et sous certaines conditions	Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	1- Construire 446 écoles maternelles communales de référence (soit 360 communes en tout et un accent dans les 86 villes devant avoir plus de 50 000 habitants en 2035), avec 4 studios modernes d'astreinte 2- Construire les écoles maternelles communales dans chaque quartier en rapport avec leur vocation locale spécifique (plus aire d'élevage, aire d'agriculture et salle de bricolage).qui les rattache aux technopôles régionaux clairement définis 3- Réhabiliter les vieux établissements de la maternelle par rapport aux infrastructures et équipements conçus et à eux de référence 4- Equiper les écoles maternelles construites ou réhabilitées (salles de classe ordinaires et spécialisées, bureaux et ateliers) 5- Recruter les personnels de formation et d'encadrement pédagogique 6- Elaborer 1 liste d'aptitude des personnels locaux vacataires selon les Valeurs Acquises par Expérience (VAE) dans le bricolage, les activités d'éveil, l'élevage et l'agriculture 7- Professionnaliser les fonctions (administratives, gestionnaires et animation pédagogique) 8- Renforcer les capacités pédagogiques des personnels techniques (VAE) vacataires de 6° 9- Former les maintenanciers des infrastructures et des équipements des 86 villes retenues 10- Définir des aires d'éducation viables dans chaque Région et Engager la Communauté éducative à signer un "Pacte social de respect citoyen de la carte scolaire" pour Regrouper les établissements scolaires (de la maternelle au	1. Financement public de la maternelle au collège avec regroupement sur un même site, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux. Sont exclues, les structures de formation étrangères soumises à des conditions spécifiques des accords culturels non contraires, des pays concernés avec 50% des personnels de ces pays. Toutefois, les apprenants locaux dans ces structures participent en totalité au reversement des frais exigibles en maternelle. 2. Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP révisé) 3. Spatialiser et Rationaliser le fonctionnement du "Fonds National de financement de l'éducation et promotion de la solidarité" (structure faîtière à mettre sur pied et alimentée par les contributions exigibles aux apprenants à l'inscription et ou quottes parts venant des apprenants du privé).

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
					supérieur) et hiérarchiser ainsi leur spatialisation dans une logique de viabilisation et de mutualisation des ressources en toute équité	
Accès et Equité	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Primaire	Tout le territoire Camerounais	Ministres chargés de ce niveau d'éducation, les Maires et les Partenaires privés sous contrat/ Convention/ Accord de Partenariat sous certaines conditions	Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	1- Construire 446 écoles primaires communales sous le modèle augmenté des maternelles communales de référence (= 360 communes en tout avec accent dans les 86 villes devant avoir plus de 50 000 habitants en 2035), avec 6 studios modernes d'astreinte 2- Construire chaque école primaire en y rattachant des maternelles communales dans chaque quartier en rapport avec leur vocation locale spécifique (aire d'élevage, aire d'agriculture, salle de bricolage).qui les rattache aux technopôles régionaux clairement définis 3- Réhabiliter les vieux établissements du primaire par rapport aux infrastructures et équipements conçus et à ceux de référence 4- Equiper les écoles primaires construites ou réhabilitées (salles de classe ordinaires et spécialisées, bureaux et ateliers) 5- Recruter les personnels de formation et d'encadrement pédagogique 6- Elaborer 1 liste d'aptitude des personnels locaux vacataires selon les Valeurs Acquises par Expérience (VAE) dans le bricolage, les activités d'éveil, l'élevage et l'agriculture 7- Professionnaliser les fonctions (administratives, gestionnaires et animation pédagogique) 8- Renforcer les capacités pédagogiques des personnels techniques (VAE) vacataires de 6° 9- Former les maintenanciers des infrastructures et des équipements des 86 villes retenues 10- Définir des aires d'éducation viables dans chaque Région et Engager la Communauté éducative à signer un	1. Financement public de la maternelle au collège avec regroupement sur un même site, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux. Sont exclues, les structures de formation étrangères soumises à des conditions spécifiques des accords culturels non contraires, des pays concernés avec 50% des personnels de ces pays. Toutefois, les apprenants locaux dans ces structures participent en totalité au reversement des frais exigibles en maternelle. 2. Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP révisé) 3. Spatialiser et Rationaliser le fonctionnement du "Fonds National de financement de l'éducation et promotion de la solidarité" (structure faîtière à mettre sur pied et alimentée par les contributions exigibles aux apprenants à l'inscription et ou quottes parts venant des apprenants du privé).

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
					"Pacte social de respect citoyen de la carte scolaire" pour Regrouper les établissements scolaires (de la maternelle au supérieur) et hiérarchiser leur spatialisation dans une logique de viabilisation et de mutualisation des ressources en toute équité.	
Accès et Equité	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Secondaire	Tout le territoire Camerounais	Ministres en charge de l'Education et de la Formation du niveau secondaire, Régions - Départements et Collectivités Territoriales Décentralisées, Accord de Partenariat sous certaines conditions ou contrats spécifiques Etat/CTD/ Communes	Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	1) Construire sous le modèle BLOC-EM-SNADDT environ 55 591 salles de classe d'ici 2035 dans les structures scolaires et de formation : écoles primaires (liées aux maternelles et les collèges) communales à vocation locale spécifique, les Collèges et Lycées d'enseignement secondaire général, technique et professionnel Départementaux, les écoles normales secondaires et les rattacher aux Instituts Universitaires de Technologie dans les technopôles régionaux clairement définis. En outre, à chaque école primaire y rattacher 1 collège et des maternelles communales dans chaque quartier en rapport avec leur vocation locale spécifique (aire d'élevage, aire d'agriculture, salle de bricolage).qui les rattache aux technopôles régionaux clairement définis 2) Construire 144 structures communales d'éducation et de formation de référence avec internat (sous le modèle augmenté des maternelles communales de référence de 9 studios modernes d'astreinte) dans les 58 chefs-lieux de Département plus 86 villes retenues devant avoir plus de 50 000 habitants d'ici 2035. 3) Réhabiliter les vieux établissements d'enseignement (normal, secondaire général et technique, secondaire et cycle BTS du supérieur) par rapport aux infrastructures et équipements conçus à celles de référence 4) Equiper les structures d'éducation et de formation construites ou réhabilitées (salles de classe ordinaires et spécialisées, bureaux et ateliers) 5) Recruter les personnels de formation et d'encadrement	1. Financement public du primaire et du 1er cycle secondaire (Enseignement Fondamental) par la maternelle et le lycée hôte du collège regroupés sur un même site, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux ; 2. Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP révisé) 3. Spatialiser et Rationaliser le fonctionnement du "Fonds National de financement de l'éducation et promotion de la solidarité" (structure faîtière à mettre sur pied et alimentée par les contributions exigibles aux apprenants à l'inscription ou quottes parts venant des apprenants du privé).

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
					pédagogique 6) Elaborer, pour y recruter, 1 liste d'aptitude des personnels locaux (Département et Région) vacataires selon les Valeurs Acquises par Expérience (VAE) dans le bricolage, les activités d'éveil, l'élevage et l'agriculture et les métiers des filières techniques et technologique qui offrent plus d'avantages socioéconomiques eux-mêmes conformes à la stratégie nationale de renforcement de capacités 7) Professionnaliser les fonctions (administratives, gestionnaires et animation pédagogique) 8) Renforcer les capacités pédagogiques des personnels techniques vacataires de 6° 9) Former les maintenanciers des infrastructures et des équipements des 86 villes retenues ; 10) Définir des aires d'éducation viables dans chaque Région et Engager la Communauté éducative à signer un "Pacte social de respect citoyen de la carte scolaire" pour Regrouper les établissements scolaires (de la maternelle au supérieur) et hiérarchiser leur spatialisation dans une logique de viabilisation et de mutualisation des ressources en toute équité.	
Accès et Equité	DEFI (Développement des Enseignements Fondamentaux Inclusifs) Supérieur	Plusieurs Régions	Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur	Améliorer l'accès et l'équité aux services d'éducation et de formation à tous les niveaux d'enseignement et de formation	1) Construire les structures scolaires et de formation : écoles maternelles, primaires et les collèges communaux à vocation locale spécifique, les Collèges et Lycées d'enseignement secondaire général, technique et professionnel Départementaux, les écoles normales secondaires et les rattacher aux Instituts Universitaires de Technologie dans les technopôles régionaux clairement définis 2) Construire les campus universitaires pouvant accueillir à terme en 2035, 30 000 étudiants et les boursiers d'études. 3) Réhabiliter les vieux établissements (facultaire, technique, et technologique et décrocher le cycle BTS du supérieur consacré au système LMD) 4) Equiper les structures d'éducation et de formation construites ou réhabilitées (Amphithéâtres,salles de classe ordinaires et	- Financement public et privé (national et international) aux niveaux des Lycées et IUT - Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP revisé).

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
					spécialisées, bureaux et ateliers) 5) Recruter les personnels de formation et d'encadrement pédagogique 6) Elaborer, pour y recruter, 1 liste d'aptitude des personnels locaux (Région) vacataires selon les Valeurs Acquises par Expérience (VAE) dans le bricolage, les activités d'éveil, l'élevage et l'agriculture et les métiers des filières techniques et technologiques qui offrent plus d'avantages socioéconomiques eux-mêmes conformes à la stratégie nationale de renforcement de capacités 7) Professionnaliser les fonctions (administratives, gestionnaires et animation pédagogique) 8) Renforcer les capacités pédagogiques des personnels techniques vacataires de 6° 9) Former périodiquement les maintenanciers régionaux des infrastructures et des équipements ; 10) Définir des aires d'éducation viables dans chaque Région et Regrouper les établissements scolaires pour hiérarchiser leur spatialisation dans une logique de mutualisation des ressources en toute équité.	
Accès et Equité	Projet APRES (Appui à l'accompagnement pour la Réinsertion Sociale des apprenants finissants/ Sortants)	Tout le territoire Camerounais	Conseil National du SNADDT et autres intervenants ministériels ou contractants	Accompagner pour la Réinsertion Sociale des apprenants finissants/ sortants	1- Mettre en place un dispositif de financement des entreprises locales utilisant des personnels finissants du système éducatif 2- Assurer la maintenance des infrastructures et des équipements 3- Développer les arts culturels, ceux du patrimoine culturel et du milieu 4- Pérenniser les actions d'éducation et de formation par un CARPA revisé (démontrant l'opportunité réelle et non l'urgence des projets professionnels), le partenariat public-privé. Exemples de bonnes pratiques: EDF en France, ATA en Inde, GAZPROM en Russie (présent à KRIBI), PHILIPS en UE.	- Financement public, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux. Financement public du primaire et du 1er cycle secondaire (Enseignement Fondamental) par la maternelle et le lycée hôte du collège regroupés sur un même site, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux - Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP révisé) - Contributions issues des travaux utilitaires des apprenants et des frais exigibles à l'entrée des formations - Subventions de l'Etat, bourses et stages - Spatialiser et Rationaliser le fonctionnement du "Fonds National de financement de

Objectif stratégique	Nom du projet	Région	Maitre d'Ouvrage	Objectif global	Objectifs spécifiques	Montage institutionnel et financier
						l'éducation et promotion de la solidarité" (structure faîtière à mettre sur pied et alimentée par les contributions exigibles aux apprenants à l'inscription ou quottes parts venant des apprenants du privé).
Qualité et Pertinence	Projet PAQUE (Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education et de la formation)	Tout le territoire Cameroun ais	Ministres en charge de l'Education et de la Formation du niveau secondaire, Régions - Départements et Collectivités Territoriales Décentralisées, Accord de Partenariat sous certaines conditions ou contrats spécifiques Etat/CTD/ Communes	Améliorer la qualité des apprentissag es tout en adaptant leurs contenus à l'environnem ent socio-économique.	1- Eveiller l'intelligence intégrée de l'homme au lieu de l'encourager à intégrer un modèle donné. En collaboration avec les VAE locales dûment identifiées et renforcées (régionales), 2- Développer des Curricula d'Urgence Valorisant l'Evaluation par l'Expérience (CUVEE). Ces Curricula complémentaires, sur 2 à 3 ans, avec Valeur ajoutée Ecole Entreprise forment la Composante 1/ sous-projet CUVEE ; lequel met l'apprenant dans une situation réelle de l'emploi que ce soit dans les incubateurs ou dans les sociétés partenaires des secteurs stratégiques comme EDF en France, ATA en Inde, GAZPROM en Russie (présent à KRIBI), PHILIPS en UE. 3- Elaborer avec les professionnels et les animateurs pédagogiques, les fiches pédagogiques pour pallier le manque de livres et des matériels didactiques appropriés ; 4- Orienter systématiquement à une formation professionnelle (sous-cycle de 3 ans après Primaire +2 ans) tous les apprenants sous-réalisateurs du niveau 2 de l'Enseignement Fondamental. Ces Formations Professionnelles Accessibles à tous pour une Insertion Locale sans Exclusive forment la Composante 2/ sous-projet FACILE laquelle dispose d'une animation pédagogique professionnelle déclinée en modules (Après le Primaire +2 ou 3 ans, après le BEPC, après le Probatoire et après le Bacc. + 2 ou 3ans) et offrant aux apprenants les savoirs faire fondamentaux à l'air du temps (TIC inclus).	1. Financement public du primaire et du 1er cycle secondaire (Enseignement Fondamental) par la maternelle et le lycée hôte du collège regroupés sur un même site, le privé national sera sous contrat à ces niveaux des Enseignements dits fondamentaux ; 2. Financement privé en Partenariat Public Privé entièrement aménagé (PPP révisé) 3. Spatialiser et Rationaliser le fonctionnement du "Fonds National de financement de l'éducation et promotion de la solidarité" (structure faîtière à mettre sur pied et alimentée par les contributions exigibles aux apprenants à l'inscription ou quottes parts venant des apprenants du privé).

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 17 : Projets du Secteur Santé issus du SNADDT-Cameroun

Santé							
Objectif stratégique	**Nom du projet**	**Nom région**	**Secteur**	**Date de démarrage prévue**	**Durée de réalisation (mois)**	**Échéance**	**Coût global du projet**
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	CHU pour 8 Régions Autres que Centre et Littoral	Est	Santé	2018	204	2035	40 Mds
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Ensemble Formations Sanitaires	Tout le territoire Camerounais	Santé	2018	204	2035	7 744 Mds
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Généralisation de la couverture en CSI	Tout le territoire Camerounais	Santé	2018	204	2035	3 Mds * 1290
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Hôpitaux de Districts Rénovés pour 302 Arrondissements	Tout le territoire Camerounais	Santé	2018	204	2035	7 Mds * 302
Contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable	Hôpitaux Régionaux pour 48 Départements	Tout le territoire Camerounais	Santé	2018	204	2035	30 Mds * 48

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 18: Projets du Secteur Energie Electrique issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
EL011-Ngoila	**Objectif** OSS production **Descriptif** Le projet d'aménagement hydroélectrique de NGOILA consiste en la construction d'un barrage hydroélectrique sur Dja d'une puissance de 124 MW	x			245 000	800
EL021-Renforcement et sécurisation du RIE (2018-2022)	**Objectif** Le développement du réseau de transport/distribution est optimisé de manière à évacuer l'énergie produite et la transférer aux sites de consommation en occasionnant le minimum de pertes techniques. **Descriptif** Construction de lignes HT et des postes pour tout le réseau RIE	x			83 081	
EL024-Consolidation et renforcement du RIE (2023-2035)	**Objectif** Le développement du réseau de transport/distribution est optimisé de manière à évacuer l'énergie produite et la transférer aux sites de consommation en occasionnant le minimum de pertes techniques. **Descriptif** Construction de lignes HT et des postes pour tout le réseau RIE	x			28 051	
EL006-Colomines	**Objectif** OSS production **Descriptif** Le projet d'aménagement hydroélectrique de COLOMINES consiste en la construction d'un barrage hydroélectrique sur la Kadey d'une puissance de 18 MW	x			35 000	500

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 19 : Projets du Secteur Hydrocarbures issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet
Dépôt local de produits raffinés et de GPL	**Objectif** Mise à disposition des villes et villages du Cameroun du gaz naturel, du GPL et des produits raffinés dans le but de développement du Cameroun et l'amélioration de la qualité de la vie du Camerounais
Mini réseau à gaz à Bertoua	
Mini unités de remplissage de GPL	
Station-service en containers pour localités éloignées	

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 20 : Projets du Secteur Transport issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Côuts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
Bitumage de la route Bengbis - Abong Mbang	**Objectif** Mettre en place une ossature du réseau structurant et aménager la capacité des principaux axes **Descriptif** Il s'agit de mettre à niveau la liaison routière Bengbis - Abong Mbang longue de 185 km pour répondre aux principaux objectifs suivants : (i) Améliorer les conditions de desserte des populations et d'écoulement des marchandises, tout en offrant une liaison pérenne permettant des conditions de circulation fluides, (ii) améliorer la sécurité des usagers, (iii) contribuer à l'achévement d'un réseau routier national de desserte moderne et efficace et (iv) développer les secteurs productifs ayant un potentiel économique important dans la zone d'influence du projet.	x				300
Construction de la ligne ferroviaire Douala Yaoundé Bertoua N'gaoundéré : Lot 2 Yaoundé Bertoua	**Objectif** Accroître la mobilité des populations et répondre aux besoins des activités économiques en passant du transport à la logistique		x			
Construction de la ligne ferroviaire Douala Yaoundé Bertoua N'gaoundéré : Lot 3 Bertoua N'gaoundéré	**Objectif** Accroître la mobilité des populations et répondre aux besoins des activités économiques en passant du transport à la logistique		x			
Extension de l'aéroport de Bertoua	**Objectif** Consolider l'intégration sous-régionale	x				

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Côuts d'investissements (million FCFA)	Impact Emploi (stade investissement)
Réhabilitation de la route Yaoundé - Bertoua (RN10)	**Objectif** Mettre en place une ossature du réseau structurant et aménager la capacité des principaux axes **Descriptif** Il s'agit de mettre à niveau la liaison routière Yaoundé - Abong Mbang - Bertoua longue de 345 km pour répondre aux principaux objectifs suivants : (i) Améliorer les conditions de desserte des populations et d'écoulement des marchandises, tout en offrant une liaison pérenne permettant des conditions de circulation fluides, (ii) améliorer la sécurité des usagers, (iii) contribuer à l'achévement d'un réseau routier national de desserte moderne et efficace et (iv) développer les secteurs productifs ayant un potentiel économique important dans la zone d'influence du projet.	x				300

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 21 : Projets du Secteur TIC issus du SNADDT-Cameroun

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Accompagnement au renforcement des capacités des personnels de l'administration et d'encadrement des structures sociales de base	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINESUP, ENSPT, ENSP	2020	100
Amélioration de la gouvernance numérique	Adaptation au contexte du numérique de la loi sur le partenariat public et privé	Tout le territoire Camerounais	MINFI, ART, MINPOSTEL	2020	50
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Adaptation des programmes d'enseignement scolaire, universitaire et professionnel au contexte du numérique	Tout le territoire Camerounais	MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP	2025	DE
Amélioration de la gouvernance numérique	Adaptation du cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour l'implication des collectivités locales dans le développement des infrastructures TIC et le développement harmonieux des infrastructures de base dans tous les secteurs d'activité (génie civil, eau et énergie, transport, ...)	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ART, ANTIC, ARSEL	2030	150
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Appui à l'acquisition des outils nomades numériques et de pédagogie embarquée	Tout le territoire Camerounais	MINESEC, MINESUP	2035	DE
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Appui à la mise en place d'une industrie locale de développement des applications «made in Cameroon»	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINMIDT, MINRESI, MINESUP	2025	600
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Appui à la mise en place des industries d'assemblage/fabrication de terminaux et équipements du numérique		MINMIDT, MINPOSTEL, GICAM, CCIMA	2030	1 700
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Appui aux programmes locaux de R&D	Tout le territoire Camerounais	MINRESI, MINESUP, MINMIDT	2035	
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Archivage numérique nationale		MINAC	2020	50

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
Amélioration de la gouvernance numérique	Audit du cadre législatif et réglementaire en adéquation avec le développement de l'économie numérique	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2020	150
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Conception et mise en place d'une plateforme nationale de signature numérique des documents		MINPOSTEL, ANTIC	2025	DE
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Confection de la carte numérique du Cameroun	Tout le territoire Camerounais	MINRESI, MINPOSTEL, INC	2025	
Développement des infrastructures large bande	Connexion au haut débit des services déconcentrés des administrations publiques	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, CAMTEL	2025	1 822
Développement des infrastructures large bande	Connexion au très haut débit par fibre optique (FTTH) des ménages et des entreprises	Est	CAMTEL	0	
Développement des infrastructures large bande	Connexion des écoles pilotes du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education de Base (PAQUEB) et du Projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaire (PASZEP) au réseau Internet		MINEDUB	2020	910
Développement des infrastructures large bande	Construction d'espaces publics numériques dans les villages	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2035	
Développement des infrastructures large bande	Construction d'un réseau national d'accès Wifi public	Est	CAMTEL Opérateurs	2020	
Développement des infrastructures large bande	Construction d'un réseau national d'accès Wifi public	Tout le territoire Camerounais	CAMTEL Opérateurs	2030	
Développement des infrastructures large bande	Construction de deux (02) datacenters de dernière génération			2035	42 000
Développement des infrastructures large bande	Construction des tronçons des liaisons transnationales entre le Cameroun et les pays frontaliers voisins (Nigeria, RCA, Gabon, Guinée Equatoriale, Congo, Tchad)	Est	MINPOSTEL, CAB	2025	

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
					13 943,3
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Construction et équipement des centres régionaux d'apprentissage et de formation des métiers des TIC (Youth Empowerment and Employment project)	Tout le territoire Camerounais	MINEFOP	2025	
Développement des infrastructures large bande	Couverture en réseau mobile des zones rurales, frontalières et enclavées	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL Opérateurs	2035	20 409,7
Amélioration de la gouvernance numérique	Déconcentration verticale du SIGIPES II	Tout le territoire Camerounais	SPM, MINFI, MINFOPRA, ANTIC	2025	
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Dématérialisation des procédures administratives (fonction publiques, marchés publics, commerce extérieur, ...)	Tout le territoire Camerounais	Toutes les administrations	2035	6 121,3
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Dématérialisation des procédures consulaires	Tout le territoire Camerounais		2035	2 000
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Déploiement d'un IPBX pour l'administration	Tout le territoire Camerounais	Toutes les administrations	2025	100
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Développement d'un moteur de recherche camerounais	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC	2035	
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Développement de l'usage du cloud et du big data et fourniture des services associés	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC	2035	
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Développement et mise en place d'une Infrastructure Nationale à Clé Publique (PKI) par les compétences locales	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC	2030	1 585
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Développement massif des Massive Open Online Courses (MOOC)	Tout le territoire Camerounais	MINESUP, MINEFOP	2035	
Développement des infrastructures	Elaboration d'un Plan Directeur de Développement des	Tout le territoire	MINPOSTEL, CAB	2020	98

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
large bande	infrastructures large bande	Camerounais			
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Elaboration d'un référentiel des métiers du numérique	Tout le territoire Camerounais	MINEFOP, MINESUP, MINPOSTEL	2018	50
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Elaboration d'un Schéma Directeur de Développement des Systèmes d'Informations pour les administrations publiques	Tout le territoire Camerounais	MINFI	2020	
Amélioration de la gouvernance numérique	Elaboration d'un texte de lois sur la protection des données à caractère personnel	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINJUSTICE, ANTIC	2020	50
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Elaboration d'un plan directeur de développement de l'e-gov et conduite du projet	Tout le territoire Camerounais	Toutes les administrations	2020	1 200
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Equipement des enseignants en ordinateurs et subvention pour les connexions Internet	Tout le territoire Camerounais	MINESUP, MINESEC, MINEDUB, MINEFOP, MINPROFF, MINPOSTEL	2025	
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Equipement des laboratoires numériques dans les universités et grandes écoles	Tout le territoire Camerounais	MINRESI, MINESUP, MINMIDT	2025	1 000
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Equipement des unités techniques spécialisées et des structures de formation en matériels TIC	Tout le territoire Camerounais	MINPROFF	2035	
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Etude sur la généralisation du projet d'amélioration de la qualité de l'éducation de base (PAQUEB)	Tout le territoire Camerounais	MINEDUB	2018	100
Développement des infrastructures large bande	Fourniture d'accès large bande aux universités, Unités techniques spécialisées, lycées et collèges, écoles, structures communautaires, points d'accès numériques, hôpitaux, bibliothèques, bureaux de poste		MINPOSTEL, MINEDUB, MINESEC, MINESUP	2035	
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage	Initiative One family – One computer	Tout le territoire Camerounais	MINPROFF, MINPOSTEL	2035	

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
des TIC dans la société					
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Mise à niveau du CIRT (Computer Incident Response Team) national	Tout le territoire Camerounais	ANTIC	2020	500
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en ligne de l'ensemble des services postaux et automatisation des procédures	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, CAMPOST	2030	
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Mise en place d'incubateurs dans le domaine du numérique	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINMIDT, MINRESI, MINESUP	2025	2 000
Amélioration de la gouvernance numérique	Mise en place d'un cadre juridique national du financement par capital risque	Tout le territoire Camerounais	MINFI, MINPOSTEL	2025	
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Mise en place d'un CIRT sous régional	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINREX, ANTIC	2025	2 000
Amélioration de la gouvernance numérique	Mise en place d'un fonds à capital risque pour le financement des startups	Tout le territoire Camerounais	MINFI, MINPOSTEL	2025	60
Amélioration de la gouvernance numérique	Mise en place d'un fonds d'investissement pour le numérique destiné à appuyer le passage au numérique des entreprises	Tout le territoire Camerounais	SPM, MINFI, MINEPAT, MINPMEESA	2025	
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en place d'un intranet gouvernemental	Tout le territoire Camerounais	SPM, MINPOSTEL, MINFOPRA, ANTIC, CAMTEL	2025	
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Mise en place d'un parc technologique		MINMIDT, MINPOSTEL, MINRESI	2025	100 000
Amélioration de la gouvernance numérique	Mise en place d'un régime fiscalo-douanier incitatif au développement de l'économie numérique	Tout le territoire Camerounais	MINFI, MINEPAT, MINPOSTEL	2025	
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en place d'un système de codification et d'adressage postal géo référencés	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, CAMPOST	2030	

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Mise en place d'un système de messagerie électronique pour l'administration	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2025	200
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Mise en place d'une Agence nationale de code ISRC (International Standard Recording Code)		MINAC, MINPOSTEL, MINMIDT	2025	1 500
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Mise en place d'une bibliothèque numérique nationale		MINAC, MINPOSTEL	2025	3 100
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en place d'une plateforme de e-commerce à travers l'infrastructure e-post	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, CAMPOST	2025	
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Mise en place de centres de veille sécuritaire	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, Opérateurs du secteur des télécoms	2025	5 000
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Mise en place de CIRT par secteur d'activités	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC	2035	5 000
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Mise en place de deux (02) Centres d'Appels pour assistance aux usagers victimes d'attaques cybernétiques et vulgarisation des bonnes pratiques à l'usage des TIC		ART, ANTIC	2035	900
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Mise en place de zones franches industrielles de production des équipements du numérique		MINFI, MINEPAT, MINCOMMERCE, MINMIDT	2030	3 000
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Mise en place des centres multimédia dans les écoles, les lycées et les centres de formation	Tout le territoire Camerounais	MINESEC, MINEDUB, MINPOSTEL	2035	
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Mise en place des plateformes de paiement automatique et/ou en ligne des services offerts par l'administration	Tout le territoire Camerounais	MINFI	2030	

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Mise en place du portail web gouvernemental		MINPOSTEL, ANTIC	2020	
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Mise en réseau des structures de R&D	Tout le territoire Camerounais	MINRESI, MINESUP, MINMIDT	2025	50
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Organisation des fora nationaux et régionaux et des campagnes de sensibilisation sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2025	800
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Organisation des Journées Nationales de l'Economie Numérique (JNEN)	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2025	500
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Organisation et participation aux salons et fora IT	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL	2035	800
Densification de l'offre et la vulgarisation des contenus numériques locaux	Portail web des ressources pédagogiques, scolaires et académiques	Tout le territoire Camerounais	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP	2025	DE
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Projet d'équipement des écoles primaires en ordinateurs pédagogiques « XO »	Tout le territoire Camerounais	MINEDUB, MINPOSTEL	2035	DE
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Promotion auprès des populations de l'accès au service universel	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ART	2035	DE
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Promotion de l'excellence dans l'innovation numérique	Tout le territoire Camerounais	MINRESI, MINESUP, MINMIDT	2035	500
Densification de l'offre et la	Promotion et accompagnement du développement des	Tout le territoire	MINPOSTEL, ANTIC, ART,	2035	1 500

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
vulgarisation des contenus numériques locaux	applications et contenus numériques locaux et innovants (informationnels, éducatifs, ludiques, ...)	Camerounais	Secteur privé		
Développement de l'industrie locale du numérique et la promotion de l'usage des TIC dans la société	Réalisation d'une étude sur la production locale des biens et services numériques	Tout le territoire Camerounais	MINMIDT, MINPMEESA, MINPOSTEL	2020	30
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Réalisation des audits de sécurité dans les administrations et les entreprises	Tout le territoire Camerounais	ANTIC, Auditeurs agréés	2025	
Amélioration de la gouvernance numérique	Renforcement de la propriété intellectuelle du logiciel	Tout le territoire Camerounais	MINIMIDT	2025	10
Développement du capital humain et la promotion de la recherche et de l'innovation dans le numérique	Renforcement des capacités des magistrats et officiers de police judiciaires en cybersécurité	Tout le territoire Camerounais	MINJUSTICE, MINPOSTEL, ANTIC	2025	
Transformation numérique de l'administration et des entreprises	Réseau d'interconnexion de l'administration et des missions diplomatiques	Tout le territoire Camerounais	SPM, MINREX, MINPOSTEL, MINTOUL, MINFI, MINEPAT, DGSN	2030	2 000
Développement des infrastructures large bande	Réseau de vidéosurveillance e-Police	Est	DGSN	2025	
Développement des infrastructures large bande	Réseau national de télécommunication large bande (National Broadband Network)	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL,CAMTEL	2025	235 000
Développement des infrastructures large bande	Réseau national de télécommunications d'urgence (RNTU)	Est	MINPOSTEL	2020	
Amélioration de la gouvernance numérique	Révision de la législation sur la cyber sécurité, la cybercriminalité, le commerce électronique et la propriété intellectuelle en adéquation avec le développement de l'économie numérique	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, MINJUSTICE, ANTIC, Opérateurs du secteur des télécoms	2025	500
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Sécurisation des applications et bases de données des administrations et institutions publiques	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC, administrations, institutions publiques	2035	2 250

Objectif stratégique	Nom du projet	Nom région	Maitre d'Ouvrage	Échéance	Coût global du projet
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Sécurisation des applications et bases de données des entreprises exploitant les données sensibles (Etablissements bancaires, sociétés d'assurance, ...)	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC, Institutions privées	2035	
Renforcement de la sécurité et de la résilience du cyberespace camerounais	Sécurisation des infrastructures numériques et informationnelles critiques de l'Etat	Tout le territoire Camerounais	MINPOSTEL, ANTIC	2035	5 000

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

Tableau 22 : Projets du Secteur Tourisme issus du SNADDT-Cameroun

Projet	Objectif Stratégique / Descriptif Sommaire du Projet	Court terme (PAQ)	Moyen terme (2030)	Long terme (2035)	Coûts d'investissements (million FCFA)
Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale	**Objectif** - Développement des produits touristiques concurrentiels spécifiques - Valorisation desdits sites par la réalisation des infrastructures de classe internationale - Promouvoir des pôles de développement économique **Descriptif** Développement d'un pôle touristique dans les principales villes du Cameroun	x			50
Formation des guides bilingues (anglais et français)	**Objectif** Formation des guides nationaux et du personnel touristiques	x			2
Programme Mont Cameroun	**Objectif** Promouvoir la culture Camerounaise et les spécificités touristiques des régions	x			139

Source : SNADDT-Cameroun, 2019

CHAPITRE II : DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE LA DETERMINATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST

Depuis le début du processus d'élaboration du SRADDT-Est, la consultation des parties prenantes est au cœur de sa démarche méthodologique. L'élaboration des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal qui est l'une des étapes de ce processus n'a donc pas failli à la règle. En effet, elle a obéi à une approche participative et itérative. A cet égard, outre les experts du consortium des bureaux d'étude ECTA-BTP/CECAT/CARFAD, les citoyens, les organismes communautaires, sportifs et culturels, les élus, les ONG,GIC, les chefs traditionnels, les acteurs publics et privés et les employés municipaux de la Région de l'Est ont été appelés à réfléchir et à participer à son élaboration.

Tenant compte de ce préalable incontournable, le processus d'élaboration des objectifs stratégiques et du plan d'action quinquennal du SRADDT-Est a été conduit en quatre phases :

- celle de la définition des objectifs stratégiques et de l'élaboration de l'ébauche du plan d'action par l'équipe des experts ;
- celle de la validation des objectifs stratégiques et la détermination du plan d'action par toutes les parties prenantes ;
- celle de la synthèse respective des objectifs stratégiques et des plans d'action issus des ateliers Départementaux et ;
- celle de la rédaction du projet de rapport sur les objectifs stratégiques et du plan d'action par l'équipe des experts du consortium des bureaux d'étude ECTA-BTP, CECAT et CARFAD.

II.1. PHASE DE DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET D'ELABORATION DE L'EBAUCHE DU PLAN D'ACTION

L'équipe des experts en charge de l'élaboration du SRADDT-Est s'est employée à jeter les premiers jalons de la démarche de la détermination des Objectifs Stratégiques et du Plan d'action du SRADDT-Est. En effet, pour raccourcir le délai de mise en œuvre de cette démarche et en tirer les meilleurs résultats, elle a, en guise de préparation des ateliers Départementaux de la détermination des Objectifs Stratégiques et du Plan d'action du SRADDT-Est, procédé à l'élaboration de l'ébauche de ce document. Prenant en compte les résultats du diagnostic territorial et l'option de la vision du développement durable du territoire de la Région de l'Est, elle a « meublé » les différentes rubriques du plan d'action considéré, depuis ses objectifs stratégiques spécifiques jusqu'à l'échéancier de sa mise en œuvre en passant par ses programmes d'intervention, ses actions, ses acteurs-clés et son coût. A cette étape, l'équipe d'experts n'a pas priorisé les différents objets du plan d'action. Elle s'est contentée d'en dresser une liste, qu'elle a soumise le moment venu, à l'appréciation des participants aux ateliers Départementaux.

Lors de cette phase, l'équipe des experts s'est employée à :

- construire le canevas du cadre logique du plan d'action du SRADDT-Est ;
- renseigner ses différentes rubriques ;

- concevoir les grilles de recueil et de synthèse des observations, remarques et points de vue des participants des ateliers Départementaux ;
- rédiger l'ébauche du chapitre de la démarche méthodologique de l'adoption/détermination du plan d'action du SRADDT-Est.

II.2. PHASE DE DETERMINATION DU PLAN D'ACTION

L'adoption de tout plan d'action est, en règle générale, une œuvre collective et consensuelle. Celle du plan d'action du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Est n'a donc pas failli à la règle. En effet, elle est le fruit du travail de multiples acteurs publics et privés de ce territoire. A cet égard, du 02 au 04 mai 2019, un atelier de 03 jours a été organisé dans chacun des quatre chefs-lieux de Départements de la Région de l'Est que sont Bertoua, Batouri, Yokadouma et Abong-Mbang. Chaque atelier a mobilisé des acteurs de catégories socio-professionnelles diversifiées comme en témoignent les indications du tableau ci-dessous[3].

Tableau 23 : Répartition des participants des ateliers Départementaux de détermination du plan d'action du SRADDT-Est selon les catégories socioprofessionnelles.

Participation	Nombre				Totaux
Désignation	Bertoua	Abong- Mbang	Batouri	Yokadouma	
Services Déconcentrés de l'Etat (SDE)	27	25	30	24	106
Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	06	14	02	02	24
Organisations de la Société Civile (OSC)	04	08	02	06	20
Forces de Maintien de l'Ordre (FMO)	03	02	00	00	05
Autorités traditionnelles	02	04	00	02	08
Parlementaires	00	02	01	00	03
Total	**42**	**55**	**35**	**34**	**166**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Il ressort du tableau qui précède que la détermination des OS et du PAQ du SRADDT-Est, déclinée dans le présent rapport, résulte d'une large concertation ayant mobilisé un panel diversifié de parties prenantes dont :

- les acteurs publics des paliers national, Régional, Départemental et communal ;
- les acteurs territoriaux du secteur privé opérant dans la Région de l'Est ;

[3] Cf. Listes des participants des Ateliers Départementaux en Annexe

- les organisations de la société civile (ONG, GIC, comités de développement) implantées dans le Région de l'Est ;
- les élus et les autorités traditionnelles de la Région de l'Est.

L'objectif des ateliers Départementaux était de susciter la contribution des participants territoriaux publics et privés à la détermination du plan d'action du SRADDT-Est. Dans les quatre villes hôtes, en l'occurrence, Bertoua, Batouri, Abong-Mbang et Yokadouma. L'atelier s'est déroulé pendant 03 jours comme souligné plus haut, de 8h 00 mn à 17 h 00, dans les services de la Délégation Départementale du MINEPAT de chacune desdites villes. Partout il a été présidé par le préfet du Département ou son représentant qui en a d'ailleurs prononcé le discours d'ouverture. Au terme de cette première session inaugurale, les participants se sont répartis dans trois groupes de travail thématique :

1) le groupe « environnement physique, ressources et économie » ;
2) le groupe « aspects sociaux et organisation administrative » ;
3) le groupe «infrastructures, équipements et vie de relation ».

Les trois groupes ainsi constitués ont poursuivi leurs travaux durant les 03 jours de l'atelier jusqu'à la séance plénière qui s'est déroulée à la fin du troisième jour.

Les travaux en groupes thématiques se sont déroulés sous l'animation technique de 03 membres de l'équipe des experts du consortium des bureaux d'études ECTA-BTP/CECAT/CARFAD. A l'ouverture des travaux en groupes thématiques, après que les membres se soient présentés, le chef de file des trois experts a rappelé à tout le panel, les objectifs de la rencontre et dressé une brève synthèse des potentialités et des principaux problèmes de développement issus du diagnostic territorial de la Région de l'Est. Ensuite, il a distribué aux membres, la fiche de l'ébauche du plan d'action élaborée en guise de préparation des ateliers, par l'équipe des experts. Cette fiche a servi de guide d'échanges et de discussions entre les membres des groupes thématiques.

Après avoir fait lire attentivement aux membres des groupes de travail thématiques, l'ébauche du plan d'action en question, l'équipe d'animation technique les a invités à se prononcer ou à émettre leur avis sur elle, en confirmant ou en reformulant l'énoncé :

- des objectifs stratégiques spécifiques ;
- des programmes d'intervention ;
- des actions à mener ou à mettre en œuvre ;
- des acteurs clés de la mise en œuvre des actions et de leurs rôles respectifs ;

Auxquels il a été rajouté :

- les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- les sites d'implantations des actions,
- le coût de mise en œuvre des actions,
- l'échéancier de mise en œuvre des actions.

Pour chaque rubrique, la proposition retenue a requis le consensus du panel. Cette manière de procéder, a accru l'intérêt et l'implication des acteurs territoriaux ou parties prenantes et la portée, et augmenté par conséquent les chances de réussite des ateliers Départementaux. Etant donné que la détermination du coût de mise en œuvre des actions est une tâche assez technique et assez complexe, les travaux en groupes thématiques ont confié à l'équipe des experts le soin, la charge de se pencher

ultérieurement sur la question en s'appuyant sur leur propre expérience, la mercuriale des prix et les textes en vigueur.

Photo 1 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Bertoua chef-lieu du Département du Lom et Djérem

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Photo 2 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Abong- Mbang chef-lieu du Département du Haut-Nyong

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Photo 3 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Batouri chef-lieu du Département de la Kadey

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Photo 4 : Placette de prise de vue lors de l'atelier tenu à Yokadouma chef-lieu du Département de la Boumba et Ngoko

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

II.3. PHASE DE SYNTHESE RESPECTIVE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DES PLANS D'ACTION ISSUS DES ATELIERS DEPARTEMENTAUX

La troisième phase de la présente démarche méthodologique, a conduit l'équipe des experts à procéder à une synthèse respective des objectifs stratégiques et des plans d'action du SRADDT-Est, issus des ateliers Départementaux. En effet, cette équipe étant rentré du terrain avec quatre plans OS et du PAQ du SRADDT-Est correspondant aux quatre Ateliers Départementaux qu'elle a animée à Bertoua, Batouri, Abong-Mbang et Yokadouma, il lui fallait absolument les rapprocher et les combiner pour en dégager un plan d'action synthétique, représentatif de l'ensemble du territoire de la Région. Elle a ainsi passé en revue les propositions des différentes rubriques des quatre plans d'action, issus des ateliers Départementaux, puis, entériné et intégré dans le plan d'action synthétique, les propositions communes ou identiques à leurs rubriques respectives. Pour les propositions non communes ou non identiques à leurs rubriques respectives, elle a privilégié et intégré dans le plan d'action synthétique, celles qu'elle a jugé aptes à répondre à l'objectif de l'émergence de la Région de l'Est à l'horizon 2035. C'est finalement au prix d'arbitrages basés sur une solide connaissance des réalités physiques, humaines, économiques et sociales de l'Est que l'équipe des experts du consortium des bureaux d'étude ECTA-BTP/CECAT/CARFAD a établi le Plan d'action des OS et du PAQ du SRADDT de la Région.

II.4. PHASE DE REDACTION DU RAPPORT SUR LES OS ET LE PAQ DU SRADDT-EST

La dernière phase de la démarche méthodologique de détermination du Rapport sur les OS et le PAQ du SRADDT-Est, a été celle de la rédaction de celui-ci. Avant même d'amorcer la tâche de détermination du cadre logique du plan d'action considéré, l'équipe des experts sous la houlette du chef de mission, en avait déjà élaboré la structure, autrement dit, le plan de rédaction.

La rédaction du rapport elle-même a été effectuée à la faveur de nombreuses séances de travail individuelles par l'équipe d'experts et de réunions de parachèvement et d'amélioration du contenu de sa mouture finale, sous la coordination du chef de mission.

II.5. PHASE DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LES OS ET LE PAQ DU SRADDT-EST AU NIVEAU DE LA REGION

En clôture de la démarche méthodologique, il est organisé, comme ce fut le cas des autres phases de rédaction du SRADDT-EST, un atelier Régional de validation dans le chef-lieu de la Région de l'Est. A cet effet, il s'est tenu le jeudi 05 décembre 2019, un atelier Régional de validation du Rapport sur les OS et PAQ du SRADDT-EST, à l'hôtel Christina de Bertoua.

CHAPITRE III : ANALYSE STRUCTURELLE ET CADRE LOGIQUE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN D'ACTION DU SRADDT-EST

Après une brève revue des axes d'intervention, la justification des objectifs stratégiques spécifiques et l'énoncé des programmes d'intervention, les actions, les ressources, les acteurs-clés et leurs rôles, mais aussi le coût de mise en œuvre du plan d'action considéré ici, le présent chapitre en dresse un tableau de synthèse.

De manière plus détaillée, il :

- procède à la justification des objectifs stratégiques du SRADDT-Est ;
- énonce les programmes d'intervention reliés à ceux-ci ;
- identifie les actions rattachées à chaque programme d'intervention ;
- identifie et quantifie par action les indicateurs, objectivement vérifiables, permettant le suivi-évaluation de sa mise en œuvre ;
- détermine par action ; les ressources humaines matérielles et financières nécessaires à sa mise en œuvre ;
- précise pour chaque action, les rôles et les responsabilités des différents acteurs ;
- établit un chronogramme de mise en œuvre des actions et ;
- dresse une matrice ou un tableau de synthèse du cadre logique du plan d'action.

III.1. BREVE JUSTIFICATION DES AXES D'INTERVENTION DU SRADDT-EST

Dans le but de concevoir un plan d'action du SRADDT-Est, concret et efficace, les participants aux ateliers Départementaux organisés dans les quatre Départements de cette Région du 02 au 09 mai 2019, ont, à partir des problématiques et enjeux du territoire mis en évidence par le diagnostic d'une part et de la vision du développement durable de la Région de l'Est d'autre part, et dans une approche constructive et participative, identifié sept axes d'intervention stratégiques majeurs. Destinés à orienter les objectifs, programmes d'intervention et actions stratégiques du SRADDT-Est, ces axes d'intervention précisent les domaines sectoriels sur lesquels, il importe d'agir ou d'intervenir prioritairement, pour réaliser la vision du développement durable de cette Région à l'horizon 2035. Les axes d'intervention ainsi identifiés sont les suivants :

1) la gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles ;
2) le renforcement des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux ;
3) le développement de l'économie ;
4) l'amélioration du capital humain et des conditions de vie ;
5) la construction d'un meilleur futur urbain ;
6) le désenclavement de la Région de l'Est ;
7) la promotion de la bonne gouvernance.

III.1.1.Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles

La Région de l'Est fait partie du grand bassin du Congo. Elle abrite une grande diversité des ressources naturelles pédologiques, aquatiques, foncières, forestières, minières, énergétiques, fauniques et halieutiques et une réserve de biosphère inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité.

Du diagnostic territorial de cette Région, il ressort que ces ressources naturelles sont depuis de nombreuses années, soumises à de multiples dégradations anthropiques telles que l'ouverture des champs agricoles, la déforestation, la coupe intensive du bois de feu, le braconnage, l'exploitation minière illégale et anarchique, l'ouverture des chantiers routiers et agro-industriels. Ces dégradations s'y accompagnent d'un appauvrissement et d'une érosion des sols, d'une perte de la biodiversité, d'une récurrence des inondations et d'une diminution du potentiel aquatique, etc.

Quand on sait que les ressources naturelles susmentionnées ont une grande importance dans le développement des sociétés et que ce sont elles que les hommes utilisent pour satisfaire directement ou indirectement leurs besoins alimentaires, domestiques et monétaires, on ne peut que s'inquiéter de leur destruction insensée et s'engager à en promouvoir une préservation et surtout une gestion rationnelle et durable desdites ressources.

La préservation des ressources naturelles de la Région de l'Est, passe par la résolution des défis suivants :

Un recours accru à la génétique : au-delà d'une meilleure compréhension de la dynamique écologique globale de la forêt, l'exploitation forestière exerce une pression importante sur un petit nombre d'espèces ligneuses. Les progrès de la génétique permettront progressivement de mieux connaître l'écologie des espèces exploitées, y compris celle des espèces jugées "sensibles" au premier abord, ceci afin d'affiner les règles de gestion spécifiques à leur appliquer pour davantage les préserver.

Une gestion durable des populations animales : les espèces animales présentes dans les massifs forestiers sont encore aujourd'hui une "ressource oubliée". Il conviendrait d'appliquer à cette faune la démarche d'aménagement durable utilisée pour le bois d'œuvre. Or, d'importantes lacunes subsistent dans la connaissance de l'écologie des espèces animales communes ainsi que des pressions qu'elles subissent. Des recherches en éthologie et en écologie sur ces espèces doivent donc être développées, de concert avec celles à mener en socio-économie sur les utilisateurs et les consommateurs de cette ressource.

Une meilleure approche sociale des enjeux forestiers : la forêt fait certes l'objet d'une exploitation qui se veut durable, mais de nombreux autres usages (économiques, culturels et cultuels) sont la plupart du temps négligés dans la procédure d'aménagement. Des études en sciences sociales, économiques et juridiques sont aujourd'hui nécessaires pour révéler et analyser les comportements de ces autres usagers de la forêt. Il s'agit à la fois des communautés autochtones, des ONG locales, de l'administration déconcentrée, mais également des petits exploitants de bois d'œuvre, qu'ils relèvent du secteur formel ou de celui informel. Ces acteurs, en faisant une utilisation directe et indirecte importante des ressources variées de la forêt, ont en effet un impact majeur sur la gestion effective de la forêt, à l'intérieur comme à l'extérieur des concessions forestières.

C'est dire que la mise en œuvre d'un plan d'action de gestion rationnelle de l'environnement physique et des ressources naturelles de la Région de l'Est s'impose. Elle s'inspirera de la stratégie nationale REDD+ dont le Secrétariat Technique (ST) sous la tutelle du MINEPDED est en train de finaliser l'élaboration. Elle permettra de faire de la Région de l'Est « *un territoire agréable à vivre où la gestion de l'environnement respecte les trois piliers de durabilité* ».

III.1.2. Renforcement des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux

Le terme pluriel « ***infrastructures*** » désigne l'ensemble des voies, réseaux, constructions et ouvrages qui fondent les sociétés contemporaines et entrent dans le cadre des politiques d'aménagement et développement du territoire et de service public. Ces infrastructures permettent de faciliter la vie des citoyens et de développer la communication (antennes satellites) téléphonique et électronique, le transport (route, chemin de fer…) et la desserte énergétique (barrages hydroélectriques, installations pour l'énergie solaire et celle de la biomasse).

Le terme pluriel « ***équipements sociaux*** » désigne l'ensemble des installations, réseaux, établissements et ouvrages, qui fournissent aux populations et aux entreprises d'un territoire donné, les services collectifs dont elles ont besoin. En général, les équipements sociaux sont mis en place et gérés par les pouvoirs publics ou par le secteur privé. Ils assurent gratuitement ou à titre onéreux une fonction dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'action sociale, des sports, de la culture, du commerce, du tourisme et des loisirs à l'exemple des écoles, centres de santé, terrains de sport.

Le terme **« Desserte énergétique** » se réfère au niveau ou degré de fourniture de l'énergie électrique à une population ou une économie donnée. Bien que faisant généralement partie des infrastructures, il a paru opportun de la traiter séparément pour tenir compte de l'énorme potentiel de ressources énergétiques dont regorge la Région de l'Est. De ce fait, la desserte de la Région de l'Est en énergie thermique, solaire, photovoltaïque etc. est de mise.

Les infrastructures, la desserte énergétique et les équipements ainsi définis constituent le socle essentiel du développement et de la compétitivité de l'économie des territoires, et de la promotion du bien-être de leurs habitants. Le développement économique, social et culturel des territoires, et la matérialisation dans l'espace physique de ceux-ci, suppose la présence d'un réseau suffisant et coordonné d'infrastructures et d'équipements de tous ordres. La présence de ces ouvrages y nécessite toutefois la mise en place, entre autres, d'une forme de développement favorable à leur accueil et à leur entretien.

Cela dit, son diagnostic territorial a révélé un sous-équipement notoire pour ne pas dire flagrant de la Région en infrastructures routières et ferroviaires, électriques, hydrauliques, de télécommunications et d'assainissement pour ne prendre que ces quelques exemples. L'enclavement, l'inefficacité des moyens de transport et le sous-équipement scolaire, sanitaire, culturel et sportif y sont des réalités palpables qui mettent les citadins et ruraux dans une situation de précarité et de vulnérabilité embarrassantes. La combinaison de ces handicaps, dans un contexte de pauvreté aggravée par plusieurs années de crise économique et de mal gouvernance publique a jusqu'ici considérablement limité l'accès des citadins et ruraux aux bonnes conditions de vie.

D'une manière générale, la Région de l'Est accuse un grand retard par rapport au reste du Cameroun, dans le domaine de la couverture territoriale en infrastructures et équipements sociaux de base. Par conséquent, pour répondre aux besoins de ses habitants en la matière, il revient aux autorités publiques nationales et Régionales appuyées par les acteurs territoriaux privés locaux de s'y investir résolument, dans une politique de renforcement des infrastructures et des équipements sociaux.

Il convient de combler le déficit dans le domaine considéré ici, à travers des actions fortes :

- de promotion et d'entretien des infrastructures (routières, ferroviaires, aériennes ou fluviales) de transport qui relient toutes les agglomérations de la Région, en assurant leur ouverture au plan interne et externe. Cela afin de faciliter: i) la circulation urbaine et interurbaine des personnes et des biens, ii) l'accès facile aux zones de production, et

l'évacuation, dans des délais raisonnables et à des coûts attractifs et compétitifs, de toute production vers les lieux de transformation ou de consommation finale ;
- de renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) ;
- d'amélioration à l'ère du numérique, des communications téléphoniques et électroniques ;
- de l'incitation et de l'orientation à l'installation de toute activité économique, notamment les industries manufacturières éco compatibles ;
- de la contribution à l'amélioration des services offerts aux populations, à la formation et à l'épanouissement du capital humain ;
- de renforcement de la desserte énergétique (de sources fossile, éolienne, hydraulique et biomasse), qui rendent l'énergie disponibles et accessibles à des prix compétitifs aux ménages et divers opérateurs économiques de la Région.

L'impact majeur attendu est l'avènement à l'horizon 2035 d'« *un territoire suffisamment pourvu en infrastructures de transports, de télécommunications et en énergie électrique et où il fait bon vivre* ».

III.1.3. Développement de l'économie

D'après son diagnostic territorial, en dépit d'une grande richesse de son sol et de son sous-sol en ressources naturelles, la Région de l'Est dispose d'une économie encore rudimentaire caractérisée par :

- une agriculture à la limite du type familial ;
- un secteur minier artisanal ;
- une exploitation forestière destinée plus à l'exportation qu'à une transformation locale ;
- des ressources touristiques (géographiques, culturelles et cultuelles) non exploitées.

Les effets inférés de cette situation sont :

- la dépendance face au secteur forestier, la sous-scolarisation, la pénurie d'institutions post-secondaires, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la carence en matière d'entrepreneuriat, le chômage ;
- un sous-emploi chronique, de faibles niveaux de revenus ;
- une dépendance des Collectivités Territoriales Décentralisées à l'égard des transferts de l'Etat central ;
- la déliquescence des services offerts ;
- le dépeuplement du territoire par les jeunes ;
- la dépendance des produits d'importation.

Dans ces conditions, la perspective de l'accession de la Région de l'Est à l'émergence à l'horizon 2035, impose aux autorités publiques nationales et Régionales d'agir en faveur du développement économique de cette Région. Cette option consistera à :

- moderniser l'appareil de production à travers : i) des bases solides et adaptées d'une agriculture intensive couplée à la recherche-développement agricole qui vise ultimement l'équilibre et l'autosuffisance alimentaire au plan local ; ii) la relance des produits de base et les productions de niches ; iii) le développement de l'industrie extractive (fer, nickel, cobalt, …) ; et iv) la mise en œuvre des programmes spécifiques de compétitivité pour certaines filières (Bois, TIC, tourisme).
- mobiliser les financements et mettre le système financier au service du développement à travers les stratégies : i) de partenariat public/privé au triple plan Régional, national et international ; ii)

de promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE) ; iii) de mise en place d'une fiscalité modérée, juste et équitable ; iv) et de création des conditions de développement des banques de proximité et des institutions financières spécialisées pour mobiliser plus efficacement l'épargne et financer le secteur rural et les PME.

- renforcer les capacités du système d'éducation, de formation et de recherche.

La stratégie du développement de son économie Régionale contribuera à renforcer les capacités entrepreneuriales des acteurs territoriaux de la Région de l'Est, en matière de valorisation de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'innovation et de création des richesses et d'emplois. Elle concourra à l'avènement à l'horizon 2035 d' « *un territoire industrialisé, économiquement prospère et agréable à vivre »* habité par des citoyens bien éduqués, en bonne santé, et qui participent au prorata de leurs capacités physiques, intellectuelles et mentales aux charges collectives.

III.1.4. Amélioration du capital humain et des conditions de vie

On peut définir le capital humain comme la valeur totale de la santé, des aptitudes, des connaissances, de l'expérience et des habitudes d'une population. Il s'agitdLes atouts dont dispose un territoire, national ou Régional. En particulier ses ressources en capital humain sont essentielles pour lui permettre d'améliorer le niveau de vie de sa population et de garantir un partage équitable des bénéfices de la croissance entre tous les groupes de la société. L'expression « conditions de vie », désigne les circonstances physiques, matérielles, intellectuelles et mentales dans lesquelles les individus, naissent, grandissent, vivent, se forment, travaillent, vieillissent et meurent.

Le diagnostic territorial a révélé que la Région de l'Est se caractérise par une faible scolarisation, un faible taux d'activité et un taux de sous-emploi très élevé, surtout chez les jeunes, de fortes inégalités de conditions (entre populations autochtones (pygmées et Bororos), les populations locales classiques, les immigrés et les réfugiés centrafricains, une faible intégration du genre notamment dans le secteur public. D'autre part, elle est en proie à de nombreux fléaux sociaux (alcoolisme, sexualité précoce, insécurité, vols, mortalité infantile élevée, sorcellerie, maladies et autres MST, etc.). Enfin, ses populations urbaines et rurales vivent dans de conditions de vie souvent très précaires : habitat délabré, sous-équipé et enfumé, faible accès à l'eau, à l'électricité et aux soins de santé moderne, système d'assainissement déficient.

Les autorités publiques de la Région de l'Est en quête d'émergence à l'horizon 2035, devront donc, avec l'appui du Gouvernement du Cameroun et les acteurs territoriaux locaux, investir dans l'amélioration du capital humain et des conditions de vie de cette Région. L'amélioration du capital humain repose sur ce principe selon lequel, la qualité de l'éducation de base et de la formation, en renforçant le capital humain, devient l'ingrédient essentiel à une croissance durable. Elle met ainsi en avant l'importance et le rôle fondamental du savoir des acteurs dans le développement économique et social. Son impact est l'avènement d'« *un territoire dans lequel la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection sociale et civile sont assurées ou garanties*». Les préalables pour son opérationnalisation dans la Région de l'Est résident dans la mise en place des stratégies devant contribuer à la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, à travers la promotion de l'emploi durable et l'amélioration des revenus des populations et des couches les plus vulnérables. Il s'agit plus spécifiquement :

- de la création des conditions d'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, électricité, eau, logement) ;
- de l'amélioration des revenus et de l'accès des populations aux services socio-économiques de base ;
- de l'acquisition et la maîtrise par la majorité des acteurs de développement de nouvelles compétences en matière des activités génératrices de revenus ;
- de la densification des infrastructures sociales propices à l'éducation, à la santé, à l'emploi décent et à la qualité de vie ;
- de l'élargissement de la sécurité sociale ;
- de la promotion de la prise en charge, l'insertion sociale et l'intégration dans les circuits économiques des femmes, des jeunes et autres populations vulnérables ;
- du renforcement du dispositif de promotion de l'égalité de genre et de lutte contre l'exclusion sociale.

Les autorités publiques de la Région de l'Est devront aussi investir dans l'amélioration des conditions de vie des populations de cette Région. Il est de plus en plus largement admis, que les bonnes conditions de vie constituent un puissant stimulant du développement économique et social des territoires, et que le respect des droits de l'homme est essentiel au développement et à la prospérité économique. Il importe donc de concevoir et de mettre en œuvre dans la Région de l'Est, des actions visant à y stimuler non seulement l'éducation de la jeunesse et la préservation de la santé des populations, mais aussi l'accès des ménages à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à l'hygiène et à d'autres facteurs qui améliorent les conditions de vie.

III.1.5. Construction d'un meilleur futur urbain

Les villes sont au cœur des processus du développement durable des territoires tant à l'échelle nationale que Régionale. En effet, des cités antiques de la Mésopotamie aux trépidantes métropoles contemporaines d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, en passant par les « *ciudades* » médiévales d'Europe occidentale, les villes ont compté parmi les moteurs les plus puissants du développement humain et économique. Les villes sont porteuses d'un immense potentiel d'accélération de la transformation structurelle, qui alimente la croissance économique des territoires. Elles rassemblent des individus créatifs et productifs et leur offrent un espace pour échanger, inventer et innover. Elles élargissent la base des consommateurs, au bénéfice des producteurs agricoles, artisanaux et industriels. Les villes sont les moteurs d'une croissance qui, correctement maîtrisée, peut stimuler le développement durable des territoires. Ainsi, les villes jouent un rôle déterminant dans le développement des territoires où elles sont implantées, que ceux-ci soient nationaux ou Régionaux.

Or, d'après son diagnostic territorial, la Région de l'Est est très faiblement urbanisée. Son taux d'urbanisation qui est l'un des plus faibles du Cameroun, se situe autour de 36,5 %. Son réseau urbain est relativement déséquilibré, dominée par la ville de Bertoua et une relative faiblesse notoire des autres centres urbains. S'affranchissant des documents et des normes d'urbanisme, les villes de la Région de l'Est se sont développées et se développent de façon anarchique et sans le support d'infrastructures modernes ; la spéculation foncière y est source de nombreux conflits à la base d'une occupation anarchique de l'espace ; le système d'assainissement et le logement social y pâtissent d'un déficit chronique.

Au plan interne, les villes de la Région de l'Est pâtissent de nombreux dysfonctionnements/pathologies qui ont pour dénominations : croissance spatiale anarchique, sous-quartiérisation, médiocrité de la voirie urbaine, habitat insalubre, manque flagrant d'assainissement, occupation clandestine des espaces urbains, déficit des transports urbains, etc. Il importe donc, non seulement d'équilibrer l'armature urbaine de la Région de l'Est, mais aussi de soigner les maux auxquels les villes y sont confrontées.

En effet, pour que les villes y contribuent pleinement au développement économique et social, il faudra y renforcer les réseaux d'infrastructures et de services et améliorer leurs connexions routières et/ou ferroviaires avec les zones rurales environnantes et éloignées. Il faudra y renforcer les incitations à l'investissement, à l'innovation et à une production économique diversifiée de bonne qualité. En résumé, le moment est venu pour que les autorités publiques investissent dans des villes capables d'être le moteur de la transformation structurelle et du développement économique et social de la Région et de placer celle-ci sur la voie de l'émergence à l'horizon 2035.

III.1.6. Désenclavement de la Région de l'Est

D'après son diagnostic territorial, la Région de l'Est, bien que située dans la zone de transition entre le Nord et le Sud du Cameroun d'une part, et entre le Cameroun atlantique et la RCA, le Tchad et le Nord de la République du Congo (Congo-Brazzaville) d'autre part, est un territoire enclavé. A l'intérieur de cette Région, les déplacements de biens et de personnes entre villes d'une part, et entre les villes et les zones rurales proches ou éloignées d'autre part, sont très difficiles, à cause de l'insuffisance et du mauvais état des voies de communications routières et ferroviaires et du déficit et de la vétusté des moyens de transports. Il en de même des déplacements de personnes et de biens, entre la Région de l'Est et les Régions camerounaises limitrophes de l'Adamaoua, du Centre et du Sud, et les pays voisins que sont la RCA, le Tchad et la République du Congo. Un tel enclavement constitue un obstacle de taille à son développement économique et social.

Il est par conséquent urgent de procéder au désenclavement de la Région de l'Est si l'on veut vraiment la conduire à l'émergence à l'horizon 2035. Procéder au désenclavement de cette Région, c'est rompre son isolement en l'ouvrant aux échanges, par la mise en service de voies de communication et de moyens de transport efficaces; c'est aussi lui donner l'occasion de se connecter au reste du Cameroun et aux pays limitrophes de la RCA, du Tchad et de la République du Congo ; c'est encore y construire des routes, des ponts et des voies ferrées pour y assurer la fluidité des transports tant à l'intérieur que vers l'extérieur.

Il s'agit en définitive de doter la Région de routes et de voies ferrées, et de moyens et services de transports performants, répondant aux normes techniques et aux standards internationaux en la matière. Il est à espérer qu'à terme, la mise en œuvre du plan d'action en rapport avec le désenclavement de la Région de l'Est, permette :

- de porter à près de 80 % le taux de population vivant dans un village situé à moins d'un kilomètre d'une route ou d'une piste praticable en tout temps ;
- d'assurer une amélioration de la circulation des biens et des personnes et un meilleur accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, et par conséquent une augmentation significative du taux de scolarisation et du taux de fréquentation des centres médicaux ;

- d'enclencher : i) une diminution des coûts de transport des biens et des personnes en même temps qu'une augmentation significative du revenu des populations de la Région ; ii) une plus grande proximité entre l'administration et le citoyen, virtuellement, avec le développement de l'E-gouvernement et la digitalisation des démarches administratives, mais également physiquement avec la modernisation et la mise en place de nouveaux réseaux de transport ; et iii) la déconcentration des centres d'attraction : Bertoua et les autres chefs-lieux de Département ne seront plus les seuls centres de grande activité. Le dynamisme et l'attractivité économiques des autres localités s'en sortent renforcés ;
- de consolider la dynamique d'intégration nationale : en permettant aux populations de se déplacer plus facilement, de mieux communiquer, en facilitant les échanges internes, entre les Régions.

III.1.7. Promotion de la bonne gouvernance locale

La bonne gouvernance territoriale ou locale désigne un mode de gestion politique des territoires nationaux ou Régionaux, qui s'appuie sur la mobilisation des ressources humaines et sur la capacité à réguler des collectivités territoriales dans le cadre d'un système partenarial avec des acteurs multiples. Elle veille à ce que dans les territoires considérés, les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus social et à ce que les voix des plus démunis puissent se faire entendre.

La bonne gouvernance territoriale, qu'elle qu'en soit l'échelle spatiale (État, Régions, Départements, communes), renvoie aussi aux "bonnes pratiques" de gestion financière, accompagnées de dispositifs d'évaluation efficients. Dans ce cas, la bonne gouvernance territoriale renvoie essentiellement à une "saine gestion des affaires publiques".

Or, au regard de son diagnostic territorial, la Région de l'Est accuse, dans le domaine de la gouvernance territoriale ou locale, des manquements.

En effet, au plan de son organisation et de sa gestion administratives, la Région de l'Est, avec une superficie de 109 002 km², est découpée en 04 Départements qui :

- sont trop vastes pour être administrés de manière efficace ;
- toutes les CTD de la Région de l'Est, estiment ne pas disposer du quota de ressources financières et humaines nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au plan du traitement des dossiers administratifs, les fonctionnaires et agents de l'Etat qui y en ont la charge ne servent pas les usagers comme il se doit. Certains d'entre eux sont très souvent absents de leur poste de travail, et quand ils s'y trouvent, ils ne rendent pas suffisamment service aux usagers.

Au plan de la gestion financière, dans nombre de services publics de la Région de l'Est, les ressources financières ne sont pas toujours utilisées pour les opérations auxquelles elles sont destinées.

C'est dire qu'il y a une impérieuse nécessité de promouvoir la bonne gouvernance territoriale ou locale dans la Région de l'Est. Cette bonne gouvernance vise à apporter plus d'équilibre et de transparence dans la répartition du pouvoir, dans le contrôle du pouvoir et dans l'implication de tous les acteurs concernés, décideurs, financiers et bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des actions d'aménagement et de développement du territoire.

La bonne gouvernance territoriale se fonde sur des principes qu'il faut mettre en œuvre pour faire de cette Région *« Un territoire paisible et prospère disposant d'***une *administration décentralisée et au service du développement »* *à l'horizon 2035*. Parmi ces principes figurent :

- la transparence et la participation : les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées ;
- une gestion publique responsable et performante : pour améliorer de façon continue la satisfaction des besoins des populations. Elle implique une structuration de l'action intégrant la fixation et la formalisation d'objectifs stratégiques, l'évaluation de leur réalisation et une performance adéquate dans le fonctionnement de l'administration locale ;
- la redevabilité ou reddition des comptes qui implique le partage d'information, l'apprentissage et l'amélioration continue.

III.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION PAR AXE D'INTERVENTION

Depuis la phase de diagnostic, l'élaboration du SRADDT-Est se fait par axes, domaines ou thématiques. Cette approche est également respectée à cette étape de la contractualisation. C'est ainsi que dans les paragraphes qui suivent, les plans d'action quinquennaux seront déroulés en relation avec la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; les infrastructures et équipements sociaux ; la démographie ; les aspects sociaux ; les activités économiques ; l'urbanisation ; la vie de relation de la Région de l'Est et la Promotion de la bonne gouvernance.

III.2.1. Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles

Le plan d'action considéré ici est sous-tendu à l'objectif global de « *Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes du développement durable ».* Les populations de l'Est se sont fixées une vision du futur qu'elles souhaitent pour l'environnement physique et les ressources naturelles de leur Région à l'horizon 2035. Pour réaliser ce futur souhaité, 10 objectifs stratégiques spécifiques aux différentes composantes de ce vaste axe d'intervention ont été formulés. Il s'agit notamment de :

a. **OSS et PAQ de la composante « environnement biophysique » (03)**

OSS1 : Accompagner les collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion de l'environnement ;

OSS2 : Mettre sur pied une stratégie Régionale d'adaptation aux changements climatiques ;

OSS3 : Mettre sur pied un programme Régional de promotion des emplois verts ;

b. OSS et PAQ de la composante « gestion des terres » (01)

OSS4 : Préserver les terres exploitée et occupées par les communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée ;

c. OSS et PAQ de la composante « ressources en eau » (01)

OSS5 : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est ;

d. OSS et PAQ de la composante « ressources minières » (02)

OSS6 : Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières ;

OSS7 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement ;

e. OSS et PAQ de la composante « ressources forestières, fauniques et halieutiques » (03)

OSS8 : Sécuriser le domaine forestier et ses ressources ;

OSS9 : Aménager durablement les forêts de production ;

OSS10 : Assurer le renouvellement des ressources.

Chacun de ces dix (10) objectifs stratégiques spécifiques est assorti d'au moins un programme d'actions à mettre en œuvre afin d'impulser le développement durable du territoire de la Région de l'Est à l'horizon 2035.

A. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de gestion de l'environnement physique

Dans l'optique d'assurer une gestion de l'environnement respectant les principes de développement durable et devant soutenir l'émergence de la Région de l'Est à l'horizon 2035, trois objectifs stratégiques spécifiques ont été identifiés :

1) accompagner les collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion de l'environnement ;
2) mettre sur pied une stratégie Régionale d'adaptation aux changements climatiques ;
3) mettre sur pied un programme Régional de promotion des emplois verts.

De ces objectifs stratégiques spécifiques, découlent des programmes qui sont déclinés en actions à mener pour induire le développement durable de la Région de l'Est à l'horizon 2035.

III.2.1.1. Objectif Stratégique Spécifique 1 : Accompagner les collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion de l'environnement

Le diagnostic du territoire de la Région de l'Est en 2015 a révélé que les CTD qui constituent un acteur majeur dans la gestion de l'environnement ne disposent ni de moyens, ni de compétences pour mener à bien cette mission. Leur rôle est mis en exergue dans le préambule de la constitution qui stipule que : la protection de l'environnement est un devoir pour tous, et que l'État veille à sa défense et sa promotion. La loi du 05 Août 1996 définit les rôles en la matière en son article 4 en ces termes : « *Le Président de la République définit la politique nationale de l'environnement. Sa mise en œuvre incombe au Gouvernement qui l'applique, de concert avec les collectivités territoriales décentralisées... ».* Dans le même ordre d'idées, la loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes permet d'identifier clairement les domaines de compétences des communes.

Afin de s'assurer que les CTD remplissent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de fonctions à elles assignées, il est important qu'elles disposent d'un personnel qualifié et dévoué d'où la pertinence du programme «accompagnement des CTD dans l'application de la loi environnementale» dans la Région de l'Est. A cet effet, les 33 communes et la ville de Bertoua seront accompagnées dans leur processus de gestion environnementale. Ce programme aura pour principal objectif le renforcement des capacités des CTD pour les aider à mieux accomplir leur devoir en matière de gestion de l'environnement afin de préserver la nature et promouvoir un cadre de vie sain.

Le développement du programme ci-après permettra l'atteinte de l'objectif stratégique susmentionné.

Programme d'Action : Accompagnement des collectivités territoriales décentralisées en matière de gestion de l'environnement.

Les quatre actions ci-après seront menées dans le cadre de ce programme :

1) Dotation d'un personnel qualifié et dévoué aux CTD ;
2) Accompagnement des CTD dans l'élaboration des outils de gestion de l'environnement ;
3) Redynamisation des travaux d'assainissement communautaire ;
4) Création des décharges et stations de traitement des déchets.

Action 1 : Dotation d'un personnel qualifié et dévoué aux CTD

Le diagnostic du territoire de la Région de l'Est a révélé un manque de personnel qualifié et dévoué pour élaborer et implémenter un plan environnemental dans les CTD. Il s'agira dans la cadre de cette action d'accompagner les CTD dans le recrutement de 33 cadres de gestion environnementale dans chacune des communes de la Région de l'Est. Ces cadres, pour une équivalence de 01 par commune dans le court terme, disposeront d'au moins un diplôme BAC+3 ou équivalent en gestion de l'environnement ou disciplines connexes.

Action 2 : Accompagnement des CTD dans l'élaboration des outils de gestion de l'environnement

Le personnel qualifié et dévoué recruté dans les CTD pour accompagner la mise en œuvre des plans environnementaux communaux devrait être formé à l'élaboration des outils de gestion environnementale spécifiques à leurs localités. Cette formation pourrait être pilotée par le MINEPDED avec l'appui de tout autre acteur exerçant dans la protection de l'environnement. Ces formations seront suivies de l'élaboration d'un cadre de suivi-évaluation qui permettra de renforcer de manière permanente les capacités des cadres de gestion environnementale. Ces plans élaborés comprendront aussi un mécanisme de financement devant faciliter leur mise en œuvre car de nombreuses communes ne disposent pas suffisamment de fonds pour implémenter ces plans au cas où ils existeraient.

D'où l'importance d'un fonds spécial alloué à la mise en œuvre de la politique environnementale par les CTD. Il serait capital d'accompagner les communes dans la levée et la gestion efficiente de ces fonds. Il s'agira d'identifier et d'accéder aux différentes sources de financements auxquelles les communes sont éligibles, de créer des activités génératrices de revenus dont une partie ou la totalité des bénéfices servira à financer ce programme et de saisir tout autre opportunité pour élargir l'assiette fiscale et rediriger l'excédent dans le financement du plan environnemental communal.

Action 3 : Redynamisation des travaux d'hygiène et d'assainissement communautaire

Le diagnostic du territoire de la Région de l'Est a révélé la quasi-absence des travaux d'hygiène et d'assainissement communautaire. La salubrité reste une question primordiale dans les communes de la Région de l'Est. Conscient des bienfaits que procure un environnement sain, il est important de sensibiliser et d'inciter les populations à se joindre aux travaux d'assainissement communautaire. Ces

travaux permettront non seulement de rendre l'environnement propre et agréable à vivre, mais aussi de renforcer les liens entre les différents membres de la communauté.

Action 4 : Création des décharges et des stations de traitement des déchets

Mise à part la ville de Bertoua où la gestion des déchets est assurée par une société d'hygiène et salubrité (HYSACAM), la gestion des déchets dans les autres localités de la Région, lorsqu'elle existe est assurée par les municipalités. Le diagnostic conduit sur le terrain révèle une très faible présence des décharges d'ordures. On dénombre seulement 06 communes sur 33 qui disposent d'une décharge d'ordures, qui ne sont d'ailleurs pas modernes. Il est important de souligner que le Département de la Kadey, malgré son poids démographique dans la Région, ne dispose pas de décharge d'ordures. De même, l'un des indicateurs pertinents du niveau d'assainissement de l'environnement est la présence des stations d'épuration. Tout comme les décharges d'ordures, elles n'en existent quasiment pas. On dénombre une seule station d'épuration dans la Région de l'Est, elle est située dans le Département du Lom et Djérem. Cette station d'épuration n'est pas fonctionnelle.

III.2.1.2. Objectif Stratégique Spécifique 2 : Elaborer une stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques

S'inspirer de la stratégie Nationale d'adaptation aux changements climatiques pour élaborer et assurer la mise en œuvre d'une stratégie Régionale.

La Région de l'Est comme toutes les Régions des pays en développement est très exposée aux changements climatiques. Elle l'est davantage du fait de sa situation géographique en zone intertropicale. En outre une majeure partie des activités économiques qu'exercent les populations est extrêmement sensible au climat, en particulier l'agriculture, l'élevage l'exploitation forestière des ressources forestières. Les autres secteurs tels que les infrastructures, l'eau, l'énergie et la santé sont également affectés par les changements climatiques avec des répercussions importantes sur le bien-être des populations et sur l'économie locale. Les impacts des changements climatiques dans la Région de l'Est sont donc très importants. Ceci combiné à la faible protection contre les catastrophes naturelles et à la faible capacité d'adaptation, fait de ce territoire une zone très vulnérables. Afin de ne pas mettre en péril les efforts réalisés dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable, un fort accent doit donc être mis sur les mesures d'adaptation.

La stratégie Nationale de lutte contre les changements climatiques élaborés en 2015 pour une période quinquennale allant de 2015 à 2020, tire à sa fin et sera sans doute renouvelée. Son évaluation à mi-parcours laisse déjà voir qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la résilience des acteurs face aux changements climatiques d'où l'importance de ce programme Régional d'adaptation aux changements climatiques qui sera un instrument incontournable pour aider les acteurs de la Région à ne pas subir la fatalité des changements climatiques mais plutôt saisir l'opportunité qu'elle offre en vue de l'accélération de son développement.

L'atteinte de cet objectif stratégique sera facilitée par la mise en œuvre du programme ci-dessous.

Programme d'Action : Lutte contre les changements climatiques.

Quatre actions sont envisagées dans le cadre de ce programme :

1) Dotation des outils d'adaptation aux changements climatiques aux acteurs du monde rural ;
2) Création de 08 stations météorologiques avec capteurs de pluie dans certaines villes de la Région de l'Est ;
3) Promotion des sources de revenus alternatives à la dépendance sur les écosystèmes naturels ;
4) Restauration du fleuve Nyong.

Action 1 : Dotation des acteurs du monde rural en outils d'adaptation aux changements climatiques

Les acteurs du monde rural de la Région de l'Est constituent une des catégories de personnes les plus vulnérables aux changements climatiques. Ces acteurs dont les activités sont tributaires aux ressources naturelles n'ont pas de moyens durables de s'y adapter. D'où l'impérieuse nécessité de les doter des outils qui permettront de renforcer leurs capacités de mitigation en matière de :

- l'adaptation des techniques culturales et d'élevage aux changements climatiques ;
- l'encadrement des paysans pour l'adaptation du calendrier cultural en fonction de la prévision climatique du service Météo ;
- la vulgarisation et appui à l'adoption des pratiques culturales respectant l'environnement et la valorisation des bassins versants par restauration de la fertilité des sols ;
- l'exploitation intensive des pâturages laquelle nécessiterait l'utilisation rationnelle des fourrages verts pendant la saison de pluie ;
- la pratique des techniques de conservation et stockage des fourrages (foin, ensilage) pendant la saison sèche.

La normalisation, la construction et la modernisation des infrastructures de production (réseaux hydrauliques, bassins versants, périmètres irrigués) ainsi que l'aménagement des bassins de rétention d'eau sont aussi des activités à mettre dans œuvre dans le cadre de ce projet.

Action 2 : Création de 08 stations météorologiques avec capteurs de pluies dans certaines villes de la Région de l'Est

En ce qui concerne les ressources en eaux pluviales ou météoriques, les postes pluviométriques actuellement fonctionnels dans la Région de l'Est sont ceux d'Abong-Mbang, Bertoua, Yokadouma, Garoua-Boulaï, Bétaré-Oya, Lomié, Batouri, Yokadouma, Ngoïla et Moloundou. Il n'existe actuellement aucune station météorologique synoptique dans la Région de l'Est (Douala, Yaoundé Nsimalen, Ngaoundéré et Garoua étant les seules stations météorologiques synoptiques actuellement fonctionnelles au Cameroun après la dénonciation de l'article 10 de la convention de Dakar. De même, il n'existe aucune station de suivi de la qualité des apports atmosphériques dans la Région de l'Est).

La création des stations météorologiques avec capteurs de pluies dans certaines villes de la Région de l'Est fournira les données météorologiques. La Région de l'Est devrait être dotée de 08 stations météorologiques fonctionnelles dans les villes de : Lomié, Yokadouma, Moloundou, Bertoua, Batouri, Garoua Boulai, Kette et Nguélémendouka. Pour s'assurer qu'elles servent leur but, un mécanisme efficace de diffusion des données météorologiques doit être mis en place.

Action 3 : Promotion des sources de revenus alternatives à la dépendance aux les écosystèmes naturels.

Les populations rurales et péri-urbaines de la Région de l'Est souvent pauvres et isolées sont très dépendantes pour leur survie des écosystèmes dans les lesquelles elles vivent. Plus de deux tiers de leurs revenus sont directement liés à l'agriculture de subsistance, les produits de chasse et la collecte de ressources naturelles diverses. Cette dépendance démontre à suffisance combien la relation des communautés rurales et péri-urbaines de la Région de l'Est à leurs ressources naturelles est vitale. Ainsi pour répondre au complexe défi de la lutte simultanée contre les changements climatiques et la pauvreté, il est essentiel d'asseoir une stratégie durable de promotion des sources de revenu et modes de vies alternatifs capables de réduire leur dépendance aux écosystèmes naturels. Ceci comprendrait la promotion de l'écotourisme communautaire, des élevages non conventionnels (escargots, aulacodes etc.), et l'artisanat durable.

Action 4 : Restauration du fleuve Nyong

Le bassin amont du Nyong est un écosystème diversifié en habitats (marécages, forêts inondables, forêt sur terre ferme…). Il couvre deux Régions (Est et Centre) et va d'Abong - Mbang à Eséka, localité considérée comme limite du bassin amont (Amougou, 1986). Il est marqué par des pentes extrêmement faibles, globalement de 0,1/1000 entre Abong-Mbang et Kaya. Des études récentes menées dans la vallée du Nyong (Aboueme, 2007) ont permis de collecter de nombreuses informations sur l'ampleur de l'envahissement du plan d'eau par la jacinthe d'eau et autres mauvaises herbes. Des informations ont été acquises relativement aux types de macrophytes.

En matière de faune halieutique, les eaux du Nyong renferment une bonne variété de poissons tels que *Heterotis niloticus* au voisinage d'Ayos et d'Akonolinga. Il est cependant peu fréquent à Abong-Mbang, Miende et Ngoulmakong. La population de poissons fréquemment péchés à Atok c'est les silures ainsi que Claria et Hepsetus adoe dont certains peuvent peser 1 kg voire plus. Les pêcheurs locaux sont conscients de la perte de la biodiversité ichtyologique dans la plupart des points de pêche. Le Tilapia, poisson pourtant herbivore, est présenté comme exemple de cette diminution. Deux explications peuvent être fournies pour justifier : la première est la surexploitation. La deuxième est le rôle néfaste de la jacinthe et autres qui transforment les conditions physicochimiques de l'eau (blocage de la lumière, limitation de la turbidité de l'eau). Certaines de ces herbes empoisonnent le milieu aquatique.

Cette vaste zone marécageuse est le siège d'une évapotranspiration intense et des dépôts des matériaux issus des versants ce qui entraîne une «eutrophisation » du cours d'eau. Le phénomène décrit n'est pas propre au Nyong. Il affecte presque tous les cours équatoriaux, mobilisant la communauté scientifique internationale. Dans la Région aucune rivière n'est épargnée : Doumé, Kadéi, Dja, Boumba et Ngoko etc. ce phénomène mérite que scientifiques camerounais, décideurs politiques etc. s'y attardent.

Lors des ateliers Départementaux de prospective territoriale et de définition des OS et PAQ, les acteurs du Département du Haut Nyong et de la Kadey ont exprimé le souhait de voir l'assainissement et la restauration de ces fleuves d'importance capitale inscrits en priorité dans les projets à mettre en œuvre pour assurer le développement durable de la Région à l'horizon 2035.

III.2.1.3. Objectif Stratégique Spécifique 3 : Monter et exécuter un programme régional de promotion des emplois verts

Elaborer un programme Régional de promotion des emplois verts.

L'atteinte de cet objectif stratégique sera facilitée par la mise en œuvre du programme ci-dessous.

Programme d'Action : Promotion des emplois verts

Le diagnostic du territoire de la Région de l'Est révèle que la Région de l'Est fait face à un déficit important en matière d'accès à l'emploi décent. Avec un taux de 67,9 %, le sous-emploi est préoccupant dans cette Région en, en dépit des opportunités d'accès au travail qu'offrent les sociétés forestières et minières ainsi que le secteur agropastoral. Le milieu rural y est plus affecté par le sous-emploi que le milieu urbain avec un écart de 19,9 %. Cette différence démontre que bien que le milieu rural offre plus d'opportunités d'emplois, ceux-ci restent très précaires et ne peuvent véritablement contribuer à faire reculer le taux de pauvreté chez les ruraux. Dans les efforts de lutte contre le chômage, le Cameroun par le MINEFOP a lancé en 2018, une initiative visant à mettre sur pied le Programme de promotion des emplois verts (PPEV). Ce programme vise à promouvoir l'emploi décent tout en veillant à la gestion rationnelle de l'environnement urbain et rural

Au regard de l'énorme potentiel en ressources naturelles que présente la Région de l'Est, il est primordial d'avoir une déclinaison Régionale du programme de promotion des emplois verts qui tiendra compte des spécificités socio-économiques et écologiques de la Région. Un programme qui alliera parfaitement développement économique, développement du capital humain, inclusion sociale et préservation de la nature. Ce programme s'articulera autour des 03 actions ci-après :

- Identification des potentiels emplois verts susceptibles de prospérer dans la Région de l'Est ;
- Formation des jeunes et autres personnes intéressées à la création d'entreprise dans le domaine des emplois verts ;
- Accompagnement des acteurs dans la promotion des entreprises offrant des emplois verts.

Action1 : Identification des potentiels emplois verts susceptibles de prospérer dans la Région de l'Est

Un emploi vert est un emploi décent qui contribue à la préservation et à la restauration de l'environnement en incorporant un ou plusieurs des aspects suivants :i) améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et des matières premières ; ii) limiter les émissions de gaz à effet de serre ; iii) minimiser les déchets et la pollution ; iv) protéger et restaurer les écosystèmes ; et v) contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique. La Région de l'Est avec son important potentiel en ressources naturelles , devrait mettre un point d'honneur au développement de type d'emploi qui contribuera à préserver son important patrimoine en ressources naturelles gage de prospérité économique et sociale, pour une population dont environ 30 % vit en dessous du seuil de pauvreté selon les résultats de l'enquête ECAM III de 2014.

Action 2 : Formation des jeunes et autres personnes intéressées à la création d'entreprise dans le domaine des emplois verts

Avec un taux de 67,9 %, le sous-emploi est encore très développé dans la Région de l'Est, en dépit des opportunités d'accès au travail qu'offrent les sociétés forestières et minières ainsi que le secteur agropastoral. Le milieu rural y est plus affecté par le sous-emploi que le milieu urbain avec un écart de 19,9 %. Malgré les opportunités d'emplois qu'offrent le milieu rural dans la Région de l'Est, ceux-ci restent très précaires et ne peuvent véritablement contribuer à faire reculer le taux de pauvreté chez les ruraux. Ce taux de sous emplois est en partie dû au manque de formation, à l'inadéquation entre la formation et les offres d'emplois disponibles et le déficit d'emplois décent existants. La formation de 1000 jeunes aux emplois verts permettra à ceux-ci de créer des entreprises et à la longue recruter aussi d'autres jeunes qui auront ainsi trouvé un emploi décent.

Action 3 : Accompagnement des acteurs dans la promotion des entreprises offrant des emplois verts

L'accompagnement de ces jeunes entrepreneurs reste capital pour assurer la croissance et la pérennisation des activités. Cette action consistera à mettre sur pied un système de suivi-évaluation de ces jeunes entreprises.

B. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de gestion des terres

Tirant les conséquences du diagnostic qui a été posé, trois orientations fondamentales ont été jugées pertinentes et proposées dans la phase une de la contractualisation comme guide de l'aménagement de la Région de l'Est en matière de terres : le respect du schéma directeur d'aménagement du territoire, la constitution de réserves foncières au profit de l'Etat et la préservation des terres des communautés et populations vulnérables de opérations de mise à disposition de longue durée. Les deux premières étant communes à toutes les Régions et déjà prises en compte par le schéma national, la préservation des terres des communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée est l'orientation retenue comme guide d'aménagement spécifique à la Région de l'Est. Elle sous-tend l'objectif stratégique spécifique en matière de gestion des terres ci-dessous.

III.2.1.4. Objectif Stratégique Spécifique 4 : Préserver les terres exploitée et occupées par les communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée

La Région de l'Est a un important potentiel foncier qui attire des investisseurs du monde entier. Des demandes de terres pour des usages divers y sont faites par des investisseurs aussi bien étrangers que nationaux. Satisfaire ces différentes demandes peut contribuer au développement de la Région par des revenus tirés de la mise à disposition des terres, par les constructions et réalisations opérées sur les espaces accordés et par les emplois directs et indirects créés par les activités sur les terres. Simplement, le faire peut mettre en périls plusieurs intérêts dont les plus importants sont environnementaux et humains.

Programme d'Action : Consolidation des terres des populations vulnérables

Outre l'abondante forêt qu'elles abritent, sur les terres de l'Est se trouvent plusieurs communautés et populations considérées comme fragiles du fait de leur inaptitude à sécuriser leurs terres selon les contraintes imposées par la législation en vigueur. Il en est ainsi spécialement des populations autochtones dont les modes de vie ne permettent pas de remplir la condition essentielle d'accès à la propriété de la terre qu'est la mise en valeur sous forme de destruction du couvert végétal. En l'état actuel de la législation, elles n'ont aucun moyen de consolider et préserver leurs terres contre les mises à dispositions de longue durée, ce qui les rend plus vulnérables encore. N'étant pas considérées comme détentrices des droits sur les terres, elles n'ont même pas le droit de participer aux négociations relatives à la mise à disposition des terres et ne peuvent donc pas en tirer des revenus.

Pour mettre en œuvre ce programme trois actions doivent être menées :

1) La ratification de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits des peuples indigènes et tribaux ;
2) L'indentification et la publication des terres concernées ;
3) La limitation des durées de mise à disposition des terres.

Action 1 : Ratification de la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits des peuples indigènes et tribaux.

Adoptée le 27 juin 1989 et entrée en vigueur le 27 septembre 1991, La Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux impose aux Etats qui l'ont ratifiée, de prendre des mesures spécifiques de protection des terres des peuples indigènes et tribaux en les délimitant et en les sécurisant même si elles ne sont pas enregistrées. Dans la Région de l'Est Cameroun se trouvent des chasseurs cueilleurs correspondant à la définition des peuples indigènes et tribaux donnée par la Convention 169 qui , du fait de leur modes de vie ne remplissent pas les conditions leur permettant de sécuriser seules leurs terres en respectant les procédures légales du Cameroun lesquelles s'achèvent par la délivrance d'un titre de propriété. Leurs terres ne peuvent dans ces conditions êtres sécurisées que par les actions de l'Etat qui doit les identifier, les délimiter et les protéger. Le Cameroun n'ayant pas encore ratifiée cette convention donne l'impression de négliger une partie importante de sa population, ce qui ne correspond nullement aux prescriptions du préambule de la Constitution qui pose l'égalité comme base de la construction du pays. L'égalité passant parfois par des discriminations positives, il est urgent pour l'Etat camerounais de ratifier cette convention qui rendra contraignante l'obligation de délimitation et de sécurisation des terres des populations autochtones camerounaises.

Action 2 : Identification et publication des terres des communautés

De manière générale, identifier une chose c'est préciser sa nature, son type, sa catégorie. Identifier une chose individualisée est très facile en ce qu'il suffit de décrire sa nature. Mais pour une chose de genre, c'est-à-dire une chose non individualisée, l'identification passe d'abord par sa singularisation, c'est-à-dire son détachement de l'ensemble, ou sa démarcation de l'ensemble par délimitation. La terre étant une chose de genre non détachable de l'ensemble, son identification passe par sa délimitation.

L'opération de délimitation d'une terre ou d'une portion de terres est une opération complexe nécessitant d'importants moyens humains et financiers puisqu'elle s'achève par la pose des bornes

visibles par tous. Mais cette délimitation ne suffit pas puisque les bornes peuvent être enlevées ou déplacées. C'est pourquoi elle est complétée par une opération de publicité qui consiste à porter la délimitation à la connaissance du public. Cette publicité se fait soit dans les registres fonciers, soit par d'autres moyens techniques comme l'inscription au réseau géodésique. L'intérêt de la publicité est double. Elle permet l'information du public et sécurise la terre contre les accès illégitimes.

Ces opérations qui sont à la charge des particuliers ou des personnes morales coûtent tellement chères qu'elles ne peuvent être réalisées ni par les peuples autochtones, ni par les populations vulnérables, ce qui permet aux investisseurs d'accéder sans trop de difficultés à leurs terres. Dans des telles conditions, seule une action des pouvoirs publics peut protéger ces communautés. L'Etat doit mettre en œuvre un programme de délimitation et de sécurisation des terres de ces communautés pour protéger cette partie de sa population exposée aux demandes incessantes des terres par les investisseurs.

Action 3 : Limitation de la durée de mise à la disposition des investisseurs des terres exploitées et occupées par les populations et communautés vulnérables

Conformément à l'ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier et Décret 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national, la mise à la disposition des investisseurs des terres exploitées et occupées par les populations du territoire de l'Est comme des autres territoires de la République se fait par la technique de la concession qui peut être transformée en titre de propriété pour les nationaux ou en bail emphytéotique pour les étrangers. Cette transformation prive les communautés et populations de leur droit fondamental aux terres conquises ou occupées par leurs ancêtres et parfois pour une contrepartie dérisoire.

La limitation de la durée des mises à disposition est un correctif utile susceptible de rétablir l'équilibre entre l'intérêt général qui justifie la mise à disposition et les intérêts de ces populations qui peuvent récupérer plus rapidement les terres exploitées par les investisseurs.

Une telle limitation passe par une réforme de la législation foncière qui doit interdire l'accès d'un investisseur à la propriété foncière par le détour de la concession dans un espace où il n'a aucune attache familiale et limiter la durée des baux sur les terres. Pour mettre en œuvre ces actions, il faut des acteurs et des ressources.

D'après la Constitution camerounaise, l'initiative des lois appartient concurremment aux parlementaires et au gouvernement. Tandis que le gouvernement peut préparer des projets de lois, les parlementaires peuvent préparer des propositions de lois à soumettre au vote du parlement. Les parlementaires ont dont la possibilité d'initier des propositions de loi pour contribuer à la réforme des aspects de la loi foncière sur des aspects qui intéressent leurs Régions et que les autres membres du parlement peuvent perdre de vue. A défaut de proposition de lois, ils ont le droit de veiller à la prise en compte des spécificités de leur Région lors des discussions sur un projet qui serait soumis à leur examen.

La place centrale du parlement résulte de ce que c'est lui finalement qui discutera et adoptera le projet ou la proposition de loi sur la réforme foncière. C'est lui qui est chargé de ratifier la Convention 169 et de rendre obligatoire sur le territoire si elle est soumise à son examen.

L'action du gouvernement se situe à plusieurs niveaux.

C'est à lui de coordonner le processus de cartographie et d'inscription dans les registres fonciers ou le réseau géodésique des terres des communautés et populations vulnérables ;

C'est au gouvernement de préparer des projets de loi pour la ratification de la Convention 169 et la réforme de la loi foncière, d'adopter un nouveau Décret sur la durée des concessions :

Les organisations de la société civile aideront à la diffusion de la Convention 169 ratifiée. Elles aident déjà à la cartographie des terres des communautés et populations vulnérables ;.

Les partenaires techniques financiers sont les principaux soutiens financiers à toutes ces actions aux côtés de l'Etat. Le tableau-ci après fait la synthèse des programmes, actions et ressources à mobiliser pour atteindre ces objectifs.

C. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de ressources en eau

Les ressources en eau occupent une place assez importante parmi les ressources naturelles que regorge la Région de l'Est. A la suite du diagnostic territorial et de la prospective territoriale qui ont permis de bâtir le scénario des aménagements et de développement souhaitables de la Région de l'Est, l'orientation stratégique spécifique en matière de ressources en eau a été formulée ainsi qu'il suit : Gestion des ressources en eau de la Région de l'Est suivant l'approche GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eau).

À cette orientation stratégique spécifique s'attache un objectif stratégique spécifique (OSS) qui est de : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est.

Cet objectif stratégique spécifique est assorti de plusieurs programmes d'interventions et d'actions à mettre en œuvre qui vont faire l'objet des discussions dans les lignes qui suivent.

III.2.1.5. : Objectifs Stratégiques Spécifiques 5 : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est

Les eaux constituent un atout important de développement des infrastructures hydrauliques et énergétiques pour assurer le bien-être des populations et booster diverses activités socioéconomiques et culturelles de la Région de l'Est du Cameroun. L'exploitation / gestion durable de cette précieuse ressource représente aujourd'hui le principal enjeu majeur pour la santé et pour le développement socio-économique du Cameroun en général et de la Région de l'Est en particulier. Elle concerne les besoins vitaux des hommes, les activités économiques, la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de santé publique.

L'étude diagnostique a révélé l'existence dans la Région de l'Est du Cameroun de ressources en eau variées constituées des eaux météoriques (pluviales), des eaux de surfaces (fleuves, rivières et quelques petits lacs) et des eaux souterraines (nappes d'altérites et/ou de fractures et fissures). Malheureusement ces ressources sont très peu connues tant des points de vue quantitatifs que qualitatifs à cause des insuffisances identifiées aux niveaux technique (système d'évaluation et de suivi) et de sa gestion durable (aspects juridique, institutionnels et des ressources financières, matérielles et humaines disponibles). On remarque par ailleurs que ces ressources subissent actuellement des forçages anthropiques divers auxquels s'ajoutent ceux de la variabilité et/ou du changement climatiques.

Les insuffisances et défaillances ainsi identifiées aux niveaux : technique et opérationnel; de la gouvernance de l'eau et de la vulnérabilité de cette ressource par rapport aux activités anthropiques et climatiques ont de fortes implications dans la disponibilité de ces ressources pour les différents usages identifiés dans la Région de l'Est tels que : l'alimentation en eau potable et assainissement (AEPA), l'irrigation, l'hydroélectricité, l'exploitation minière, la détermination des crues, la prévention des inondations et autres catastrophes liées à l'eau.

Le présent objectif stratégique spécifique va donc permettre de maîtriser et d'intensifier les connaissances sur les ressources en eau de la Région de l'Est tant des points de vue quantitatives que qualitatives, de les gérer suivant les principes de développement durable afin de les rendre disponibles pour les activités socioéconomiques et culturelles en cours et/ou futures. Il est question des activités telles que : i) les activités consommatrices d'eau que sont l'alimentation en eau potable et assainissement (AEPA), l'agriculture, l'élevage et certaines branches industrielles mais également ; (ii) les activités non consommatrices d'eau telles que la pêche et l'aquaculture, l'énergie, le transport, l'exploitation minière, les sports et les loisirs, les pratiques culturelles. La promotion ou l'essor de cette dernière catégorie d'activités économiques a une très forte corrélation avec la valorisation efficiente des ressources en eau. Son développement et sa promotion viennent renforcer la mise en valeur des ressources en eau.

Deux programmes d'interventions sont identifiés dans cet objectif stratégique spécifique à savoir :

- accroissement, intensification et maîtrise des connaissances sur les ressources en eau de la Région de l'Est du Cameroun ;
- développement et mise en application les instruments de gestion adaptés et de protection les ressources en eau de la Région de l'Est.

Programme d'Action 1 : Accroissement, intensification et maîtrise des connaissances sur les ressources en eau de la Région de l'Est

La connaissance et le suivi continu de l'évolution des ressources en eau dans une Région comme celle de l'Est du Cameroun et/ou dans un bassin versant en fonction des entrées et sorties naturelles et/ou provoquées constitue une obligation fondamentale et une responsabilité de l'Etat. C'est ainsi l'une de ses grandes missions régaliennes qui conditionne le bon fonctionnement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Actuellement, le diagnostic a révélé que seul le suivi quantitatif des ressources en eau pluviales (météorologie) et de surface (hydrométrie) est assuré dans la Région de l'Est par l'Etat, et encore pas de façon satisfaisante. Les ressources en eau souterraines (piézométrie), la qualité physico chimique et bactériologique de l'eau, les usages, les demandes, les écosystèmes aquatiques fragiles et les paramètres environnementaux critiques pour les ressources en eau (déforestation et ensablement) ne sont pas suivies. Cette défaillance dans la collecte et la mesure des données relatives à la climatologie, hydrologie et à hydrogéologie et leur mauvais archivage et traitement ont de fortes implications dans la disponibilité de l'eau et de leur gestion pour les différents usages (alimentation en eau potable et assainissement (AEPA), irrigation, hydroélectricité, détermination des crues, prévention des inondations et autres catastrophes liées à l'eau, etc.).

Ce programme permet donc de mettre en place et/ou de renforcer le système de suivi – évaluation des ressources en eau de la Région de l'Est qui se développe en plusieurs étapes qui sont la mesure et la

collecte des données de base, leur validation et leur stockage, leur traitement et la diffusion des informations obtenues sur la situation de l'eau. Il s'agit en d'autres termes d'initier une série d'actions pour renforcer et intensifier le suivi existant de façon rationnelle et avec un réel souci d'optimisation et d'économie, de créer et mettre en place de nouveaux systèmes de suivi et mieux exploiter les données de base par des outils d'interprétation et de stockage modernes. Pour y parvenir, il faut mettre en place un arsenal d'équipements et d'installations nécessaires pour évaluer avec fiabilité, à des périodicités conformes aux normes requises, la quantité et la qualité des ressources en eaux de surface et souterraines disponibles. Les prélèvements, les usages ainsi que les différents ouvrages de mobilisation, de stockage ou de captage doivent être également suivis aux fins de leur gestion rationnelle. Six actions sont prises en compte pour dérouler ce programme.

Action 1. Renforcement et amélioration du suivi climatologique de la Région de l'Est

La Région de l'Est est caractérisée par une très faible répartition des équipements en charge du suivi climatologique. En ce qui concerne les ressources en eaux pluviales ou météoriques, les postes pluviométriques actuellement fonctionnelles dans l'Est sont celles d'Abong – Mbang, Ayos, Bertoua, Yokadouma, Garoua-Boulaï, Bétaré-Oya, Lomié, Batouri, Yokadouma, Ngoïla et Moloundou. Ils sont ainsi très en deca des normes requises par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM). Pour ce qui est de stations météorologiques, la Région de l'Est ne dispose que de trois postes climatologiques, où la prise de mesures ou de données se fait à la main par un technicien en météorologie selon un horaire régulier. Il s'agit des stations de Bertoua, Abong-Mbang et Yokadouma. Il n'existe actuellement aucune station météorologique synoptique dans la Région de l'Est (Douala, Yaoundé-Nsimalen, Ngaoundéré et Garoua étant les seules stations météorologiques synoptiques actuellement fonctionnelles au Cameroun après la dénonciation de l'article 10 de la convention de Dakar). De même, il n'existe aucune station de suivi de la qualité des apports atmosphériques dans la Région de l'Est. On sait que les infrastructures ou stations climatologiques ont pour fonction de donner des indications sur le climat, la pluviométrie, l'humidité de l'air, la direction et la vitesse des vents, les températures, les pressions et l'ensoleillement, bref tout ce qui concourt à donner une idée du temps présent et futur. Ainsi, en l'absence de stations météorologiques dans l'écrasante majorité des villes et villages de la Région de l'Est, il est impossible aux opérateurs économiques (agriculteurs, forestiers, exploitants miniers, travaux publics, etc.) voire aux touristes d'y prévoir le temps, saisir les températures, mesurer les quantités de pluies, déterminer les directions et les vitesses de vents, la pression de l'air, et surtout de s'y appuyer pour planifier leurs activités économiques ou leurs déplacements.

Cette action va donc permettre de renforcer et de moderniser le réseau des stations météorologiques de la Région de l'Est du Cameroun afin qu'il s'arrime ou se rapproche des normes admises par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM).

Action 2. Renforcement et amélioration du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau de surface de la Région de l'Est

La Région de l'Est est caractérisée par une inégale répartition des équipements hydrométriques en charge du suivi et de l'inventaire de ressources en eau de surfaces. Les stations hydrométriques qui font l'objet actuellement d'un suivi par le Centre de Recherche Hydrologique (CRH) de l'IRGM et /ou par ENEO dans la Région de l'Est du Cameroun sont : Lom à Bétaré - Oya et la Sanaga à Goyoum pour le

bassin de la Sanaga (02 stations) ; la Doumé à Doumé ; la Kadey à Batouri et à Pana ; la Boumba à Biwala, le Dja à Bi et à Nkoldja dans le bassin du Congo (06 stations). On note ainsi qu'aucune station hydrométrique fonctionnelle n'existe pour le moment sur le Nyong dans sa partie amont dans la Région de l'Est. De même, il n'existe aucune station de suivi de la qualité des eaux de surface dans les différents cours d'eau de la Région de l'Est.

La présente action va permettre de renforcer et de moderniser le réseau hydrométrique des stations hydrométriques des trois bassins hydrographiques identifiés dans la Région de l'Est que sont la Sanaga (20012 km^2) ; le fleuve côtier Nyong dans sa partie amont d'Abong Mbang jusqu' à Ayos (6070 km^2) et le Congo (82920 km^2).

Action 3. Mise en place d'un système d'évaluation et de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau souterraines de la Région de l'Est

La Région de l'Est du Cameroun ne dispose pas à l'heure actuelle d'un dispositif d'évaluation et de suivi des eaux souterraines tel qu'un réseau de piézomètres à lecture directe ou automatique capable de mesurer ponctuellement ou en continu les variations des niveaux d'eaux souterraines.

Cette action consiste à mettre en place un réseau piézométrique afin de suivre quantitativement et qualitativement les ressources en eau souterraine de la Région de l'Est.

Action 4. Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'ensablement des cours et plans d'eau de la Région de l'Est

L'envasement et l'alluvionnement des cours d'eau sont parmi les principales causes de l'indisponibilité quantitative et/ou qualitative des ressources en eau de surface de la Région de l'Est. Elles favorisent la colonisation de plans d'eau par les plantes aquatiques comme dans le Nyong amont et empêchent également la navigation dans la plupart de ces cours d'eau. La plupart de particules solides et de sédiments qui arrivent dans les cours d'eaux de la Région de l'Est du Cameroun proviennent généralement des impacts des activités anthropiques tels que la déforestation sous toutes ses formes, l'exploitation minière artisanale et les rejets domestiques divers en provenance des grandes agglomérations de la Région de l'Est.

Cette action a donc pour objectifs de mettre en place un système de prélèvement et d'évaluation en continu de matières en suspension (MES) totales et de sédiments qui arrivent et/ou se déposent au fond des lits et de berges de cours d'eaux de la Région de l'Est afin de proposer des solutions idoines pour limiter ces phénomènes.

Action 5. Établissement des monographies des ressources en eau pour chaque bassin y compris les aquifères sous-jacents

Dans cette action, une monographie de ressources en eau constituée d'un recueil de données pluviométriques, de débits des cours d'eau et de paramètres hydrogéologiques est réalisée pour chacun de trois bassins versants identifiés dans la Région de l'Est (Sanaga ; Congo et fleuves côtiers avec le Nyong).

Action 6. Modélisation des ressources en eau

Une modélisation des ressources en eau de surface par bassin versant et souterraine par types d'aquifères sera effectuée périodiquement dans la Région de l'Est pour valoriser de nombreuses données hydro pluviométriques qui seront ainsi disponibles et ainsi, effectuer des prévisions météorologiques (à court terme) et des simulations hydro climatologiques (long terme) dans la Région de l'Est.

Programme d'Action 2 : Développement et mise en application des instruments adaptés de gestion et de protection des ressources en eau de la Région de l'Est selon l'approche GIRE

Le diagnostic révèle que :

- le secteur de l'eau souffre de retards importants et d'une gestion insuffisante pour faire face aux défis et scénarii proposés pour le développement de la Région de l'Est ;
- la gestion de ressources en eau est sectorielle et cloisonnée sans un mécanisme réel de concertation entre les acteurs et de coordination globale des diverses utilisations ;
- le suivi et la protection des ressources en eau, la prévention des risques liés à l'eau, l'exploitation et la distribution de l'eau, etc. relèvent jusqu'à présent de diverses structures qui ne collaborent pas suffisamment entre elles ;
- il n'existe actuellement aucune mesure de conservation et de protection des ressources en eau de la Région de l'Est.

Pour corriger ces insuffisances, le présent programme va permettre de mettre en place un cadre favorable à la gestion durable, à la bonne gouvernance et à la protection de l'eau dans la Région de l'Est selon l'approche GIRE. Cette dernière prône une gestion concertée et consensuelle des ressources en eau entre toutes les parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités locales et les usagers.

Il sera donc question de mettre en place dans ce programme : un environnement politico-juridique et institutionnel propice à l'approche et aux principes de la GIRE ; des mécanismes et stratégies de financement dans la perspective d'une certaine autonomie du secteur de l'eau et sa contribution à la croissance et au développement de la Région de l'Est. En sus d'un cadre de formation et de renforcement de capacités des acteurs au concept GIRE ; un cadre favorable à la protection de cette ressource et des systèmes d'information sur les ressources en eau et les changements climatiques et des schémas et plans d'aménagement de gestion de ressources en eau de la Région de l'Est par bassin versant.

Pour dérouler ce programme, onze actions vont permettre d'améliorer la gestion et la protection des ressources en eau de la Région de l'Est et à anticiper autant que possible sur les conséquences du changement climatique.

Action 1 Vulgarisation de la loi portant régime de l'eau et ses textes d'application dans la Région de l'Est

Il s'agit ici de vulgariser dans un premier temps auprès des acteurs intervenant dans le processus de gestion de ressources en eau de la Région de l'Est la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'Eau et ses textes d'application. Par la suite les autres lois et textes sectoriels sur les ressources

naturelles ayant des liens directs avec les ressources en eau comme : la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun; la loi n°94/01 du 10 janvier 1994 portant régime forestier ; la loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant Décentralisation et liberté locale mais également les lois sur les terres ; l'exploitation minière, l'agriculture ; les infrastructures ; le cadre de vie pourront également être vulgarisées.

Action 2 : Mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau

Le Cameroun ne dispose pas à proprement parler d'une politique nationale de l'eau pour le moment. Mais de nombreux projets sectoriels existent même si leur mise en œuvre n'a pas toujours été couronnée de succès. Toutefois, le regain d'intérêt des pouvoirs publics pour la question de l'eau, appuyé par le concours de divers partenaires au développement, a permis au pays d'élaborer et de valider le document d'orientation GIRE en 2005 ainsi que d'élaborer et valider quatre rapports thématiques sur l'état des lieux de la gestion de l'eau au Cameroun en 2009. Cet état des lieux détaillé du secteur validé pendant un atelier national en 2013, a permis d'élaborer un recueil des priorités du secteur de l'eau au Cameroun et d'effectuer une étude en vue de l'élaboration du plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) du Cameroun en août 2015. Le PANGIRE est actuellement en cours de finalisation. Ce dernier constitue pour le moment le cadre de référence pour une approche holistique de la gestion de l'eau dans tous les compartiments du développement au Cameroun. Il a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des ressources en Eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations juridiques, politiques et stratégies définies par le Gouvernement camerounais, aux dispositions de la Loi portant Régime de l'eau et contribuant à la réduction de la pauvreté. Il est donc nécessaire que les politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles liées à l'eau soient mises en cohérence avec ce document dans la présente action.

Action 3 : Définition des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses démembrements, les Collectivités Territoriales Décentralisées et autres acteurs du développement de la Région de l'Est

Le cadre institutionnel actuel de gestion de l'eau est présenté comme une organisation incohérente et inefficace provoquée par la gestion sectorielle et liée à la présence de plusieurs acteurs principaux et de la non-opérationnalité des structures de coordination. Au niveau des acteurs privés et la société civile, le secteur de l'eau mobilise des acteurs nombreux et diversifiés, mais peu ou presque pas structurés et victimes de la faiblesse de leurs capacités techniques et financières. Pour éviter les conflits de compétence et d'intérêt parmi ces différents acteurs, les responsabilités seront définies entre l'Etat et les différents sectoriels, les CTD, les usagers de l'eau et tous les comités de gestion mis en place dans le cadre GIRE dans cette action.

Action 4 : Mise en place des organes GIRE de la Région de l'Est ainsi que des structures prévues par la loi cadre portant régime de l'eau

En conformité avec la stratégie de GIRE, et pour que cette approche puisse être menée à bien, il est essentiel que soient créées et/ou rendues fonctionnelles à brève échéance les institutions piliers de

cette politique. Les organes GIRE sont constitués par : le Comité Régional de l'Eau qui est un organe de décision ; les Comités de trois bassins hydrographiques identifiés dans la Région de l'Est (organes d'exécution) et les comités locaux (organes consultatifs). Par ailleurs l'observatoire des ressources hydriques sera mis en place au niveau des comités de bassin comme organe technique.

Dans cette action, les comités de gestion des eaux du bassin de la Sanaga, du Congo et des fleuves côtiers avec le Nyong dans la Région de l'Est seront créés en relation avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) desdits bassins respectifs au niveau national.

Action 5 : Etablissement des partenariats publics - privés – organismes internationaux pour le financement des actions de la GIRE de la Région de l'Est et mise en place d'un Fonds de gestion des ressources en eau de la Région de l'Est

Le Diagnostic a révélé que les ressources financières provenant des budgets publics de l'Etat camerounais sont très insuffisantes pour l'évaluation, le suivi et la gestion durable des ressources en eau de la Région de l'Est. Cette action va donc permettre d'établir les partenariats publics - privés – organismes internationaux pour rechercher les financements supplémentaires et mettre en place un Fonds de gestion des ressources en eau de la Région de l'Est.

Il faut signaler ici que le Cameroun avec sa Région de l'Est est membre de la Commission internationale du bassin de Congo – Oubangui – Sangha, de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Autorité de Gestion intégrée des eaux en Afrique centrale (AGIEC).

Action 6 : Renforcement des capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile en matière de GIRE avec intégration de l'aspect genre

Le renforcement des capacités pour tous les intervenants du secteur de l'eau en vue de mieux les outiller pour faire face aux défis de la GIRE est une condition essentielle au développement pérenne et durable du secteur de l'eau dans la Région de l'Est. Le défi pour cette action consiste à donc à former tous les différents acteurs et parties prenantes que sont l'Etat, les CTD, les usagers, la société civile, les ONG, la population de la Région de l'Est sans oublier l'aspect genre, à les responsabiliser et à leur donner des moyens pour assumer correctement et pleinement leurs rôles.

Action 7 : Renforcement des connaissances des collectivités territoriales, des organisations de la société civile sur l'impact des divers prélèvements et les changements climatiques sur les RE de la Région de l'Est et proposition des mesures d'adaptation

L'évidence des impacts de la variabilité et/ou du changement climatique sur les ressources naturelles et plus spécifiquement sur les ressources en eau n'est plus à démontrer car leur durabilité en est majoritairement tributaire. Dans cette action, les capacités des différents acteurs et de différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau sont renforcées.

Action 8 : Mise en place d'une police de l'eau dans la Région de l'Est

Dans le cadre de la politique de conservation et de protection des ressources en eau, la loi portant régime de l'eau institue une police des eaux afin de veiller à ce que s'établisse, dans le temps et dans l'espace, un équilibre entre d'une part la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et en qualité, et, d'autre part les besoins à satisfaire correspondant aux divers usages et fonctions de l'eau.

La présente action va ainsi permettre de rendre opérationnelle la police de l'eau par application des dispositifs de la loi cadre sur l'Eau relatifs à la police de l'eau (approche coercitive). Par la suite leurs capacités financières et matérielles seront renforcées pour répondre aux défis de leurs tâches. Cette réglementation vise ainsi, par une coordination des mesures prises, à garantir la durabilité et la disponibilité de la ressource, en quantité suffisante et en qualité appropriée, à promouvoir l'utilisation écologiquement viable de l'eau, à réduire les rejets de substances nocives ou dangereuses dans l'eau et à protéger les écosystèmes aquatiques.

Action 9 : Sensibilisation des industriels au prétraitement des eaux usées et de la gestion appropriée des déchets toxiques

Il s'agit ici d'une approche de sensibilisation pour lutter contre certaines nuisances spécifiques telles que les rejets industriels sans traitement préalable, les intrants agricoles, les pesticides employés pour la pêche, etc.

Action 10 : Promotion des activités de reforestation des zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est.

On a vu précédemment que l'ensablement et la sédimentation des cours d'eau étaient parmi les principales causes de l'indisponibilité quantitative et qualitative des ressources en eau de surface de la Région de l'Est. Qu'elles provenaient généralement des impacts des activités anthropiques tels que la déforestation sous toutes ses formes, l'exploitation minière artisanale et les rejets anarchiques sans traitement préalable de déchets solides dans les eaux.

Cette action incitative va permettre d'encourager toutes les parties prenantes de la Région de l'Est (Etat, sociétés civiles, ONG, CTD, populations, etc.) aux activités de reforestation des zones dégradées.

Action 11 : Mise en place d'un système intégré d'information sur les RE de la Région de l'Est (SIIEE)

La défaillance dans la collecte et la mesure des données relatives à la climatologie, l'hydrologie et à l'hydrogéologie et leur mauvais archivage et traitement ont de fortes implications dans la gestion de l'eau pour les différents usages (AEPA, irrigation, hydroélectricité, etc.), l'évaluation des disponibilités de la ressource, la détermination des crues, la prévention des inondations et autres catastrophes liées à l'eau, etc.

Il s'agit donc de mettre en place dans cette action un système Intégré d'Information sur l'Eau de la Région de l'Est (SIIEE) qui doit être complété par les données démographiques et socio-économiques, sur les usages et les demandes en vue de leur exploitation dans les études prospectives. Il s'agit dans ce SIIEE de numériser et de créer des bases de données sur les ressources en eau facilement accessibles et exploitables par tous les usagers de ressources en eau de la Région de l'Est. Cette base

de données devrait être mise à jour de manière régulière avec un personnel bien formé pour la cause, des outils informatiques et des logiciels adéquats. Le SIIEE constitue donc un support pour une meilleure connaissance de la ressource eau et de ses utilisations dans la Région de l'Est.

La réalisation des différentes actions retenus dans le présent objectif stratégique spécifique OSS en relation avec l'approche GIRE va donc faire appel à tous les acteurs de l'eau de la Région de l'Est, toutes les parties prenantes que sont : l'Etat, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les gestionnaires de cette ressource tant publics que privés, les grands usagers et planificateurs de l'eau à l'instar de CAMWATER, ENEO, EDC, les ONG, les universités d'Etat et les grandes écoles, les acteurs socioéconomiques, la coopération internationale et les agences de bassin à l'instar de la CICOS, les scientifiques et tous les experts en sciences de l'eau et de l'environnement, mais surtout les populations de la Région de l'Est du Cameroun.

Les ressources financières qui seront utilisées pour la réalisation de différentes actions retenues dans cet OSS5 sont multiples et d'origines diverses. Elles pourront provenir des financements publics des différents sectoriels de l'Etat à l'instar des budgets de fonctionnement et d'investissements (par exercice budgétaire) du Ministère des Transports (MINT) pour le secteur de la Météorologie via la direction de la météorologie nationale ; du MINRESI pour les données hydrométriques et piézométriques via le CRH de l'IRGM ; du MINEE pour la politique générale et la coordination de toutes les activités liées à l'eau. Les autres sources de financements publics sont constituées par le budget des autres ministères ayant des relations avec la gestion durable des ressources en eau comme MINEPAT, MINADER, MINEFI, MINFOF, MINEPIA, etc. mais aussi des différentes taxes telles que la taxes d'assainissement, la redevance de prélèvement, la taxe sur la valeur ajoutée mais aussi, des recettes mobilisées à partir de la vente de données météorologiques et/ou des informations concernant les ressources en eau de surface (débits) et souterraines (niveaux piézométriques). Par exemple les données météorologiques sont cessibles aux usagers moyennant paiement suivant le Décret N° 93/ 700/ PM de la 11/11/1993 portant tarification des renseignements et ouvrages météorologiques. Dans cette catégorie, on peut aussi citer la contribution des partenaires locaux et les CTD.

L'acteur principal de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal dans le secteur de ressources en eau est le ministère de l'Eau et de ses démembrements en service dans la Région et les Départements. Il dispose généralement de deux directions dédiées à l'eau notamment une direction de la mobilisation des ressources en eau et une direction de la gestion des ressources en eau. Il reviendra à ce ministère de réexaminer, de peaufiner, de coordonner la politique générale de l'eau dans l'Est, de rechercher les financements et de sélectionner les personnels ou les sous-traitants qui vont s'occuper de la mise en œuvre des actions proposées. Dans le cas de la mise en place effective du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) en cours de finalisation au Cameroun, il est prévu que le ministère en charge de l'eau soit assisté par les organes GIRE que sont : le Comité Régional de l'Eau qui jouera le rôle d'organe de décision ; les comités de bassin (organe d'exécution) et les Comités locaux (organe consultatif).

D. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de ressources minières

Les ressources minières occupent une bonne place parmi les ressources naturelles dont regorge la Région de l'Est. L'orientation stratégique spécifique en matière des ressources minières a été formulée ainsi qu'il suit : *Promotion de l'industrie d'exploration, d'exploitation et la transformation des ressources minières*. À cette orientation stratégique spécifique s'attachent deux objectifs stratégiques spécifiques à savoir :

- Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières ;
- Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement.

Chacun de ces deux objectifs stratégiques spécifiques est assorti d'un programme d'actions à mettre en œuvre.

III.2.1.6. Objectif Stratégique Spécifique 6 : Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières

Acquérir une information géologique et minière de qualité constitue la première étape du long processus de développement minier. Cette phase est cruciale pour la découverte de nouveaux gisements et l'émergence de nouveaux champs miniers, et ce, notamment dans les territoires moins bien connus et moins explorés. Lorsque les informations géologiques et minières sont acquisses selon les règles de l'art, et certifiées par les personnes compétentes, cela stimule les entreprises d'exploration en leur permettant, entre autres, de justifier le financement boursier nécessaire à leurs travaux ainsi que de réduire les risques qui y sont associés.

Le diagnostic a révélé que dans la Région de l'Est, quatorze substances minérales ont déjà été inventoriées (anomalies, indices, gîtes ou gisements). Ce sont : l'or, le diamant, le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le cuivre, le titane, l'uranium, le tungstène, le chrome, le plomb, le tantale et les terres rares.

Certaines de ces substances à l'instar de l'or et du diamant sont l'objet d'une exploitation artisanale anarchique, qui ne contribue nullement au développement de la Région. Le secteur minier est l'un des moteurs qui devrait impulser l'industrialisation de la Région l'Est. Il est donc question de dépasser le stade de connaissances sommaires du potentiel géologique et minier de la Région de l'Est pour atteindre le niveau de l'exploitation et de la transformation industrielle. Ceci passe nécessairement par l'accroissement de la collecte des données géologiques et minières à des échelles plus grandes sur toute l'étendue de la Région et d'en faire une large diffusion auprès des investisseurs. La maîtrise des informations sur la structure du sol et du sous-sol est logiquement un préalable pour une activité minière efficiente. Il est donc impérieux de disposer de nouvelles connaissances de la structure géologique de la Région grâce aux procédés beaucoup plus modernes et de les tenir constamment à jour. Cela permettra à la Région de convertir ses potentiels géologiques en richesses minières.

Programme d'Action : Consolidation des connaissances géologiques et minières

Pour contribuer efficacement à la gestion des ressources minières de la Région de l'Est, il faut commencer par un inventaire exhaustif de toutes ses substances minérales. Cette amélioration des connaissances sur la géologie et les ressources minérales de la Région de l'Est passe par la

cartographie géologique, les études géochimiques, pétrologiques et métallogéniques. Les informations obtenues pendant cette phase doivent être rassemblées dans un système d'informations géologiques et minières (SIGM). Par la suite, un cadastre minier de la Région de l'Est doit être mis en place indiquant clairement les zones minéralisées libres ou occupées par les titres miniers. La dernière étape de ce programme s'articulera autour de la promotion de toute cette richesse minière de la Région de l'Est auprès des investisseurs. Pour dérouler ce programme, quatre (04) actions seront déclinées.

Action 1 : Cartographie géologique et minière à grande échelle

Il faut mener la prospection géologique, géochimique et géophysique avec des levées sur des cartes mieux renseignées (échelles supérieures ou égales à 1/200 000) sur toute la Région de l'Est. Ce type de travail vient d'être achevé dans la zone couverte par les feuilles au 1/200000 de Bertoua et de Deng Deng dans le cadre du Projet PRECASEM sur financement de la Banque Mondiale. À terme, cinq cartes géologiques et minières au 1/200000 au moins, seront dressées et correspondront respectivement aux cartes topographiques au 1/200000 d'Abong Mbang, Batouri, Bétaré-Oya, Moloundou et Ngoyla.

Action 2 : Mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM)

Il s'agit de la numérisation des informations géologiques et minières de la Région de l'Est et de la création des bases de données facilement accessibles et exploitables par les entreprises d'exploration minière et même au grand public. Cette base de données devrait être mise à jour de manière régulière. Il faudra donc mettre en place un personnel bien formé pour la cause, des outils informatiques et des logiciels adéquats.

Action 3 : Élaboration des claims miniers

Sur la base des nouvelles cartes géologiques et minières, il faut délimiter les concessions minières par substance ou groupe de substances minérales prêtes à être proposées aux éventuels acquéreurs. Cette action devrait être menée en collaboration avec le Ministère chargé des Mines, celui chargé des Forêts, de la faune et de la flore, celui chargé du cadastre et des affaires foncières, celui chargé de l'élevage, celui chargé du tourisme ainsi que les communes concernées. Ceci permettra d'éviter les conflits et les chevauchements des titres.

Carte 1 : Carte des potentiels sites miniers industriels

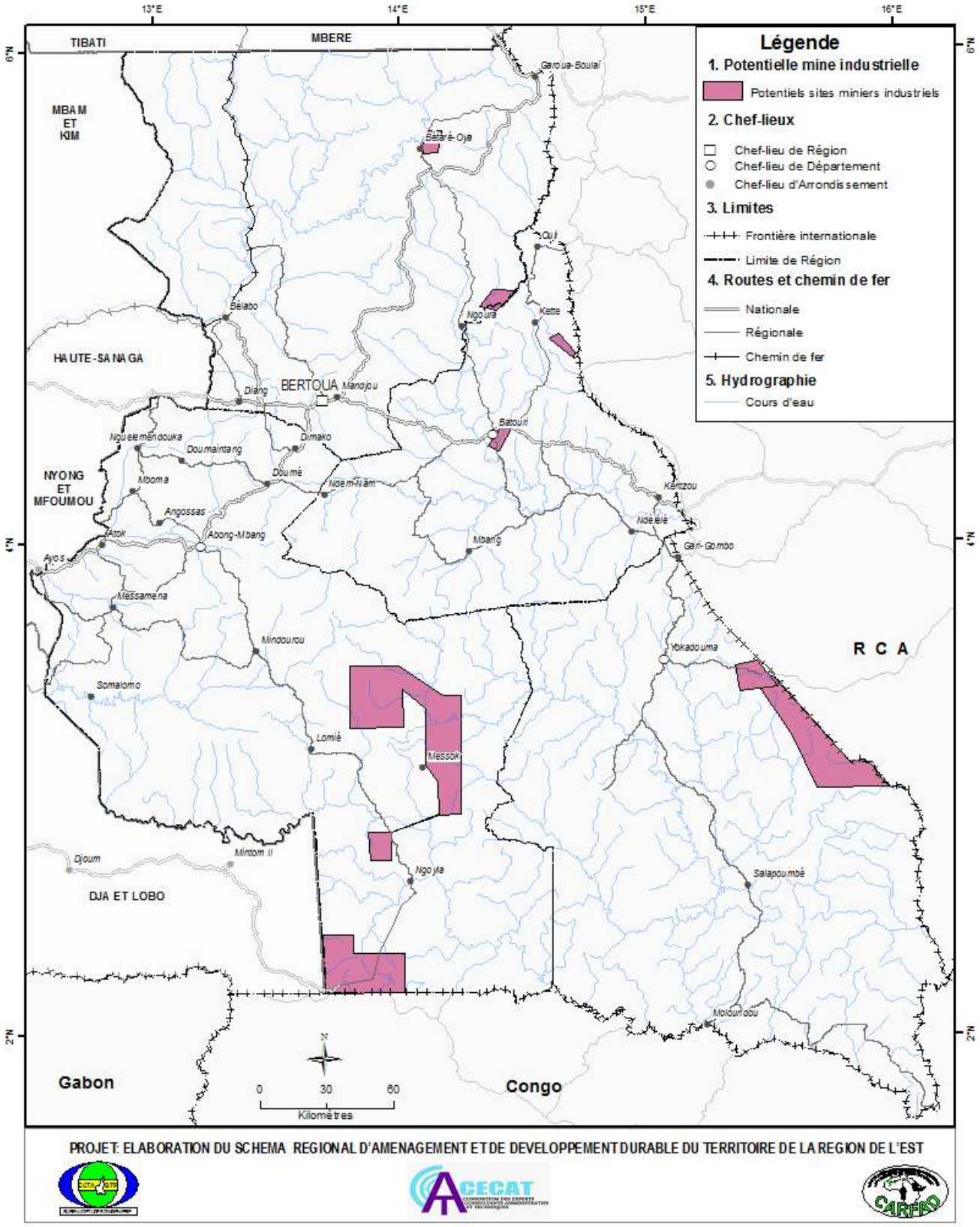

Source : Données INC 2019, Réalisation : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2020

Action 4 : Promotion du domaine minier de la Région de l'Est

Une vaste campagne promotionnelle doit être mise en branle pour vendre les informations géologiques et minières auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Ceci devra être fait à travers les supports numériques et papiers, sur internet, à travers les forums et autres plates-formes d'échanges. Même les représentations diplomatiques du Cameroun à l'extérieur doivent être mises à contribution.

III.2.1.7 Objectif Stratégique Spécifique 7 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement

Le problème d'atteinte à l'environnement biophysique par l'exploitation minière artisanale a été bien mis en exergue au cours de la phase de diagnostic. Ceci n'est pas surprenant lorsqu'il est bien connu que l'extraction des ressources minérales peut entrer en conflit avec d'autres objectifs de développement comme la conservation et la gestion durable de ressources naturelles non renouvelables. L'exploitation minière artisanale qui se pratique actuellement dans la Région de l'Est est assujettie à une notice d'impact sur l'environnement malheureusement, tout le monde fait fi de cette contrainte légale. Les mines artisanales n'ont pas de conscience environnementale et exposent la nature aux impacts environnementaux tels que la pollution des eaux et de l'air, ainsi que la perturbation et l'appauvrissement des systèmes terrestres (sols et végétations). À cela s'ajoutent d'autres formes de pollution liées à l'utilisation des produits chimiques comme le mercure et le cyanure. La plupart des sites d'exploitation minière dans la Région de l'Est présentent un visage chaotique où se succèdent trous, étangs d'eau, tas de terre, de sable et de gravier. Ces centaines ou milliers de puits abandonnés par les mineurs artisanaux, accentuent les ravinements et le processus d'érosion. Cela conduit à une accumulation excessive d'alluvions qui provoque l'asphyxie des sols et perturbe grandement le processus de drainage naturel. Une fois qu'un champ est exploité par des mineurs artisanaux, il devient totalement inutilisable pour l'agriculture ou pour l'élevage. Les risques d'effondrement des galeries souterraines et la multiplication des puits cachés sous les recrues ou accrues forestières constituent de véritables pièges pour la faune et les populations locales. Il est donc grand temps de prendre des dispositions nécessaires pour réhabiliter les sites abandonnés par les mineurs artisanaux mais aussi et surtout de prendre des dispositions fermes pour qu'on n'assiste plus à ce genre de tristes spectacles. Mais il ne faut pas perdre de vue que le développement durable de la Région de l'Est projeté à l'horizon 2035 passe absolument par l'ouverture des mines industrielles qui mettent souvent en place des processus qui, s'ils sont appliqués proprement, permettent de gérer, dans une large mesure, les impacts environnementaux de l'activité minière.

Programme d'Action : Protection de l'environnement minier

Le législateur a posé des règles pour que les activités minières ne puissent pas porter un grave préjudice à l'environnement. Pour le moment, la grande difficulté vient du fait que l'activité minière dominante dans la Région de l'Est est artisanale, malheureusement, cette dernière n'a pas de conscience environnementale. Le programme de protection de l'environnement minier doit donc se focaliser sur la mise en application stricte des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement. Ce programme devra aussi œuvrer pour restauration des sites miniers dégradés et abandonnés. Ce programme s'articule sur deux (02) actions majeures.

Action 1 : Mise en application des dispositions légales et règlementaires

Cette action doit être menée pour contraindre les opérateurs miniers à rester conformes à la réglementation en vigueur. Il faudra donc veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre stricte des notices d'impact sur l'environnement, des études sommaires et détaillées des impacts environnementaux.

Action 2 : Restauration des sites miniers abandonnés

Il sera question dans un premier temps d'identifier les sites d'exploitation minière abandonnés et présentant un danger réel pour les hommes que pour les cheptels. Dans un second temps, les sites jugés préoccupants seront soit refermés et reboisés soit aménagés en étangs piscicoles et/ou à des fins touristiques.

Carte 2 : Carte des sites miniers à restaurer

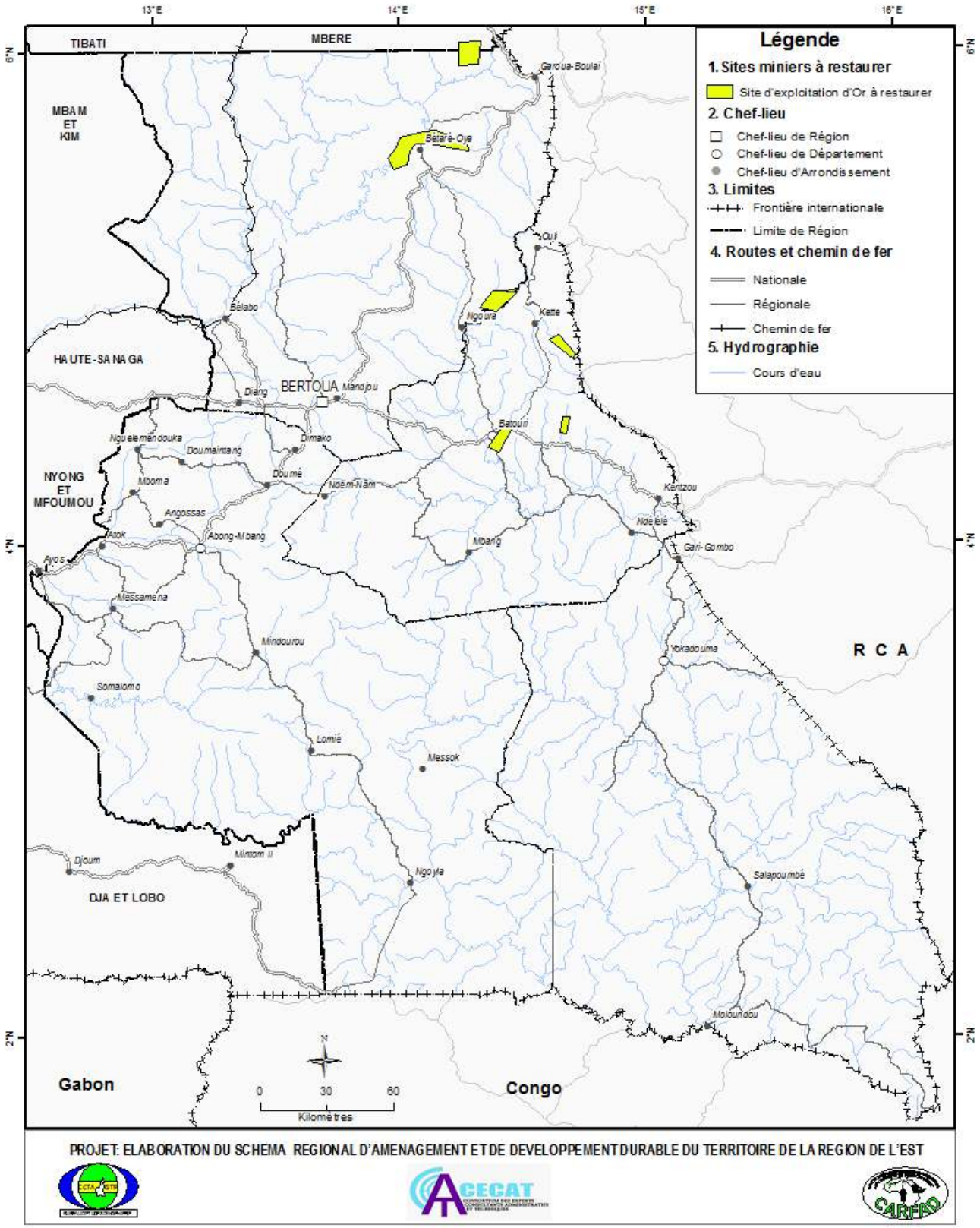

Source : Données INC 2019, Réalisation : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2020

L'atteinte des objectifs nécessite la mise en œuvre des actions, qui elles-mêmes exigent la mise à disposition des ressources. Ces dernières peuvent se diviser en ressources humaines, financières, biens et services.

Les ressources humaines constituent l'ensemble du personnel nécessaire à la bonne réalisation d'une action donnée. Il faudra donc s'assurer qu'il est en nombre suffisant, mais aussi qu'il est compétent et motivé pour la parfaite réalisation de l'action. Le personnel pourra venir des Ministères techniques impliqués et d'autres organes gouvernementaux, les cadres embauchés par des agences internationales partenaires, des sous-traitants (prestataires de services), des partenaires locaux (commune) ; des sociétés privées ; etc.

Les ressources financières constituent les sommes d'argent, les fonds nécessaires immobilisés pour contribuer à la réalisation d'une action. Les fonds pourront venir du budget du gouvernement central, du budget des communes, du système élargi des Nations Unies, des subventions accordées par les agences internationales de développement, les prêts accordés par des institutions financières internationales (IFI) ou des investisseurs privés.

Les biens et les services regroupent l'ensemble des produits matériels et immatériels donc on aura besoin pour réaliser une action donnée. Il peut bien s'agir des engins, des véhicules, du matériel informatique, des bureaux, des espaces événementiels, des installations pour la conception et l'impression de documents, des outils de communication, de temps d'antenne (télévision ou radio), de formation ou services de conseil, des équipements spécialisés, etc.

L'acteur principal de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal dans le secteur minier est le Ministère chargé des Mines et de ses démembrements en service dans la Région de l'Est. Il lui reviendra de réexaminer, de peaufiner, de rechercher les financements et de sélectionner les personnels ou les sous-traitants qui vont s'occuper de la mise en œuvre des actions proposées. Une fois les actions réalisées c'est également au Ministère chargé des Mines qu'il reviendra la lourde charge de s'assurer de la conformité des actions réalisées et de les réceptionner le cas échéant. Pour certaines actions, le Ministère en charge jouera le rôle de maître d'ouvrage uniquement et pour certaines autres, il jouera le double rôle de maître d'œuvre et celui du maître d'ouvrage. Le Ministère des Finances s'occupera du paiement des factures une fois les actions réalisées et réceptionnées. La contribution du Ministère chargé de l'Environnement sera indispensable pour l'application de la réglementation en vue d'un développement du secteur minier respectant la protection de l'environnement.

À côté de ces deux ministères ci-dessus évoqués, il faut aussi signaler l'important rôle que devra jouer l'Agence de Promotion des Investissements (API) dans le cadre de la promotion du secteur minier de la Région de l'Est et de l'attraction des investisseurs en vue de booster le potentiel minier de cette Région. Les communes devront apporter leurs contributions pour la mise en œuvre des actions sur le terrain. Les bailleurs de fonds et les ONG devront jouer un important rôle dans le financement et la sensibilisation en vue de la réalisation de certaines actions sur le terrain. Le Ministère chargé des marchés publics devra jouer son rôle dans le processus d'attribution et la réception des marchés.

E. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de Gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques

En ce qui concerne les ressources forestières, fauniques et halieutiques, trois objectifs stratégiques spécifiques ont été formulés en vue de la réalisation de cette vision. Il s'agit de :

- sécuriser le domaine forestier et ses ressources ;
- aménager durablement les forêts de production ;
- assurer le renouvellement des ressources.

III.2.1.8 Objectif Stratégique Spécifique 8 : Sécuriser le domaine forestier et ses ressources

L'écosystème forestier et les ressources qu'elle renferme constituent un facteur d'équilibre écologique au plan national et global et en même temps un dispositif de sécurité alimentaire, un cadre de vie des collectivités locales et autochtones, un levier de croissance économique et de développement rural. A ce titre, il est l'objet de nombreuses convoitises de la part de l'homme qui l'exploite sous diverses formes en vue de la satisfaction de ses besoins. Cette exploitation menace indubitablement l'intégrité des forêts et par conséquent la dégradation voire la déplétion de ses ressources. Or, il s'agit d'un legs de la nature à l'humanité qui fait partie du patrimoine commun national dont les générations actuelles en sont usufruitières et se doivent de le gérer de façon durable pour le retransmettre intact aux générations futures d'où leur devoir de les sécuriser.

Programme d'Action : Sécurisation du domaine forestier

La sécurisation de ce domaine forestier et de ses ressources passe indubitablement par la levée des menaces diagnostiquées à leur encontre ou à tout le moins par leur réduction à des seuils tolérables.

Les actions qu'il importe de mettre en œuvre pour ce faire porteront sur :

- La constitution de réseaux de forêts communales et de forêts communautaires représentatives de la biodiversité locale ;
- La densification du réseau de postes mobiles et fixes de contrôle ;
- Le renforcement des effectifs et des capacités techniques des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier ;
- Le renforcement des capacités matérielles des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier ;
- Le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale et anti braconnage avec implication forte des populations riveraines.

Action 1 : Constitution de réseaux de forêts communales et de forêts communautaires représentatives de la biodiversité locale

En ce qui concerne les forêts communales, 23 des 33 communes de la Région en disposent déjà. L'effort à faire dans ce domaine portera uniquement sur les 10 communes n'en disposant pas encore. Il s'agira donc de classer 10 nouvelles forêts communales au cours de la prochaine période quinquennale.

Quant aux forêts communautaires, avec une hypothèse de 3 forêts communautaires par chefferie de 1er degré, 2 par chefferie de 2eme degré et 1 par chefferie de 3eme degré, le besoin en forêts communautaires pour la Région de l'Est serait de 235. Le diagnostic territorial de la Région a révélé que sur les193 demandes de conventions reçues par l'administration forestière, 126 avaient déjà abouti et 67 autres étaient en cours de traitement. La tâche à faire dans ce domaine serait de finaliser le traitement des 67 demandes en cours et de classer 42 nouvelles forêts communautaires pour combler les besoins à l'horizon 2035.

Les principaux acteurs concernés par cette tâche sont les communes ou les communautés organisées demanderesses et les services forestiers décentralisés et centraux en charge du traitement de ces demandes. Les coûts afférents se rapportent aux réunions de concertation, aux missions de démarcation des limites et sont estimés à deux millions par forêt communautaire, à cinq millions par forêt communale et à 1 million par dossier à finaliser.

Action 2 : Densification du réseau de postes fixes de contrôle forestier

Le diagnostic territorial de la Région de l'Est révèle que le maillage trop lâche du territoire en postes de contrôle ainsi que le mauvais positionnement spatial de certains d'entre eux constituaient les principales causes de l'inefficacité du contrôle forestier. Aussi sera-t-il question de densifier le réseau et de réaménager la disposition spatiale de ces postes afin de resserrer leurs mailles sur le territoire de la Région de l'Est. A cet effet, il est envisagé de créer neuf (09) nouveaux postes de contrôle qui, ajoutés aux quarante-neuf (49) postes existants porteront leur effectif à un total de cinquante-huit (58) postes judicieusement déployés sur le territoire de la Région de l'Est. Cette tâche qui devrait s'accomplir le plus tôt possible (délai de 02 ans) incombe aux services forestiers décentralisés et centraux. Son cout est estimé sous la base de 5 millions par postes à construire et de 2 millions par poste à réhabiliter à un total de 143 millions.

Carte 3 : Carte des postes de contrôle forestier

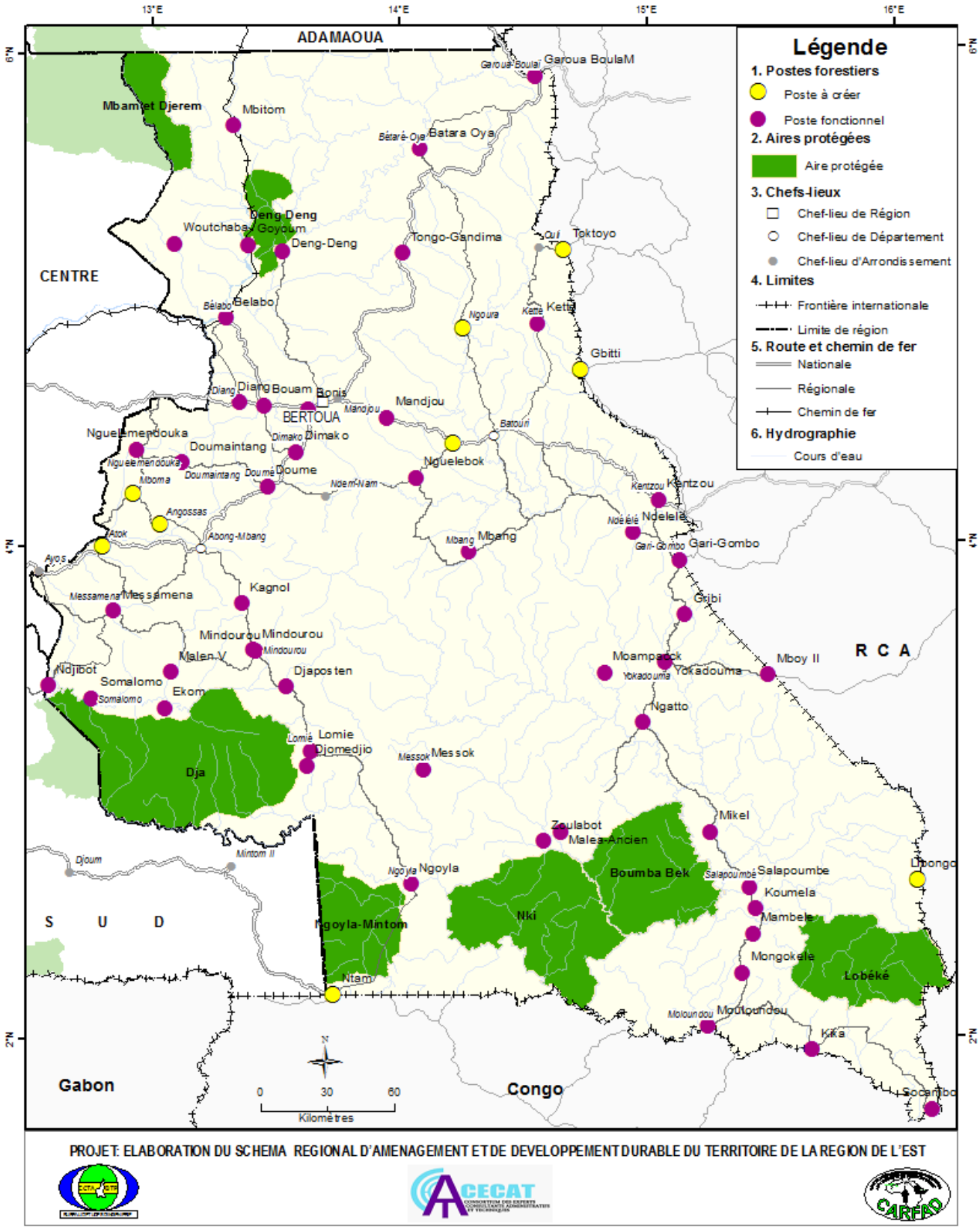

Source : Données INC 2019, Réalisation : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2020

Action 3 : Le renforcement des effectifs et des capacités techniques des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier

Une des raisons diagnostiquées de l'inefficacité du contrôle forestier dans la Région de l'Est est l'insuffisance notoire des effectifs des personnels qui en ont la charge.

Le graphique ci-dessous récapitule la situation du personnel de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Est au moment de ce diagnostic. Il est à noter que les personnels des délégations d'Arrondissement sont inclus dans les effectifs présentés par délégation Départementale.

Graphique 1 : Situation du personnel technique de la Délégation Régionale du MINFOF à l'Est

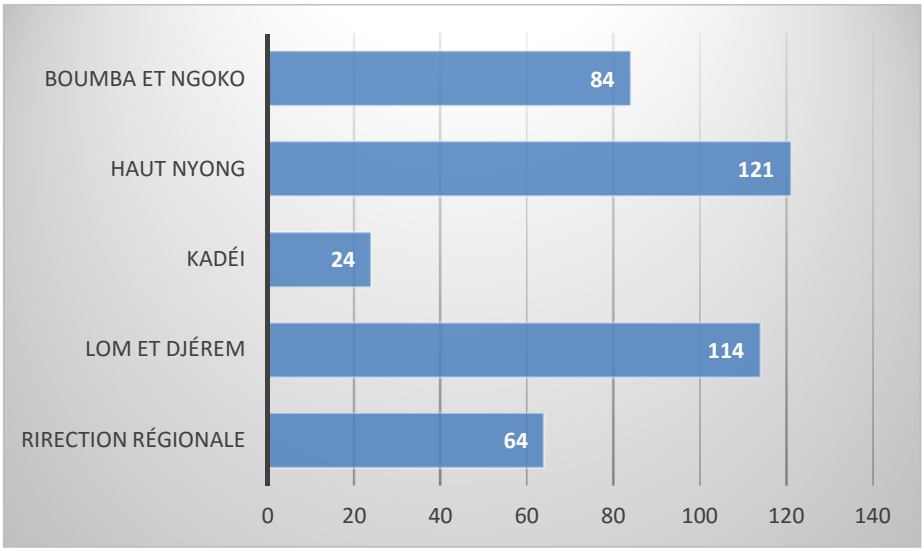

Tableau 24 : Situation du personnel technique à la Délégation Régionale du MINFOF

GRADE	DR/SIEGE	DD/LD	DD/K	DD/HN	DD/BN	TOTAL
Ingénieur	24	06	03	08	04	45
TSEF	13	10	06	14	14	57
TEF	12	20	06	17	15	69
ATEF	11	37	08	27	11	92
ATAEF	04	41	01	55	39	132
TOTAL	64	114	24	121	84	395

Source : DR/MINFOF-Est, 2018

Graphique 2 : Répartition du personnel technique de la Délégation Régionale MINFOF par grade

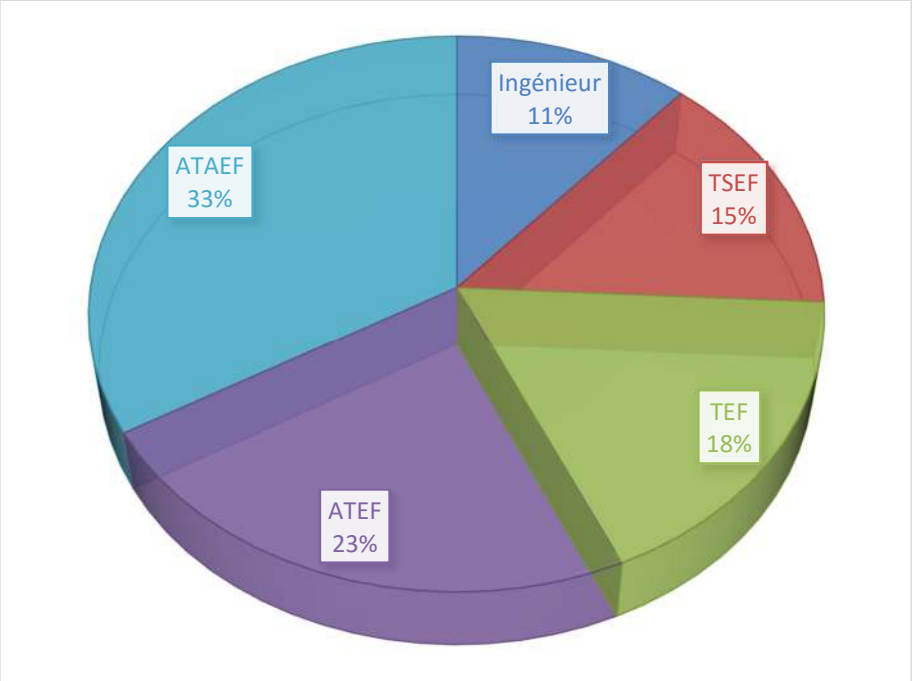

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Graphique 3 : Répartition du personnel technique de la Délégation Régionale MINFOF par grade et Département

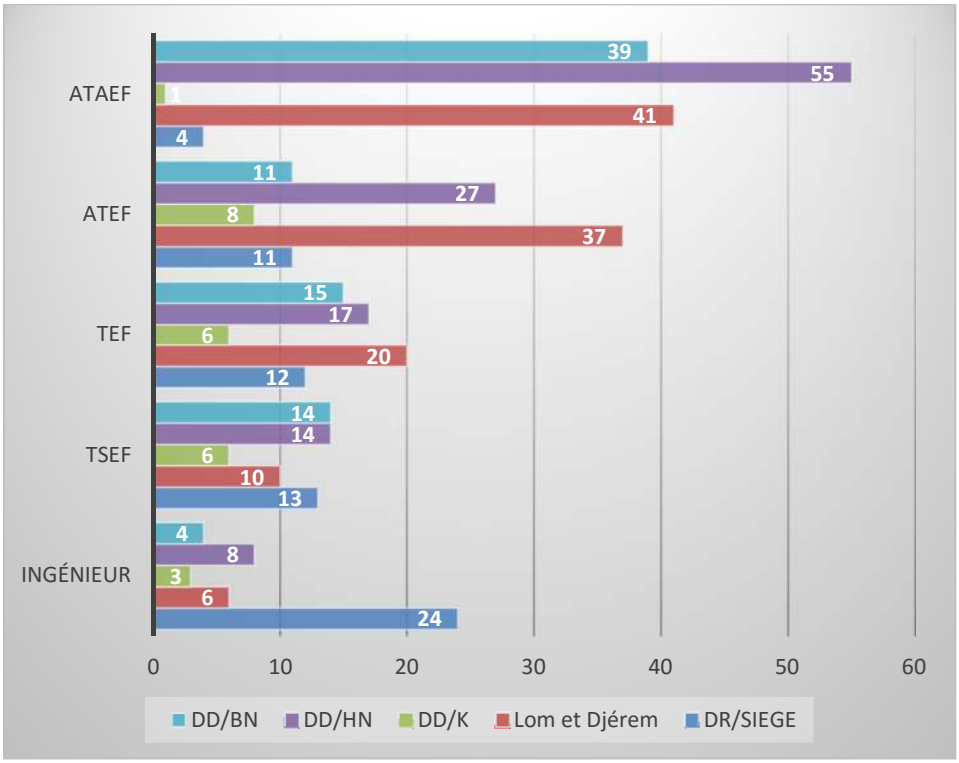

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

L'hypothèse de répartition du personnel technique Régional envisagée étant la suivante :

- 01 Délégation Régionale avec 70 personnels techniques ;
- 04 délégations Départementales avec 20 personnels techniques par délégation ;
- 33 délégations d'Arrondissement avec 10 personnels techniques par délégation ;
- 59 postes fixes de contrôle avec 5 personnels techniques par poste.

Il sera question de corriger cette défaillance en recrutant /affectant 439 nouveaux personnels techniques qui ajoutés aux 395 en poste porteront leur effectif à 834 personnels au total. Le ministère de la Fonction Publique, celui des Forêts et de la Faune sont les principaux acteurs pour l'accomplissement de cette action dont le coût estimé sur la base d'une rémunération moyenne de 300 000/ personnel et par mois à 7902 millions en 5 ans.

En outre, les capacités techniques de l'ensemble de ce personnel seront renforcées par des sessions de formation continue sur des thèmes ciblés au rythme d'une session par personne et par an. Ce qui représente pour l'ensemble des personnels techniques de la Région 17 sessions par an avec une moyenne de de 50 participants par session. Le coût total de cette action évalué sur la base d'un coût moyen de 400 000 par participant et par session est estimé à 300 millions par an, soit 1700 millions en 5 ans.

Action 4 : Renforcement des capacités matérielles des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier

La parfaite mobilité de ces personnels est indispensable à l'efficacité de la mission dont ils sont chargés. Aussi est-il nécessaire de les doter des équipements de locomotion adéquats ainsi que les moyens de fonctionnement de ces équipements. L'estimation des besoins en ces moyens est le suivant :

- Véhicules : 03 voitures tout terrain par délégation Régionale ,01 véhicule tout terrain par délégation Départementale ou d'Arrondissement, soit au total 40 véhicules pour un coût estimé sur la base de 20 millions en moyenne par véhicule à 800 millions ;
- Motos : 5 motos par poste fixe, 5 motos par délégation d'Arrondissement ou Départementale ou Régionale. Soit un total de 485 motos pour un coût estimé sur la base de 1,5 million en moyenne par moto à un total de 727,5 millions.

Fonctionnement des véhicules et motos : Il est indispensable de doter les unités bénéficiaires des moyens de locomotion ci-dessus de dotations budgétaires suffisantes pour l'entretien et le fonctionnement adéquat de ces équipements. Les bases d'estimation de cette rubrique sont évaluées à :

- 2 millions par véhicule par an, soit 80 millions par an pour les 40 véhicules ;
- 250 000/moto et par an, soit 121 250 000F par an pour les 485 motos.

Afin d'assurer un fonctionnement harmonieux de l'ensemble des services ainsi qu'une formation continue des personnels, il est nécessaire de les doter d'équipements informatiques adéquats et d'une connexion internet fiable. Le coût de cette action est estimé sur une base forfaitaire de 10 millions pour la Délégation Régionale, 5 millions par Délégation Départementale, 3 millions par Délégation d'Arrondissement et 2 millions par poste fixe à un total de 245 millions pour toute la Région.

Le coût de d'entretien et des consommables nécessaires au fonctionnement de ces équipements est évalué suivant une base forfaitaire annuelle de 1/10eme du coût d'acquisition des équipements à un montant total de 24,5 millions par an.

Par ailleurs, l'accroissement des effectifs des personnels chargés du contrôle et le renforcement de leurs capacités techniques et en moyens de locomotion seront complétés. La dotation des différentes unités en armes et munitions dont elles sont jusque-là complètement démunies, afin d'accroître leur capacité de dissuasion face aux éventuels contrevenants. Les bases d'estimation des coûts de cette activité sont les suivantes :

- dotation en armes : 02 armes par poste fixe, 02 armes par Délégation d'Arrondissement, 03 armes par Délégation Départementale et 5 armes pour la Délégation Régionale. Soit un total de 217 armes pour un coût total de 217 millions à raison de 1 million en moyenne par arme ;
- dotation en munitions : 20 munitions par arme et par an, soit un total de 4340 munition par an pour un coût total de 4,340 millions à raison de 1000 par munition.

Action 5 : Renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale et anti braconnage avec implication forte des populations riveraines

Cette action sera assurée par la multiplication des patrouilles de contrôle et l'implication des populations riveraines dans cette lutte à travers des campagnes de sensibilisation de ces populations sur l'intérêt de la préservation de la biodiversité qui les entoure. Les indicateurs retenus pour cette action sont la fréquence des patrouilles par unité ainsi que le nombre de de sessions de sensibilisation des populations riveraines.

En ce qui concerne les patrouilles, il est recommandé 02 patrouilles au moins par mois à toutes les unités, de la Délégation Régionale à la délégation d'Arrondissement. Ce qui fait un total de 912 patrouilles qui arpenteront les forêts, les pistes et les routes de la Région par an. Elles ne nécessiteront pas des coûts supplémentaires étant donné que les moyens de locomotion et de dissuasion ont déjà été pourvus dans le cadre du renforcement des capacités matérielles du personnel en charge du contrôle.

Quant à la sensibilisation des populations riveraines, Il est envisagé de tenir annuellement 02 sessions par chefferie de 1er degré, 1 session par chefferie de 2ème et 3eme.degré. Soit un total de 168 sessions à assurer par les Délégations d'Arrondissement par an. Le coût total estimé sur une base de 300 000 par session représentant les frais du matériel didactique est évalué à 50,4 millions par an, soit 252 millions pour le quinquennat.

III.2.1.9. Objectif Stratégique Spécifique 9 : Aménager durablement les forêts de production et les aires protégées

L'option prise par le gouvernement camerounais en vue d'assurer la pérennité des fonctions économiques, écologiques et sociales de ses forêts est l'aménagement durable. Elle devrait en théorie permettre à l'homme de tirer en continu de la forêt la même quantité de produits d'égale valeur et sans en altérer le capital. Malheureusement, malgré cette déclaration d'intention, la pratique sur le terrain est toute autre en raison du laxisme des différentes instances chargées du suivi et du contrôle du processus. Cette permissivité du contrôle a donné lieu à de multiples fraudes diagnostiquées dans le

processus et qui sont de nature à compromettre irréversiblement la capacité des forêts camerounaises et partant celles de la Région de l'Est à assurer durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales que l'on en attend. Aussi importe-t-il de juguler ce fléau dans l'aménagement des forêts de production et des aires protégées.

Programme d'Action : Aménagement durable des forêts de production

Action : Application stricte des textes en vigueur en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production

L'action identifiée pour ce faire consiste en l'application stricte des textes en vigueur en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production et des aires protégées. En effet, il existe un important arsenal de textes pris par les pouvoirs publics pour encadrer le processus d'aménagement durable dans lequel l'Etat Camerounais s'est engagé. Les dérives observées étant liées à la non application de ces textes, il sera question de revenir à plus d'orthodoxie par une application rigoureuse et sans faille des textes en vigueur en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production et des aires protégées. Les différentes instances de l'administration forestières sont les principaux acteurs dont relève l'implémentation de cette action qui ne nécessite aucun coût financier.

III.2.1.10. Objectif Stratégique Spécifique 10 : Assurer le renouvellement des ressources forestières

Quand bien même les principes de l'aménagement durable envisagé pour les forêts de production au Cameroun seraient suivi, il est avéré que le coefficient de reconstitution des forêts sous aménagement n'atteint et n'atteindra jamais le taux de100%. Il se situe aux alentours de 60% à 70% pour la plupart des plans d'aménagement en cours de mise en œuvre. C'est dire que dans le meilleur aménagement forestier, un déficit de production de l'ordre de 30% à 40% est inévitable à la prochaine rotation d'exploitation des forêts de production. Pour combler ce déficit, il importe que des mesures de renouvellement des ressources soient mises en place pour compléter l'aménagement des forêts.

Programme d'Action : Renouvellement des ressources forestières

Les techniques de renouvellement les plus courantes sont la régénération naturelle et la régénération artificielle. Les techniques de régénération naturelle étant d'emblée prescrites dans le processus d'aménagement durable, les actions à mettre en œuvre en vue de l'atteinte de cet objectif relèveront de la régénération artificielle et porteront sur le développement des plantations forestières communautaires, privées et communales, ainsi que la domestication et le développement des plantations de PFNL majeurs.

Action 1 : Développement des plantations forestières communautaires, privées et communales

Afin d'assurer la pérennité de leurs forêts et ainsi garantir celle des revenus qu'ils en tirent, il est vivement recommandé aux communes et aux communautés qui en disposent d'y entreprendre des

actions de développement de plantations forestières. Le rythme annuel envisagé pour le faire est de 5 ha par forêt communale et 1 ha par forêt communautaire, soit un total de 308 ha de nouvelles plantations à réaliser annuellement pour la Région. Cette tâche incombe aux communes et communautés propriétaires de forêts communales et communautaires qui l'assumeront sous l'encadrement des services décentralisés du MINFOF. Les coûts sont évalués sur la base d'une étude de L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR .2007: Evaluation des coûts des plantations forestières) à une moyenne de 1,2 million de F.CFA par ha de plantation, soit un total de 369,5 millions de F.CFA pour une réalisation de 308 ha de plantations forestières par an, donc un coût de 1848 millions pour 1540 ha en 05 ans.

Action 2 : Domestication et développement des plantations de PFNL majeurs

L'importance des PFNL dans l'amélioration des conditions de vie de la Région a été démontrée par le diagnostic. Cependant, en plus de leur accessibilité pas toujours aisée, le fait qu'ils se retrouvent souvent dans des forêts concédées à des tiers ne leur offre aucune garantie de les retrouver à la prochaine saison. Aussi, afin d'assurer la durabilité de leur exploitation et partant celle des revenus qu'ils procurent, il est recommandé aux communautés et aux privés l'établissement à proximité des villages des plantations de PFNL majeurs et prioritairement ceux dont les essais de domestication se sont avérés concluants. Le rythme envisagé à cet effet est de 01 ha par forêt communautaire pour un coût estimé à 1,2 million par ha, soit au total 193 ha pour un coût de 231,6 million de F.CFA à réaliser tout au long du programme quinquennal.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°1 : Gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion de l'environnement								
Programme d'Action : Accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion de l'environnement.								
A1 : Dotation d'un personnel qualifié et quantités aux CTD	Chaque commune est dotée des cadres de gestion environnementale disposant d'au moins un diplôme Bac+3 en science environnementales ou discipline connexe	Ressources financières pour processus de recrutement, salaire des cadres et fonctionnement du service			-tous les maires de la Région -le FEICOM -les délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED MINTSS	-initiation et coordination du processus dans leurs communes respectives -appui technique	-396 millions (salaire des cadres pour cinq ans à raison de 200 000/mois/cadre) -Processus de recrutement : 33 millions Fonctionnement ; 330 millions	2020-2024
A2 : Accompagnement des CTD dans l'élaboration des plans d'actions pour la gestion de l'environnement	-Toutes les 33 communes de la Région de l'Est sont dotées d'un plan d'action pour l'environnement	-Ressources financières pour conduire le processus	-Ressources humaines - représentants des services déconcentrés du MINEPDED, MINFOF, MINHDU, MINMIDT, OSC locales et autres partenaires au développement		-Tous les maires et leurs conseillers municipaux -les OSC locales -le délégué Régional et les délégués Départementaux du MINEPDED, MINFOF, MINHDU et MINMIDT Autres partenaires au développement	- initiation et coordination du processus dans leurs communes respectives -élaboration de la mouture à soumettre aux maires et leurs conseillers municipaux sous l'accompagnement des représentants des services déconcentrés du MINEPDED, MINFOF, MINHDU et MINMIDT et des OSC locales at autres partenaires	Un forfait de 5 millions par communes pour financer les différents groupes de travail Cout estimatif total : 165 millions	2020-2024
A3 : Redynamisation des travaux d'hygiène et d'assainissement	-Les travaux d'assainissement communautaires sont effectifs	Ressources financières pour mener	Ressources humaines (cadre communal de	Matériel de travail (pioches, seaux, machettes, balaies	- Cadre communal de gestion environnementale	- initiation et coordination générale du processus dans	- forfait de 5 millions par an par communes soit un	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
communautaire	et efficaces dans toutes les 33 communes de Région de l'Est. -participation effectives des populations à ces travaux -Existence d'un concours du quartier/village le plus propre - l'hygiène et l'assainissement sont de mise dans toutes les communes de la Région de l'Est	campagnes de sensibilisation et accompagner les activités	gestion environnementale et personnel d'appoint)	etc.)	Maires et adjoints -Cadre communal de gestion environnementale et personnel d'appoint -Chefs de quartiers et de villages	leurs communes respectives -coordination opérationnelle et suivi des activités sur le terrain. -coordination des activités au niveau des quartiers et des villages	total de 165 millions par an pour les 33 communes Pour la période quinquennal il faudra débourser environ 825 millions	
A4 : Création des décharges et stations de traitement des déchets	Toutes les communes de la Région de l'Est disposent d'une décharge municipale et d'une station de traitement des boues de vidange Acquisition et installation des bacs à ordures ; Organisation des campagnes de collecte des déchets ; Signature des contrats avec les opérateurs privés du secteur		Ressources humaines pour conduire le processus (Maire, Cade communal de gestion environnementale et représentants services déconcentrés MINEPDED ET MINHDU)		-les maires et leurs adjoints -les représentants du MINEPDED et MINDUH -Partenaires au développement OSC ONG	- initiation et coordination générale du processus dans leurs communes respectives ; -appui technique à la commune dans le cadre des études et de la réalisation du projet - coordination opérationnelle et suivi des activités, lancement de l'appel d'offres pour l'étude et la réalisation du projet	-Un budget approximatif de 100 million pour moderniser la décharge de Bertoua et accueillera aussi les ordures de la commune de Mandjou dont le centre urbain est situé à proximité de la ville de Bertoua -un budget estimatif de 50 millions pour une décharge moderne dans les 30 autres communes soit un total de 1 milliard 500 millions. Budget estimatif	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
							total : 1 milliard 600 millions	
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Elaborer et exécuter une stratégie Régionale d'adaptation aux changements climatiques								
Programme d'Action : Lutte contre les changements climatiques								
A1 : Dotation des acteurs du monde rural en outils d'adaptation aux changements climatiques	Les acteurs du monde rural sont mieux outillés et résilients face aux changements climatiques et voient ainsi leur production agricole augmentée de près de 50 %	Ressources financières (pour conduite des activités	Ressources humaines (du programme et son personnel, les maires et cadres communaux de gestion environnementale).	Ressources matérielles (matériel de sensibilisation)	- programme Régional de lutte contre les changements climatiques logé à la délégation du MINEPDED travaillant en collaboration avec le MINADER. -Maires et Cadre communal communaux de gestion environnementale -OSC et ONG locales -Autres partenaires au développement	-assurer la coordination générale des activités, définir le contenus et le calendrier des programmes de sensibilisation et la formation , coordonner l'accès aux intrants adaptés pour les agriculteurs, - assurer la coordination de la mise en œuvre des activités au niveau de leurs communes respectives ; - apporter leur appui technique et financier	Budget estimatif total : 5 milliards	2020-2024
A2 : Création de 08 stations météorologiques avec capteurs de pluie ajustable dans les villes de la Région	- les villes de Lomié, Yokadouma, Bertoua et Batouri disposent d'une station météorologique avec capteurs de pluies ajustables -les données météorologiques sont disponibles et communiquées en temps réel aux acteurs de la Région de l'Est -une interprétation de ces		Ressources humaines (Délégués Régionaux et Départementaux du MINTRANS pour production des données et MINEPDED ET MINCOM pour communication des		-Délégués Régionaux et Départementaux du MINTRANS, -- Délégués Régionaux et Départementaux MINEPDED, MINEE et MINCOM -Maires et cadres	-coordination de la production des données -assistance dans l'interprétation et la diffusion des données -coordination des campagnes de diffusion des données au niveau communal -accompagnement dans les campagnes de	Cout de construction d'une station météorologique avec capteur de pluies ajustable : 120 millions par station météorologique D'où un total de 960 millions pour	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	données est faite pour réajuster le calendrier agricole des acteurs du monde rural		données, personnel qualifié pour la gestion des stations		communaux de gestion environnementale -OSC locales -Autres partenaires au développement	diffusion des données - appui technique et financier.	l'implantation des 08 ouvrages Forfait de 5 million par an pour fonctionnement t maintenance de la station d'où un total 25 millions pour la période quinquennale (2020-2024) donc 200 millions pour les 08 stations Un forfait de 100 millions pour la diffusion des données sur la période quinquennale Le budget estimatif total: 1 milliard 260 millions.	
A3 : Promotion des sources de revenues alternatives à la dépendance aux écosystèmes naturels	500 personnes sont formées par commune à une source de revenus alternative à la dépendance aux écosystèmes naturels Au moins 50 % des personnes formées sont installées avec des activités telles que : la myciculture, l'héliciculture, l'apiculture, l'aulacodiculture, la permaculture.	-ressources financières pour la tenue des formations Pour installation des apprenants 100 000 par apprenant, les 33 communes	-ressources humaines (6 formateurs)		-coordinateur du programme Régional de lutte contre les changements climatiques, - maires et adjoints -cadre communaux de développement et Cadre de gestion	-planification et coordination générale des activités ; -supervision générale des activités au niveau communal et contribution à la mobilisation des fonds -diffusion des messages relatifs au projet	Le budget total du projet est 1 milliard 980 millions (330 millions pour les formations à raison de 10 millions par commune) 1 milliard 650 millions. Un budget de 330	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	-100 personnes par communes sont formées à l'écotourisme	auront besoin d'une somme de suivi-évaluation des projets sur une période quinquennale par an par commune.			environnementale -partenaires au développement -OSC locales -Medias locaux		millions soit 2 millions	
A4 : Restauration du fleuve Nyong	-Existence d'un rapport d'une étude permettant de connaître le contexte hydro morphologique, écologique, sociologique et foncier du tronçon du fleuve Nyong à restaurer -Les caractéristiques géodynamiques du fleuve Nyong sont restaurées, -la biodiversité aquatique du fleuve est restaurée, -la navigabilité du fleuve est restaurée.		Ressources humaines. -Coordonnateur du programme et son personnel, les experts		-Coordonnateur du programme, chef de projet et son personnel, les experts ; -Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED, MINEE et MINMIDT -les maires des communes concernées, -les chefs de villages concernés, -les OSC locales, -les partenaires au développement -les médias	-coordination générale des activités du projet -appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet -Mobilisation des parties prenantes au niveau communal : -mobilisation des parties prenantes au niveau des villages -appui dans la recherche des financements, la sensibilisation des parties prenantes et dans les opérations proprement dites.	Budget estimatif : 10 milliards	2020-2025
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Monter et exécuter un programme régional de promotion des espaces et emplois verts.								
Programme d'Action : Promotion des emplois verts								
A1 : Identification des potentiels emplois verts	Les potentiels emplois verts susceptibles de prospérer	-les ressources	-les ressources humaines (le		-Le coordonnateur du programme et	-coordination générale des activités ;	Le budget estimatif du projet	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
susceptibles de prospérer dans la Région de l'Est	dans la Région de l'Est sont identifiés	financières pour assurer la conduite de l'étude et des divers ateliers y relatifs.	coordonnateur du programme et son personnel)		son personnel -les Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED et du MINEFOP -les maires -les partenaires au développement -les OSC locales - les médias	-appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet ; - coordination des activités au niveau communal et accompagnement dans la mobilisation des parties prenantes. -appui technique, mobilisation des parties prenantes et appui dans les recherches des financements ; -communication sur le projet	est de : 25 millions	
A2 : Formation des jeunes et autres personnes intéressées à la création d'entreprise dans le domaine des emplois verts	-Environ 1000 jeunes ont reçu une formation dans le domaine des emplois verts et au moins 70 % se sont installés.	-les ressources financières pour assurer la conduite de l'étude et des divers ateliers y relatifs.	-les ressources humaines (le coordonnateur du programme et son personnel)		-le coordonnateur du programme et son personnel -les Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED et du MINEFOP -les maires -les Partenaires au développement -les OSC locales - les entrepreneurs verts à succès ; - Les medias	-coordination générale des activités; -appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet ; - coordination des activités au niveau communal et accompagnement dans la mobilisation des parties prenantes. -appui technique, mobilisation des parties prenantes et appui dans les recherches des financements ; -communication sur le	Le budget estimatif pour conduire cette activité est de. 100, 000,000 (cent millions) à raison de 100 000 FCFA approximatif par jeune formé. Et 500 millions pour la dotation en matériel de travail aux entrepreneurs formés Soit un total de 600 millions pour	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
						projet	projet.	
A3 : Accompagnement des jeunes entreprises exerçant dans les emplois verts	Des rapports de suivi-évaluation annuel des entrepreneurs sont disponibles et rendus publics	-les ressources financières pour financer les activités	-les ressources humaines pour conduire le processus		-le coordonnateur du programme et son équipe -les partenaires au développement ; -les Délégués MINEPDED ET MINEFOP -Les medias	-assurer la coordination générale des activités ; -appui technique et financier -appui technique -communication sur le projet.	Un budget estimatif de 50 millions sera déboursé annuellement pour cette activité d'où un total de 250 millions pour la période quinquennale	2021-2024
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Préserver les terres exploitée et occupées par les communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée								
Programme d'Action : Consolidation des terres des populations vulnérables								
A1 : Ratification de la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux	Une loi de ratification a été adoptée promulguée et publiée	Budget de l'Etat, fonds des partenaires techniques financiers			Parlement, gouvernement ONG Etat partenaires techniques financiers	- ratification de la convention - accompagnement du processus, - diffusion de la Convention	PM	2020-2025
A2 : Identification et publication des terres des communautés	Les terres concernées sont visibles sur les cartes et dans les registres fonciers de la Région	- budget de l'Etat - fonds des partenaires techniques et financiers			- ONG -gouvernement	réalisation des cartes, enregistrement des terres cartographiées dans les registres fonciers.	PM	
A3 : Limitation de la durée de mise à la disposition des investisseurs des terres exploitées et occupées par les populations et	Une nouvelle loi foncière a été adoptée Un nouveau Décret d'application de la loi limitant les durées des concessions foncières a été publié	- budget de l'Etat			-Gouvernement - sénateurs - députés - chef du gouvernement	élaboration des projets ou propositions de loi, vote de la nouvelle loi foncière, préparation et publication du décret,	PM	

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
communautés vulnérables								
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Accroissement, intensification et maîtrise des connaissances sur les ressources en eau de la Région de l'Est								
A1 : Renforcement et amélioration de suivi climatologique de la Région de l'Est	Tous les chefs de Département de la Région de l'Est sont équipés d'une station météorologique synoptique avec pluviomètre et pluviographe ; tous les Arrondissements sont équipés d'un poste météorologique ; tous les villages et grandes agglomérations sont équipés d'au moins un poste pluviométrique. Les données pluviométriques de la Région de l'Est sont disponibles et accessibles.	Budget du MINT et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS ;	Personnel du MINT ; MINADER ; Agro-industries ; EDC ; sociétés civile ; ONG Organes GIRE et observateurs formés	Equipements météorologiques (pluviomètres et pluviographes) ; ordinateurs pour archivage de données pluviométriques	MINT avec la Direction de la météorologie nationale ; ASECNA ; organes GIRE de la Région de l'Est ; observateurs formés	Installations des équipements ; entretien des équipements ; Suivi et archivage de relevés de données météorologiques	200	2020 à 2025
A2 : Renforcement et amélioration du suivi quantitatif et qualitatif des RE de surface de la Région de l'Est	Au moins 75% des cours d'eau de la Région de l'Est sont équipés des échelles limnométriques et / ou de linographies avec capteurs. Il s'agit des affluents : du fleuve Sanaga (Lom, Pangar, Djérem) et la Sanaga après leur confluence ; des fleuves Nyong à Abong-Mbang jusqu'au pont à Ayos ; du Congo avec les cours d'eau Dja, Boumba, Ngoko, Kadey. Les données sur les débits et la qualité des eaux sont	Budget du CRH/IRGM/MINRESI et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS) ; EDC	Chercheurs, ingénieurs et techniciens du CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; Organes GIRE et observateurs formés	Equipements hydrométriques (échelles limnométriques, linographies ; Plates-formes de Collecte de données (PCD) : Matériel de jaugeage (moulinets, ADCP, hors-bord etc…)	CRH/IRGM/MINRESI ; ENEO - EDC Organes GIRE et observateurs formés	Installations, Collecte / suivi / traitement et archivage de données débitmétriques	400	2020 à 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	disponibles et sans lacunes.							
A3 : Mise en place d'un système d'évaluation et de suivi quantitatif et qualitatif des RE souterraines de la Région de l'Est	Chacun de 3 sous bassins de la Région de l'Est (Sanaga, Congo et Nyong) est équipé d'un réseau de piézomètres et/ou d'enregistreurs des niveaux d'eau souterraine (orphymèdes). Les données sur les ressources en eau souterraines sont disponibles et accessibles	Budget du CRH/IRGM/MINRESI ; ministère de l'eau et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS) ; EDC	Chercheurs, ingénieurs et techniciens du CRH/IRGM Ministère de l'eau ; organes GIRE et observateurs formés	Equipements de mesures et de suivi piézométriques (piézomètres enregistreurs orphymèdes) ; plateforme de collecte et d'archivage de données	CRH/IRGM Ministère de l'eau organes GIRE et observateurs formés	Collecte / suivi / traitement et archivage de données piézométriques	400	2020 à 2025
A4 : Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'ensablement des cours et plans d'eau de la Région de l'Est	Au moins un cours d'eau des trois sous bassins de l'Est est équipé d'un préleveur automatique des eaux pour mesures de MES et de alluvions ; le taux d'ensablement dans au moins un cours d'eau des trois bassins est connu	Budget du CRH/IRGM/MINRESI et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux	Personnel du CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; organes GIRE, observateurs formés	Turbidimètres et Préleveurs automatiques des eaux	CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; organes GIRE, observateurs formés	Collecte / suivi / traitement et archivage de données sur les MES et les alluvions de l'Est	100	2020-2025
A5 : Établissement des monographies des RE pour chaque bassin y compris les aquifères sous-jacents	Tous les trois bassins de la Région de l'Est disposent chacun d'une monographie de ressources en eau pluviométrique, de surface et souterraine	Budget du CRH/IRGM/MINRESI	Chercheurs du CRH/IRGM/MINRESI	Matériel informatique, des bureaux	Chercheurs du CRH/IRGM/MINRESI	Etablissement des monographies de la Région de l'Est	05	2020-2025
A6 : Modélisation des ressources en eau de la Région de l'Est	Un modèle hydrologique pour chaque sous bassin de la Région de l'Est est effectué. Il est ensuite réactualisé périodiquement et utilisé pour la planification des grands	Budget du CRH/IRGM/MINRESI ; ENEO ; EDC autres sectoriels et/	Chercheurs IRGM et des universités et grandes écoles	Matériel informatique, des bureaux	Chercheurs IRGM et des universités et grandes écoles	Elaboration des modèles hydro climatologiques de la Région de l'Est	150	2020 -2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	projets. dans la Région de l'Est.	ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; les CTD ; la société civile et institutions privées						
Programme d'Action 2 : Développement et mise en application des instruments adaptés de gestion et de protection des ressources en eau de la Région de l'Est selon l'approche GIRE								
A1 : Vulgarisation de la loi portant régime de l'eau et de ses textes d'application	Tous les acteurs et publics intervenant dans le processus de gestion de ressources en eau de la Région de l'Est se sont familiarisés et appropriés avec la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau et ses textes d'application	Budget Ministère de l'eau, des CTD, organes GIRE et les bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; la société civile et les institutions privées	Personnel Ministère de l'eau et des organes GIRE ; universités d'Etat du Cameroun et société Civile	Documents sur la loi 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'Eau et ses textes d'application	Personnel Ministère de l'eau et des organes GIRE ; des universités d'Etat du Cameroun et société Civile	Vulgariser la loi portant régime de l'eau et ses textes d'application à la Région de l'Est	10	2020-2025
A2 : Mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau	Les politiques sectorielles (MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADER, etc..) sont mises en cohérence avec la politique nationale de l'Eau et se sont adoptées et appliquées	Budgets Ministère de l'eau ; sectoriels et bailleurs de fonds internationaux et Régionaux	Personnel Ministère de l'eau et de différents sectoriels (MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADE	Documents de planification stratégiques et opérationnels sur l'eau et les sectoriels ayant des liens direct et / ou indirects avec les ressources en eau	Ministère de l'eau et différents sectoriels	Mettre en cohérence les politiques et stratégies sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau	100	2020
A3 : Définition des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses	Les rôles et responsabilités des différents acteurs de la GIRE (Ministères, Directions ministérielles, collectivités	Budgets Ministère de l'eau et différents	Acteurs et parties prenantes du secteur de l'eau et des différents	Organigrammes et fonctions des différents sectoriels	Acteurs et parties prenantes du secteur de l'eau et des différents	définir les responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat de tous les acteurs du développement de la	05	2020

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
démembrements, les CTD et autres acteurs du développement de la Région de l'Est.	territoriales et les organisations de la société civile) sont clairement définis et connus de tous ; leurs responsabilités sont identifiés	sectoriels de l'eau ; CTD et organes GIRE	sectoriels		sectoriels	Région de l'Est.		
A4 : Mise en place des organes GIRE de la Région de l'Est ainsi que les structures prévues par la loi cadre portant régime de l'eau	Les structures prévues par la loi portant Régime de l'eau sont mises en place. Il s'agit des trois comités des bassins du Congo ; de la Sanaga et du Nyong dans la Région de l'Est en relation avec les SDAGE desdits bassins au niveau national ainsi que des organes locaux de gestion de l'eau	Budgets Ministère de l'Eau, différents sectoriels de l'eau ; organes GIRE ; sociétés privées et bailleurs internationaux (financements multilatéraux et coopération bilatérale)	Personnel du Ministère de l'eau et des organes GIRE de la Région de l'Est ; Société Civile et CTD	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ; Bassins hydrographiques de la Région de l'Est	Personnel du Ministère de l'eau et des organes GIRE de la Région de l'Est ; Société Civile et CTD	Mise en place des organes GIRE de la Région de l'Est ainsi que les structures prévues par la loi cadre portant régime de l'eau	100	2020-2025
A5 : Etablissement des partenariats publics - privés – organismes internationaux pour le financement des actions de la GIRE et mise en place d'un Fonds de gestion des RE de la Région de l'Est	Un partenariat entre les acteurs clés de l'eau de la Région de l'Est est établi ; un mécanisme de financement des activités de la GIRE,) et les partenariats publics et privés opérationnels est mis en place ; un Fonds de gestion des ressources en eau de la Région de l'Est est mis en place	Budgets sur les ressources internes (publiques et privées) : Ministère de l'Eau, différents sectoriels de l'eau, sociétés privées et financements multilatéraux et coopération	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ;	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Mise en place : d'un partenariat entre les acteurs clés de l'eau de la Région de l'Est ; d'un mécanisme de financement des activités de la GIRE et d'un Fonds de gestion des RE de la Région de l'Est	05	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		bilatérale)						
A6 : Renforcement des capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile en matière de GIRE avec intégration de l'aspect genre	Les collectivités territoriales, des organisations de la société civile, les populations de la Région de l'Est sans oublier l'aspect genre sont formées et leurs capacités sont renforcées en matière de GIRE	Budget Ministère de l'eau, sociétés civiles et privées ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement bailleurs internationaux	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ;	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Renforcer des capacités des acteurs (CTD, Société civile, ONGs, population) en matière de Gire	60	2020-2025
A7 : Renforcement des connaissances des CTD, des organisations de la société civile sur l'impact des divers prélèvements et des changements climatiques sur les RE de la Région de l'Est et proposition des mesures d'adaptation	Les capacités des différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau de la Région de l'Est sont renforcées	Budget Ministère de l'Eau, sociétés civiles et privées ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; ONACC : enseignants et chercheurs des universités d'Etat, des grandes écoles et des instituts de recherche ; partenaires au développement bailleurs internationaux	Documents du Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques (PNACC) ;	Ministère de l'eau ; ONACC : enseignants/chercheurs des universités d'Etat, des grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun ;	Renforcer les capacités des différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau de la Région de l'Est	10	2020 -2025
A8 : Mise en place d'une police de l'eau dans la Région de l'Est avec renforcement de ses capacités financières et matérielles	Une police de l'eau est mise en place dans la Région avec des capacités financières et matérielles renforcées. Par la suite les rejets de substances nocives dans l'eau ont diminué et les écosystèmes aquatiques sont moins dégradés	Budget du Ministère de l'eau et des CTD	Personnel Ministère de l'eau ; de IRGM-MINRESI et des autres sectoriels ayant des relations avec les ressources en eau et ayant subi une formation adéquate	Appareils spécialisés pour tester la qualité des eaux et les rejets nocifs des industries	Police de l'eau constituée des personnels qualifiés et compétents des Ministère de l'eau ; de IRGM-MINRESI et des autres sectoriels	garantir la durabilité et la disponibilité de la ressource, en quantité et en qualité appropriées ; contrôle des rejets et déchets suivant les normes ; infliger les taxes «pollueur /payeur »	50	2020-2025
A9 : Sensibilisation des industries au prétraitement des eaux usées et des déchets	Les industries de la Région de l'Est sont sensibilisés et disposent d'un système de prétraitement des eaux usées	Budget du Ministère de l'Eau et des CTD	Police de l'eau	Appareils spécialisés pour tester la qualité des eaux et les rejets nocifs des industries	Police de l'eau	Contrôle des rejets et de déchets nocifs dans la nature et dans les eaux	20	2020- 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
toxiques avant leurs rejets	et de déchets avant leur rejet dans la nature ; De même les intrants agricoles et les pesticides employés pour la pêche sont identifiés							
A10 : Promotion des activités de reforestation des zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est	Les zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est sont identifiées et répertoriées ; les activités de reforestation de ces zones sont mises en place et entretenues	Budget MINEPDED ; MINFOF ; CTD ; autres sectoriels et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; les CTD ; la société civile et les institutions privées	Personnels du MINEPDED, MINFOF et autres sectoriels ; Bailleurs internationaux ; club des amis de la Nature ; étudiants et élèves ; CTD	Plantes destinées pour la reforestation des zones dégradées	MINEPDED, MINFOF et autres sectoriels ; Bailleurs internationaux ; club des amis de la Nature ; étudiants et élèves ; CTD	Reforestation des zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est	50	2020-2025
A11 : Mise en place d'un système intégré d'information sur les RE de la Région de l'Est (SIIEE)	Un système intégré d'information sur les RE de la Région de l'Est ainsi que son centre de documentation opérationnelle sont créés dans la Région de l'Est	Budget Ministère de l'Eau, Sociétés civiles et privés ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; Enseignants et chercheurs des universités d'Etat, de grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun ; Partenaires au développement bailleurs internationaux	Données sur la pluviométrie, hydrologie et l'hydrogéologie ;	Ministère de l'eau ; Enseignants et chercheurs des universités d'Etat, de grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun	Mettre en place un système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région de l'Est du Cameroun (SIIEE)	100	2020- 2025
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières								
Programme d'Action : Consolidation des connaissances géologiques et minières								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Cartographie géologique et minière à grande échelle	Au moins 2 Départements sont couverts par des cartes géologiques et minières à l'échelle de 1/200000 ou plus	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc) Budget de PRECASEM	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances PRECASEM	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	16 114,5	2020 - 2025
A2 : Mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM)	Le SIGM est mis en place et fonctionne normalement ; nombre d'usagers ayant accédés au SIGM	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	85	2020 - 2023
A3 : Élaboration des claims miniers	Les claims miniers sont disponibles ; Nombre de permis de recherche obtenus dans les claims prédéfinis	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	41	2020 - 2022
A4 : Promotion du domaine minier de la Région de l'Est	Le dispositif de promotion et tous les supports de promotion sont disponibles ; nombre de forums, de plates-formes d'échanges, et de missions de promotion à	Budget du Ministère chargé des Mines & Budget de l'Agence de	Personnel du Ministère chargé des Mines et de l'Agence de Promotion des Investissements (API)	Structure et équipement du Ministère chargé des Mines et de l'Agence de Promotion des Investissements (API)	Ministère chargé des Mines, l'API & Ministère de Finances Entreprises minières	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	250	2020 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	l'étranger	Promotion des Investissements (API)						
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement								
Programme d'Action : Protection de l'environnement minier								
A1 : Mise en application des dispositions contraignantes	Tous les exploitants miniers ont soit les notices soit les études d'impact sur l'environnement validées et les respectent scrupuleusement ; Nombre d'exploitations minières en règle avec les dispositions des notices ou d'études d'impact sur l'environnement	État central (budget du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement)	Personnel du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement	Infrastructures et équipement du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement	Ministères chargé des Mines, et celui de l'Environnement & Ministère de Finances ONG et partenaires au développement	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025
A2 : Restauration des sites miniers abandonnés	Les sites miniers abandonnés et jugés préoccupants sont soit refermés et reboisés, soit aménagés en étangs piscicoles et/ou à des fins touristiques. Nombre de sites restaurés	État central (budget du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement) ; Communes et ONG	Personnel du Ministère chargé des Mines, du Ministère chargé de l'Environnement, des communes, ONG et des sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures et équipement du Ministère chargé des Mines, du Ministère chargé de l'Environnement, des communes et des sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement, Ministère de Finances, Communes & ONG	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	3 085	2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 8 : Sécuriser le domaine forestier et ses ressources								
Programme d'Action : Sécurisation du domaine forestier								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Constitution de réseaux de forêts communales et de forêts communautaires représentatives de la biodiversité locale.	10 nouvelles forêts communales classées pour les communes qui n'en disposent pas encore	Agents du MINFOF Topographes cartographes Agents municipaux	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.) Budgets		Exécutifs municipaux Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	Initier et introduire la demande, mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octro,i	50	2020 – 2025
	67 conventions provisoires de forêts communautaires finalisées	Organisations des Communautés villageoises Agents du MINFOF Topographes cartographes	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.) Budgets		Communautés Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octroi	67	2020 – 2025
	42 nouvelles forêts communautaires classées	Organisations des Communautés villageoises, agents du MINFOF, topographes cartographes	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets		Communautés Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	Initier et introduire la demande, mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octroi	84	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A2 : Densification du réseau de postes fixes de contrôle forestier	58 nouveaux postes de contrôle créés ou réaménagés	Agents du MINFOF Agents du MINFOPRA Agents du MINFI	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets		Services déconcentrés du MINFOF MINFOF MINFI	Initier et introduire la demande Décision /acte de création. Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires ;	143	2020 – 2025
A3 : Renforcement des effectifs et des capacités techniques des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier	439 nouveaux personnels affectés dans la Région 17 sessions de renforcement de capacité tenues par an sur des thèmes ciblés avec en moyenne 50 participants par session	Agents du MINFOF, agents du MINFOPRA, agents du MINFI Agents du MINFOF Agents du MINFI, consultants dans des disciplines ciblées	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets Budgets Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse ;		MINFOF MINFOPRA MINFI MINFOF Services déconcentrés du MINFOF Consultants MLINFI	évaluer et exprimer le besoin, recruter, rémunérer les personnels recrutés	7902	2020 – 2025
						Fixer les thèmes, élaborer les tdr et signer les contrats de formation, organiser et participer aux formations, réaliser les prestations de formation, mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	1700	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Renforcement des capacités **matérielles** des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier	40 véhicules tout terrain acquis et affectés dans les unités chargés du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	800	2020 – 2025
	Frais de fonctionnement quinquennal des 40 véhicules pourvus et mobilisés à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	400	2020 – 2025
	485 motos acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	727,5	2020 – 2025
	Frais de fonctionnement des motos pourvus et mobilisés à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	606,250	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	217 armes acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	217	A1
	21 700 munitions acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	21,7	2020 – 2025
	Equipements informatiques et de géolocalisation acquis et affectés dans les unités chargés du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	245	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Frais de fonctionnement annuel des équipements informatiques (consommables) pourvu et mobilisé à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les matériels Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	122,5	2020 – 2025
A5 : Renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale et anti braconnage avec implication forte des populations riveraines	912 patrouilles / an 168 réunions de sensibilisation des populations riveraines		Forestiers et populations locales	Moyens de locomotion opérationnels (véhicules & motos)	Services déconcentrés du MINFOF	Organiser et exécuter les patrouilles Organiser et tenir des réunions de sensibilisation	252	2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 9 : Aménager durablement les forêts de production								
Programme d'Action : Aménagement durable des forêts de production								
A : Application stricte des textes en vigueur en matière d'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagent	Le nombre d'infractions à la réglementation en matière d'aménagement réduit de 80% entre la 1ere et la 5ème année de mise en œuvre de ce plan		Agents du MINFOF, agents du MINFI	Documentation logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, etc.)	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Organiser, suivre et contrôler le processus d'aménagement des forêts de production		2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 10 : Assurer le renouvellement des ressources								
Programme d'Action : Renouvellement des ressources forestières								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement durable								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Développement des plantations forestières communales, communautaires, privées et	308 ha de nouvelles plantations réalisées par an à raison de 5 ha par forêt communale et 1 ha par forêt communautaire soit un total de 1540 ha en 05 ans		Agents du MINFOF, agents communaux Communautés Prestataires agréés	Equipements forestiers appropriés	Exécutifs communaux, organisations communautaires MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Maîtrise d'ouvrage Appui conseil et suivi	369,5/an soit 1848 /5ans	2020 – 2025
A2 : Domestication et développement des plantations de PFNL majeurs	193 ha de plantations des PFNL en 05 ans à raison de 01 ha par forêt communautaire		Agents du MINFOF, communautés Prestataires agréés	Equipements forestiers appropriés	Organisations communautaires MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Maîtrise d'ouvrage Appui conseil et suivi	231,6	2020 – 2025

Le coût total *des OS et des PAQ en matière de gestion* de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes du développement durable 59 242,05 millions de FCFA.

Le coût total des actions de l'objectif en matière de ressource en eau est de 765 millions de FCFA

Le coût total des actions des objectifs en relation avec les ressources minières est de 19595,5 millions de FCFA.

Le coût total des actions quantifiables portant sur l'objectif en matière de gestion des ressources forestières, halieutiques et fauniques est de 15 217.55 millions de FCFA.

III.2.2 Renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux du territoire de la Région de l'Est

Le deuxième axe d'intervention stratégique de la planification des actions prioritaires d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région de l'Est est le renforcement des réseaux des infrastructures, des équipements sociaux et de la desserte énergétique du territoire de la Région de l'Est.

L'objectif global recherché est de combler le déficit de la Région de l'Est e, matière d'infrastructures et d'équipements.

Pour y parvenir, trois objectifs stratégiques spécifiques sont visés :

OSS1 : Assurer une offre des infrastructures économiques en adéquation avec la demande Régionale ;

OSS2 : Rapprocher les équipements socio collectifs des usagers ;

OSS3 : Renforcer la desserte énergétique de la Région de l'Est.

F. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux

III.2.2.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer une offre des infrastructures économiques en adéquation avec la demande

Afin d'assurer une offre de toutes ces infrastructures économiques en adéquation avec la demande croissante, trois programmes d'actions sont définis pour atteindre cet objectif :

1) Construction et entretien des infrastructures de transports ;
2) Modernisation et extension des infrastructures de télécommunications ;
3) Densification des infrastructures de production d'eau potable.

Programme d'Action 1 : Construction et d'entretien des infrastructures de transports

Nonobstant sa prédominance, et malgré quelques projets d'aménagement routier en cours d'exécution, l'offre en matière d'infrastructures de transports est dominée par le mode routier.

Quelques données clés de ce réseau sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25 : Ratios de couverture du réseau routier classé

Ratios de couverture	Région de l'Est	Cameroun
Densité routière (km route/1000 km²)	27,9	43,6
Taux de revêtement du réseau classé (%)	18,5	27,0

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Le programme de construction et entretien des infrastructures de transports poursuit 4 objectifs, correspondant à 4 groupes d'actions :

- amélioration de la densité routière de la Région de l'Est ;
- augmentation de la proportion des routes revêtues ;
- diversification des modes de transports locaux et externes ;
- amélioration du niveau de service général des infrastructures de transport.

Action 1. Amélioration de la densité routière

Le cœur du système d'échange actuel de la Région de l'Est est constitué des routes nationales n°1 et n°10, n°10a, tronçons du réseau intégrateur d'Afrique Centrale. Cette dorsale est complétée par un autre axe du réseau intégrateur d'Afrique centrale passant par l'Est, à savoir la nationale 19 qui relie Abong Mbang aux futures zones d'exploitation minière de Lomié et de Mbalam.

Afin d'améliorer la densité routière de l'Est, l'une des plus faible du pays, il serait nécessaire de réhabiliter au standard de route Régionale, certaines routes qui permettraient de mieux quadriller le territoire. Il s'agit des liaisons directes :

- Yokadouma – Landjwè – inter N19 à Echambot (160 km) ;
- Ngato – Gribé – Zoulabot II (150 km).

Ces axes routiers desservent les deux Départements ayant les plus faibles densités routières de la Région de l'Est, soit 26,7 pour le Haut Nyong et 20 pour la Boumba Ngoko. En plus, ces axes routiers relient directement Yokadouma à la future zone industrialo-minière de Mbalam, via la N019. La réhabilitation de ces deux axes routiers en état de pistes relèverait à terme la densité routière de l'Est à un peu plus de 30 km/1000 km².

Action 2 : Augmentation de la proportion des routes revêtues

Avec un taux de revêtement du réseau routier classé de moins de 18%, la Région de l'Est est parmi les moins loties du pays. Pour rattraper le retard, il importe de compléter la structuration du territoire notamment par la liaison, par voies revêtues, de la capitale Régionale à tous les chefs-lieux de Départements d'une part et, d'autre part, revêtir les routes en terre dont le trafic a atteint le seuil du bitumage (400 véhicules jour). Il s'agit des axes suivants :

- *Mbama - Messamena (38 km) : en cours de bitumage ; à exclure du programme futur;*
- *Bertoua – Batouri (81 km) : en cours de bitumage* ; *à exclure du programme futur;*
- Mbet – Bouam (51 km) ;
- Batouri – Ngoura II – Kenzou-Frontière RCA (115 km)
- Ngoura II – Yokadouma (158 km)
- Ndokayo – Bétaré Oya (9 km).

A cela on peut ajouter la construction de 12 ponts pour remplacer les bacs actuels, ainsi que la construction des routes suivantes :

- *le tronçon de la route nationale N21 Oyem - Nfolok - Mvolan inter N10 (135 km) dont les travaux de bitumage sont déjà programmés ; à exclure du programme futur;*
- *Abong Mbang – Lomié - Ngoila (225 km)*
- *Mampang – Angossas –Nguelemendouka - Mbet (166 km) ;*
- *Bertoua - Ndeng Ndeng (87 km).*

Les autres tronçons de routes nationales à faible trafic notamment Bélabo – Deng Deng – Lom Pangar (75 km) et Lomié – Mbalam qui desservent respectivement le barrage hydro électrique de Lom Pangar et la future zone industrialo-minière Mbalam méritent également d'être construites.

Le bitumage de tous ces axes routiers relèvera sensiblement la proportion des routes revêtues de la Région de l'Est.

Action 3 : Amélioration du niveau de service des routes dégradées

Les infrastructures de transport de la Région de l'Est sont dans un état de service lamentable, notamment les routes non revêtues (en terre). Et l'aéroport de Bertoua n'est pratiquement plus fonctionnel. Afin de faciliter les échanges tant locaux qu'extérieurs, il importe de réhabiliter toutes ces infrastructures par les travaux d'entretien adéquats :

- Stabilisation de routes en terre nationales et Régionales durant les 03 périodes quinquennales du plan ;
- Réhabilitation des routes bitumées (493 km).

Les standards d'aménagement des routes (bitumage des routes en terre et renforcement des routes bitumées) resteront les mêmes que ceux actuels. Les niveaux de trafic projetés horizon 2035 sont encore inférieurs aux seuils de bitumage de plusieurs routes en terre. Il en est de même des élargissements à 2 voies des routes bitumées.

Action 4 : Renforcement des autres modes de transport non routiers

Outre le mode routier, le système de transports de la Région sera complété par la mise en place d'autres infrastructures de transports :

- La construction de l'aéroport de Bertoua devront être réalisées ;
- Le passage sur le territoire de l'Est des tronçons du projet de construction de la ligne ferroviaire Douala – Ngaoundéré et Bertoua – Batouri – Gamboura, décompsés comme suit :
  - Douala – Ngaoundéré lot 2 : Yaoundé – Bertoua : 300 km ;
  - Douala – Ngaoundéré lot 3 : Bertoua – Ngaoundéré : 371 km ;
- La construction de la ligne ferroviaire Bertoua – Batouri – Gamboura : (frontière RCA) ;
- L'aménagement des débarcadères sur les fleuves navigables (Boumba, Ngoko, Dja et Sangha).

Outre l'expertise du maître d'ouvrage pour le montage des dossiers de consultation des entreprises, les interventions en matière d'infrastructures de transports sont majoritairement faites à l'entreprise qui mobilise toutes les ressources nécessaires pour réaliser son contrat : ressources humaines, techniques et financières. Ces entreprises sont :

- les bureaux d'études techniques pour les études et le contrôle technique des travaux ;
- les entreprises des travaux publics pour la réalisation des travaux.

Les interventions en matière d'infrastructures de transports sont prioritairement attribuées à l'entreprise qui mobilise toutes les ressources nécessaires pour réaliser son contrat, évaluées en termes de coût global des travaux. S'agissant des coûts des travaux, ils sont inspirés des prix du marché, repris dans l'étude d'Actualisation du Plan Directeur Routier du Cameroun et de l'élaboration du SNADDT.

- réhabilitation de route en terre : 50 millions / kilomètre ;
- stabilisation de route en terre : 30 millions / kilomètre ;
- bitumage de route en terre : 700 millions / kilomètre ;
- renforcement de route bitumée : 700 millions / kilomètre ;
- construction de voie ferrée : 8 à 10 milliards / kilomètre ;
- construction de l'aéroport de Bertoua : 100 milliards (d'après le SNADDT) ;
- aménagement d'un débarcadère : 50 millions ;
- construction de pont.

Le tableau ci-après récapitule les interventions sur les infrastructures de transports durant la période du plan.

Tableau 26 : Programme d'interventions relatives aux infrastructures de transport

Projets	Linéaire (km)	Quantité par période quinquennale (km)			Coût (milliard)
		2021 - 2025	2026 - 2031	2031 - 2035	
Réhabilitation de route en terre	**310**	**160**	**0**	**150**	**15,5**
Yokadouma – Landjwè – Echambot (N19)	160	160			8
Ngato – Gribé – Zoulabot II (N19)	150			150	7,5
Construction de routes bitumées	**842**	**386**	**456**	**0**	**36589,4**
Batouri – Ngoura II – Kenzou (N10)	100	100			70
Ngoîla – Ntam	80	80			56
Belabo - Goyoum - Deng Deng	75	0	75		52,5
Ngoura II – Yokadouma (N10A)	156		156		109,2
Abong Mbang - Lomié – Ngoîla	225		225		157,5
Mampang – Angossas –Nguelemendouka - Mbet	166	166			116,2
Mbet – Bouam	40	40			28
Construction de 12 ponts	Coût ff	6	6	0	36000
Renforcement de route bitumées	**530**	**170**	**360**	**0**	**212**
Bouam - Belabo (N18)	80	80			32
Ayos - Abong Mbang - Bonis (N10)	200	90	110		80
Bertoua - Garoua Boulaï (N1)	250		250		100
Stabilisation de routes en terre	**1563**	**1563**	**1348**	**1214**	**123,75**
Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10)	185	185	185	185	16,65
Yokadouma-Moloundou (N10)	222	222	222	222	19,98
Ngoura II - kenzou - Frontière RCA (N10A)	88	88			2,64
Yokadouma – Moloundou (N10)	222	222	222	222	19,98
Abong Mbang - Lomié (N19)	127	127			3,81
Lomié – Mbalam (N19)	166	166	166	166	14,94
Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201)	166	166	166	166	14,94
Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201)	65	65	65	65	5,85
Messamena - Somalamo	55	55	55	55	4,95
Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203)	61	61	61	61	5,49
Mboma - Angossas - Manpang R0212)	47	47	47		2,82
Bertoua - Deng Deng (R0211)	87	87	87		5,22
Belabo - Deng Deng - Lom Pangar (N18)	72	72	72	72	6,48
Construction de voies ferroviaires	**871**	**0**	**2160**	**4893**	**7053**
Douala - Ngaoundéré Lot2 : Yaoundé – Bertoua	300		2160		2 160
Douala - Ngoundéré Lot3 : Bertoua - Ndéré	371			2893	2 893
Bertoua - Batouri – Gamboura	200			2000	2 000

Projets	Linéaire (km)	Quantité par période quinquennale (km)			Coût (milliard)
		2021 -	2026 -	2031 - 2035	
Construction aéroport de Bertoua	Coût	**1000**			**1000**
Eudes et Aménagement de 8 débarcadères	Coût	**0,8**	**2**	**2**	**4,8**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Programme d'Action 2 : Modernisation et extension des infrastructures des télécommunications

Bien qu'une modernisation des équipements et de la technologie soit en cours (pose de la fibre optique, utilisation de la technologie MSAN (Multiservice Access Node), l'offre des infrastructures de télécommunication reste insuffisante pour satisfaire la demande, comme l'indiquent les données du tableau ci-après.

Tableau 27 : Couverture des infrastructures des télécommunications 2015

Taux de couverture		Niveau de couverture	Observation
Téléphonie filaire	Localités dotée de MSAN	4	
	Longueur fibre optique (km)	1448	25% de l'objectif
Téléphonie mobile	Nombre de sites couverts	242	couvrant 236 localités
	Nombre d'antennes /1000 km²	2,5	
	Territoire couvert (%)	69,7	

Source : Délégation MINPOSTEL Est, 2018

L'objectif de ce programme est d'améliorer la couverture du territoire en infrastructures de télécommunications, afin d'assurer l'accès total des populations aux TIC (téléphonie, internet), où qu'elles se trouvent.

Les actions rattachées à ce programme sont :

- amélioration du taux de couverture de la téléphonie filaire ;
- augmentation de la télé couverture mobile

Action 1 : Amélioration du taux de couverture de la téléphonie filaire

Afin de renforcer le taux de couverture de la téléphonie filaire, il s'agira d'augmenter le nombre d'unités administratives couvertes par le MSAN et augmenter le linéaire de la fibre optique de la Région.

En ce qui concerne la couverture en MSAN, il s'agira d'ajouter, aux 4 villes actuellement couvertes, les villes de Yokadouma et Bélabo.

Quant à la fibre optique, il s'agira d'atteindre les objectifs de pose déjà fixés par l'administration concernée pour couvrir convenablement le territoire de l'Est, soit au total la pose de téléphonie mobile, réparties par Département dans le tableau suivant.

Tableau 28 : Répartition de la fibre optique par Département (km)

Opérateurs	Départements				Total par opérateur
	Bouba et Ngoko	Lom et Djerem	Kadéi	Haut-Nyong	
CAMTEL	0	542	83	90	715
NEXTTEL	430	0	83	220	733

Total	430	542	166	310	1448
Taux de pose (%)	30%	37%	12%	21%	25
Objectif (%)	100	100	100	100	100
Objectif (km)	1433	1465	1383	1476	5758
Déficit (km)	1003	923	1217	1166	4310

Source : MINPOSTEL, Délégation Régionale Est 2014 et nos calculs 2019

Action 2 : Augmentation de la télé couverture mobile du territoire

Pour combler le déficit actuel de couverture territoriale de la téléphonie mobile (soit 30%) et la porter à 100%, il importe de doter la Région d'au moins 100 antennes satellites et relais supplémentaires. Le programme d'investissements en infrastructures de télécommunication est proposé dans le tableau suivant.

Tableau 29 : Programme d'investissements en infrastructures de télécommunication

Type d'infrastructure	Quantité	2020-25	2025-30	2030-35	Coût (million)
MSAN (Postes)	2	2			100
Fibre optique (km)	4310	1100	1210	2000	6465
Antennes (unités)	100	40	30	30	100

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Programme d'Action 3 : Densification des Infrastructures de production d'eau potable

Dans la Région de l'Est, seules les villes Bertoua, Abong Mbang, Batouri, Yokadouma et Bélabo disposent de stations de captage et de traitement d'eau censées satisfaire les besoins en eau potable de leurs populations. Les populations des autres localités et de la zone rurale en général sont insuffisamment alimentées en eau potable par forage, puits équipés de pompes et sources aménagées. La répartition de ces infrastructures par Département est présentée dans le tableau ci-dessous. Cette couverture représente un taux d'accès à l'eau potable de 42% en 2015 à l'Est.

Tableau 30 : Infrastructures d'hydraulique villageoise de la Région de l'Est par Département en 2015

Départements	Boumba et Ngoko	Haut-Nyong	Kadey	Lom et Djérem	Effectif total	%
Nombre de forages	98	186	135	229	648	48,8
Puits équipés de	47	176	87	221	531	40,0
Sources aménagées	19	51	27	52	149	11,2
Total	164	413	249	502	1328	100

Source : Délégation Régionale du MINEE de l'Est 2015

L'objectif des ODD, repris par le SNADDT est l'accès pour tous (100%) à l'eau potable à l'horizon 2035. Objectif très ambitieux qui implique de multiplier par 2,4 le taux d'accès actuel à l'eau potable qui est de 42%.

La multiplication par 2,4 du taux d'accès actuel suppose, outre le renforcement des capacités des stations de captage actuelles, la multiplication par 2 des infrastructures d'hydraulique villageoise actuelles en termes de forages, puits équipés et sources aménagées. Les besoins en infrastructures d'hydraulique villageoise sont présentés, pour simplifier, dans les mêmes proportions que celles de 2015. La répartition de cette demande par Département et par type d'infrastructure est présentée dans le tableau suivant.

Action 1 : Construction des infrastructures de production d'eau potable

Tableau 31 : Répartition de la demande en infrastructures d'hydraulique villageoise de la Région de l'Est projetées horizon 2035

Départements	Boumba et Ngoko	Haut-Nyong	Kadey	Lom et Djérem	Total
Nombre de forages (unité)	196	372	270	458	1296
Puits équipés de pompes (unité)	94	352	174	442	1062
Sources aménagées (unité)	38	102	54	104	298
Total	328	826	498	1004	2656

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Pour évaluer les besoins additionnels, nous avons supposé, par simplification, que le doublement des infrastructures de production de 2015 suivra une progression quinquennale de 33%, à partir de 2020. Le rattrapage de la période 2015 à 2019 est réparti dans la période quinquennale 2020-2025. Le tableau ci-après présente l'évolution, par Département, des besoins additionnels en infrastructures de production d'eau potable.

Tableau 32 : Evolution des besoins additionnels en infrastructures de production d'eau potable

Départements	2020 - 2025	2025 - 2030	2030 - 2035	Total
Boumba et Ngoko	90	80	60	230
Haut-Nyong	200	200	178	578
Kadey	120	120	109	349
Lom et Djérem	250	250	203	703
Total	660	650	550	1860

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

En plus de ces nouvelles infrastructures, il sera nécessaire d'engager concomitamment les actions suivantes :

- réhabilitation des infrastructures actuelles de production d'eau potable ;
- achèvement de la construction de la station de production d'eau potable de Garoua Boulaï ;

- construction de la station d'eau potable de Bétaré Oya.

Afin de satisfaire les besoins ci-dessus, les investissements nécessaires sont présentés comme suit.

Tableau 33 : Programme de renforcement des infrastructures de production d'eau potable (millions FCFA)

Départements	2020 - 2025	2025 - 2030	2030 -2035	Total
Boumba et Ngoko	879	781	586	2247
Haut-Nyong	1 954	1 954	1 739	5646
Kadey	1 172	1 172	1 065	3409
Lom et Djérem	2 442	2 442	1 983	6867
Total	**7 047**	**6 949**	**5 673**	**19 668**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 2 : Renforcement des stations de captage d'eau

05 stations de captage d'eau verront leurs capacités renforcées dans la Région de l'Est. Il sera également question de réaliser le projet de captage d'eau depuis Lom Pangar pour alimenter Bertoua et ses environs.

Outre l'expertise du maître d'ouvrage pour le montage des dossiers de consultation des entreprises relevant de son secteur, les interventions en matière d'infrastructures de transports sont prioritairement attribuées à l'entreprise qui mobilise toutes les ressources nécessaires pour réaliser son contrat : ressources humaines, techniques et financières. Ces entreprises sont :

- les bureaux d'études techniques pour les études et le contrôle technique des travaux ;
- les entreprises des travaux publics pour la réalisation des travaux.

III.2.2.2 Objectif Stratégique Spécifique 2 : Rapprocher les équipements socio-collectifs des usagers.

La Région de l'Est est dotée de la plupart d'équipements sociaux nécessaires au développement social de ses populations. Mais, à l'instar des infrastructures économiques, l'offre quantitative et qualitative de ces équipements n'est pas toujours suffisante pour améliorer le développement social des populations : étendue du territoire, inégalités ou disparités spatiales dans la répartition territoriale des équipements. Avant de traiter des équipements proprement dits, il convient de faire une estimation de la population bénéficiaire.

Afin d'améliorer le taux d'accès et une occupation normale des équipements sociaux, cinq programmes d'actions sont proposés :

1) renforcement des formations sanitaires ;
2) densification des équipements d'enseignement ;
3) renforcement des équipements marchands ;
4) extension des équipements sportifs et administratifs.

Programme d'Action 1 : Renforcement des équipements sanitaires

En 2015, la Région de l'Est disposait d'un effectif total de 299 formations sanitaires dont 139 formations sanitaires publiques et 60 formations sanitaires privées, pour une population estimée à 885 000 habitants.

Les formations sanitaires publiques de la Région comprennent 1 Hôpital Régional (Bertoua), 15 Hôpitaux de District, 18 Centres Médicaux d'Arrondissement et 20 Centres de Santé Intégrés répartis dans 14 Districts et 107 Aires de Santé. Les formations sanitaires privées renfermaient 1 polyclinique, 18 cliniques et 31 dispensaires.

Les normes d'équipement nationales sont les mêmes que celles de l'OMS à savoir :

- 1 lit d'hôpital pour 250 habitants ;
- 1 centre de santé pour 10 000 habitants ;
- 1 hôpital pour 100 000 habitants.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par Département des aires de santé et formations sanitaires de la Région de l'Est.

Tableau 34 : Répartition par Département de l'offre sanitaire dans la Région de l'Est en 2015

Département	Population 2015	Nombre d'aires de santé	Nombre d'Hôpitaux	Autres formations sanitaires	Ratio hôpital pour 100 000 habitants	Ratio formation sanitaire pour 10 000 habitants
Boumba et Ngoko	181 551	14	2	37	1,1	2,1
Haut Nyong	256 377	30	5	75	2,0	3,1
Kadéï	133 681	37	5	52	3,7	4,3
Lom et Djerem	313 433	26	4	60	1,3	2,0
Total	885 042	107	16	224	1,8	2,7

Source : D'après les données de la carte sanitaire de la Région de l'Est et nos calculs

De ce tableau, il se dégage que, par rapport aux normes, la Région de l'Est est plutôt bien pourvue en formations sanitaires (hôpitaux et centres de santé).

Le tableau précédent présente une situation qui restera satisfaisante dans la prochaine décennie malgré l'évolution de la population. Seule la Boumba Ngoko devra renforcer ses établissements de santé horizon 2030-2035. Le tableau ci-après présente l'évolution des besoins globaux de la Région de l'Est en formations sanitaires. Les besoins représentent ce qui est nécessaire (formations sanitaires et hôpitaux), d'après les normes, pour satisfaire la population aux différents horizons.

Tableau 35 : Evolution de la demande globale en formations sanitaires de la Région de l'Est

Département	Formations sanitaires			Hôpitaux			Besoins 2020		Besoins 2025		Besoins 2035	
	Offre 2015	Besoins 2015	Manque 2015	Offre 2015	Besoins 2015	Manque 2015	Formations sanitaires	Hôpitaux	Formations sanitaires	Hôpitaux	Formations sanitaires	Hôpitaux
Boumba & Ngoko	39	18	0	2	2	0	23	2	28	3	45	4
Haut Nyong	80	26	0	5	3	0	29	3	33	3	44	4
Kadeï	57	13	0	5	1	0	16	2	18	2	25	2
Lom &	64	31	0	4	3	0	33	3	36	4	41	4

Djerem												
Total	240	89	0	16	9	0	101	10	116	12	154	15

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

De l'analyse de ce tableau, il se dégage que l'offre actuelle (2015) est supérieure aux besoins jusqu'en 2025. Les besoins supplémentaires se manifestent dans la Boumba Ngoko, soit 2 hôpitaux et 6 autres formations sanitaires à pourvoir à l'horizon 2035.

Le véritable problème à l'Est est l'insuffisance du plateau technique, en termes de ressources humaines et de laboratoires équipés. S'agissant des ressources humaines, et sur la base des normes OMS[4], les besoins globaux en ressources humaines sont les suivants.

Tableau 36 : Evolution des besoins globaux en personnels sanitaires de la Région de l'Est

Département	Population 2015	Besoins 2015		Besoins 2020		Besoins 2025		Besoins 2035	
		Médecins	Infirmiers	Médecins	Infirmiers	Médecins	Infirmiers	Médecins	Infirmiers
Boumba & Ngoko	181 551	18	61	23	76	28	95	45	149
Haut Nyong	256 377	26	26	29	29	33	33	44	44
Kadeï	133 681	13	13	16	16	18	18	25	25
Lom & Djerem	313 433	31	31	33	33	36	36	41	41
Total	885 042	89	131	101	154	116	182	154	258

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 1 : Renforcement des formations sanitaires

Compte tenu des besoins actuels qui se manifestent surtout dans la Boumba Ngoko, les autorités sanitaires de la Région estiment que la construction d'un hôpital de district supplémentaire dans ce Département serait inappropriée, compte tenu de la dispersion des populations qui ne rendrait pas efficient son fonctionnement. En revanche les autorités proposent de :

- construire un Hôpital de District à Bertoua ;
- construire un Centre de Santé Intégré (CSI) à Libongo ;
- ériger le Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Belabo en Hôpital de District ;
- réhabiliter ou reconstruire l'Hôpital de District de Yokadouma ;
- construire 03 CSI à Yokadouma (Ngolla 35, Landjoue et Moampack)
- transformer le Centre de Santé Intégré de Salopoumbé en CMA.

Le programme d'intervention en matière d'équipements sanitaires est le suivant.

Tableau 37 : Programme d'intervention en matière d'équipements sanitaires

Equipement	Quantité	Coût unitaire (milliards)	Coût total (milliards)	Echéance

[4] 1 : 1 médecin pour 10 000 habitants et 1 infirmier pour 3 000 habitants

Hôpital de district	3	7	21	2030-2035
Centre de santé intégré/CMA	6	3	18	2030-2035

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 2 : Relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires

Il s'agira dans le cadre de cette action de fournir à chaque formation sanitaire dans la Région de l'Est, le plateau technique minimum correspondant à son statut (Hôpital Régional ; Hôpital de District, Centre Médical d'Arrondissement, Centre de Santé Intégré, etc.).

Action 3 : Renforcement du personnel dans les formations sanitaires

Cette action va consister à doter chaque District de Santé du personnel nécessaire pour assurer au moins la couverture en termes de personnel, conformément aux normes de santé définies par l'OMS.

Programme d'Action 2 : Densification des équipements d'enseignement

L'offre d'enseignement est structurée en trois niveaux : le niveau de l'enseignement maternel et primaire, celui de l'enseignement secondaire et celui de l'enseignement supérieur. Les développements qui suivent sont basés sur les normes d'équipement en matière d'enseignement, présentées dans le tableau suivant.

Tableau 38 : Normes d'équipement en matière d'enseignement

Normes	Maternelle	Primaire	Secondaire
Effectif par classe	55	55	45
Habitant par classe	1 700	185	370

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 1 : Densification de l'enseignement maternel

Le tableau ci-après présente la situation de l'enseignement maternel de la Région de l'Est en 2015.

Tableau 39 : Situation de l'enseignement maternel en 2015

Département	Ecole	Elève	Classe	Classe par école	Population	Elève par classe	Habitant par classe	Déficit en classes	Besoins en écoles
Boumba et Ngoko	51	2 700	68	1,3	181 551	40	2 670	39	10
Haut- Nyong	147	5 738	182	1,2	256 377	32	1 409	0	0
Kadey	67	2 604	62	0,9	133 681	42	2 156	17	4
Lom & Djerem	142	9 682	211	1,5	313 433	46	1 485	0	0
Total	**407**	**20 724**	**523**	1,3	**885 042**	**40**	**1 692**	56	14

Source : Annuaire statistique Régionale MINEDUB et nos calculs

Sur la base des ratios ci-dessus et des recommandations des autorités locales de la Région (Atelier de validation du Plan d'action quinquennal), le programme de construction des écoles maternelles de la Région de l'Est, réparti par Département est la suivante.

Tableau 40 : Programme de construction des écoles maternelles complémentaires

Département	2020-2025	2025-2030	2030-2035	Coût (millions F)	Coût 2020 - 2025
Boumba et Ngoko	13	11	8	1 080	585
Haut- Nyong	4	2	2	360	180
Kadey	6	3	3	360	270
Lom & Djerem	5	3	3	495	225
Total	**28**	**19**	**16**	**2835**	**1260**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 2 : Densification de l'enseignement primaire

Les principaux indicateurs de la situation de l'enseignement primaire sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 41 : Situation de l'enseignement primaire à l'Est en 2015

Départements	Ecole	Elève	Classe	Classe/Ecole	Population	Elève par classe	Habitant par classe	Déficit en classes	Besoins en écoles
Boumba et Ngoko	141	36531	597	4,2	181 551	61	304	384	32
Haut- Nyong	348	57911	1421	4,1	256 377	41	180	0	0
Kadey	214	62505	909	4,2	133 681	69	147	0	0
Lom & Djerem	298	94112	1493	5,0	313 433	63	210	202	17
Total	**1001**	**251059**	**4420**	4,4	**885 042**	**57**	**200**	**361**	**49**

Source : Annuaire statistique Régionale MINESEC et nos estimations

Sur la base des normes et des recommandations des autorités locales de la Région (Atelier de validation du Plan d'action quinquennal), le programme de construction des écoles maternelles de la Région de l'Est par période quinquennale et par Département est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 42 : Programme de construction des écoles primaires complémentaires

Départements	2020-2025	2025-2030	2030-2035	Coût total (millions F)	Coût 2020 - 2025
Boumba et Ngoko	42	33	33	8 100	3 150
Haut- Nyong	10	12	15	2775	750
Kadey	10	11	13	2550	750
Lom & Djerem	11	10	10	1 650	825

Total	**73**	**66**	**71**	**15570**	**5475**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 3 : Consolidation de l'enseignement secondaire général et technique

Les principaux indicateurs de la situation de l'enseignement secondaire général et technique sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 43 : Situation de l'enseignement secondaire général et technique en 2015

Département	Ets	Elèves	Classes	Population	Elève par classe	Habitant par classe	Déficit en classes	Besoins en Etablis.
Boumba & Ngoko	28	5 982	269	181 551	22	675	222	22
Haut- Nyong	57	10 179	547	256 377	19	469	146	15
Kadey	31	6 537	298	133 681	22	449	63	6
Lom & Djerem	64	25 998	614	313 433	42	510	233	23
Total	**180**	**48 696**	**1728**	**885 042**	**28**	**512**	**664**	**66**

Source : Délégation MINESEC Est

Sur la base des normes et de la croissance de la population, le tableau suivant présente l'évolution de la situation de l'enseignement secondaire général et technique de la Région de l'Est (base 2015).

Tableau 44 : Evolution des besoins supplémentaires en établissements d'enseignement secondaire général et technique

Départements	2015	2015 -2020	2015 -2025	2015 - 2030	2015 - 2035
Boumba et Ngoko	22	28	35	44	54
Haut- Nyong	15	17	19	22	25
Kadey	6	7	9	10	12
Lom & Djerem	23	25	27	28	30
Total	66	77	89	104	121

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

D'après le tableau ci-dessus, les besoins entre 2015 à 2035 s'élèvent à 121 établissements supplémentaires au total. Mais, d'après les responsables locaux de la Région de l'Est, ces besoins sont ajustés par type d'enseignement pour tenir compte de la dispersion de la population sur le territoire. Et le programme d'investissement qui en ressort est présenté dans les tableaux suivants, en termes de quantités et de coûts.

Tableau 45 : Programme de construction des établissements d'enseignement secondaire complémentaires

Désignation	Quantité par horizon		
	2020-2025	2025-2030	2030-2035
Collège d'enseignement secondaire	14	16	12
Lycée d'enseignement général	5	8	8

Collège d'enseignement technique	3	3	3
Lycée d'enseignement technique	2	2	2
Lycée agricole	1	1	2
Total	25	30	27

Source : Délégation Régionale des enseignements secondaires, janvier 2020

Les coûts de construction correspondant à ce programme sont présentés dans le tableau qui suit.

Tableau 46 : Programme d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire complémentaires

Désignation	Coût unitaire (million F CFA)	Coût total par horizon (million F CFA)		
		2020-2025	2025-2030	2030-2035
Collège d'enseignement secondaire	250	3 500	4 000	3 000
Lycée d'enseignement général	1000	5 000	8 000	8 000
Collège d'enseignement technique	1000	3 000	3 000	3 000
Lycée d'enseignement technique	2000	4 000	4 000	4 000
Lycée agricole	2000	2 000	2 000	4 000
Total		17 500	21 000	22 000

Source : Délégation Régionale des enseignements secondaires, janvier 2020

Action 4 : Renforcement de l'enseignement supérieur

Le niveau de l'offre en établissements d'enseignement supérieur de la Région de l'Est est encore faible : une Université Catholique, une Ecole Normale Supérieure et une annexe de l'Université de Yaoundé II, toutes localisées à Bertoua, avec des capacités d'accueil limitées. C'est dire que de nombreux bacheliers de la Région de l'Est doivent quitter cette Région pour aller poursuivre des études supérieures ailleurs.

Compte tenu de ce qui précède, les besoins en établissements d'enseignement supérieur sont patents. Il est nécessaire de construire une université d'Etat complète avec des capacités d'accueil suffisantes pour accueillir les bacheliers de la Région voire d'autres Régions du pays. Un accent devrait être mis dans les établissements de formation technique liée à l'exploitation de l'immense gisement forestier et minier de la Région.

Le programme d'actions en matière d'établissements d'enseignement supérieurs concerne deux projets :

- construction d'une Université d'Etat comprenant au moins les 03 Facultés fondamentales (Lettres et Sciences humaines, Sciences, Droit et Sciences économiques) ;
- construction d'un Institut Supérieur de Technologie dans les domaines de la foresterie, des mines et de l'énergie.

Programme d'Action 3 : Densification des équipements marchands, sportifs et administratifs

Action 1 : Construction des équipements marchands

Le niveau de l'offre en équipements marchands (marché, gare routière, abattoir) de la Région de l'Est est extrêmement faible.

Les marchés

Au 31 décembre 2015, la Région de l'Est abritait 84 marchés, dont 19 marchés permanents et 65 marchés périodiques répartis comme suit.

Tableau 47: Répartition des marchés de la Région de l'Est par Département en 2015

Département / Type de marché	Lom et Djérem	Haut Nyong	Boumba et Ngoko	Kadey
Marché permanent	4	4	4	7
Marché périodique	26	1	12	26
Total	**30**	**5**	**16**	**33**

Source : Enquête ECTA-BTP, CECAT et CARFAD d'octobre à décembre 2015

Seuls 15 des marchés considérés, tous implantés dans des villes, disposent de hangars et de comptoirs en dur, du reste très exigus ; les autres étant des marchés découverts, c'est-à-dire situés en plein air.

Les gares routières

Au 31 décembre 2015, en dehors des terminaux privés des agences de voyages routiers, la Région de l'Est compte 27 gares routières, toutes localisées dans les villes. Elles sont presque toutes situées en plein air, à l'exception de celles de Bertoua, d'Abong Mbang, de Batouri et de Yokadouma, qui ont des guichets d'enregistrement des passagers installés dans des hangars en dur, mais délabrés.

Les abattoirs

Les abattoirs de la Région de l'Est, au nombre de 5, sont sommairement aménagés et sont localisés à Bertoua, Batouri, Yokadouma, Abong-Mbang et Bélabo.

Afin de pallier les insuffisances relevées précédemment, des efforts supplémentaires devront être faits en termes de réhabilitations et constructions à savoir :

- construction de 6 marchés permanents ;
- construction de 20 marchés périodiques : 1 par Arrondissement non pourvu de marché permanent ;
- extension/réhabilitation de 12 marchés : renforcement des équipements actuels par la mise en place de toilettes publiques, réhabilitation des bâtiments ou hangars, construction de poste de police et éventuellement la construction d'un parking ;
- construction de nouvelles gares routières modernes : 01 par Département ;
- réhabilitation de 04 gares routières actuelles : par la construction de bâtiments incluant guichets, commerces, toilettes publiques ;
- construction de 08 nouveaux abattoirs dans certains chefs-lieux d'Arrondissement ;
- réhabilitation de 4 abattoirs actuels.

Le tableau ci-après, récapitule les besoins supplémentaires des équipements marchands à court, moyen et long termes.

Tableau 48 : Besoins supplémentaires des équipements marchands à moyen et long termes

Départements	Marché		Gare routière	Abattoir
	Permanent	Périodique		
Boumba et Ngoko	1	2	1	2
Haut- Nyong	4	10	1	2
Kadey	0	4	1	2

Lom & Djerem	1	4	1	2
Total	6	20	4	8

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Les programmes d'intervention en volume et en valeur à court, moyen et long termes sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 49 : Programme d'intervention en volume à court, moyen et long termes

Equipements	2020 - 2025	2025 - 2030	2030-2035
Marché			
Permanent	4	1	1
Périodique	7	7	6
Gare routière	2	2	
Abattoir	3	3	2

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Tableau 50 : Programme d'intervention en valeur à court, moyen et long termes (millions F CFA)

Equipement	2020 - 2025	2025-2030	2030-2035
Marché			
Permanent	200	50	50
Périodique	175	175	150
Gare routière	300	300	0
Abattoir	75	75	50

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 2 : Renforcement des équipements sportifs

En matière de dotation en équipements sportifs, la Région de l'Est n'est pas dans une situation favorable comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 51 : Situation des équipements sportifs dans la Région de l'Est en 2015

Départements	Types d'infrastructures sportives	Observations
Lom et Djérem	Terrain football	Assez bon état
	Handball-Volleyball	Assez bon état
	Athlétisme : 01 Piste	Pas de gymnase
	Complexe Tigaza	Plate sportive Kano
	Gymnase CENAJES	Salle de sport en construction
Haut-Nyong	01 terrain de football	Réglementaire et à réhabiliter
	02 terrains de handball	Réglementaire et à réhabiliter
	01 terrain de volleyball	Réglementaire et à réhabiliter
	Athlétisme : 01 piste de 08 couloirs	Réglementaire et à réhabiliter
	01 court de tennis	Réglementaire et à réhabiliter
Kadey	01 stade Départemental de football	En terre battue en cours d'érosion Clôture et tribune détruites

Départements	Types d'infrastructures sportives	Observations
	01 stade Départemental de handball	En terre battue en cours d'érosion
	01 terrain de volleyball	Etat de dégradation avancée
	Piste d'athlétisme du stade	Dégradée
	Terrain communal	Cimenté (à Batouri)
Boumba et Ngoko	01 terrain de football	Toutes les autres infrastructures n'existent pas, ni à Yokadouma ni dans d'autres localités

Source : Délégation Régionale MINSEP Est 2015

Au regard du tableau précédent, les besoins en équipements sportifs réglementaires s'expriment dans tous les Départements. Il s'agit non seulement de doter chaque Département des équipements absents, mais également de réhabiliter ceux qui existent. Bertoua devra également être dotée d'un stade omnisport de 20 000 places.

Les programmes de mise en œuvre des équipements sportifs, proposé en rapport avec les responsables Régionaux compétents sont présentés dans les tableaux ci-après.

Tableau 52 : Programme d'extension des équipements sportifs par Département (en volume)

Départements	Types d'équipements sportifs	2020 - 2025	2025 -2030	2030 – 2035
Lom et Djerem	Stade omnisport			1
	Football	2	2	
	Handball	1	1	2
	Volleyball	2	1	1
	Basketball	2	1	1
	Tennis	1	1	1
	Gymnase	2	1	1
Haut-Nyong	Football	2	1	1
	Handball	1	1	1
	Volleyball	1	1	1
	Basketball	1	1	2
	Tennis	1	1	1
	Gymnase	1	1	1
Kadey	Football	2	1	1
	Handball	1	1	1
	Volleyball	1	1	1
	Basketball	2		1
	Tennis	1	1	1
	Gymnase	1	1	1
Boumba et Ngoko	Football	2	1	1
	Handball	2	1	1
	Volleyball	2	1	1
	Basketball	2	1	1
	Tennis	1	1	1

Départements	Types d'équipements sportifs	2020 - 2025	2025 -2030	2030 – 2035
	Gymnase	1	1	1

Source : D'après les données du MINSEP, Délégation Régionale Est, 2019.

Tableau 53 : Répartition des équipements sportifs par Département et localité bénéficiaires

Départements	Equipement	Nbre	2020-2025	2025-2030	2030-2035
LOM ET DJEREM	Omnisport	1			Bertoua
	Foot-ball	4	Bétaré Oya & Mandjou	Belabo & Garoua B.	
	Hand-ball	4	Bertoua	Garoua Boulaï	Bétaré Oya
	Volley-ball	4	Bertoua & Bétaré Oya	Belabo	Garoua Boulaï
	Basket ball	4	Bertoua et Mandjou	Garoua Boulaï	Bétaré Oya
	Tennis	3	Bertoua	Garoua Boulaï	Mandjou
	Gymnase	4	Bertoua	Garoua	Mandjou
HAUT- NYONG	Foot-ball	4	Abong Mbang & Messamena	Nguélémendouka	Doumé
	Hand-ball	3	Abong Mbang	Lomié	Mindourou
	Volley-ball	3	Abong Mbang	Mboma	Atok
	Basket ball	4	Abong Mbang	Somalomo	Angossas & Dimako
	Tennis	3	Messamena	Abong Mbang	Messok
	Gymnase	3	Abong Mbang	Nguélémendouka	Messamena
KADEY	Foot-ball	4	Batouri & Kenzou	Ndélélé	Ouli
	Hand-ball	3	Batouri	Nguélébok	Kenzou
	Volley-ball	3	Batouri	Ouli	Ndélélé
	Basket ball	3	Batouri & Kenzou		Ouli
	Tennis	3	Batouri	Nguélébok	Kenzou
	Gymnase	3	Batouri	Kenzou	Ndélélé
BOUMBA ET NGOKO	Foot-ball	4	Yokadouma & Moloundou	Gari-Gombo	Salpoubé
	Hand-ball	4	Yokadouma & Hgatto	Moloundou	Salapoumbé
	Volley-ball	4	Yokadouma & Gari Gombo	Ngatto	Moloundou
	Basket ball	4	Ngatto & Yokadouma	Salapoumbé	Gari Gombo
	Tennis	3	Moloudou	Yokadouma	Salapoumbé
	Gymnase	3	Yokadouma	Moloundou	Gari Gombo

Source : D'après les données du MINSEP, Délégation Régionale Est, 2019

Tableau 54 : Synthèse du programme des équipements sportifs en volume

Région Est	Types d'équipements sportifs	2020 - 2025	2025 -2030	2030 - 2035	TOTAL
Synthèse	Stade omnisport			1	1
	Football	8	5	3	16
	Handball	5	4	5	14
	Volleyball	6	4	4	14
	Basketball	7	3	5	15
	Tennis	4	4	4	12

	Gymnase	5	4	4	13

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Tableau 55 : Synthèse du programme des équipements sportifs en valeur (millions F CFA)

Région Est	Types d'équipements sportifs	2020 - 2025	2025 -2030	2030 - 2035	TOTAL
Synthèse	Stade omnisport			20 000	20 000
	Football	1 300	800	300	2 400
	Handball	660	240	240	1 140
	Volleyball	720	240	120	1 080
	Basketball	720	240	240	1 200
	Tennis	600	120	120	840
	Total	**4 000**	**21 640**	**1 020**	**26 660**

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 3 : Renforcement et de modernisation des bâtiments administratifs

La Région de l'Est est dotée de la plupart des bâtiments administratifs nécessaires à la fourniture des services publics de l'Etat. Ces bâtiments sont plus ou moins adaptés quant aux services offerts et à l'accueil des usagers. Tous les Départements et Arrondissements en sont pourvus. Cependant, dans les Départements de la Kadey et de la Boumba- Ngoko, il y manque les bâtiments du trésor public, de la culture, de prisons de production, de commissariats spéciaux, de casernes de sapeurs-pompiers, de salles municipales ou communales. Par ailleurs, les bâtiments existants sont dans leur immense majorité étroits, et donc de faible capacité d'accueil, dépourvus de système de climatisation.

Cette action consiste essentiellement à pourvoir les administrations manquantes dans les Départements de la Kadéï et de la Boumba et Ngoko, à savoir :

- construction de 02 bâtiments abritant les services du trésor à Batouri et à Yokadouma ;
- construction de 02 prisons de production à Batouri et à Yokadouma ;
- construction de 02 commissariats spéciaux à Batouri et à Yokadouma ;
- construction de 02 casernes de sapeurs-pompiers à Batouri et à Yokadouma.

Pour l'évaluation des coûts des différentes actions, il a été fait référence aux prix du marché et du SNADDT. Les coûts unitaires moyens de construction des divers équipements sont les suivants :

- coût moyen d'un hôpital de district : 7 milliards ;
- coût moyen d'un centre de santé (CMA) : 3 milliards ;
- coût moyen d'une école maternelle (4/5 classes) : 45 millions ;
- coût moyen d'une école primaire (12 classes) : 75 millions ;
- coût moyen de construction d'un collège d'enseignement général : 1000 millions ;
- coût moyen de construction d'un collège d'enseignement technique : 1000 millions
- coût moyen de construction d'un lycée d'enseignement technique : 2000 millions ;
- coût moyen de construction d'un lycée agricole : 2000 millions ;
- coût estimé de construction d'une Université d'Etat : 10 milliards F ;
- coût d'un stade omnisport 20 000 places : 2 milliards F ;

- coût d'un terrain de football sommaire : 150 millions F ;
- coût moyen d'un terrain de basket-ball : 100 millions F ;
- coût moyen d'un terrain de hand-ball : 75 millions F ;
- coût moyen d'un terrain de volley-ball : 100 millions F ;
- coût moyen d'un court de tennis : 120 millions F ;
- coût moyen d'un Gymnase : 200 millions.

Ces coûts seront estimés avec précision lors des études de faisabilité.

G. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le Plan d'Action Quinquennal (PAQ) en matière de renforcement de l'énergie

III.2.2.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Renforcer la desserte énergétique de la Région de l'Est.

L'énergie est nécessaire à toute activité humaine. Elle s'est rendue indispensable au quotidien tant dans les zones urbaines que rurales. Du fait de son étroite connexion avec le développement économique d'un pays, elle se présente comme une ressource stratégique. Maintenir l'offre en énergie au moins au niveau de sa demande, est un défi permanent pour la nation camerounaise en général et pour la Région de l'Est en particulier.

La fourniture d'énergie électrique y est loin de couvrir l'ensemble des localités. Les infrastructures électriques sont essentiellement constituées de 06 centrales thermiques vétustes de l'opérateur ENEO tel que le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 56 : Repères des centrales thermiques isolées dans la Région de l'Est

Localisation	Capacité de production	Capacité réelle	Année de construction ou de rénovation
Bertoua	18 MW	9 MW	1989 et 1992
Bétaré-Oya	1,1 MW	500 KW	1991
Garoua-Boulaï	1,5 MW	1,24 MW	1997
Lomié	730 KW	260 KW	1991
Moloundou	610 KW	190 KW	1983
Yokadouma	1,5 MW	1,17 MW	1994
Total	23, 4 MW	12,36 MW	//

Source : Délégation Régionale du MINEE de l'Est (2015)

Ces centrales ravitaillent seulement 14 agglomérations sur les 43 que compte la Région. Avec une capacité de production de 23,4 MW pour un taux de rendement de 52,%.

Tableau 57 : Couverture des infrastructures électriques

Ratios de couverture	Région Est
Capacité de production (MW)	23,4
Capacité réelle exploitée (MW)	12,36

Rendement (%)	*52,8*
Agglomérations couvertes	14/43
Taux de couverture des besoins (%)	30

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Il ressort de ce tableau que l'opérateur National ENEO n'offre actuellement que 12,36 MW à la Région de l'Est. C'est dire l'effort qu'il faudra fournir pour atteindre une couverture totale des besoins à l'horizon 2035 estimés par le plan national de développement du secteur de l'électricité à près de 511MW.

L'atteinte de l'objectif ci-dessus nécessitera le déploiement de deux programmes d'action à savoir le programme de promotion et de renforcement des infrastructures de production électrique et celui de promotion et de renforcement d'infrastructures de transport électrique.

Programme d'Action 1 : Renforcement des infrastructures de production électrique

L'alimentation en énergie électrique de la Région de l'Est est fragile et nécessite d'être renforcée. Seule la ville de Bertoua est raccordée à un réseau sécurisé. Les autres localités sont soit raccordées en antenne (Batouri et Abong Mbang) soit non raccordé à un réseau (Yokadouma et Garoua Boulaï). Par ailleurs, en dehors de la demande domestique, le potentiel industriel de la Région de l'Est nécessite, pour se concrétiser, de disposer d'une capacité énergétique suffisante pour faire tourner sur place les usines de transformation des produits forestiers (20 MW) et miniers (20 MW rien que pour le projet d'exploitation minière nickel-cobalt de Lomié). D'où la formulation de cet ambitieux programme de mise en place d'infrastructures énergétiques complémentaires dans la Région de l'Est. Ce programme vise deux objectifs :

- atteindre les objectifs du Plan de Développement du Secteur Electricité prévus pour la Région de l'Est, soit une puissance installée de 505 MW à l'horizon 2035;
- atteindre les objectifs du Plan Directeur d'Electrification Rurale pour la Région de l'Est, soit 100% de communes électrifiées et 99% de taux de desserte des ménages.

Passer de 23 à 505 MW paraît énorme comme augmentation, mais la Région de l'Est ne manque pas d'atouts. D'après son diagnostic territorial, la Région de l'Est dispose d'un vaste potentiel de ressources énergétiques renouvelables encore inexploitées : énergie hydroélectrique, énergie solaire, énergie éolienne, énergie photovoltaïque, biomasse et bois-énergie.

Le développement de la production électrique à partir des ressources énergétiques disponibles permettra de renforcer l'offre énergétique dans la Région de l'Est, de mettre fin aux pénuries qui conduisent régulièrement à des ruptures de services et à des délestages.

Il permettra également d'approvisionner les ménages, les services et les entreprises industrielles en énergie plus sûre, plus durable et bon marché et se faisant, réalisera ainsi la vision du développement durable de la Région de l'Est à l'horizon 2035 en matière de desserte énergétique.

Les actions envisagées pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

- la valorisation des déchets pour la production d'électricité ;
- la construction de centrales hydroélectriques ;
- la réhabilitation ou remplacement des centrales thermiques désuètes ;
- la construction de centrales photovoltaïques.

Action 1 : Valorisation des déchets pour la production d'électricité

Cette action fait appel à deux types de déchets à savoir les déchets de transformation de bois et les ordures ménagères.

- **Déchets de transformation de bois**

La Région de l'Est est l'une des Régions du Cameroun où l'exploitation forestière est très intense. Cette exploitation génère de grandes quantités de déchets. Les scieries qui y sont installées, auto-producteurs d'électricité, utilisent des énergies fossiles, très polluantes. La valorisation des déchets de transformation de bois, considérés comme une énergie propre, devrait réduire, voire supprimer l'utilisation des énergies polluantes. Cette valorisation se fera par la technique de cogénération qui consiste pour les scieries installées dans la Région de l'Est, hors réseau ENEO à faire de l'autoproduction d'énergie électrique et de la chaleur dont elles ont besoin à partir des déchets de bois qu'elles génèrent.

- **Ordures ménagères**

La Région de l'Est utilise des énergies fossiles dans les centrales thermiques pour la production d'énergie électrique. Les villes de la Région, possèdent des décharges qui génèrent du méthane, un gaz à effet de serre. Dans la ville de Bertoua, la gestion des déchets est assurée par une société d'hygiène et salubrité (HYSACAM). La valorisation des ordures ménagères par l'utilisation du biogaz issu des décharges devrait réduire les quantités des énergies fossiles et par conséquent les émissions de GES. Il s'agira de la construction d'une centrale thermique à biomasse humide dans la ville de Bertoua à l'initiative de la Communauté urbaine de Bertoua pour un coût estimé, sur la base 1,5 million de francs CFA par kW, à 1500 millions pour une capacité de 1MW.

Action 2 : Construction de centrales hydroélectriques

L'énergie hydraulique est produite soit au fil de l'eau, soit par le biais du stockage de l'eau (lac de barrage, retenues d'eau) qui permet la constitution d'un stock d'énergie électrique mobilisable à tout moment. Si les coûts initiaux d'investissement de la petite hydro-électricité paraissent élevés, sa nécessité se justifie lorsqu'il n'y a pas de réseau électrique, par ses coûts de fonctionnement faibles.

Onze (11) chutes et rapides ont été recensées dans la Région de l'Est par le PDSE comme sites potentiels d'installation de projets d'aménagement des infrastructures de production d'électricité. Ces infrastructures sont pour l'essentiel des centrales hydroélectriques et des mini et micro centrales hydroélectriques à implanter ou à construire. Ce plan a projeté à l'horizon 2035, la construction de 07 centrales sur ces sites, dont 03 entre 2016 et 2024 (Lom pangar, Colomine et Ngoïla).

Le tableau suivant récapitule les infrastructures de production d'énergie planifiées au niveau national pour la Région de l'Est.

Tableau 58 : Programme d'infrastructures de production hydro-électrique

Date de mise en service	Type	Projets	Puissance installée (MW)	Puissance cumulée (MW)	Coûts (Millions de FCFA)
2015	Hydro	Lom Pangar phase	15	15	
2017	Hydro	Lom Pangar phase	15	30	
2020 -2024	Hydro	Colomine	18	48	23 400
2025	Hydro	Ngoïla	124	172	161 200
2025	Hydro	Yenga	108,5	280,5	141 050
2026	Hydro	Chute de Nki	297	577,5	386 100

2032	Hydro	Zoukoumanbalé	29	606,5	37 700

Source : PDSE 2035

NB : Le barrage de de Lom Pangar a déjà été construit et sa mise en eau remonte à 2015. En outre, une centrale de pied de capacité 30 MW y a été construite depuis 2018. Elle comporte deux groupes électrogènes destinés à alimenter plus de 100 localités de la Région de l'Est, mais les connections restent à faire.

A ce programme national, est adossé un sous-programme de construction de microcentrales hydroélectriques sur certains cours d'eau de la Région de l'Est, à savoir

- 01 centrale hydroélectrique (5 MW) à Mali par Bétaré Oya sur le fleuve Lom ;
- 01 centrale hydroélectrique (20 MW) à Bangue par Yokadouma sur le fleuve Bangue ;
- 01 centrale hydroélectrique (40 MW) à Mikel par Salapoumbé sur le fleuve Boumba.

Action 3 : Réhabilitation ou remplacement des centrales thermiques désuètes

Le diagnostic territorial de la Région de l'Est revèle que l'essentiel de l'offre d'énergie de la société nationale d'électricité ENEO est actuellement assurée par 06 centrales thermiques vétustes avec un rendement ne dépassant pas 52%. Il sera question en attendant que de nouvelles sources d'énergie projetées prennent le relais, de réhabiliter ou remplacer ces centrales thermiques afin de leur permettre de fonctionner en pleine capacité. La réalisation de cette action incombe à la société ENEO.

Action 4 : Construction et opérationnalisation de centrales photovoltaïques

L'ensoleillement dans la Région de l'Est (4,5kwh/m^2/Jr), la maîtrise de plus en plus avérée de la technologie de sa mise en œuvre /son développement et les coûts d'opérationnalisation de plus en plus abordables plaident en faveur du développement des centrales photovoltaïques dans cette Région.

A cet effet il est préconisé la construction d'une mini centrale photo-voltaîque dans toutes les localités éloignées du réseau conventionnel du concessionnaire ENEO.

Programme d'Action 2 : Renforcement des infrastructures de transport électrique

Le Plan Directeur de l'électrification rurale fixe comme objectifs pour la Région de l'Est, un taux de couverture des communes en électricité de 100% et un taux de desserte des ménages de 99%. De tels niveaux de couverture des communes et de desserte des ménages supposent un réseau de transport et de distribution fiable entre les points de production de l'énergie électrique et les consommateurs finaux. A ce jour, seulement 30% de besoins sont couverts à travers un réseau vétuste souvent cause de multiples ruptures intempestives diagnostiquées. C'est dire l'effort de réhabilitation du réseau existant et de construction et entretien d'un réseau complémentaire qu''il faudra pour réaliser la vision de la Région de l'Est en matière de desserte énergétique à l'horizon 2035.

Les actions identifiées et planifiées par le PDSE du Cameroun à l'horizon 2035 pour renforcer le RIE en vue de lui permettre de subvenir aux besoins prévisionnels de la Région de l'Est consistent en la construction des ouvrages dont les caractéristiques techniques sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 59 : Programme d'infrastructures de Transport Electrique sur la Période 2015 – 2035

Ouvrages	Longueur (km)	Période de mise en œuvre et longueur des lignes		Coût (million de FCFA)
		2020-2025	2025 – 2030	
Une ligne 90 kV Colomines-Zokoumambalé	4	X		998
Une ligne 90 kV Zokoumambalé-Batouri	60	X		4 855
Un poste 225/90 kV 1*100 MVA à Bertoua	//	X		1 952
Une ligne 225 kV Bertoua-Lom	174	X		19 116
Une ligne 225 kV Lomié-Ngoila	77	X		8 935
Une ligne 225 kV Ngoila-Chutes de Nki	69	X		9 001
Une. ligne 225 kV Chutes de Nki-Yenga	80		X	9 250
Une ligne 225 kV Ngoila-Nkout	176		X	21 635
Une 2ème ligne 225 kV Chutes de Nki-Yenga	80		X	9 250
Une ligne 225 kV Ngoila-Mbalam	74		X	9 591
Une ligne 225 kV Chutes de Nki-Mbalam	81		X	1 018
Une ligne 225 kV Nkout-Mbalam	152		X	18 801

Source PDSE à l'horizon 2035 et SNADDT, 2019

En plus de ce programme défini au niveau national, une ligne de 225 KV est programmée au niveau Régional sur l'axe Bertoua-Garoua Boulaï vers Ngaoundéré, avec un poste à Bertoua et à Garoua Boulaï

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°2 : Renforcement des réseaux des infrastructures et des équipements sociaux

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1: Assurer une offre des infrastructures économiques en adéquation avec la demande Régionale								
Programme d'Action 1: Construction et entretien des infrastructures de transports								
A1 : Amélioration de la densité routière Réhabilitation de routes en terre	160 km réhabilités (Yokadouma-Landjwè-inter N19 à Echambot)			Etat, BET, Entreprises des TP	MINTP, CTD, MINEPAT, MINFI, Bailleurs de fonds	Maître d'ouvrage, Recherche de financement, Financement de projets	8 000	2020-2025
	150 km réhabilités (Ngato-Gribé-Zoulabot II)						7 500	2025-2030
A2 : Augmentation de la proportion des routes revêtues	386 km bitumés Batouri-Ngoura II-Kenzou ; Ngoila-Ntam ; Mampang-Angossas-Nguelemendouga-Mbet ; Mbet-Bouam						270 200	2020-2025
	456 km bitumés Belabo-Goyoum-Deng Deng ; Ngoura II-Yokadouma (N10A) ; Abong-Mbang-Lomié-Ngoyla						319 200	2025-2035
	6 ponts construits pour remplacer les bacs actuels						18 000	2020-2025
	6 ponts construits pour remplacer les bacs actuels						18 000	2025-2030
A3 : Amélioration du niveau de service des routes dégradées	170 km renforcés Bouam-Belabo (N18) ; Ayos-Abong Mbang -Bonis (N10)						68 000	2020-2025
	360 km renforcés Bertoua-Garoua Boulaï (N1)						144 000	2025-2030
	1563 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma						46 890	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	(N10) ; Yokadouma-Moloundou (N10) ; Ngoura II - kenzou - Frontière RCA (N10A) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Abong Mbang - Lomié (N19) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Mboma - Angossas - Manpang R0212) ; Bertoua - Deng Deng (R0211) ; Belabo - Deng Deng - Lom Pangar (N18)							
	1348 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10) ; Yokadouma-Moloundou (N10) ; Ngoura II - kenzou - Frontière RCA (N10A) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Mboma - Angossas - Manpang R0212) ; Bertoua - Deng Deng (R0211) ; Belabo -						40 440	2025-2030

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Deng Deng - Lom Pangar (N18)							
	1214 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10) ; Yokadouma-Moloundou (N10) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Belabo - Deng Deng - Lom Pangar (N18)						5 550	2030-2035
A4 : Renforcement des autres modes de transport non routiers	300 km de voies ferroviaires construits (Bertoua-Yaoundé)		CAMRAIL				2 160 000	2025-2030
	571 km de voies ferroviaires construits (Bertoua-Ngaoundéré ; Bertoua-Batouri-Gamboura))						4 893 000	2030-2035
	01 aéroport construit/réhabilité à Bertoua		ADC	Maître d'ouvrage			1 000	2020-2025
	08 embarcadères aménagés		CTD, MINTRANS				4 800	2025-2030
Programme d'action 2: Modernisation et extension des infrastructures des télécommunications								
A1 : Amélioration du taux de couverture de la téléphonie filaire	02 postes MSAN construits à Yokadouma et Belabo			Etat, BET, Entreprises des Télécom	MINPOSTEL	Maître d'ouvrage	100	2020-2025
	1100 km de fibre optique				MINEPAT	Recherche de	1 650	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	construits dans l'ensemble des Département					financement		
	1210 km de fibre optique construits dans l'ensemble des Département				MINFI	Financement des projets	1 815	2025-2030
	2000 km de fibre optique construits dans l'ensemble des Département				MINPOSTEL, Opérateurs de télécommunication	Maître d'ouvrage	3 000	2030-2035
A2 : Augmentation de la télé-couverture mobile du territoire	40 antennes relais et satellites posées dans l'ensemble des Départements						40	2020-2025
	30 antennes relais et satellites posées ans l'ensemble des Départements						30	2025-2030
	30 antennes relais et satellites posées ans l'ensemble des Départements						30	2030-2035
Programme d'action 3: Densification des infrastructures de production d'eau potable								
A1 : Construction des infrastructures de production d'eau potable	660 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements				CAMWATER BIRD BAD	Maître d'ouvrage, Concours au financement	7 047	2020-2025
	650 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements s						6 949	2025-2030
	550 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements						5 672	2030-2035
A2 : Renforcement des	02 stations de captage				AFD		600	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
stations de captage d'eau	construites				BID			
	02 stations de captage construites						600	2025-2030
	01 station de captage construite						300	2030-2035
	Projet de captage d'eau à partir de Lom Pangar							
Objectif Stratégique Spécifique 2: Rapprocher les équipements sociaux des usagers								
Programme d'action 1: Renforcement des équipements sanitaires								
A1 : Renforcement des formations sanitaires	03 Hôpitaux de Districts construits			Etat, BET, Entreprises des TP	MINSANTE, CTD MINEPAT MINFI	Maître d'ouvrage Recherche de financement Financement des projets	21000	2030-2035
	08 Centres de Santé Intégrés construits				Pivés BIRD, BAD , BID …	Maître d'ouvrage Concours au financement	18000	2030-2035
A2: Relèvement du plateau technique des formations sanitaires	Disponibilité des équipements dans les formations sanitaires Proportion des formations sanitaires disposant d'un plateau technique adéquat				MINSANTE MINDEF DGSN MINTSS			
A3: Renforcement du personnel dans les formations sanitaires	Nombre de personnel de santé par habitant Proportion des formations sanitaires disposant du minimum requis de personnel				MINSANTE MINDEF DGSN MINTSS			
Programme d'Action 2 : Densification des établissements d'enseignement								
A1 : Densification de l'enseignement maternelle	28 écoles maternelles construites			Etat, BET, Entreprises des TP	MINEBASE	Maître d'ouvrage	1 260	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	19 écoles maternelles construites			Etat, BET, Entreprises des TP	MINEBASE	Maître d'ouvrage	855	2025-2030
	16 écoles maternelles construites			Etat, BET, Entreprises des TP	MINEBASE	Maître d'ouvrage	720	2030-2035
A2 : Densification de l'enseignement primaire	73 écoles primaires construites				MINFI	Financement des projets	5 475	2020-2025
	66 écoles primaires construites				MINEPAT	Recherche de financement	4 950	2025-2030
	71 écoles primaires construites				Privés	Maître d'ouvrage	5 325	2030-2035
A3 : Consolidation de l'enseignement secondaire général technique	25 établissements construits				BAD	Concours au financement	17 500	2020-2025
	30 établissements. construits				BIRD		21 000	2025-2030
	27 établissements. construits				AFD		22 000	2030-2035
A4 : Renforcement de l'enseignement supérieur	01 Université d'Etat construite				BID		10000	2020-2025
	01 IUT construit				MINESUP	Maître d'ouvrage	2000	2025-2030
Programme d'Action 3 : Densification des équipements marchands, sportifs et administratifs								
A1 : Construction des équipements marchands	11 marchés construits			Etat, BET, Entreprises des TP	CTD	Maître d'ouvrage, Concours au financement	375	2020-2025
	08 marchés construits				FEICOM		225	2025-2030
	07 marchés construits				GIZ		200	2030-2035
	02 gares construites						300	2020-2025
	02 gares construites						300	2025-2030
	03 abattoirs construits						75	2020-2025
	03 abattoirs construits						75	2025-2030
	03 abattoirs construits						50	2030-2035
A2 : Renforcement des équipements sportifs	01 stade omnisport construit			Etat, ET, Entreprises des	CTD, MINSEP	Maître d'ouvrage	2 000	2030 - 2035

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
				TP				
	08 terrains de football construits						1 200	2020-2025
	05 terrains de football construits						750	2025-2030
	03 terrains de football construits						450	2030-2035
	05 terrains de handball construits						375	2020-2025
	04 terrains de handball construits						300	2025-2030
	05 terrains de handball construits						375	2030-2035
	06 terrains de volleyball construits						600	2020-2025
	04 terrains de volleyball construits						400	2025-2030
	04 terrains de volleyball construits						400	2030-2035
	07 terrains de basket-ball construits						700	2020-2025
	03 terrains de basket-ball construits						300	2025-2030
	05 terrains de basket-ball construits						500	2030-2035
	04 courts de tennis construits						480	2020-2025
	04 courts de tennis construits						480	2025-2030
	04 courts de tennis construits						480	2030-2035
	05 gymnases construits						1 000	2020-2025
	04 gymnases construits						800	2025-2030
	04 gymnases construits						800	2030-2035

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A3 : Renforcement et modernisation des bâtiments administratifs	02 bâtiments abritant les services du Trésor/MINFI construits à Batouri et à Yokadouma			Etat, BET, Entreprises des TP	MINFI	Maître d'ouvrage	100	2020-2025
	02 prisons de productions construites à Batouri et à Yokadouma				MINJUSTICE	Maître d'ouvrage	200	2020-2025
	02 commissariats spéciaux construits à Batouri et à Yokadouma				DGSN	Maître d'ouvrage	100	2020-2025
	02 casernes de Sapeurs-Pompiers construits à Batouri et à Yokadouma				MINDEF	Maître d'ouvrage	400	2020-2025
Objectif Stratégique Spécifique 3: Renforcer la desserte énergétique de la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Programme de renforcement des infrastructures de production électrique								
A1 : Valorisation des déchets pour la production d'électricité	01 centrale thermique à biomasse humide de capacité de 1 MW construite				CUB, ENEO, CTD, FEICOM	Maître d'ouvrage; Financement; Suivi des activités sur le terrain	1 500	2020-2025
	Au moins 02 unités de cogénération mises en place et fonctionnelles				Entreprises bois		400	
				Mécanisme de développement propre			400	
A2 : Construction de centrales hydro-électriques	01 centrale construite à Colomine (18 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	23 400	2020-2025
	02 centrales construites à Ngoîla (124MW) et à Yenda (108,5 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	302 250	2025-2030
	02 centrales construites sur la Chute de Nki (297MW) et à Zoukoumanbalé (29 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	423 800	2030-2035

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	01 centrale à Mali (5 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	5 000	2020-2025
	01 centrale à Bangue (20MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	25 000	2020-2025
	01 centrale à Mikel (40 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	40 000	2025-2035
A3 : Réhabilitation ou remplacement des centrales thermiques désuètes	06 centrales réhabilitées					ENEO	9 000	2020-2025
A4 : Construction et opérationnalisation des centrales photovoltaïque	Centrales photovoltaïques installées (1 MW) dans toutes les localités éloignées du réseau conventionnel de ENEO				CTD, MINEE, Opérateurs privés		4 500	2020-2025
Programme d'Action 2 : Renforcement d'infrastructures de transport électrique								
A1 : Construction de lignes de transport d'électricité	609 km construits				SONATREL, ENEO, Financiers	Maître d'ouvrage	71 140	2020-2025
	643 km construits				ENEO		69 545	2025-2030

TOTAL GENERAL 2020 – 2035 : 9 153 223 millions de FCFA

TOTAL PERIODE QUINQUENNALE 2020 – 2025 : 631 527 millions de FCFA

III.2.3 Développement de l'économie

L'axe d'intervention 3 portant sur le développement de l'économie de la Région de l'Est, couvre les activités liées à : (i) l'agriculture et à l'élevage ; (ii) l'exploitation des ressources minières ; (iii) l'exploitation des ressources forestières fauniques et halieutiques ; (iv) l'industrie touristique ; et (v) les entreprises de services. Il a pour objectif stratégique « d'accroître les performances économiques de la Région de l'Est ». L'atteinte de cet objectif consacrera la réalisation de la vision du futur que les acteurs, à travers une démarche participative, du diagnostic à la prospective territoriale, se sont fixés pour l'horizon 2035, à savoir « *un territoire industrialisé, économiquement prospère et agréable à vivre* ». Pour y parvenir, 07 objectifs stratégiques spécifiques ont été formulés. Il s'agit :

- en matière d'agriculture et élevage (02) :
  - assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenu des populations dans la Région de l'Est ;
  - promouvoir dans la Région de l'Est une agro-industrie éco-compatible qui contribue à assurer quantitativement et qualitativement les besoins locaux et frontaliers.
- en matière d'exploitation des ressources minières (02) :
  - améliorer l'exploration et l'exploitation des ressources minières ;
  - valoriser les ressources minières par la première transformation des métaux et leurs dérivés
- en matière d'exploitation des ressources forestières et halieutiques (01) :
  - valoriser davantage les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître leur contribution à l'économie Régionale et nationale ;
- en matière de tourisme (01) : faire de la Région de l'Est une destination touristique d'envergure nationale et internationale en dotant l'industrie locale des conditions optimales d'accueil ;
- en matière d'économie de service (01) : densifier le tissu Régional des entreprises d'économie de services.

H. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'agriculture et d'élevage

En matière d'agriculture et d'élevage, une orientation fondamentale a été retenue pour guider la définition de la stratégie devant contribuer à la réalisation du futur souhaité dans le domaine de l'économie. Il s'agit du développement des activités agricoles et pastorales liées aux aptitudes écologiques de la Région de l'Est. Afin de déterminer de manière efficace les objectifs spécifiques et les actions idoines de portée stratégique, il convient de faire d'abord un bref rappel de la situation de référence liée aux deux domaines.

H.1. Agriculture

S'agissant de l'agriculture, les rapports du diagnostic et de la prospective relèvent que la Région de l'Est dispose de nombreuses terres fertiles et susceptibles de faire de celle-ci un des greniers du Cameroun. On y distingue plusieurs spéculations vivrières et de rente, dont les principales en termes de production sont le maïs, le manioc le sésame, la banane plantain, le cacao et le café robusta.

Mais cette agriculture est encore de type traditionnel. Elle reste limitée en grande partie aux activités de subsistance, qui ne couvrent pas suffisamment les besoins essentiels des populations locales. La Région importe plus qu'elle ne produit, et plus grave encore, elle est souvent confrontée à de sérieux problèmes de

sous-alimentation et de malnutrition. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) soulignait dans son rapport de 2016 que 80 384 personnes, soit 7,51 % de la population de la Région souffraient de l'insécurité alimentaire à la fois sévère et modérée[5].

Ces multiples maux affectent, outre les réfugiés de plus en plus nombreux et qui aggravent le déficit alimentaire, surtout dans les zones frontalières, les couches les plus vulnérables de la population et menacent la survie de beaucoup d'individus, en particulier les femmes et les enfants.

La tendance est la même en ce qui concerne les produits de rente (cacao, café, tabac, caoutchouc). Parmi les causes qui expliquent cette situation, il est relevé l'absence des voies de desserte, le vieillissement des acteurs, une forte prévalence de l'esprit de « l'État-providence », l'image dégradante de l'agriculture auprès des jeunes, et l'exode rural subséquent. Il faut ajouter à cette liste les difficultés d'accès aux intrants qui accentuent les faiblesses dans la production, la transformation et la commercialisation.

C'est dire que de nombreux efforts sont à faire, même s'il ne faut pas négliger les apports des nombreux programmes et projets mis en œuvre tels que : PACA, ACEFA, PRODEL et les projets agropoles qui insistent davantage sur le développement des chaines de valeur.

Le tableau ci-après renseigne sur les tendances de l'évolution des principales spéculations en termes de production et de superficie entre 2013 et 2016.

[5]- Programme Alimentaire Mondiale (PAM, 2016), Evaluation de la sécurité alimentaire dans les Régions de l'Est, Adamaoua, Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun, septembre 2016, P. 33

Tableau 60 : Evolution de la production et des superficies des principales spéculations entre 2013 et 2016

Types de Produits agricoles	2013		2014		2015		2016	
	Production (en tonne)	Superficie (en ha)	Production (en tonne)	Superficie (en ha)	Production (en tonne)	Superficie (en ha)	Production (en tonne)	Superficie (en ha)
Produits de rente								
Café robusta	-	-	6850,5	-	473 841	19 554	-	-
Cacao	-	-	30 005,1	-	119525,27	354519		-
Banane douce	123221	10 085	83205	10 079	66 220	7 207	180295	-
Huile de palme	7883	3 004	8197	3 182	35 831	350	11 065	-
Banane plantain	1 018313	76 864	1 100388	81 815	163 230	26 189	1310774	-
Produits vivriers								
Maïs	1 15181	60 630	121977	65 655	457 238	45 308	127952	-
Manioc	1 005617	69 477	1 187778	71 744	283 963	53 488	1302959	-
Riz	269	238	285	180	358	321	509	-
Macabo	332773	41 885	340094	44 196	225 205	36 544	332773	-
Igname	68838	6 112	77392	6 380	1935,62	1 585	76900	-
Arachide	111990	89 347	119138	84 728	16078,3	79 177	153035	-
Soja	-	-	-	-	8374	-	-	-
Pastèque	1274	65	1298	68	1367	579	1946	-
Ananas	Ananas	1162	52	1051	70	16 807	3327	-
Gombo	157	92	159	94	163	96	145	-
Oignon/ail	285	23	284	33	333	34	-	-
Pois pambara (Voandzou)	-	517	-	277	-	496	-	-
Papaye	-	-	-	-	32	24	-	-
Goyave	-	-	-	-	42	12	-	-
Concombre/graines de courge	27374,64	31 639	31863,2	35 416	34412	39 097	145	-
Mandarines	-	-	-	-	42	19	-	-
Tomates	7247	596	7308,4	643	14 202	460	9230	-
Haricots verts	-	-	-	-	24	24	-	-

Types de Produits agricoles	2013		2014		2015		2016	
	Production (en tonne)	Superficie (en ha)	Production (en tonne)	Superficie (en ha)		Production (en tonne)	Superficie (en ha)	Production (en tonne)
Produits vivriers								
Haricot sec	1169	934	1208	970	-	-	13 88	-
Sésame	13436,5	9 364	12236	10 051	12970	11 101	15874	-
Carottes	-	-	-	-	2 000	100	-	-
Poivrons	-	-	-	-	1 130	160	-	-
Piment	781	368,9	1176,8	407,2	377	7 603	1101	-
Source : DR-MINADER/Est, décembre, 2015, Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2017, chapitre 13 : agriculture, p.205								

H.2. Elevage

Il est à remarquer que l'élevage dans la Région de l'Est est soumis aux mêmes contraintes que l'agriculture. Le tableau ci-dessous montre qu'en dehors des bovins, la production des autres espèces semble marginale.

Tableau 61 : Situation de l'élevage dans la Région de l'Est

Types d'élevage	Total	Nombre de têtes par Département en 2014				Nombre total des éleveurs en 2014
		Lom-et-Djérem	Kadey	Haut-Nyong	Boumba-et-Ngoko	
Bovins	99215	41322	42026	850	/	422
Caprins	48104	15125	15123	12005	5450	812
Ovins	51209	17249	19388	9500	4241	710
Porcins	22033	9589	2831	8552	12000	372
Asins	825	155	660	/	3	/
Équins	27	/	27	/	/	99
Caille	/	/	100	/	/	/
Avicole	325235	/	25112	/	/	513
Élevage non conventionnel	557	/	317	100	300	60
Total	547205	83440	105584	31007	21994	2988

Source : MINEPIA, Direction des Études, de la Statistique et de la Coopération (DESC), 2013

L'élevage des bovins est d'ailleurs exclusivement porté par les bergers Mbororo.

Pour que la Région de l'Est devienne effectivement « *un territoire industrialisé, économiquement prospère et agréable à vivre* » à l'horizon 2035, il faudra mettre en œuvre des stratégies qui permettent de décupler le rendement de chaque spéculation. Ceci permettra de parvenir à une double finalité : couvrir les besoins essentiels d'une population locale et nationale en bonne santé et en pleine et évolution ; subvenir à ceux des réfugiés et honorer la demande des pays voisins.

Il s'agira, pour inverser la situation ci-dessus décrite, de mettre en œuvre des actions de promotion d'une agriculture moderne, productive et durable, actions qui concilient grands défis, volonté et engagement des pouvoirs publics, et réalités socio-économiques locales.

III.2.3.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenu des populations dans la Région de l'Est

Le déficit alimentaire, est-il important de le rappeler, fait partie des problèmes majeurs de la Région de l'Est. Il est dû à une multitude de contraintes résumées ci-dessus. L'enjeu pour la sécurité alimentaire des populations est d'identifier et de mettre en œuvre des stratégies idoines qui permettent d'améliorer le niveau de revenu des producteurs et de répondre en temps réel à toute éventualité de crise, sans trop miser sur l'Etat central ou sur la solidarité internationale. Le défi consistera à accompagner les acteurs actuels et potentiels dans la démarche de la production qualitative à grande échelle. Ce défi pourra se réaliser à travers la poursuite ou la mise en place, avec l'aide de la coopération bi ou multilatérale, des programmes/projets du genre Projet d'Amélioration

de la Compétitivité Agricole (PACA), Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales (ACEFA), ou Programme de Développement de l'Elevage (PRODEL).

La détermination des cibles de productions contenues dans le tableau ci-dessous est inspirée de la démarche préconisée par le rapport du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire[6]. Cette démarche définit la situation de référence et les cibles quinquennales à travers :

- le regroupement des principales spéculations végétales en trois grandes filières à savoir (i) les céréales (maïs, riz), (ii) les racines et tubercules (manioc, igname, taro/macabo) et le plantain, (iii) les fruits et légumes (haricot, niébé, *« voandzou »* (pois), arachide, soja…), bananes dessert, mangues, ananas, agrumes, pêches nectarines, pastèques, avocats, corossols, noix de karité, papaye, etc.) ;
- le regroupement des produits d'élevage conventionnel en trois filières, en l'occurrence l'élevage conventionnel (bovin, caprin, ovin, porcin, volaille), le lait et la pisciculture ;
- l'évaluation des besoins nutritifs annuels d'un individu, et la projection quinquennal de ceux de la population, jusqu'à l'horizon 2035 ;
- l'estimation des superficies cultivables requises.

Tableau 62 : Cibles des besoins des populations en principaux produits vivriers de base entre 2016 et 2035

Cibles de production						
Années		**2016**	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**
Taille de la population		959 369[7]	1 101 404	1 264 480	1 451 702	1 666 644
Céréales	Cons en kg/habit	200	200	200	0200	200
	Besoins en tonnes	171 873,8	220 280,8	252 896	290 340,4	333 328,8
Racines et tubercules	Cons en kg/habit	39	37	35	35	35
	Besoins en tonnes	37 415,39	407 51,94	44 256,80	50 809,57	58 332,40
Plantain	Cons en kg/habit	44	44	44	44	44
	Besoins en tonnes	42 212,22	48 461,77	55 637,12	63 874,88	73 332, 33
Fruits et légumes	Cons en kg/habit	146[8]	146	146	146	146
	Besoins en tonnes	140 067,87	160 804,98	184 614,08	211 948,49	243 330,02
Viande d'élevage conventionnel	Cons en kg/habit	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7
	Besoins en tonnes	25 615,15	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39
Produits laitiers	Cons en kg/habit	14	14	14	14	14
	Besoins en tonnes	13 431,16	15 419,65	17 702,72	20 323,82	23 333,01
Pisciculture (poisson)	Cons en kg/habit	16	17	18	19	20
	Besoins en tonnes	15 349,90	18 723,86	22 760,64	27 582,33	33 332,88

Source : Estimation du consultant sur la base du diagnostic territorial, des données du BUCREP et de celles du rapport du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

[6] [6]- Ce chiffre est déterminé sur la base du ratio de 400 grammes quotidiens fixés par les Nations-Unies (cf. Claire Sabbagh, Isabelle Savini(2007), Les fruits et légumes dans l'alimentation : Enjeux et déterminants de la consommation, Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Unité Expertise scientifique collective, Novembre 2007).

Graphique 4 : Cibles et besoins des populations en principaux produits vivriers

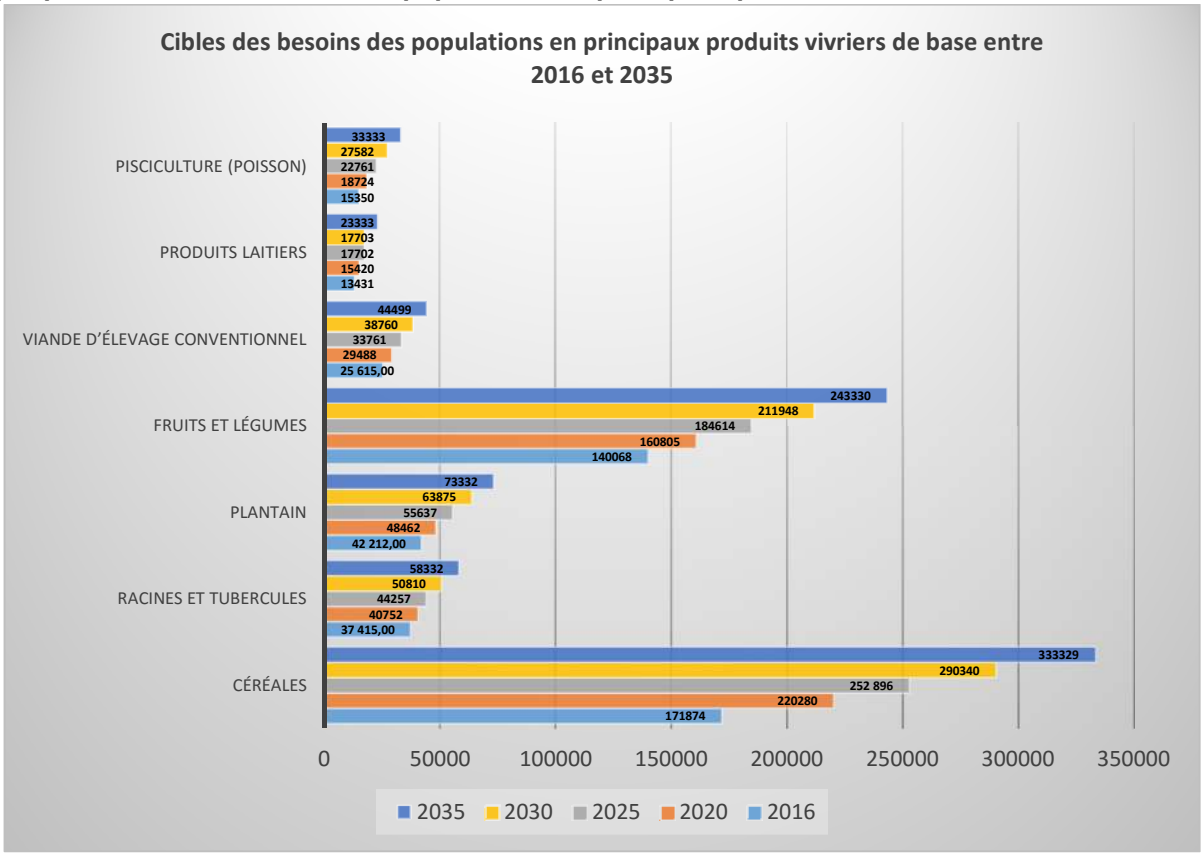

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

L'atteinte de ces cibles se fera dans le cadre de programmes intensifs dont les actions assureront entièrement les besoins locaux et contribueront à ceux nationaux et sous Régionaux en produits vivriers (manioc, maïs, riz, haricot, banane plantain et arachide), et en produits d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin et avicole, principalement). Ces programmes portent sur :

1) le développement des filières végétales ;
2) le développement des filières animales ;
3) le développement des filières halieutiques ;
4) la maîtrise de la sécurité alimentaire au plan régional.

Programme d'Action 1 : Développement des filières végétales

L'objectif principal de ce programme est d'accompagner par des actions publiques appropriées, les initiatives individuelles, familiales ou de groupes par des actions de nature à accroître la productivité de toutes les filières végétales (cultures : vivrières, horticoles, pérennes et de rente, et de l'arboriculture fruitière), tout en améliorant leur niveau de revenu.

L'atteinte de cet objectif sera consécutive à la réalisation d'un ensemble de six actions d'appui multiformes :

- structuration des organisations des producteurs de la Région ;
- renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, de la société civile et du secteur privé de la Région ;
- appui à l'acquisition des intrants de production ;
- appui à la production ;

- appui à la transformation ;
- et appui à la commercialisation.

Action 1 : Structuration des organisations des producteurs de la Région

Au cours du diagnostic territorial, il a été identifié, parsemées dans tout le territoire de la Région, 827 organisations locales regroupées en 772 GIC, 16 coopératives, 34 unions de GIC et 05 fédérations de GIC. Il s'agira dans le cadre de cette action de susciter les regroupements en coopératives, la création de nouvelles, et de stimuler leur restructuration et leur migration de l'informel vers le formel, de manière à avoir au moins cinq coopératives spécialisées par Département, fonctionnant suivant les principes et valeurs de l'économie sociale solidaire.

Action 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, de la société civile et du secteur privé de la Région de l'Est

Cette action consistera à améliorer la performance des organisations des producteurs structurées, et d'autres organisations rurales (représentatives du monde paysan, opérateurs privés) du secteur agricole. Il s'agira de i) renforcer leurs capacités organisationnelles et managériales ; ii) d'améliorer le cadre institutionnel et organisationnel des OP ; iii) de renforcer leurs capacités techniques de production ; iv) de renforcer les capacités de conservation, de transformation, de commercialisation des produits, et de renforcer les capacités économiques des organisations des femmes rurales.

Action 3 : Appui à l'acquisition des intrants de production

Cette action consistera à fournir du soutien aux coopératives/fédérations de GIC, à travers la mise à disposition de semences, de matériels végétaux certifiés et d'autres intrants pour les filières des cultures vivrières, des cultures pérennes et de rente, de l'arboriculture fruitière et du maraîchage.

Action 4 : Appui à la production

Cette action consiste à doter les groupes de producteurs (coopératives et fédérations de GIC) des équipements devant contribuer à la réduction des pertes post-récoltes, notamment des infrastructures de séchage et de stockage. Il s'agira de : (i) construire des aires de séchage ; (ii) fournir des équipements et du matériels de traitement ; (iii) construire de silos de stockage adaptés correspondants aux volumes des productions ; et (iv) diffuser les techniques performantes et adaptées de transformation et de conservation des produits agricoles.

La production devra cibler à la fois les besoins industriels, ceux Régionaux de l'Est, et au moins une partie de ceux du Cameroun et de certains pays voisins dont la RCA et la République du Congo.

Pour les besoins en cause, il est appliqué à toutes les spéculations locales et par type, les projections faites pour la période 2016-2035. Le tableau ci-dessous, conçu à cet effet, présente pour chaque spéculation, le rendement à l'hectare, les estimations de production ainsi que les superficies requises pour l'horizon 2035.

Tableau 63 : Estimation des productions végétales et superficies requises à l'horizon 2035

Années			***Besoins projetés pour 2016***		***Besoins projetés pour 2020***		***Besoins projetés pour 2025***		***Besoins projetés pour 2030***		***Besoins projetés pour 2035***	
Types de spéculations		Rendements moyens (t/ha)	Productions	Superficies requises	Productions	Superficies requises	Productions	Superficies requises	Productions	Superficies requises	Productions	Superficies requises
Céréales	Maïs	10,09	171 873,8	1 7034,07	220 280,8	21 831,59	252 896	23 201,46	1 451 702	143 875,32	1 666 644	16 515,75
	Riz fluvial	4,00	171 873,8	42 968,45	220 280,8	55 070,2	252 896	63 224	1 451 702	362 925,5	1 666 644	41 661
	Sésame	0,5	171 873,8	343 747,6	220 280,8	440 561,6	252 896	505 792	1 451 702	2 903 404	1 666 644	33 328,8
Racines et tubercules	Manioc	5,31	37 415,39	7 046,21	40 751,94	7 674,56	44 256,80	8 334,61	50 809,57	9 568,65	58 332,40	10 985,38
	Macabo	6,16	37 415,39	6 073,92	40 751,94	6 615,57	44 256,80	7 184,54	50 809,57	8 248,30	58 332,40	9 469,54
	Igname	1,22	37 415,39	30 668,35	40 751,94	33 403,22	44 256,80	36 276,06	50 809,57	41 647,18	58 332,40	47 813,44
	Patate douce	6,00	37 415,39	6 235,89	40 751,94	6 791,99	44 256,80	7 376,13	50 809,57	8 468,26	58 332,40	9 722,06
Plantain	Banane plantain	6,23	42 212,22	6 775,63	48 461,77	7 778,77	55 637,12	8 930,51	63 874,88	10 252,78	73 332, 33	11 770,83
Fruits et légumes	Banane douce	9,19	48 461,77	5 273,31	48 461,77	5 273,31	48 461,77	5 273,31	48 461,77	5 273,31	48 461,77	5 273,31
	Arachide	0,20	48 461,77	242 308,85	48 461,77	242 308,85	48 461,77	242 308,85	48 461,77	242 308,85	48 461,77	242 308,85
	Soja	2,5	48 461,77	19 384,70	48 461,77	19 384,70	48 461,77	19 384,70	48 461,77	19 384,70	48 461,77	19 384,70
	Pastèque	35	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62
	Ananas	0,35	48 461,77	138 462,2	48 461,77	138 462,2	48 461,77	138 462,2	48 461,77	138 462,2	48 461,77	138 462,2
	Gombo	25	48 461,77	1 938,47	48 461,77	1 938,47	48 461,77	1 938,47	48 461,77	1 938,47	48 461,77	1 938,47
	Oignon/ail	35	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62	48 461,77	1 384,62
	Pois pambara (Voandzou)	0,5	48 461,77	96 923,54	48 461,77	96 923,54	48 461,77	96 923,54	48 461,77	96 923,54	48 461,77	96 923,54
	Papaye	1,33	48 461,77	6 437,42	48 461,77	6 437,42	48 461,77	6 437,42	48 461,77	6 437,42	48 461,77	6 437,42
	Goyave	3,50	48 461,77	13 846,22	48 461,77	13 846,22	48 461,77	13 846,22	48 461,77	13 846,22	48 461,77	13 846,22
	Concombre/graines de courge	30	48 461,77	1 615,39	48 461,77	1 615,39	48 461,77	1 615,39	48 461,77	1 615,39	48 461,77	1 615,39
	Mandarines	2,21	48 461,77	2 190,84	48 461,77	2 190,84	48 461,77	2 190,84	48 461,77	2 190,84	48 461,77	2 190,84

Années			Besoins projetés pour 2016		Besoins projetés pour 2020		Besoins projetés pour 2025		Besoins projetés pour 2030		Besoins projetés pour 2035	
	Tomates	30,87	48 461,77	1 569,86	48 461,77	1 569,86	48 461,77	1 569,86	48 461,77	1 569,86	48 461,77	1 569,86
	Haricots verts	1,00	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77	48 461,77
	Haricot sec	2,00	48 461,77	24 230,88	48 461,77	24 230,88	48 461,77	24 230,88	48 461,77	24 230,88	48 461,77	24 230,88
	Carottes	20,00	48 461,77	2 423,08	48 461,77	2 423,08	48 461,77	2 423,08	48 461,77	2 423,08	48 461,77	2 423,08
	Poivrons	7,06	48 461,77	6 864,27	48 461,77	6 864,27	48 461,77	6 864,27	48 461,77	6 864,27	48 461,77	6 864,27
	Piment	0,05	48 461,77	969 235,4	48 461,77	969 235,4	48 461,77	969 235,4	48 461,77	969 235,4	48 461,77	969 235,4

Source : Analyse du consultant, Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Les deux diagrammes ci-dessous synthétisent les besoins de la Région de l'Est en fruits et légumes annuellement en 2035.

Graphique 5 : Besoins en fruits et légumes de la Région de l'Est à l'horizon 2025 et 2035

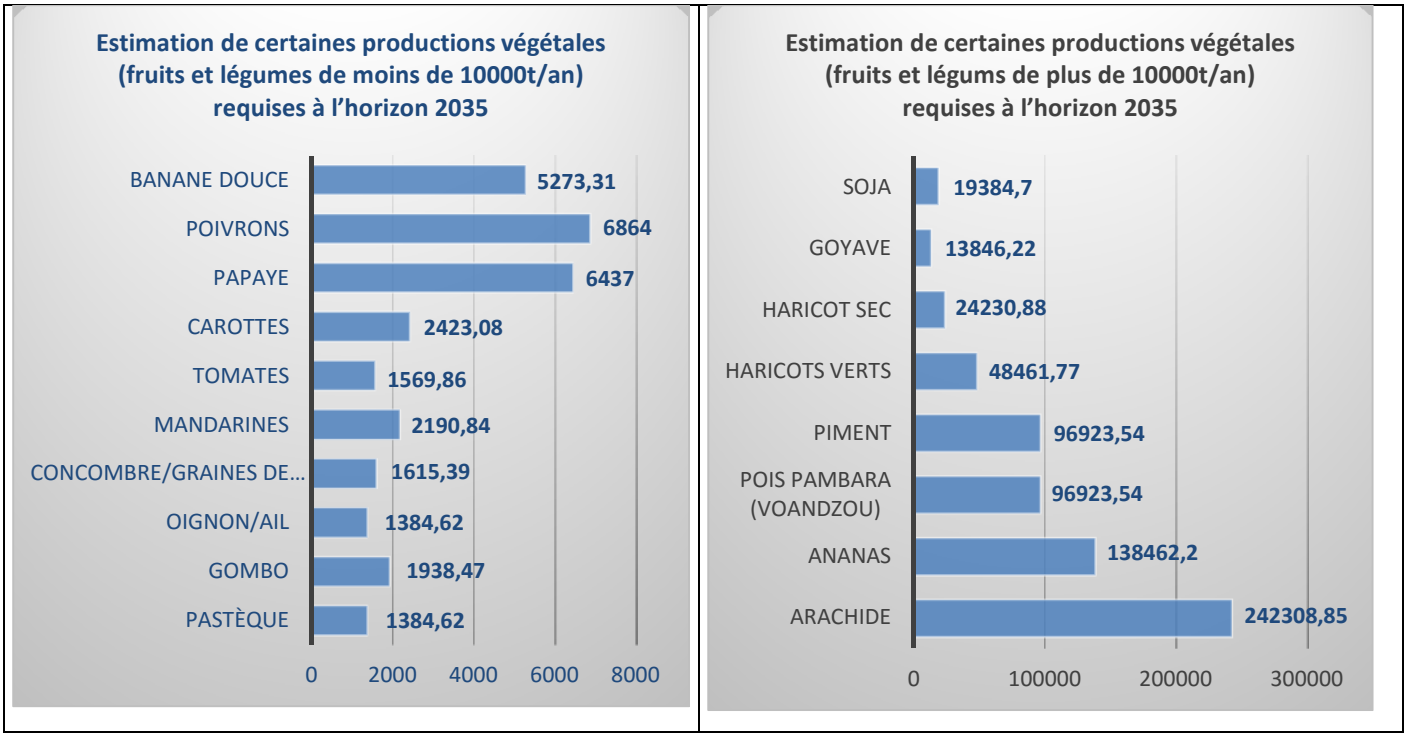

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 5 : Appui à la transformation

Cette action consistera à renforcer les capacités de transformation des coopératives/fédérations des GIC structurées. Les interventions idoines pour la mise en œuvre efficace de cette action sont : (i) la construction pour chaque groupe spécialisé d'une petite/moyenne unité de transformation (notamment les fruits et légumes) ; (ii) la formation des opérateurs en techniques de transformation et en marketing.

Action 6 : Appui à la commercialisation

Cette action consiste à assurer la modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché. Elle met un accent particulier sur la modernisation des marchés frontaliers (Kenzou, Mouloundou et autres). Il s'agira : i) d'identifier les zones d'approvisionnement et de consommation de plus de 2 000 habitants ; (ii) d'y construire des hangars modernes de marché des produits agricoles et des magasins et autres infrastructures, ainsi que les équipements d'accompagnement.

Programme d'Action 2 : Développement des filières animales

Comme pour l'agriculture, le soutien de l'Etat au développement d'une masse critique d'éleveurs s'avère nécessaire. Dans cette optique, ce programme a pour objectif principal d'assurer une meilleure couverture locale, nationale et même des pays limitrophes en produits d'élevage. Ceci se fera à travers l'amélioration de la productivité des systèmes d'élevage familiaux et communautaires, la promotion des

fermes modernes d'élevage et le soutien à la diversification de filières émergentes, l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux et des infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation. L'atteinte de cet objectif sera consécutive à la réalisation d'un ensemble de cinq actions d'appui multiformes relatifs à :

- la structuration des organisations des producteurs de la Région ;
- l'acquisition des intrants de production ;
- l'appui à la production ;
- l'appui à la transformation ;
- et l'appui à la commercialisation.

Action 1 : Structuration des organisations des producteurs de la Région

La cible prioritaire est ici constituée de producteurs ou groupes de producteurs. Il s'agira de répertorier ceux qui existent encore et d'identifier de nouveaux, pour les restructurer et accompagner leur migration de l'informel vers le formel, de manière à avoir au moins deux coopératives spécialisées par Arrondissement, fonctionnant suivant les principes et valeurs de l'économie sociale solidaire.

Action 2 : Appui à l'acquisition des intrants de production

Cette action consiste à stimuler l'amélioration de la productivité des organisations des éleveurs structurées, à travers leur l'approvisionnement en intrants (géniteurs performants, produits vétérinaires, matériels d'élevage) et par l'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et de l'habitat.

Action 3 : Appui à la production

Cette action consiste à : i) faire la promotion des fermes modernes d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin et avicole) à travers la réhabilitation/construction des infrastructures, l'aménagement des pâturages, l'approvisionnement en géniteurs, le suivi sanitaire et zootechnique ; ii) assurer la diversification des productions (cuniculture et apiculture) et la promotion des élevages non conventionnels (aulacodes, cobayes, chenilles, escargots, porc-épic, crocodiles, etc.) ; iii) appuyer la couverture sanitaire adéquate des animaux ; et iv) construire des abattoirs et aires d'abattage modernes.

Le tableau ci-dessous présente la projection des besoins locaux en viande de toutes espèces pour l'horizon 2035.

Tableau 64 : Projection des besoins locaux en viande de toutes espèces pour l'horizon 2035.

Années		*2016*		*2020*	*2025*	*2030*	*2035*
Types de produits carnés		**Besoins**	**Productions**	**Besoins**	**Besoins**	**Besoins**	**Besoins**
Viande issue de l'élevage	Bovins	25 615,15	10908[9]	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39
	Caprins	25 615,15	837	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39

[9] *Source pour cette colonne : INS, Annuaire statistique du Cameroun, chapitre14 : élevage et pêche, édition 2017, p. 214*

Années		*2016*		*2020*	*2025*	*2030*	*2035*
Types de produits carnés		**Besoins**	**Productions**	**Besoins**	**Besoins**	**Besoins**	**Besoins**
conventionnel	Ovins	25 615,15	396	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39
	Porcins	25 615,15	1442	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39
	Volaille	25 615,15	27	29 487,75	33 761,61	38 760,44	44 499,39
Produits laitier	Lait	13 431,16	18 723,86	22 760,64	27 582,33	33 332,88	33 332,88
Viande issue de l'élevage non conventionnel (aulacodes et autres)	Lapins	217		15 419,65	17 702,72	20 323,82	23 333,01
	Aulacodes	1513					

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Pour contribuer à la couverture des besoins nationaux et sous Régionaux, le défi consistera à intensifier inlassablement, plus qu'ailleurs dans le pays, les actions d'accompagnement des producteurs.

Action 4 : Appui à la transformation

Pour la production du lait, il s'agira notamment de : (i) la construction des infrastructures et équipements de traitement et de conservation du lait ; (ii) la fourniture des moyens de collecte et de distribution du lait ; et (iii) la mise en place des infrastructures et matériels de transformation et de conditionnement.

Pour les produits carnés, l'appui portera sur : (i) l'installation de charcuteries et (ii) l'installation de magasins réfrigérés ou des chambres froides pour la conservation des produits.

Action 5 : Appui à la commercialisation

Cette action consiste à moderniser les équipements et infrastructures de mise en marché à travers (i) l'organisation et l'équipement des marchés à bétail et des marchés (locaux et frontaliers) à volaille et (ii) l'appui à l'installation de boucheries et étals de boucher.

Programme d'Action 3 : Maîtrise de la sécurité alimentaire au plan Régional

L'objectif poursuivi à travers ce programme est d'assurer la gestion de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et des réserves stratégiques, afin de ramener l'insécurité alimentaire dans la Région à un taux marginal de moins de 2% à l'horizon 2035. Il s'agira aussi d'améliorer les dispositifs de gestion de la vulnérabilité alimentaire à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et une gestion plus efficace des réserves stratégiques. La réalisation de ce programme se fera à travers la mise en œuvre de trois actions inter-reliées. Il s'agit de :

- la mise en place et le renforcement d'un système d'information sur les marchés et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire, et des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- la lutte contre la malnutrition ;

- la gestion de la vulnérabilité alimentaire et l'organisation des réserves stratégiques en spéculations locales disponibles.

Action 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'information sur les marchés et d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire

Cette action consiste à mettre en place, dès la première année, un dispositif devant fournir aux décideurs locaux, régionaux et nationaux, les informations concernant tous les aspects relatifs à l'offre et à la demande alimentaires. Ce dispositif avertira des crises alimentaires imminentes de façon à pouvoir permettre de planifier des interventions rapides.

Action 2 : Lutte contre la malnutrition

Cette action consiste à mener des opérations de nature à réduire la malnutrition et ses effets. Il s'agit de réaliser tout au long de la mise en œuvre du SRADDT-Est, des opérations continues de sensibilisation et de conscientisation des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition pour la préservation de la santé.

Action 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques en spéculations locales disponibles

Cette action consiste, pour l'Etat et les CTD, à lutter contre les risques de vulnérabilité à travers la mise en place des mesures spéciales propres à prévenir les crises alimentaires et atténuer leurs conséquences. Les opérations à mettre en œuvre sont : la création des systèmes locaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité dans chaque Arrondissement, l'appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence avec les besoins réels, la constitution des réserves stratégiques pour répondre aux situations d'urgence.

III.2.3.2. Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir dans la Région de l'Est une agro-industrie éco compatible qui contribue à assurer quantitativement et qualitativement les besoins locaux et frontaliers

Dans la Région de l'Est, l'agriculture est encore, en cette période du vingt-et-unième siècle, basée sur des pratiques rudimentaires, itinérantes sur brûlis. Le défi consiste à assurer dans le secteur agricole de la Région, entre 2020 et 2030, une industrialisation éco compatible qui contribue à renforcer au double plan quantitatif et qualitatif, la satisfaction des besoins alimentaires locaux, Régionaux, nationaux et sous Régionaux. L'atteinte de l'objectif visé ci-dessus est conditionnée par la mise en œuvre efficace et efficiente des trois programmes suivants :

- création des agropoles ;
- normalisation et contrôle de qualité des produits agricoles ;
- recherche, vulgarisation et enseignement agricoles.

Programme d'Action 1 : Création des agropoles

Ce programme vise à organiser, dans des zones déterminées suivant les besoins agricoles indiqués dans le tableau ci-dessous, les agriculteurs et autres entrepreneurs agricoles de manière à leur faciliter l'accès aux différents facteurs de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits, conformément à la Loi n° 2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun. Ces agropoles auront pour vocation d'utiliser rationnellement les potentialités locales, afin d'assurer les besoins des populations locales et nationales en produits vivriers (manioc, maïs, riz, haricot, banane plantain et l'arachide), en produits d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin et avicole, principalement) et en produits halieutiques de qualité. Ceci se fera à travers la relance des cultures pérennes et de rente (caféier, cacaoyer, tabac, palmier à huile, etc.) et de l'arboriculture fruitière (agrumes, avocatiers, manguiers, papayers, bananiers, etc.).

Tableau 65 : Principaux bassins de production par spéculation cultivée

Spéculations	Départements	Arrondissements
Café robusta	Haut-Nyong	Mboanz et Nguélémendouka
Cacao	Lom-et-Djérem	Bertoua et ses environs
	Boumba-et-Ngoko	Tous les Arrondissements
Maïs	Lom-et-Djérem	Ngoura, Bétaré-Oya, Bertoua 1 et 2, Mandjou, Diang
	Haut-Nyong	Dimako, Doumé, Abong-Mbang, Bedend, Nguélémendouka
Manioc	Lom-et-Djérem	Tout le Nord du Département, Arrondissement de Diang
	Haut-Nyong	Djenassoume, Mboma
	Kadey	Tous les Arrondissements
Banane Plantain	Haut-Nyong	Tous les Arrondissements
	Kadey	Mbang, Ndélélé
Igname	Lom-et-Djérem	Tout le Nord du Département, Bertoua et ses environs
	Kadey	Ketté, Batouri, Ndélélé
Maraîchers	Lom-et-Djérem	Bertoua et ses environs, Belabo
	Haut-Nyong	Abong-Mbang et ses environs, Doumé, Dimako
	Kadey	Batouri

Source : DR/MINADER/Est, décembre, 2015.

Les actions appropriées pour ce programme sont :

- la création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés et des parcs agroindustriels ;
- l'appui à l'installation des professionnels de l'agriculture et de l'élevage ;
- la réhabilitation des plantations de tabac abandonnées.

Action 1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés et des parcs agroindustriels

Cette action consiste à : (i) identifier les zones d'installation par blocs de 1 000 ha à raison de 3 à 5 ha à affecter par demandeur ; (ii) viabiliser ces zones (voies d'accès, eau, irrigation, électricité, habitat, aménagement, dessouchement) ; (iii) accompagner les demandeurs (mécanisation, fonds de roulement pour l'acquisition de semences et autres intrants agricoles, transformation in situ, emballage et commercialisation) ; et (iv) fournir au demandeurs, l'appui en organisation coopérative.

Action 2 : Appui à l'installation des professionnels de l'élevage moderne

Cette action consiste à : i) identifier les zones d'installation des professionnels de l'élevage moderne ; ii) élaborer une stratégie de l'accompagnement de ces professionnels, à raison de 10 à 50 hectares par professionnel d'élevage ; (iii) fournir l'appui à l'élaboration de dossiers viables à soumettre aux institutions de financement ; et (iv) mettre en place de mécanismes de financement adaptés.

Le SNADDT identifie dans le cadre de cette action, six (06) agropoles, à savoir :

- production et transformation du maïs à Bertoua (2015 ;
- production et transformation du cacao du Haut-Nyong (Abong Mbang);
- production et transformation du manioc de Batouri ;
- production et transformation du manioc de Bebend ;
- production et transformation du riz à Abong-Mbang ;
- production et transformation du café à Abong-Mbang

Action 3 : Réhabilitation des plantations de tabac abandonnées

Il s'agira de faire un état des lieux des plantations et fermes abandonnées, et d'élaborer et mettre en œuvre un plan directeur de rétrocession.

Programme d'Action 2 : Normalisation et contrôle de qualité des produits agricoles

La qualité des produits agricoles, leur origine, leur mode de production et leur condition de sécurité sanitaire devront respecter certaines normes requises, notamment les standards internationaux.

Ce programme a pour objectif d'améliorer la compétitivité agricole, au plan régional, national et international, par la définition des normes de qualité des produits, afin d'en assurer l'attractivité et la confiance du consommateur. Il comporte deux actions, à savoir :

- la mise en place du processus de labellisation et de certification ;
- l'inspection des intrants et des produits agricoles.

Action 1 : Mise en place du processus de labellisation et de certification

Cette action consiste à fournir aux producteurs l'appui à la définition des labels (appellation d'origine contrôlée, label agricole, certificat de conformité, label agriculture biologique), des cahiers de charge propres à chaque produit, et à sensibiliser les acteurs et les populations sur les enjeux de la normalisation.

Action 2 : Inspection des intrants et des produits agricoles

Cette action consiste à mettre en place un dispositif de contrôle de qualité des intrants de production, à assurer l'équipement des services de contrôle en moyens adéquats (laboratoire de contrôle etc.) et à créer des commissions locales de qualité et de labellisation des produits.

Programme d'Action 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles

La recherche agronomique au Cameroun relève des missions de l'IRAD qui, comme la plupart des établissements publics à caractère administratif (EPA), connaît ces dernières années des difficultés de fonctionnement du fait de la modicité des ressources accordées par le Gouvernement. En effet, le dispositif actuel de recherche comprend dans la Région de l'Est cinq unités à savoir :

- la Station Polyvalente de Bertoua ;
- la Station IRAD d'Abong-Mbang ;
- la Station Polyvalente de Yokadouma ;
- l'Antenne de Bélabo ;
- l'Antenne de Nguélémendouka.

Bien que leurs missions soient clairement énoncées, elles sont dépourvues de ressources nécessaires à leur déploiement. Le tableau ci-dessous est à ce sujet assez illustratif en ce qui concerne les ressources humaines.

Tableau 66 : Répartition quantitative et qualitative des ressources humaines des unités de recherche agricole

Catégories / Unités	Chercheurs	Appui technique à la recherche	Personnel administratif	Total
Station Polyvalente de Bertoua	01	02	05	08
Station IRAD d'Abong-Mbang	02	01	01	04
Station Polyvalente de Yokadouma	01	01	00	02
Antenne de Bélabo	00	00	00	00
Antenne de Nguélémendouka	00	00	00	00
Total	04	04	06	14

Source : *IRAD/DAF, décembre 2016*

En rapport avec ce qui précède, ce programme a pour objectif de relancer les activités de recherche agricole spécifique à la Région, en vue de générer et de diffuser des technologies améliorées et adaptées. Ceci permettra d'améliorer la productivité dans une logique de développement durable, à travers la mise en œuvre efficace de trois actions inter-liées, à savoir : (i) l'appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques ; (ii) l'appui au développement des structures d'appui - conseil et de vulgarisation ; et (iii) l'appui à l'enseignement agricole.

Il s'agira également d'élargir les missions des antennes locales de l'IRAD, dans la perspective de prendre en compte les prédications génétiques sur l'ensemble de la flore et de la faune de la Région de l'Est.

Action 1 : Appui aux structures de recherche et développement des innovations technologiques

Cette action consistera à promouvoir l'amélioration quantitative et qualitative de la production scientifique, technique et technologique, pour le développement durable de l'agriculture dans la Région de l'Est. Ceci se fera à travers :

- le renforcement des structures de recherche (formation et recyclage périodique des cadres supérieurs et techniciens de la recherche ; construction et réhabilitation des bâtiments des

structures de recherche au niveau Régional et local; facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement ; construction des laboratoires ainsi que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse) ;
- la gestion des connaissances acquises et leur capitalisation avec la mise en place d'un système d'information géographique Régional (SIG ;
- le développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- le développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo sanitaire ;
- le développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques.

Action 2 : Appui au développement des structures d'appui, de conseil et de vulgarisation

Cette action consiste à améliorer la performance des structures d'encadrement. Il s'agira de :

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories de partie prenantes (structures publiques de coordination, OP, société civile et secteur privé) pour le suivi et le contrôle du secteur agricole et rural, la prise en compte du genre et l'autonomisation des femmes rurales ;
- diffuser et vulgariser les innovations technologiques.

Action 3 : Appui à l'enseignement agricole

Cette action consiste à mettre en place les facteurs devant contribuer à la formation et à la professionnalisation des futurs producteurs agricoles par la mise en adéquation de l'offre de formation professionnelle avec les besoins d'un secteur appelé à se moderniser. Il s'agira de créer un Département de formation et de recherche agricole à l'université de Bertoua et de l'équiper en infrastructures de recherche agrovétérinaire et de développement rural.

I. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'exploitation des ressources minières

Lors de la phase du diagnostic territorial, il a été constaté que la Région de l'Est comptait cinquante-neuf (59) permis de recherche, soit environ 43,70% de tous les permis de recherches minières en cours au Cameroun. Malheureusement aucun de ces projets de recherche n'avait encore atteint la phase d'évaluation de réserves pouvant conduire à une possible exploitation industrielle.

À côté de ces projets de recherche, il existe deux permis d'exploitation dont l'un est attribué à Geovic Mining Corporation depuis 2003 pour le Nickel – Cobalt – Manganèse de Lomié ; et l'autre est octroyé depuis 2010 à l'entreprise coréenne C&K Mining, pour l'exploitation du diamant de Mobilong dans l'Arrondissement de Yokadouma. Respectivement 16 et 9 ans après la signature de ces deux permis d'exploitation, aucune action n'est malheureusement observée sur le terrain. Pour remédier à cet état de choses, il apparaît nécessaire que la Région de l'Est se donne comme cheval de batail, en termes d'orientation stratégique spécifique du secteur minier, la promotion de l'industrie d'exploration, d'exploitation et de transformation des ressources minières.

III.2.3.3 Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer l'exploration et l'exploitation des ressources minières

L'exploration et l'évaluation des ressources minières sont les étapes essentielles et incontournables par lesquelles il faudra absolument passer pour atteindre la phase de l'exploitation minière industrielle. Il s'agit des activités qui doivent être menées par des entreprises disposant des capacités techniques et financières bien établies. L'amélioration de l'exploration et l'exploitation des ressources minières doivent donc obligatoirement passer par :

- l'attribution des titres miniers aux entreprises rigoureusement sélectionnées sur la base de leurs capacités technico-financières et de leur expérience dans le domaine minier ;
- la rigueur dans les missions de contrôle administratif et de suivi technique du cahier des charges des entreprises minières.

Programme d'Action : Lancement de l'industrie minière

Le Chef de l'État s'adressant à la Nation le 31 Décembre 2015 disait ceci : « *... le pari majeur pour notre pays reste la création des conditions d'une véritable industrialisation. L'émergence ne se conçoit pas sans une industrie viable* ». Le secteur minier est l'un des piliers sur lequel l'industrialisation doit se fonder. Avec son potentiel minier, la Région de l'Est se présente comme celle qui doit être la pionnière de l'industrie minière au Cameroun. Au cours du prochain quinquennat, les bases solides de l'industrie minière de la Région de l'Est doivent être posées. Pour ce faire il faut ressusciter les projets miniers qui font l'objet des permis d'exploitation industrielle. Il s'agit des projets du nickel – cobalt- manganèse de Lomié et du diamant de Mobilong, sans oublier le projet de fer de Mbalam. À côté de ces projets phares, les nombreux gîtes d'or de la Région de l'Est qui ont fait l'objet de l'exploitation semi-mécanisée, peuvent être de véritables gisements d'or primaire. Pour le savoir, il faut mener une véritable exploration industrielle suivi d'une évaluation des réserves. Tout ce travail doit se faire sous le contrôle vigilant de l'administration chargée des mines. Ce programme se compose de trois actions majeures.

Action 1 : Études d'actualisation/réévaluation des projets miniers phares et leur promotion

L'État doit organiser des campagnes d'études d'actualisation et/ou de réévaluation des projets du nickel – cobalt- manganèse de Lomié, du fer de Mbalam et de diamant de Mobilong. Pour chacun de ces projets, une étude de faisabilité sommaire doit être réalisée. À l'issue de ces études, des campagnes promotionnelles d'envergure pour amener les investisseurs à s'intéresser à ces projets doivent être lancées. Il faudra prendre les mesures fiscales et douanières incitatives afin de rendre ces projets attractifs. Les nouveaux repreneurs devront être sélectionnés sur la base des appels d'offres internationaux.

Action 2 : Exploration et valorisation industrielle de l'or

Des campagnes d'exploration et de certification des réserves d'or primaire doivent impérativement être menées dans la Région de l'Est. Il faut donc être très sélectif dans l'attribution des permis de recherche. La découverte d'importants gisements devrait permettre le développement d'exploitations industrielles.

Action 3 : Contrôle plus rigoureux des projets miniers en cours dans la Région

Cette action devra être menée pour contraindre les titulaires des titres miniers à mener leurs activités conformément à leur cahier des charges Les récalcitrants devraient se voir retirés leurs titres miniers.

III.2.3.4 Objectif Stratégique Spécifique 4 : Valoriser des ressources minières par la première transformation des métaux et leurs dérivés

Le gros de la production minière actuelle de la Région de l'Est tourne autour de l'exploitation artisanale de l'or, du diamant et des matériaux de construction (artisanale et industrielle pour la construction des routes). Une infime quantité d'or et de diamant est transformée dans les bijouteries locales. La réglementation interdit l'exportation de l'or à l'état brut, c'est ce qui contraint les exportateurs d'or de transformer la poudre et les pépites d'or en lingot à travers les unités de fusion locales. Il n'existe donc pas d'unité d'affinage encore moins celle d'estampillage de l'or. La mise sur pied d'une chaîne de valeur est nécessaire pour apporter de la plus-value à l'or de la Région de l'Est. Dans la perspective du démarrage de la production des métaux de base (fer, nickel, cobalt, manganèse, etc..) et en tenant compte que la réglementation en vigueur exige que 15% de cette production doit être transformée sur place, il faut absolument penser à construire des métallurgies. Ceci permettra non seulement d'apporter une valeur ajoutée à ces métaux, mais créera également de nombreux emplois. À côté de tout ceci, il faut également penser à la valorisation des résidus miniers.

Programme d'Action : Optimisation de la production minière

Pour tirer le meilleur profit des ressources minières de la Région de l'Est, il faut penser à une chaîne de valeur allant de l'exploration à la transformation. Il faut donc mettre en place l'industrie métallurgique qui devra transformer ne se serait-ce qu'une partie des minerais de fer, de nickel, de cobalt et de manganèse qui seront bientôt produits dans la Région. L'optimisation de la production minière passe aussi par la valorisation et la commercialisation des résidus miniers ainsi que la formalisation de la production artisanale du sable et du gravier. Autour de ce programme s'insèrent trois actions fondamentales.

Action 1 : Élaboration d'un cadre d'appui à l'industrie de la métallurgie

Le Cameroun a pris l'option de transformer 15% de sa production minière sur place au Cameroun et la Région de l'Est ne peut pas déroger à cette disposition. Dans la perspective de la mise en production des gisements miniers dans la Région de l'Est, il faudra créer un cadre de soutien actif des meilleures entreprises locales intervenant dans la chaîne de valorisation minière. Ceci passe par des mesures incitatives permettant à ces entreprises d'accroître leurs capacités de production et d'améliorer leur profil technologique.

Action 2 : Valorisation et commercialisation des résidus miniers

Les résidus miniers, notamment le sable et gravier sont souvent abandonnés dans les sites de production minière et contribuent ainsi à la dégradation de l'environnement. La mise en œuvre de cette action se fera à travers des contrats de partenariats entre les entreprises minières et les communes pour la valorisation et la commercialisation des résidus miniers (sable, gravier, etc.).

Action 3 : Formalisation de la production artisanale du sable et du gravier

La production artisanale du sable et du gravier comme matériaux de construction n'est pas bénéfique pour l'État. Il importe de mettre sur pied un dispositif permettant de sortir ce secteur d'activité de l'informel et de l'amener à contribuer au budget de l'État. Il faut structurer, organiser, appuyer et accompagner le secteur de la production artisanale du sable et du gravier.

J. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques

L'orientation formulée pour guider les activités économiques liées aux ressources forestières, fauniques et halieutiques est l'« *optimisation des retombées économiques de l'exploitation de ces ressources ».*

Malgré l'abondance et la diversité des ressources forestières, fauniques et halieutiques dont regorge la Région de l'Est, de nombreuses études au rang desquelles le diagnostic territorial de cette Région, réalisé en début de cette étude, ont révélé que les retombées économiques de l'exploitation de ces ressources en termes de création des emplois et de génération des richesses demeurent largement en-dessous des attentes des pouvoirs publics et des populations. Il est apparu nécessaire de tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance et amener la contribution de ces ressources à l'économie Régionale et nationale à la hauteur des potentialités disponibles.

III.2.3.5 Objectif Stratégique Spécifique 5 : Valoriser davantage les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître leur contribution à l'économie Régionale et nationale

Les actions jugées nécessaires à l'atteinte de l'objectif stratégique spécifique *« Valoriser davantage les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître leur contribution à l'économie Régionale et nationale »* ont été identifiées ci-dessous et regroupées en cinq programmes à savoir :

1) la valorisation des ressources ligneuses ;
2) la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
3) la valorisation des ressources fauniques ;
4) la valorisation des ressources halieutiques ;
5) la commercialisation du carbone forestier.

Programme d'Action 1 : Valorisation des ressources ligneuses

Les principaux maux diagnostiqués dans l'exploitation du bois dans la Région de l'Est sont l'écrémage, les abandons en forêt aussi bien sur les parterres d'exploitation que sur les parcs ainsi que la faible capacité des opérateurs de la filière. En outre, l'industrialisation de la filière bois reste très souvent limitée à la première et deuxième transformation, au détriment d'une transformation plus poussée qui permettrait de mettre sur le marché des produits à plus forte valeur ajoutée et plus rémunérateurs.

Afin de juguler ce mal, les actions suivantes sont envisagées :

- l'accroissement substantiel du prélèvement par unité de surface ;
- la valorisation des rebuts de l'exploitation et de la transformation du bois ;
- la mise en place d'unités de 3eme et 4eme transformation ;

- la création des Ecoles et des Centres Agrées d'Apprentissage des Arts et Métiers du Bois ;
- l'appui à la création de Centres de Mutualisation des Ressources Techniques et Technologiques pour les petites et les très petites entreprises (PE et TPE) et les artisans

Action 1 : Accroissement substantiel du prélèvement par unité de surface

Le diagnostic territorial a révélé que la production du bois d'œuvre dans la Région de l'Est était caractérisée par le phénomène d'écrémage. Seulement 23,1% du nombre de pieds attribués est effectivement exploités et 24,4 % du volume attribué est effectivement prélevé tel que l'attestent les graphiques ci-dessous.

Graphique 6 : Graphiques comparatifs du nombre de pieds et volumes attribués par rapport aux nombre de pieds et volumes exploités.

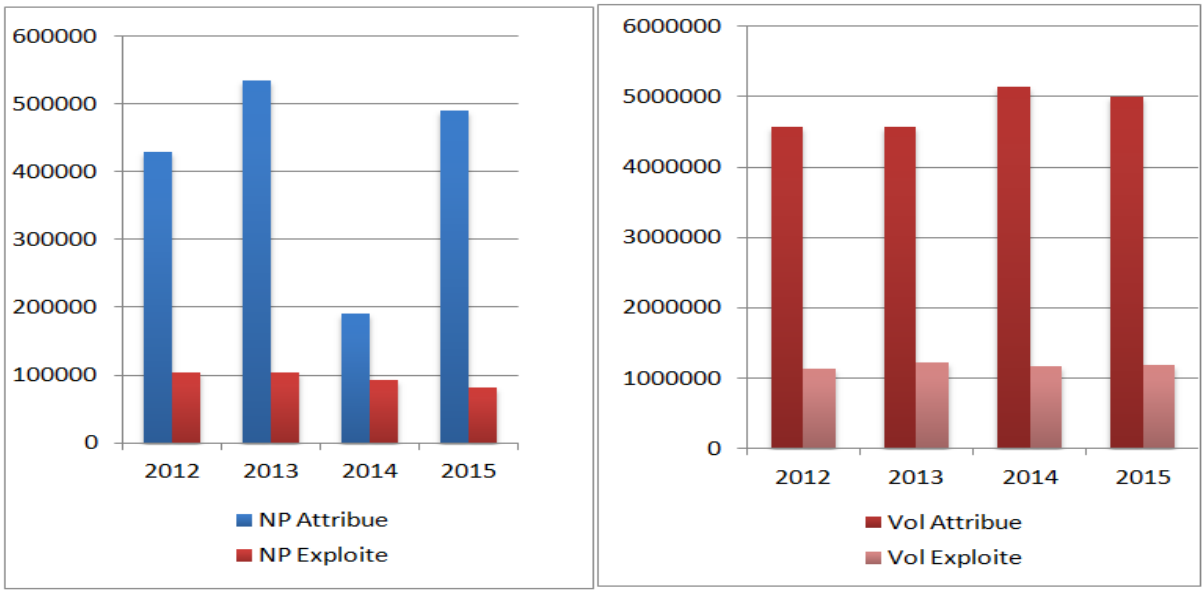

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Afin de combattre l'écrémage, il est envisagé d'accroître significativement le nombre d'essences exploitées, ce qui permettrait d'accroitre substantiellement le rendement (aussi bien le nombre de pieds exploités que le volume prélevé par unité de surface) et partant, la production totale sur les superficies concédées à l'exploitation. Cet accroissement se fera sous le contrôle des services déconcentrés du MINFOF par les concessionnaires qui devront dans le strict respect des plans d'aménagement intégrer de plus en plus d'essences de promotion dans leur plan de prélèvement. L'objectif visé pour cette action est de faire passer les niveaux de prélèvement qui sont actuellement de 23,1% des tiges et de 24,4% des volumes attribués à au moins 50% en cinq ans. Ceci ne nécessite pas de coûts supplémentaires puisqu'il s'agit de mieux rentabiliser les investissements déjà disponibles.

Action 2 : Valorisation des rebuts de l'exploitation et de la transformation du bois

Il a été diagnostiqué que l'exploitation du bois ne prélève guerre plus de 40% de la matière ligneuse coupée ou cassée sur les parterres de coupe, le reste, soit près de 60% étant simplement abandonné.

Il en est de même des unités de transformation où les rendements matière se situent aux environs de 35%. L'action envisagée pour réduire les pertes susmentionnées est de valoriser ces rebuts par leur transformation en de produits finis ligneux de dimensions plus réduites que celles des produits de transformation usuels (parquets ou lamellés collés par exemple) ou en de produits d'autres nature que du bois (charbon de bois etc...).

Afin de favoriser de telles récupérations entraînant l'intervention de plusieurs opérateurs de la filière bois sur le même parterre de coupe, le projet de nouvelle loi forestière a introduit la notion d'unité d'allocation de produits spéciaux (UAPS) et/ou de bois-énergie. Elle est définie comme une parcelle du domaine forestier national, permanent ou non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre un opérateur économique attributaire et l'administration en charge des forêts, en vue de la gestion durable desdits produits ou du bois-énergie.

S'agissant de la valorisation des rebuts de la transformation du bois, elle se fera soit directement par le transformateur, soit par d'autres opérateurs qui négocient et signent un contrat de récupération de ces rebuts avec le propriétaire de la chaîne de transformation.

Les résultats de cette action s'évalueront au nombre d'unités de valorisation des rebuts de l'exploitation ou de transformation du bois crées et opérationnelles. Sous l'encadrement du ministère chargé des forêt et de ses services décentralisés, il est envisagé la création de 10 unités de transformation des rebuts de l'exploitation et de 05 unités de valorisation des rebuts de la transformation du bois au cours du premier quinquennat du présent plan d'action. Cette action sera réalisée par des opérateurs économiques privés sur leur demande et sur leur financement pour un coût moyen estimé à 100 millions par unité.

Action 3 : Mise en place d'unités de 3eme et 4eme transformation

Afin de mettre sur le marché des produits de plus grande valeur ajoutée et plus rémunérateurs, il est nécessaire de relever le niveau actuel de transformation du bois pour atteindre la 3ème et 4ème transformation.

Cela suppose de pouvoir prolonger la filière pour s'engager dans la transformation plus poussée des bois (parqueterie) ou même passer à la menuiserie industrielle. Ce type de produits demande de revoir toutes les procédures et modes de fonctionnement des industries, ce qui est coûteux et difficile à réaliser, notamment du fait que le produit doit pouvoir répondre avec une grande fiabilité aux commandes des acheteurs. Aussi, la réalisation de cette action devra envisager d'apporter des appuis aux opérateurs pour y parvenir.

Les résultats de cette action s'apprécieront au nombre de nouvelles chaînes de 3ème et 4ème transformation installées et opérationnelles. Il est envisagé au cours du deuxième quinquennat de ce programme d'action l'installation de deux chaînes de 3ème transformation et deux de 4ème transformation pour un coût estimé à 1 milliard FCFA par chaîne, soit un total de 04 milliards FCFA pour les quatre.

Action 4 : Création des écoles et centres agréés d'apprentissage des arts et métiers du bois

En dépit de l'abondance de la matière ligneuse au Cameroun et particulièrement dans la Région de l'Est, la pratique des arts et métiers du bois y demeure artisanale et les revenus qu'ils génèrent restent faibles au regard du potentiel disponible. La création d'une école dans ce secteur d'activité, prévue par

le Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun (PDI-Cameroun) permettrait de disposer des capacités techniques nécessaires pour mieux valoriser le potentiel ligneux du pays. En raison de sa position dominante comme premier réservoir de la ressource ligneuse du pays, la Région de l'Est se prête naturellement à la création de cette école. Cette action sera réalisée conjointement par le MINFOF, le MINESUP, le MINAT, le MINPAT, le MINFI et le MINFOPRA au cours du deuxième quinquennat de ce programme d'action pour un coût estimé à 5 milliards FCFA.

La pratique des arts et métiers de bois dans la Région de l'Est est essentiellement artisanale et la production destinée au marché intérieur. En dépit de l'importance des effectifs des artisans impliqués, leur compétitivité et la qualité de leurs produits restent à améliorer. Pour ce faire, le PDI-Cameroun envisage la création des Centres Agrées d'Apprentissage des Arts et Métiers du Bois dans la Région de l'Est. Une densité d'un centre par Département nous semble appropriée. La création de ces centres agrées incombe conjointement au MINEFOP, MINFOF et MINFI. Le coût de réalisation de cette action comprend le coût de construction et équipement des centres estimé à 500 millions FCFA par centre, soit 2 milliards pour les 04 centres prévus et le coût de fonctionnement estimé à 100 millions FCFA par centre et par an.

Action 5 : Création des centres de mutualisation des ressources techniques et technologiques

La valeur des produits finis en bois est fortement tributaire de l'hygrométrie du matériau bois et de la qualité des outils de travail lors de l'usinage. Les coûts des équipements techniques nécessaires pour assurer un bon séchage du matériau bois et une bonne qualité aux outils de travail sont très souvent prohibitifs pour les petites entreprises et les artisans de la filière, d'où la nécessité de se mutualiser pour solliciter l'appui des pouvoirs publics afin de se les procurer. Il est ainsi envisagé dans un horizon de 05 ans, la mise en place d'un Centres de Mutualisation des Ressources Techniques et Technologiques des métiers de bois par Arrondissement pour un coût de 50 millions FCFA par centre, soit un total de 1 650 millions en cinq ans FCFA.

Programme d'Action 2 : Valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Le diagnostic territorial de la Région de l'Est a ressorti l'inorganisation qui caractérise l'exploitation des PFNL ainsi que le faible niveau de transformation des produits avant leur mise en marché, les privant ainsi de la plus-value qui aurait pu avoir un effet multiplicateur sur leur prix et partant sur les revenus des opérateurs de cette filière. Il s'agit des produits PFNL tels que l'huile ou le beurre de Moabi et la poudre de mangue sauvage. Aussi, en vue d'optimiser les retombées de l'exploitation de ces ressources, les actions envisagées sont les suivantes :

- organisation des filières de PFNL (recensement et regroupement des opérateurs de la filière par branche d'activité) ;
- renforcement des capacités des opérateurs pour les techniques de récolte et de transformation des PFNL ;
- promotion de la transformation locale des PFNL.

Action 1 : Appui à l'organisation des filières de PFNL

La récolte des PFNL relève directement des populations à la base et le problème diagnostiqué de ces populations se trouve au niveau de leur structuration, de leur organisation et surtout de leur capacité à planifier en commun leurs opérations. Aussi sont-elles très souvent flouées par des acheteurs agréés qui se chargent de la commercialisation de ces produits. Cette action apportera des appuis pour aider à structurer les récolteurs afin qu'ils s'organisent en groupements pour mieux faire face aux acheteurs agréés. Elle accompagnera également les opérateurs de ces diverses filières pour améliorer leurs performances et mieux gérer la ressource et apporter de la sérénité dans une filière qui pour le moment se développe dans l'incertitude, donc sans possibilités d'investissements conséquents et durables. Il s'agit de promouvoir le développement des PFNL afin d'améliorer sa contribution à l'économie locale et nationale. Elle sera assurée par le MINFOF et ses services déconcentrés. Ses résultats seront évalués sur la base du nombre d'associations ou de groupements d'associations créés et fonctionnels. Il est envisagé pour les deux premières années du plan, la création d'au moins une association par Arrondissement pour un coût estimé à 5 millions FCFA par Arrondissement.

Action 2 : Renforcement des capacités des opérateurs pour les techniques de récolte et de transformation des PFNL

La distribution de la plupart des PFNL a lieu à l'état brut, voire même frais. Or, plus un produit se commercialise en frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas. A l'inverse, si on peut le transformer ou le préparer en fonction des besoins du marché, cette sensibilité diminue en même temps que la valeur ajoutée du produit augmente. D'où l'intérêt de renforcer les capacités des opérateurs de la filière sur les techniques de collecte et de transformation des PFNL. Ceci se fera par l'organisation à l'intention de ces opérateurs des sessions de formation sur des thématiques choisies de commun accord par eux et les services déconcentrés du MINFOF, et dispensées par des institutions ou cabinets de réputation établie dans le domaine. Le coût de ces formations est estimé sur la base d'une session de 50 participants en moyenne à 10 millions par Arrondissement tous les 02 ans à partir de la 2ème année du programme, soit un total de 660 millions pour les cinq premières années du plan.

Action 3 : Promotion de la transformation locale des PFNL

Pour les mêmes raisons que ci-dessus et afin de leur imprimer une plus-value permettant de maximiser les revenus qu'ils procurent, il est fortement recommandé de transformer autant que faire se peut les PFNL avant leur mise sur le marché. Pour promouvoir cette pratique, on envisage l'appui à l'installation d'unités pilotes de transformation des PFNL. Cette action sera réalisée par les services déconcentrés du MINFOF en faveur des groupes organisés d'exploitants de PFNL au rythme de 05 unités par Département pour un coût estimé à10 millions FCFA par unité.

Programme d'Action 3 : Valorisation des ressources fauniques

Ce programme a pour objectif de valoriser la faune et les Aires Protégées afin d'optimiser leur contribution à l'économie Régionale et nationale. En effet, malgré l'existence de 04 parcs nationaux, une réserve de biosphère, 12 zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et 14 zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire

(ZIC-GC) dans la Région de l'Est, son diagnostic a révélé que leur contribution à l'économie demeure largement en deçà des attentes.

Les maux justifiant cet état des choses ont pour noms, l'absence des plans de gestion des parcs, des réserves et des zones de chasses, l'insuffisance des mécanismes incitatifs pour la gestion des ZIC-GC par les communautés riveraines et l'insuffisance des capacités des opérateurs de la filière faunique (éco-gardes, guide-chasse et gestionnaires communautaires des GIC-GC).

Les actions à mettre en œuvre pour endiguer ces maux afin de tirer d'avantage profit de l'importante ressource faunique de la Région de l'Est se rapportent à :

- l'élaboration et mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux, de la réserve de biosphère et des ZIC et ZIC-GC ;
- la promotion de la gestion communautaire des ressources fauniques dans les ZIC-GC ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles de toutes les parties prenantes de la filière faunique.

Action 1 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux, de la réserve de biosphère et des ZIC et ZIC-GC

Cette action sera mise en œuvre par les services centraux et décentralisés du MINFOF qui feront appel à des cabinets spécialisés pour l'élaboration des plans de gestion et se chargeront de leur mise en œuvre en régie. Il est envisagé un rythme d'exécution de cette action de 01 parc, 02 ZIC et 02ZIC-GC par an, pour un coût estimé à 100 millions FCFA par parc et de 50 millions FCFA par GIC ou GIC-GC.

Action 2 : Promotion de la gestion communautaire des ressources fauniques dans les ZIC-GC

Cette action vise à prendre et mettre en œuvre des mesures suscitant l'intérêt des communautés riveraines à s'impliquer dans la gestion des ZIC-GC. Elle sera initiée par les services centraux et déconcentrés du MINFOF. Son effectivité se mesurera par le nombre de conventions de gestion communautaire signée entre le MINFOF et les communautés riveraines. Le rythme d'exécution envisagé est de 03 conventions négociées et signées par an pour un coût estimé à 20 millions FCFA par convention, soit un total de 280 millions FCFA pour les 14 ZIC-GC de la Région au cours du premier quinquennat du plan.

Action 3 : Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes de la filière faunique.

Des sessions de renforcement des capacités sur des thèmes ciblés seront organisées à l'intention des différentes parties prenantes de la filière opérant sur le terrain. Elles se feront à l'initiative des services centraux et déconcentrés du MINFOF qui feront appel à de cabinets de consultants de réputation établie. Il est envisagé de tenir annuellement une session pour les gestionnaires des zones de chasse et une autre pour les éco-gardes.

Les coûts estimés sont de 40 millions FCFA par session, soit 80 millions FCFA par an et 400 millions F.CFA au bout de 05 ans.

Programme d'Action 4 : Valorisation des ressources halieutiques

Ce programme a pour objectif d'inciter les opérateurs de la filière à utiliser rationnellement l'énorme potentiel en eau de la Région pour mieux couvrir les besoins des populations locales et Régionales en produits halieutiques. Les principales entraves auxquelles se heurte l'exploitation optimale du potentiel halieutique de la Région de l'Est ont été diagnostiqués. Elles se rapportent à :

- la vétusté et l'inadaptation des équipements de pêche, des débarcadères et de conservation des produits de la pêche ;
- la pénurie des alevins qui freine le développement de la pisciculture malgré l'engouement manifesté par les populations de la Région ;
- les faibles capacités des opérateurs de cette filière.

Les actions prévues pour réduire ces handicaps et parvenir sans heurt au futur souhaité de la Région de l'Est en matière de valorisation des ressources halieutiques sont les suivantes :

- la construction et l'opérationnalisation de deux centres d'alevinage dans la Région de l'Est à Bertoua et à Mouloundou ;
- la réhabilitation des stations aquacoles et centres d'alevinage
- l'appui au développement de la pisciculture intensive en cages flottante (à Lom Pangar sur la Sanaga, à Batouri sur la Kadey et à Atok sur le Nyong) et sur bassins de terre dans tous les Arrondissements de la Région ;
- la mise en place des magasins d'approvisionnement en matériels et équipements modernes de pêche et de pisciculture ;
- la construction et équipement de pêcheries et des aires de débarquement avec hall pour vente des poissons ;
- la modernisation des équipements et infrastructures de conservation, de transformation et de mise en marché ;
- le renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique (pêche et pisciculture).

Action1 : Construction et opérationnalisation de deux centres d'alevinage dans la Région de l'Est à Bertoua et à Mouloundou

Cette action sera mise en œuvre par les services centraux et déconcentrés du MINEPIA dès la première année du plan grâce aux fonds d'investissement public et / ou de coopération pour un coût de construction estimé à 200 millions FCFA par centre et un coût de fonctionnement de 50 millions FCFA par centre et par an.

Action 2 : Réhabilitation des stations aquacoles et centres d'alevinage

Cette action consistera en la réhabilitation de la station aquacole de Bertoua et des centres d'alevinage d'Abong Mbang et de Ndélélé dont l'état de vétusté actuel compromet presque totalement les résultats que l'on en attend. Elle sera menée à l'initiative des services centraux et déconcentrés du MINEPIA pour un coût estimé à 100 million par site de réhabilitation, soit un total de 300 millions FCFA pour cette action

Action3 : Promotion de la pisciculture intensive

Cette action consiste à identifier des groupes d'acteurs locaux intéressés et à les accompagner en mettant à leur disposition des infrastructures, des intrants et l'aide financière nécessaires à leur installation dans l'activité piscicole. Cette activité est envisagée sous deux formes à savoir :

- la pisciculture intensive en cages flottantes (06 unités mises en place à Lom Pangar et à Belabo sur la Sanaga, à Batouri sur la Kadey, à Atok et Abong Mbang sur le Nyong et Mouloundou dans la Ngoko) ;
- la pisciculture intensive sur bassins de terre dans tous les Arrondissements disposant de sites appropriés.

La réalisation de cette action sera initiée par les services centraux et déconcentrés du MINEPIA dès la première année du plan et sera continue dans le temps. Les coûts y afférant sont évalués à 100 millions FCFA par site à cages flottantes et à 20 millions FCFA par Arrondissement pour les bassins de terre, soit 1260 millions FCFA au total.

Action 4 : Mise en place des magasins d'approvisionnement en matériels et équipements modernes de pêche et de pisciculture

La Région de l'Est ne dispose pas de magasins suffisamment achalandés pouvant permettre aux opérateurs des filières pêche et pisciculture de s'approvisionner en matériels et équipements adaptés pour leurs activités. Afin de corriger cette insuffisance, il est envisagé que les pouvoirs publics promeuvent l'installation de magasins de ce type dans la Région au taux de un magasin par Département. Il s'agira d'inciter les opérateurs économiques de la Région par des facilités financières ciblées (subventions, fiscalité...) à investir dans cette branche d'activité. Cette action sera initiée par le MINEPIA et nécessitera l'intervention de plusieurs autres administrations à l'instar du MINFI, du MINCOMERCE et du MINT. Son coût est estimé à 250 millions FCFA par magasin, soit au total 1 milliard FCFA.

Action 5 : Construction et équipement de pêcheries et des aires de débarquement avec hall pour vente des poissons

Afin d'engager la modernisation de l'activité de pêche dans la Région de l'Est et en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels de ce secteur, il est envisagé la construction et l'équipement de deux pêcheries modernes (Lom Pangar et Mouloundou), ainsi que l'aménagement et équipement des débarcadères avec hall pour vente des poissons sur les autres sites de pêche (Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok).

Cette action se fera à la diligence du MINEPIA pour un coût estimé à 200 millions FCFA par pêcherie et de 50 millions FCFA par débarcadère avec hall pour vente des poissons.

Action 6 : Modernisation des équipements et infrastructures de conservation, de transformation et de mise en marché des produits de pêche

La mise en œuvre efficace de cette action se fera à travers la modernisation des équipements et infrastructures de transformation, de conservation et de mise en marché. Ceci implique :

- les chambres froides à raison d'une par Arrondissement, soit 33 au total ;
- les wagons frigorifiques pour le transport des zones de production et de transformation vers les points de consommation, soit un total de 05 wagons frigorifiques (Lom Pangar, Bertoua, Atok, Batouri et Mouloundou) ;
- 04 unités de fabrication de glace (Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok).

La mise en œuvre de cette action se fera au cours des deux premières années à l'initiative des services centraux et déconcentrés de l'Etat chargés des pêches, de l'aménagement du territoire, des marchés publics, et de l'environnement et forêt.

Cette action sera mise en œuvre en deux ans pour un coût estimé à environ 1 milliard 980 millions FCFA sur la base de 50 millions par chambre froide et /ou par wagon frigorifique et 20 millions par unité de production de glace. Il pourrait être financé conjointement par le budget de l'Etat et le fonds de coopération.

Action 7 : Renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique (pêche et pisciculture)

Des sessions de renforcement des capacités sur des thèmes ciblés seront organisées à l'intention des différentes parties prenantes de la filière. Elles se feront à l'initiative des services centraux et déconcentrés du MINEPIA. Il est envisagé de tenir annuellement une session tous les deux ans à partir de la deuxième année. Les coûts de cette action sont estimés à 50 millions FCFA par session, soit 100 millions FCFA pour 02 sessions prévues au cours du premier quinquennat.

Programme d'Action 5 : Commercialisation du carbone forestier

Afin de lutter contre le phénomène d'Emission de Gaz à Effet de Serre (GES), les Etats de la planète ont adopté en 1992 à la Conférence de Rio de Janeiro, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'objectif ultime de la CCNUCC et des accords qui y sont liés est de « **stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique […] dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable** ».

De manière schématique, la lutte contre les changements climatiques consiste soit à réduire les émissions de GES dans l'atmosphère, soit à éliminer de l'atmosphère ceux qui y ont déjà été émis, ce qui est possible par piégeage, absorbation et fixation ou séquestration par les végétaux.

En effet, il est démontré que les activités forestières telles que le boisement, la gestion durable des forêts, l'agroforesterie contribuent à travers la photosynthèse au piégeage et au stockage du CO2 atmosphérique qui est un GES.

De même, en évitant la déforestation et la dégradation des forêts, l'on évite la libération dans l'atmosphère des GES qui résulteraient de la décomposition des débris végétaux ainsi générés (REDD)

Des efforts sont en cours par la communauté internationale pour promouvoir les activités qui contribuent à la réduction ou à l'élimination des émissions des GES et/ou à leur stockage. Ceci a fait des GES un bien économique de grande valeur. Afin d'utiliser une unité commune pour mesurer ce bien, tous les GES sont exprimés en équivalent de CO2 (CO2-éq) ou Crédit carbone. Les Crédits carbone sont vendus sur les marchés du carbone dont le fonctionnement est semblable à celui des marchés financiers.

Depuis le lancement en 1999 du premier fonds par la Banque Mondiale, les mécanismes d'achat d'actifs carbone issus des projets Kyoto se sont multipliés jusqu'à atteindre aujourd'hui un volume de plus de 1,5 milliards d'euros. Les acteurs veulent se fournir dès aujourd'hui en réductions d'émissions à bas prix, anticipant sur l'insuffisance des réductions d'émissions par des mesures et politiques nationales. Aujourd'hui, les gouvernements européens sont les investisseurs largement majoritaires de cette finance carbone en déploiement, tandis que le secteur privé reste encore timide. La Banque Mondiale s'affirme comme le principal gestionnaire de fonds. Le diagramme ci-dessous présente la configuration des différents fonds qui animent le marché du carbone.

Graphique 7 : Importance relative des différents fonds dans les actifs carbone

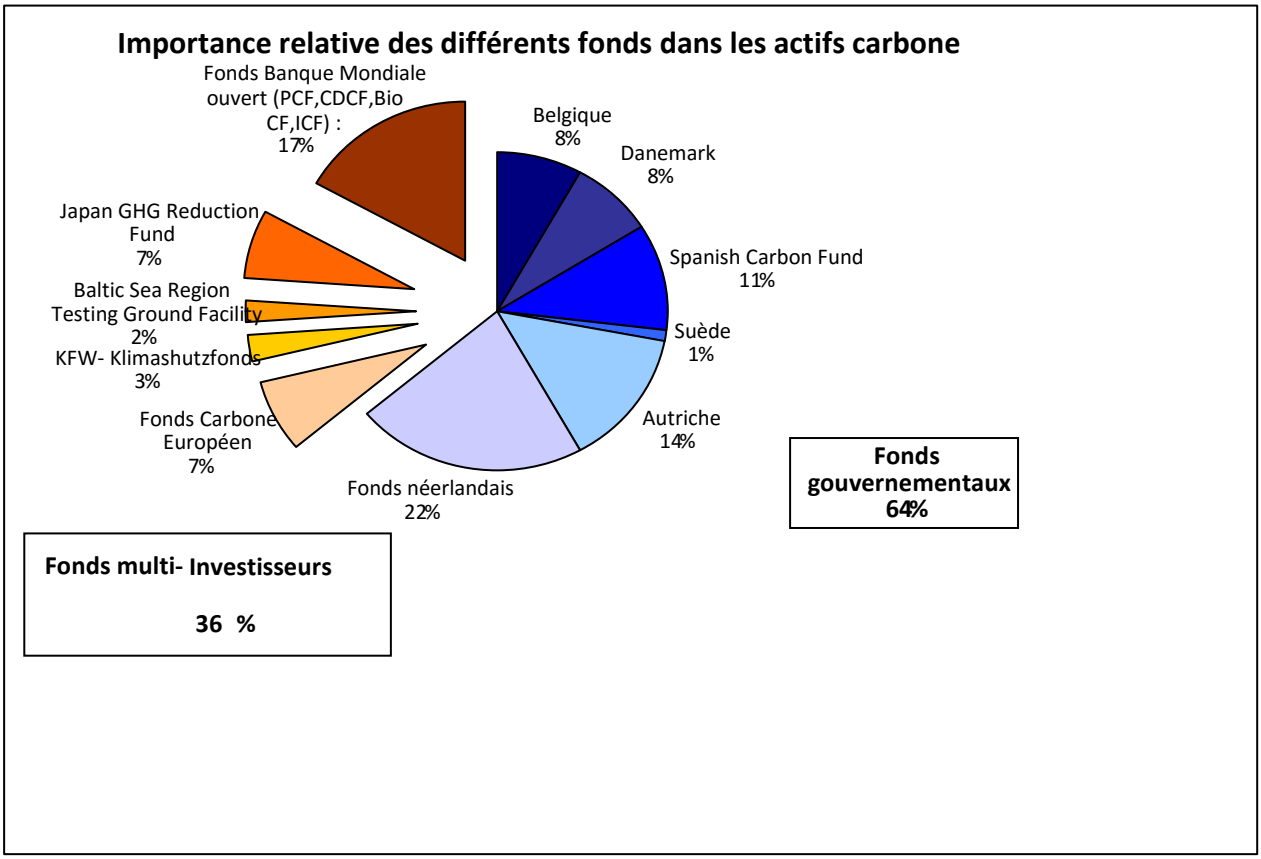

Source : *Ariane de Dominicis, 2005 :* Les fonds d'investissement dans les actifs carbone

Le diagnostic de la Région de l'Est a révélé d'immenses potentialités en termes des forêts, de terres dégradées et de jachères agricoles à restaurer. Elles sont susceptibles d'être mises à contribution dans le cadre du processus de Réduction des Emissions de GES dues à la Déforestation et la Dégradation

des forêts et qui prend en compte la gestion durable des forêts, la conservation, ainsi que le renforcement des stocks de carbones (REDD++). Dans cette perspective, le marché du Carbonne présenté ci-dessus représente une réelle opportunité à saisir pour le développement durable de cette Région.

Le présent programme a pour objectif de permettre à la Région de l'Est de tirer parti de ses potentialités forestières en participant au marché du carbone à travers le reboisement et le processus REDD

Deux actions sont envisagées pour la réalisation de ce programme. Il s'agit de :

- l'incitation des gestionnaires des forêts (Aires protégées, réserves, UFAs et forêts communales) à adhérer aux programmes REDD+ ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone ;
- l'accompagnement des gestionnaires des forêts dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone ainsi que dans la négociation et la signature des contrats de vente de crédits carbone ;
- l'accompagnement des communes forestières sur le marché carbone (identification des puits de carbone du massif forestier, évaluation du stock, renforcement des capacités des acteurs communaux sur les stratégies du marché, analyse de la situation du marché, positionnement des communes sur le marché).

Action 1 : Incitation des gestionnaires des forêts (Aires protégées, réserves, UFAs et forêts communales) à adhérer aux programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone

L'incitation se fera à travers des campagnes d'information de ces gestionnaires sur les conditions d'éligibilité et les avantages possibles du marché du carbone.

Ces campagnes se tiendront à l'initiative conjointe des services déconcentrés des ministères en charge de l'environnement et des forêts pour édifier les gestionnaires forestiers sur les tenants et aboutissants du marché du carbone. A cet effet, il est envisagé la tenue d'un séminaire d'informations par Département tous les deux ans pendant 05 ans pour un coût estimé à 05 millions FCFA par séminaire, soit un total de 40 millions FCFA en cinq ans.

Action 2 : Accompagnement des gestionnaires des forêts dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone ainsi que dans la négociation et la signature des contrats de vente de crédits carbone

L'accompagnement des gestionnaires volontaires se fera par l'appui technique que les pouvoirs publics leur apporteront dans :

- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion ou de reboisement compatibles avec les exigences du marché du carbone;
- la négociation et la signature des contrats de vente des crédits carbone.

Cet accompagnement sera à l'initiative conjointe des services déconcentrés des ministères en charge de l'environnement et des forêts. Ils feront appel à l'autorité nationale en charge du suivi des changements climatiques et aux organismes internationaux et ONG spécialisés. Ses résultats se mesureront au nombre de programmes REDD ou de reboisement élaborés et mis en œuvre, ainsi qu'à

celui des contrats de vente de crédits carbone négociés et signés. Il est envisagé qu'au cours du premier quinquennat de ce plan d'action, cet accompagnement ait abouti à l'élaboration d'au moins 5 programmes REDD ou de reboisement éligibles et à la signature d'au moins 02 contrats de vente de crédit carbone. Ses coûts sont évalués à un total de 150 millions FCFA à raison de 20 millions FCFA par programme élaboré et de 25 millions FCFA par contrat signé.

K. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et le plan d'action quinquennal (PAQ) en matière de tourisme

S'agissant du tourisme, une orientation fondamentale a été retenue pour guider la détermination des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour réaliser le futur économique souhaité dans la Région de l'Est. Il s'agit de la *promotion d'un tourisme axé sur l'exploitation de l'énorme potentiel local.*

Le diagnostic du territoire décline le profil de l'industrie touristique de la Région de l'Est à travers trois paramètres principaux, à savoir ses potentialités, les infrastructures d'accueil, et les capacités entrepreneuriales.

Le potentiel touristique de la Région de l'Est est énorme, « un diamant à l'état brut[10] », constitué d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel.

S'agissant du patrimoine naturel, c'est une aire écologique constituée de trois zones de végétation avec des paysages spécifiques : la zone forestière, la zone de transition et la zone de savane.

La zone forestière héberge des réserves et des aires protégées, notamment la réserve de biosphère du Dja, Patrimoine Mondial de l'Humanité, les parcs nationaux de Deng Deng, de Lobéké, de Boumba-Beck et de Nki. La zone de transition héberge la grotte de Mbartoua, refuge du chef des Gbaya pendant la résistance face à la colonisation allemande.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, la Région réunit une mosaïque de ressources dont :

- les savoirs, savoir-faire et savoir- être séculaires des Pygmées Baka, réputés pour leurs soins à base de plantes et d'écorces, et intéressés par des chercheurs et grands laboratoires pharmaceutiques ;
- des constructions comme la forteresse allemande de Doumé datant de 1909 à 1911, pour les amateurs d'histoire ;
- d'autres sites tels que le cimetière allemand de Moloundou, l'arbre à potence de Lomié, les chutes d'eau, et des espaces consacrés aux rites et autres manifestations locales.

Au regard de cette richesse nombreuse et variée, la Région se prête aux formes de tourismes ci-après, identifiées dans le rapport su SNADDT:

- tourisme de vision pratiqué dans le cadre de la visite des grandes composantes paysagères du Cameroun dont les parcs nationaux et réserves de faune qui sont le domaine par excellence du safari photo ;
- tourisme cynégétique autour des réserves de faune et parcs nationaux où la chasse sportive peut être autorisée ;

[10]- **Meirama Garba** Moussa (2016), *Ressources patrimoniales et perspectives touristiques dans l'Est-Cameroun : potentialités et limites actuelles, Revue Études Caribéennes* , Tourisme et ressources naturelles, Université des Antilles et de la Guyane, Fouillole, BP 250, 97157, Pointe-à-Pitre, boulevard Légitimus, imm. BDAF, BP 771, 97173 Pointe-à-Pitre Cedex, pp 33-34, Avril-Août 2016

- écotourisme qui participe à la protection de l'environnement et des espaces naturels ainsi qu'au bien-être des habitants de la zone ;
- tourisme culturel pour la découverte du patrimoine culturel de la Région, notamment celui des Pygmées et le mode de vie de ses habitants ;
- spéléologie autour de la grotte de Mbartoua.

Dans le cadre du tourisme cynégétique, la chasse sportive reste élitiste et concerne une clientèle restreinte. Les bénéfices qu'elle génère ne sont souvent pas évalués et sont combinés avec d'autres modes d'usage de la forêt, dont l'exploitation forestière, la conservation, des pratiques agro-forestières ou la chasse artisanale. Quatre catégories d'acteurs se partagent les revenus produits directement par la chasse sportive :

- l'État camerounais récupère 50 % des droits d'affermage des ZIC, l'intégralité de la taxe d'abattage et des différentes autres taxes liées à la chasse sportive, ainsi que 20 % de la masse salariale sous forme de cotisations sociales ;
- les communes où sont implantées les ZIC ont droit à 40 % du droit d'affermage des ZIC ;
- les populations locales, composées des communautés riveraines des ZIC, des communautés en charge de ZICGC et des employés des guides de chasse bénéficient de 10 % des droits d'affermage des ZIC, 100 % des droits d'affermage des ZICGC, la surtaxe d'abattage convenue dans les zones de chasse en zone forestière, 80 % de la masse salariale, et des œuvres sociales réalisées dans les villages ;
- les amodiataires des ZIC et ZICGC qui tirent un profit de cette activité.

Le tableau ci-après récapitule les différents droits et bénéficiaires de la chasse sportive tels que prévus par la réglementation en vigueur dans les zones d'intérêt cynégétique.

Tableau 67 : Clé de répartition des redevances de la chasse sportive

ZIC/ZICGC	Droit d'affermage	Taxe d'abattage
ZIC	50 % pour l'État	100 % pour l'État
	40 % pour la commune	
	10 % pour les communautés	
ZICGC	100 % pour le COVAREF	100 % pour l'État

Source : Richard Eba'a Atyi Guillaume, Lescuyer Jonas Ngouhouo Poufoun, Thérèse Moulendè Fouda, Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, rapport final, CIFOR, Novembre 2013, PP. 179

S'agissant de l'écotourisme, les aires protégées de la Région de l'Est regorgent une diversité écologique et culturelle riche et variée, favorable au développement de l'écotourisme. Malheureusement ces aires ne disposent souvent pas de centre d'accueil, et encore moins de pistes aménagées. En 2012, les recettes réalisées par la Réserve de Biosphère du Dja et le Parc National de Lobeke11 s'élevaient seulement à 246 000 FCFA pour l'un et 183 000 FCFA pour l'autre.

[11]- cf. Rapport du Schéma National, p. 200

Infrastructures d'accueil : L'industrie touristique dans la Région de l'Est souffre d'un curieux paradoxe : le riche potentiel est servi par des infrastructures et équipements désuets ou obsolètes, quand ils existent. Le tableau ci-après illustre à suffisance la pauvreté du dispositif d'accueil, qui doit certainement éloigner beaucoup de potentiels visiteurs.

Tableau 68 : Carte des établissements de tourisme de la Région de l'Est de 2012 à 2016

2012		2013			2014			2015			2016		
Ets. de loisirs	Agences de tourisme	Ets. hôteliers	Ets. de loisirs	Agences de tourisme	Ets. hôteliers	Ets. de loisirs	Agences de tourisme	Ets. hôteliers	Ets. de loisirs	Agences de tourisme	Ets. hôteliers	Ets. de loisirs	Agences de tourisme
0	0	114	0	0	111	0	0	111	0	0	176	0	0

Source : Annuaire Statistique du Cameroun, Chapitre 10 : culture, tourisme et loisir, édition 2017, p. 149

Les infrastructures et équipements d'accueil restent à développer.

Le tableau ci-dessous illustre une réalité socioéconomique du secteur du tourisme. En dehors de quelques établissements hôteliers des chefs-lieux de Département, l'industrie est entièrement portée par l'Etat, aussi bien dans l'initiative que dans la fourniture des ressources humaines.

Tableau 69 : Ressources humaines de quelques sites éco-touristiques

Aires Protégées	Effectif Personnel Organisation communautaire/opérateurs privés/ONG (Emplois indirects)	Effectif personnel étatique (Emplois directs)	Total
Reserve du Dja	00	65	65
Parc national de Lobeke	11	26	37

Source : Richard Eba'a Atyi Guillaume, Lescuyer Jonas Ngouhouo Poufoun, Thérèse Moulendè Fouda, Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, rapport final, CIFOR, Novembre 2013, P. 206.

Pour assurer une qualité continuellement améliorée, l'industrie devra être portée par des professionnelles notamment du secteur privé.

Le patrimoine riche et diversifié fait de la Région de l'Est une destination touristique privilégiée de grande importance au Cameroun. Il constitue la matière première pour un projet de développement à plusieurs formes de tourisme, notamment l'écotourisme, le tourisme cynégétique, le tourisme communautaire, le safari photo et l'aventure. L'enjeu de l'industrialisation du secteur consistera à attirer un volume optimal de *visiteurs qui contribuent à la croissance économique, mais sans dégradation écologique/sociale*.

Le SNADDT assigne au secteur touristique comme objectif global « d'harmoniser le développement de ce secteur à travers le concept territorial et une gestion intégrée, en offrant des perspectives de promotion du secteur, de développement économique et social et d'intégration Régionale par le biais : (i) de la valorisation des sites touristiques ; (ii) de la contribution réelle à la croissance économique nationale et au développement local par la réduction de la pauvreté ; et (iii) de l'augmentation des capacités d'accueil.

Il estime que pour l'horizon 2025, le nombre de touristes arrivant au Cameroun devrait se situer autour de 2 millions, et 2,6 millions par an à partir de 2035. Si l'on attribue à la Région de l'Est le dixième de chacune de ces estimations, c'est autour de 200 000 et 260 000 touristes par an qu'il faudrait évaluer la destination Est pour les périodes considérées.

III.2.3.6 Objectif Stratégique Spécifique 6 : Faire de la Région de l'Est une destination touristique d'envergure nationale et internationale en dotant l'industrie locale des conditions optimales d'accueil

L'atteinte de cet objectif sera soutenue par la mise en œuvre de deux programmes complémentaires. Il s'agit :

- du développement de l'industrie touristique ;
- de la promotion de la destination Est.

Programme d'Action 1 : Développement de l'industrie touristique

L'objectif poursuivi dans le cadre de ce programme est de promouvoir le développement des infrastructures et des services/produits de nature à attirer et rendre captive une clientèle nationale et internationale. L'atteinte de cet objectif est conditionnée par la réalisation des actions suivantes portant sur :

- la caractérisation des sites touristiques ;
- les études de viabilisation des sites touristiques ;
- la construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale ;
- l'appui à l'investissement privé et à l'innovation.

Action 1 : Caractérisation des sites touristiques

Cette action consiste à mener les opérations : (i) de cartographie des sites actuels ; (ii) d'étude d'identification des sites potentiels et leur cartographie ; (iii) de choix des stratégies idoines pour la mise en valeur de chaque site. Elle sera mise en œuvre à partir de l'année 1.

Action 2 : Etudes de viabilisation des sites touristiques

Cette action consiste, pour chaque site, à évaluer, au plan technique et financier, les différentes opérations de son aménagement, afin qu'il soit relié et accessible aux différentes agglomérations proches en toutes saisons. Elle sera mise en œuvre à partir de l'année 2.

Les opérations liées aux études de viabilisation des sites touristiques (réserve de biosphère du Dja, des parcs nationaux de Deng Deng, Lobéké, Boumba-Beck et Nki, de la grotte de Mbartoua, du cimetière allemand de Moloundou, de l'arbre à potence de Lomié et autres), sont estimées 50 000 000 FCFA. Le financement pourrait être assuré par le budget d'investissement public et les fonds de coopération des délégations ministérielles déconcentrés concernées et des municipalités en présence.

Action 3 : Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale

Ce complexe proposé par le SNADDT aura pour vocation : (i) de développer les produits touristiques concurrents et spécifique ; (ii) de valoriser les sites de la Région ; et (iii) d'assurer le renforcement des capacités humaines.

Action 4 : Appui à l'investissement privé et à l'innovation

Cette action consiste à inciter les professionnels du tourisme (locaux, nationaux et internationaux) à investir dans la mise en place des infrastructures et équipements touristiques de pointe. Il s'agit spécifiquement de mener des opérations : (i) de choix des mesures propres à stimuler le partenariat public/privé et l'investissement dans le développement de l'entrepreneuriat et de la croissance, en rendant la règlementation actuelle moins répressive et plus persuasive ; (ii) d'appui à la modernisation de l'offre d'hébergement touristique ; et (iii) d'accompagnement des entrepreneurs dans l'innovation.

Programme d'Action 2 : Promotion de la destination Est

Ce programme a pour objectif de promouvoir l'image de la Région de l'Est en matière de tourisme. Son atteinte sera conditionnée par la mise en œuvre des trois actions ci-après :

- l'enrichissement de l'accueil et l'amélioration de l'accès à la destination touristique ;
- le développement des activités de promotion du tourisme de la Région ;
- le renforcement des capacités humaines du secteur touristique.

Action 1 : Enrichissement de l'accueil et amélioration de l'accès à la destination touristique

Cette action nécessitera comme opérations de mise en œuvre : (i) l'appui à l'amélioration de la qualité d'accueil (promotion des meilleures pratiques et sensibilisation des agences de voyages et des établissements touristiques sur leurs rôles d'ambassadeurs auprès des touristes) ; (ii) l'engagement du virage technologique par la création des sites Web conviviaux et fiables, présentant les entreprises, les produits attractifs, les activités et itinéraires, de même que les prix intéressants, avec la possibilité de réservation en ligne de façon simple, rapide et sécuritaire ; (iii) l'implantation des villages-relais et des aires de services ; (iv) une signalisation touristique et routière qui répond aux besoins des consommateurs ; (v) la revue des critères et normes de classification des établissements d'hébergement touristique ; (vi) la mise en place des mesures d'éradication de l'insécurité frontalière.

Action 2 : Développement des activités de promotion du tourisme de la Région

La réalisation de cette action sera subordonnée, de la part de la tutelle sectorielle à la mise en œuvre des opérations de : (i) création, avec l'appui des partenaires, d'un réseau d'ambassadeurs constitué de sportifs, de scientifiques, d'artistes et d'hommes d'affaires de renommée internationale, pour promouvoir la destination « Soleil Levant » ; (ii) de confection et de diffusion des objets publicitaires sur les produits et services touristiques de la Région ; (iii) d'appui à l'identification et au ciblage des marchés nationaux et étrangers avec des produits et services compétitifs ; (iv) d'intensification de sa présence sur les réseaux sociaux pour profiter de ces médias et engager un dialogue permanent avec les touristes, une stratégie intégrant systématiquement les applications mobiles.

Action 3 : Renforcement des capacités humaines du secteur touristique

Cette action consiste à fournir à l'industrie touristique de la Région, l'appui nécessaire au développement des ressources humaines compétentes et engagées. Il s'agit de mettre en œuvre, dans le complexe d'animation touristique, le dispositif (programme, professionnel, plateau technique) de formation des guides et personnels des établissements touristiques.

L. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) et plan d'action quinquennal (PAQ) en matière d'économie de services

En ce qui concerne l'économie de services, une orientation fondamentale a été retenue pour guider la détermination des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour réaliser ce futur souhaité. Il s'agit du renforcement de l'offre des services commerciaux, financiers, de transports, de postes, communication et de TIC.

Les entreprises d'économie de services dans la Région de l'Est sont constituées de PME/PMI exerçant dans les BTP, les prestations de services, le commerce général, l'hébergement, l'artisanat, les services financiers, les agences de transport, les services des TIC.

Leurs grandes difficultés sont exprimées en termes de faible encadrement, d'accessibilité difficile aux matières premières, aux financements, de multiples entraves quant à l'admissibilité aux marchés publics ou à la sous-traitance y relative, ou au règlement de leurs honoraires.

Le renforcement de ces entreprises contribuera à la redynamisation de l'économie locale car elles :

- procureront plus de la moitié des emplois formels et contribueront ainsi à atténuer la pauvreté à la source ;
- apporteront des solutions efficaces aux problèmes d'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux services de santé et de l'éducation, aux TIC et aux communications électroniques ;
- favoriseront l'émergence et le développement de la classe moyenne locale.

III.2.3.7 Objectif Stratégique Spécifique 7 : Densifier le tissu régional des entreprises d'économie de services

L'atteinte de cet objectif stratégique spécifique se fera à travers la réalisation de deux programmes inter-reliés. Il s'agit :

- du renforcement du tissu des entreprises d'économie de services ;
- de l'amélioration du climat des affaires.

Programme d'Action 1 : Renforcement du tissu des entreprises d'économie de services

Ce programme a pour objectif d'accompagner les PME/PMI des domaines énumérés (les BTP, les prestations de services, le commerce général, l'hébergement, les services financiers, les agences de transport, les services des TIC) à renforcer leurs capacités en offre qualitative et quantitative de services, à travers tout le territoire de la Région de l'Est. Son atteinte se fera à travers la réalisation des trois actions ci-après :

- appui à la réhabilitation des entreprises existantes ;

- promotion de la création et du développement des entreprises ;
- création des marchés frontaliers des biens et des services.

Action 1 : Appui à la réhabilitation des entreprises existantes

Cette action consiste à : i) mener les opérations d'état des lieux par filière des PME/PMI existantes et en proie à des difficultés ; ii) procéder à la classification par type de besoins ; iii) accompagner les PME/PMI dans leur structuration, et iv) fournir aux PME/PMI l'assistance nécessaire au déploiement optimal à travers notamment le renforcement des capacités humaines.

Action 2 : Promotion de la création et du développement des entreprises

Cette action consistera à : i) identifier les porteurs de projets ; ii) accompagner maturation des projets ; iii) fournir aux porteurs de projets un appui à la structuration et une assistance notamment financière à la création d'entreprise ; iv) renforcer les capacités des ressources humaines ; et v) assurer l'accompagnement de leur migration du secteur informel vers le secteur formel.

Action 3 : Création des marchés frontaliers des biens et des services

Cette action consiste à créer dans les agglomérations frontalières des marchés permanents. Dotés d'équipements/infrastructures modernes, leur fonction principale est de proposer aux visiteurs nationaux et étrangers des produits et services artisanaux et manufacturés de la Région de l'Est.

Programme d'Action 2 : Amélioration du climat des affaires

L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance du secteur, en créant les conditions d'une communication fluide entre les opérateurs de chaque filière d'une part, et entre les opérateurs de chaque filière et les acteurs publics d'autre part. Ceci ayant pour finalité un meilleur accès aux services dans la Région de l'Est, et la fluidité des rapports économiques avec les pays voisins. L'atteinte de cet objectif se fera à travers la réalisation des deux actions ci-après :

- l'appui à l'organisation des filières ;
- la création de cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels des filières.

Action 1 : Appui à l'organisation des filières

Cette action consiste à : i) faire la cartographie des filières ; ii) accompagner les opérateurs dans leur organisation en trois instances (Arrondissement, Département, et Région) ; et iii) renforcer les capacités des membres de ces instances sur l'éthique et la déontologie administrative.

Action 2 : Création de cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels des filières

Cette action consiste à créer le cadre d'un dialogue républicain entre les représentants des acteurs publics dont les autorités administratives, et ceux des organisations professionnelles des PME/PMI d'économie de service en particulier et des entreprises en général.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°3 : Développement de l'économie

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenu des populations dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Développement des filières végétales								
A1 : Structuration des organisations des producteurs de la Région	Au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC sont fonctionnelles dans chaque Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels et des prestataires de services concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	40	2021
A2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, de la société civile et du secteur privé de la Région	Capacités techniques d'au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC renforcées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	120	2022
A3 : Appui à l'acquisition des intrants de production	Au moins cinq coopératives/fédérations de GIC appuyés par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023
A4 : Appui à la production	Au moins les 05 coopératives/GIC appuyées bénéficient de l'appui	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP,	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
					MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers			
A5 : Appui à la transformation	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC appuyées par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1000	2023
A6 : Appui à la commercialisation	Au moins quatre marchés frontaliers aménagés	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	33 000	2023
Programme d'Action 2 : Développement des filières animales								
A1 : Appui à la structuration	Au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC d'élevage dans chaque Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	40	2023
A2 : Acquisition des intrants de production	Au moins cinq coopératives/fédérations de	Budget de l'État et	Personnel de l'État des sectoriels	Infrastructures et équipements des	MINEPAT, MINAT, MINADER,	Conception/ Exécution/Financement/	200	2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	GIC appuyés par Département	partenaires au développement	concernés	sectoriels concernés	MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Accompagnement du processus		
A3 : Appui à la production	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC appuyés par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1 000	2020 - 2025
A4 : Appui à la transformation	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC par Département ayant bénéficié d'unités de transformation équipées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023
A5 : Appui à la commercialisation	01 espace pour chaque espèce aménage aménagé dans chaque marché	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	33 000	2023
Programme d'Action 3 : Maîtrise de la sécurité alimentaire au plan Régional								
A1 : Mise en place et renforcement d'un système d'information sur les marchés et d'alerte précoce sur la sécurité	Dispositif installé fonctionnel dès la première année aux trois paliers administratifs (Région, Département, Arrondissement) ;	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
alimentaire					financiers			
A2 : Lutte contre la malnutrition	Populations et différents acteurs sensibilisés presqu'à 100 %	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2025
A3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et l'organisation des réserves stratégiques en spéculations locales disponibles	01 système local de gestion mis en place dans chaque Arrondissement	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	3 000	2024 - 2025
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir dans la Région de l'Est une agro-industrie éco compatible qui contribue à assurer quantitativement et qualitativement les besoins locaux, et frontaliers								
Programme d'Action 1 : Création des agropoles								
A1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés et des parcs agroindustriels	06 zones créées et aménagées	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50 000	2021 - 2022
A2 : Appui à l'installation des professionnels de l'élevage moderne abandonnés	Au moins quatre sites identifiés et aménagés dans le strict respect des normes environnementales sont réhabilités et rétrocédés	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50 000	2021 - 2025
A3 : Réhabilitation des plantations de tabaculture abandonnées	Au moins 80% des plantations de la SCTA réhabilité et rétrocédés;	Budget de l'État et contribution	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP,	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du	100	2022 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Nombre d'emplois décents générés	des partenaires au développement			MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	processus		
Programme d'Action 2 : Normalisation et contrôle de qualité des produits agricoles								
A1 : Mise en place du processus de labellisation et de certification	01 guide à l'usage des établissements touristiques disponible	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
A2 : Inspection des intrants et des produits agricoles	Au moins un dispositif de contrôle équipé créé dans chaque Département ;	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
Programme d'Action 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles								
A1 : Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques	05 laboratoires/antennes de recherche l'de l'IRAD équipées ; Techniques, technologies et programmes de formation/recherche développés	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
A2 : Appui au développement des structures d'appui, de conseil et de vulgarisation	Au moins 04 structures créées et appuyées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A3 : Appui à l'enseignement agricole	01 Département de formation et recherche agricole opérationnel à l'Université de Bertoua	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer l'exploration et l'exploitation des ressources minières								
Programme d'Action : Lancement de l'industrie minière								
A1 : Études d'actualisation/réévaluation des projets miniers phares et leur promotion.	Nombre de sites identifiés ou réévalués ayant effectivement repris..	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.).	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	468	2020 - 2023
	Les rapports des études d'actualisation/réévaluation des projets miniers phares sont disponibles ; les études de faisabilité sommaires sont disponibles ; les appels d'offres sont lancés en vue de la sélection de repreneurs ; Nombre de projet ayant effectivement repris.	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025
A2 : Exploration et valorisation industrielle de l'or	Les rapports techniques sur tous les sites d'or sont élaborés et sont disponibles ; les appels d'offres ont sont lancés ; les entreprises sont	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	486	2020 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	sélectionnées ; les permis de recherche sur l'or leur sont attribués.	internationaux (BM, PNUD, etc.)						
A3 : Contrôle plus rigoureux des projets miniers en cours dans la Région.	Les missions de contrôle technique et de suivi administratif sont effectives, régulières et veillent au respect du cahier des charges et au chronogramme des travaux ; nombre d'entreprises respectant leur cahier des charges et le chronogramme des travaux	Budget du Ministère chargé des Mines	Personnel du Ministère chargé des Mines	Infrastructures du Ministère chargé de Mines	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	5	2020 - 2025
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Valoriser des ressources minières par la première transformation des métaux et leurs dérivés.								
Programme d'Action 1 : Optimisation de la production minière.								
A1 : Élaboration d'un cadre d'appui à l'industrie de la métallurgie.	Le rapport indiquant les différents appuis à apporter aux promoteurs de l'industrie de la métallurgie est disponible.	Budget du Ministère chargé des Mines.	Personnel du Ministère chargé des Mines.	Infrastructures du Ministère chargé de Mines.	sociétés minières, communes & ONG	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	217,5	2020 - 2025
A2 : Valorisation et commercialisation des résidus miniers.	Les partenariats entre les communes et les entreprises minières pour la valorisation des résidus miniers sont établis et sont opérationnels ; nombre de partenariats opérationnels	Budget du Ministère chargé des Mines, sociétés d'exploitation minière, communes et ONG	Personnel du Ministère chargé des Mines, des sociétés minières, es communes, des ONG et des sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des sociétés minières, des communes, des ONG et des sociétés de services/sous-traitants.	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	100	2020 - 2025
A3 : Formalisation de la production artisanale du sable et du gravier.	Nombre d'exploitants artisanaux travaillant dans un cadre formel ; le montant des contributions	Budget du Ministère chargé des Mines,	Personnel du Ministère chargé des Mines, des communes, des	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	468	2020 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	en termes de droits et taxes payés par les exploitants	communes et ONG	ONG et des bureaux d'études/consultants	communes, des ONG et des bureaux d'études/consultants	d'études/consultants			
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Valoriser les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître Leur contribution à l'économie Régionale et nationale								
Programme d'Action 1 : Valorisation des ressources ligneuses								
A1 : Accroissement substantiel du prélèvement par unité de surface	au moins 50% des tiges attribués effectivement sont prélevés	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Agents des firmes d'exploitation forestière	Documentation Logistique Equipements appropriés	-Services déconcentrés MINFOF ; -Exploitants forestiers	-Veillent à l'application des règles en vigueur ; -Appliquent les règles en vigueur	0	2020 - 2024
A2 : Valorisation des rebuts de l'exploitation et de la transformation du bois	-10 unités de valorisation des rebuts de l'exploitation du bois créés et opérationnelles ; -05 unités de valorisation des rebuts de la transformation du bois crées et opérationnelles	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Opérateurs privés	Documentation Logistique Equipements appropriés	-MINFOF et Services déconcentrés MINFOF ; -Propriétaires de chaînes de transformation -Opérateurs privés	-Accordent et encadrent les UAPS ; -Demandent, investissent et exploitent les UAPS ; -Encadrent et contrôle de la mise en œuvre des contrats y afférant ; - Négocient et signent des contrats ; exploitent des chaînes de récupération des rebuts	1500	2020 - 2024
A3 : Mise en place d'unités de 3ème et 4ème transformation	02 nouvelles chaines de 3ème et 02 nouvelles chaines 4ème transformation installées	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Opérateurs privés	Documentation Logistique Equipements appropriés	-MINFOF et Services déconcentrés MINFOF ; -Opérateurs privés	-Incitation, encadrement, suivi et contrôle ; - Investissent dans l'installation et exploitent les chaînes installées	4000	2025 - 2029
A4 : Création d'une Ecole des Arts et Métiers du Bois dans la Région de l'Est	01 Ecole crée et fonctionnelle	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINESUP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières	MINFOF ; MINESUP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	5000	2025 - 2029

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
				Equipements appropriés				
A4 : Création de centres agrées d'apprentissage des arts et métiers du bois	04 centres créés fonctionnels à raison de 01 centre par Département	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINEFOP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	MINFOF ; MINESUP MINEFOP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	3600	2020 - 2024
A5 : Appui à la création de centres de mutualisation des ressources techniques et technologiques	33 centres créés et fonctionnels à raison de 01 centre par Arrondissement	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINEFOP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	MINFOF ; MINESUP MINEFOP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	1650	2020 - 2024
Programme d'Action 2 : Programme de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)								
A1 : Appui à l'organisation des filières de PFNL	- 01 répertoire mis en place par Arrondissement. - Une association professionnelle créée par Arrondissement en deux ans	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources foncières ; Equipements appropriés	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière	-Recensement et élaboration des répertoires des opérateurs de la filière ; -Sensibilisation ; -Organisation en associations professionnelles	198	2020 - 2021
A2 : Renforcement des capacités des opérateurs sur les techniques de récolte et de transformation des PFNL	une session de 50 participants en moyenne tenue par Arrondissement tous les 02 ans	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	660	2022 - 2025
A3 : Promotion de la transformation locale des PFNL et leur commercialisation (industrialisation)	05 'unités pilotes de transformation de PFNL installées par Département	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière	-Incitation, encadrement ,suivi et contrôle ; -Investissent dans l'installation et exploitent les les unités installées	200	2020 - 2021

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Programme d'Action 3 : Programme de valorisation des ressources fauniques								
A1 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux, de la réserve de biosphère et des ZIC et ZIC-GC	01 plan de gestion de parc ; 02 plans de gestion de ZIC et 02 plans de gestion de ZIC-GC élaborés et mis en œuvre par an	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF Cabinets spécialisés	Elabore les TDR et les DAO, lancent les marchés et met en œuvre les plans de gestion élaborés. Elaborent les plans de gestion	1500	2020 - 2024
A2 : Promotion de la gestion communautaire des ressources fauniques dans les ZIC-GC	Nombre de conventions de gestion communautaire signée entre le MINFOF et les communautés riveraines (14)						280	
A3 : Renforcement des capacités (techniques et matérielles) de toutes les parties prenantes de la filière faunique	Deux sessions de renforcement des capacités tenues par an : une session pour les gestionnaires des zones de chasse et une autre pour les éco-gardes	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; Opérateurs de la filière ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	400	2020 - 2024
Programme d'Action 4 : **Valorisation des ressources halieutiques**								
A1 : Construction et opérationnalisation de deux centres d'alevinage dans la Région de l'Est à Bertoua et à Mouloundou	02 centres d'alevinage construits et opérationnel	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; MINEFOP MINFI Agent MINEPDEP et Gestionnaires des forets ; consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière; MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés ; Consultants	-Initient, fixent les modules de formation ; -Suivent et appliquent les enseignements reçus -Incitent, subventionnent encadrent suivent et contrôlent -Investissent dans l'installation et exploitent les unités installées	900	2020 - 2024
A2 : Réhabilitation des stations aquacole et centres d'alevinage	01 station aquacole réhabilitée à Bertoua 02 centres d'alevinage réhabilités à Abong Mbang et à Ndélélé	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière		Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation	300	2020

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
						et exploitent les unités installées		
A3 : Promotion de la pisciculture intensive	06 unités piscicoles à cages flottantes crées et opérationnelles à Lom Pangar et à Belabo dans la Sanaga, à Batouri dans la Kadey, à Atok et Abong Mbang dans le Nyong et Mouloundou dans la Ngoko	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation et exploitent les les unités installées	600	2020
A4 : Mise en place des magasins d'approvisionnement en matériels et équipements modernes de pêche et de pisciculture	Nombre de magasins d'approvisionnement en équipements de pêche fonctionnels : un magasin par Département	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation et exploitent les les magasins	1000	2020 - 2021
A5 : Construction et équipement de pêcheries et des aires de débarquement avec hall pour vente des poissons	02 pêcheries modernes construites et opérationnelles	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Maîtrise d'ouvrage et consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA	400	2020 - 2021
	04 aires de débarquement avec hall pour vente des poissons aménagés et équipés à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Maîtrise d'ouvrage et consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA	04 aires de débarquement avec hall pour vente des poissons aménagés et équipés à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A6 : Modernisation des équipements et infrastructures de conservation, transformation et de mise en marché des produits de pêche	- 33 chambres froides construites et fonctionnelles : une chambre froide par Arrondissement ; - 05 wagons frigorifiques acquis et affectés : 01 par site de production, soit cinq au total (Lom Pangar, Bertoua, Atok, Batouri et Mouloundou) 04 unités de fabrication de glace à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation ; Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Maîtrise d'ouvrage et consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA	1980	2020 - 2024
A7 : Renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique	02 sessions de renforcement des capacités tenues en cinq ans	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; Opérateurs de la filière ; consultants	Documentation; Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	100	2021 - 2023
Programme d'Action 5 : Programme de commercialisation du carbone forestier								
A1 : Incitation des gestionnaires des forêts (Aires protégées, réserves, UFAs et forêts communales) à adhérer aux programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone	01 séminaire d'informations tenu par Département tous les deux ans;	Budgets conséquents	Agent MINEPDEP et MINFOF Gestionnaires des fôrets ; consultants	Documentation Logistique	MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés MINEPDEP et MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	40	2020 - 2024
A2 : Accompagnement des gestionnaires des forêts de la dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes REDD ou de reboisement en vue de	- 05 programmes REDD ou de reboisement éligibles élaborés ; - 02 contrats de vente de crédit carbone signés	Budgets conséquents	Agent MINEPDEP et MINFOF Gestionnaires des fôrets ; consultants	Documentation Logistique	MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés MINEPDEP et MINFOF ; Opérateurs de la	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	150	2020 - 2024

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
leur participation au marché du carbone ainsi que dans la négociation et la signature des contrats de vente de crédits carbone					filière Consultants Organismes et ONG spécialisés			
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Faire de la Région de l'Est une destination touristique d'envergure nationale et internationale, en dotant l'industrie locale des conditions optimales								
Programme d'Action 1 : Développement de l'industrie touristique								
A1 : Caractérisation des sites touristiques	01 cartographie des sites aménagés disponible	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	120	2020
A2 : Etudes de viabilisation des sites touristiques	plan d'aménagement de chaque site élaboré	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2021
A3 : Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale[12]	01 complexe construit et opérationnel	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2024
A4 : Appui à l'investissement privé et à l'innovation	Plan d'appui et d'accompagnement à l'innovation élaboré et mis en œuvre	Budget de l'État et contributions des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	30	2020
Programme d'Action 2 : Promotion de la destination Est								
A1 : Enrichissement de l'accueil et amélioration de l'accès à la destination	01 guide à l'usage des promoteurs disponibles	Budget de l'État et contribution	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du	50	2020 - 2024

[12]- Action proposée par le Schéma National d'Aménagement et Développement Durable du Terrtoire

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
touristique		des partenaires au développement				processus		
A2 : Développement des activités de promotion du tourisme de la Région	01 plan et 01 support électronique de promotion de la destination Est existent	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2024
A3 : Renforcement des capacités humaines du secteur touristique	01 plateau technique école à l'usage des promoteurs est opérationnel	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	100	2024 - 2035
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Densifier le tissu Régional des entreprises d'économie de services								
Programme d'Action 1 : Renforcement du tissu des entreprises d'économie de services								
A1 : Appui à la réhabilitation des entreprises existantes	01 cartographie des entreprises, PME/PMI existantes disponible	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2020 - 2021
A2 : Promotion de la création et du développement des entreprises	01 plan de promotion et du développement des entreprises opérationnel	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2020 - 2021
A3 : Création des marchés frontaliers des biens et des services	Au moins quatre marchés frontaliers créés							
Programme d'Action 2 : Amélioration du climat des affaires								
A1 : Appui à l'organisation	Plan d'appui à l'organisation	Budget de	Personnel de l'État	Infrastructures et	MINNEPAT, tutelles	Conception/	66	2022

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
des filières	des filières existe et est opérationnel	l'État et contribution des partenaires au développement	des sectoriels concernés	équipements des sectoriels concernés	techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		
A2 : Création de cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels des filières	38 cadres de concertation (33 pour les Arrondissements, 04 Départementaux et 01 Régional) créés et fonctionnels	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2024

Le coût total des actions quantifiables en matière d'économie est estimé à 204 134 millions de FCFA

III.2. 4 Amélioration du capital humain et des conditions de vie

L'amélioration du capital humain et des conditions de vie est le quatrième des 07 axes d'intervention du SRADDT-Est. Elle repose sur l'objectif général stratégique **de favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie.** Celui-ci se décline en objectifs spécifiques stratégiques dont trois (03) se rattachent à la démographie et cinq (05) aux aspects sociaux de la Région de l'Est.

- En matière de démographie

OSS 1 : Améliorer la formation du capital humain ;

OSS 2 : Promouvoir les opportunités modernes dans les milieux ruraux ;

OSS 3 : Améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales.

- Sur les aspects sociaux

OSS 4 : Doter la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux

OSS 5 : Assurer la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées ;

OSS 6 : Agir dans le sens de l'atténuation des impacts des fléaux sociaux ;

OSS 7 : Accélérer la promotion sociale de la femme ;

OSS 8 : Agir en faveur de l'insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et de l'épanouissement des populations vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones, réfugiés).

M. Objectifs Stratégiques Spécifique (OSS) et le plan d'action quinquennal (PAQ) en matière de démographie

III.2.4.1 Objectif stratégique spécifique 1 : Améliorer la formation du capital humain

Les atouts dont dispose un territoire national ou régional, en particulier ses ressources en capital humain, sont essentiels pour lui permettre d'améliorer le niveau de vie de sa population et de garantir un partage équitable des bénéfices de la croissance entre tous les groupes de sa société. Le capital humain d'un territoire, ne fait pas référence à l'effectif de sa population en âge de travailler et de produire, mais à ce que ces individus possèdent en termes de connaissances, de compétences, d'expériences, et d'engagement envers l'organisation.

Plus inclusivement, le capital humain renvoie au volume ou à la somme des connaissances, des qualifications professionnelles, des certifications professionnelles, des expériences de travail, et même des compétences de la population d'un territoire.

Cela dit, d'après son diagnostic territorial, la Région de l'Est se caractérise par une faible scolarisation de sa population. Elle détient l'un des taux de scolarisation Régionale les plus faibles du Cameroun. Elle se caractérise par une très forte déperdition scolaire. Ainsi, elle arrive presqu'en queue de peloton Régional, en ce qui concerne les taux d'achèvement des scolarités primaire et secondaire. Sa population féminine est très sous-scolarisée. En dépit des efforts entrepris depuis trois décennies par le Gouvernement camerounais, la scolarisation primaire n'y est pas généralisée. Le diagnostic territorial

de la Région de l'Est révèle encore que cette Région accuse un manque de structures de formation supérieures publiques générales et privées.

C'est dire qu'une amélioration du capital humain de cette Région est nécessaire. Au-delà de la justification purement morale des investissements dans la formation intellectuelle de sa population, il convient également de faire valoir un argument économique : c'est grâce aux investissements dans cette formation que chaque citoyen de la Région de l'Est, acquerra les moyens de soutenir la concurrence et de s'épanouir dans un environnement évolutif. L'investissement dans le capital humain, autrement dit, dans le potentiel de chaque individu, est l'investissement de long terme le plus important que la Région de l'Est puisse consentir pour garantir la prospérité et la qualité de vie future de ses habitants.

Les programmes d'intervention en rapport avec l'amélioration du capital humain. Ils sont au nombre de 2 : le programme d'intervention en rapport avec les infrastructures et matériels de formation du capital et celui en rapport avec son potentiel de formation.

Programme d'Action 1 : Construction des infrastructures et équipements des structures de formation du capital humain

Action 1 : Construction des structures de formation primaire et secondaire (écoles et lycées)

Certaines zones de la Région de l'Est pâtissent d'un déficit de structures de formation primaires et secondaires. Dans nombre des zones rurales de cette Région, les jeunes doivent parcourir quotidiennement de longues distances à pied pour fréquenter une école, un CES ou un lycée. L'action proposée vise à y rapprocher le plus près possible l'offre de la demande de formation primaire et secondaire. 56 nouvelles écoles primaires, 12 nouveaux CES et 10 nouveaux lycées seront créés d'ici à la fin 2024

Action 2 : Création de structures de formation supérieure publiques.

Un enseignement supérieur de qualité est indispensable à toute économie qui aspire à être compétitive sur la scène mondiale. A ce jour, la Région de l'Est ne dispose presque pas de structures de formation supérieure publiques. Ses jeunes doivent aller ailleurs pour acquérir la formation supérieure. Il faut donc y créer d'ici fin 2024 une Université publique complète à Bertoua, chef-lieu de la Région de l'Est et trois écoles supérieures techniques localisées l'une à Bertoua, une deuxième à Abong-Mbang et une troisième à Yokadouma

Action 3. Amélioration du niveau des équipements des structures de formation.

Les infrastructures - bâtiments, salles de classe, laboratoires et équipements - constituent des éléments essentiels à l'apprentissage dans les établissements scolaires et universitaires. Il existe de fortes preuves qu'une infrastructure de haute qualité facilite un meilleur enseignement, renforce les acquis scolaires et limite les déperditions scolaires. Or le diagnostic territorial révèle que quantité d'écoles et de lycées de la Région de l'Est sont mal lotis en équipements d'études tables-bancs et tableaux. Les matériels informatiques y sont extrêmement rares. Les structures de formation sans équipements adéquats ne sont pas de véritables structures de formation. Il faut donc améliorer le niveau des

équipements et des matériels des structures de formation afin que les écoliers et les élèves apprennent mieux.

Programme d'Action 2 : Densification du personnel de formation du capital humain

Action 1 : Comblement du déficit d'enseignants de qualité.

L'une des raisons du faible taux de performances scolaires de la Région de l'Est, réside dans l'insuffisance numérique d'enseignants des structures de formation publiques de qualité. Or, d'après son diagnostic territorial, la Région de l'Est est confrontée à un déficit d'enseignants du premier et du second degré de qualité. Le manque d'enseignants qualifiés s'y fait cruellement sentir. Combler ce déficit est indispensable pour y exercer le droit universel à l'éducation. Un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour éviter le surpeuplement des classes est un facteur clé de l'apprentissage des élèves. D'après nos estimations, 410 enseignants du primaire et 570 enseignants du secondaire qualifiés supplémentaires sont nécessaires pour combler le déficit en la matière, dans la Région de l'Est d'ici à 2024.

Action 2 : Introduction des incitations des enseignants

La question de performance est aujourd'hui au cœur des débats qui agitent l'école à travers le monde. Le Cameroun et sa Région de l'Est, n'échappent pas à la règle. D'une part, dans la Région de l'Est, le système éducatif doit faire la démonstration de sa capacité à assurer une formation de qualité, capable de répondre aux exigences de productivité, d'innovation et d'évolution technologique. D'autre part, le système éducatif n'y échappe plus à l'obligation de rendre des comptes aux citoyens- contribuables ; il doit y être en capacité de fournir un état du rapport qualité/coût en éducation. Pour amener les enseignants des structures de formation publiques de la Région de l'Est à s'appliquer à la tâche et à donner le meilleur d'eux-mêmes, l'Etat devra introduire les incitations à eux destinées, sous forme d'octroi de primes, de médailles de distinction, de décorations et de prime d'éloignement aux meilleurs d'entre eux.

III.2.4.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Promouvoir les centres de loisirs et des services modernes dans les milieux ruraux

Les opportunités modernes comme les lieux de rencontres et de sociabilité aménagés font partie des exigences vitales des hommes. Où que ceux-ci se trouvent, ils en ont besoin. Or, le diagnostic territorial de la Région de l'Est, atteste clairement que les populations y sont dans leur immense majorité confrontées à un manque criard d'opportunités modernes. En effet, en ce début de XXIème siècle, celui de la modernité, elles y manquent souvent d'électricité, d'eau potable, des moyens de transport motorisés. Elles y manquent aussi souvent des lieux de rencontres et de sociabilité comme les sales de fêtes, les centres culturels, les bibliothèques, les terrains de sports, les points de commerce modernes, les services de coiffure ou de couture, encore moins les ateliers de réparation des appareils électriques et électroniques. Elles y manquent encore de maisons de jeunes ou de celles des femmes ou encore des centres de première enfance. Face à ces carences, nombre d'entre elles, particulièrement les jeunes, sont confrontées à un vrai dilemme : rester à la campagne ou migrer en ville où elles espèrent

profiter des opportunités modernes qui leur font défaut en milieu rural. Très souvent, beaucoup d'entre elles abandonnent les villages pour la ville, au détriment du milieu rural.

Une promotion des opportunités modernes dans les milieux ruraux de la Région de l'Est, s'avère donc nécessaire dans l'optique de conduire cette Région à l'émergence à l'horizon 2035. La concrétisation de cet objectif se fera à la faveur d'un programme d'intervention comprenant deux actions.

Programme d'Action : Promotion des centres de loisirs et des services modernes en milieu rural

Action 1 : Aménagement des centres de sociabilité et de loisirs

Pour véritablement promouvoir les opportunités modernes dans les milieux ruraux de la Région de l'Est, il faudra aménager dans chacune des agglomérations rurales de 1 000 habitants et plus, un stade de football, un centre de jeunesse, une bibliothèque municipale et une maison de la femme.

Action 2 : Incitation à la création des services modernes dans les milieux ruraux

Les pouvoirs publics devront inciter les opérateurs privés à créer des services modernes comme les établissements de commerce de biens manufacturés, les téléboutiques et les salles de jeux de divertissement dans les agglomérations rurales de 1 000 habitants et plus de cette Région.

III.2.4.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales

L'expression conditions de vie, désigne les circonstances matérielles, morales et mentales dans lesquelles les personnes naissent, grandissent, se forment, vivent, travaillent, vieillissent et meurent. Dans certains territoires urbains et ruraux, ces circonstances sont favorables aux différentes étapes de la vie humaine susmentionnées. En revanche dans d'autres, ils le sont moins. C'est le cas dans les territoires urbains et ruraux de la Région de l'Est.

En effet, d'après son diagnostic territorial, l'écrasante majorité des citadins et des ruraux de la Région de l'Est vivent dans des conditions de vie médiocres : cadre de vie insalubre, un habitat très fragile, souvent exigu, mal ventilé et enfumé, un manque d'accès à l'eau potable et à un assainissement de base de qualité ; une forte mortalité infantile, liée à une forte prévalence de maladies et aux mauvaises pratiques d'hygiène. 45 % des sols des maisons en milieu urbain et jusqu'à 97 % de ceux des maisons en milieu rural sont en terre. 65 % de ménages urbains et 99 % des ménages ruraux sont privés de latrines protégées. Une quantité d'urbains et de ruraux de la Région de l'Est pratiquent la défécation à l'air libre. Une forte proportion des ménages y compris dans les villes font encore la cuisine au feu de bois. On a affaire dans l'ensemble à des conditions de vie particulièrement médiocres, qui n'incitent guère à l'optimisme.

Autre statistique très révélatrice de la médiocrité des conditions de vie des populations de la Région de l'Est, 57 % des ménages y vivent en dessous du seuil de pauvreté. Plus grave encore, la majorité de la population urbaine et rurale ploie sous le fardeau des maladies diarrhéiques, du paludisme, de la tuberculose, des vers intestinaux, des diarrhées, des maux de tête, de la toux et du VIH Sida. Ces maux y sont entretenus par les pesanteurs socio-culturelles : rites de maternité, croyances multiples

(sorcellerie), itinéraires thérapeutiques pluriels, mariages et grossesses précoces, rumeurs sur les buts inavoués des maris dominants dans les prises de décision en matière de santé.

Un plan d'action dont l'objectif est de conduire la Région de l'Est à l'émergence à l'horizon 2035, doit par conséquent s'employer à y améliorer les conditions de vie des populations tant dans les villes que dans les zones rurales. Améliorer les conditions de vie, est un levier important pour rendre les populations urbaines et rurales de cette Région, fières d'elles-mêmes et les pousser à redoubler d'ardeur au travail et à donner le meilleur d'eux-mêmes dans tous les domaines de la vie.

L'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales de la Région de l'Est repose sur deux programmes d'intervention : le programme d'intervention en rapport avec l'amélioration de l'accès à un logement décent et celui en rapport avec l'amélioration de l'accès aux services de base.

Programme d'action 1 : Amélioration de l'accès à un logement décent

Période 2020-2024

Action 1 : Construction de 200 logements sociaux dans toutes les villes et de 100 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus.

Période 2024-2035

Action 2 : Construction des 500 logements sociaux dans toutes les villes et de 250 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus.

Programme d'action 2 : Amélioration de l'accès aux services de base

Période 2020-2024

Les quatre actions suivantes sont envisagées :

Action 1 : Connexion de 2 000 ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable.

Action 2 : Connexion de 2 500 ménages urbains au réseau de distribution électrique.

Action 3 : Aménagement de 10 forages équipés de pompes à motricité humaine dans toutes les agglomérations rurales de 1000 habitants et plus.

Action 4 : Connexion de 1 000 nouveaux ménages ruraux au réseau de distribution d'électricité.

Période 2024-2035

Les quatre actions suivantes sont envisagées :

Action 1 : Connexion de 3 000 nouveaux ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable.

Action 2 : Connexion de 4 000 nouveaux ménages urbains au réseau de distribution électrique.

Action 3 : Aménagement de 30 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine dans tous les villages de 1000 habitants et plus.

Action 4 : Connexion de 2 000 nouveaux ménages ruraux au réseau de distribution d'électricité.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions d'aménagement et de développement dans le domaine de la démographie englobent les ressources financières, les ressources humaines et les ressources matérielles.

N. Objectifs Stratégiques Spécifiques (OSS) aux Aspects Sociaux

Les études diagnostiques précédemment réalisées ont dressé l'état des lieux en ce qui concerne les aspects sociaux. Elles ont révélé que l'identification et la nécessité de juguler les problèmes qui entravent l'épanouissement de la société est au cœur des politiques publiques d'aménagement et de développement durable du territoire. Les grandes caractéristiques de la Région de l'Est identifiées sont les suivantes :

- un sous-emploi marqué, catalyseur de la pauvreté,
- une société marquée par des inégalités de conditions de vie,
- une société en proie à de nombreux fléaux.

Il s'en est dégagé cinq problématiques qui requièrent l'attention des experts en charge des questions sociales. Il s'agit :

- du marché de l'emploi, de la formation et de la qualification professionnelle ;
- de la protection des populations contre les risques de toute nature et les catastrophes éventuelles ;
- de la situation de la pauvreté dans la Région de l'Est ;
- de la problématique des réfugiés et de celle des minorités et groupes de populations vulnérables, du genre et de la sécurité ;
- de la culture et de ses manifestations au quotidien.

L'examen de ces problématiques révèle que la question de l'emploi est, à quelques exceptions près, le nœud gordien qui règle l'occurrence ou l'absence des maux et autres fléaux sociaux. Les inégalités de conditions de vie ne sont, en réalité, que la conséquence de la mauvaise répartition des biens entre un petit groupe disposant d'emplois décents dont de bons revenus, et une majorité souffrant d'un sous-emploi caractérisé, édulcoré par un taux d'activité trompe-œil, tant le poids des activités précaires est élevé dans cette dernière catégorie. Il va donc sans dire que la prégnance de nombreux fléaux sociaux (telle la misère rampante), décriés par le diagnostic territorial, n'est que la conséquence de la mauvaise situation de l'emploi.

III.2.4.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Doter la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux

La garantie d'un emploi décent et librement choisi est un indicateur de la stabilité d'une société. L'atteinte de cet objectif implique l'inflexion positive de la courbe de tendance de l'emploi. Les jeunes et adultes de 15 à 59 ans sont très souvent confrontés au problème non pas de chômage mais d'absence de savoir-faire ou de qualification pouvant leur ouvrir les portes du marché de l'emploi. De manière synthétique, la Région de l'Est, globalement, se caractérise par un déficit d'emplois décents et de compétences intellectuelles, techniques et de qualifications professionnelles. Sur le plan de l'emploi, selon les statistiques officielles, la Région est caractérisée par un taux d'activité apparemment élevé (89,5%) et un taux de sous-emploi de 67,9 % qui reste très élevé bien qu'il soit légèrement meilleur que la moyenne nationale (69,5%). D'ici 2035, ils seront environ 410 000, les adolescents et les jeunes de 15 à 34 ans nécessitant une formation ou demandant un emploi. Ce paragraphe pose le problème de la réussite dans la Région de l'Est, des objectifs que s'est fixé l'Etat à savoir la promotion du plein emploi, décent et librement choisi, la résorption complète du sous-emploi visible et le maintien du taux de chômage élargi à moins de 7% (DSCE ; 2009).

La distribution spatiale des problèmes à résoudre concerne autant le milieu rural que le milieu urbain avec, en matière de sous-emploi, des écarts pouvant aller jusqu'à 20 % entre les deux milieux. Il s'agit dans un milieu comme dans l'autre de passer des emplois précaires dominants à des emplois stables, décents devant véritablement contribuer à faire reculer le taux de pauvreté. En milieu urbain plus qu'en campagne, il s'agit de résoudre ou de réduire d'au moins 50% la proportion du secteur informel au profit de celui formel, en favorisant la migration d'un grand nombre de travailleurs du secteur informel vers le secteur formel.

Programme d'Action : Dotation de la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux

Le présent programme repose sur un ensemble d'actions à exécuter concomitamment ou de manière séquentielle et visant à mobiliser les ressources et les opportunités dont regorge la Région de l'Est pour booster le développement économique et, conséquemment, créer des emplois stables. La création de ces emplois est sans aucun doute l'une sinon la voie royale pour réduire significativement le taux de pauvreté. Il comporte les actions relatives notamment à l'identification des secteurs porteurs d'espoir en matière d'emplois stables ; la formation aux nouveaux métiers et enfin, l'opérationnalisation du secteur.

Les domaines sur lesquels portent ces actions concernent les actions activités traditionnelles (les activités forestières, minières, agropastorales) mais sont surtout constitués de domaines nouveaux qu'on peut faire émerger parce que les ressources ou les matières premières existent, ou bien parce que dans le contexte actuel de **l'économie du savoir**, ces domaines peuvent être construits de toutes pièces, sans la matière première traditionnelle.

Le diagnostic a identifié les domaines d'activités sur lesquels la Région de l'Est ambitionne de fonder son développement à l'horizon 2035 grâce à la mobilisation des ressources naturelles et humaines locales. Dans ce programme, il s'agit de mobiliser la force motrice qu'est l'homme. Ces domaines, très variés sont précisément ceux où la création d'un gisement d'emplois adossés aux métiers de l'environnement est possible. Ils incluent, en plus de l'aménagement et la protection de l'environnement, les activités forestières, touristiques, industrielles, de transport, d'agriculture, de l'élevage, de la

formation professionnelle ; sans oublier les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie, des télécommunications et du génie civil, etc.

La démarche pour atteindre cet objectif relève d'un processus en plusieurs étapes auquel la Région devra s'astreindre.

La période de 2020-2023

Action 1 : Identification, catégorisation et qualification des métiers d'environnement.

Il sera question :

- de l'établissement des profils des métiers et des acteurs, du marché de l'emploi : définition des leviers financiers, préparation de l'opinion publique, des donneurs d'ordre publics et privés ; la pertinence et l'organisation des professions et la reconnaissance de leurs spécificités, l'impact sur le marché ; le rôle de l'Etat, la déontologie et sanctions, la complémentarité/concurrence des secteurs publics et privés ; les formations des professionnels à envisager : formation initiale et continue, l'adéquation de la formation aux besoins.
- de la production et la vulgarisation d'un guide des formations et des métiers innovants de la Région de l'Est.

Période 2023 à 2030

Action 2 : Formation professionnelle pour toutes les couches sociales

Cette période est celle de la formation professionnelle d'une masse critique du personnel de tous les niveaux chargé d'orienter le développement et d'en assurer la maîtrise. Elle constitue un facteur de réussite de la dynamique qui mène à la dotation de la Région de l'Est des compétences dans le domaine de l'environnement et des métiers qui en dérivent. Elle inscrit la dynamique envisagée dans « l'Economie du Savoir » qui complète celle fondée sur les ressources naturelles. Elle fait davantage appel à la matière grise c'est-à-dire au savoir et au savoir-être de l'acteur.

Le but de cette formation professionnelle est le relèvement substantiel des effectifs des apprenants dans le domaine de la formation professionnelle.

Il s'agira d'ici 2035, d'orienter environ 5 % des 481 421 adolescents et de jeunes de 12 à 34 ans vers des formations professionnelles, portant ainsi de 561 en 2016 à 24 000 environ en 2035 les effectifs des apprenants dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

Conséquemment, le nombre des établissements de formation des agents de maîtrise et de cadres moyens devrait doubler passant de 20 SAR/SM à 40. Le nombre de structures de formation de cadres et ingénieurs devra être revu à la hausse ou bien ces établissements devront être créés, avec au moins un par Département.

Il sera également question :

- de l'accroissement du plateau technique des établissements : leur dotation en matériels et équipements didactiques modernes en quantité et en qualité ;
- de la révision de la qualité et de la quantité des infrastructures et leur conformité aux besoins ;

- de l'amélioration de l'assiette de l'offre de formation professionnelle par l'introduction des offres innovantes comme celle des métiers de l'environnement[13]. L'institution des « ateliers scientifiques et techniques » encadrés par des intervenants scientifiques et techniques issus des entreprises et des milieux professionnels ;
- de la nécessité d'un équilibre spatial de ces formations entre les Départements et création dans les chefs-lieux de Département des établissements de référence, au besoin, spécialisés ;
- de la dotation des acteurs d'une vaste culture en environnement dans le contexte de l'internationalisation grandissante des questions d'environnement, exigeant des acteurs de plus en plus qualifiés et pluridisciplinaires ;
- de la résolution de la question de la formation des élus locaux qui ont le pouvoir décisionnaire relativement aux questions d'environnement mais qui en ont une culture parfois nulle.

Action 3 : Création d'un centre d'excellence pour la recherche interdisciplinaire et l'éducation à l'environnement et au développement

L'agenda 21 de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement propose ce type d'établissement aux Etats. La Région de l'Est pourrait bien s'inscrire dans cette logique de création d'un établissement ou d'un Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement en vue de former sur place l'expertise dont elle a besoin.

Ce qui précède implique la révision de la qualité, de la quantité et du niveau de qualification du personnel enseignant d'abord (formation des formateurs, mise à niveau), celui du personnel administratif, ensuite qui doit s'adapter aux nouvelles exigences du métier.

Action 4 : Création de métiers spécifiques pour les Collectivités Territoriales Décentralisées

Les Collectivités Territoriales Décentralisées en matière d'emplois-environnement ont plus besoin : « d'agents de développement généralistes de l'environnement » que de spécialistes dans de domaines pointus. Ce type de profil est à développer car, il saura analyser les transversalités des problèmes, où trouver les compétences techniques, comment mobiliser des financements, quelle communication réaliser pour informer ou motiver, etc.

L'autre corps de métier pour les Collectivités Territoriales Décentralisées est celui de gestionnaires d'énergie qui conseillent les municipalités dans leur consommation d'énergie (audit des équipements publics, éclairage public, conseils lors de l'acquisition de nouveaux équipements, information et conseils auprès des habitants).

La formation professionnelle apparaît comme un secteur qui génère des emplois et qui consomme aussi beaucoup de main-d'œuvre, forme et redistribue des compétences en fonction de la demande du marché. Elle doit de ce fait être à l'écoute du marché. L'existence de plateformes de concertation avec les employeurs ou les utilisateurs des produits revêt un caractère impératif.

[13] *Il est publié en annexe du document la liste des domaines de l'environnement et les métiers qu'ils génèrent. Parents et promoteurs des établissements de formation peuvent utilement s'inspirer.*

A partir de 2028 jusqu'à 2035

Action 5 : Elaboration des règles du jeu des acteurs et opérationnalisation du système mis en place

Cette action englobe l'encadrement institutionnel et réglementaire : élaboration des lois et des textes adaptés au nouveau contexte socioprofessionnel. A partir de 2028-2030, les centres de formation auront déjà mis sur le marché une masse critique de spécialistes capables de s'auto-employer ou d'appuyer les investisseurs dans la création et le fonctionnement des métiers. La période 2030-2035 sera alors celle du plein emploi de toutes les catégories socioprofessionnelles. Le développement de nouveaux métiers auront des effets collatéraux sur les autres secteurs de l'économie (commerce, mobilité, transport) et sur la consommation.

III.2.4.5 Objectif stratégique spécifique 5 : Assurer la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées

Cet objectif relève du concept de « **protection civile** » qui est un terme générique commun appliqué à la prévention des risques encourus et la gestion des catastrophes naturelles, technologiques, biologiques, ainsi que des risques et catastrophes induits par l'homme : les risques catalysés. Cet objectif se justifie par des antécédents des risques dont la Région est souvent menacée mais qui fort heureusement n'ont pas généré de catastrophes. Pour décrire ces antécédents, on peut relever les faits suivants :

1) le bassin-versant du Congo qui est une structure géologique encore active, animée par un mouvement de subsidence occasionnant des tremblements de terre. Les villes de Yokadouma et d'Ouesso (1945) ont été secouées par un séisme d'intensité de 5,6 ;
2) le grand accident tectonique de la Sanaga part d'Edéa à Bélabo, puis se poursuit jusqu'au-delà de Garoua-Boulaï. Le séisme de Monatélé en 2005, l'un des plus intenses que le pays a connu en est lié ;
3) les séismes ressentis en 1913 à Akonolinga (intensité 5,5) laissent présager un accident qui oriente localement le fleuve Nyong et peut-être la rivière Doumé ;
4) l'origine des séismes de 1969 à Yoko, de 1983 à Magba, de 1987 à Tibati, de Ketté, de Taparé et de Garoua Boulai doit être recherchée à la fois dans l'accident de la Sanaga mais surtout dans le comportement actuel de la grande faille de Foumban qui, au nord de Meiganga oriente le fossé de la Mbéré.

De ce qui précède, il n'est pas vain de soumettre la Région de l'Est à une surveillance continue. En effet, le fait que les tremblements sont de faible intensité (5,5 à Akonolinga, 5,6 à Ouesso) n'exclue pas l'occurrence d'un violent et redoutable séisme.

Programme d'Action : Protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles

Ce programme d'intervention vise à doter la Région de dispositifs susceptibles d'atténuer les impacts : i) des séismes ; ii) du changement climatique : sécheresse, pluies paroxysmales accompagnées d'inondations ; iii) des catastrophes catalysées : les conflits internes au pays et ceux dans les Etats voisins générant des flux de déplacés et de réfugiés et les conséquences multiformes sur la Région

d'accueil. iv) la rupture de barrages. L'Est en est pourvu et se doit d'être capable de parer à toute éventualité.

Les actions du programme d'action en rapport avec l'assurance de la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées ont trait à la mise en place d'un dispositif de suivi, de prévention et d'alerte, et d'une disposition anticipative qui sauve.

Action 1 : Approfondissement des connaissances scientifiques et vernaculaires sur les risques naturelles, technologiques, sociétaux dans la Région de l'Est

La connaissance de l'aléa responsable du risque est la première étape de la prévention et plus tard de la gestion d'un risque quelle que soit sa nature. Cette action a pour but d'acquérir et de renforcer les connaissances scientifiques et techniques relatives aux risques et aux catastrophes naturelles surtout sur l'aléa générateur de catastrophes. Les documents disponibles sur la connaissance des milieux physiques (relief, géologie, géomorphologie, pédologie) du Cameroun en général et de la Région de l'Est en particulier sont encore très généraux et fragmentaires. Les cartes géologiques existantes sont à petite échelle (1/500 000) et ne peuvent pas permettre de faire des études fines ; les cartes géophysiques concernent des espaces réduites et sont difficilement accessibles ; les informations sur les catastrophes antérieures sont rares et peu précises. Il y a là un ensemble d'insuffisances qu'il faut corriger.

Si les connaissances scientifiques sont à l'avant-garde de la prévention et de la gestion des catastrophes, les connaissances empiriques développées par les populations exposées ou touchées (détection de l'aléa ou de sa maîtrise, mise à l'abri des risques ou prise en charge par les survivants des victimes) sont tout aussi utiles. Elles n'excluent pas la formation des riverains des zones exposées aux techniques simples de lecture des signes précurseurs de catastrophes, les « gestes qui sauvent » et les actions de premiers secours, en cas de catastrophe.

Action 2 : Elaboration d'une carte des risques de la Région de l'Est

Les connaissances dont il est question débouchent sur une bonne géographie des risques et sur la dotation de la Région de l'Est d'une carte des risques fréquemment actualisée. La carte des risques, qu'ils soient naturels, catalysés (technologiques, anthropiques etc.) est un outil de prise de décision dont les Régions vulnérables ou exposées à des risques comme celle de l'Est du Cameroun doivent impérativement se doter. Les technologies disponibles permettent de construire des cartes géo-référencées qui peuvent périodiquement être mises à jour. Elles permettent de suivre les évolutions spatiales et temporelles des risques afin de prendre des mesures qui s'imposent. Techniquement, il s'agit d'un ensemble de cartes thématiques auxquelles est adjointe une carte de synthèse à moyenne échelle (1/50 000). Celle de l'Est devra prendre en compte :

- la carte des séismes vécus et potentiels pour le contrôle permanent des grandes failles (déchirures de l'écorce terrestre) qui le traversent, s'y achèvent ou se trouvent à ses frontières ;
- les cartes des risques d'inondation pour la distribution spatiale des bas-fonds en rapport avec les concentrations humaines ou les biens ;
- les cartes climatiques pour le suivi de l'évolution des paramètres climatiques (pluies, températures, vents, ensoleillement etc.) ;

- le contrôle de certains ouvrages tels que les barrages.

La cartographie de ce type nécessite un équipement approprié (ordinateurs, logiciel de SIG) l'acquisition à intervalles données d'images satellitaires et un personnel qualifié qu'on trouve aujourd'hui assez aisément sur le marché camerounais.

Action 3 : Identification et équipement des zones sensibles en appareils d'enregistrement et de mesure de l'intensité des catastrophes.

En ce qui concerne les tremblements de terre, il sera question de l'équipement de la Région d'un réseau de sismographes et le suivi de leur fonctionnement par des personnes formées.

Action 4 : Dotation de la Région de l'Est d'une chaine d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle et celle catalysée

La chaîne d'intervention devra comprendre : une cellule locale de veille et de gestion d'urgence des catastrophes dont la composition est fixée par un texte officiel. Elle devra être dotée des équipements et des moyens financiers pour agir avant (prévention) et dès l'annonce de la catastrophe. Elle devra être pourvue en moyens humains compétents et appartenant à des catégories socioprofessionnelles les plus variées possibles qui précèdent sur le lieu du sinistre les équipes d'intervention nationale et internationale. Celles-ci œuvrent pendant et après la catastrophe et se charge de la réhabilitation et de la reconstruction en faveur des sinistrés.

Action 5 : Dotation de la Région de l'Est d'une cellule de veille en charge des risques et catastrophes liés aux changements climatiques

Le diagnostic territorial a clairement montré les menaces que fait peser le changement climatique sur la Région et jusqu'à quel point le Cameroun s'est investi, scientifiquement, institutionnellement et réglementairement dans la problématique DU changement du climat :

- adoption du Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNACC) produit en Juin 2015 ;
- validation de la stratégie d'adaptation du Cameroun aux changements climatiques ;
- suivi des conventions sur la biodiversité, la désertification et sur l'émission de gaz à effet de serre (GES), l'application de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et les mécanismes de Kyoto ainsi que les autres accords multilatéraux sur l'environnement, etc.

Pour la Région de l'Est, il s'agit : de s'approprier les principes de base de la stratégie (les deux piliers du PNACC et indicateurs de mesure des changements climatiques) et les traduire en réalité sur son territoire. En effet, le développement économique et social attendu d'ici 2035 laisse envisager des transformations importantes dues au changement d'affectation des terres, à l'agriculture, à l'énergie et à la production des déchets : principaux domaines d'émission de gaz par le Cameroun. Il faudrait y ajouter les procédés industriels qui verront leur part accroître. Le corollaire sera l'augmentation substantielle des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, la Région de l'Est devra :

- se doter des compétences et des moyens lui permettant :

- la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dans les principaux domaines susvisés pour les contenir à leur taux actuel ou en dessous de la moyenne nationale, étant entendu que le Cameroun s'est fixé comme objectif de réduire sa production de gaz à effet de serre de 32% à 2035 ;
- l'adaptation de sa société au changement du climat désormais inévitable, pour limiter ses dommages ou atténuer ses impacts.

Action 6 : Développement des stratégies de protection des populations contre les risques et catastrophes technologiques : la rupture de barrage

Le caractère récent du barrage de Lom Pangar limite très sensiblement le risque de rupture. Toutefois, comme il n'y a pas de risque zéro, deux types de mesures peuvent être préconisées après le préalable qui est la cartographie des zones à risque d'inondation et de destruction en cas de rupture dudit barrage de Lom Pangar. La première mesure est celle qui consiste à *s*ensibiliser la population des zones exposées au risque encouru et à la nécessité d'assurer elle-même sa sécurité en évitant l'implantation dans les zones à risques maximaux. La seconde relève des pouvoirs publics. Elle consiste à délimiter, en aval du barrage, un périmètre de sécurité déclaré non constructible.

Action 7 : Garantie aux réfugiés d'un cadre de vie convivial propice à leur plein épanouissement

Cette action est une action humanitaire d'urgence qui, comme telle, doit s'exécuter à deux niveaux spatiaux et à deux échelles de temps.

- **Les niveaux spatiaux**

Aux frontières : l'atteinte de l'objectif de protection sociale et d'épanouissement des réfugiés nécessite en plus des conditions matérielles et financières :

- la contenance des flux des migrants forcés dans les limites imposées par la capacité de charge du territoire d'accueil. Il s'agit d'avoir des effectifs aisement gérables ;
- le désenclavement des zones frontalières par des routes de bonne viabilité afin de faciliter la fluidité des déplacements, la valorisation économique et un meilleur contrôle de ces frontières ;
- le renforcement de la sécurité aux frontières de la Région par la densification des postes de contrôle, des effectifs des agents de maintien de l'ordre en charge, de leur capacité pour une efficacité accrue. Il s'agit de rendre ces frontières peu perméables, franchissables seulement et légalement par de vrais nécessiteux souffrant des conséquences de la guerre.

A l'intérieur de la Région : la situation des réfugiés se caractérise par sa précarité. Il revient à la Région d'accompagner les organisations gouvernementales et non gouvernementales tels HCR, UNICEF, PNUD, PAM, OMI dans leur mission d'accueil, d'installation, d'encadrement, de protection et d'assistance sociale (matérielle, sanitaire, éducative et psychologique) des réfugiés. Bref, leur assurer les conditions de leur plein épanouissement. Cette prise en charge reduit sensiblement les actes de dérapage, antisociaux dont les réfugiés abandonnés à eux-mêmes peuvent être porteurs. Il s'agira :

- du renforcement des dispositifs concourant au vivre ensemble : associations mixtes, festivités partagées, etc ;

- de la mise en place des mécanismes d'insertion des réfugiés afin de tirer profit de la force de production et de consommation qu'ils représentent.

- **A l'échelle du temps**

L'action doit durer pendant tout le temps que dure le conflit et après. A cette dernière étape, il sera question de faciliter le retour dans leur pays de ceux qui le désirent ou d'accélérer l'intégration et la citoyenneté de ceux qui souhaitent rester.

La présence dans Région de l'Est d'environ 200 000 des 350 000 réfugiés selon les statistiques du HCR peut être différemment appréciée. Elle peut être perçue comme une menace pour la sécurité de la Région. Les réfugiés endossent, à tort ou à raison, les exactions et les actes de délinquance que connaît la Région (cas le plus fréquent). La présence des réfugiés peut être positivée et vue comme une opportunité dans ce sens qu'ils constituent un marché de consommation supplémentaire qui accroît la demande nationale de biens et services.

III.2.4.6 Objectif Stratégique Spécifique 6 : Atténuer les impacts des fléaux sociaux

La société de la Région de l'Est est en proie à de nombreux fléaux d'origine diverse, susceptibles d'ébranler sa sécurité, la paix sociale. Deux origines émergent. D'abord les fléaux inhérents aux comportements sociétaux propres à la Région de l'Est, ensuite ceux catalysés par la situation politique dans les Etats voisins. Elle est responsable des flux de réfugiés qui ont grossi la population de la Région dans des proportions difficiles à contrôler. On leur impute, à tort ou à raison, certains comportements et des pratiques répréhensibles qui affectent la sécurité des biens et des personnes des villes comme des campagnes de la Région. Le pouvoir public et l'administration Régionale sont alors appelés à agir, au quotidien, dans le sens de la lutte contre ces fléaux pour le maintien des équilibres sociaux.

L'objectif stratégique vise à réduire les comportements et les pratiques des individus souvent « invisibles » qu'il faut rechercher, juger et sanctionner. Un programme d'intervention séquencé peut être difficile à mettre en œuvre. Le travail de tous les jours, fait d'actions et de réactions au gré des informations reçues convient mieux lorsqu'on cherche à réduire les comportements et les habitudes acquises. Néanmoins, deux programmes peuvent être retenus : **l'assainissement des comportements et la lutte contre les fléaux urbains.**

Programme d'Action 1 : Atténuation des impacts des fléaux sociaux

Les actions suivantes doivent être menées.

Action 1 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région : l'alcoolisme

Même s'il n'est pas aisé de dire avec précision le taux d'alcoolisme dans la Région de l'Est, on sait qu'il est élevé. La distillation et la consommation des boissons locales au taux d'alcool très élevé et achetées à petit prix est à l'origine du fort taux d'alcoolisme. Il affecte à termes la capacité de travail du consommateur parce qu'il dégrade son état de santé et son équilibre psychique et le budget familial.

L'alcoolisme entraîne des coûts sociaux que la société doit payer. Il est une source de pauvreté monétaire et mentale.

La réduction de ce fléau implique :

- la lutte sans merci contre la distillation de ces alcools (détection, destruction des distilleries, et sanctions des personnes impliquées) ;
- la lutte contre les acteurs de leur circulation et de distribution ;
- les sanctions applicables à leurs consommateurs ;
- le renforcement de la réglementation relative aux sanctions applicables.

Action 2 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région : la prostitution et la sexualité précoce

Le marché du sexe tarifé est en plein essor et, désormais, les jeunes hommes mènent une concurrence déloyale aux adolescentes, aux jeunes filles et aux femmes adultes. La prostitution ici à l'Est comme partout au Cameroun se fait à la fois à ciel ouvert, officiellement et surtout dans l'ombre. Elle se modernise grâce aux réseaux sociaux qui voient se former des réseaux de prostitution et de proxénétisme. Dans le contexte actuel, elle devient de plus en plus difficile à maîtriser. Une autre raison et pas la moindre rendant difficile la « jugulation » de la prostitution est qu'elle concerne toutes les couches sociales des deux sexes et nationalités. Elle semble faire l'affaire de tous, législateurs compris.

L'essor de la prostitution pose un grave problème de santé publique : l'évolution de la courbe des MST et du VIH/Sida dans la Région. Aux grands maux les gros moyens.

La période de 2020-2025

Elle peut être arrêtée comme une période d'assainissement des mœurs et des comportements. La première année est une année de prévention, de sensibilisation avant la répression. La période est marquée par :

- le harcèlement par la police des acteurs de la chaîne de prostitution par des descentes musclées, inopinées dans les quartiers identifiés ;
- des contrôles inopinés des carnets de santé dans les cars de transport interurbain ;
- des rafles inopinées des jeunes filles et hommes dans certaines rues et lieux mondains de la ville ; les rues qui desservent certains hôtels de passe. But visé : la production de carnet de santé valide émanant d'un centre de santé spécialisé et agréé par les pouvoirs publics ;
- l'obligation, pour les femmes de 15 à 54 ans, à présenter leur carnet de santé des trois derniers mois ;
- Identification dans la ville des maisons closes et obligation pour les locataires et les bailleurs de se mettre en règle avec la loi ;
- le renforcement de la réglementation relative à l'installation des bars, boîtes de nuits, activités ambiantes par rapport aux établissements scolaires, de santé et des bâtiments publics ;
- le développement par les instances universitaires des stratégies d'assainissement des universités. Celles-ci constituent un important gisement de la prostitution voilée.

L'élaboration d'un cadre institutionnel (police des mœurs) et réglementaire devant encadrer le processus s'impose s'il n'existe pas.

La période 2025-2035 et la période de la consolidation des acquis. Sans relâcher totalement la pression, il s'agit de maintenir le culte du bilan de santé chez les Camerounais de l'Est.

Action 3 : réduction des fléaux sociaux liés à la croissance urbaine aggravée par les flux de réfugiés : Chômage, délinquance, criminalité etc.

Le taux de chômage des jeunes s'est accru et le phénomène de la délinquance urbaine s'est amplifié, provenant du mauvais fonctionnement de certains éléments de base de la vie sociale notamment : la famille, l'habitat, le surpeuplement, le chômage et la pauvreté (rapport de diagnostic territorial). En l'absence de solution d'accès à un emploi décent, parfois victimes de violences domestiques et de frustrations personnelles et sociales, les jeunes se mettent progressivement à la marge de la société, y construisant le monde de leur rêve dans lequel ils s'accomplissent et opèrent. (Pour la solution à ce fléau, confère les objectifs stratégiques relatives au marché de l'emploi ; les couches sociales vulnérables et marginalisées).

Programme d'Action 2 : L'assainissement des comportements

Ce programme se caractérise par une action phare.

Action 1 : Restauration de la sécurité dans la Région et à ses frontières

La question de sécurité des biens et des personnes relève du rôle régalien de l'État. Elle est un grand défi dans la Région de l'Est, au regard de l'insécurité transfrontalière et urbaine. Elle est à l'Est, très vite associée à la présence des réfugiés qui ont anormalement gonflé la population des villes, engendrant une inadéquation entre la taille des villes, à l'exemple de Bertoua, et l'effectif des forces de maintien de l'ordre. La prise d'otages avec demande de rançon, la détention, la consommation et la circulation des stupéfiants, la circulation des armes à feu, le phénomène de coupeurs de routes et l'amplification de l'immigration clandestine leur sont imputés. Le corollaire de ces déviances est : braquages à mains armées, assassinats, bagarres, vols, viols. Autant de comportements antisociaux qu'il faut corriger d'urgence. La lutte contre de tels fléaux invite à renforcer les capacités matérielles et humaines des forces de maintien de l'ordre. Le taux actuel d'un policier pour 1000 personnes est très insuffisant. Dans les 5 prochaines années (2025), il importe de porter ce taux à 1 agent pour 500 personnes et si la tendance persiste, il faudra 1 agent pour 200 à 100 personnes à l'horizon 2035.

Les dommages causés à l'environnement sont dus à deux pratiques : d'abord le braconnage qui décime indifféremment tout ce qui est à portée de la main, surtout les espèces protégées parce que rares ou en voie de disparition ; ensuite l'exploitation anarchique de l'or qui cause des éboulements de terre, l'érosion catastrophique par ravinement, dénature les paysages qui ne sont pas restaurés à la fin de l'exploitation. Braconnage et exploitation minière constituent une autre source d'insécurité à éradiquer. Il s'agit ici d'appliquer rigoureusement le principe de « pollueur payeur ».

La mauvaise gouvernance caractérisée constitue un des prix à payer du marasme qui s'empare de toute Région en proie à l'instabilité politique et sociale : corruption à fonctionnaires, complicités actives (libération des malfrats, protection des hors- la loi) ou passive (silence face aux exactions) de certains administrateurs, trafic des minerais, des armes de guerre et des minutions, déperdition scolaire de la plupart des jeunes.

Quatre bases de lutte sont envisagées en vue de restaurer l'autorité de l'Etat et le droit des citoyens à vivre en paix. Ce sont :

- augmentation substantielle des effectifs des agents de maintien de l'ordre : police, gendarmes et militaires ; des éco-gardes,
- équipement en armes et en logistique de pointe à la hauteur de la menace,
- élaboration des textes suffisamment contraignants, dissuasifs.
- coopération renforcée en matière sécuritaire entre le pays d'accueil et celui de départ.

Action 2 : Régulation de la sécurité des personnes et des biens aux niveaux des frontières

La sécurité des biens et des personnes méritent d'être renforcée aux frontières afin de contrecarrer les incursions sporadiques dans les villages frontaliers comme Gari-gombo, Kika, Kentzou, Tocktoyo, Garoua-Boulaï, de certains hors - la loi en vue de commettre des exactions (tueries, vols de bétails et enlèvements).

D'ici 2035, des routes de bonne viabilité doivent désenclaver les parties frontalières à caractère sensible voire stratégique. Elles devront faciliter la fluidité des déplacements des personnes et des biens, l'atteinte de n'importe lequel de ces points en un temps record par les forces camerounaises en cas d'alerte. En temps de paix, elles boosteront les échanges, réduiront la contrebande.

III.2.4.7 Objectif spécifique 7 : Accélérer la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est

Malgré les avancées significatives dans la promotion sociale de la femme camerounaise, celle de la Région de l'Est, d'après le diagnostic territorial, sort difficilement de l'enlisement dans lequel elle est engluée par des pratiques ancestrales. A preuve les violences et tortures psychologiques d'un autre âge, la domination sans partage de l'homme dans une majorité écrasante de ménages et dans plusieurs autres domaines de la vie sociale, politique et économique. En un mot, le contexte socioculturel de cette Région la relègue au second plan et la prive de bien des droits qui devraient assurer sa dignité et son l'épanouissement.

Le programme qui en découle s'inscrit dans la continuité de ce qui a été, depuis longtemps, entrepris par le pouvoir public. Il insiste sur l'impérieuse nécessité de poursuivre et d'accélérer les stratégies et mesures visant à promouvoir davantage et dans les délais brefs, le statut de la femme de la Région de l'Est, afin qu'elle participe efficacement à l'atteinte des objectifs de développement fixés par la Région .

Programme d'Action : Accélération de la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est

Les actions du programme d'intervention en rapport avec l'accélération de la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est.

Période 2020- 2030

Action 1 : renforcement des pratiques et des dispositifs qui contribuent à l'accélération de l'épanouissement de la femme de la Région de l'Est

Le MINPROFF, à travers sa Délégation Régionale et celles Départementales de la Région de l'Est, a largement entamé la mise en œuvre de la politique visant à améliorer le statut de la femme de la Région. L'accélération du processus exige que les Délégations soient dotées de moyens financiers, matériels et humains accrus pour agir dans deux directions :

- une meilleure couverture spatiale de ses activités qui la rapprocherait autant que possible des bénéficiaires (au niveau des Arrondissements, des villages et des populations autochtones) ;
- la poursuite des missions régaliennes. Dans ce cas précis :
    - programmer et exécuter au moins 1 activité par mois et par lieu retenu dans les domaines ci-après :
        - ✓ sensibilisation des filles et des femmes sur des domaines comportementaux et pratiques divers ;
        - ✓ organisation des séminaires (cliniques socio-juridiques) ;
        - ✓ organisation des séminaires en faveur des leaders traditionnels, religieux en raison de leur poids sur les groupes sociaux et les individus ;
        - ✓ organisation des formations de para-juristes, des séances de vulgarisation des centres mis à la disposition des femmes ;
        - ✓ création là où elles n'existent pas encore et dynamisation des associations des veuves et leur prise en compte par les administrations partenaires,
        - ✓ la formation des femmes dans les domaines variés (rôle politique des femmes, sur leurs droits et devoirs, sur la gestion des conflits conjugaux et conflits familiaux ; sur les techniques agroalimentaires domestiques ; sur la restauration ; sur la recherche d'appui multiforme auprès de communes et des organisations spécialisées, sur la restauration et sur les associations et les réseaux associatifs.

La finalité est de remettre la femme en confiance par des dispositions psychologiques indispensables à son entière participation au développement durable de la Région de l'Est.

Action 2 : Extension des centres de promotion de la femme et de la famille aux Arrondissements et réhabilitation de ceux non fonctionnels

La Région de l'Est compte six centres de promotion de la femme et de la famille dans les quatre Départements dont deux sont non fonctionnels. Les centres sont pourtant un instrument privilégié et efficace à la disposition du gouvernement pour promouvoir l'épanouissement de la femme. Cependant, dans la Région, ils souffrent de l'insuffisance en nombre, en équipement et en ressource humaine, situation aggravée par les distances entre les centres et les potentielles utilisatrices. Le ratio est grossièrement d'un centre pour 65477 femmes âgées de 15 à 54 ans. Pour ces raisons, le peu qui existe ne fonctionne pas à plein régime. L'accroissement de leur nombre est une façon de rapprocher les structures des potentiels utilisateurs ; leur équipement en matériels et en personnel qualifié est un facteur de réussite de la politique du genre. Le nombre de demandeuses est en accroissement constant (73 % entre le recensement de 1976 et celui 1987, 61,6 % entre 1987 et 2005 et 51,4% entre 2005 et 2035). La population féminine sera passée de 387136 (BUCREP) à 752327 (projection) dont 700000

environ âgées de 15 à 54 ans. Le taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le CEPE reste très élevé, augurant l'augmentation du nombre d'illettrées.

Période 2020-2030

Pour maintenir le standard actuel qui n'est d'ailleurs guère reluisant, la Région aura besoin de 11 centres supplémentaires bien équipés et devra réhabiliter les anciens. La qualité du service boostera à coup sûr la fréquentation.

Action 3 : Réduction de manière sensible du taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le cours moyen

Le diagnostic territorial a montré la faible scolarisation de la jeune fille de la Région de l'Est (79,6 % contre 88,5 % des hommes dans l'enseignement primaire). Le taux de déperdition, voisin de 30% contredit la politique de l'Etat du Cameroun relativement à la scolarisation au niveau primaire : une formation primaire pour tous et gratuite. Cette déperdition accroit d'année en année le nombre de femmes illettrées dans la Région l'Est. Les causes de la déperdition sont multiformes : le cadre familial, le désintérêt, pauvreté, mariages précoces ou interruption due à une maternité non voulue, les perceptions rétrogrades vis-à-vis de l'école des femmes. Le développement de stratégies incitatives permettant à la jeune fille inscrite dans le primaire d'avoir au moins le CEPE est une des options que l'Etat s'est fixée en matière d'éducation. L'incitation se fait à deux niveaux : dans le cadre familial (ménage) et à l'école.

III.2.4.8 Objectif stratégique spécifique 8 : Agir en faveur de l'insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et de l'épanouissement des populations vulnérables (femmes, jeunes, peuples autochtones, réfugiés)

La notion de minorités et groupes vulnérables fait référence à des catégories de personnes, dont l'âge, le sexe, la condition sociale, économique, ethnique, physique voire psychologique, rendent difficile leur intégration dans le milieu géographique où elles se trouvent et vivent. Sont ainsi catégorisés : les groupes de femmes, de jeunes et de minorités ethniques, linguistiques, et religieuses. Les personnes âgées, les orphelins, les enfants de la rue, les handicapés psychomoteurs et mentaux en font partie.

Les peuples autochtones font l'objet de considérations spécifiques. Cet objectif spécifique est rendu nécessaire par la part que constituent ces catégories sociales susceptibles d'être ou bien qui sont désavantagées par le processus de développement dans la Région de l'Est. En effet, les facteurs géographiques, historiques et psychologiques exposent le Cameroun en général et la Région de l'Est en particulier à en être un foyer.

La question de protection, d'intégration et d'épanouissement des minorités et des groupes vulnérables est une préoccupation de tous les instants qui ne peut pas par conséquence être séquencée, même quand on aura mis en place toutes les structures de leur prise en charge. Ne peut être viable et exécutable qu'un programme fondé sur les catégories sociales avec cependant des domaines de recouvrement qui invitent à la mutualisation des efforts ou des équipements entre les personnes de troisième âge, les handicapés psychomoteurs majeurs et mineurs, les handicapés mentaux, les enfants de la rue et des orphelins abandonnés à eux-mêmes, les groupes minoritaires surtout les peuples

autochtones et les Bororos, La réduction du taux de la pauvreté (lato sensu) dans la Région de l'Est dépend de l'idée que se feront d'eux-mêmes ces catégories sociales.

Programme d'Action : Insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et épanouissement des populations vulnérables de la Région de l'Est

Les actions à mener en leur faveur ont été partiellement développées dans la partie réservée à l'emploi. De manière spécifique, la diversité des situations n'autorise pas à être globalisant mais à agir au cas par cas. L'ensemble des actions visent à la création des conditions d'intégration et d'épanouissement de toutes les formes de minorités et de groupes vulnérables.

Action 1 : Création et mise en fonctionnement des services et structures publics de prise en charge des personnes de troisième âge

Dans l'ensemble, ces personnes du troisième âge, anciens fonctionnaires compris, mènent une existence précaire, faite de privations matérielles, de remords, de récriminations, de détresse et de solitude. La promotion des activités, voire les associations des personnes âgées, leur donnerait de nouvelles raisons de vivre : voyages organisés, activités ludiques ou génératrices de revenu etc. Il faudrait également créer des structures d'encadrement psychosocial (bien équipées) de personnes vulnérables.

D'ici 2035, il faudra développer la culture de la Maison de retraite chez les gens du 3ème âge.

Des documents de sensibilisation seront produits et ventilés dans les sphères appropriées en vue d'informer et convaincre les personnes de 3ème des bienfaits des **Maisons de retraite**. Au moins une maison publique d'accueil des vieillards sera créée, construite et équipée dans un des Départements autres que Bertoua, dans un environnement paisible.

Action 2 : Création et fonctionnement des services et structures publics pour les handicapés psychomoteurs majeurs et mineurs

La prise en charge des personnes handicapées, notamment les infirmes, les aveugles, les lépreux et les handicapés mentaux, va dans deux sens : celui de la réduction des méfaits de l'infirmité et de la rééducation-réadaptation, « décomplexation » d'abord et celui de leur accès aux services sociaux de base : scolarisation, santé, d'accès, dans la mesure du possible, à l'emploi décent. Le renforcement des mesures visant leur intégration socioéconomique et politique ; la dotation de la Région en infrastructures publiques et privées adaptées à leurs conditions. Il en est ainsi de l'aménagement des structures d'accueil adaptées à leur infirmité, telles des écoles spécialisées à raison d'une école par Département avec des éducateurs tout aussi spécialisés. L'équipement des centres hospitaliers de services bien équipés à leur intention. Il s'agit, à termes (2035), de porter le taux de l'effectif des enfants handicapés scolarisés de la Région de l'Est de moins de 5% (rapport MINAS, 2015) à 20 voire 30%. Pour cela, il faudra :

- doter les hôpitaux Départementaux de services adoptés aux types d'infirmités dominantes dans le Département ;
- favoriser la création et l'équipement d'au moins un centre familial des handicapés par Département.

L'épanouissement de cette catégorie sociale réside dans le renforcement de leur dotation en moyens de transport adaptés (tricycles ou fauteuils roulants, de cannes anglaises ou béquilles) et autres équipements exigés par leur condition.

Action 3 : Création, équipement et fonctionnement des services et structures publics pour des enfants de la rue et des orphelins abandonnés à eux-mêmes

Les structures adaptées à ce type de services sont rares. La demande est assez faible en raison du manque de culture des familles pour ce genre de pratique. Aussi préfère-t-on garder orphelins et délinquants dans la famille, les confier à quelqu'un qu'on croit pouvoir les maîtriser ou mieux les encadrer que de le confier à une maison de rééducation spécialisée. Cette action tend d'abord à développer dans les familles la culture de la confiance aux centres de rééducation des enfants qui ont des problèmes d'adaptation ou de l'insertion à leur environnement social, même si, a priori, on pense que c'est cher. Dans la réalité, les coûts sociaux sont largement plus élevés, surtout si l'abandon conduit au développement des aptitudes d'agresseur puis de criminel dû à l'instinct de survie. La suite consiste à développer et à faire fonctionner les structures d'accueil et d'encadrement. La construction, l'équipement et le fonctionnement d'un orphelinat public là où la pression est forte rendra de grands services à la société. Globalement l'effectif actuel est 5234 orphelins pour chacun des 4 orphelinats. En effet, la Région de l'Est compte cinq orphelinats dont quatre sont en activité. Ils encadrent près de 20 936 orphelins. L'unique maison d'accueil des jeunes de la Région implantée à Bertoua dans le Département du Lom-et-Djérem, quant à elle, ne peut accueillir que 60 pensionnaires. L'insuffisance en structure d'accueil, rien que des orphelins réellement nécessiteux, est criarde. Dans les conditions de développement envisagé par le SRADDT-Est, les effectifs des orphelins et des enfants de la rue devront baisser si la persistance de l'insécurité aux frontières et la difficile pacification chez le voisin, ne viennent les entretenir. On doit normalement envisager l'hypothèse d'une stagnation de la proportion de personnes de cette catégorie sociale et anticiper sur les conséquences.

Action 4 : Eradication de toutes les formes de discrimination, de marginalisation, voire d'exclusion des groupes minoritaires que sont les peuples autochtones et les Bororos.

Les peuples autochtones et les minorités Mbororo sont souvent considérés comme des sous-hommes donc corvéables à souhait ou tout au plus des citoyens de deuxième classe. Ce traitement, ils le doivent à leur identité sociale et culturelle distincte de celle de la société dominante. Le complexe de supériorité nourri à leur encontre les rend vulnérables et susceptibles d'être désavantagés par le processus de développement ». La contrepartie peut être l'agressivité comme arme de défense et l'auto-marginalisation.

Il existe depuis quelques décennies une convention internationale assurant leur protection que le Cameroun tarde à ratifier. Il s'agit : de suggérer que cette 169 de l'OIT soit ratifiée pour assurer la protection de leurs droits fondamentaux, d'accélérer leur accès à la citoyenneté et à la dignité par le respect de leur habitat, de leur accès aux ressources que leur procure leur environnement, de la rémunération à son juste prix du travail qu'ils sont appelé à effectuer.

Bref, pendant la période 2020-2035, il s'agira : de la réhabilitation ou construction des structures d'encadrement psychosocial et un meilleur suivi de toutes les couches sociales défavorisées. La lutte contre toute forme d'assimilation forcée par la sauvegarde et le respect des différences entre leur mode

de vie et celui des autres populations sera une préoccupation de tous les instants. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, de cultiver le vivre ensemble afin d'optimiser la participation effective de toutes les couches sociales, vulnérables ou pas, à l'œuvre de renouveau de la Région de l'Est. Un dilemme subsiste : celui de la promotion de l'égalité des droits et devoirs dans le strict respect des identités et des cultures.

Action 5 : Réduction du taux de la pauvreté dans la Région de l'Est

Le paradoxe de la Région de l'Est est sa richesse en ressources naturelles et humaines et son classement, avec un taux de 30%, comme l'une des Régions les plus pauvres du Cameroun (l'Enquête ECAM 4). La réduction de ce taux de 5 à 10 points d'ici 2030 et la maintenance de la croissance économique moyenne annuelle autour de celle nationale (3,8%) sont un objectif envisageable. Il faudra parallèlement contrôler la vigueur de la croissance démographique et la maintenir autour du taux national qui est de 2,6% en moyenne par an. A partir de 2030, l'entrée en « production » optimale des métiers de l'environnement contribuera encore au recul du taux de pauvreté, le faisant tomber de 5 points. Le taux de pauvreté attendu en 2035 est entre 15 et 20%.

Les actions stratégiques précédentes ont largement esquissé les voies et les moyens de combattre la pauvreté monétaire et la pauvreté psychologique (subjective). En effet, la création d'emplois décents à l'échelle de toutes les catégories socioprofessionnelles est un début de résorption de la pauvreté monétaire et d'accès aux biens de consommation surtout des jeunes diplômés et des populations pauvres ou vulnérables exerçant dans les métiers innovants. L'emploi rémunéré met en confiance l'employé qui se sent moins pauvre. Cette forme de pauvreté dite subjective, celle où la pauvreté se mesure à la perception que chaque individu a de sa propre situation comparativement aux autres, devra reculer la pauvreté d'environ 20 points chefs les chefs de ménages de la Région de l'Est, passant de 56,8% à 35%. La démarche proposée ne renforce pas les inégalités mais tend à les réduire à partir du moment où il y a une redistribution des revenus à toutes les échelles. Les opportunités de création d'emplois ruraux vont réduire les écarts de pauvreté entre les deux espaces, augmentant sensiblement la capacité des populations à satisfaire leurs besoins essentiels : scolarisation, problèmes de santé, logement décent et nutritionnel de qualité, les mettant ainsi au-dessus du seuil de pauvreté.

Un facteur qui renforce la confiance en l'avenir de la Région de l'Est est la mise en application de l'économie du savoir et ses conséquences sur l'éducation et la professionnalisation. En effet, il est admis que, l'incidence de la pauvreté décroît avec le niveau d'instruction.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°4 : Amélioration du capital humain et des conditions de vie

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Améliorer la formation du capital humain								
Programme d'Action 1 : Construction des infrastructures et équipement des structures de formation du capital humain								
A1 : Construction des structures de formation primaire et secondaire (écoles et lycées).	56 nouvelles écoles primaires, 12 nouveaux CES 10 nouveaux lycées créés.	Budgets du MINEBASE et du MINESEC, prêts accordés par les institutions financières internationales (IFI), subventions accordées par les agences internationales de développement Dons des organisations internationales	Personnels du MINEBASE et du MINESEC, prestataires de services	Bâtiments, bureaux, matériels roulants, matériels informatiques et consommables.	Responsables du MINEBASE et du MINESEC, responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est, les OCB	Rôle de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions	370	Période 2020-2024
A2 : Création de structures de formation supérieure publiques	1 Université complètement créée à Bertoua 3 écoles de formations supérieures créées	Budget du MINESUP, Prêts accordés par les institutions financières internationales (IFI), subventions accordées par les agences internationales de développement,			Responsables du MINESUP Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est, IOCB	acteurs publics gouvernementaux, les acteurs publics Régionaux, Départementaux et communaux, les élus de la Région de l'Est, notamment les sénateurs, les parlementaires et les conseillers municipaux	6 000	

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		dons des organisations internationales.						
Programme d'Action 2 : Densification du personnel de formation du capital humain								
A1 : Comblement du déficit d'enseignants de qualité	410 enseignants du primaire et 570 enseignants du secondaire qualifiés	Budgets du MINEBASE et du MINESEC et des CTD	Personnels du MINEBASE et, du MINESEC	Bureaux, matériels roulants, matériels informatiques et consommables.	Responsables du MINEBASE et du MINESEC Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est OCB	Rôle de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions, rôle de formation,	4 860	
A2 : Introduction des incitations des enseignants	Octroi de primes, de médailles de distinction et de décorations aux meilleurs enseignants et primes de l'éloignement	Budgets du MINEBASE et du MINESEC	Personnels du MINEBASE et, du MINESEC		Responsables du MINEBASE et du MINESEC Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est	rôles de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions, rôle de formation	77	
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir les centres de loisirs et des services modernes								
Programme d'Action : Promotion des centres de loisirs et des services modernes								
A1 : Aménagement des centres de sociabilité et de loisirs	01 stade de football, 01 centre de jeunesse, 01 bibliothèque et 01 maison de la femme construites et équipés dans cahque agglomération rurale de 1 000 habitants							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A2 : Incitation à la création des services modernes dans les milieux ruraux	Etablissements de commerce des biens manufacturés, téléboutiques et salle de jeux et de divertissement dans les agglomérations rurales de 1 000 habitants							
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales								
Programme d'Action 1 : Amélioration de l'accès à un logement décent								
A1 : Construction de 200 logements sociaux dans toutes les villes et 100 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus	200 logements sociaux construits dans toutes les villes 100 logements sociaux construits dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus							2020-2024
A2 : Construction de 500 logements sociaux dans toutes les villes et de 250 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus	500 logements sociaux construits dans toutes les villes 250 logements sociaux construits dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus							2024-2035
Programme d'Action 2 : Amélioration de l'accès aux services de base								
A1 : Connexion des ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable	2 000 ménages connectés							2020-2024
	3 000 ménages connectés							2024-2035
A2 : Connexion des ménages urbains au réseau de distribution électrique	2 500 ménages connectés							2020-2024
	4 000 ménages connectés							2024-2035
A3 : Aménagement de forages équipés de pompes à motricité	10 forages dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants							2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
humaine dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants	30 forages dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants							2024-2035
A4 : Connexion de des ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable	1 000 ménages connectés							2020-2024
	2 000 ménages connectés							2024-2035
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Doter la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux								
Programme d'Action : Dotation de la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux								
A1 : Identification, catégorisation et qualification des métiers d'environnement	un guide des formations et des métiers innovants dans le secteur de l'environnement est disponible pour la Région de l'Est				- Etat et ses démembrements dont : MINEPAT, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Emploi, Ministères des Finances Ministère de l'Enseignement supérieur, - Collectivités territoriales de l'Est - Acteurs privés - Partenaires nationaux et internationaux	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus Appui technique et logistique et financier		
A2 : Formation professionnelle des agents aux ingénieurs par des établissements de référence.	Formation professionnelle d'une masse critique du personnel de tous les niveaux en «Economie du Savoir » complétée par le savoir-être. - 20 SAR/SM créés, 20 autres ont leurs capacités renforcées et leurs offres de				Etat, MINEPAT, Ministère de l'environnement, ministère de l'Emploi, ministère de l'Education, les instituts de formation, les	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus, promotion des établissements.		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	formation innovées ; - un lycée technique de référence par Département ; - 5 % des 481 421 (24 000) adolescents et de jeunes de l'Est de 12 à 34 ans font des formations professionnelles ; - environ 2500 nouveaux formateurs, 500 sont recyclés dans le domaine des métiers de l'environnement ; - une masse critique du personnel d'appui (laborantins), administratif et financier adaptés aux exigences des nouveaux métiers existe ; - nombre d'élus locaux dont les capacités ont été renforcées à la pratique et aux métiers de l'environnement ; - des formations en alternance et cours du soir, formation en ligne sont développées dans les établissements de la Région.				professeurs, la société civile ;			
A3 : Création d'un centre d'excellence pour la recherche interdisciplinaire et l'éducation à l'environnement et au développement	- Création d'un établissement ou d'un Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement (proposition de l'agenda 21 de la Conférence mondiale des Nations Unies) ; - nombre de diplômes				MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA MINTP MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	d'ingénierie délivrés ; - un répertoire des ingénieurs en poste existe ; - nombre de PME et PMI créés				financiers ;			
A4 : Création de métiers spécifiques pour les Collectivités Territoriales Décentralisées	Création de 2 corps de métier – 1) « **Agents de développement généralistes de l'environnement** » dans chaque commune en raison d'au moins 1 agent par tranche de 5000 habitants 2) Les **« gestionnaires d'énergie »**. Un gestionnaire par commune et par tranche de 5000 habitants							
A5 : Elaboration des règles du jeu des acteurs et opérationnalisation du système mis en place	Nombre de textes réglementaires pris, publiés et mis en application, - Un code de déontologie existe dans chaque secteur ; - le chômage des jeunes est drastiquement réduit ; - l'insécurité a reculé, les conditions de vie se sont nettement améliorées ; - rapport-bilan de 15 ans d'activité au service de l'emploi. - Nombre et liste de métiers collatéraux recensés ; - nombre de textes édités							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	réglementant leur activité et fonctionnement							
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Assurer la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées								
Programme d'Action : Protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles								
A1 : Approfondissement des connaissances scientifiques et vernaculaires sur les risques naturelles, technologiques, sociétaux dans la Région de l'Est	Connaissances parcellaires sur les aléas susceptibles d'exposer la Région de l'Est aux risques naturels, technologiques, sociétaux ; - peu de documentations scientifiques spécifiques sur la Région - absence de cartographie sur les risques et exposition aux risques -Savoirs très limités sur les connaissances vernaculaires des populations exposées aux risques.	- La Région est documentée en ouvrages de référence sur les milieux physiques (géomorphologie, géologie) et les milieux humains ; - des cartes topographiques et géologiques à moyenne et grande échelle sont acquises. - la Région est dotée à intervalles réguliers en imagerie par satellite de forte résolution pour le suivi de l'évolution des paysages ; - une carte géologique de la Région de l'Est au 1/50000 est disponible ; - Des cartes thématiques sur les types de risques à l'Est						

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		existent et sont fréquemment mises à jour ; - populations exposées ou vulnérables connues ; - une étude est menée et publiée sur les connaissances et les perceptions des populations de l'Est des risques et catastrophes naturels ;						
A2 : Elaboration d'une carte des risques de la Région de l'Est	- 15 cartes multi-échelles et une carte de synthèse au 1/200 000 sont élaborées et éditées ; - les cartes localisent les zones à hauts risques sismiques et donnent une idée globale de l'effectif des populations susceptibles d'être touchées et à quel degré							
A3 : Identification et équipement des zones sensibles en appareils d'enregistrement et de mesure de l'intensité des catastrophes	- Un dense réseau de sismographes modernes est installé et fonctionne, suivi dans leur fonctionnement par des personnes formées. - les sismogrammes sont disponibles dans la structure aménagée à cet effet ; - la cellule est créée et est							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	spatialement localisable, les équipements sont adaptés et en nombre élevé ; - les rapports d'activités trimestriels sont disponibles							
A4 : Dotation de la Région de l'Est d'une chaine d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle et celle catalysés								
A5 : Dotation de la Région de l'Est d'une cellule de veille en charge des risques et catastrophes liés au changement climatique	- 3 stations météorologiques existent et diffusent le temps qu'il fait et l'état de autres paramètres du climat ; - le personnel est qualifié et en nombre suffisant ; - les bulletins météorologiques et les rapports trimestriels sont disponibles et bien archivés. - des hydrogrammes, courbes de tarissement annuels permettent de suivre l'évolution des débits de la Ngoko et de la Kadey. - Une cellule de veille existe et est localisable sur le terrain, - les équipements sont modernes, adaptés aux mesures des paramètres dans le sol, à l'agro-climatologie et en nombre élevé. Des experts sont formés et				l'Etat du Cameroun Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et 22 Départements ministériels, Observatoire National des Risques (ONR) Municipalités, la société civile et les ONG. Croix-Rouge du Cameroun (du CRC) Les Instituts de Recherches (IRGM, INC). Programme de développement des Nations Unies (PNUD) la Fédération	Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC) Services Médicaux d'Urgence (SAMU) Recrutement des personnes bénévoles. Accroissement des capacités scientifiques Aide les pays à apprécier leur degré d'exposition aux aléas et à faire face aux risques. « Assistance et protection civile » appui technique La coopération bilatérale		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	sont chargés de la recherche des financements à tous les niveaux.				internationale de la Croix-Rouge (FICR) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Organisation mondiale de la santé (OMS) Fondation des Nations Unies pour la culture et de l'éducation (UNICEF), AZOMARC FOUNDATION La Banque mondiale Organisation internationale de la protection civile (OIPC).	Supports techniques		
A6 : Développement des stratégies de protection des populations contre les risques et catastrophes technologiques : rupture de barrage	barrage est délimité et sécurisé ; - une cartographie des zones à risque d'inondation et de destruction en cas de rupture du barrage existe. - la population est sensibilisée et assure elle-même sa sécurité en évitant l'implantation dans les zones à risques maximaux ; - l'utilisation du lac par les populations riveraines, est réglementée ;							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	- les riverains sont formés pour vivre avec le lac, à s'adapter et à tirer profit de leur nouvel environnement.							
A7 : Garantie aux réfugiés d'un cadre de vie convivial propice à leur plein épanouissement	Flux de migrants contenus avec des effectifs aisément gérables Zones frontalières désenclavées Postes de contrôle construits Nombre d'associations mixtes							
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Atténuer les impacts des fléaux sociaux								
Programme d'Action 1 : Atténuation des impacts des fléaux sociaux								
A1 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région de l'Est : l'alcoolisme	Lutte sans merci contre la distillation de ces alcools (détection, destruction des distilleries, et sanctions des personnes impliquées) ; Lutte contre les acteurs de leur circulation et de distribution Sanctions aux consommateurs Réglementation relative aux sanctions applicables renforcée							
A2 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région de	descentes musclées par la police contre les acteurs de la chaîne de prostitution							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
l'Est : la prostitution et la sexualité précoce	Contrôles inopinés des carnets de santé dans les cars de transport interurbain ; Rafles inopinées des jeunes filles et hommes dans certaines rues et lieux mondains Oobligation, pour les femmes de 15 à 54 ans, à présenter leur carnet de santé des trois derniers mois Maisons closes identifiées et obligation pour les locataires et les bailleurs de se mettre en règle avec la loi ; Réglementation relative à l'installation des bars, boîtes de nuits, activités ambiantes renforcée							
A3 : Réduction des fléaux sociaux liés à la croissance urbaine aggravée par les flux de réfugiés : chômage, délinquance, criminalité, etc.								
Programme d'Action 2 : Assainissement des comportements								
A1 : Restauration de la sécurité dans la Région								

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
et des frontières								
A2 : Régulation de la sécurité des personnes et des biens au niveau des frontières								
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Accélérer la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est								
Programme d'Action : Accélération de la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est								
A1 : Renforcement des pratiques et des dispositifs qui contribuent à l'accélération de l'épanouissement de la femme de la Région de l'Est	Dispositifs et mesures prises							
A2 : Extension des centres de promotion de la femme et de la famille aux Arrondissements et réhabilitation de ceux non fonctionnels	Centres de promotion de la femme et de la famille dans les Arrondissements							
A3 : Réduction de manière sensible du taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le cours moyen	Taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le cours moyen							
Objectif Stratégique Spécifique 8 : Agir en faveur de l'insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et de l'épanouissement des populations vulnérables								
Programme d'Action 1 : Insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et épanouissement des populations vulnérables de la Région de l'Est								
A1 : Création et mise en fonctionnement des services et structures publics de prise en charge des personnes du troisième âge	Nombre de structures pour personne du troisième âge							
A2 : Création et mise	Nombre de structures pour							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
fonctionnement des services et structures publics pour les handicapés	handicapés							
A3 : Création et mise en fonctionnement des services et structures publics pour les enfants de la rue et les orphelins abandonnés	Nombre de services et de structures opérationnelles							
A4 : Eradication de toutes les formes de discrimination, de marginalisation, voire d'exclusion des groupes minoritaires que sont les peuples autochtones et les Mbororos	Prévalence de la discrimination							
A5 : Réduction du taux de la pauvreté dans la Région de l'Est	Taux de pauvreté dans la Région de l'Est							

Le coût total des actions quantifiables en matière de développement de l'économie du savoir et d'accès aux meilleures conditions de vie est estimé à 11 307 millions de FCFA.

III.2.5 Construction d'un meilleur futur urbain

Le SRADDT de l'Est vise à assurer la promotion d'un réseau urbain qui fonctionne comme un tout cohérent assurant à ses habitants une vie paisible, un développement harmonieux des équipements et des infrastructures, une offre de l'habitat décent à la hauteur de l'espérance, et favorisant entre autres le plein emploi, la mixité et le mieux-être social. Pour y parvenir, il doit exister une interconnexion et une relation de complémentarité féconde entre les villes de la Région, prenant en compte les liens contrôlés, consolidés, organisés et régularisés que les organismes urbains tissent mutuellement entre eux. Ce développement doit être adossé sur une armature urbaine équilibrée et autant que possible structurée.

Un cadre de vie meilleur sera mis en place pour l'amélioration substantielle des conditions de vie des habitants. L'aménagement urbain non maîtrisé, délaissant des pans entiers du territoire, avec des effets négatifs sur l'aménagement local, sera abandonné. Cette situation est caractéristique de la partie septentrionale de la Région où on observe une trouée urbaine. Ce constat milite pour la mise en place d'un réseau urbain local équilibré et fonctionnel dénué de désordre urbain.

L'analyse des documents du diagnostic et de la prospective territoriale met en relief les orientations fondamentales de l'aménagement urbain de la Région de l'Est à l'horizon 2035.

Les études du diagnostic précédemment réalisées ont dressé une nomenclature des problèmes susceptibles d'entraver le développement harmonieux et le meilleur futur des villes de la Région de l'Est. Les plus contraignants de ces problèmes sont au moins:

En termes de réseau de ville :

- une répartition spatiale déséquilibrée avec deux blocs de concentration de l'urbanisation ; une inégale répartition spatiale des villes entre le nord et le sud quasiment vide et le centre plein ;
- une fonction métropolitaine non achevée pour Bertoua (manque de transports urbains et interurbains, de logistique, de cadre de vie attractif attirant les investisseurs, etc.), entrainant des, difficultés d'émergence d'un vrai pôle Régional d'équilibre ;

En termes de fonctionnement des villes, la Région de l'Est se caractérise par :

- une faible corrélation entre croissance urbaine et croissance économique : catalyseur de pauvreté urbaine aux conséquences multiformes (difficile accès aux services de bases) ;
- une difficulté de maîtrise de l'occupation de l'espace et donc celle de la croissance urbaine,
- une occupation spatiale anarchique responsable :
    - ✓ de l'étalement (urbanisation horizontale consommatrice de l'espace) générateur des problèmes fonciers, et risques environnementaux (inondation, érosion, glissement de terrain, contamination des eaux, …) ;
    - ✓ de l'évolution induisant une périphérie à la fois sous-intégrée et sous-équipée :
    - ✓ d'une absence de documents de planification urbaine ou d'une insuffisance de la mise en œuvre effective de ceux existants ;
- un réseau de transport de faible connectivité réduisant les relations d'échange et les effets de synergie entre les villes.

Il s'en dégage des dimensions conséquentielles à la chaîne d'une rare importance : afflux incontrôlé des immigrés ; gonflement de la population ; étalement urbain, pauvreté urbaine ; insécurité ambiante ;

dégradation de l'environnement de villes ; complexification de la gestion et de la gouvernance des villes de la Région de l'Est.

Quatre objectifs spécifiques stratégiques ont été définis pour la construction d'un meilleur futur urbain de la Région de l'Est. Il s'agit de :

OSS1 : Maîtriser l'occupation des sols à travers une planification urbaine adaptée.

OSS2 : Promouvoir un réseau urbain dont les composantes (villes) fonctionnent comme les organes d'un seul et même corps.

OSS3 : Promouvoir un habitat décent dans la Région de l'Est.

OSS4 : Eradiquer les impacts négatifs de l'urbanisation.

III.2.5.1 Objectif stratégique spécifique 1 : Maîtriser l'occupation des sols à travers une planification urbaine adaptée

L'occupation anarchique des sols est un fait courant dans la Région de l'Est. Elle relève du droit traditionnel qu'il convient de purger. La prévention des actes de cette nature se matérialisant par la parcellisation anarchique des terres nécessite la mise en œuvre de la planification urbaine conformément à la loi n° 2004/003 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Pour plus d'efficacité, la maîtrise de l'occupation des sols urbains doit se faire en dotant, en fonction des besoins, chaque ville des documents de planification (PDU, POS, PSU, PS).

Pour plus d'efficacité, l'élaboration de ces documents doit être suivie d'une politique appliquée de mise en œuvre.

Cet objectif spécifique est constitué de 2 programmes à savoir :

- élaboration des documents de planification urbaine,
- renforcement de la création des lotissements équipements progressif à la périphérie des villes,

Programme d'Action 1 : Elaboration des documents de planification urbaine

Période 2020-2024

Action 1 : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est

Une étude sur l'état d'urbanisation de la Région de l'Est est un préalable à une maîtrise des interventions des pouvoirs publics. Il s'agit d'un baromètre de l'urbanisation.

Les Départements de la Région de l'Est présentent des taux d'urbanisation variés.

Tableau 70: Taux d'urbanisation par Département de la Région de l'Est

Département	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation en %
Boumba-et-Ngoko	86 033	33 047	35,4
Haut Nyong	315 995	50 278	15,9
Kadey	199 128	57 921	29,1
Lom-et-Djérem	249 523	140 662	56,4

Source ; MINHDU-Est, 2019

L'étude sur l'état d'urbanisation permettra aux institutions en charge de l'urbanisme de mesurer le niveau atteint par l'urbanisation de la Région de l'Est tout en expérimentant de nouvelles méthodes de planification à l'instar de la planification simplifiée par groupes de villes.

Action 2 : Catégorisation des villes de la Région de l'Est

Les actions de planification doivent être réalisées en fonction des catégories de villes, qui pour le moment n'est basée que sur le seul critère démographique. Cette catégorisation brute doit être analysée pour dégager les dynamiques internes pouvant servir à créer des groupements ou des typologies.

Tableau 71 : Taille des villes dans la Région de l'Est

Taille des villes	Villes	Groupe
≥100 000	Bertoua	1
50 000- 100 000	Batouri, Yokadouma, Garoua Boulai, Bélabo, Abong-Mbang, Bétaré Oya, Bombe Kette, Mbang,	2
10 000 -50 000	//	3
5 000-10 000	Dimako, Lomié, Gari- Gombo, Ngoua, Doumé, Moloundou, Ndélélé, Messaména, Diang, Nguélémendouka, Mindourou, Salapoumbé	4
≤5 000	Borongo, Colomine, Samba, Petit Ngaoundéré, Nguiwa-Yangamo, Singa-Carrefour, Libongo, Mbitom, Lokomo, Kika, Sengbot, Ouesso, Mempoue, Massea, Mindourou, Ndeng, Gbti, Ntam, Mborong, Bubara	5

Source : MINHDU-Est +Investigations de terrain, 2019

Les villes de la Région de l'Est offrent des possibilités d'en dresser une typologie en fonction de leur taille, de leurs spécificités. Cette étude mettra ainsi en relief des groupes de villes présentant des problèmes similaires auxquels il faut administrer la même thérapie. Dans ces conditions, l'élaboration des documents de planification urbaine coûtera moins cher aux gestionnaires des villes de la Région.

Période 2020-2035

Action 3 : Elaboration du Plan Directeur d'Urbanisme de Bertoua

L'orientation de la maîtrise du développement des villes passe par la confection des documents de planification urbaine. La loi de 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun prévoit des plans directeurs d'urbanisme pour les grandes agglomérations ou groupement de communes.

A ce jour, seule la ville de Bertoua dispose d'un document de planification de cette catégorie en cours de révision. Il convient d'accélérer le processus de son achèvement.

Action 4 : Elaboration des plans d'occupation des sols

La législation en vigueur prévoit un document plus détaillé, élaboré à l'échelle 1/500 ou 1/10 000e pour gérer l'occupation des sols. Il s'agit du POS confectionné à grande échelle. Les villes de la Région, au

vu des conclusions du diagnostic du SRADDT, en sont dépourvues sauf Bertoua qui dispose de 2 POS. Il convient de combler ce gap.

Action 5 : Elaboration des plans sommaires d'urbanisme

La loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 prévoit que les villes à croissance rapide, en attendant d'être dotées d'un PDU, bénéficient d'un PSU qui donne les orientations pour la maîtrise de la croissance urbaine locale. Ce document est indispensable pour toutes villes de la Région, Bertoua exceptée.

Action 6 : Elaboration des plans de secteur

Les plans de secteur sont des documents élaborés à grande échelle (1/500e-1/1000e) nécessitant des relevés très précis sur le terrain. Un plan de lotissement en fait partie. Ce document est indispensable pour la conduite des opérations d'urbanisme dans les villes dotées d'un Pos ou d'un PSU

Action 7 : Elaboration des plans de circulation des villes

Certes, les villes de la Région de l'Est ne connaissent pas encore des embouteillages ou des nœuds qui entravent la circulation motorisée, mais la situation est évolutive. En outre, les villes de la Région ne sont pas dotées des documents de planification urbaine. Même s'ils existaient, la fluidité de la circulation reste une préoccupation permanente des décideurs et des habitants qui ne souhaitent pas que les villes de la Région tombent dans le travers des grandes villes. Un plan de circulation contribuerait à faciliter la mobilité des citadins et le déplacement de leurs biens.

Programme d'Action 2 : Renforcement de la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes.

Période 2020-2024

Action 1 : Identification des sites de lotissement

Dans la vieille ville, l'occupation des sols frise la saturation. Tout l'espace fait l'objet d'une occupation anarchique. Il ressort du diagnostic que des lotissements n'ont été réalisés qu'à Bertoua, Garoua Boulaï, Batouri, Mbang et Abong-Mbang. Le cadastre n'est pas reconnu. Ce qui fait des villes un domaine privilégié des propriétaires coutumiers pour se faire de l'argent et des spéculateurs qui y thésaurisent leurs revenus.

Dès lors, l'Etat ne peut pas prélever de manière efficiente les taxes foncières. Il y a donc nécessité, de créer une nouvelle génération de quartiers viabilisés pour contrer l'occupation anarchique des sols. Ces quartiers peuvent se mettre en place de manière progressive sans se dévier de l'objectif d'un quartier planifié par le renforcement de la création des lotissements à équipement progressif

***Action 2 :* Etude des lotissements dans les villes de la Région**

Un habitat décent nécessite son édification sur un terrain viabilisé, donc pourvu d'une voirie fonctionnelle et doté des services urbains tels que l'approvisionnement en eau potable, l'électricité,

l'assainissement, les TIC. L'aménagement de terrain doit se faire conformément aux prescriptions de la loi 2004/003 du 21 avril 2004 et ses décrets subséquents régissant l'urbanisme au Cameroun.

Les franges urbaines offrent des possibilités de création des lotissements sur des espaces vides. Il faut les réaliser et les mettre à la disposition des citadins pour prévenir l'occupation anarchique des sols urbains.

Période 2020-2035

Action 3 : Implémentation des lotissements dans les villes

L'implémentation est la face visible d'un lotissement. Elle nécessite l'intervention des géomètres pour la mise en place des coordonnées des parcellaires. Elle doit être suivie par des opérations de placement ou de distribution.

En fait, l'implémentation est la phase de matérialisation perçue comme la parcellisation de l'espace par les habitants. C'est la concrétisation de la variante d'aménagement retenue par le Maitre d'ouvrage.

Action 4 : Construction des équipements marchands dans les lotissements

Pour être fonctionnel, un lotissement doit comporter un minimum d'équipements qui, en fonction de sa taille, assurent son autonomie sur le plan économique. Il s'agit essentiellement des gares routières, abattoirs, toilettes publiques, marchés urbains, etc. Ces équipements sont également une source de rentrée de fonds que les Collectivités Territoriales Décentralisées utilisent pour assurer le développement local. Leur rôle est donc fondamental dans le fonctionnement d'une ville.

III.2.5.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Promouvoir un réseau urbain dont les composantes fonctionnent comme les organes d'un seul et même corps.

L'Est du Cameroun dans l'Afrique équatoriale française (AEF). Les villes de la Région de l'Est sont organisées et structurées depuis l'époque coloniale. La structuration semble se faire non pas à son profit mais à celui du vaste ensemble qu'est l'Afrique Equatoriale Française :

- postes militaires : les villes de Doumé, d'Abong Mbang, reconnaissables aujourd'hui par leur Fort militaire plus ou moins bien conservé. Ils avaient pour but de conquérir et pacifier cette partie du Cameroun allemand ;
- des centres d'exploration et exploitation des richesses minières : Bétaré Oya,
- des centres d'autres formes d'économie de traite : exploitation du bois, de la faune, des produits agricoles de rente (café, tabac, cacao) destinés à l'exportation pour le bien-être de la métropole. Dimako, Doumé, Moloundou, Lomié et, de manière générale les villes de forêt ou de contact forêt-savane,
- ville administrative et politique : Batouri.
- villes frontalières : Garoua Boulai, Moloundou
- ville portuaire (port fluvial) : Abong Mbang,
- la ville d'Ayos a longtemps été à l'interface entre le Centre et l'Est. Ce fut «**un centre sanitaire** », siège du Dr. Jamot. Elle était le centre à partir duquel s'organisaient les expéditions en vue de la lutte contre la maladie du sommeil.

Certaines villes, situées sur l'unique grand axe de circulation d'alors, en plus des services initiaux, étaient des villes-étapes ou de transit par excellence en direction des pays de l'Afrique Équatoriale Française dont le Cameroun faisait partie.

L'étude-diagnostic a révélé qu'avec un taux d'urbanisation de 36,48 %, la Région de l'Est figure parmi les Régions les moins urbanisées du pays. Elle occupe le 7e rang devant les Régions du Sud (35,76%), du Nord (27,89%) et de l'Extrême-Nord (22,75 %). Cette urbanisation présente des trouées dans la partie septentrionale et des insuffisances dans leurs relations de complémentarité. Dans la logique, elles doivent fonctionner comme un système pour booster leur développement harmonieux et par ricochet celui de la Région. Dès lors, il s'avère nécessaire de saupoudrer la Région de l'Est de villes insérées dans une armature urbaine équilibrée autant que possible où chaque ville, remplissant des fonctions propres, exerce un effet entrainant sur les autres, constituant ainsi un système.

Deux programmes sont mobilisés en vue de la réalisation de cet objectif stratégique. Il s'agit de : (i) l'interconnexion des villes de la Région de l'Est ; et (ii) l'encadrement des agglomérations frontalières et des villes en gestation.

Programme d'Action 1 : Interconnexion des villes de la Région de l'Est

Le programme d'action comporte cinq actions :

1) amélioration des voies interurbaines ;
2) coopération entre les villes ;
3) mise en place d'une règlementation adaptée de transport ;
4) construction des aéroports urbains ;
5) promotion des échanges entre les villes

La période 2020-2025

Action 1 : Amélioration des voies interurbaines

La plupart des villes de la Région de l'Est sont reliées entre elles par des voies mal entretenues qui ne permettent pas la fluidité des transports. Leur médiocrité freine les échanges interurbains et neutralise les efforts de développement économique local.

Seules les villes de Bertoua, Abong-Mbang, Belabo, Garoua-Boulaï bénéficient d'une liaison bitumée. Le tronçon Bertoua-Batouri, long de 90 km est en cours de bitumage tandis que les autres liaisons sont en terre.

Il convient d'impulser un nouveau souffle aux relations interurbaines dans la Région par l'interconnexion des villes qui passe indubitablement par la réhabilitation des voies existantes, leur mise aux normes requises, le bitumage des voies les plus fréquentées et le reprofilage du reste des voies du maillage routier.

Tableau 72 : Distance entre les principales villes de la Région de l'Est

Villes (Origine-destination)	Distances en km	Etat de la voie
Yokadouma-Bertoua	324	En terre
Yokadouma- Moloundou	75	En terre
Abong-Mbang-Bertoua	111,6	Bitumé
Bertoua-Garoua-Boulaî	173,5	Bitumé

Bertoua-Belabo	81,2	Bitumé
Belabo-Garoua-Boulaî	250	Bitumé
Batouri-Yokadouma	184,6	En terre
Batouri- Kentzou	85	En terre
Bertoua-Batouri	90	En cours

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 2 : Coopération entre villes

Au regard du diagnostic, les villes de la Région de l'Est se développent isolement. Les relations qu'elles entretiennent entre elles sont disparates et pas formalisées. Des efforts sont faits pour la mobilisation des fonds en vue du développement local, mais ils demeurent insuffisants. Ce qui ne présage pas pour un décollage économique et ne permet pas aux villes de jouer le rôle de moteur du développement de la Région.

Il y a là un réel problème de mutualisation des ressources pour impulser le développement de leurs aires d'influences. La coopération entre les villes est loin d'être effective pourtant, elle apparaît de plus en plus comme une nécessité, un facteur de développement aux effets multiples et entrainants.

Cette coopération peut se mettre en place par paliers correspondant à une classification systématique des villes : Chefs-lieux de Département (4 villes), chefs-lieux d'Arrondissement (29). Ainsi, parmi les différentes agglomérations de la Région, il existe des villes en gestation (15). Ce sont des villes qui ne répondent pas encore à la définition de la notion de ville au Cameroun. Ce sont les localités en voie de devenir des villes, créées par les activités d'exploitation forestières et minières. Les villes de la Région de l'Est seront ainsi intégrées dans un réseau dynamique animé par une synergie de développement. La mise en place de la coopération entre les villes est dépendante de l'intercommunalité à promouvoir.

Action 3 : Mise en place d'une réglementation adaptée de transport

Les transports dans la Région de l'Est, en l'occurrence les transports dans les villes, se caractérisent par l'anarchie qui alimente le désordre urbain. Ils sont dominés par le phénomène de mototaxi qui n'obéit à aucune réglementation, mais assure néanmoins, des liaisons interurbaines. Sur le terrain, les agences de voyage (une dizaine) agissent en toute autonomie et en vase clos. La profession de transport n'est régulée ni par l'Etat, ni par un syndicat à forte audience.

Le transport clandestin profite du vide juridique pour se conforter. Faute d'une réglementation adaptée, la sécurité n'est pas assurée tout au long des voies interurbaines et même dans les matériels roulants que l'on emprunte. Des véhicules complètement amortis, non munis des documents administratifs, constituant en permanence des dangers et circulent impunément, transportant des personnes et leurs biens. Pour pallier cette situation, il faut mettre en place une réglementation adaptée favorisant à la fois le transport par taxi, par bus, par minibus, par mototaxi et par avion dans la Région de l'Est.

Période 2020-2035

Action 4 : Construction des aéroports urbains

Les chefs-lieux des 04 Départements de la Région de l'Est ne sont pas reliés par le transport aérien. Ce qui pénalise les opérateurs économiques et les voyageurs avides de se rendre à Yaoundé ou à Douala par une voie rapide. En effet, seule la ville de Bertoua, capitale Régionale, possède un aéroport. Cet équipement relève de l'aspiration des habitants de chaque Département.

La création d'un aéroport dans chaque chef-lieu de Département de la Région de l'Est pourra générer la création d'environ 30 emplois par aéroport et impulser le développement local.

Action 5 : Promotion des échanges entre les villes

Certes, les villes de la Région de l'Est sont des agrovilles, mais elles ont tendance à se spécialiser dans les productions. Ainsi se dégagent des villes d'extraction minière (Bétaré-Oya, Kolomine, etc.), des villes d'exploitation forestière (Mbang, Moloundou, Doumé, etc.), des villes de grande production vivrière (Bertoua, Abong-Mbang, Batouri, etc.), des villes de distribution des produits manufacturés, (Bertoua, Belabo, Abong-Mbang, etc.). Ces villes, de par leur fonction, sont complémentaires. Il convient de promouvoir les échanges économiques entre les villes de la Région de manière à les rendre compétitives et complémentaires. Cela par la sensibilisation et la mise en place des stimulateurs de développement en l'occurrence la baisse des taxations. En effet, les villes de la Région de l'Est sont reliées à d'autres villes du territoire national et des pays voisins avec qui elles entretiennent des relations socio-économiques à fructifier.

Programme d'Action 2 : Encadrement des villes frontalières et des villes en gestation

Période 2020-2024

Action 1 : Dénombrement et caractérisation des petites villes en gestation

Les activités d'extraction des minerais du sous-sol et d'exploitation forestière donnent naissance à des localités qui ne sont point des villes aujourd'hui, mais qui sans nul doute, le seront demain. Ces localités, loin de s'étioler sont des centres d'impulsion du développement local. On en dénombre près d'une vingtaine dans la Région de l'Est, qui présente des caractéristiques particulières. Ce sont en fait des villages-centres, qui concentrent les équipements collectifs attractifs de la population.

Il faut canaliser leur croissance pour éviter leur développement anarchique, en planifiant leur devenir et en mettant en place les équipements collectifs et les services urbains nécessaires. Cette opération devrait permettre d'éviter les coûts sociaux d'aménagement. A cet effet, les autorités doivent disposer d'un catalogue de ces petites villes en vue des actions efficaces à court terme.

Action 2 : Implantation des équipements collectifs et fourniture des services urbains

La plupart des villes de la Région de l'Est se caractérisent par la spontanéité dans l'occupation des sols générant des tissus urbains sous-intégrés et sous-équipés avec une disparité spatiale remarquable de la répartition des équipements collectifs. Dans les quartiers, les populations font face à un faible accès aux services urbains en l'occurrence, l'eau, l'électricité, l'assainissement et les TIC, etc. Il convient de renforcer les équipements urbains, d'équilibrer leur répartition spatiale et de faciliter l'accès des populations aux différents services urbains.

A titre d'exemple, dans les quartiers spontanés, l'eau potable est rare, ce qui renvoie les populations à l'utilisation des sources douteuses : marigots, puits, sources non aménagées, etc. Il faut mettre les services urbains en place pour améliorer les conditions de vie des populations dans leur cadre de vie.

Période 2020-2035

Action 3 : Aménagement des villes frontalières

Le Cameroun, par la Région de l'Est, partage des frontières avec les pays voisins que sont la RCA et la République du Congo. Tout au long de ces frontières se développent de petites villes et agglomérations camerounaises (Garoua-Boulaï, Kentzou, Socambo, Ntam, Kéka, Mawa, Ouli, Toktoyo, Gari-Gombo, etc.) qui sont sous-équipées par rapport aux villes frontalières voisines de la RCA et la République du Congo. Les frontières étant poreuses, les populations camerounaises ont tendance à séjourner dans les villes voisines qui sont souvent bien équipées. En effet, dans les villes frontalières, l'autorité de l'Etat camerounais n'est pas affirmée. Il faut renverser la tendance par la réhabilitation du mobilier urbain local et le renforcement des équipements collectifs de proximité.

Des équipements communautaires (écoles, marchés, centres de santé) doivent être mis en place pour rapprocher les services offerts des populations et éviter l'évasion des populations camerounaises.

Carte 4 : Carte des points de traversée des frontières

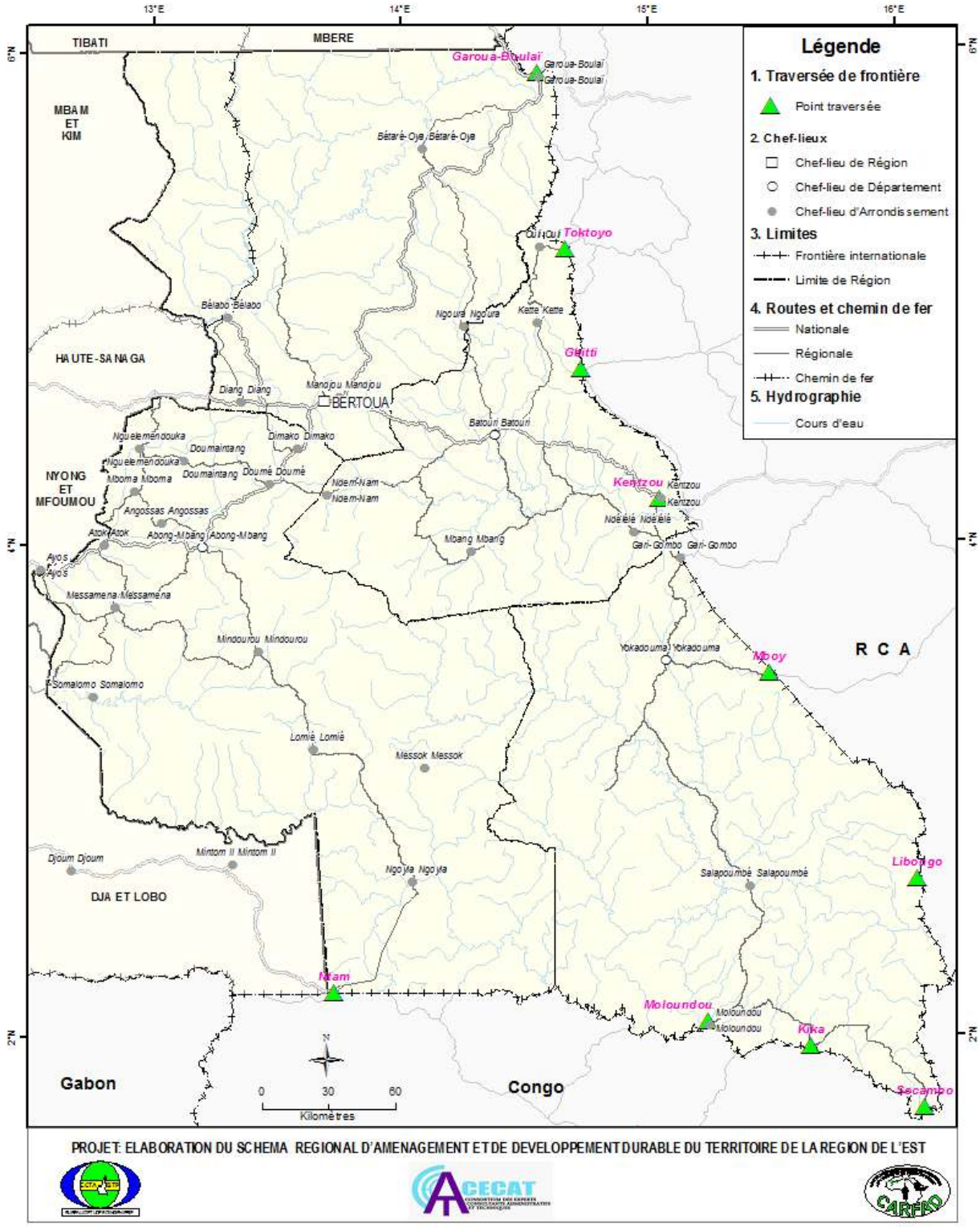

Source : Données INC 2019, Réalisation : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2020

III.2.5.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Promouvoir un habitat décent dans la Région de l'Est

Le diagnostic révèle que les villes de la Région de l'Est se caractérisent par des tissus urbains spontanés qui relèvent de la précarité de l'habitat entretenue par le système foncier traditionnel qui procure plus de 70% des terrains bâtis. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des moyens financiers à la fois des pouvoirs publics et des particuliers, l'absence des documents de planification urbaine pour encadrer la production d'un habitat décent, l'absence d'encadrement du secteur privé par les pouvoirs publics. A cela s'ajoute le faible développement du partenariat public/privé dans le domaine de l'habitat urbain.

Cette expansion de quartiers déshérités enlaidit le paysage urbain. Ces tissus urbains précaires doivent être requalifiés et remplacés par un habitat décent qui implique l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agira des opérations de restructuration ou de rénovation. A cela s'ajoute la promotion de nouvelles habitations répondant aux normes préconisées par la réglementation en matière de construction.

Les citadins sont appelés à adopter, à cet effet, des matériaux de construction définitifs et/ou des matériaux locaux améliorés, leur permettant de construire des habitations hygiéniques aérées et normées. La promotion de l'habitat décent permettra d'améliorer le parc de l'habitat urbain et du cadre de vie des citadins.

Deux programmes composent la promotion d'un habitat décent. Il s'agit de la mise à disposition des trames assainies à la périphérie des villes et de la restructuration des quartiers anarchiques anciens.

Programme d'Action 1 : Incitation des promoteurs à la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes

A la périphérie des villes de la Région de l'Est, plus particulièrement les 04 chefs-lieux de Département, il existe des terrains occupés de manière anarchique. Le diagnostic révèle une carence de l'organisation anticipée des franges urbaines. Pour pallier cette situation, plusieurs actions peuvent être entreprises.

Période 2020-2024

Action 1 : Identification des terrains libres aux marges des villes pour création des lotissements à équipement progressif

Au regard des conclusions du rapport diagnostic du SRADDT de la Région de l'Est, les fronts d'urbanisation des villes sont des sites où se joue l'extension urbaine. Malheureusement elles sont occupées dans l'anarchie. Néanmoins, des hectares de terrains sont encore disponibles. L'accaparement anarchique des terrains par les spéculateurs est une pratique courante. C'est le temple de l'étalement urbain. Cette occupation anarchique relève du désordre urbain et génère un habitat spontané qu'il faudra tôt ou tard restructurer. Pour un aménagement conséquent, il convient d'identifier ces terrains pour y réaliser des lotissements à équipement progressif en vue de la production d'un habitat de qualité.

Les services du cadastre, de l'urbanisme, des Collectivités Territoriales Décentralisées devraient s'atteler à cette tâche pour la production des parcelles viables en vue de la promotion d'un habitat décent.

Action 2 : Construction des logements décents

Un logement est qualifié de décent non seulement en fonction de ses commodités, mais également de son architecture. Il doit être pourvu d'eau, d'électricité, d'un système d'assainissement adéquat. La promiscuité doit y être évitée.

Le diagnostic s'est appesanti sur la crise de logement que connait par exemple la ville de Bertoua, chef-lieu de la Région de l'Est. L'offre actuellement disponible est en deçà de la demande de plus en plus galopante, amplifiée par l'afflux des réfugiés centrafricains et les néo-citadins. Les villes de la Région de l'Est sont marquées à plus de 97% essentiellement par l'auto-construction. En dehors du camp SIC Mokolo de Bertoua qui comporte 101 logements sociaux à location simple, les pouvoirs publics ont entrepris la construction dans le cadre du PLANUT, de 100 nouveaux logements sociaux dont l'achèvement est attendu.

Des plans types doivent être conçus, d'une part, pour la construction de 10 000 nouveaux logements décents, et d'autre part, pour canaliser la construction des logements décents par les pouvoirs publics, les promoteurs privés, les particuliers, etc. A cet effet, il convient d'agir sur les piliers des politiques de logement à savoir : utilisation des matériaux locaux, accès au financement de l'habitat par le plus grand nombre, encadrement des promoteurs, réduction des coûts de construction à travers une baisse des taxes sur les prix des principaux matériaux de construction qui restent élevés, régulation du marché foncier afin que son potentiel soit exploité pour financer la construction de logement, développement d'une industrie performante pour accroitre le stock de logements abordables.

Période 2020-2035

Action 3 : Vulgarisation des logements témoins

Les espaces libres d'occupation sont propices pour édifier des constructions décentes par les pouvoirs publics. A titre démonstratif, l'Etat doit construire des logements-types pour inspirer les citadins et même les assister par l'aide à la pierre. Ces logements clés en main, de standing varié, s'appesantiront sur le coût pour montrer qu'ils sont abordables au plus grand nombre. Il s'agit de modèle devant servir de laboratoire de formation des artisans. L'adoption des logements décents permettra d'augmenter le parc immobilier urbain de la Région de l'Est tout en éradiquant l'habitat précaire et insalubre.

La vulgarisation passera par des spots publicitaires, l'organisation de "chantier ouvert" au public, des exposés sur les coûts comparatifs, la mise en place des partenariats pour la construction des logements décents

Action 4 : Surveillance des fronts d'urbanisation

Chaque centre urbain dispose des directions privilégiées d'extension où les activités d'occupation des sols sont très actives. C'est là où se produit l'étalement urbain avec toutes ses conséquences néfastes. Le dynamisme des propriétaires terriens, assorti de ventes irrégulières de terrain, d'un découpage parcellaire inadapté est très remarquable. Les villes y phagocytent les terrains des villages proches au rythme de 20%. Ces fronts d'urbanisation peuvent être valorisés sous forme de pôle de développement.

Pour y éviter l'occupation anarchique, il convient d'y organiser des patrouilles permanentes par les polices municipales. Cette surveillance assortie de sanctions des incartades est non seulement dissuasive, mais indispensable.

Programme d'Action 2 : Restructuration des quartiers anciens

Actions du programme d'intervention en rapport avec la restructuration des quartiers anciens.

Période 2020-2024

Action 1 : Identification des quartiers anarchiques des villes de la Région de l'Est

Les villes de la Région de l'Est sont constituées à 70% des quartiers spontanés sous équipés et sous intégrés. La voirie, dans l'ensemble, est dégradée à 80% au moins. Sur des kilomètres de voies jadis bitumées, il ne reste que des lambeaux de goudron. Les nids de poule entravent la circulation automobile.

Ces quartiers spontanés nécessitent une requalification qui passe par leur identification et leur cartographie en vue des interventions conséquentes.

Action 2 : Etude de faisabilité de la restructuration

Toute opération de restructuration est sous-tendue par des études de faisabilité préalables. Elles doivent toucher environ 70% du territoire de chaque centre urbain de la Région. Elles éclairent le Maître d'ouvrage sur ses prises de décisions. Il faut les engager de prime abord. Elle fait le point sur la mobilisation des fonds et le programme d'action. Cette étude indispensable propose au maître d'ouvrage plusieurs options d'aménagement. L'adoption d'une variante d'aménagement reduit considérablement la navigation à vue.

Elle met l'accent sur le coût des indemnisations, la réalisation technique, le cadre juridique de mise en œuvre. L'approbation du plan de restructuration implique que les emprises des voies, des servitudes et des équipements prévus soient reversées au domaine public.

Action 3 : Fourniture des services urbains

Le rapport-diagnostic révèle que dans la plupart des villes de la Région de l'Est, la fourniture des services urbains est largement insuffisante et dénote de mauvaises conditions de vie des populations. Moins de 35% des citadins ont accès à l'eau potable.

Même quand le réseau existe, l'approvisionnement des populations est caractérisé par des coupures intempestives avec des conséquences économiques inévitables.

L'électricité, en dépit de son taux d'accès élevé avoisinant 84% à Bertoua reste une préoccupation constante dans la Région de l'Est Ces différents services urbains doivent être rendus à la population en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces derniers doivent avoir un accès facile à l'eau, à l'assainissement, aux TIC et à l'électricité.

Période 2020-2035

Action 4 : Mise en œuvre de la restructuration des quartiers anarchiques

Les villes de la Région de l'Est autant que d'autres villes du Cameroun se caractérisent par la présence des quartiers anarchiques qui représentent près de 80% de leur surface. Ces quartiers sont en général

sous-équipés et sous-intégrés. Ils sont, dans la plupart des cas, précaires et enclavés. Les services urbains y font cruellement défaut.

La plupart des maisons sont desservies par des chemins piétonniers. Les habitants y vivent une promiscuité indescriptible. La situation foncière est inextricable. Le parcellaire est mal connu et les limites de propriétés ne sont pas matérialisées. La mise en œuvre d'un plan de restructuration est une occasion d'aérer ces quartiers en améliorant les conditions de vie des populations.

L'implémentation du plan de restructuration nécessite la mobilisation des fonds auprès des partenaires au développement, des bailleurs de fonds nationaux, des populations, des banques spécialisées, des ONG, des mutuelles, etc.

Action 5 : Désenclavement des quartiers anarchiques

Les villes de la Région de l'Est se caractérisent par des tissus urbains disparates non intégrés au reste de la ville. Le maillage des voies est faible et hypothèque souvent les liaisons inter-quartiers ou intra-quartier. Ce constat nécessite un désenclavement des quartiers anarchiques par l'ouverture de nouvelles voies. De ce fait, on procédera ainsi à l'augmentation du maillage des voies.

Action 6 : Réhabilitation de la voirie urbaine

Dans les villes de la Région de l'Est, les voies de communication, en dehors de l'axe central, sont dégradées. Ceci dénote d'une carence criarde de la maintenance. Les rues sont parsemées de nids de poules qui entravent la circulation de toute catégorie de véhicules. On dénombre en moyenne 10 km de voies à entretenir dans chaque ville. Parfois, il ne reste de ces infrastructures que des lambeaux de goudron, appelant des opérations de réhabilitation. Les voies en terre ne sont pas en reste. Elles sont également très dégradées et perturbent même la circulation piétonnière. Il faut réhabiliter ces voies pour redonner vie aux différents quartiers.

Action 7 : Renforcement des équipements collectifs

Les équipements collectifs existent dans la plupart des villes de la Région de l'Est. Leur répartition spatiale est très inégale. Les équipements tels que les écoles maternelles et les centres de santé nécessitent un renforcement et un rapprochement vers la population cible.

Action 8 : Assainissement (Eaux usées, pluviales, ordures ménagères) et création des décharges aménagées

L'assainissement est un baromètre de l'appréciation du développement des villes de la Région de l'Est. 97,5% des résidents de la ville de Batouri jettent leurs déchets derrière la maison tandis que 61% des habitants de Bertoua les déposent dans les bacs à ordures.

Le diagnostic a révélé que les eaux usées s'accumulent dans l'espace et constituent des sources de pollution visuelles et olfactives. Il en est de même des ordures ménagères dont les tas sauvages sont disséminés dans les villes, polluant ainsi l'environnement.

En effet, les ordures ménagères constituent la face visible de l'assainissement. Leur entassement est une source de pollution visuelle et/ou olfactive quand elles entrent en putréfaction. Dans ces conditions,

il faut les trier, les enlever régulièrement et les évacuer vers des décharges contrôlées qui sont des sites appropriés, à créer loin des agglomérations. Cette évacuation des déchets peut être combinée à des opérations de pré-collecte dans les quartiers enclavés. Ces décharges doivent comporter des casiers spécifiques et des dispositifs de recueil des lixiviats. Ces déchets peuvent être valorisés par compostage ou par récupération de certains de leurs produits.

Les eaux pluviales ne sont pas canalisées. Elles accélèrent ainsi l'érosion et créent des inondations parfois ravageuses qui détruisent des biens tout en générant des maladies hydriques qui minent la santé des populations. Dans les actions à envisager pour contrer ce fléau, on doit prendre en compte le curage des drains naturels avant la construction des caniveaux.

III.2.5.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Eradiquer les impacts négatifs de l'urbanisation

Dans les villes de la Région de l'Est, l'urbanisation non maîtrisée génère des quartiers sous-équipés et sous-intégrés, l'occupation anarchique des sols urbains perceptible dans les périphéries, propices à l'étalement urbain. Les impacts de cette urbanisation anarchique sont de nature à compromettre le développement des villes locales et par ricochet, l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'urbanisation rapide dont les villes de la Région de l'Est sont le théâtre a des répercussions indéniables sur l'offre des services, des infrastructures et des logements qui n'est pas conséquente. Cela crée des dysfonctionnements qui aboutissent à des désagréments que répugnent les citadins. Des stratégies doivent être mises en œuvre pour maîtriser ces effets négatifs de l'urbanisation.

Cet objectif spécifique se décline en un seul programme.

Programme d'Action : Lutte contre les effets négatifs de l'urbanisation

Ce programme comporte quatre actions :

1) renforcement de la lutte contre l'insécurité en milieu urbain ;
2) lutte contre l'occupation et utilisation anarchique de l'espace urbain ;
3) contrôle de l'étalement urbain anarchique ;
4) réduction des écarts entre les couches sociales.

Action 1 : Renforcement de la lutte contre l'insécurité urbaine

Le diagnostic du territoire de la Région de l'Est a révélé un état grandissant d'insécurité en milieu urbain avec les réfugiés de la RCA estimés à 225 000 âmes. En effet, l'accroissement de la population urbaine entraine certainement l'amplification du phénomène de la délinquance urbaine provenant du mauvais fonctionnement de certains éléments de base de la vie sociale notamment la famille, l'habitat, le surpeuplement, le chômage et la pauvreté. Les jeunes délinquants sont très souvent confrontés au problème de chômage et de subsistance. Ils éprouvent d'énormes difficultés pour accéder au marché de l'emploi. Ils sont parfois victimes de violences domestiques, de stigmatisation et de frustrations personnelles et sociales qui les amènent à basculer dans la délinquance.

L'afflux des réfugiés centrafricains et des jeunes sans qualification professionnelle venant des autres Régions du pays est un effet amplificateur de cette insécurité dans la plupart des villes de la Région de l'Est et principalement dans les villes de Bertoua et de Garoua Boulaï. L'on y enregistre de plus en plus

de cas de vols, de braquages et de meurtres, tant avec des armes blanches que des armes à feu qui circulent de manière illicite dans les villes.

Conscient de l'importance de la sécurité pour le développement durable des villes, il convient de renforcer la lutte contre l'insécurité en milieu urbain pour rétablir la sérénité, attirer les touristes, les investisseurs et autres partenaires au développement.

Action 2 : Lutte contre l'occupation et l'utilisation anarchique de l'espace urbain

L'occupation anarchique de l'espace urbain dans la Région de l'Est se caractérise par plusieurs phénomènes dont les plus visibles sont :

- l'occupation anarchique du domaine public et des servitudes d'utilité publique par les petits commerces de denrées alimentaires et autres produits, des hangars construits en matériaux provisoires et des kiosques ;
- l'existence des gares routières informelles crées à la volonté des transporteurs ;
- le non-respect du code de la route par les transporteurs urbains plus précisément par les motos taxis ;
- le stationnement abusif des automobiles et des motocyclettes ;
- les différentes nuisances (sonores, olfactives, visuelles).

Pour rétablir l'ordre en milieu urbain et favoriser un cadre de vie attrayant, il convient d'intensifier la lutte contre ces phénomènes qui sont des actes d'incivisme.

Action 3 : Contrôle de l'étalement urbain anarchique

Le phénomène d'urbanisation de la Région de l'Est s'amplifie. On peut alors redouter son étalement démesuré débordant une planification réfléchie. En effet, depuis le recensement de 2005, le taux de croissance de la population urbaine n'a cessé de croître, passant de 36,48 %, (RGPH 2005) à 49,91% de nos jours, entrainant ipso facto une extension non-maitrisée. L'accroissement de la population urbaine de la Région de l'Est qui atteindra 749 476 habitants est un signe annonciateur de l'amplification de ce phénomène qui présentera des disparités par Département nécessitant aussi des actions de contrôles adaptées par spécificités des villes.

Tableau 73 : Répartition de la population de la Région de l'Est par Département et par lieu de résidence en 2035

Département	Urbain	Rural	Total	%Urbaine	Superficie (km²)	Densité (hab/km²)
Haut Nyong	190 935	191 482	382 418	25	30 389	13
Kadey	176 461	181 786	358 247	24	36 384	10
Lom-et- Djérem	269 727	266 937	536 664	36	15 884	34
Boumba-et-Ngoko	112 352	112 122	224 474	15	26 345	9
Total	749 476	752 327	1 501 802	50,09	109 002	5,14

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

Action 4 : Réduction des écarts entre les couches sociales urbaines

La croissance urbaine entraine indubitablement l'accroissement du niveau de la pauvreté entre les différentes couches des populations. Les écarts entre riches et pauvres se creusent entrainant la frustration des jeunes qui s'engouffrent dans la désolation, la quête de la vie facile, la délinquance juvénile, etc.

En effet, le défi est grand, dû au fait qu'à cause de la pression démographique, le nombre de pauvres aura augmenté en effectif absolu.

Leurs sources de revenus proviennent des activités du secteur informel qui ne leur permettent pas de subvenir convenablement à leurs besoins. En conséquence, ils se tournent vers la perpétuation des actes délictuels en vue de se procurer des revenus pour survivre. Il convient de lutter avec énergie pour la réduction de l'effectif des pauvres dans les villes de la Région de l'Est.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°5 : Construction d'un meilleur futur urbain

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Maîtriser l'occupation des sols à travers une planification urbaine adaptée								
Programme d'Action 1 : Élaboration des documents de planification urbaine								
A1 : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est
A2 : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est
A3 : Elaboration du plan directeur d'urbanisme du chef-lieu de la Région (Bertoua)	Existence d'un PUD de la ville de Bertoua	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	200	2020-2024
A4 : Elaboration des plans d'occupation des sols	33 villes dotées de POS	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	33	2020-2035
A5 : Elaboration des plans sommaires d'urbanisme	33 villes dotées de PSU	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	1,32	2020-2035
A6 : Elaboration des plans de secteur	33 villes dotées de PS	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU,	Conception Suivi/évaluation	6,6	2020-2035
A7 : Elaboration des plans de circulation des villes	5 villes dotées de plan de circulation	Budget administration (MINHDU + CTD	Personnel MINHDU, CTD, BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	400	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Programme d'Action 2 : Renforcement de la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes								
A1 : Identification des sites de lotissement								2020-2024
A2 : Etude des lotissements dans les villes de la Région	2 lotissements disponibles par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel MINHDU CTD MAETUR BET	Véhicules de liaison	MINHDU MINDCAF	Conception et financement	40	2020-2024
A3 : Implémentation des lotissements dans les villes	2 lotissements viabilisés par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD Partenaires au développement	Personnel MINHDU CTD MAETUR Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	MINHDU CTD	Prise d'initiative Suivi/évaluation	6,6	2020-2035
A4 : Construction des équipements marchants des lotissements	1 abattoir, 1 marché, 1gare routière ; 4 toilettes publiques	Budget CTD	Personnel CTD Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	CTD	Conception Suivi/évaluation	2,475	2020-2035
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir un réseau urbain dont les composantes (villes) fonctionnent comme les organes d'un seul et même corps								
Programme d'Action 1 : Interconnexion des villes de la Région de l'Est								
A1 : Amélioration des voies interurbaines	668, 6 km de voie à bitumer	Budget des administrations (MINTP, CTD, MINFI), Bailleurs de fonds et des CTD	Cadres et ouvriers des administrations, des sociétés	Engins (Bulldozer, Caterpillar, camions, véhicules des entreprises				
A2 : Coopération entre villes	20 projets d'intercommunalités validés	Budget CTD MINDEVEL Bailleurs de fonds	CTD MINDEVEL ONG	Véhicules de liaison Bureaux, Matériels de bureau	CTD MINDEVEL CVUC	Impulsion Suivi/Evaluation	1000	2020- 2024
A3 : Mise en place d'une réglementation adaptée de transport	01 loi promulguée avec son décret d'application	Budget de l'administration (MINTP) ; Bailleurs de fonds	Personnel du MINTP	Ordinateur, Connexion Internet	Administrations (MINTP)	Conception du projet	150	5020-2024

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Construction des aéroports urbains	3 aéroports construits	Budget des administrations (MINTP, MINHDU) Bailleurs de fonds	Cadres et ouvriers des administrations (MINTP, MINHDU), des sociétés adjudicataires des marchés	Engins des sociétés, Véhicules de liaisons des administrations	Administrations (MINTP)	Conception ; Suivi/évaluation du projet	75000	2020-2035
A5 : Promotion des échanges entre les villes	33 villes reliées par des voies en bon état (668,6 km)	Budget Min Commerce	Personnel du Min Commerce Personnel des CTD	Véhicule de liaison Correspondances	MINCOMMERCE CTD	Conception de la stratégie et Vulgarisation Application des mesures prises	13372	2020-2035
Programme d'Action 2 : Encadrement des agglomérations frontalières et des villes en gestation								
A1 : Dénombrement et caractérisation des petites villes en gestation	Liste des villes dénombrées, Semis des villes	Budget du MINHDU	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées, Enquêteurs	Véhicules de liaison	Administration (MINHDU), CTG	MO (initiation), Suivi/évaluation	30	2020-2024
A2 : Implantation des équipements collectifs et fourniture des services urbains	75% de la population ont accès à un service urbain	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées,	Véhicules de liaisons, Engins des entreprises, Camions	Administration (MINHDU), s CTD	Conception Suivi/évaluation	1650	2020-2035
A3 : Aménagement des villes frontalières	11 agglomérations frontalières aménagées	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées,	Engins (Bulldozer, Caterpillar Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	550	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Promouvoir un habitat décent dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Incitation des promoteurs à la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes								
A1 : Identification des terrains libres aux marges des villes	100 ha de terrains libres identifiés par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU), CTD, Enquêteurs	Véhicules de liaison	Administration (MINHDU) et CTD	Conception Suivi/évaluation	495	2020-2024
A2 : Construction des logements décents	25 000 parcelles viabilisées par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	administration (MINHDU, MINDCAF)	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) Entreprise	Suivi/évaluation Mise en œuvre	4,125	2020-2024
A3 : Vulgarisation des logements témoins	25 logements décents construits par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU) et des CTD	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) et CTD	Administration (MINHDU)	16,5	2020-2035
A4 : Surveillance des fronts d'urbanisation	33 équipes de surveillance	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU) CTD	Véhicules de liaisons	CTD	Conception et mise en œuvre	495	2020-2035
Programme d'Action 2 : Restructuration des quartiers anarchiques anciens								
A1 : Identification des quartiers anarchiques des villes de la Région de l'Est	5 quartiers anarchiques identifiés en moyenne par ville	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel administration (MINHDU) CTD, BET	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) et CTD	Conception Suivi/évaluation	3,3	2020-2024
A2 : Etude de faisabilité de la restructuration	5 plans de restructuration des quartiers spontanés validés	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel administration (MINHDU) Entreprise	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	24,75	2020-2024
A3 : Fourniture des services urbains	50 kml de canalisations d'amenée d'eau, 10 transformateurs installés par ville, 50 km de caniveaux construits ou créés	Budget administration (MINHDU) Concessionnaires Populations	Personnel Administration (MINEE) Concessionnaires	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINEE)	Conception Suivi/évaluation	82,5	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Mise en œuvre de la restructuration des quartiers spontanés	5 plans validés de restructuration implémentés	Budget administration (MINHDU)	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	29,7	2020-2035
A5 : Désenclavement des quartiers spontanés	25 km de voies ouvertes	Budget administration (MINHDU)	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	49,5	2020-2035
A6 : Réhabilitation de la voirie urbaine	30 km de voiries urbaines réhabilités	Budget administration (MINHDU) Bailleurs de Fonds	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	1,2	2020-2035
A7 : Renforcement des équipements collectifs	66 équipements construits	Budget administration (MINESEC, MINSANTE MINJES) Bailleurs de fonds	Personnel administration (MINESEC, MINSANTE MINJES) Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	1,98	2020-2035
A8 : Assainissement et création des décharges aménagées	Nombre de décharges aménagées							
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Eradiquer les impacts négatifs de l'urbanisation								
Programme d'Action : Lutte contre les effets négatifs de l'urbanisation								
A1 : Renforcement de la lutte contre l'insécurité urbaine	Création de 66 postes de FMO	Budget MINDEF, DGSN, MINFI, bailleurs de fonds	Personnel de la DGSN, du MINDEF,	Véhicules de liaison, armes, bâtiments, matériels de bureau, etc.	DGSN, du MINDEF	Financement, formation des agents, opération sur le terrain.	65,35	2020_2024
A2 : Lutte contre l'occupation et l'utilisation anarchiques de l'espace urbain	Création de 33 brigades de police municipale	MINHDU, CTD	Personnel du MINHDU, CTD, ONG	Budget MINHDU, CTD	MINHDU, CTD	Financement, suivi/évaluation	2,25	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A3 : Contrôle de l'étalement urbain anarchique	Aménagement annuel de 20 ha de lotissement par ville	MINHDU, CTD	Personnel MINHDU, CTD, ONG	Véhicules de liaison, Radar,	CTD, MINHDU	Financement, Conception, suivi/évaluation	15	2020-2035
A4 : Réduction des écarts entre les couches sociales urbaines	Création annuelle de 75000 emplois décents	MINFOP, CTD,	Personnel MINFOP, CTD	Matériel de bureau, bâtiments	Conception, de la création de l'emploi suivi/évaluation	Incitation à la création des emplois, partenariat public/privé	3	2020-2035

Coût total de l'OSS1 = 1660,92 millions de FCFA

Coût total de l'OSS2 = 91 785, 43 millions de FCFA

Coût total de l'OSS3 = 1203,68 millions de FCFA

Coût total de l'OSS4 = 85,6 millions de FCFA

III.2.6 Désenclavement de la Région de l'Est

Le désenclavement est le sixième des 7 axes d'intervention du SRADDT-Est. Il procède de l'objectif général stratégique d'assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est. Cet objectif général stratégique se décompose en quatre objectifs stratégiques spécifiques qui sont :

OSS1 : Créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens ;

OSS2 : Garantir le confort des transports de personnes et de biens ;

OSS3 : Assurer la sécurité des transports de personnes et de biens ;

OSS4 : Mieux gérer les tronçons des corridors de transport routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est.

III.2.6.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens

Assurer une accessibilité optimale de la Région de l'Est c'est d'abord créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens entre cette Région et son environnement géographique alentour et à l'intérieur de son territoire. En effet, à l'aune de son enclavement externe mesuré à travers la quantité et la qualité des infrastructures et des équipements de transport, les temps de parcours et les coûts de ces derniers, la Région de l'Est apparaît très défavorisée.

Vers l'extérieur, se rendre de Bertoua à Yaoundé ou à N'Gaoundéré ou à Sangmélima par la route par exemple, n'est pas chose aisée. Pour se rendre de Bertoua à Yaoundé, il faut certes emprunter une unique route qui est bitumée, mais le gabarit de cette route est faible par rapport à l'énorme trafic de personnes et de marchandises qu'elle est censée drainer. Sur cette voie unique et étroite (la Nationale 10), le trafic externe entre le plus souvent en conflit avec le trafic interne à la Région et celui qui transite à travers elle. Pour se rendre de Bertoua à Sangmélima c'est encore plus compliqué. Et pour cause, il n'y pas de liaison routière directe entre ces deux villes qui ne sont pourtant séparées que par 375 kilomètres. Il faut d'abord joindre Yaoundé par la Nationale 10 et de Yaoundé, emprunter la Nationale 2 puis la Nationale 9. Il en résulte que pour aller de Garoua-Boulai à Douala sur une distance de 840 km, il faut compter un minimum de 14 000 FCFA et 15 heures de temps de voyage.

Pour les marchandises, le coût de transport augmente proportionnellement avec la distance : 17 FCFA/t/km entre Bertoua et Yaoundé et 23 FCFA/t/km entre Bertoua et Douala. Pour se rendre de Bertoua à Ouesso en République du Congo via Batouri, Ndélélé, Yokadouma et Moloundou (soit 630 km), il faut consacrer un jour et demi et débourser près de 15 000 F CFA. Par ailleurs, la Région de l'Est n'a pas de liaison ferroviaire avec la Région du Sud et avec les pays voisins de la RCA et de la République du Congo. Dans le même ordre d'idées, il n'y a pas de liaisons aériennes commerciales entre la Région de l'Est et son espace alentour.

Assurer une accessibilité optimale de la Région de l'Est, c'est ensuite créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens à l'intérieur même de cette Région. **En effet, d'après son** diagnostic territorial, à l'intérieur, la Région de l'Est est très enclavée. A ce propos, les transports de personnes et de biens y sont handicapés par un réseau d'infrastructures de communication très déficient, en tout cas insuffisant, en quantité et en qualité. Ainsi, se rendre de Bertoua à Yokadouma ou d'Abong-Mbang à Lomié par la route y relève de l'exploit pour ne pas dire du parcours du combattant. Les voies de communications presqu'exclusivement routières y sont étroites, vétustes, et de surcroît,

insuffisamment entretenues, toutes choses qui ne favorisent pas toujours la fluidité et la rotation des trafics.

En effet, du fait du mauvais état des infrastructures routières existantes, les déplacements des véhicules de transport y sont lents et la rotation ou la fréquence de ces véhicules y est faible. Les producteurs de nombreuses zones rurales de la Région de l'Est, éprouvent d'énormes difficultés à acheminer leurs productions vers les marchés urbains locaux et n'ont pas un accès aisé aux infrastructures sociales de santé, d'éducation et de loisirs implantées surtout dans les villes. Il n'y a pas de véritable desserte ferroviaire interne à la Région de l'Est et les déplacements par voie aérienne y font défaut.

Dans la perspective de l'accession de la Région de l'Est à l'émergence à l'horizon 2035, il faut absolument renverser cette double tendance négative. Créer les conditions de la fluidité des transports de personnes et de biens permettra à la Région de l'Est de mieux communiquer avec les Régions limitrophes et de l'ouvrir largement aux échanges de véhicules, de personnes et de biens avec ces Régions.

D'autre part, il permettra de briser l'isolement de nombreuses localités de la Région de l'Est, de faciliter l'évacuation des productions agricoles des zones rurales vers les marchés de consommation urbains et d'assurer en retour, l'approvisionnement des populations rurales en biens de consommation et d'équipement moderne en provenance des villes. Il permettra encore d'accéder aisément à partir des villes et des nœuds de voies de communication, aux villages éloignés, aux zones d'exploitation et de transformation du bois, de production agricole, de zones d'extraction minière et de zones touristiques.

Deux (02) programmes d'action sont seront mis en œuvre pour atteindre l'objectif spécifique escompté.

Programme d'action 1 : Entretien du réseau des voies de transport

Actions du programme d'intervention en rapport avec l'entretien du réseau des voies de transport

Période 2020-2024

Action 1 : Entretien permanent des routes

La fluidité des transports de personnes et de biens générés par la Région de l'Est, passe en premier lieu, par un entretien permanent des routes reliant cette Région à son environnement géographique alentour. A cet égard, pour la période 2020-2024, ce sont quelques 600 kilomètres de routes dont 240 kilomètres goudronnés ou bitumés qui seront entretenus en permanence. La fluidité des transports considérés passe également, par un entretien tout aussi permanent, des routes de desserte interne de la Région de l'Est. Ce volet de l'action concerne l'ensemble du réseau des voies de transport de liaison interne de la Région de l'Est. Sans entretien, les routes reliant la Région de l'Est à son environnement géographique alentour dont certaines sont encore en terre, se dégradent rapidement, sous l'effet des pluies intenses, de la végétation envahissante et des mauvaises habitudes des usagers. Elles deviennent même impraticables en périodes de fortes pluies (exemple de la route Nationale 19 ou de la route Nationale 1 entre Bwam et Nanga Eboko). Il en va de même pour les routes de desserte interne de la Région de l'Est. La fluidité des transports de personnes et de biens générés par la Région ne peut véritablement être assurée qu'à travers un entretien permanent par les autorités publiques compétentes ou à leurs frais, des routes qui les sous-tendent. Les actions d'entretien envisagées regroupent deux

types d'intervention, le reprofilage des voies de transports, et le scellement des fissures et le colmatage des nids de poules sur ces voies.

Action 2 : Entretien permanent du Transcamerounais II

La fluidité des transports de personnes et de biens générés par la Région de l'Est, est aussi tributaire d'un entretien permanent de la portion de 135 km du chemin de fer Transcamerounais, qui dessert cette Région à partir de Douala et de Ngaoundéré. L'action proposée ici porte sur le renforcement des zones de ballasts et sur le remplacement des traverses et des rails déformés ou gondolés. Sa mise en œuvre incombe à la Société CAMRAIL qui assure la gestion du réseau ferré camerounais.

Période 2020-2035

Action 3 : Bitumage des routes

L'action proposée consiste à épandre une couche de bitume enrobé de 5 à 15 cm d'épaisseur sur la partie carrossable des routes pour la solidifier et la rendre résistante aux intempéries et praticable en voiture, à moto, à vélo et à pied, quelles que soient les conditions météorologiques. L'action considérée ici, intéresse d'abord la Nationale 1 entre Bertoua et Nanga-Eboko, la nationale 18 A entre Bélabo et Lom Pangar, la Nationale 10 de Bertoua à la frontière de la République du Congo via Ngoura II, Yokadouma et Moloundou, la Nationale 19 de Lomié à Mbalam via Ngoyla et la route Régionale Yokadouma-Lomié-Sangmélima (à construire).

Au total, c'est un linéaire de près de 507 km de routes bitumées nouvelles qu'il faudra ajouter entre 2024 et 2035 au 533 km de routes actuelles pour garantir la fluidité des transports routiers de personnes et de biens générés par la Région de l'Est. L'action proposée intéresse aussi 15 kilomètres de rues dans la ville de Bertoua et 10 kilomètres de rues dans chacune des villes d'Abong-Mbang, Batouri, Yokadouma et Bélabo et de 05 kilomètres de rues dans chacune des villes de Garoua-Boulaï et Moloundou.

Programme d'Action 2 : Extension du réseau des voies de transport

Action 1 : Ouverture de nouvelles routes en terre et /ou bitumées

Le meilleur moyen de contribuer à la fluidité des transports de personnes et de biens rattachés à la Région de l'Est est d'y ouvrir de nouvelles routes en terre et/ou bitumées. En effet, plus il y aura de routes de ces types dans la Région, plus les transports de personnes à destination ou en provenance de l'intérieur du territoire même de cette Région sera fluide.

L'action proposée consiste à ouvrir de nouvelles routes en terre et/ou bitumées notamment dans le Département de la Boumba-et-Ngoko et dans les parties sud du Département du Haut-Nyong et nord des Départements de la Kadey et du Lom et Djérem, où les possibilités de déplacement par route sont encore minces. L'action proposée consiste à ouvrir d'ici 2024, environ 300 kilomètres de nouvelles routes en terres et de 100 kilomètres de routes bitumées et entre 2024 et 2035, près de 700 kilomètres de routes en terre dont 300 kilomètres de routes bitumées. Dans ce dernier registre, figurent 173 km de route à construire et à bitumer entre Lomié-Ngoila-Mintom-Mbalam. Les études sur cet axe sont déjà

engagées par le PADI-Dja. Il s'agit d'une action cruciale pour maintenir l'économie de la Région de l'Est sur une trajectoire de croissance à long terme élevée.

Action 2 : Aménagement des bretelles routières de contournement des villes traversées par les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena

Les villes d'Abong-Mbang, Doumé, Dimako, Bertoua et Garou-Boulaï, sont traversées par les corridors routiers Douala-Bangui et Douala- Ndjamena. Actuellement, ces corridors connaissent une saturation ou un engorgement manifeste au niveau des villes traversées qui y rend difficile la conciliation de leur fonction de transit et la préservation du cadre de vie en centre-ville. Le trafic quotidien y génère quotidiennement de nombreux dysfonctionnements, notamment les embouteillages et l'insécurité dans la traversée de ces villes. La construction des voies routières de contournement à hauteur de ces villes permettra de fluidifier le trafic *routier* en offrant aux véhicules et motos en transit la possibilité d'éviter de passer, par le centre de ces villes. Pour garantir, la continuité, la fluidité et la sécurité du trafic routier empruntant les corridors, l'action prévoit d'aménager des brettelles routières de contournement des villes traversées. Ainsi, depuis le pont sur le Nyong à Ayos, un automobiliste pourra rallier aisément Garoua-Boulaï à la frontière de la RCA, sans avoir à affronter les embouteillages dans le centre des villes d'Abong-Mbang, de Doumé et de Bertoua.

Action 3 : Aménagement d'une bretelle ferroviaire entre Bélabo et Gamboula sur la frontière centrafricaine via Bertoua et Batouri

Le diagnostic territorial a révélé que la Région de l'Est est extrêmement pauvre en infrastructures de transport ferroviaire. En effet, en dehors du Département du Lom et Djérem qui est traversé dans sa partie nord-ouest par une portion du Transcamerounais sur une distance de 135 kilomètres, les trois Départements de la Boumba-Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey ne disposent pas du moindre kilomètre de chemin de fer. Le plan d'action du SRADDT-Est en rapport avec le désenclavement de cette Région, propose comme celui du SNADDT du Cameroun, de créer une liaison ferroviaire de 305 kilomètres entre Bélabo et Gamboula via Bertoua, Batouri et Kentzou, sur un itinéraire appelé à drainer une forte demande de transport de voyageurs et ou de marchandises, notamment celui desservant des zones d'exploitation forestière et minière. Tout comme le chemin de fer à construire pour acheminer le minerai de fer de Mbalam au port d'exportation de Kribi, cette bretelle répond au souci de créer de meilleures conditions d'exploitation des ressources naturelles du pays.

III.2.6.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Garantir le confort des transports de personnes et de biens

D'après son diagnostic territorial, les véhicules utilisés dans les transports entre la Région de l'Est et son environnement géographique sont en très mauvais état. En effet, ces véhicules sont très vieux, avec souvent leur intérieur et extérieur rapiécés. Le parc de ces véhicules considérés est constitué à 99,90 % d'engins de seconde main achetés ou importés d'Europe ou d'Amérique du Nord. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne rassurent pas du tout les voyageurs qui sont obligés de les emprunter faute de choix. Il importe par conséquent de moderniser le parc des véhicules autorisés à assurer les liaisons entre cette Région et son environnement géographique alentour. Il en va de même des

véhicules utilisés dans les transports de personnes et de biens à l'intérieur de la Région de l'Est qui sont eux aussi, vétustes, délabrés et très inconfortables.

Programme d'action 1 : Amélioration du cadre de transport de personnes et de biens

Période 2020-2024

Action 1 : Modernisation du parc des véhicules de transports

D'après le diagnostic territorial de la Région de l'Est, les véhicules et les motos utilisés dans les transports générés par cette Région ne correspondent pas du tout aux conditions de confort. Ils ont vieilli dans une écrasante majorité et sont devenus très inconfortables. Le parc de véhicules est donc à renouveler et à être remplacé par un parc de véhicules neufs ou offrant le minimum de confort surtout aux voyageurs. Cette action de modernisation du parc des véhicules de transports de personnes et de biens générés par la Région de l'Est, porte sur l'acquisition, par les opérateurs économiques privés compétents, de quelques 500 à 750 véhicules automobiles, toutes catégories confondues et de quelques 3 000 motos et dont la qualité et la sécurité seront vérifiées en amont par le Ministère du transport et la Douane Camerounaise. Il est plus question ici d'un renouvellement automatique et fréquent (04 ans) du parc automobile des promoteurs privés. L'utilisation du nouveau parc de véhicules, permettra de rendre les transports considérés plus confortables et plus agréables pour les passagers et plus sûrs pour les marchandises.

Action 2 : Construction des gares routières modernes

Aucune ville de la Région de l'Est ne dispose de gare routière moderne, aménagée suivant les normes urbanistiques. Le plan d'action du SRADDT-Est en rapport avec le désenclavement de cette Région, prévoit la construction par les autorités publiques compétentes d'ici 2024, de 02 gares routières de ce type dans la ville de Bertoua et d'une gare dans chacune des cinq villes d'Abong-Mbang, Bélabo, Batouri, Garoua-Boulaï et Yokadouma. En sus, certainement aussi dans la ville chef-lieu du nouveau Département à créer. Les gares routières préconisées par cette action se présentent sous la forme d'un hall géant abritant à la fois les quais et les services aux passagers tels que les salles d'attente, des commerces (presse, tabac, boissons, petite restauration), les guichets de vente des titres de transport, les toilettes, etc. Bien entendu, comme les gares routières dignes de ce nom, elles ont pour mission de desservir plusieurs destinations.

Période 2020-2035

Action 3 : Aménagement des bandes d'arrêt d'urgence le long des principaux axes routiers

Le diagnostic territorial a révélé que les principaux axes routiers de la Région de l'Est sont dans leur écrasante majorité dépourvus de bandes d'arrêt d'urgence encore moins des aires de repos. Or le stationnement des cars, autocars et poids lourds le long de ces axes routiers en dehors des bandes d'arrêt d'urgence comporte de gros risques d'accidents pour tous les usagers. La bande d'arrêt d'urgence (BAU), est une bande dégagée de tout obstacle située sur la droite des chaussées routières et destinée au stationnement momentané des véhicules automobiles. Elle est spécialement réalisée pour permettre, en cas de nécessité, l'arrêt ou le stationnement des véhicules. L'action prévoit

l'aménagement par les autorités publiques compétentes d'une centaine de bandes d'arrêt d'urgence le long des principaux axes routiers de la Région de l'Est entre 2024 et 2035.

Action 4 : Construction de deux nouvelles gares ferroviaires sur le tronçon Régional du Transcamerounais II

L'objectif visé par la mise en œuvre de cette action par la CAMRAIL, société en charge de l'exploitation du réseau ferré du Cameroun, est de décongestionner l'unique gare ferroviaire actuelle de Bélabo. Situées toutes les deux en aval de la gare actuelle de Bélabo notamment à Goyoum et à Lom Pangar, ces deux nouvelles gares ferroviaires seront dotées de multiples équipements et commodités modernes : hall voyageurs spacieux, affichage et tableaux électroniques des horaires, guichets de vente, guichets automatiques bancaires, parking, bancs d'attente, commerces,… Ces réalisations permettront de répondre au mieux aux attentes des clients, d'améliorer la qualité des prestations offertes, et aussi de faire face efficacement à la demande, sans cesse croissante des déplacements à partir et vers ces destinations.

Action 5 : Reconstruction de la gare ferroviaire de Bélabo

L'achèvement de la construction et l'inauguration de la gare ferroviaire de Bélabo remontent à 1969. Depuis, cette gare ferroviaire n'a été ni agrandie ni rénovée encore moins reconstruite pour l'adapter à l'augmentation du trafic ou la hisser au niveau des standards contemporains d'aménagement des gares ferroviaires mixtes ou polyvalents, traitant le trafic à la fois des passagers et des marchandises. L'action proposée ici consiste à reconstruire la gare de Bélabo sur le site de la gare actuelle en agrandissant son emprise spatiale et la dotant de quais, de halls de départ et d'arrivée, de bagageries, de guichets de vente, d'espaces ludiques et de commerces modernes. L'objectif recherché est d'adapter la gare de Belabo à l'augmentation du trafic de voyageurs et de marchandises sur le chemin de fer Trans-camerounais II.

Action 6 : Aménagement d'un aéroport moyen-courrier à Bertoua.

D'après son diagnostic territorial, avec ses 109 002 km^2, la Région de l'Est ne dispose que d'un seul aéroport susceptible d'accueillir des passagers et du fret commercial. C'est l'aéroport de Bertoua qui est actuellement désaffecté ; de plus cet aéroport n'est accessible qu'aux avions légers (avions de petite quantité de transport) et aux avions de type Hercule C-130. Il ne dispose pas d'équipements qui lui permettent d'accueillir des avions à réacteurs moyen ou long courrier. Et pourtant, Bertoua demeure un carrefour privilégié pour les flux de communications provenant des Régions de l'Est ou du Nord et même des pays voisins de la RCA, du Tchad et du Nord de la République du Congo (Congo-Brazzaville). Il s'avère donc nécessaire, à moyen terme (horizon 2030), d'aménager cet aéroport préférentiellement dans son emplacement actuel pour le rendre accessible au moins aux avions à réacteur moyen-courrier. Inauguré en 1980, jamais retouché jusqu'à ce jour, l'unique aéroport de Bertoua n'a pas été entretenu est aujourd'hui dépassé. Il est inadapté à la fonction qu'il est censé remplir. Il est donc question de construire un nouvel aéroport compte tenu de l'exiguïté de l'ancien. Ce nouvel aéroport disposera d'une piste d'envol et d'atterrissage d'une longueur de 2 000 mètres et d'une largeur de 60 mètres, d'une tour de contrôle moderne et de deux salles spacieuses destinées l'une à l'embarquement et l'autre au débarquement des passagers.

Programme d'Action 2 : Amélioration de la réglementation du transport de personnes et des biens

Période 2020-2024

Action 1 : Création d'une mission de contrôle de la régularité des charges embarquées par des véhicules de transports routiers

D'après expérience, les cars, autocars, voitures de petite taille, motocyclettes, et camions impliqués dans les transports routiers générés par la Région de l'Est, sont fréquemment en surcharge. Des excès de charge de 50% à 100 % sont la règle sur la majeure partie du réseau routier du Cameroun en général et de la Région de l'Est en particulier. Le passage d'un seul camion surchargé peut y anéantir tout le travail des cantonniers. Par ailleurs, la surcharge y entraîne une usure prématurée des véhicules et une altération de leur tenue de route. Elle fait apparaître comme risque supplémentaire, l'éclatement des pneumatiques (roues) avant et /ou arrière des véhicules à la base de graves accidents. Le code de la route est pourtant clair, mais il n'est pas souvent appliqué, par méconnaissance et manque de contrôle. C'est pourquoi, le programme d'intervention en rapport avec le confort des transports générés par la Région de l'Est, comprend une action de contrôle de la régularité des charges embarquées par des véhicules de transports routiers générés par la Région de l'Est.

Action 2 : Institution d'une taxe sanctionnant la surcharge des véhicules de transport

Afin de mettre un terme à la situation de surcharge des véhicules routiers générés par la Région de l'Est, et mis en évidence par le diagnostic territorial de cette Région, il est proposé ici d'y instituer une taxe à infliger aux détenteurs des véhicules circulant en situation de surcharge. Il s'agit d'une action à la fois préventive et curative, devant être entreprise par les différents acteurs en charge du confort et de la sécurité des transports routiers et susceptible de réduire le nombre de victimes potentielles des accidents de la route et aussi, de protéger leurs biens et assurer la longévité des routes.

III.2.6.3 Objectif stratégique spécifique 3 : Assurer la sécurité des transports des personnes et de biens

Du diagnostic territorial de la Région de l'Est, il ressort que chaque année, de nombreuses personnes décèdent ou subissent des traumatismes corporels de toutes sortes sur les routes de la Région de l'Est. Les accidents de circulation y sont nombreux sur les voies de transport de liaison entre la Région de l'Est et son environnement géographique alentour (routes nationales 1, 10, 19).

L'étendue et le coût des pertes de santé réelles et prévisionnelles dues à des accidents de circulation font de la sécurité des transports entre la Région de l'Est et son environnement géographique alentour une priorité. De là, l'impérieuse nécessité de créer des conditions de sécurité desdits transports. Dans ces conditions, il est urgent d'y garantir la sécurité des transports de personnes et de biens.

Deux programme d'action sont envisagés à cet effet : le programme d'intervention en rapport avec les aspects techniques de la sécurité, et celui en rapport avec les aspects règlementaires de la sécurité des transports de personnes et de biens.

Programme d'Action 1 : Mise en place des infrastructures et équipements technique de sécurité

Actions du programme d'intervention en rapport avec les aspects techniques de la sécurité des transports de personnes et de biens.

Période 2020-2014

Action 1 : Installation des équipements de sécurité classiques le long des principales routes

Cette action, destinée à réduire les accidents de circulation porte sur l'installation le long des principales routes de la Région de l'Est, de bonhommes, de panneaux de ralentissement des vitesses ou de dos d'ânes à l'entrée des courbes prononcées, de sections de routes rapides et d'établissements humains (villes et villages) traversés. Elle s'applique aux routes reliant la Région de l'Est et son environnement géographique, mais aussi aux principales routes de desserte interne de cette Région. Au total 60 bonhommes, 80 panneaux de ralentissement des vitesses et 50 dos d'ânes seront installés le long des principales routes de la Région d'ici à 2024.

Période 2024-2035

Action 2 : Installation des radars automatiques le long des principales routes

Cette action, destinée elle aussi à réduire les accidents de circulation, consiste à installer des radars automatiques le long des principales routes de la Région de l'Est : routes reliant la Région de l'Est à son environnement géographique alentour et principales routes de desserte interne de cette Région. Les radars automatiques y seront installés à tous les 100 kilomètres. A l'heure actuelle, ces deux catégories de routes en sont dépourvues. Au total 12 radars automatiques sont concernés.

Action 3 : Equipement des principales routes de centres de secours aux accidentés de la circulation

A ce jour les principales routes de la Région de l'Est, ne disposent pas de véritables centres de secours aux accidentés de la circulation. L'action proposée ici vise à combler cette lacune en équipant ces routes, surtout les tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est, de tels centres d'ici 2035. Six centres de secours aux accidentés seront implantés dans les agglomérations (villes ou villages) traversées. Bien entendu, ils tiendront compte des capacités de financement des pouvoirs publics camerounais.

Programme d'Action 2 : Développement des aspects règlementaires de la sécurité des transports

Période 2020-2024

Action 1 : Organisation des campagnes renforcées de prévention routière

La prévention routière est l'ensemble des mesures utilisées pour empêcher les usagers de la route d'être tués ou gravement blessés dans les accidents de la route (prévention du risque - cindynique), ou

à atténuer leurs conséquences (prévision). Les usagers typiques de la route comprennent les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les passagers des véhicules et les passagers des transports publics routiers (principalement les autobus et les tramways). Il s'agit d'un enjeu sociétal majeur.

Les campagnes de prévention routière proposées visent à signaler l'existence d'un problème pour influer sur les politiques et les programmes et sur les ressources qu'on y consacre.

Action 2. Mise en place des brigades mobiles de contrôle de la circulation

Pour renforcer la sécurité des transports sur les tronçons des corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans les Région de l'Est, il faudra y mettre des brigades de contrôles de la circulation. Quatre à cinq agents de police ou de gendarmerie en motos ou en pick-up seront impliqués dans chaque brigade mobile. Les brigades mobiles sillonneront quotidiennement les deux tronçons des corridors routiers à la traque des conducteurs indélicats ou qui prennent des risques au volant. Leurs modalités d'intervention sont variées : surveillance du trafic, police de la circulation et des transports, escortes et pilotage, éducation des jeunes, information des usagers de la route, etc.

III.2.6.4 Objectif stratégique spécifique 4 : Mieux gérer les tronçons des corridors de transport routiers et ferroviaires Douala-Bangui, Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est

Un corridor de transport est une structure multimodale composée d'axes routiers, ferroviaires, fluviaux ou encore aériens, fournissant une connexion économiquement efficiente entre des centres d'activités économiques d'une part, ou plusieurs zones enclavées d'un ou de plusieurs pays à un pays voisin ayant un accès maritime d'autre part. Partout en Afrique, les corridors de transport constituent l'axe primordial des stratégies de développement de l'infrastructure et de la facilitation des échanges à l'échelle continentale, mais aussi au niveau sous Régional. Comme souligné dans son diagnostic territorial, la Région de l'Est est traversée par deux grands corridors routiers et ferroviaires, le corridor qui va de Douala à Bertoua via Yaoundé, Bertoua et Garoua Boulai ; et celui qui va de Douala sur les bords de l'océan Atlantique à Ndjamena, la capitale du Tchad en passant par Yaoundé, Bertoua, Garoua-Boulai, Ngaoundéré, Garoua et Maroua. Il s'y ajoute un troisième couloir ou corridor qui va de Ouesso en République du Congo au Port de Douala via Moloundou, Yokadouma, Batouri, Bertoua et Yaoundé.

Jusqu'ici, la Région de l'Est n'a pas tiré tout le bénéfice escompté du transport de transit international, à travers les tronçons des corridors routiers et ferroviaires susmentionnés, implantés sur son territoire. En effet, d'après le diagnostic territorial réalisé dans la première étape du processus de l'élaboration du SRADDT de cette Région, les tronçons de corridors considérés, ne disposent pas d'infrastructures nodales requises telles que les stations de distribution d'essence, les aires de repos, les self-services ou les bureaux de secours médical aux accidentés ou blessés. Le long de ces tronçons de corridors, il y a très peu de bureaux de douane et de postes de péage de droits de circulation. Dans les rares bureaux de douane et de postes de péage de droits de circulation existant, les percepteurs ne procèdent pas à un recouvrement systématique des taxes et redevances dues. Il leur arrive souvent de fermer les yeux sur le passage en douane ou au poste de péage des taxes douanières ou des droits de circulation, de leurs connaissances ou relations. Des usagers profitent de ce laxisme de contrôle pour faire passer gratuitement leurs marchandises ou leurs véhicules au détriment du trésor du Cameroun en général et de celui de la Région de l'Est en particulier. Le moins que l'on puisse dire ici, est qu'autour

des activités de ces bureaux de douane et des postes de péage des droits de circulation considérés, des réseaux multiples et divers se tissent et s'adonnent à leur sport favori : la fraude, le racket et le trafic d'influence. Leurs auteurs y trouvent de quoi améliorer leur ordinaire et se faire quelque revenu, au détriment comme nous l'avons dit, du trésor public.

Une meilleure gestion des corridors considérés, à travers une collecte judicieuse et rigoureuse, voire un recouvrement juste des taxes à l'essieu, des droits de transit, de traversée des frontières et des impôts acquittés par les exploitants des services et des établissements de commerce à y implanter, constitueraient une source précieuse de revenus pour le trésor public du Cameroun en général et celui de la Région de l'Est en particulier. En effet, elle procurerait au trésor de ces deux niveaux de juridiction, davantage ou plus de devises dont ils pourraient se servir pour mener à bien des travaux d'aménagement des infrastructures et des équipements sociaux dont ils ont tant besoin.

Deux programmes d'action entrent en ligne de compte : le programme d'action en rapport avec l'aménagement des infrastructures nodales le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est, et celui en rapport avec une collecte appropriée des recettes et redevances le long de ces ouvrages.

Programme d'Action 1 : Aménagement des infrastructures nodales le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est

Période 2020-2024

Action 1 : Construction des stations de pesage à péage fixes, le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est

Une station de pesage routier est une aire d'arrêt obligatoire de tout véhicule dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, dotée d'un système qui permet d'effectuer la pesée des véhicules automobiles. L'opération de pesée y a pour but de contrôler la conformité des véhicules considérés, par rapport aux normes relatives au poids total autorisé en charge et à la charge à l'essieu, à savoir :

- 1°-50 tonnes maximum de poids total en charge pour un ensemble routier comprenant : un tracteur, une semi-remorque ou une ou plusieurs remorques ;
- 2°- 13 tonnes maximums de charge pour chacun des essieux simples du véhicule ;
- 3°- 21 tonnes maximums de charge pour chacun des essieux doubles du véhicule (deux essieux dont les axes sont distants de moins de deux mètres) ;
- 4°- 27 tonnes maximums de charge pour chacun des essieux triples (trois essieux dont les axes sont distants de moins de deux mètres.

A ce jour, les tronçons des corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région ne disposent pas d'un nombre suffisant de stations de pesage des véhicules automobiles de grand gabarit comme, les autocars, les camions bennes, les camions citernes et les poids lourds. L'action proposée vise à accroître l'effectif de ces postes de pesage, en le portant de 4 actuellement à 9 en 2024 et à 12 en 2035.

Action 2 : Construction de postes de démarcation sur les extrémités des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est

Jusqu'à ce jour, les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est ne comportent pas à leur extrémité de postes de démarcation. L'action considérée ici consiste à en construire sur les extrémités de ces corridors d'ici 2024. Elle vise non seulement à mieux contrôler tout ce qui y entre ou en sort, mais aussi à s'assurer que les voyageurs et les marchandises qui y transitent sont en règle vis-à-vis des conditions ou règles de mobilité.

Période 2024-2035

Action 3 : Aménagement des aires de services le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est

Les aires de services sont des périmètres aménagés le long des grands axes routiers où l'on retrouve une station-service et des commerces de produits à emporter en tout genre. Dans certaines aires de services, il existe un dispositif de contrôle de la pression des pneus dont l'accès est payant ou gratuit, et des W.C. séparés pour hommes et pour femmes et des points d'accès à l'eau potable. Les aires de services sont aménagées pour inciter les conducteurs et les voyageurs à se reposer et à se ravitailler durant les longs trajets.

Les aires de services sont signalées en général, une dizaine de kilomètres à l'avance. La signalisation est ensuite répétée environ 2 000 mètres puis 1 000 mètres avant, le plus souvent à l'aide d'un panneau de signalisation. Souvent, des indications concernant les prochaines aires, que les usagers croiseront sur leur parcours, sont matérialisées afin qu'ils puissent s'organiser pour leur ravitaillement en carburant ou en produits à emporter.

Les aires de services proposées qui constituent des innovations, seront implantées sur les tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est à tous les100 kilomètres d'intervalle.

Programme d'Action 2 : Optimisation de la collecte des taxes de circulation et de l'information sur l'état des tronçons

Période 2020-2024

Action 1 : Création d'une brigade mobile de contrôle de la collecte des taxes de circulation sur les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est

Afin de tirer le meilleur avantage financier possible du transport de transit sur les tronçons de corridors routiers situés dans la Région de l'Est, les autorités publiques Régionales compétentes se doivent de créer une *brigade* mobile en charge du contrôle de la collecte des taxes y afférentes. La mission de cette brigade sera de faire quotidiennement la ronde des guichets de collecte des taxes liées au transport de transit sur les tronçons des corridors considérés (bureaux de douane, postes de péage), pour s'assurer que les agents qui y sont rattachés, s'acquittent consciencieusement et efficacement de leur tâche. La finalité première de cette action qui est budgétaire vise à recouvrer rapidement et avec efficacité, les taxes en appréhendant l'ensemble des comportements contraires à la législation fiscale (erreurs ou fraudes) qui ont pour objet ou pour effet d'éluder ou de minorer l'impôt. La deuxième finalité est répressive et sanctionne sur le plan financier voire sur le plan pénal les comportements frauduleux,

qu'il s'agisse de défaillances déclaratives caractérisées ou de défaut de paiement des taxes douanières et des droits de circulation.

Action 2 : Création d'un bureau d'information sur les tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.

Dans l'optique d'assurer une meilleure gestion des tronçons sur les corridors routiers situés dans la Région de l'Est, les autorités publiques de celle-ci se doivent aussi de créer un bureau local en charge de l'information. La mission de ce bureau qui sera implanté à Bertoua sera de fournir aux usagers par voie de radio et de presse écrite, les informations sur l'état de ces corridors, les problèmes auxquels ils sont confrontés comment s'y comporter selon les saisons climatiques, les temps de parcours sur les tronçons des corridors, les meilleurs moments pour emprunter les tronçons des corridors, etc.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°6 : Désenclavement de la Région de l'Est

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Entretien du réseau des voies de transport								
A1 : Entretien permanent des routes	600 kilomètres de routes dont 240 kilomètres goudronnés ou bitumés	Budget du Minepat, du Mintp, Mintransports, MinFinances fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports, du Génie Militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	MINEPAT MINTP MINT MINFI Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	2 400	2020 - 2024
	Tout le réseau de la Région de l'Est	Budget du Minepat du Mintp,du Mintransport, fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports , du Génie Militaire, des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	MINEPAT, MINTP, MINT MINFI			2024 - 2035
A2 : Entretien permanent du Transcamerounais II	135 km de chemin de fer	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat ; du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports, du génie Militaire, des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp ; Mintransports MinFinances partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	1 200	2020 - 2024
A3 : Bitumage des routes	507 km de routes	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, bailleurs de fonds,	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs	Engins et matériels du Mntp, du Mintransports ,	Minepat Mintp Mintransports MinFinances partenaires techniques	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	85 103	2024 - 2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		aides et subventions internationales	concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	du Génie Militaire, des CTD, des sociétés ou Entreprises sous-traitantes	et financiers			
Programme d'Action 2 : Extension du réseau des voies de transport								
A1 : Ouverture de nouvelles routes en terre et/ou bitumées	700 km dont 300 km de routes bitumées	Budget des MINTP et MINTRANSPORTS, fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp, Mintransports MinFinances, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	172 750	2024-2035
A2 : Aménagement des bretelles routières de contournement des villes traversées par les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena		Budget du Minepat, du Mjntpt du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp,; Mintransports, MinFinances et Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	45 000	2024-2035
A3 : Aménagement d'une bretelle ferroviaire entre Bélabo et Gamboula sur la frontière centrafricaine via Bertoua et Batouri	305 km de ligne de chemin de fer		Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, Mintransports , du Génie militaire, des CTD, des sociétés ou	Minepat, Mintp, Mintransports MinFinances et partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	55 100	2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
				entreprises sous-traitantes				
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Garantir le confort des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Amélioration du cadre de transport des personnes et des biens								
A1 : Modernisation du parc des véhicules de transports	Entre 500 et 700 automobiles et quelque 3 000 motos	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance et des CTD	Mintranspots ; Promoteurs et sociétés de transports routiers et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, Promoteurs et sociétés de transports;	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4 440	2020 - 2024
A2 : Construction des gares routières modernes	7 gares routières modernes	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et sociétés de sous-traitance et des CTD	Engins des Mntp et Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	16 500	2020 - 2024
	10 nouvelles gares routières	Budget du Minepat, du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales, et fonds des CTD	Personnel des des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et sociétés de sous-traitance et CTD	Engins des Mintp et Mintransports , du Génie militaire du Gs et CTD et de t Sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	20 300	2024-2035
A3 : Aménagement des bandes d'arrêt d'urgence	100 bandes d'arrêt d'urgence	Budget du Minepat, du Mintp, du	Personnel du Minepat, du Mintp,	Engins des Mntp et	Mintp, Mintransports, Partenaires	Conception/ Exécution/Financement/		2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
le long des principaux axes routiers		Mintransports, fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et des CTD	du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance et des CTD	Mintransports , du Génie Militaire du Gs et CTD et des t Sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	techniques et financiers	Accompagnement du processus i		
A4 : Construction de nouvelles gares ferroviaires sur le tronçon Régional du Transcamerounais II	02 gares ferroviaires	Budget du Minepat, du Mintp du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et det Sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4 055	2024-2035
A5 : Reconstruction de la gare ferroviaire de Bélabo	01 gare ferroviaire	Budget du Minepat,du Mintp et du Mintransport, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des Sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	3 100	2024-2035
A6 : Aménagement d'un aéroport moyen-courrier à Bertoua	1 Aéroport	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du , Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp et Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou Entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	17 600	2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Programme d'Action 2 : Amélioration de la réglementation du transport des personnes et des biens								
A1 : Création d'une mission contrôle de la régularité des charges embarquées des véhicules de transports routiers	Une mission de contrôle de la régularité des charges embarquées par des véhicules de transports routiers	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Documents des Mintp et Mintransports , du Génie Militaire du Gs et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		2020-2024
A2 : Institution d'une taxe sanctionnant la surcharge des véhicules de transport	Une taxe sanctionnant la surcharge des véhicules de transport	Budget du Minepat, du Mintp, et du Mintransports	Personnel du Minepat, du Mintp, du, Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Documents du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes		Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		2020-2024
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Assurer la sécurité des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Mise en place des infrastructures et équipements techniques de la sécurité								
A1 : Installation des équipements de sécurité classiques le long des principales routes	60 bonhommes, 80 panneaux de ralentissement des vitesses et 50 dos d'ânes	Budget du Mintp et du Minstransport Fonds des CTD	Personnel du Mintp et du ,Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance ;ONG	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire du Gs et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransport, CTD, partenaires techniques et financiers, ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4,6	
A2 : Installation des radars automatiques le	12 radars automatiques	Budget du Mintp et du Minstransports,	Personnel du Mintp et du Mintransports	Engins et matériels du	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires	Conception/ Exécution/Financement/	22	2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
long des principales routes		fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Mntp, du Mintransports , du Génie Militaire , des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes	techniques et financiers	Accompagnement du processus i		
A3 : Equipement des principales routes de centres de secours aux accidentés de la circulation	6 centres de secours aux accidentés de la circulation	Budget des MINTP et MINTRANSPORTS,	Personnel du Mintp et du , Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire , des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	436	2024-2035
Programme d'Action 2 : Développement des aspects règlementaires de la sécurité des transports								
A1 : Organisation des campagnes renforcées de prévention routière	60 bonhommes, 80 panneaux de ralentissement des vitesses et 50 dos d'ânes seront installés le long des principales routes de	Budget du Mintp et du Mintransports et fonds des CTD,	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Documents du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	13, 2	2020-2024
A2 : Mise en place des brigades mobiles de contrôle de la circulation								
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Mieux gérer les tronçons des corridors de transport routiers et ferroviaires Douala-Bangui, Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Aménagement des infrastructures nodales le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est								
A1 : Construction de stations de pesage à	5 stations de pesage à péage fixes	Budget di Mintp et du Mintransports	Personnel du Mintp et du Mintransports	Engins et matériels du	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires	Conception/ Exécution/Financement/	1 000	2020-2024'

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
péage fixes, le long des tronçons des corridors routiers situés à la Région de l'Est			et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Mintp, du Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes	techniques et financiers	Accompagnement du processus i		
A2 : Construction de postes de démarcation sur les extrémités des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	4 postes de démarcation sur les extrémités des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	Budget du Mintp et du Mintransports	Personnel du du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mntp, du Mintransports , du Génie militaire et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1 2000	2020-2024'
A3 : Aménagement des aires de services le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	5 aires de services	Budget du Mintp et du Mintransports et fonds des investisseurs privés	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires ou des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp du Mintransports , du Génie militaire , des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers opérateurs privé ; ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	10 000	2024-2035
Programme d'Action 2 : Optimisation de la collecte des taxes de circulation et de l'information sur l'état des tronçons								
A1 : Création d'une brigade mobile de contrôle de la collecte des droits de circulation sur les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la	1 brigade mobile de contrôle de collecte des droits de circulation	Budget du Mintp et du Mintransports	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance		Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Région de l'Est								
A2 : Création d'un Bureau d'information sur les tronçons des corridors routiers	1 Bureau d'information sur les tronçons des corridors routiers	Budget des MINTP et MINTRANSPORTS,	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance			Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		2020-2024

Coût Total *des OS et des PAQ pour* assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est 433 424 millions de FCFA

III.2.7 Promotion de la bonne gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance est l'un des 7 axes d'intervention du SRADDT-Est. Il procède de l'objectif général stratégique de faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est. Cet objectif général stratégique se décompose en quatre objectifs stratégiques spécifiques qui sont :

OSS1 : Faciliter l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics à un coût moindre afin d'assurer des conditions de vie meilleures aux populations et promouvoir le développement local.

OSS2 : Approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration afin d'assurer une large autonomie de gestion à la Région.

OSS3 : Consolider les valeurs d'éthique dans le service public de la Région de l'Est.

OSS4 : Améliorer les rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises.

OSS5 : Renforcer les capacités du personnel et des structures de l'Etat.

O. Promotion de la bonne gouvernance sur l'étendue du territoire de la Région de l'Est

III.2.7.1 Objectif Stratégique Spécifique 1 : Faciliter l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics à un coût moindre afin d'assurer des conditions de vie meilleures et promouvoir le développement local

Le rôle de l'État n'a cessé de grandir au cours des siècles. Destiné au début à protéger les citoyens (fonctions de législation, de justice, de police, d'action extérieure, de défense) et à percevoir l'impôt, l'État s'est fait l'organisateur de la vie économique et sociale. Il fixe les règles du jeu économique, agit par lui-même (travaux publics, éducation, nationalisations) et organise les relations et la protection sociale. L'État est la cellule de base des relations internationales qui s'organisent entre États et qui ne connaissent que cette entité. Au niveau infranational, l'Etat est représenté par l'administration publique qui a une obligation d'assurer l'encadrement de chaque citoyen sans exclusive de manière efficace et efficiente.

La Région de l'Est se caractérise par sa très vaste étendue avec une faible densité de population soit environ 7,26 hab. /km² contre une moyenne nationale de 52,22 hab./km^2. La Région est très peu couverte par les services de l'Etat. On y enregistre en moyenne (1) un Arrondissement sur un territoire de 27 250 km² contre une moyenne nationale de un(1) Arrondissement sur 1 321 km². Soit environ 23 974 habitants pour un maire et un sous-préfet.

Il est question de résoudre l'équation de l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics[14] à un coût moindre. Couvrir de manière rationnelle le territoire de la Région en services publics administratifs et industriels est le défi à relever dans le cadre de l'élaboration du SRADDT de l'Est.

Le service public repose sur un trépied d'objectifs qui interagissent :

- garantir le droit de chaque habitant à accéder à des biens ou services essentiels (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, etc.) ;

[14] L'ensemble des structures publiques ou privées chargées d'accomplir des activités d'intérêt général. On distingue les services publics administratifs et les services publics industriels et commerciaux

- construire des solidarités, développer le lien social, promouvoir l'intérêt général de la collectivité concernée, assurer la cohésion économique, sociale et territoriale ;
- prendre en compte le long terme et remédier aux défaillances du marché, investir pour créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental.

En couvrant de manière rationnelle tout le territoire de la Région de l'Est par des services publics à travers la création de nouvelles unités administratives dans des zones éloignées des unités existantes, les populations éloignées des services publics existants auront désormais accès aux prestations des services publics à moindre coût. Dans le cas du scenario de l'émergence, la facilitation de l'accès aux services publics dans la Région va consister à réduire les distances entre l'habitant de la Région et les services publics et un encadrement de proximité des usagers du service public (Citoyens et les entreprises).

En raison de la vaste étendue du territoire de la Région, de sa faible densité et surtout de l'éparpillement de sa population, il s'agira de densifier le nombre des services publics dans la Région par la création des nouveaux services publics et de mettre en place des mesures d'attraction des opérateurs économiques pour le développement du potentiel des ressources existantes de la Région.

Programme d'Action : Facilitation de l'accès des habitants de la Région aux services publics.

Période 2020-2025

Action 1 : Création de 03 nouvelles unités administratives pour davantage rapprocher l'administration des administrés de la Région

Pour ce qui est de la création de nouveaux services publics deux Départements seront concernés :

Généralement, les services publics sont regroupés autour des autorités administratives décentralisées et déconcentrées au niveau des chefs-lieux de Région, de Département et d'Arrondissement. Chacune des autorités placées à chaque niveau de la strate a une compétence pour rendre un service spécifique aux usagers. Il s'agit dans le cadre de cette action de rapprocher les usagers de certains services publics Départementaux très éloignés de ceux-ci en créant de nouvelles unités administratives départementales.

Le Département du Haut-Nyong a une superficie de 36 384 km² et une population de plus de 216 768 habitants avec 14 Arrondissements et 14 communes. L'accès des populations pour les services publics relevant de la préfecture est difficile à cause de la distance et de la taille de la population à encadrer. Il serait raisonnable de scinder ce Département en deux pour créer un nouveau Département.

Le Département de la Boumba-et-Ngoko a une superficie de 30 389 km² et une population de plus 116 702 habitants mais est subdivisé en 4 communes (Gari-Gombo, Moloundou, Salapoumbé et Yokadouma). Les populations de certaines zones sont obligées de parcourir d'énormes distances pour accéder aux services publics. Pour un encadrement acceptable de ces populations il serait convenable de créer au moins deux nouvelles communes/Arrondissements à Mboy et à Ngatou.

Action 2 : Création d'au moins 10 zones de vitalisation rurales(ZVR) dans la Région de l'Est

L'Etat a un rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale, et d'amélioration de l'environnement des affaires dans un territoire. La Région de l'Est a un potentiel en ressources naturelles très important qu'il convient de valoriser pour booster le développement local. Ce potentiel en ressources est peu

ou mal exploité. Il convient de mettre en place des mesures de vitalisation des zones rurales disposant d'un potentiel en ressources afin d'y attirer les opérateurs économiques pouvant valoriser ce potentiel conformément aux dispositions des articles 121 et 121bis du Code General des Impôts. Il s'agira d'identifier et de créer des zones de vitalisation rurales dans la Région en s'appuyant sur le levier fiscal et la facilitation de la création des entreprises.

III.2.7.2 Objectif stratégique spécifique 2 : Approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration afin d'assurer une large autonomie de gestion à la Région

La décentralisation est un processus fondé sur le principe de libre administration et consacré par des transferts de compétences, lesquels sont encadrés pour une nécessaire conciliation entre décentralisation et cadre unitaire de l'Etat. Dans le cadre de la décentralisation au Cameroun, le principe de libre administration concerne les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

La mise en œuvre de la décentralisation sera effective lorsque sera parachevée la mise en place des institutions telles que le Conseil Régional dont les membres sont élus au niveau local par les populations et qui à leur tour élisent respectivement le Président du Conseil Régional.

La concrétisation de la politique de la décentralisation permettra à l'administration de la Région de disposer de pleines compétences et des ressources humaines adéquates pour assurer le développement durable de la Région. L'Etat central aura un œil sur la libre administration en opérant un encadrement proportionnel aux transferts de compétences opérés et un encadrement suffisant afin de préserver le cadre unitaire de l'Etat.

Selon la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, les Régions et les Communes disposent d'un patrimoine, d'un personnel, des domaines public et privé, et des services propres, distincts de ceux de l'Etat et d'autres organismes publics. L'Etat leur transfère les compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

.

Carte 5 : Carte administrative de la Région d'Est à l'horizon 2035

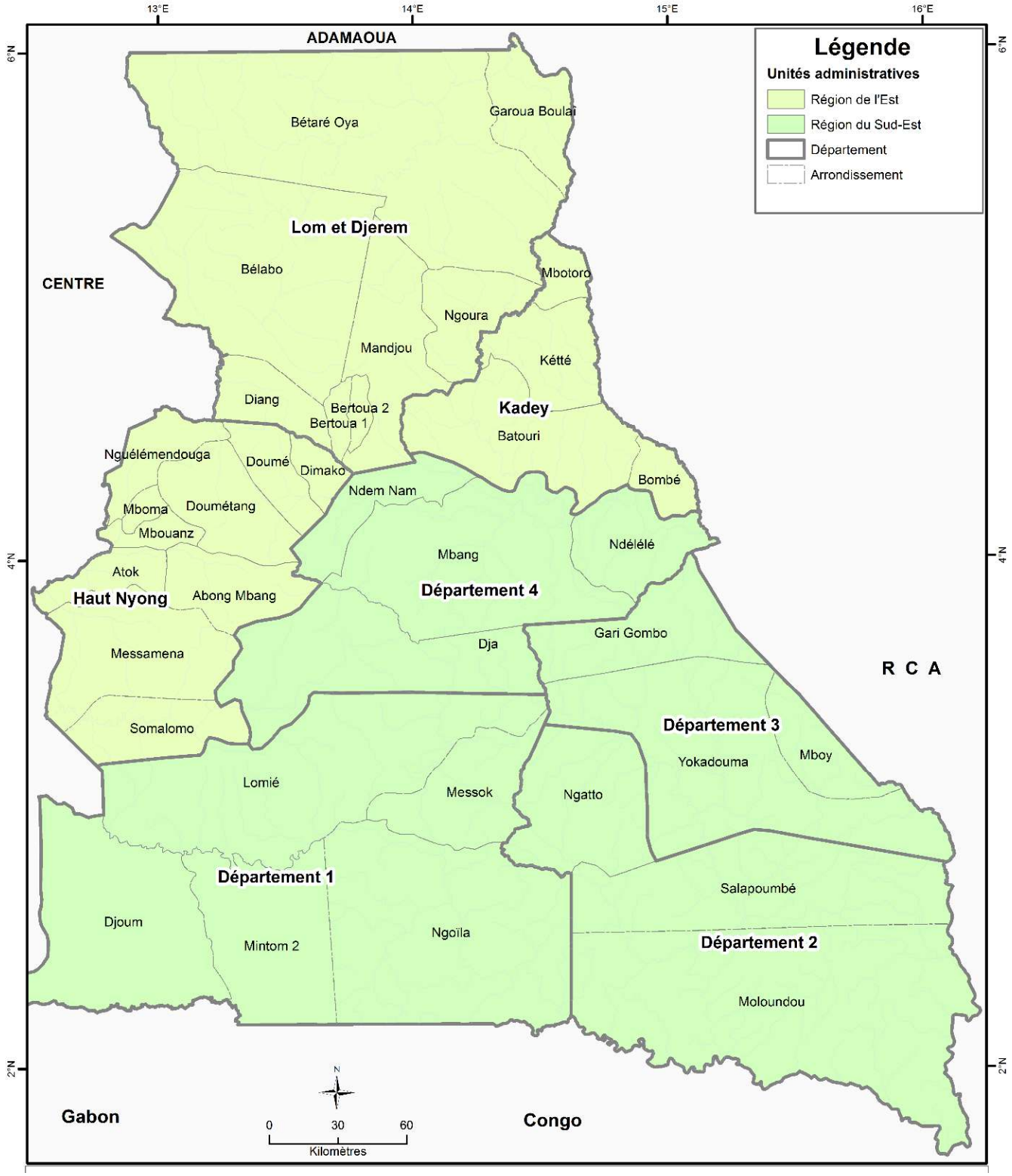

Source : Données INC 2019, Réalisation : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2020

Programme d'Action : Mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration dans la Région de l'Est

Période 2020-2025

Action 1 : Finalisation la mise en place de toutes les institutions politiques et administratives de la décentralisation dans la Région (Conseil Municipal, Conseil Régional, Présidence du Conseil Régional, Exécutif Municipal et les services déconcentrés de l'Etat).

Au stade actuel du processus de décentralisation, les Communes sont les seules Collectivités Territoriales Décentralisées opérationnelles. Elles sont dirigées par des Conseils Municipaux qui disposent d'un Maire à leur tête.

L'approfondissement du processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration va permettre de parachever la mise en place des organes de la décentralisation dans la Région de l'Est afin d'assurer une large autonomie de gestion aux Régions. Il s'agira de mettre en place les organes de gestion de la Région à savoir le Conseil Régional et le président du Conseil Régional.

Le conseil Régional est l'organe délibérant de la Région. Il est composé de Conseillers Régionaux dont le mandat est de cinq (05) ans.

Action 2 : Transfert effectif et complet des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Selon la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, les Régions et les Communes disposent d'un patrimoine, d'un personnel, des domaines public et privé, et des services propres, distincts de ceux de l'Etat et d'autres organismes publics. L'Etat leur transfère les compétences nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

Jusqu'à ce jour, des deux niveaux de CTD institués par la constitution du Cameroun, seules les Communes sont opérationnelles et ont bénéficié du transfert de quelques compétences et ressources autorisées par la loi. Le pouvoir central détient encore toutes les compétences et les ressources dues à la Région. L'action 2 vise à faire un transfert effectif et complet des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD) afin d'assurer une autonomie complète aux CTD de la Région de l'Est pour le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de celle-ci.

III.2.7.3. Objectif Stratégique Spécifique 3 : Consolider les valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est

L'assiduité et la compétence, l'obéissance hiérarchique, la loyauté et l'allégeance à l'autorité constituée, la courtoisie, l'absence de discrimination et la diligence, la discrétion, la neutralité politique et la réserve, l'honnêteté et l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts sont autant de valeurs et de comportements qui sont attendus de l'agent du service public.

Malheureusement ces valeurs ont foutu le camp au sein de nos services publics au profit d'autres contre-valeurs que sont la corruption, les détournements, l'absentéisme, l'incompétence, la désobéissance hiérarchique, l'absence de loyauté et de courtoisie, la discrimination, l'indiscrétion, l'absence de neutralité

politique et de réserve et les conflits d'intérêts. Ces contre-valeurs non seulement ternissent l'image de l'agent public mais surtout entravent sévèrement la mission de service d'intérêt général dévolue aux services publics.

Bien plus, le succès des activités administratives n'est généralement tributaire du système de gestion des compétences des hommes mis en place. L'un des meilleurs systèmes de gestion des compétences reste le système de mérite qui promeut les meilleures compétences, la mise de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ». Malheureusement la promotion dans les services publics est laissée au pouvoir discrétionnaire de l'autorité hiérarchique qui peut l'accorder ou le refuser car le fonctionnaire n'a pas un droit acquis à cette promotion et le refus de promotion ne revêt pas le caractère d'une sanction disciplinaire. Cette latitude laissée à l'autorité hiérarchique de nommer qui elle veut de manière discrétionnaire laisse cours à des dérives importantes dans la promotion des agents publics et installe les contre-valeurs que sont la corruption, le clientélisme, le favoritisme, etc. La conséquence est qu'on assiste à une administration publique inefficace et inefficiente.

Parmi les valeurs à promouvoir dans les pratiques du service public dans la Région, il faut restaurer les valeurs d'éthique et le système de mérite dans la promotion des agents publics de la Région. L'atteinte de l'objectif de l'émergence à l'horizon 2035 de la Région de l'Est commande l'instauration du système de mérite dans la gestion du personnel dans les services publics de la Région. La promotion dans les services publics ainsi que la nomination à un poste de responsabilité doivent être faites sur la base du mérite. Le choix définitif des personnes proposées à la promotion doit être basé sur 90% des critères objectifs.

Programme d'Action : Consolidation des valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est

Période 2020-2025

Action 1 : Etablissement d'une charte des services publics au niveau Régional

Le développement d'un cadre de référence qui régit les engagements des services publics, tant au niveau organisationnel que managérial, et qui fixe les dispositions susceptibles d'assurer un encadrement de la relation des services publics et ce, à travers la transcription des obligations de l'agent public et les droits des usagers est un impératif de la bonne gouvernance, notamment en matière de gestion des services administratifs, des organismes publics, des Régions et des autres Collectivités Territoriales Décentralisée.

La Charte des services publics inclut les principes directeurs de l'action de l'Administration en vue d'établir l'état de droit, de consolider la culture du service public, de renforcer et promouvoir les valeurs et les principes de l'intégrité, la crédibilité, la neutralité et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. La Charte des services publics Régionaux va :

- fixer les obligations des services publics et les règles de l'action publique tout en veillant à l'intérêt public et en assurant le service aux usagers ;
- adopter un cadre référentiel qui définit les règles d'organisation et de gestion et qui définit les engagements et les obligations relatives aux services publics ;
- consolider les principes de la bonne gouvernance et renforcer la participation citoyenne tout en fixant les droits et les devoirs des usagers dans leurs relations avec l'Administration ;
- Mettre en place les dispositifs d'implémentation de la Charte des services publics.

Action 2 : Organisation des campagnes de sensibilisation contre les comportements contraires à l'éthique dans les services publics

La réalisation de la volonté politique de lutter contre les conduites contraires à l'éthique dans les services publics repose en particulier sur une large sensibilisation dans deux directions : respect de la réglementation et appropriation par les usagers des normes éthiques. Il s'agit :

- d'organiser des campagnes d'information et de formation des gestionnaires du service public à la maîtrise de la loi et au strict respect des lois et des procédures de gestion des services publics ;
- de sensibiliser les usagers sur les normes éthiques.

Action 3 : Création et opérationnalisation d'une brigade Régionale de lutte contre les comportements contraires à l'éthique du service public

Les pratiques contraires à l'éthique entraînent des conséquences graves sur la gestion du service public ou de l'Etat au quotidien. L'action vise à mettre en place un organisme public Régional indépendant chargé de contribuer à la lutte contre les pratiques contraires à l'éthique. Il s'agit de :

- créer un organisme public Régional indépendant approprié pour fournir et collecter des informations et des données relatives aux pratiques contraires à l'éthique dans les services administratifs ;
- développer et suivre les indicateurs des pratiques contraires à l'éthique des services administratifs pour accompagner la prise de décision ;
- évaluer les données relatives aux pratiques contraires à l'éthique dans les services administratifs afin de déceler les insuffisances et proposer des solutions en vue d'améliorer la gestion des services publics.

III.2.7.4 Objectif Stratégique Spécifique 4 : Améliorer les rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises

L'Etat a un rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale, et d'amélioration de l'environnement des affaires sur un territoire.

L'usager ou le consommateur du service public (le citoyen ou l'entreprise) a non seulement des besoins mais aussi des attentes à satisfaire. Pour atteindre un seuil de satisfaction défini auprès de l'usager, il convient donc de jouer à la fois sur ses attentes et sur la perception qu'il a de ce qu'il a obtenu. De manière classique, on retrouve ici quatre grandes possibilités d'actions :

- augmenter le niveau des prestations ;
- gérer les attentes de l'usager ;
- améliorer la communication avec l'usager ;
- (re)négocier des normes acceptables.

L'amélioration de la qualité[15] des services publics est une préoccupation fondamentale, et de l'action quotidienne de l'Administration et des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Aujourd'hui les services publics sont confrontés à un ensemble de défis :

[15] La qualité des services publics peut se définir comme étant l'adaptation des services publics aux besoins des citoyens « au juste coût »

- raréfaction des ressources budgétaires ;
- prise en compte des questions liées au développement durable ;
- exigence de performance publique ;
- transformation comportementale des citoyens qui ne veulent plus être traités en administrés mais bien davantage en clients ;
- volonté politique de modernisation des services publics de l'État et de ses émanations (CTD et organismes publics).

Les facteurs qui limitent la qualité des services offerts aux usagers peuvent se résumer dans les points suivants :

- l'absence d'une approche globale d'accueil et d'information des usagers ;
- la faible capacité des administrations à fournir des données exactes, complètes et précises sur les prestations de services fournis aux usagers ;
- le peu d'intérêt accordé aux demandes de renseignement exprimés par les citoyens ;
- l'insuffisance d'affiches ou de tableaux indicateurs facilitant l'accès des citoyens aux différents services et bureaux des administrations ;
- la méfiance que nourrit le citoyen à l'égard de l'administration résultant des pratiques négatives consacrées dans le rapport de celle-ci aux usagers ;
- une très faible prise de conscience de l'importance des plaintes et des griefs dans la mise en œuvre des programmes de modernisation de l'administration ;
- la multiplication et la complexité des procédures, des mesures et des voies de recours administratives et l'excès de documents requis des citoyens ;
- l'éloignement de l'usager du lieu de préparation des politiques et programmes prévus pour répondre à ses attentes et à ses besoins ;
- l'insuffisance des moyens permettant à l'usager d'exiger de l'administration la transparence, la clarté et le respect de la loi ;
- le non-respect des horaires de travail de la part de certains fonctionnaires.

L'objectif de l'amélioration de la relation de l'administration avec ses usagers ne peut être atteint qu'en réalisant l'éthique dans le service public, la réorganisation et déconcentration des structures administratives, la rationalisation de la gestion des ressources humaines et la motivation des cadres ; la simplification des procédures et l'allégement des circuits administratifs ; et l'introduction des technologies d'information et de communication dans les administrations publiques.

Programme d'Action : Amélioration des rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises dans la Région de l'Est

Période 2020-2025

Action 1 : Amélioration des services publics par la facilitation de l'accès aux prestations des services administratifs

Cette action concerne les prestations des services publics les plus utilisées et ayant un impact direct sur la vie des citoyennes et des citoyens, ainsi que les services administratifs fournis par l'Administration au profit des entreprises.

Le programme d'amélioration des services publics est lié à la simplification des procédures administratives et la consolidation du principe de la transparence au sein des services publics afin d'améliorer le climat des affaires et mieux répondre aux besoins des citoyens. Il s'agit de :

- faciliter l'accès des citoyennes et citoyens aux services administratifs en simplifiant les procédures et les formalités administratives.
- faciliter l'accès des entreprises aux services administratifs afin d'améliorer le climat des affaires ;
- vulgariser et publier les procédures administratives qui bénéficieront, par la force de la loi, du caractère d'opposabilité aux agents de l'Administration.

Action 2 : Elaboration et instauration des mécanismes modernes et efficaces de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration dans la Région

Le projet consiste à élaborer et instaurer :

- des mécanismes modernes et efficaces de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration à travers l'investissement dans le capital humain ;
- la promotion de la performance administrative ;
- la consécration des principes d'efficacité, de responsabilité et de professionnalisme.

L'approche adoptée consiste à instaurer un système de gestion intégré et global et à mettre en place un nouveau système de service public basé sur la planification stratégique et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La gestion moderne des ressources humaines est liée à l'adoption des mécanismes et des méthodes contemporains et à la création d'un nouveau cadre juridique en vue de renforcer les capacités et les compétences via la formation continue et la promotion de l'approche genre par l'accès des femmes aux postes de responsabilité. Il s'agira plus précisément dans le cadre de cette action de :

- développer des modes et outils modernes de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration ;
- hisser le niveau des compétences ainsi que les modes de gestion des parcours professionnels basés sur la performance ;
- consolider le principe de la fonction en tant qu'intrant clé dans la gestion moderne des ressources humaines et améliorer la performance administrative.

Action 3 : Restructuration et amélioration des modes de gestion des agents des services publics en adoptant une nouvelle démarche basée sur des critères de mérite, de compétence et d'efficacité

Le projet s'articule autour de la professionnalisation de la fonction publique afin d'améliorer la performance des agents des services publics, qu'il s'agisse de superviseurs, gestionnaires, ou chargés d'exécution et d'encadrement et ce à travers la restructuration et l'amélioration des modes de gestion en adoptant une nouvelle démarche basée sur des critères de mérite, de compétence et d'efficacité. Le projet mettra en place un nouveau cadre juridique des fonctions supérieures et des postes de responsabilité afin de vulgariser une culture de gestion contractuelle et d'évaluation professionnelle axée sur les objectifs et les résultats ainsi que la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. Cette action va renforcer la transparence et la réduction du pouvoir discrétionnaire de l'Administration à travers l'adoption du principe de motivation des actes

administratifs. Il s'agira dans le cadre de cette action de professionnaliser le système de la fonction publique locale en adoptant :

- des principes du mérite, de motivation des actes administratifs, de la responsabilité et de l'engagement à atteindre les objectifs contractuels ;
- des critères de mérite et de la compétence dans le management public ;
- des mécanismes de gestion contractuelle et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

Action 4 : Développement et mise en place d'un système d'évaluation des agents publics dans la Région

L'action porte sur le développement d'un nouveau cadre juridique définissant les principes généraux et les outils de suivi des parcours des fonctionnaires en évaluant leur performance professionnelle en fonction des missions et emplois spécifiques.

L'approche adoptée pour l'évaluation des fonctionnaires se concentre principalement sur le développement des compétences en accordant la plus grande importance aux principes du mérite, de maturité et d'innovation dans l'exercice de leur fonction administrative. L'évaluation de la performance des fonctionnaires est liée à la mesure de leur contribution réelle à l'action publique, à l'amélioration du niveau des prestations publiques et à leur bonne interaction avec les exigences de l'Administration et les besoins des services publics. Il s'agit dans le cadre de cette action de :

- consolider la culture de l'évaluation au sein de l'Administration et la mesure de la performance administrative sur la base des principes d'efficacité et d'efficience ;
- promouvoir les normes administratives professionnelles dans la pratique de l'action de l'Administration dans les services publics afin de développer la compétence, l'exercice, l'aptitude et l'attitude des fonctionnaires ;
- consacrer l'efficacité et le mérite dans le suivi et le traitement des parcours professionnels et veiller à valoriser les efforts individuels des agents publics.

Action 5 : Mise en place d'un observatoire Régional des ressources humaines

Cette action permet la mise en place d'un observatoire d'étude, de suivi et d'évaluation des indicateurs relatifs aux ressources humaines dans les services administratifs. L'importance de la création d'un observatoire des ressources humaines de l'Administration réside dans la construction d'un cadre de connaissances et de techniques ayant pour objectifs d'étudier les effectifs et suivre leur évolution.

L'observatoire aura pour mission l'implémentation des indicateurs des ressources humaines au sein des différents services administratifs qui permettront le suivi des dérives et des faiblesses existantes afin de prendre les mesures palliatives nécessaires le cas échéant, et également anticiper l'impact des politiques publiques adoptées. L'action va consister à :

- créer un espace approprié pour fournir et collecter des informations et des données relatives aux ressources humaines des services administratifs ;
- développer et suivre les indicateurs des ressources humaines des services administratifs et leur développement pour accompagner la prise de décision ;

- évaluer les données relatives aux ressources humaines des services administratifs afin de déceler les insuffisances et proposer des solutions en vue d'améliorer la gestion des RH.

Action 6 : Estimation de la qualité des services publics

L'action de mesure de la qualité des services publics est définie comme un outil précis qui permet à l'Administration Régionale de suivre la qualité des prestations qu'elle offre et le degré de satisfaction des usagers.

Le projet permet, d'une part, la collecte de diverses données et informations relatives aux services administratifs, et d'autre part, l'analyse de la performance professionnelle du Département afin de diagnostiquer le fonctionnement de l'Administration et son interaction avec les attentes des citoyens.

Le système de mesure s'articule autour d'un baromètre pour ajuster la qualité des services publics et suivre l'évolution du rendement de l'Administration et sa réactivité aux exigences des usagers afin d'éclairer le management lors de la prise de décisions dans l'optique de l'amélioration de la gouvernance publique. L'action consiste à :

- développer un système de mesure de la qualité des services publics permettant la collecte des données nécessaires et la production d'informations relatives à la performance de l'Administration ;
- mettre à la disposition de l'Administration un outil de mesure de la qualité des services publics et de suivi de leur développement afin d'améliorer le niveau de satisfaction des usagers ;
- surveiller les exigences et les attentes des usagers des services publics fournis par les différents services afin d'améliorer la qualité.

P. Promotion de la bonne gouvernance en rapport avec les ressources minières

Faire appliquer les principes de bonne gouvernance est l'orientation stratégique générale dans le cadre de l'axe d'intervention qui vise la promotion de la bonne gouvernance. En ce qui concerne le secteur minier, il apparait très clairement que la promotion de l'industrie d'exploration, d'exploitation et la transformation des ressources minières a effectivement besoin de la bonne gouvernance. Pour se faire, l'objectif stratégique spécifique visé est de renforcer les capacités du personnel et des structures de l'État.

III.2.7.5 Objectif Stratégique Spécifique 5 : Renforcer les capacités du personnel et des structures de l'État dans le secteur minier

Pour atteindre l'émergence en 2035, la Région de l'Est a besoin d'industrialiser son secteur minier. L'industrie minière obéit à des standards internationalement connus. Pour contrôler et suivre une telle activité, il faut disposer d'un personnel de pointe, des structures et des outils modernes. Il faut renforcer les capacités du personnel de l'État chargé du contrôle et du suivi des activités minières. Par ailleurs il faut leur doter des cadres de travail convenables ainsi que des outils de travail moderne sans oublier le matériel roulant et les accessoires y afférents. L'atteinte de cet objectif devrait se faire par le déroulement d'un programme comportant trois actions primordiales.

Programme d'Action : Contrôle des activités minières

Ce programme en trois actions tournera autour du renforcement des capacités de la brigade minière Régionale, de l'encadrement de l'artisanat minier et de la transparence dans les industries minières.

Action 1 : Renforcement des capacités de la brigade minière Régionale

Les brigades minières qui sont chargées des contrôles des activités minières doivent avoir des capacités renforcées. Il faut renforcer les effectifs en personnel, en moyens roulants et financiers pour permettre à la brigade minière de se déployer efficacement sur le terrain.

Action 2 : Encadrement de l'artisanat minier

Il faut un encadrement systématique des filières artisanales dans la prospection, l'exploitation et la commercialisation de l'or et du diamant ainsi que dans les métiers de la joaillerie. Ceci va permettre d'améliorer le contrôle de l'État sur les circuits de commercialisation et d'accroître les retombées positives socio-économiques au niveau de la Région de l'Est.

Action 3 : Transparence dans les industries minières

Les revenus de la production minière sont partagés entre l'opérateur, l'état et les populations riveraines. Alors il faut alors une grande transparence dans les déclarations de la production. Il faut mettre sur pied un mécanisme visant à ce qu'aucune partie ne soit dupée afin d'éviter tout conflit. Un tel dispositif devrait aussi veiller aux déclarations annuelles relatives à la quantité et à la valeur du minerai extrait dans toute la Région de l'Est.

Matrice du Plan d'Action de l'axe d'intervention n°7 : Promotion de la bonne gouvernance

Actions	Indicateurs de résultats	Ressources Financières	Ressources Humaines	Ressources Matérielles	Acteurs clés	Rôle des acteurs clés	Coût en Millions de FCFA	Echéancier d'exécution
AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Faciliter l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics à un coût moindre afin d'assurer des conditions de vie meilleures et promouvoir le développement local								
Programme d'Action 1 : Facilitation de l'accès des habitants de la Région aux services publics.								
A1 : Création de 03 nouvelles unités administratives pour davantage rapprocher l'administration des administrés de la Région	03 nouvelles unités administratives créées	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	CTD SDE	CTD SDE	PR PM MINATD MINDDL		10	2025
A2 : Création d'au moins 10 zones de vitalisation rurales(ZVR) dans la Région de l'Est	- Rapport d'étude de faisabilité des ZVR ; - décret créant les zones de vitalisation rurales dans la Région de l'Etat ; - textes règlementant les modalités d'installation des opérateurs économiques dans les zones de vitalisation rurales ; - taux d'accroissement des populations dans les zones de vitalisation rurales	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM CTD SDE		PR PM MINATD MINDDL Mairies		70	2025
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration afin d'assurer une large autonomie de gestion à la Région								
Programme d'Action : Mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration dans la Région de l'Est								
A1 : Finalisation la mise en place de toutes les institutions politiques et administratives de la décentralisation dans la Région (Conseil Municipal, Conseil Régional, Présidence du	- décret créant convoquant le corps électoral pour l'élection des membres du Conseil Régional ; - actes constatant l'élection des membres du Conseil Régional, de l'Exécutif Régional et du président du	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD		2	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Conseil Régional, Exécutif Municipal et les services déconcentrés de l'Etat).	Conseil Régional,							
A2 : Transfert effectif et complet des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées	- Actes constatant les transferts des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD)	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD			2025
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Consolider les valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est								
Programme d'Action : Consolidation des valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est								
A1 : Etablissement d'une charte des services publics au niveau Régional	- Rapport d'étude benchmark en matière de charte de service public ; - rapport d'analyse de bilan législatif relatif à l'organisation des services publics et la relation avec les usagers; - rapports des réunions de concertation avec les institutions de la gouvernance et les partenaires sociaux concernés; - un projet de la Charte des services publics présenté au Conseil Régional pour son adoption ; - une Charte des services publics adoptée par le Conseil Régional.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD		48	2025
A2 : Organisation des campagnes de sensibilisation contre les	- un plan de communication des usagers sur les normes éthiques;	Les recettes d'investissement des maîtres	PR PM MINFOPRA	PR PM MINFOPRA	PR PM MINFOPRA		60	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
comportements contraires à l'éthique dans les services publics	- un plan de formation des gestionnaires du service public; - un portail d'information et de sensibilisation sur l'éthique dans les services publics ;	d'ouvrages impliqués	MINATD MINDDL CTD	MINATD MINDDL CTD	MINATD MINDDL CTD			
A3 : Création et opérationnalisation d'une brigade Régionale de lutte contre les comportements contraires à l'éthique du service public	- rapport d'étude de création et de mise en œuvre de l'organisme Régional de lutte contre les pratiques contraires à l'éthique au sein de l'Administration Régionale; - le texte juridique encadrant la création l'organisme Régional de lutte contre les pratiques contraires à l'éthique dans les services publics; - un plan de communication relatif à l'organisme; - un portail de la brigade.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD		62	2025
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Améliorer les rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises								
Programme d'Action : Amélioration des rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises dans la Région de l'Est								
A1 : Amélioration des services publics par la facilitation de l'accès aux prestations des services administratifs	- Rapport d'inventaire des services administratifs les plus utilisés dédiés à l'entreprise ; - rapport d''inventaire des services administratifs les plus utilisés dédiés aux citoyens ; - rapport d''analyse et de implication des mécanismes et procédures d'accès aux services administratifs les plus utilisés dédiés aux usagers ; - les supports de	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		73	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	communication audio-visuelles relatifs aux services administratifs ; - portail Régional d'information sur les mécanismes et procédures d'accès aux services administratifs.							
A2 : Elaboration et instauration des mécanismes modernes et efficaces de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration dans la Région	- Les guides de gestion par la compétence au sein de l'administration (guide de classification, grille d'évaluation des emplois, guide de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, guide de l'évaluation des compétences); - textes organisationnels de la formation continue dans la Région ;	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		30	2025
A3 : Restructuration et amélioration des modes de gestion des agents des services publics en adoptant une nouvelle démarche basée sur des critères de mérite, de compétence et d'efficacité	- Un texte réorganisant les critères de nomination dans les services publics ; - plan de communication /sensibilisation des parties prenantes sur la réforme ; - rapport d'analyse des modes de gestion des agents des services publics articulé sur la démarche basée sur des critères de mérite, de compétence et d'efficacité.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		47	2025
A4 : Développement et mise en place d'un système d'évaluation	- Un rapport d'étude sur l'évaluation de la performance des fonctionnaires ;	Les recettes d'investissement des maîtres	PR PM MINFOPRA	PR PM MINFOPRA	PM MINFI MINFOPRA		87	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
des agents publics dans la Région	- un rapport portant sur la conception du système d'évaluation de la performance des fonctionnaires ; - un plan d'action de la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation de la performance des fonctionnaires; - un cadre réglementaire fixant les règles d'évaluation de la performance des fonctionnaires; - un plan de communication dédié au nouveau système; - des rapports de formation relative au nouveau système adopté.	d'ouvrages impliqués	MINATD MINDDL CTD	MINATD MINDDL CTD	CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES			
A5 : Mise en place d'un observatoire Régional des ressources humaines	- Rapport d'étude de création et de mise en œuvre de l'observatoire Régional des ressources humaines au sein de l'administration ; - le texte juridique encadrant la création d'observatoire Régional des ressources humaines; - un plan de communication relatif à l'observatoire Régional des ressources humaines; - un portail de l'observatoire Régional des ressources humaines.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL CTD		62	2025
A6 : Estimation de la	- Rapport d'analyse du	Les recettes	PR	PR	PM		74	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
qualité des services publics	cadrage du projet Baromètre ; - cartographie des services publics prioritaires ; - référentiel de qualité des services publics. - Modèle conceptuel de baromètre de mesure de la qualité des services publics et de satisfaction des bénéficiaires (liste des indicateurs, rédaction du cahier des charges pour la mise en œuvre de baromètre, développement d'un système informatique, mise en place du système de gouvernance du baromètre) ; - supports de communication relatifs au baromètre.	d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL CTD			
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Renforcer les capacités du personnel et des structures de l'État dans le secteur minier								
Programme d'Action : Contrôle des activités minières								
A1 : Renforcement des capacités de la brigade minière Régionale	La brigade minière Régionale dispose du personnel en quantité suffisante (effectif suffisant) ; Le matériel roulant, les accessoires et le carburant sont en quantité suffisante	État central (budget du Ministère chargé des Mines)	Personnel du Ministère chargé des Mines et Prestataires de services	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, Prestataires de services & Bureau d'Études/Consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	60	2020 - 2025
A2 : Encadrement de l'artisanat minier	Les artisans miniers ont reçu des formations diverses et des appuis en matériel de travail ; Augmentation de la production minière artisanale	État central (budget du Ministère chargé des Mines) et partenaires au	Personnel du Ministère chargé des Mines, des ONG et des Bureaux d'Etudes/Consultants	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des ONG et des Bureaux d'Etudes/Consultants	Ministère chargé des Mines (CAPAM), Ministère de Finances, & Bureau d'Études/Consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	1 380	2020 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		développement						
A3 : Transparence dans les industries minières	Les entreprises font des déclarations honnêtes et exactes de leur production à une périodicité régulière Les quantités et la valeur de la production déclarée ; les quotes-parts de chaque partie prenante sont reversées	État central (budget du Ministère chargé des Mines)	Personnel du Ministère chargé des Mines	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025

Le coût total *des OS et des PAQ pour* faire appliquer les principes de bonne gouvernance 2 147 millions de FCFA.

CONCLUSION

La recherche d'un développement équilibré du territoire et d'une amélioration de l'action publique a introduit l'idée d'une contractualisation territoriale infraRégionale, entre l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées. En effet, les impératifs d'équipement et de modernisation des territoires conduisent de plus en plus les Etats centraux à associer progressivement les échelons locaux et Régionaux à leur action. La contractualisation territoriale est l'opposé de la centralisation, qui n'a pas produit tous les résultats de développement escomptés. Elle permet de penser le développement en impliquant les destinataires des mesures, de rapprocher la décision des besoins et de limiter le caractère fortement hiérarchique de l'action de l'administration.

L'élaboration du présent document de la deuxième partie du Rapport de contractualisation territoriale de la Région de l'Est a mobilisé toutes les catégories d'acteurs territoriaux de cette Région, depuis les acteurs publics et privés jusqu'aux simples citoyens en passant par : les élus, les employés municipaux, les chefs traditionnels et les représentants des GICs ; des ONG et des organismes communautaires, sportifs et culturels.

Elle a pris en compte les opinions et avis qu'ils ont formulés au cours des ateliers de détermination du plan d'action quinquennal du SRADDT-Est, organisés dans les quatre chefs-lieux de Département de la Région du 02 au 04 mai au 2019.

Le premier chapitre du présent document a circonscrit le cadre d'ancrage de l'élaboration du plan d'action quinquennal du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région de l'Est en son élaboration.

Le deuxième a exposé la démarche méthodologique appliquée à la détermination du plan d'action.

Le troisième et dernier chapitre, préoccupation centrale de cette phase, a dressé le cadre logique du plan d'action considéré. De manière détaillée il s'ouvre avec une brève justification des sept (07) axes d'intervention identifiés à savoir : (i) la gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles ; (ii) le renforcement des réseaux d'infrastructures et d'équipements sociaux ; (iii) le développement de l'économie ; (iv) l'amélioration du capital humain et des conditions de vie ; (v) la construction d'un meilleur futur urbain ; (vi) le désenclavement de la Région de l'Est ; (vii) et la promotion de la bonne gouvernance.

C'est au tour de ces axes d'intervention que les différentes thématiques ont été développées.

Pour chaque thématique, les objectifs stratégiques spécifiques ont été clairement définis et justifiés, les plans d'action ont été déclinés. Pour la réalisation de chaque action, les indicateurs de résultats ont été précisés, les ressources (financières, humaines, matérielles) ont été identifiées, les acteurs clés ainsi que leur rôle ont été énoncés, les coûts des actions ont été estimés et les échéanciers d'exécution ont été établis.

Si ce travail aide les décideurs à planifier de manière efficace le développement de la Région de l'Est à l'horizon 2035, les contributeurs seraient heureux d'avoir fait œuvre utile.

MATRICE DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion de l'environnement								
Programme d'Action : Accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion de l'environnement.								
A1 : Dotation d'un personnel qualifié et quantités aux CTD	Chaque commune est dotée des cadres de gestion environnementale disposant d'au moins un diplôme Bac+3 en science environnementales ou discipline connexe	Ressources financières pour processus de recrutement, salaire des cadres et fonctionnement du service			-tous les maires de la Région -le FEICOM -les délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED MINTSS	-initiation et coordination du processus dans leurs communes respectives -appui technique	-396 millions (salaire des cadres pour cinq ans à raison de 200 000/mois/cadre) -Processus de recrutement : 33 millions Fonctionnement ; 330 millions	2020-2024
A2 : Accompagnement des CTD dans l'élaboration des plans d'actions pour la gestion de l'environnement	-Toutes les 33 communes de la Région de l'Est sont dotées d'un plan d'action pour l'environnement	-Ressources financières pour conduire le processus	-Ressources humaines - représentants des services déconcentrés du MINEPDED, MINFOF, MINHDU, MINMIDT, OSC locales et autres partenaires au développement		-Tous les maires et leurs conseillers municipaux -les OSC locales -le délégué Régional et les délégués Départementaux du MINEPDED, MINFOF, MINHDU et MINMIDT Autres partenaires au développement	- initiation et coordination du processus dans leurs communes respectives -élaboration de la mouture à soumettre aux maires et leurs conseillers municipaux sous l'accompagnement des représentants des services déconcentrés du MINEPDED, MINFOF, MINHDU et MINMIDT et des OSC locales at autres partenaires	Un forfait de 5 millions par communes pour financer les différents groupes de travail Cout estimatif total : 165 millions	2020-2024
A3 : Redynamisation des travaux d'hygiène et d'assainissement	-Les travaux d'assainissement communautaires sont effectifs	Ressources financières pour mener	Ressources humaines (cadre communal de	Matériel de travail (pioches, seaux, machettes, balaies	- Cadre communal de gestion environnementale	- initiation et coordination générale du processus dans	- forfait de 5 millions par an par communes soit un	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
communautaire	et efficaces dans toutes les 33 communes de Région de l'Est. -participation effectives des populations à ces travaux -Existence d'un concours du quartier/village le plus propre - l'hygiène et l'assainissement sont de mise dans toutes les communes de la Région de l'Est	campagnes de sensibilisation et accompagner les activités	gestion environnementale et personnel d'appoint)	etc.)	Maires et adjoints -Cadre communal de gestion environnementale et personnel d'appoint -Chefs de quartiers et de villages	leurs communes respectives -coordination opérationnelle et suivi des activités sur le terrain. -coordination des activités au niveau des quartiers et des villages	total de 165 millions par an pour les 33 communes Pour la période quinquennal il faudra débourser environ 825 millions	
A4 : Création des décharges et stations de traitement des déchets	Toutes les communes de la Région de l'Est disposent d'une décharge municipale et d'une station de traitement des boues de vidange Acquisition et installation des bacs à ordures ; Organisation des campagnes de collecte des déchets ; Signature des contrats avec les opérateurs privés du secteur		Ressources humaines pour conduire le processus (Maire, Cade communal de gestion environnementale et représentants services déconcentrés MINEPDED ET MINHDU)		-les maires et leurs adjoints -les représentants du MINEPDED et MINDUH -Partenaires au développement OSC ONG	- initiation et coordination générale du processus dans leurs communes respectives ; -appui technique à la commune dans le cadre des études et de la réalisation du projet - coordination opérationnelle et suivi des activités, lancement de l'appel d'offres pour l'étude et la réalisation du projet	-Un budget approximatif de 100 million pour moderniser la décharge de Bertoua et accueillera aussi les ordures de la commune de Mandjou dont le centre urbain est situé à proximité de la ville de Bertoua -un budget estimatif de 50 millions pour une décharge moderne dans les 30 autres communes soit un total de 1 milliard 500 millions. Budget estimatif	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
							total : 1 milliard 600 millions	
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Elaborer et exécuter une stratégie Régionale d'adaptation aux changements climatiques								
Programme d'Action : Lutte contre les changements climatiques								
A1 : Dotation des acteurs du monde rural en outils d'adaptation aux changements climatiques	Les acteurs du monde rural sont mieux outillés et résilients face aux changements climatiques et voient ainsi leur production agricole augmentée de près de 50 %	Ressources financières (pour conduite des activités	Ressources humaines (du programme et son personnel, les maires et cadres communaux de gestion environnementale).	Ressources matérielles (matériel de sensibilisation)	- programme Régional de lutte contre les changements climatiques logé à la délégation du MINEPDED travaillant en collaboration avec le MINADER. -Maires et Cadre communal communaux de gestion environnementale -OSC et ONG locales -Autres partenaires au développement	-assurer la coordination générale des activités, définir le contenus et le calendrier des programmes de sensibilisation et la formation , coordonner l'accès aux intrants adaptés pour les agriculteurs, - assurer la coordination de la mise en œuvre des activités au niveau de leurs communes respectives ; - apporter leur appui technique et financier	Budget estimatif total : 5 milliards	2020-2024
A2 : Création de 08 stations météorologiques avec capteurs de pluie ajustable dans les villes de la Région	- les villes de Lomié, Yokadouma, Bertoua et Batouri disposent d'une station météorologique avec capteurs de pluies ajustables -les données météorologiques sont disponibles et communiquées en temps réel aux acteurs de la Région de l'Est -une interprétation de ces		Ressources humaines (Délégués Régionaux et Départementaux du MINTRANS pour production des données et MINEPDED ET MINCOM pour communication des		-Délégués Régionaux et Départementaux du MINTRANS, -- Délégués Régionaux et Départementaux MINEPDED, MINEE et MINCOM -Maires et cadres	-coordination de la production des données -assistance dans l'interprétation et la diffusion des données -coordination des campagnes de diffusion des données au niveau communal -accompagnement dans les campagnes de	Cout de construction d'une station météorologique avec capteur de pluies ajustable : 120 millions par station météorologique D'où un total de 960 millions pour	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	données est faite pour réajuster le calendrier agricole des acteurs du monde rural		données, personnel qualifié pour la gestion des stations		communaux de gestion environnementale -OSC locales -Autres partenaires au développement	diffusion des données - appui technique et financier.	l'implantation des 08 ouvrages Forfait de 5 million par an pour fonctionnement t maintenance de la station d'où un total 25 millions pour la période quinquennale (2020-2024) donc 200 millions pour les 08 stations Un forfait de 100 millions pour la diffusion des données sur la période quinquennale Le budget estimatif total: 1 milliard 260 millions.	
A3 : Promotion des sources de revenues alternatives à la dépendance aux écosystèmes naturels	500 personnes sont formées par commune à une source de revenus alternative à la dépendance aux écosystèmes naturels Au moins 50 % des personnes formées sont installées avec des activités telles que : la myciculture, l'héliciculture, l'apiculture, l'aulacodiculture, la permaculture.	-ressources financières pour la tenue des formations Pour installation des apprenants 100 000 par apprenant, les 33 communes	-ressources humaines (6 formateurs)		-coordinateur du programme Régional de lutte contre les changements climatiques, - maires et adjoints -cadre communaux de développement et Cadre de gestion	-planification et coordination générale des activités ; -supervision générale des activités au niveau communal et contribution à la mobilisation des fonds -diffusion des messages relatifs au projet	Le budget total du projet est 1 milliard 980 millions (330 millions pour les formations à raison de 10 millions par commune) 1 milliard 650 millions. Un budget de 330	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	-100 personnes par communes sont formées à l'écotourisme	auront besoin d'une somme de suivi-évaluation des projets sur une période quinquennale par an par commune.			environnementale -partenaires au développement -OSC locales -Medias locaux		millions soit 2 millions	
A4 : Restauration du fleuve Nyong	-Existence d'un rapport d'une étude permettant de connaître le contexte hydro morphologique, écologique, sociologique et foncier du tronçon du fleuve Nyong à restaurer -Les caractéristiques géodynamiques du fleuve Nyong sont restaurées, -la biodiversité aquatique du fleuve est restaurée, -la navigabilité du fleuve est restaurée.		Ressources humaines. -Coordonnateur du programme et son personnel, les experts		-Coordonnateur du programme, chef de projet et son personnel, les experts ; -Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED, MINEE et MINMIDT -les maires des communes concernées, -les chefs de villages concernés, -les OSC locales, -les partenaires au développement -les médias	-coordination générale des activités du projet -appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet -Mobilisation des parties prenantes au niveau communal : -mobilisation des parties prenantes au niveau des villages -appui dans la recherche des financements, la sensibilisation des parties prenantes et dans les opérations proprement dites.	Budget estimatif : 10 milliards	2020-2025
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Monter et exécuter un programme régional de promotion des espaces et emplois verts.								
Programme d'Action : Promotion des emplois verts								
A1 : Identification des potentiels emplois verts	Les potentiels emplois verts susceptibles de prospérer	-les ressources	-les ressources humaines (le		-Le coordonnateur du programme et	-coordination générale des activités ;	Le budget estimatif du projet	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
susceptibles de prospérer dans la Région de l'Est	dans la Région de l'Est sont identifiés	financières pour assurer la conduite de l'étude et des divers ateliers y relatifs.	coordonnateur du programme et son personnel)		son personnel -les Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED et du MINEFOP -les maires -les partenaires au développement -les OSC locales - les médias	-appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet ; - coordination des activités au niveau communal et accompagnement dans la mobilisation des parties prenantes. -appui technique, mobilisation des parties prenantes et appui dans les recherches des financements ; -communication sur le projet	est de : 25 millions	
A2 : Formation des jeunes et autres personnes intéressées à la création d'entreprise dans le domaine des emplois verts	-Environ 1000 jeunes ont reçu une formation dans le domaine des emplois verts et au moins 70 % se sont installés.	-les ressources financières pour assurer la conduite de l'étude et des divers ateliers y relatifs.	-les ressources humaines (le coordonnateur du programme et son personnel)		-le coordonnateur du programme et son personnel -les Délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED et du MINEFOP -les maires -les Partenaires au développement -les OSC locales - les entrepreneurs verts à succès ; - Les medias	-coordination générale des activités; -appui technique au coordonnateur du programme et au chef de projet ; - coordination des activités au niveau communal et accompagnement dans la mobilisation des parties prenantes. -appui technique, mobilisation des parties prenantes et appui dans les recherches des financements ; -communication sur le	Le budget estimatif pour conduire cette activité est de. 100, 000,000 (cent millions) à raison de 100 000 FCFA approximatif par jeune formé. Et 500 millions pour la dotation en matériel de travail aux entrepreneurs formés Soit un total de 600 millions pour	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
						projet	projet.	
A3 : Accompagnement des jeunes entreprises exerçant dans les emplois verts	Des rapports de suivi-évaluation annuel des entrepreneurs sont disponibles et rendus publics	-les ressources financières pour financer les activités	-les ressources humaines pour conduire le processus		-le coordonnateur du programme et son équipe -les partenaires au développement ; -les Délégués MINEPDED ET MINEFOP -Les medias	-assurer la coordination générale des activités ; -appui technique et financier -appui technique -communication sur le projet.	Un budget estimatif de 50 millions sera déboursé annuellement pour cette activité d'où un total de 250 millions pour la période quinquennale	2021-2024
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Préserver les terres exploitée et occupées par les communautés et populations vulnérables des opérations de mise à disposition de longue durée								
Programme d'Action : Consolidation des terres des populations vulnérables								
A1 : Ratification de la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux	Une loi de ratification a été adoptée promulguée et publiée	Budget de l'Etat, fonds des partenaires techniques financiers			Parlement, gouvernement ONG Etat partenaires techniques financiers	- ratification de la convention - accompagnement du processus, - diffusion de la Convention	PM	2020-2025
A2 : Identification et publication des terres des communautés	Les terres concernées sont visibles sur les cartes et dans les registres fonciers de la Région	- budget de l'Etat - fonds des partenaires techniques et financiers			- ONG -gouvernement	réalisation des cartes, enregistrement des terres cartographiées dans les registres fonciers.	PM	
A3 : Limitation de la durée de mise à la disposition des investisseurs des terres exploitées et occupées par les populations et	Une nouvelle loi foncière a été adoptée Un nouveau Décret d'application de la loi limitant les durées des concessions foncières a été publié	- budget de l'Etat			-Gouvernement - sénateurs - députés - chef du gouvernement	élaboration des projets ou propositions de loi, vote de la nouvelle loi foncière, préparation et publication du décret,	PM	

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
communautés vulnérables								
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Garantir la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités socioéconomiques de la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Accroissement, intensification et maîtrise des connaissances sur les ressources en eau de la Région de l'Est								
A1 : Renforcement et amélioration de suivi climatologique de la Région de l'Est	Tous les chefs de Département de la Région de l'Est sont équipés d'une station météorologique synoptique avec pluviomètre et pluviographe ; tous les Arrondissements sont équipés d'un poste météorologique ; tous les villages et grandes agglomérations sont équipés d'au moins un poste pluviométrique. Les données pluviométriques de la Région de l'Est sont disponibles et accessibles.	Budget du MINT et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS ;	Personnel du MINT ; MINADER ; Agro-industries ; EDC ; sociétés civile ; ONG Organes GIRE et observateurs formés	Equipements météorologiques (pluviomètres et pluviographes) ; ordinateurs pour archivage de données pluviométriques	MINT avec la Direction de la météorologie nationale ; ASECNA ; organes GIRE de la Région de l'Est ; observateurs formés	Installations des équipements ; entretien des équipements ; Suivi et archivage de relevés de données météorologiques	200	2020 à 2025
A2 : Renforcement et amélioration du suivi quantitatif et qualitatif des RE de surface de la Région de l'Est	Au moins 75% des cours d'eau de la Région de l'Est sont équipés des échelles limnométriques et / ou de linographies avec capteurs. Il s'agit des affluents : du fleuve Sanaga (Lom, Pangar, Djérem) et la Sanaga après leur confluence ; des fleuves Nyong à Abong-Mbang jusqu'au pont à Ayos ; du Congo avec les cours d'eau Dja, Boumba, Ngoko, Kadey. Les données sur les débits et la qualité des eaux sont	Budget du CRH/IRGM/MINRESI et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS) ; EDC	Chercheurs, ingénieurs et techniciens du CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; Organes GIRE et observateurs formés	Equipements hydrométriques (échelles limnométriques, linographies ; Plates-formes de Collecte de données (PCD) : Matériel de jaugeage (moulinets, ADCP, hors-bord etc…)	CRH/IRGM/MINRESI ; ENEO - EDC Organes GIRE et observateurs formés	Installations, Collecte / suivi / traitement et archivage de données débitmétriques	400	2020 à 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	disponibles et sans lacunes.							
A3 : Mise en place d'un système d'évaluation et de suivi quantitatif et qualitatif des RE souterraines de la Région de l'Est	Chacun de 3 sous bassins de la Région de l'Est (Sanaga, Congo et Nyong) est équipé d'un réseau de piézomètres et/ou d'enregistreurs des niveaux d'eau souterraine (orphymèdes). Les données sur les ressources en eau souterraines sont disponibles et accessibles	Budget du CRH/IRGM/MINRESI ; ministère de l'eau et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux (BAD, BM, PNUD ; OMM, CEEAC ; CICOS) ; EDC	Chercheurs, ingénieurs et techniciens du CRH/IRGM Ministère de l'eau ; organes GIRE et observateurs formés	Equipements de mesures et de suivi piézométriques (piézomètres enregistreurs orphymèdes) ; plateforme de collecte et d'archivage de données	CRH/IRGM Ministère de l'eau organes GIRE et observateurs formés	Collecte / suivi / traitement et archivage de données piézométriques	400	2020 à 2025
A4 : Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'ensablement des cours et plans d'eau de la Région de l'Est	Au moins un cours d'eau des trois sous bassins de l'Est est équipé d'un préleveur automatique des eaux pour mesures de MES et de alluvions ; le taux d'ensablement dans au moins un cours d'eau des trois bassins est connu	Budget du CRH/IRGM/MINRESI et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux	Personnel du CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; organes GIRE, observateurs formés	Turbidimètres et Préleveurs automatiques des eaux	CRH/IRGM ; ENEO ; Ministère de l'eau ; EDC ; organes GIRE, observateurs formés	Collecte / suivi / traitement et archivage de données sur les MES et les alluvions de l'Est	100	2020-2025
A5 : Établissement des monographies des RE pour chaque bassin y compris les aquifères sous-jacents	Tous les trois bassins de la Région de l'Est disposent chacun d'une monographie de ressources en eau pluviométrique, de surface et souterraine	Budget du CRH/IRGM/MINRESI	Chercheurs du CRH/IRGM/MINRESI	Matériel informatique, des bureaux	Chercheurs du CRH/IRGM/MINRESI	Etablissement des monographies de la Région de l'Est	05	2020-2025
A6 : Modélisation des ressources en eau de la Région de l'Est	Un modèle hydrologique pour chaque sous bassin de la Région de l'Est est effectué. Il est ensuite réactualisé périodiquement et utilisé pour la planification des grands	Budget du CRH/IRGM/MINRESI ; ENEO ; EDC autres sectoriels et/	Chercheurs IRGM et des universités et grandes écoles	Matériel informatique, des bureaux	Chercheurs IRGM et des universités et grandes écoles	Elaboration des modèles hydro climatologiques de la Région de l'Est	150	2020 -2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	projets. dans la Région de l'Est.	ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; les CTD ; la société civile et institutions privées						
Programme d'Action 2 : Développement et mise en application des instruments adaptés de gestion et de protection des ressources en eau de la Région de l'Est selon l'approche GIRE								
A1 : Vulgarisation de la loi portant régime de l'eau et de ses textes d'application	Tous les acteurs et publics intervenant dans le processus de gestion de ressources en eau de la Région de l'Est se sont familiarisés et appropriés avec la loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau et ses textes d'application	Budget Ministère de l'eau, des CTD, organes GIRE et les bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; la société civile et les institutions privées	Personnel Ministère de l'eau et des organes GIRE ; universités d'Etat du Cameroun et société Civile	Documents sur la loi 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'Eau et ses textes d'application	Personnel Ministère de l'eau et des organes GIRE ; des universités d'Etat du Cameroun et société Civile	Vulgariser la loi portant régime de l'eau et ses textes d'application à la Région de l'Est	10	2020-2025
A2 : Mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau	Les politiques sectorielles (MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADER, etc..) sont mises en cohérence avec la politique nationale de l'Eau et se sont adoptées et appliquées	Budgets Ministère de l'eau ; sectoriels et bailleurs de fonds internationaux et Régionaux	Personnel Ministère de l'eau et de différents sectoriels (MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADE	Documents de planification stratégiques et opérationnels sur l'eau et les sectoriels ayant des liens direct et / ou indirects avec les ressources en eau	Ministère de l'eau et différents sectoriels	Mettre en cohérence les politiques et stratégies sectorielles liées à l'eau avec la politique nationale de l'eau	100	2020
A3 : Définition des responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat et ses	Les rôles et responsabilités des différents acteurs de la GIRE (Ministères, Directions ministérielles, collectivités	Budgets Ministère de l'eau et différents	Acteurs et parties prenantes du secteur de l'eau et des différents	Organigrammes et fonctions des différents sectoriels	Acteurs et parties prenantes du secteur de l'eau et des différents	définir les responsabilités en matière de GIRE entre l'Etat de tous les acteurs du développement de la	05	2020

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
démembrements, les CTD et autres acteurs du développement de la Région de l'Est.	territoriales et les organisations de la société civile) sont clairement définis et connus de tous ; leurs responsabilités sont identifiés	sectoriels de l'eau ; CTD et organes GIRE	sectoriels		sectoriels	Région de l'Est.		
A4 : Mise en place des organes GIRE de la Région de l'Est ainsi que les structures prévues par la loi cadre portant régime de l'eau	Les structures prévues par la loi portant Régime de l'eau sont mises en place. Il s'agit des trois comités des bassins du Congo ; de la Sanaga et du Nyong dans la Région de l'Est en relation avec les SDAGE desdits bassins au niveau national ainsi que des organes locaux de gestion de l'eau	Budgets Ministère de l'Eau, différents sectoriels de l'eau ; organes GIRE ; sociétés privées et bailleurs internationaux (financements multilatéraux et coopération bilatérale)	Personnel du Ministère de l'eau et des organes GIRE de la Région de l'Est ; Société Civile et CTD	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ; Bassins hydrographiques de la Région de l'Est	Personnel du Ministère de l'eau et des organes GIRE de la Région de l'Est ; Société Civile et CTD	Mise en place des organes GIRE de la Région de l'Est ainsi que les structures prévues par la loi cadre portant régime de l'eau	100	2020-2025
A5 : Etablissement des partenariats publics - privés – organismes internationaux pour le financement des actions de la GIRE et mise en place d'un Fonds de gestion des RE de la Région de l'Est	Un partenariat entre les acteurs clés de l'eau de la Région de l'Est est établi ; un mécanisme de financement des activités de la GIRE,) et les partenariats publics et privés opérationnels est mis en place ; un Fonds de gestion des ressources en eau de la Région de l'Est est mis en place	Budgets sur les ressources internes (publiques et privées) : Ministère de l'Eau, différents sectoriels de l'eau, sociétés privées et financements multilatéraux et coopération	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ;	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Mise en place : d'un partenariat entre les acteurs clés de l'eau de la Région de l'Est ; d'un mécanisme de financement des activités de la GIRE et d'un Fonds de gestion des RE de la Région de l'Est	05	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		bilatérale)						
A6 : Renforcement des capacités des collectivités territoriales, des organisations de la société civile en matière de GIRE avec intégration de l'aspect genre	Les collectivités territoriales, des organisations de la société civile, les populations de la Région de l'Est sans oublier l'aspect genre sont formées et leurs capacités sont renforcées en matière de GIRE	Budget Ministère de l'eau, sociétés civiles et privées ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement bailleurs internationaux	Documents des objectifs stratégiques et des plans d'actions de la GIRE ;	Ministère de l'eau ; sectoriels de l'eau, sociétés privées ; partenaires au développement	Renforcer des capacités des acteurs (CTD, Société civile, ONGs, population) en matière de Gire	60	2020-2025
A7 : Renforcement des connaissances des CTD, des organisations de la société civile sur l'impact des divers prélèvements et des changements climatiques sur les RE de la Région de l'Est et proposition des mesures d'adaptation	Les capacités des différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau de la Région de l'Est sont renforcées	Budget Ministère de l'Eau, sociétés civiles et privées ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; ONACC : enseignants et chercheurs des universités d'Etat, des grandes écoles et des instituts de recherche ; partenaires au développement bailleurs internationaux	Documents du Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques (PNACC) ;	Ministère de l'eau ; ONACC : enseignants/chercheurs des universités d'Etat, des grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun ;	Renforcer les capacités des différentes structures impliquées dans la connaissance des impacts des divers prélèvements et des changements climatiques sur les ressources en eau de la Région de l'Est	10	2020 -2025
A8 : Mise en place d'une police de l'eau dans la Région de l'Est avec renforcement de ses capacités financières et matérielles	Une police de l'eau est mise en place dans la Région avec des capacités financières et matérielles renforcées. Par la suite les rejets de substances nocives dans l'eau ont diminué et les écosystèmes aquatiques sont moins dégradés	Budget du Ministère de l'eau et des CTD	Personnel Ministère de l'eau ; de IRGM-MINRESI et des autres sectoriels ayant des relations avec les ressources en eau et ayant subi une formation adéquate	Appareils spécialisés pour tester la qualité des eaux et les rejets nocifs des industries	Police de l'eau constituée des personnels qualifiés et compétents des Ministère de l'eau ; de IRGM-MINRESI et des autres sectoriels	garantir la durabilité et la disponibilité de la ressource, en quantité et en qualité appropriées ; contrôle des rejets et déchets suivant les normes ; infliger les taxes «pollueur /payeur »	50	2020-2025
A9 : Sensibilisation des industries au prétraitement des eaux usées et des déchets	Les industries de la Région de l'Est sont sensibilisés et disposent d'un système de prétraitement des eaux usées	Budget du Ministère de l'Eau et des CTD	Police de l'eau	Appareils spécialisés pour tester la qualité des eaux et les rejets nocifs des industries	Police de l'eau	Contrôle des rejets et de déchets nocifs dans la nature et dans les eaux	20	2020- 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
toxiques avant leurs rejets	et de déchets avant leur rejet dans la nature ; De même les intrants agricoles et les pesticides employés pour la pêche sont identifiés							
A10 : Promotion des activités de reforestation des zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est	Les zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est sont identifiées et répertoriées ; les activités de reforestation de ces zones sont mises en place et entretenues	Budget MINEPDED ; MINFOF ; CTD ; autres sectoriels et/ ou des bailleurs de fonds internationaux et Régionaux ; les CTD ; la société civile et les institutions privées	Personnels du MINEPDED, MINFOF et autres sectoriels ; Bailleurs internationaux ; club des amis de la Nature ; étudiants et élèves ; CTD	Plantes destinées pour la reforestation des zones dégradées	MINEPDED, MINFOF et autres sectoriels ; Bailleurs internationaux ; club des amis de la Nature ; étudiants et élèves ; CTD	Reforestation des zones dégradées et sensibles de la Région de l'Est	50	2020-2025
A11 : Mise en place d'un système intégré d'information sur les RE de la Région de l'Est (SIIEE)	Un système intégré d'information sur les RE de la Région de l'Est ainsi que son centre de documentation opérationnelle sont créés dans la Région de l'Est	Budget Ministère de l'Eau, Sociétés civiles et privés ; financements multilatéraux et coopération bilatérale	Ministère de l'eau ; Enseignants et chercheurs des universités d'Etat, de grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun ; Partenaires au développement bailleurs internationaux	Données sur la pluviométrie, hydrologie et l'hydrogéologie ;	Ministère de l'eau ; Enseignants et chercheurs des universités d'Etat, de grandes écoles et des instituts de recherche du Cameroun	Mettre en place un système intégré d'information sur les ressources en eau de la Région de l'Est du Cameroun (SIIEE)	100	2020- 2025
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Intensifier l'acquisition et la diffusion des connaissances géologiques et minières								
Programme d'Action : Consolidation des connaissances géologiques et minières								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Cartographie géologique et minière à grande échelle	Au moins 2 Départements sont couverts par des cartes géologiques et minières à l'échelle de 1/200000 ou plus	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc) Budget de PRECASEM	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances PRECASEM	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	16 114,5	2020 - 2025
A2 : Mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM)	Le SIGM est mis en place et fonctionne normalement ; nombre d'usagers ayant accédés au SIGM	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	85	2020 - 2023
A3 : Élaboration des claims miniers	Les claims miniers sont disponibles ; Nombre de permis de recherche obtenus dans les claims prédéfinis	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructure du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	41	2020 - 2022
A4 : Promotion du domaine minier de la Région de l'Est	Le dispositif de promotion et tous les supports de promotion sont disponibles ; nombre de forums, de plates-formes d'échanges, et de missions de promotion à	Budget du Ministère chargé des Mines & Budget de l'Agence de	Personnel du Ministère chargé des Mines et de l'Agence de Promotion des Investissements (API)	Structure et équipement du Ministère chargé des Mines et de l'Agence de Promotion des Investissements (API)	Ministère chargé des Mines, l'API & Ministère de Finances Entreprises minières	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	250	2020 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	l'étranger	Promotion des Investissements (API)						
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des activités minières sur l'environnement								
Programme d'Action : Protection de l'environnement minier								
A1 : Mise en application des dispositions contraignantes	Tous les exploitants miniers ont soit les notices soit les études d'impact sur l'environnement validées et les respectent scrupuleusement ; Nombre d'exploitations minières en règle avec les dispositions des notices ou d'études d'impact sur l'environnement	État central (budget du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement)	Personnel du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement	Infrastructures et équipement du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement	Ministères chargé des Mines, et celui de l'Environnement & Ministère de Finances ONG et partenaires au développement	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025
A2 : Restauration des sites miniers abandonnés	Les sites miniers abandonnés et jugés préoccupants sont soit refermés et reboisés, soit aménagés en étangs piscicoles et/ou à des fins touristiques. Nombre de sites restaurés	État central (budget du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé de l'Environnement) ; Communes et ONG	Personnel du Ministère chargé des Mines, du Ministère chargé de l'Environnement, des communes, ONG et des sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures et équipement du Ministère chargé des Mines, du Ministère chargé de l'Environnement, des communes et des sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement, Ministère de Finances, Communes & ONG	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	3 085	2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 8 : Sécuriser le domaine forestier et ses ressources								
Programme d'Action : Sécurisation du domaine forestier								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Constitution de réseaux de forêts communales et de forêts communautaires représentatives de la biodiversité locale.	10 nouvelles forêts communales classées pour les communes qui n'en disposent pas encore	Agents du MINFOF Topographes cartographes Agents municipaux	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.) Budgets		Exécutifs municipaux Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	Initier et introduire la demande, mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octro,i	50	2020 – 2025
	67 conventions provisoires de forêts communautaires finalisées	Organisations des Communautés villageoises Agents du MINFOF Topographes cartographes	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.) Budgets		Communautés Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octroi	67	2020 – 2025
	42 nouvelles forêts communautaires classées	Organisations des Communautés villageoises, agents du MINFOF, topographes cartographes	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets		Communautés Services déconcentrés du MINFOF MINFOF	Initier et introduire la demande, mobiliser les finances nécessaires Instruire et émettre l'avis sur le dossier Décider de l'octroi	84	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A2 : Densification du réseau de postes fixes de contrôle forestier	58 nouveaux postes de contrôle créés ou réaménagés	Agents du MINFOF Agents du MINFOPRA Agents du MINFI	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets		Services déconcentrés du MINFOF MINFOF MINFI	Initier et introduire la demande Décision /acte de création. Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires ;	143	2020 – 2025
A3 : Renforcement des effectifs et des capacités techniques des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier	439 nouveaux personnels affectés dans la Région 17 sessions de renforcement de capacité tenues par an sur des thèmes ciblés avec en moyenne 50 participants par session	Agents du MINFOF, agents du MINFOPRA, agents du MINFI Agents du MINFOF Agents du MINFI, consultants dans des disciplines ciblées	Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), Budgets Budgets Documentation Logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, photocopieuse ;		MINFOF MINFOPRA MINFI MINFOF Services déconcentrés du MINFOF Consultants MLINFI	évaluer et exprimer le besoin, recruter, rémunérer les personnels recrutés	7902	2020 – 2025
						Fixer les thèmes, élaborer les tdr et signer les contrats de formation, organiser et participer aux formations, réaliser les prestations de formation, mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	1700	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Renforcement des capacités **matérielles** des personnels en charge du suivi et du contrôle forestier	40 véhicules tout terrain acquis et affectés dans les unités chargés du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	800	2020 – 2025
	Frais de fonctionnement quinquennal des 40 véhicules pourvus et mobilisés à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	400	2020 – 2025
	485 motos acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	727,5	2020 – 2025
	Frais de fonctionnement des motos pourvus et mobilisés à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	606,250	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	217 armes acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	217	A1
	21 700 munitions acquis et affectés dans les unités chargées du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Evaluer et exprimer les besoins Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	21,7	2020 – 2025
	Equipements informatiques et de géolocalisation acquis et affectés dans les unités chargés du contrôle	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les véhicules Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	245	2020 – 2025

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Frais de fonctionnement annuel des équipements informatiques (consommables) pourvu et mobilisé à temps	Agents du MINFOF, agents du MINFI	Budgets		MINFOF MINFI	Elaborer les DAO et lancer les marchés, réceptionner et affecter les matériels Mobiliser et mettre à disposition les finances nécessaires	122,5	2020 – 2025
A5 : Renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale et anti braconnage avec implication forte des populations riveraines	912 patrouilles / an 168 réunions de sensibilisation des populations riveraines		Forestiers et populations locales	Moyens de locomotion opérationnels (véhicules & motos)	Services déconcentrés du MINFOF	Organiser et exécuter les patrouilles Organiser et tenir des réunions de sensibilisation	252	2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 9 : Aménager durablement les forêts de production								
Programme d'Action : Aménagement durable des forêts de production								
A : Application stricte des textes en vigueur en matière d'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagent	Le nombre d'infractions à la réglementation en matière d'aménagement réduit de 80% entre la 1ere et la 5ème année de mise en œuvre de ce plan		Agents du MINFOF, agents du MINFI	Documentation logistique (papier, encre, ordinateur, imprimante, etc.)	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Organiser, suivre et contrôler le processus d'aménagement des forêts de production		2020 – 2025
Objectif Stratégique Spécifique 10 : Assurer le renouvellement des ressources								
Programme d'Action : Renouvellement des ressources forestières								

AXE D'INTERVENTION N°1 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES								
Objectif Stratégique Général : Contribuer à une gestion de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes de développement								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Développement des plantations forestières communales, communautaires, privées et	308 ha de nouvelles plantations réalisées par an à raison de 5 ha par forêt communale et 1 ha par forêt communautaire soit un total de 1540 ha en 05 ans		Agents du MINFOF, agents communaux Communautés Prestataires agréés	Equipements forestiers appropriés	Exécutifs communaux, organisations communautaires MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Maîtrise d'ouvrage Appui conseil et suivi	369,5/an soit 1848 /5ans	2020 – 2025
A2 : Domestication et développement des plantations de PFNL majeurs	193 ha de plantations des PFNL en 05 ans à raison de 01 ha par forêt communautaire		Agents du MINFOF, communautés Prestataires agréés	Equipements forestiers appropriés	Organisations communautaires MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF	Maîtrise d'ouvrage Appui conseil et suivi	231,6	2020 – 2025

Le coût total *des OS et des PAQ en matière de gestion* de l'environnement physique et des ressources naturelles, respectueuse des principes du développement durable 59 242,05 millions de FCFA.

Le coût total des actions de l'objectif en matière de ressource en eau est de 765 millions de FCFA

Le coût total des actions des objectifs en relation avec les ressources minières est de 19595,5 millions de FCFA.

Le coût total des actions quantifiables portant sur l'objectif en matière de gestion des ressources forestières, halieutiques et fauniques est de 15 217,55 millions de FCFA.

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1: Assurer une offre des infrastructures économiques en adéquation avec la demande Régionale								
Programme d'Action 1: Construction et entretien des infrastructures de transports								
A1 : Amélioration de la densité routière Réhabilitation de routes en terre	160 km réhabilités (Yokadouma-Landjwè-inter N19 à Echambot)			Etat, BET, Entreprises des TP	MINTP, CTD, MINEPAT, MINFI, Bailleurs de fonds	Maître d'ouvrage, Recherche de financement, Financement de projets	8 000	2020-2025
	150 km réhabilités (Ngato-Gribé-Zoulabot II)						7 500	2025-2030
A2 : Augmentation de la proportion des routes revêtues	386 km bitumés Batouri-Ngoura II-Kenzou ; Ngoila-Ntam ; Mampang-Angossas-Nguelemendouga-Mbet ; Mbet-Bouam						270 200	2020-2025
	456 km bitumés Belabo-Goyoum-Deng Deng ; Ngoura II-Yokadouma (N10A) ; Abong-Mbang-Lomié-Ngoyla						319 200	2025-2035
	6 ponts construits pour remplacer les bacs actuels						18 000	2020-2025
	6 ponts construits pour remplacer les bacs actuels						18 000	2025-2030
A3 : Amélioration du niveau de service des routes dégradées	170 km renforcés Bouam-Belabo (N18) ; Ayos-Abong Mbang -Bonis (N10)						68 000	2020-2025
	360 km renforcés Bertoua-Garoua Boulaï (N1)						144 000	2025-2030
	1563 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10) ; Yokadouma-						46 890	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Moloundou (N10) ; Ngoura II - kenzou - Frontière RCA (N10A) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Abong Mbang - Lomié (N19) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Mboma - Angossas - Manpang R0212) ; Bertoua - Deng Deng (R0211) ; Belabo - Deng Deng - Lom Pangar (N18)							
	1348 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10) ; Yokadouma-Moloundou (N10) ; Ngoura II - kenzou - Frontière RCA (N10A) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Mboma - Angossas - Manpang R0212) ; Bertoua - Deng Deng (R0211) ; Belabo - Deng Deng - Lom Pangar						40 440	2025-2030

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	(N18)							
	1214 km stabilisés Batouri-Ngoura-Yokadouma (N10) ; Yokadouma-Moloundou (N10) ; Yokadouma – Moloundou (N10) ; Lomié – Mbalam (N19) ; Batouri - Tapare - Ndokayo (R0201) ; Ndokayo - Bétaré Oya - Badzeré (R0201) ; Messamena - Somalamo ; Mbet - Nguelemendouka - Mboma (R 0203) ; Belabo - Deng Deng - Lom Pangar (N18)						5 550	2030-2035
A4 : Renforcement des autres modes de transport non routiers	300 km de voies ferroviaires construits (Bertoua-Yaoundé)		CAMRAIL				2 160 000	2025-2030
	571 km de voies ferroviaires construits (Bertoua-Ngaoundéré ; Bertoua-Batouri-Gamboura))						4 893 000	2030-2035
	01 aéroport construit/réhabilité à Bertoua		ADC	Maître d'ouvrage			1 000	2020-2025
	08 embarcadères aménagés		CTD, MINTRANS				4 800	2025-2030
Programme d'action 2: Modernisation et extension des infrastructures des télécommunications								
A1 : Amélioration du taux de couverture de la téléphonie filaire	02 postes MSAN construits à Yokadouma et Belabo			Etat, BET, Entreprises des Télécom	MINPOSTEL	Maître d'ouvrage	100	2020-2025
	1100 km de fibre optique construits dans l'ensemble				MINEPAT	Recherche de financement	1 650	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	des Département							
	1210 km de fibre optique construits dans l'ensemble des Département				MINFI	Financement des projets	1 815	2025-2030
	2000 km de fibre optique construits dans l'ensemble des Département				MINPOSTEL, Opérateurs de télécommunication	Maître d'ouvrage	3 000	2030-2035
A2 : Augmentation de la télé-couverture mobile du territoire	40 antennes relais et satellites posées dans l'ensemble des Départements						40	2020-2025
	30 antennes relais et satellites posées ans l'ensemble des Départements						30	2025-2030
	30 antennes relais et satellites posées ans l'ensemble des Départements						30	2030-2035
Programme d'action 3: Densification des infrastructures de production d'eau potable								
A1 : Construction des infrastructures de production d'eau potable	660 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements				CAMWATER BIRD BAD	Maître d'ouvrage, Concours au financement	7 047	2020-2025
	650 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements s						6 949	2025-2030
	550 infrastructures de production d'eau potable construites dans l'ensemble des Départements						5 672	2030-2035
A2 : Renforcement des stations de captage d'eau	02 stations de captage construites				AFD BID		600	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	02 stations de captage construites						600	2025-2030
	01 station de captage construite						300	2030-2035
	Projet de captage d'eau à partir de Lom Pangar							
Objectif Stratégique Spécifique 2: Rapprocher les équipements sociaux des usagers								
Programme d'action 1: Renforcement des équipements sanitaires								
A1 : Renforcement des formations sanitaires	03 Hôpitaux de Districts construits			Etat, BET, Entreprises des TP	MINSANTE, CTD MINEPAT MINFI	Maître d'ouvrage Recherche de financement Financement des projets	21000	2030-2035
	08 Centres de Santé Intégrés construits				Pivés BIRD, BAD , BID …	Maître d'ouvrage Concours au financement	18000	2030-2035
A2: Relèvement du plateau technique des formations sanitaires	Disponibilité des équipements dans les formations sanitaires Proportion des formations sanitaires disposant d'un plateau technique adéquat				MINSANTE MINDEF DGSN MINTSS			
A3: Renforcement du personnel dans les formations sanitaires	Nombre de personnel de santé par habitant Proportion des formations sanitaires disposant du minimum requis de personnel				MINSANTE MINDEF DGSN MINTSS			
Programme d'Action 2 : Densification des établissements d'enseignement								
A1 : Densification de l'enseignement maternelle	28 écoles maternelles construites			Etat, BET, Entreprises des TP	MINEBASE	Maître d'ouvrage	1 260	2020-2025
	19 écoles maternelles			Etat, BET,	MINEBASE	Maître d'ouvrage	855	2025-2030

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	construites			Entreprises des TP				
	16 écoles maternelles construites			Etat, BET, Entreprises des TP	MINEBASE	Maître d'ouvrage	720	2030-2035
A2 : Densification de l'enseignement primaire	73 écoles primaires construites				MINFI	Financement des projets	5 475	2020-2025
	66 écoles primaires construites				MINEPAT	Recherche de financement	4 950	2025-2030
	71 écoles primaires construites				Privés	Maître d'ouvrage	5 325	2030-2035
A3 : Consolidation de l'enseignement secondaire général technique	25 établissements construits				BAD	Concours au financement	17 500	2020-2025
	30 établissements. construits				BIRD		21 000	2025-2030
	27 établissements. construits				AFD		22 000	2030-2035
A4 : Renforcement de l'enseignement supérieur	01 Université d'Etat construite				BID		10000	2020-2025
	01 IUT construit				MINESUP	Maître d'ouvrage	2000	2025-2030
Programme d'Action 3 : Densification des équipements marchands, sportifs et administratifs								
A1 : Construction des équipements marchands	11 marchés construits			Etat, BET, Entreprises des TP	CTD	Maître d'ouvrage, Concours au financement	375	2020-2025
	08 marchés construits				FEICOM		225	2025-2030
	07 marchés construits				GIZ		200	2030-2035
	02 gares construites						300	2020-2025
	02 gares construites						300	2025-2030
	03 abattoirs construits						75	2020-2025
	03 abattoirs construits						75	2025-2030
	03 abattoirs construits						50	2030-2035
A2 : Renforcement des équipements sportifs	01 stade omnisport construit			Etat, ET, Entreprises des TP	CTD, MINSEP	Maître d'ouvrage	2 000	2030 - 2035

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	08 terrains de football construits						1 200	2020-2025
	05 terrains de football construits						750	2025-2030
	03 terrains de football construits						450	2030-2035
	05 terrains de handball construits						375	2020-2025
	04 terrains de handball construits						300	2025-2030
	05 terrains de handball construits						375	2030-2035
	06 terrains de volleyball construits						600	2020-2025
	04 terrains de volleyball construits						400	2025-2030
	04 terrains de volleyball construits						400	2030-2035
	07 terrains de basket-ball construits						700	2020-2025
	03 terrains de basket-ball construits						300	2025-2030
	05 terrains de basket-ball construits						500	2030-2035
	04 courts de tennis construits						480	2020-2025
	04 courts de tennis construits						480	2025-2030
	04 courts de tennis construits						480	2030-2035
	05 gymnases construits						1 000	2020-2025
	04 gymnases construits						800	2025-2030
	04 gymnases construits						800	2030-2035
A3 : Renforcement et	02 bâtiments abritant les			Etat, BET,	MINFI	Maître d'ouvrage	100	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
modernisation des bâtiments administratifs	services du Trésor/MINFI construits à Batouri et à Yokadouma			Entreprises des TP				
	02 prisons de productions construites à Batouri et à Yokadouma				MINJUSTICE	Maître d'ouvrage	200	2020-2025
	02 commissariats spéciaux construits à Batouri et à Yokadouma				DGSN	Maître d'ouvrage	100	2020-2025
	02 casernes de Sapeurs-Pompiers construits à Batouri et à Yokadouma				MINDEF	Maître d'ouvrage	400	2020-2025
Objectif Stratégique Spécifique 3: Renforcer la desserte énergétique de la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Programme de renforcement des infrastructures de production électrique								
A1 : Valorisation des déchets pour la production d'électricité	01 centrale thermique à biomasse humide de capacité de 1 MW construite				CUB, ENEO, CTD, FEICOM	Maître d'ouvrage; Financement; Suivi des activités sur le terrain	1 500	2020-2025
	Au moins 02 unités de cogénération mises en place et fonctionnelles				Entreprises bois		400	
				Mécanisme de développement propre			400	
A2 : Construction de centrales hydro-électriques	01 centrale construite à Colomine (18 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	23 400	2020-2025
	02 centrales construites à Ngoîla (124MW) et à Yenda (108,5 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	302 250	2025-2030
	02 centrales construites sur la Chute de Nki (297MW) et à Zoukoumanbalé (29 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	423 800	2030-2035
	01 centrale à Mali (5 MW)					EDC, MINEE,	5 000	2020-2025

AXE D'INTERVENTION N°2 : RENFORCEMENT DES RESEAUX DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX DU TERRITOIRE								
Objectif Stratégique Général n°2: Combler le déficit de la Région de l'Est en matière des infrastructures et d'équipements sociaux								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
						MINEPAT		
	01 centrale à Bangue (20MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	25 000	2020-2025
	01 centrale à Mikel (40 MW)					EDC, MINEE, MINEPAT	40 000	2025-2035
A3 : Réhabilitation ou remplacement des centrales thermiques désuètes	06 centrales réhabilitées					ENEO	9 000	2020-2025
A4 : Construction et opérationnalisation des centrales photovoltaïque	Centrales photovoltaïques installées (1 MW) dans toutes les localités éloignées du réseau conventionnel de ENEO				CTD, MINEE, Opérateurs privés		4 500	2020-2025
Programme d'Action 2 : Renforcement d'infrastructures de transport électrique								
A1 : Construction de lignes de transport d'électricité	609 km construits				SONATREL, ENEO, Financiers	Maître d'ouvrage	71 140	2020-2025
	643 km construits				ENEO		69 545	2025-2030

TOTAL GENERAL 2020 – 2035 : 9 153 223 millions de FCFA

TOTAL PERIODE QUINQUENNALE 2020 – 2025 : 631 527 millions de FCFA

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenu des populations dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Développement des filières végétales								
A1 : Structuration des organisations des producteurs de la Région	Au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC sont fonctionnelles dans chaque Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels et des prestataires de services concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	40	2021
A2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, de la société civile et du secteur privé de la Région	Capacités techniques d'au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC renforcées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	120	2022
A3 : Appui à l'acquisition des intrants de production	Au moins cinq coopératives/fédérations de GIC appuyés par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023
A4 : Appui à la production	Au moins les 05 coopératives/GIC appuyées bénéficient de l'appui	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP,	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
					MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers			
A5 : Appui à la transformation	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC appuyées par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1000	2023
A6 : Appui à la commercialisation	Au moins quatre marchés frontaliers aménagés	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	33 000	2023
Programme d'Action 2 : Développement des filières animales								
A1 : Appui à la structuration	Au moins 05 coopératives ou fédérations de GIC d'élevage dans chaque Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	40	2023
A2 : Acquisition des intrants de production	Au moins cinq coopératives/fédérations de	Budget de l'État et	Personnel de l'État des sectoriels	Infrastructures et équipements des	MINEPAT, MINAT, MINADER,	Conception/ Exécution/Financement/	200	2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	GIC appuyés par Département	partenaires au développement	concernés	sectoriels concernés	MINEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Accompagnement du processus		
A3 : Appui à la production	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC appuyés par Département	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1 000	2020 - 2025
A4 : Appui à la transformation	Au moins 05 coopératives/fédérations de GIC par Département ayant bénéficié d'unités de transformation équipées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2023
A5 : Appui à la commercialisation	01 espace pour chaque espèce aménage aménagé dans chaque marché	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	33 000	2023
Programme d'Action 3 : Maîtrise de la sécurité alimentaire au plan Régional								
A1 : Mise en place et renforcement d'un système d'information sur les marchés et d'alerte précoce sur la sécurité	Dispositif installé fonctionnel dès la première année aux trois paliers administratifs (Région, Département, Arrondissement) ;	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
alimentaire					financiers			
A2 : Lutte contre la malnutrition	Populations et différents acteurs sensibilisés presqu'à 100 %	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2025
A3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et l'organisation des réserves stratégiques en spéculations locales disponibles	01 système local de gestion mis en place dans chaque Arrondissement	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	3 000	2024 - 2025
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir dans la Région de l'Est une agro-industrie éco compatible qui contribue à assurer quantitativement et qualitativement les besoins locaux, et frontaliers								
Programme d'Action 1 : Création des agropoles								
A1 : Création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiés et des parcs agroindustriels	06 zones créées et aménagées	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50 000	2021 - 2022
A2 : Appui à l'installation des professionnels de l'élevage moderne abandonnés	Au moins quatre sites identifiés et aménagés dans le strict respect des normes environnementales sont réhabilités et rétrocédés	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50 000	2021 - 2025
A3 : Réhabilitation des plantations de tabaculture abandonnées	Au moins 80% des plantations de la SCTA réhabilité et rétrocédés;	Budget de l'État et contribution	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP,	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du	100	2022 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	Nombre d'emplois décents générés	des partenaires au développement			MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	processus		
Programme d'Action 2 : Normalisation et contrôle de qualité des produits agricoles								
A1 : Mise en place du processus de labellisation et de certification	01 guide à l'usage des établissements touristiques disponible	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
A2 : Inspection des intrants et des produits agricoles	Au moins un dispositif de contrôle équipé créé dans chaque Département ;	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
Programme d'Action 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles								
A1 : Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques	05 laboratoires/antennes de recherche l'de l'IRAD équipées ; Techniques, technologies et programmes de formation/recherche développés	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
A2 : Appui au développement des structures d'appui, de conseil et de vulgarisation	Au moins 04 structures créées et appuyées	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINEPAT, MINAT, MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	200	2021 - 2025
A3 : Appui à	01 Département de formation	Budget de	Personnel de l'État	Infrastructures et	MINEPAT, MINAT,	Conception/	200	2021 - 2025

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
l'enseignement agricole	et recherche agricole opérationnel à l'Université de Bertoua	l'État et partenaires au développement	des sectoriels concernés	équipements des sectoriels concernés	MINADER, INEPIA, MINTP, MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et financiers	Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer l'exploration et l'exploitation des ressources minières								
Programme d'Action : Lancement de l'industrie minière								
A1 : Études d'actualisation/réévaluation des projets miniers phares et leur promotion.	Nombre de sites identifiés ou réévalués ayant effectivement repris..	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.).	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	468	2020 - 2023
	Les rapports des études d'actualisation/réévaluation des projets miniers phares sont disponibles ; les études de faisabilité sommaires sont disponibles ; les appels d'offres sont lancés en vue de la sélection de repreneurs ; Nombre de projet ayant effectivement repris.	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux (BM, PNUD, etc.)	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025
A2 : Exploration et valorisation industrielle de l'or	Les rapports techniques sur tous les sites d'or sont élaborés et sont disponibles ; les appels d'offres ont sont lancés ; les entreprises sont sélectionnées ;	Budget du Ministère chargé des Mines, et/ou des bailleurs de fonds internationaux	Personnel du Ministère chargé des Mines, sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures du Ministère chargé de mines et sociétés de services/sous-traitants	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	486	2020 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	les permis de recherche sur l'or leur sont attribués.	(BM, PNUD, etc.)						
A3 : Contrôle plus rigoureux des projets miniers en cours dans la Région.	Les missions de contrôle technique et de suivi administratif sont effectives, régulières et veillent au respect du cahier des charges et au chronogramme des travaux ; nombre d'entreprises respectant leur cahier des charges et le chronogramme des travaux	Budget du Ministère chargé des Mines	Personnel du Ministère chargé des Mines	Infrastructures du Ministère chargé de Mines	Ministère chargé des Mines & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	5	2020 - 2025
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Valoriser des ressources minières par la première transformation des métaux et leurs dérivés.								
Programme d'Action 1 : Optimisation de la production minière.								
A1 : Élaboration d'un cadre d'appui à l'industrie de la métallurgie.	Le rapport indiquant les différents appuis à apporter aux promoteurs de l'industrie de la métallurgie est disponible.	Budget du Ministère chargé des Mines.	Personnel du Ministère chargé des Mines.	Infrastructures du Ministère chargé de Mines.	sociétés minières, communes & ONG	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	217,5	2020 - 2025
A2 : Valorisation et commercialisation des résidus miniers.	Les partenariats entre les communes et les entreprises minières pour la valorisation des résidus miniers sont établis et sont opérationnels ; nombre de partenariats opérationnels	Budget du Ministère chargé des Mines, sociétés d'exploitation minière, communes et ONG	Personnel du Ministère chargé des Mines, des sociétés minières, es communes, des ONG et des sociétés de services/sous-traitants	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des sociétés minières, des communes, des ONG et des sociétés de services/sous-traitants.	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	100	2020 - 2025
A3 : Formalisation de la production artisanale du sable et du gravier.	Nombre d'exploitants artisanaux travaillant dans un cadre formel ; le montant des contributions en termes de droits et taxes	Budget du Ministère chargé des Mines, communes et	Personnel du Ministère chargé des Mines, des communes, des ONG et des	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des communes, des	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, & bureau d'études/consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	468	2020 - 2023

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	payés par les exploitants	ONG	bureaux d'études/consultants	ONG et des bureaux d'études/consultants				
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Valoriser les produits forestiers, fauniques et halieutiques afin d'accroître Leur contribution à l'économie Régionale et nationale								
Programme d'Action 1 : Valorisation des ressources ligneuses								
A1 : Accroissement substantiel du prélèvement par unité de surface	au moins 50% des tiges attribués effectivement sont prélevés	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Agents des firmes d'exploitation forestière	Documentation Logistique Equipements appropriés	-Services déconcentrés MINFOF ; -Exploitants forestiers	-Veillent à l'application des règles en vigueur ; -Appliquent les règles en vigueur	0	2020 - 2024
A2 : Valorisation des rebuts de l'exploitation et de la transformation du bois	-10 unités de valorisation des rebuts de l'exploitation du bois créés et opérationnelles ; -05 unités de valorisation des rebuts de la transformation du bois crées et opérationnelles	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Opérateurs privés	Documentation Logistique Equipements appropriés	-MINFOF et Services déconcentrés MINFOF ; -Propriétaires de chaînes de transformation -Opérateurs privés	-Accordent et encadrent les UAPS ; -Demandent, investissent et exploitent les UAPS ; -Encadrent et contrôle de la mise en œuvre des contrats y afférant ; - Négocient et signent des contrats ; exploitent des chaînes de récupération des rebuts	1500	2020 - 2024
A3 : Mise en place d'unités de 3ème et 4ème transformation	02 nouvelles chaines de 3ème et 02 nouvelles chaines 4ème transformation installées	Budget MINFOF et des Investisseurs	Agents du MINFOF Opérateurs privés	Documentation Logistique Equipements appropriés	-MINFOF et Services déconcentrés MINFOF ; -Opérateurs privés	-Incitation, encadrement, suivi et contrôle ; - Investissent dans l'installation et exploitent les chaînes installées	4000	2025 - 2029
A4 : Création d'une Ecole des Arts et Métiers du Bois dans la Région de l'Est	01 Ecole crée et fonctionnelle	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINESUP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements	MINFOF ; MINESUP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	5000	2025 - 2029

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
				appropriés				
A4 : Création de centres agrées d'apprentissage des arts et métiers du bois	04 centres créés fonctionnels à raison de 01 centre par Département	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINEFOP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	MINFOF ; MINESUP MINEFOP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	3600	2020 - 2024
A5 : Appui à la création de centres de mutualisation des ressources techniques et technologiques	33 centres créés et fonctionnels à raison de 01 centre par Arrondissement	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; MINEFOP MINFI Consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	MINFOF ; MINESUP MINEFOP MINFI	Acte de création, élaboration des statuts et des programmes, financement	1650	2020 - 2024
Programme d'Action 2 : Programme de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)								
A1 : Appui à l'organisation des filières de PFNL	- 01 répertoire mis en place par Arrondissement. - Une association professionnelle créée par Arrondissement en deux ans	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources foncières ; Equipements appropriés	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière	-Recensement et élaboration des répertoires des opérateurs de la filière ; -Sensibilisation ; -Organisation en associations professionnelles	198	2020 - 2021
A2 : Renforcement des capacités des opérateurs sur les techniques de récolte et de transformation des PFNL	une session de 50 participants en moyenne tenue par Arrondissement tous les 02 ans	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	660	2022 - 2025
A3 : Promotion de la transformation locale des PFNL et leur commercialisation (industrialisation)	05 'unités pilotes de transformation de PFNL installées par Département	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière	-Incitation, encadrement ,suivi et contrôle ; -Investissent dans l'installation et exploitent les les unités installées	200	2020 - 2021
Programme d'Action 3 : Programme de valorisation des ressources fauniques								

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux, de la réserve de biosphère et des ZIC et ZIC-GC	01 plan de gestion de parc ; 02 plans de gestion de ZIC et 02 plans de gestion de ZIC-GC élaborés et mis en œuvre par an	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; opérateurs de la filières ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF Cabinets spécialisés	Elabore les TDR et les DAO, lancent les marchés et met en œuvre les plans de gestion élaborés. Elaborent les plans de gestion	1500	2020 - 2024
A2 : Promotion de la gestion communautaire des ressources fauniques dans les ZIC-GC	Nombre de conventions de gestion communautaire signée entre le MINFOF et les communautés riveraines (14)						280	
A3 : Renforcement des capacités (techniques et matérielles) de toutes les parties prenantes de la filière faunique	Deux sessions de renforcement des capacités tenues par an : une session pour les gestionnaires des zones de chasse et une autre pour les éco-gardes	Budgets conséquents	Agents MINFOF ; Opérateurs de la filière ; consultants	Documentation Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	400	2020 - 2024
Programme d'Action 4 : **Valorisation des ressources halieutiques**								
A1 : Construction et opérationnalisation de deux centres d'alevinage dans la Région de l'Est à Bertoua et à Mouloundou	02 centres d'alevinage construits et opérationnel	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; MINEFOP MINFI Agent MINEPDEP et Gestionnaires des forets ; consultants	Documentation Logistique Ressources foncières Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière; MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés ; Consultants	-Initient, fixent les modules de formation ; -Suivent et appliquent les enseignements reçus -Incitent, subventionnent encadrent suivent et contrôlent -Investissent dans l'installation et exploitent les unités installées	900	2020 - 2024
A2 : Réhabilitation des stations aquacole et centres d'alevinage	01 station aquacole réhabilitée à Bertoua 02 centres d'alevinage réhabilités à Abong Mbang et à Ndélélé	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière		Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation et exploitent les unités	300	2020

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
						installées		
A3 : Promotion de la pisciculture intensive	06 unités piscicoles à cages flottantes crées et opérationnelles à Lom Pangar et à Belabo dans la Sanaga, à Batouri dans la Kadey, à Atok et Abong Mbang dans le Nyong et Mouloundou dans la Ngoko	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation et exploitent les les unités installées	600	2020
A4 : Mise en place des magasins d'approvisionnement en matériels et équipements modernes de pêche et de pisciculture	Nombre de magasins d'approvisionnement en équipements de pêche fonctionnels : un magasin par Département	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Incitent, subventionnent encadrent, suivent et contrôlent Investissent dans l'installation et exploitent les les magasins	1000	2020 - 2021
A5 : Construction et équipement de pêcheries et des aires de débarquement avec hall pour vente des poissons	02 pêcheries modernes construites et opérationnelles	Budgets conséquents	-Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	-Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Maîtrise d'ouvrage et consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA	400	2020 - 2021
	04 aires de débarquement avec hall pour vente des poissons aménagés et équipés à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Documentation Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	Services centraux et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	Maîtrise d'ouvrage et consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA	04 aires de débarquement avec hall pour vente des poissons aménagés et équipés à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	
A6 : Modernisation des	- 33 chambres	Budgets	-Agents MINEPIA ;	Documentation ;	-Services centraux	Maîtrise d'ouvrage et	1980	2020 - 2024

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
équipements et infrastructures de conservation, transformation et de mise en marché des produits de pêche	froides construites et fonctionnelles : une chambre froide par Arrondissement ; - 05 wagons frigorifiques acquis et affectés : 01 par site de production, soit cinq au total (Lom Pangar, Bertoua, Atok, Batouri et Mouloundou) 04 unités de fabrication de glace à Ouami, Kogbedi, Touraké et Atok	conséquents	-Opérateurs de la filière	Logistique Ressources en terre Equipements appropriés	et déconcentrés du MINEPIA ; -Opérateurs de la filière	consentions d'exploitation par les opérateurs de la filière Exploitent les pêcheries sous convention avec le MINEPIA		
A7 : Renforcement des capacités des opérateurs de la filière halieutique	02 sessions de renforcement des capacités tenues en cinq ans	Budgets conséquents	Agents MINEPIA ; Opérateurs de la filière ; consultants	Documentation; Logistique	MINFOF et Services déconcentrés du MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	100	2021 - 2023
Programme d'Action 5 : Programme de commercialisation du carbone forestier								
A1 : Incitation des gestionnaires des forêts (Aires protégées, réserves, UFAs et forêts communales) à adhérer aux programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au marché du carbone	01 séminaire d'informations tenu par Département tous les deux ans;	Budgets conséquents	Agent MINEPDEP et MINFOF Gestionnaires des fôrets ; consultants	Documentation Logistique	MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés MINEPDEP et MINFOF ; Opérateurs de la filière Consultants	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	40	2020 - 2024
A2 : Accompagnement des gestionnaires des forêts de la dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes REDD ou de reboisement en vue de leur participation au	- 05 programmes REDD ou de reboisement éligibles élaborés ; - 02 contrats de vente de crédit carbone signés	Budgets conséquents	Agent MINEPDEP et MINFOF Gestionnaires des fôrets ; consultants	Documentation Logistique	MINEPDEP MINFOF et Services déconcentrés MINEPDEP et MINFOF ; Opérateurs de la filière	Initient, fixent les modules de formation ; Suivent et appliquent les enseignements reçus ;	150	2020 - 2024

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
marché du carbone ainsi que dans la négociation et la signature des contrats de vente de crédits carbone					Consultants Organismes et ONG spécialisés			
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Faire de la Région de l'Est une destination touristique d'envergure nationale et internationale, en dotant l'industrie locale des conditions optimales								
Programme d'Action 1 : Développement de l'industrie touristique								
A1 : Caractérisation des sites touristiques	01 cartographie des sites aménagés disponible	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	120	2020
A2 : Etudes de viabilisation des sites touristiques	plan d'aménagement de chaque site élaboré	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2021
A3 : Construction d'un complexe d'animation touristique de classe internationale[16]	01 complexe construit et opérationnel	Budget de l'État et partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2024
A4 : Appui à l'investissement privé et à l'innovation	Plan d'appui et d'accompagnement à l'innovation élaboré et mis en œuvre	Budget de l'État et contributions des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	30	2020
Programme d'Action 2 : Promotion de la destination Est								
A1 : Enrichissement de l'accueil et amélioration de l'accès à la destination	01 guide à l'usage des promoteurs disponibles	Budget de l'État et contribution	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du	50	2020 - 2024

[16]- Action proposée par le Schéma National d'Aménagement et Développement Durable du Terrtoire

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
touristique		des partenaires au développement				processus		
A2 : Développement des activités de promotion du tourisme de la Région	01 plan et 01 support électronique de promotion de la destination Est existent	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	50	2020 - 2024
A3 : Renforcement des capacités humaines du secteur touristique	01 plateau technique école à l'usage des promoteurs est opérationnel	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, MINAT, MINTOUR, MINTP, MINFI, PTF.	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	100	2024 - 2035
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Densifier le tissu Régional des entreprises d'économie de services								
Programme d'Action 1 : Renforcement du tissu des entreprises d'économie de services								
A1 : Appui à la réhabilitation des entreprises existantes	01 cartographie des entreprises, PME/PMI existantes disponible	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2020 - 2021
A2 : Promotion de la création et du développement des entreprises	01 plan de promotion et du développement des entreprises opérationnel	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2020 - 2021
A3 : Création des marchés frontaliers des biens et des services	Au moins quatre marchés frontaliers créés							
Programme d'Action 2 : Amélioration du climat des affaires								
A1 : Appui à l'organisation	Plan d'appui à l'organisation	Budget de	Personnel de l'État	Infrastructures et	MINNEPAT, tutelles	Conception/	66	2022

AXE D'INTERVENTION N°3 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE								
Objectif Stratégique Général n°3 : Accroître les performances économiques de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
des filières	des filières existe et est opérationnel	l'État et contribution des partenaires au développement	des sectoriels concernés	équipements des sectoriels concernés	techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		
A2 : Création de cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels des filières	38 cadres de concertation (33 pour les Arrondissements, 04 Départementaux et 01 Régional) créés et fonctionnels	Budget de l'État et contribution des partenaires au développement	Personnel de l'État des sectoriels concernés	Infrastructures et équipements des sectoriels concernés	MINNEPAT, tutelles techniques, MINFI, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	66	2024

Le coût total des actions quantifiables en matière d'économie est estimé à 204 134 millions de FCFA

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Améliorer la formation du capital humain								
Programme d'Action 1 : Construction des infrastructures et équipement des structures de formation du capital humain								
A1 : Construction des structures de formation primaire et secondaire (écoles et lycées).	56 nouvelles écoles primaires, 12 nouveaux CES 10 nouveaux lycées créés.	Budgets du MINEBASE et du MINESEC, prêts accordés par les institutions financières internationales (IFI), subventions accordées par les agences internationales de développement Dons des organisations internationales	Personnels du MINEBASE et du MINESEC, prestataires de services	Bâtiments, bureaux, matériels roulants, matériels informatiques et consommables.	Responsables du MINEBASE et du MINESEC, responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est, les OCB	Rôle de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions	370	Période 2020-2024
A2 : Création de structures de formation supérieure publiques	1 Université complètement créée à Bertoua 3 écoles de formations supérieures créées	Budget du MINESUP, Prêts accordés par les institutions financières internationales (IFI), subventions accordées par les agences internationales de développement,			Responsables du MINESUP Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est, IOCB	acteurs publics gouvernementaux, les acteurs publics Régionaux, Départementaux et communaux, les élus de la Région de l'Est, notamment les sénateurs, les parlementaires et les conseillers municipaux	6 000	

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		dons des organisations internationales.						
Programme d'Action 2 : Densification du personnel de formation du capital humain								
A1 : Comblement du déficit d'enseignants de qualité	410 enseignants du primaire et 570 enseignants du secondaire qualifiés	Budgets du MINEBASE et du MINESEC et des CTD	Personnels du MINEBASE et, du MINESEC	Bureaux, matériels roulants, matériels informatiques et consommables.	Responsables du MINEBASE et du MINESEC Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est OCB	Rôle de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions, rôle de formation,	4 860	
A2 : Introduction des incitations des enseignants	Octroi de primes, de médailles de distinction et de décorations aux meilleurs enseignants et primes de l'éloignement	Budgets du MINEBASE et du MINESEC	Personnels du MINEBASE et, du MINESEC		Responsables du MINEBASE et du MINESEC Responsables des CTD de la Région de l'Est, élus de la Région de l'Est	rôles de conception, de coordination, de contrôle, d'exécution des actions ; rôle de conseil et d'accompagnement du processus de mise en œuvre des actions, rôle de formation	77	
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir les centres de loisirs et des services modernes								
Programme d'Action : Promotion des centres de loisirs et des services modernes								
A1 : Aménagement des centres de sociabilité et de loisirs	01 stade de football, 01 centre de jeunesse, 01 bibliothèque et 01 maison de la femme construites et équipés dans cahque agglomération rurale de 1 000 habitants							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A2 : Incitation à la création des services modernes dans les milieux ruraux	Etablissements de commerce des biens manufacturés, téléboutiques et salle de jeux et de divertissement dans les agglomérations rurales de 1 000 habitants							
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales								
Programme d'Action 1 : Amélioration de l'accès à un logement décent								
A1 : Construction de 200 logements sociaux dans toutes les villes et 100 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus	200 logements sociaux construits dans toutes les villes 100 logements sociaux construits dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus							2020-2024
A2 : Construction de 500 logements sociaux dans toutes les villes et de 250 logements sociaux dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus	500 logements sociaux construits dans toutes les villes 250 logements sociaux construits dans toutes les agglomérations rurales de 2 000 habitants et plus							2024-2035
Programme d'Action 2 : Amélioration de l'accès aux services de base								
A1 : Connexion des ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable	2 000 ménages connectés							2020-2024
	3 000 ménages connectés							2024-2035
A2 : Connexion des ménages urbains au réseau de distribution électrique	2 500 ménages connectés							2020-2024
	4 000 ménages connectés							2024-2035
A3 : Aménagement de forages équipés de pompes à motricité	10 forages dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants							2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
humaine dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants	30 forages dans toutes les agglomérations urbaines de 1 000 habitants							2024-2035
A4 : Connexion de des ménages urbains au réseau de distribution d'eau potable	1 000 ménages connectés							2020-2024
	2 000 ménages connectés							2024-2035
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Doter la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux								
Programme d'Action : Dotation de la Région de l'Est d'un gisement d'emplois adossés aux métiers environnementaux								
A1 : Identification, catégorisation et qualification des métiers d'environnement	un guide des formations et des métiers innovants dans le secteur de l'environnement est disponible pour la Région de l'Est				- Etat et ses démembrements dont : MINEPAT, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Emploi, Ministères des Finances Ministère de l'Enseignement supérieur, - Collectivités territoriales de l'Est - Acteurs privés - Partenaires nationaux et internationaux	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus Appui technique et logistique et financier		
A2 : Formation professionnelle des agents aux ingénieurs par des établissements de référence.	Formation professionnelle d'une masse critique du personnel de tous les niveaux en «Economie du Savoir » complétée par le savoir-être. - 20 SAR/SM créés, 20 autres ont leurs capacités renforcées et leurs offres de				Etat, MINEPAT, Ministère de l'environnement, ministère de l'Emploi, ministère de l'Education, les instituts de formation, les	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus, promotion des établissements.		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	formation innovées ; - un lycée technique de référence par Département ; - 5 % des 481 421 (24 000) adolescents et de jeunes de l'Est de 12 à 34 ans font des formations professionnelles ; - environ 2500 nouveaux formateurs, 500 sont recyclés dans le domaine des métiers de l'environnement ; - une masse critique du personnel d'appui (laborantins), administratif et financier adaptés aux exigences des nouveaux métiers existe ; - nombre d'élus locaux dont les capacités ont été renforcées à la pratique et aux métiers de l'environnement ; - des formations en alternance et cours du soir, formation en ligne sont développées dans les établissements de la Région.				professeurs, la société civile ;			
A3 : Création d'un centre d'excellence pour la recherche interdisciplinaire et l'éducation à l'environnement et au développement	- Création d'un établissement ou d'un Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement (proposition de l'agenda 21 de la Conférence mondiale des Nations Unies) ; - nombre de diplômes				MINEPAT, MINAT, MINADER, MINEPIA MINTP MINTRANS, MINFI, partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	d'ingénierie délivrés ; - un répertoire des ingénieurs en poste existe ; - nombre de PME et PMI créés				financiers ;			
A4 : Création de métiers spécifiques pour les Collectivités Territoriales Décentralisées	Création de 2 corps de métier – 1) « **Agents de développement généralistes de l'environnement** » dans chaque commune en raison d'au moins 1 agent par tranche de 5000 habitants 2) Les **« gestionnaires d'énergie »**. Un gestionnaire par commune et par tranche de 5000 habitants							
A5 : Elaboration des règles du jeu des acteurs et opérationnalisation du système mis en place	Nombre de textes réglementaires pris, publiés et mis en application, - Un code de déontologie existe dans chaque secteur ; - le chômage des jeunes est drastiquement réduit ; - l'insécurité a reculé, les conditions de vie se sont nettement améliorées ; - rapport-bilan de 15 ans d'activité au service de l'emploi. - Nombre et liste de métiers collatéraux recensés ; - nombre de textes édités							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	réglementant leur activité et fonctionnement							
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Assurer la protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles et catalysées								
Programme d'Action : Protection de l'ensemble de la population contre les risques et les catastrophes naturelles								
A1 : Approfondissement des connaissances scientifiques et vernaculaires sur les risques naturelles, technologiques, sociétaux dans la Région de l'Est	Connaissances parcellaires sur les aléas susceptibles d'exposer la Région de l'Est aux risques naturels, technologiques, sociétaux ; - peu de documentations scientifiques spécifiques sur la Région - absence de cartographie sur les risques et exposition aux risques -Savoirs très limités sur les connaissances vernaculaires des populations exposées aux risques.	- La Région est documentée en ouvrages de référence sur les milieux physiques (géomorphologie, géologie) et les milieux humains ; - des cartes topographiques et géologiques à moyenne et grande échelle sont acquises. - la Région est dotée à intervalles réguliers en imagerie par satellite de forte résolution pour le suivi de l'évolution des paysages ; - une carte géologique de la Région de l'Est au 1/50000 est disponible ; - Des cartes thématiques sur les types de risques à l'Est							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		existent et sont fréquemment mises à jour ; - populations exposées ou vulnérables connues ; - une étude est menée et publiée sur les connaissances et les perceptions des populations de l'Est des risques et catastrophes naturels ;						
A2 : Elaboration d'une carte des risques de la Région de l'Est	- 15 cartes multi-échelles et une carte de synthèse au 1/200 000 sont élaborées et éditées ; - les cartes localisent les zones à hauts risques sismiques et donnent une idée globale de l'effectif des populations susceptibles d'être touchées et à quel degré							
A3 : Identification et équipement des zones sensibles en appareils d'enregistrement et de mesure de l'intensité des catastrophes	- Un dense réseau de sismographes modernes est installé et fonctionne, suivi dans leur fonctionnement par des personnes formées. - les sismogrammes sont disponibles dans la structure aménagée à cet effet ; - la cellule est créée et est							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	spatialement localisable, les équipements sont adaptés et en nombre élevé ; - les rapports d'activités trimestriels sont disponibles							
A4 : Dotation de la Région de l'Est d'une chaine d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle et celle catalysés								
A5 : Dotation de la Région de l'Est d'une cellule de veille en charge des risques et catastrophes liés au changement climatique	- 3 stations météorologiques existent et diffusent le temps qu'il fait et l'état de autres paramètres du climat ; - le personnel est qualifié et en nombre suffisant ; - les bulletins météorologiques et les rapports trimestriels sont disponibles et bien archivés. - des hydrogrammes, courbes de tarissement annuels permettent de suivre l'évolution des débits de la Ngoko et de la Kadey. - Une cellule de veille existe et est localisable sur le terrain, - les équipements sont modernes, adaptés aux mesures des paramètres dans le sol, à l'agro-climatologie et en nombre élevé. Des experts sont formés et				l'Etat du Cameroun Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et 22 Départements ministériels, Observatoire National des Risques (ONR) Municipalités, la société civile et les ONG. Croix-Rouge du Cameroun (du CRC) Les Instituts de Recherches (IRGM, INC). Programme de développement des Nations Unies (PNUD) la Fédération	Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC) Services Médicaux d'Urgence (SAMU) Recrutement des personnes bénévoles. Accroissement des capacités scientifiques Aide les pays à apprécier leur degré d'exposition aux aléas et à faire face aux risques. « Assistance et protection civile » appui technique La coopération bilatérale		

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	sont chargés de la recherche des financements à tous les niveaux.				internationale de la Croix-Rouge (FICR) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Organisation mondiale de la santé (OMS) Fondation des Nations Unies pour la culture et de l'éducation (UNICEF), AZOMARC FOUNDATION La Banque mondiale Organisation internationale de la protection civile (OIPC).	Supports techniques		
A6 : Développement des stratégies de protection des populations contre les risques et catastrophes technologiques : rupture de barrage	barrage est délimité et sécurisé ; - une cartographie des zones à risque d'inondation et de destruction en cas de rupture du barrage existe. - la population est sensibilisée et assure elle-même sa sécurité en évitant l'implantation dans les zones à risques maximaux ; - l'utilisation du lac par les populations riveraines, est réglementée ;							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	- les riverains sont formés pour vivre avec le lac, à s'adapter et à tirer profit de leur nouvel environnement.							
A7 : Garantie aux réfugiés d'un cadre de vie convivial propice à leur plein épanouissement	Flux de migrants contenus avec des effectifs aisément gérables Zones frontalières désenclavées Postes de contrôle construits Nombre d'associations mixtes							
Objectif Stratégique Spécifique 6 : Atténuer les impacts des fléaux sociaux								
Programme d'Action 1 : Atténuation des impacts des fléaux sociaux								
A1 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région de l'Est : l'alcoolisme	Lutte sans merci contre la distillation de ces alcools (détection, destruction des distilleries, et sanctions des personnes impliquées) ; Lutte contre les acteurs de leur circulation et de distribution Sanctions aux consommateurs Réglementation relative aux sanctions applicables renforcée							
A2 : Réduction des fléaux sociaux liés aux comportements propres à la société de la Région de	descentes musclées par la police contre les acteurs de la chaîne de prostitution							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
l'Est : la prostitution et la sexualité précoce	Contrôles inopinés des carnets de santé dans les cars de transport interurbain ; Rafles inopinées des jeunes filles et hommes dans certaines rues et lieux mondains Oobligation, pour les femmes de 15 à 54 ans, à présenter leur carnet de santé des trois derniers mois Maisons closes identifiées et obligation pour les locataires et les bailleurs de se mettre en règle avec la loi ; Réglementation relative à l'installation des bars, boîtes de nuits, activités ambiantes renforcée							
A3 : Réduction des fléaux sociaux liés à la croissance urbaine aggravée par les flux de réfugiés : chômage, délinquance, criminalité, etc.								
Programme d'Action 2 : Assainissement des comportements								
A1 : Restauration de la sécurité dans la Région								

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
et des frontières								
A2 : Régulation de la sécurité des personnes et des biens au niveau des frontières								
Objectif Stratégique Spécifique 7 : Accélérer la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est								
Programme d'Action : Accélération de la promotion sociale de la femme de la Région de l'Est								
A1 : Renforcement des pratiques et des dispositifs qui contribuent à l'accélération de l'épanouissement de la femme de la Région de l'Est	Dispositifs et mesures prises							
A2 : Extension des centres de promotion de la femme et de la famille aux Arrondissements et réhabilitation de ceux non fonctionnels	Centres de promotion de la femme et de la famille dans les Arrondissements							
A3 : Réduction de manière sensible du taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le cours moyen	Taux de déperdition scolaire de la jeune fille avant le cours moyen							
Objectif Stratégique Spécifique 8 : Agir en faveur de l'insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et de l'épanouissement des populations vulnérables								
Programme d'Action 1 : Insertion sociale des groupes sociaux marginalisés et épanouissement des populations vulnérables de la Région de l'Est								
A1 : Création et mise en fonctionnement des services et structures publics de prise en charge des personnes du troisième âge	Nombre de structures pour personne du troisième âge							
A2 : Création et mise	Nombre de structures pour							

AXE D'INTERVENTION N°4 : AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN ET DES CONDITIONS DE VIE								
Objectif Stratégique Général n°4 : Favoriser le développement de l'économie du savoir et l'accès aux meilleures conditions de vie								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
fonctionnement des services et structures publics pour les handicapés	handicapés							
A3 : Création et mise en fonctionnement des services et structures publics pour les enfants de la rue et les orphelins abandonnés	Nombre de services et de structures opérationnelles							
A4 : Eradication de toutes les formes de discrimination, de marginalisation, voire d'exclusion des groupes minoritaires que sont les peuples autochtones et les Mbororos	Prévalence de la discrimination							
A5 : Réduction du taux de la pauvreté dans la Région de l'Est	Taux de pauvreté dans la Région de l'Est							

Le coût total des actions quantifiables en matière de développement de l'économie du savoir et d'accès aux meilleures conditions de vie est estimé à 11 307 millions de FCFA.

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Maîtriser l'occupation des sols à travers une planification urbaine adaptée								
Programme d'Action 1 : Élaboration des documents de planification urbaine								
A1 : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est	**A1** : Etude de l'état d'urbanisation de la Région de l'Est
A2 : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est	**A2** : Catégorisation des villes de la Région de l'Est
A3 : Elaboration du plan directeur d'urbanisme du chef-lieu de la Région (Bertoua)	Existence d'un PUD de la ville de Bertoua	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	200	2020-2024
A4 : Elaboration des plans d'occupation des sols	33 villes dotées de POS	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	33	2020-2035
A5 : Elaboration des plans sommaires d'urbanisme	33 villes dotées de PSU	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	1,32	2020-2035
A6 : Elaboration des plans de secteur	33 villes dotées de PS	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel MINHDU CTD BET	Véhicules de liaison	MINHDU,	Conception Suivi/évaluation	6,6	2020-2035
A7 : Elaboration des plans de circulation des villes	5 villes dotées de plan de circulation	Budget administration (MINHDU + CTD	Personnel MINHDU, CTD, BET	Véhicules de liaison	MINHDU	Conception Suivi/évaluation	400	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Programme d'Action 2 : Renforcement de la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes								
A1 : Identification des sites de lotissement								2020-2024
A2 : Etude des lotissements dans les villes de la Région	2 lotissements disponibles par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel MINHDU CTD MAETUR BET	Véhicules de liaison	MINHDU MINDCAF	Conception et financement	40	2020-2024
A3 : Implémentation des lotissements dans les villes	2 lotissements viabilisés par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD Partenaires au développement	Personnel MINHDU CTD MAETUR Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	MINHDU CTD	Prise d'initiative Suivi/évaluation	6,6	2020-2035
A4 : Construction des équipements marchants des lotissements	1 abattoir, 1 marché, 1gare routière ; 4 toilettes publiques	Budget CTD	Personnel CTD Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	CTD	Conception Suivi/évaluation	2,475	2020-2035
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Promouvoir un réseau urbain dont les composantes (villes) fonctionnent comme les organes d'un seul et même corps								
Programme d'Action 1 : Interconnexion des villes de la Région de l'Est								
A1 : Amélioration des voies interurbaines	668, 6 km de voie à bitumer	Budget des administrations (MINTP, CTD, MINFI), Bailleurs de fonds et des CTD	Cadres et ouvriers des administrations, des sociétés	Engins (Bulldozer, Caterpillar, camions, véhicules des entreprises				
A2 : Coopération entre villes	20 projets d'intercommunalités validés	Budget CTD MINDEVEL Bailleurs de fonds	CTD MINDEVEL ONG	Véhicules de liaison Bureaux, Matériels de bureau	CTD MINDEVEL CVUC	Impulsion Suivi/Evaluation	1000	2020- 2024
A3 : Mise en place d'une réglementation adaptée de transport	01 loi promulguée avec son décret d'application	Budget de l'administration (MINTP) ; Bailleurs de fonds	Personnel du MINTP	Ordinateur, Connexion Internet	Administrations (MINTP)	Conception du projet	150	5020-2024

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Construction des aéroports urbains	3 aéroports construits	Budget des administrations (MINTP, MINHDU) Bailleurs de fonds	Cadres et ouvriers des administrations (MINTP, MINHDU), des sociétés adjudicataires des marchés	Engins des sociétés, Véhicules de liaisons des administrations	Administrations (MINTP)	Conception ; Suivi/évaluation du projet	75000	2020-2035
A5 : Promotion des échanges entre les villes	33 villes reliées par des voies en bon état (668,6 km)	Budget Min Commerce	Personnel du Min Commerce Personnel des CTD	Véhicule de liaison Correspondances	MINCOMMERCE CTD	Conception de la stratégie et Vulgarisation Application des mesures prises	13372	2020-2035
Programme d'Action 2 : Encadrement des agglomérations frontalières et des villes en gestation								
A1 : Dénombrement et caractérisation des petites villes en gestation	Liste des villes dénombrées, Semis des villes	Budget du MINHDU	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées, Enquêteurs	Véhicules de liaison	Administration (MINHDU), CTG	MO (initiation), Suivi/évaluation	30	2020-2024
A2 : Implantation des équipements collectifs et fourniture des services urbains	75% de la population ont accès à un service urbain	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées,	Véhicules de liaisons, Engins des entreprises, Camions	Administration (MINHDU), s CTD	Conception Suivi/évaluation	1650	2020-2035
A3 : Aménagement des villes frontalières	11 agglomérations frontalières aménagées	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel Administration (MINHDU), des CTD, entreprises privées,	Engins (Bulldozer, Caterpillar Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	550	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Promouvoir un habitat décent dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Incitation des promoteurs à la création des lotissements à équipement progressif à la périphérie des villes								
A1 : Identification des terrains libres aux marges des villes	100 ha de terrains libres identifiés par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU), CTD, Enquêteurs	Véhicules de liaison	Administration (MINHDU) et CTD	Conception Suivi/évaluation	495	2020-2024
A2 : Construction des logements décents	25 000 parcelles viabilisées par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	administration (MINHDU, MINDCAF)	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) Entreprise	Suivi/évaluation Mise en œuvre	4,125	2020-2024
A3 : Vulgarisation des logements témoins	25 logements décents construits par ville	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU) et des CTD	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) et CTD	Administration (MINHDU)	16,5	2020-2035
A4 : Surveillance des fronts d'urbanisation	33 équipes de surveillance	Budget administration (MINHDU) et des CTD	Personnel administration (MINHDU) CTD	Véhicules de liaisons	CTD	Conception et mise en œuvre	495	2020-2035
Programme d'Action 2 : Restructuration des quartiers anarchiques anciens								
A1 : Identification des quartiers anarchiques des villes de la Région de l'Est	5 quartiers anarchiques identifiés en moyenne par ville	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel administration (MINHDU) CTD, BET	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU) et CTD	Conception Suivi/évaluation	3,3	2020-2024
A2 : Etude de faisabilité de la restructuration	5 plans de restructuration des quartiers spontanés validés	Budget administration (MINHDU) CTD	Personnel administration (MINHDU) Entreprise	Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	24,75	2020-2024
A3 : Fourniture des services urbains	50 kml de canalisations d'amenée d'eau, 10 transformateurs installés par ville, 50 km de caniveaux construits ou créés	Budget administration (MINHDU) Concessionnaires Populations	Personnel Administration (MINEE) Concessionnaires	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINEE)	Conception Suivi/évaluation	82,5	2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A4 : Mise en œuvre de la restructuration des quartiers spontanés	5 plans validés de restructuration implémentés	Budget administration (MINHDU)	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	29,7	2020-2035
A5 : Désenclavement des quartiers spontanés	25 km de voies ouvertes	Budget administration (MINHDU)	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	49,5	2020-2035
A6 : Réhabilitation de la voirie urbaine	30 km de voiries urbaines réhabilités	Budget administration (MINHDU) Bailleurs de Fonds	Personnel Administration (MINHDU) Entreprise	Engins Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	1,2	2020-2035
A7 : Renforcement des équipements collectifs	66 équipements construits	Budget administration (MINESEC, MINSANTE MINJES) Bailleurs de fonds	Personnel administration (MINESEC, MINSANTE MINJES) Entreprise	Engins (Bulldozer, Caterpillar) Véhicules de liaisons	Administration (MINHDU)	Conception Suivi/évaluation	1,98	2020-2035
A8 : Assainissement et création des décharges aménagées	Nombre de décharges aménagées							
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Eradiquer les impacts négatifs de l'urbanisation								
Programme d'Action : Lutte contre les effets négatifs de l'urbanisation								
A1 : Renforcement de la lutte contre l'insécurité urbaine	Création de 66 postes de FMO	Budget MINDEF, DGSN, MINFI, bailleurs de fonds	Personnel de la DGSN, du MINDEF,	Véhicules de liaison, armes, bâtiments, matériels de bureau, etc.	DGSN, du MINDEF	Financement, formation des agents, opération sur le terrain.	65,35	2020_2024
A2 : Lutte contre l'occupation et l'utilisation anarchiques de l'espace urbain	Création de 33 brigades de police municipale	MINHDU, CTD	Personnel du MINHDU, CTD, ONG	Budget MINHDU, CTD	MINHDU, CTD	Financement, suivi/évaluation	2,25	2020-2035

AXE D'INTERVENTION N°5 : CONSTRUCTION D'UN MEILLEUR FUTUR URBAIN								
Objectif Stratégique Général n°5 : Construire un meilleur futur urbain								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A3 : Contrôle de l'étalement urbain anarchique	Aménagement annuel de 20 ha de lotissement par ville	MINHDU, CTD	Personnel MINHDU, CTD, ONG	Véhicules de liaison, Radar,	CTD, MINHDU	Financement, Conception, suivi/évaluation	15	2020-2035
A4 : Réduction des écarts entre les couches sociales urbaines	Création annuelle de 75000 emplois décents	MINFOP, CTD,	Personnel MINFOP, CTD	Matériel de bureau, bâtiments	Conception, de la création de l'emploi suivi/évaluation	Incitation à la création des emplois, partenariat public/privé	3	2020-2035

Coût total de l'OSS1 = 1660,92 millions de FCFA

Coût total de l'OSS2 = 91 785, 43 millions de FCFA

Coût total de l'OSS3 = 1203,68 millions de FCFA

Coût total de l'OSS4 = 85,6 millions de FCFA

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Créer les conditions de fluidité des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Entretien du réseau des voies de transport								
A1 : Entretien permanent des routes	600 kilomètres de routes dont 240 kilomètres goudronnés ou bitumés	Budget du Minepat, du Mintp, Mintransports, MinFinances fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports, du Génie Militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	MINEPAT MINTP MINT MINFI Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	2 400	2020 - 2024
	Tout le réseau de la Région de l'Est	Budget du Minepat du Mintp,du Mintransport, fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports , du Génie Militaire, des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	MINEPAT, MINTP, MINT MINFI			2024 - 2035
A2 : Entretien permanent du Transcamerounais II	135 km de chemin de fer	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat ; du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports, du génie Militaire, des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp ; Mintransports MinFinances partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	1 200	2020 - 2024
A3 : Bitumage des routes	507 km de routes	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, bailleurs de fonds,	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et	Engins et matériels du Mntp, du Mintransports ,	Minepat Mintp Mintransports MinFinances partenaires techniques	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	85 103	2024 - 2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
		aides et subventions internationales	de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	du Génie Militaire, des CTD, des sociétés ou Entreprises sous-traitantes	et financiers			
Programme d'Action 2 : Extension du réseau des voies de transport								
A1 : Ouverture de nouvelles routes en terre et/ou bitumées	700 km dont 300 km de routes bitumées	Budget des MINTP et MINTRANSPORTS, fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp, Mintransports MinFinances, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	172 750	2024-2035
A2 : Aménagement des bretelles routières de contournement des villes traversées par les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena		Budget du Minepat, du Mjntpt du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire,des CTD, des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Minepat, Mintp,; Mintransports, MinFinances et Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	45 000	2024-2035
A3 : Aménagement d'une bretelle ferroviaire entre Bélabo et Gamboula sur la frontière centrafricaine via Bertoua et Batouri	305 km de ligne de chemin de fer		Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp, Mintransports , du Génie militaire, des CTD, des sociétés ou	Minepat, Mintp, Mintransports MinFinances et partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	55 100	2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
				entreprises sous-traitantes				
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Garantir le confort des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Amélioration du cadre de transport des personnes et des biens								
A1 : Modernisation du parc des véhicules de transports	Entre 500 et 700 automobiles et quelque 3 000 motos	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance et des CTD	Mintranspots ; Promoteurs et sociétés de transports routiers et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, Promoteurs et sociétés de transports;	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4 440	2020 - 2024
A2 : Construction des gares routières modernes	7 gares routières modernes	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports, des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et sociétés de sous-traitance et des CTD	Engins des Mntp et Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	16 500	2020 - 2024
	10 nouvelles gares routières	Budget du Minepat, du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales, et fonds des CTD	Personnel des des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et sociétés de sous-traitance et CTD	Engins des Mintp et Mintransports , du Génie militaire du Gs et CTD et de t Sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	20 300	2024-2035
A3 : Aménagement des bandes d'arrêt d'urgence le long des principaux	100 bandes d'arrêt d'urgence	Budget du Minepat, du Mintp, du Mintransports,	Personnel du Minepat, du Mintp, du	Engins des Mntp et Mintransports ,	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du		2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
axes routiers		fonds bailleurs de fonds, aides et subventions internationales et des CTD	Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance et des CTD	du Génie Militaire du Gs et CTD et des t Sociétés de Entreprises ou sociétés sous-traitantes	financiers	processus i		
A4 : Construction de nouvelles gares ferroviaires sur le tronçon Régional du Transcamerounais II	02 gares ferroviaires	Budget du Minepat, du Mintp du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et det Sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4 055	2024-2035
A5 : Reconstruction de la gare ferroviaire de Bélabo	01 gare ferroviaire	Budget du Minepat,du Mintp et du Mintransport, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp, Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des Sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	3 100	2024-2035
A6 : Aménagement d'un aéroport moyen-courrier à Bertoua	1 Aéroport	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports, fonds des bailleurs de fonds, aides et subventions internationales	Personnel du Minepat, du Mintp, du , Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Engins des Mintp et Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou Entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	17 600	2024-2035
Programme d'Action 2 : Amélioration de la réglementation du transport des personnes et des biens								

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
A1 : Création d'une mission contrôle de la régularité des charges embarquées des véhicules de transports routiers	Une mission de contrôle de la régularité des charges embarquées par des véhicules de transports routiers	Budget du Minepat, du Mintp et du Mintransports	Personnel des Mintp, Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance	Documents des Mintp et Mintransports , du Génie Militaire du Gs et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, Partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		2020-2024
A2 : Institution d'une taxe sanctionnant la surcharge des véhicules de transport	Une taxe sanctionnant la surcharge des véhicules de transport	Budget du Minepat, du Mintp, et du Mintransports	Personnel du Minepat, du Mintp, du, Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Documents du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes		Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		2020-2024
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Assurer la sécurité des transports de personnes et de biens								
Programme d'Action 1 : Mise en place des infrastructures et équipements techniques de la sécurité								
A1 : Installation des équipements de sécurité classiques le long des principales routes	60 bonhommes, 80 panneaux de ralentissement des vitesses et 50 dos d'ânes	Budget du Mintp et du Minstransport Fonds des CTD	Personnel du Mintp et du ,Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance ;ONG	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire du Gs et CTD et des sociétés de entreprises ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransport, CTD, partenaires techniques et financiers, ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	4,6	
A2 : Installation des radars automatiques le long des principales	12 radars automatiques	Budget du Mintp et du Minstransports, fonds des bailleurs	Personnel du Mintp et du Mintransports et	Engins et matériels du Mntp, du	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du	22	2024-2035

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
routes		de fonds, aides et subventions internationales et fonds des CTD	de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Mintransports , du Génie Militaire , des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes	financiers	processus i		
A3 : Equipement des principales routes de centres de secours aux accidentés de la circulation	6 centres de secours aux accidentés de la circulation	Budget des MINTP et MINTRANSPORTS,	Personnel du Mintp et du , Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	matériels du Mintp, du Mintransports , du Génie militaire , des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	436	2024-2035
Programme d'Action 2 : Développement des aspects règlementaires de la sécurité des transports								
A1 : Organisation des campagnes renforcées de prévention routière	60 bonhommes, 80 panneaux de ralentissement des vitesses et 50 dos d'ânes seront installés le long des principales routes de	Budget du Mintp et du Mintransports et fonds des CTD,	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Documents du Mintp, du Mintransports , du Génie Militaire, des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	13, 2	2020-2024
A2 : Mise en place des brigades mobiles de contrôle de la circulation								
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Mieux gérer les tronçons des corridors de transport routiers et ferroviaires Douala-Bangui, Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est								
Programme d'Action 1 : Aménagement des infrastructures nodales le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est								
A1 : Construction de stations de pesage à péage fixes, le long des tronçons des corridors	5 stations de pesage à péage fixes	Budget di Mintp et du Mintransports	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs	Engins et matériels du Mintp, du Mintransports ,	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i	1 000	2020-2024'

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
routiers situés à la Région de l'Est			concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	du Génie militaire, des CTD et des sociétés ou sociétés sous-traitantes				
A2 : Construction de postes de démarcation sur les extrémités des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	4 postes de démarcation sur les extrémités des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	Budget du Mintp et du Mintransports	Personnel du du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mntp, du Mintransports , du Génie militaire et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	1 2000	2020-2024'
A3 : Aménagement des aires de services le long des tronçons des corridors routiers situés dans la Région de l'Est.	5 aires de services	Budget du Mintp et du Mintransports et fonds des investisseurs privés	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires ou des sociétés de sous-traitance	Engins et matériels du Mintp du Mintransports , du Génie militaire , des CTD et des sociétés ou entreprises sous-traitantes	Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers opérateurs privé ; ONG	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus	10 000	2024-2035
Programme d'Action 2 : Optimisation de la collecte des taxes de circulation et de l'information sur l'état des tronçons								
A1 : Création d'une brigade mobile de contrôle de la collecte des droits de circulation sur les corridors routiers Douala-Bangui et Douala-Ndjamena situés dans la Région de l'Est	1 brigade mobile de contrôle de collecte des droits de circulation	Budget du Mintp et du Mintransports	Personnel du Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et de sociétés de sous-traitance		Mintp, Mintransports, CTD, partenaires techniques et financiers	Conception/ Exécution/Financement/ Accompagnement du processus		2020-2024
A2 : Création d'un Bureau	1 Bureau d'information sur les	Budget des MINTP	Personnel du			Conception/		2020-2024

AXE D'INTERVENTION N°6 : DESENCLAVEMENT DE LA REGION DE L'EST								
OGS6. Assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
d'information sur les tronçons des corridors routiers	tronçons des corridors routiers	et MINTRANSPORTS,	Mintp et du Mintransports et de leurs concessionnaires et des sociétés de sous-traitance			Exécution/Financement/ Accompagnement du processus i		

Coût Total *des OS et des PAQ pour* assurer une accessibilité optimale du territoire de la Région de l'Est 433 424 millions de FCFA

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Objectif Stratégique Spécifique 1 : Faciliter l'accès de chaque habitant de la Région aux services publics à un coût moindre afin d'assurer des conditions de vie meilleures et promouvoir le développement local								
Programme d'Action 1 : Facilitation de l'accès des habitants de la Région aux services publics.								
A1 : Création de 03 nouvelles unités administratives pour davantage rapprocher l'administration des administrés de la Région	03 nouvelles unités administratives créées	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	CTD SDE	CTD SDE	PR PM MINATD MINDDL		10	2025
A2 : Création d'au moins 10 zones de vitalisation rurales(ZVR) dans la Région de l'Est	- Rapport d'étude de faisabilité des ZVR ; - décret créant les zones de vitalisation rurales dans la Région de l'Etat ; - textes règlementant les modalités d'installation des opérateurs économiques dans les zones de vitalisation rurales ; - taux d'accroissement des populations dans les zones de vitalisation rurales	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM CTD SDE		PR PM MINATD MINDDL Mairies		70	2025
Objectif Stratégique Spécifique 2 : Approfondir le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration afin d'assurer une large autonomie de gestion à la Région								
Programme d'Action : Mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration dans la Région de l'Est								
A1 : Finalisation la mise en place de toutes les institutions politiques et administratives de la décentralisation dans la Région (Conseil Municipal, Conseil Régional, Présidence du	- décret créant convoquant le corps électoral pour l'élection des membres du Conseil Régional ; - actes constatant l'élection des membres du Conseil Régional, de l'Exécutif Régional et du président du	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD		2	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Conseil Régional, Exécutif Municipal et les services déconcentrés de l'Etat).	Conseil Régional,							
A2 : Transfert effectif et complet des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées	- Actes constatant les transferts des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD)	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD	PR PM MINATD MINDDL CTD			2025
Objectif Stratégique Spécifique 3 : Consolider les valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est								
Programme d'Action : Consolidation des valeurs d'éthique dans le service public dans la Région de l'Est								
A1 : Etablissement d'une charte des services publics au niveau Régional	- Rapport d'étude benchmark en matière de charte de service public ; - rapport d'analyse de bilan législatif relatif à l'organisation des services publics et la relation avec les usagers; - rapports des réunions de concertation avec les institutions de la gouvernance et les partenaires sociaux concernés; - un projet de la Charte des services publics présenté au Conseil Régional pour son adoption ; - une Charte des services publics adoptée par le Conseil Régional.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD		48	2025
A2 : Organisation des	- un plan de communication	Les recettes	PR	PR	PR		60	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
campagnes de sensibilisation contre les comportements contraires à l'éthique dans les services publics	des usagers sur les normes éthiques; - un plan de formation des gestionnaires du service public; - un portail d'information et de sensibilisation sur l'éthique dans les services publics ;	d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD			
A3 : Création et opérationnalisation d'une brigade Régionale de lutte contre les comportements contraires à l'éthique du service public	- rapport d'étude de création et de mise en œuvre de l'organisme Régional de lutte contre les pratiques contraires à l'éthique au sein de l'Administration Régionale; - le texte juridique encadrant la création l'organisme Régional de lutte contre les pratiques contraires à l'éthique dans les services publics; - un plan de communication relatif à l'organisme; - un portail de la brigade.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD		62	2025
Objectif Stratégique Spécifique 4 : Améliorer les rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises								
Programme d'Action : Amélioration des rapports de l'Administration avec les citoyens et les entreprises dans la Région de l'Est								
A1 : Amélioration des services publics par la facilitation de l'accès aux prestations des services administratifs	- Rapport d'inventaire des services administratifs les plus utilisés dédiés à l'entreprise ; - rapport d''inventaire des services administratifs les plus utilisés dédiés aux	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		73	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	citoyens ; - rapport d''analyse et de implication des mécanismes et procédures d'accès aux services administratifs les plus utilisés dédiés aux usagers ; - les supports de communication audio-visuelles relatifs aux services administratifs ; - portail Régional d'information sur les mécanismes et procédures d'accès aux services administratifs.							
A2 : Elaboration et instauration des mécanismes modernes et efficaces de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration dans la Région	- Les guides de gestion par la compétence au sein de l'administration (guide de classification, grille d'évaluation des emplois, guide de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, guide de l'évaluation des compétences); - textes organisationnels de la formation continue dans la Région ;	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		30	2025
A3 : Restructuration et amélioration des modes de gestion des agents des services publics en adoptant une nouvelle démarche basée sur des	- Un texte réorganisant les critères de nomination dans les services publics ; - plan de communication /sensibilisation des parties prenantes sur la réforme ;	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL		47	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
critères de mérite, de compétence et d'efficacité	- rapport d'analyse des modes de gestion des agents des services publics articulé sur la démarche basée sur des critères de mérite, de compétence et d'efficacité.				MAIRIES			
A4 : Développement et mise en place d'un système d'évaluation des agents publics dans la Région	- Un rapport d'étude sur l'évaluation de la performance des fonctionnaires ; - un rapport portant sur la conception du système d'évaluation de la performance des fonctionnaires ; - un plan d'action de la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation de la performance des fonctionnaires; - un cadre réglementaire fixant les règles d'évaluation de la performance des fonctionnaires; - un plan de communication dédié au nouveau système; - des rapports de formation relative au nouveau système adopté.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL MAIRIES		87	2025
A5 : Mise en place d'un observatoire Régional des ressources humaines	- Rapport d'étude de création et de mise en œuvre de l'observatoire Régional des ressources humaines au sein de	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD		62	2025

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
	l'administration ; - le texte juridique encadrant la création d'observatoire Régional des ressources humaines; - un plan de communication relatif à l'observatoire Régional des ressources humaines; - un portail de l'observatoire Régional des ressources humaines.		CTD	CTD	MINDDL CTD			
A6 : Estimation de la qualité des services publics	- Rapport d'analyse du cadrage du projet Baromètre ; - cartographie des services publics prioritaires ; - référentiel de qualité des services publics. - Modèle conceptuel de baromètre de mesure de la qualité des services publics et de satisfaction des bénéficiaires (liste des indicateurs, rédaction du cahier des charges pour la mise en œuvre de baromètre, développement d'un système informatique, mise en place du système de gouvernance du baromètre) ; - supports de communication relatifs au baromètre.	Les recettes d'investissement des maîtres d'ouvrages impliqués	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PR PM MINFOPRA MINATD MINDDL CTD	PM MINFI MINFOPRA CONSUPE MINATD MINDDL CTD		74	2025
Objectif Stratégique Spécifique 5 : Renforcer les capacités du personnel et des structures de l'État dans le secteur minier								

AXE D'INTERVENTION N°7 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Objectif Stratégique Général n°7 : Faire appliquer les principes de bonne gouvernance sur le territoire de la Région de l'Est								
Actions	**Indicateurs de résultats**	**Ressources Financières**	**Ressources Humaines**	**Ressources Matérielles**	**Acteurs clés**	**Rôle des acteurs clés**	**Coût en Millions de FCFA**	**Echéancier d'exécution**
Programme d'Action : Contrôle des activités minières								
A1 : Renforcement des capacités de la brigade minière Régionale	La brigade minière Régionale dispose du personnel en quantité suffisante (effectif suffisant) ; Le matériel roulant, les accessoires et le carburant sont en quantité suffisante	État central (budget du Ministère chargé des Mines)	Personnel du Ministère chargé des Mines et Prestataires de services	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines	Ministère chargé des Mines, Ministère de Finances, Prestataires de services & Bureau d'Études/Consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	60	2020 - 2025
A2 : Encadrement de l'artisanat minier	Les artisans miniers ont reçu des formations diverses et des appuis en matériel de travail ; Augmentation de la production minière artisanale	État central (budget du Ministère chargé des Mines) et partenaires au développement	Personnel du Ministère chargé des Mines, des ONG et des Bureaux d'Etudes/Consultants	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines, des ONG et des Bureaux d'Etudes/Consultants	Ministère chargé des Mines (CAPAM), Ministère de Finances, & Bureau d'Études/Consultants	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	1 380	2020 - 2025
A3 : Transparence dans les industries minières	Les entreprises font des déclarations honnêtes et exactes de leur production à une périodicité régulière Les quantités et la valeur de la production déclarée ; les quotes-parts de chaque partie prenante sont reversées	État central (budget du Ministère chargé des Mines)	Personnel du Ministère chargé des Mines	Infrastructures et équipements du Ministère chargé des Mines	Ministère chargé des Mines, Ministère chargé de l'Environnement & Ministère de Finances	Initier, évaluer en détail l'action, financer et exécuter	20	2020 - 2025

Le coût total *des OS et des PAQ pour* faire appliquer les principes de bonne gouvernance 2 147 millions de FCFA.

BIBLIOGRAPHIE

AMPE Francis, 2001,- *Les agglomérations*, DATAR La documentation française, Paris : - 92 p. (Territoires en mouvement)

BARAIZE François, NEGRIER Emmanuel, 2001, *L'invention politique de l'agglomération*. L'Harmattan, Paris, 306 p. (Logiques politiques)

BEHAR Daniel, 2000, Les nouveaux territoires de l'action publique ", 10 p. *in* Territoires sous influence / 1 / sous la direction de Dominique Pagès, Nicolas Pélissier. - Paris : L'Harmattan, 2000.- 192 p. (Communication et civilisation)

MBARGA Bernadette, ABDOULAYE Oumarou Dalil, KAMDOUM Antoine, MBOUYAP KAMTCHA Yves-Merlin, NGOUFO YEMEDI Joëlle, EFON ETINZOH Hervé Joël, BOGMIS Marcel, 3è RGPH, Volume III - Tome 03, projections démographiques, p. 39.

CAPEL Anne-Cécile (2007), étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé, Fonds Français pour l'Environnement Mondial, atibt, ONEF International, janvier 2007.

CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, 1999, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. -3ème édition, Presses Universitaires de France, Paris, 902 p.

SABBAGH Claire, SAVINI Isabelle (2007), Les fruits et légumes dans l'alimentation : Enjeux et déterminants de la consommation, Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Unité Expertise scientifique collective, INRA, Novembre 2007.

DEBBASCH Charles, 1999, *Institutions et droit administratifs* : 1 / Les structures administratives. - 5e éd., Presses Universitaires de France, Paris, 367 p.

DEJO Gaëlle (216), Quel Futur pour l'industrie du tourisme au Cameroun ? Nkafu Policy Institute, Denis & Lenore Foretia foundation, Email: gdejo@foretiafoundation.org.

DEYON Pierre.- *Régionalismes et Régions dans l'Europe des quinze, 1997,* - Paris : Editions locales de France, Paris, 158 p.

DKAMELA Guy Patrice (2010), The context of REDD+ in Cameroon: Drivers, agents and institutions. Occasional paper 57, CIFOR, Bogor, Indonesia.

Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE, 2009) ;

Document, Cameroun, vision 2035 (2009)

DUBOIS Jérôme, 2009, Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 216 p., (Res Publica)

DURAN Patrice, THOENIG Jean-Claude, 1996, L'Etat et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, Volume 46, n°4, pp.580-623

EBA'A ATYI Richard, LESCUYER Guillaume, NGOUHOUO POUFOUN, MOULENDE FOUDA Thérèse (2013), Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, Rapport final, CIFOR, Novembre 2013.

FABRIES-VERFAILLIE Maryse, STRAGIOTTI Pierre, 1996, *La France des Régions*. - 2e éd., Bréal, Rosny, 397 p.

FRIEDBERG Erhard. - *Le pouvoir et la règle*, 1993, Editions du Seuil, Paris, 404 p.

GAUDIN Jean-Pierre, 2007, Gouverner par contrat, Presses de Sciences Po, paris, 280 p

Gouvernement du Québec (2012), Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, Un itinéraire vers la croissance, Québec.

GWP-Caf – CEEAC (2014). Etat des lieux des services météorologiques et hydrologiques de la Republique du Cameroun. Technical Report, Yaoundé, 95p.

INS, Annuaire statistique du Cameroun, chapitre14 : élevage et pêche, édition 2017.

JOBERT Bruno, MULLER Pierre, 1987, *L'Etat en actions* : politiques publiques et corporatismes. Presses Universitaires de France, Paris, 242 p. (Recherches politiques) CDU 19309

KOTAS Michel, 1997, *Politique de pays* : rapport de mission, La documentation française, Paris, 141 p.

LAJUGIE Joseph, DELFAUD Pierre, LACOUR Claude., 1985, *Espace Régional et aménagement du territoire,* Dalloz, Paris, (Précis Dalloz)

LANGEVIN Christine (2012), Le mécanisme REDD+, synthèse l'usage des concessionnaires forestiers en Afrique Centrale, CIFOR, TEREA, mai 2012.

MENSAH Guy Apollinaire, MENSAH Edouard Roméo C. K. D, POMALEGNI Charles Bertrand (2007), Guide pratique de l'aulacodiculture, Laboratoire des Recherches Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique, Centre de Recherches Agricoles d'Agonkanmey, Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, Cotonou, Novembre 2007.

MICHEL Michel, 1994, *L'aménagement Régional en France* : du territoire aux territoires, Masson, Paris, 235 p. (Masson Géographie)

MINDUH, 2000.Déclaration de stratégie urbaine du gouvernement, 27 P.

MINDUH, 2004. Bilan diagnostic de la stratégie du gouvernement en matière de logement au Cameroun, 246 P.

MINDUH, 2011. Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) de la ville de Batouri, phase III, rapport diagnostic, CAMGIS PLc, 165 P.

MINEE, (2015). Etude en vue de l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) du Cameroun. Technical Report, Yaounde, 109p.

MINEE, GWP-Cmr (2009). Etat des Lieux du Secteur de L'eau au Cameroun : Eau et Environnement (Tome 1). Technical Report, Yaoundé, 235p.

MINEE, GWP-Cmr (2009). Etat des Lieux du Secteur de L'eau au Cameroun : Connaissances et Usages de Ressources en Eau (Tome 2).Technical Report, Yaoundé, 184p.

MINEPAT (2010), Rapport Régional de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement : Région Région de l'Est, Yaoundé, Sous la coordination de l'Institut National de la Statistique du Cameroun avec l'appui du PNUD.

MINEPAT, 2016. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Villes et armatures urbaines. Rapport diagnostic, version définitive, 332 p.

MINEPAT, 2016. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Document de synthèse du diagnostic territorial, version définitive, 317 P.

MINEPAT, 2016. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Réseaux et équipements socio-collectifs. Rapport diagnostic, version définitive, 350 P.

MINEPAT, 2016. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT). Secteurs économiques et dynamique spatiale. Rapport diagnostic, version définitive, 514 P.

MINEPAT, Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), Phase 3- étape 1, ***les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, BLOC A - Déclinaisons transversales,*** rapport provisoire, août 2017.

MINEPAT, Elaboration du Schéma national d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, Phase 3- étape 1, ***les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, BLOC B – Déclinaisons sectorielles et de durabilité environnementale,*** rapport provisoire, août 2017.

MINEPAT, Elaboration du Schéma national d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, Phase 3- étape 1, ***les principes de base (PB) et les orientations fondamentales (OF) de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, BLOC C– Déclinaisons*** *territoriales et cadre de mise en œuvre,* rapport provisoire, août 2017.

MINHDU, 2011.Plan Secteur (PS) de la ville de Batouri, rapport justificatif, CAMGIS PLc, 94 P.

MINHDU, 2012. Plan d'Occupation des Sols de la ville d'Abong-Mbang. Le Competing BET, Complexe Albert Einstein.

MINHDU, Plan Directeur d'Urbanisme de Bertoua, horizon 2017.

MINEPAT, élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), rapport provisoire, janvier 2017.

MINPMEESA (2009), Etude sur la Formulation du Plan Directeur (M/P) pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises en République du Cameroun, Rapport final, Janvier 2009.

MINEPAT, 1985. Urbanisme et habitat, cadre de vie, équipements administratifs. (Commission de la planification N°12), Direction de la planification (Yaoundé), 93 P.

MINMIDT (2017) : Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun / Rapport final, Le Cameroun : Usine de la nouvelle Afrique industrielle. 128p.

PETIT Philippe, 1993, *Le guide de la coopération intercommunale*. Le Moniteur, Paris, 237 p.

PAM, 2016, Evaluation de la sécurité alimentaire dans les Régions de l'Est, Adamaoua, Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun, septembre 2016.

RANGEON François, 1998, Les politiques Régionales : le cas de la Picardie ", p. 27-70, Les politiques Régionales / Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie. - Paris : Presses Universitaires de France, 149 p.

LECLERC Romuald, PISOT Anne, PONS Françoise (2010), PROJET DE TERRITOIRE Étude de prospective territoriale Stratégie, orientations et actions, Rapport final, SAINT ETIENNE DE CROSSEY – France, novembre 2010

UICN-PC (2013), Comment aborder la REDD+ au Cameroun : Contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale. Yaoundé, Cameroun: UICN. 103pp.

Documents législatifs et réglementaires

- Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1992) ;
- Déclaration de Rio de Janeiro sur les principes de Développement durable (1992) ;
- Loi du 18 juin 1996 portant Révision de la Constitution de 1972 ;
- Loi n° 96/12 du 5 Août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 portant régissant l'urbanisme au Cameroun ;
- Loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun ;
- Loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
- Loi n° 2013/011 du 16 décembre 2013 Régissant les zones économiques au Cameroun ;
- Le Décret N° 2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social au Cameroun
- Loi N°2016 /006 DU 18AVR 2016 régissant l'activité touristique et de loisir au Cameroun.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence aux différents ateliers Départementaux

- **Département du Lom et Djérem (Bertoua)**

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonction	Contacts
1.	NKOUYA ANTOINE	DD MINPROFF	699 72 58 95
2.	AMBA MPNDESANDRITE	Rep. DDFOP	699 66 75 84
3.	ABDOU JEAN-JACQUES	COCOM	698 84 54 70
4.	ELYSEE THEODOR MBANG E.	DD MINJEC	670 56 90 65
5.	BOUMDEL KINGA BORIS	Rep. MAIRE DE DIANG	696 64 65 80
6.	NTSAGA OMBE ELEUTHERE	Rep. MAIRE DE BELABO	694 88 75 98
7.	BODAMBA LIBOIRE	CHEF TRADITIONNEL	699 93 42 13
8.	KPAD RAYMOND	A1 MAIRE GAROUA BOULAI	676 10 33 05
9.	AMEMA ALBAIN	Rep. DDES	675 80 75 24
10.	STHEPHANIE NGO EMBANG	DD COM	69421 50 45
11.	MEGNE YOUMBI EMILIENNE	Rep. DD MINEPDED	670 81 88 07
12.	EYEBE AKOA JCQUES LEBRUN	DD COMMERCE	697 36 4157
13.	NDINGA SYLVAIN	CHEF ENIA	674 99 93 75
14.	YANGA Epse MPALLA ANDOULO	DD MINFOF	696 96 42 25 /672 35 19 05
15.	MBENG NTOUGA LEOPOLD	EDE/SC	677 88 11 51
16.	ANDJEMBE J-PH	DOT	696 41 43 04
17.	OUNDI	DD TOURISME	677 81 51 08
18.	TSIENG MBA EUDES PASCALBLAISE	DD MINADER	696 10 68 09
19.	Dr HOULIBELE DOUR-YANG	DD MINEPIA	697 77 21 21
20.	ONANA ATEBA	DDEPAT	677 45 93 30
21.	MVODJONGO THIERRY A.	DD ART ET CULT	699 10 91 16
22.	TSALON JEAN-PIERRE	MAIRE BERTOUA 2	677 59 19 77
23.	AWA TANGO ADOLPHE	DDMEESA	698 86 63 43
24.	NGUELE BORIS	DD MINDCAF	690 96 96 34
25.	NANFACK PIERRE	DD MINHDU	679 30 38 43
26.	MADA MICHEL	MAIRE NGOURA	699 10 56 39
27.	BAMA GREGOIRE	DDSEP	699 50 95 67
28.	TOAMB SERGE	MINPOSTEL	693 48 07 11
29.	ANGOLOBOT MAXIME	DDEE	699 50 95 67
30.	DJEMABIA STELLA	CHEF SDL/LD	699 59 15 96
31.	DOUI MIMANA A. A.	CBA DDPAT	655 22 55 64
32.	ABANDA MICHEL	CADRE DDEPAT	693 05 63 90
33.	ABEL DIDI INGRID	CB/SDRL	696 50 59 54
34.	NAWELE ANASTASIE	A/D	694 54 51 04
35.	NGANK JEAN CHRISTI	CB/PLAN	678 28 03 89
36.	NGOMBA JEAN	OSC	650 38 44 05
37.	AMBANE FRANÇOIS	OSC	675 47 36 00
38.	MBOGUE CHARLES	MAIRE BETARE OYA	678 19 36 20

39.	MUASSOM A MALA M	COMMISSARIAT CENTRAL	677 32 98 63
40.	TSOHOLE BASILE	ONG MUTCARE	674 58 66 75
41.	EGOULI EGOULI HONORE	CBAEP DDEPAT	699 05 30 42
42.	LOMBI NORBERT	Rep. DR MINEPAT/EST	696 02 74 23

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

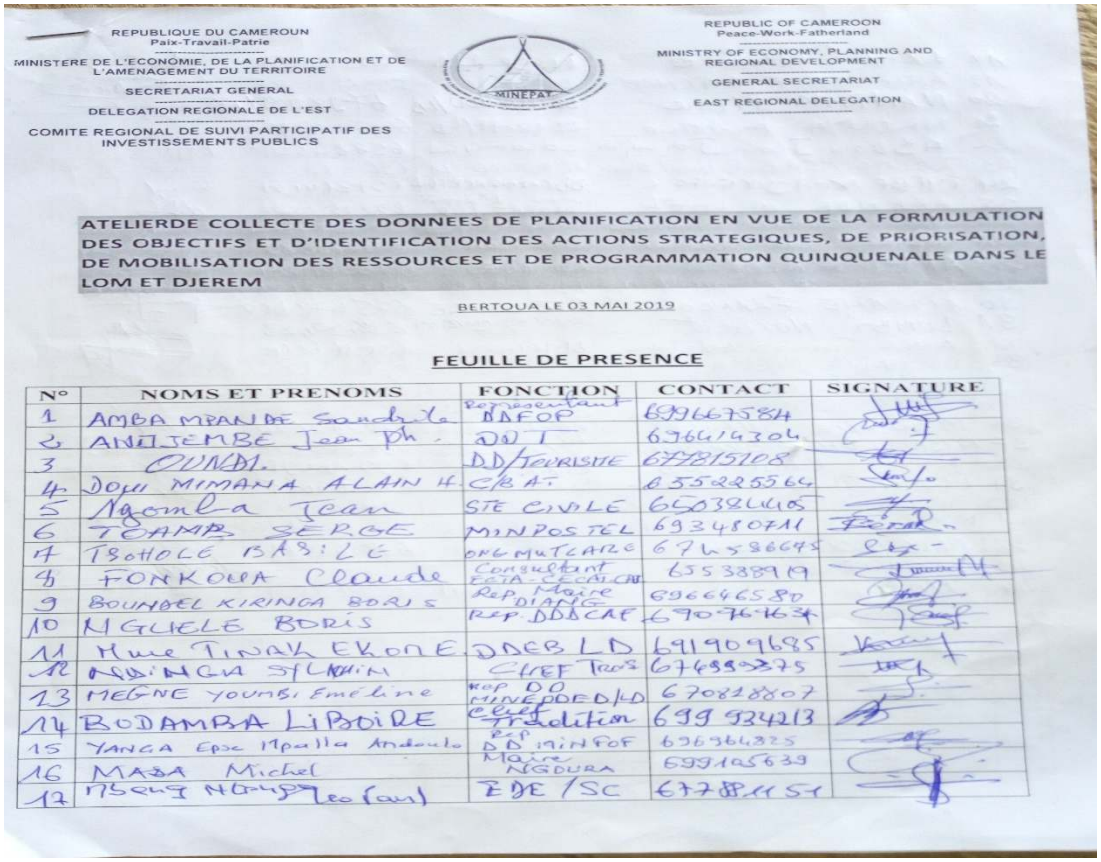

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
SECRETARIAT GENERAL
DELEGATION REGIONALE DE L'EST
COMITE REGIONAL DE SUIVI PARTICIPATIF DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

MINEPAT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT
GENERAL SECRETARIAT
EAST REGIONAL DELEGATION

ATELIERDE COLLECTE DES DONNEES DE PLANIFICATION EN VUE DE LA FORMULATION DES OBJECTIFS ET D'IDENTIFICATION DES ACTIONS STRATEGIQUES, DE PRIORISATION, DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PROGRAMMATION QUINQUENALE DANS LE LOM ET DJEREM

BERTOUA LE 03 MAI 2019

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1	AMBA MPANDE Sandrile	Representant DDFOP	699667584	
2	ANTJEMBE Jean Ph.	DD T	696414304	
3	OUNDI.	DD/TOURISME	677815108	
4	DOUI MIMANA ALAIN H.	C/B AT.	655225564	
5	Ngomba Jean	STE CIVILE	650384405	
6	TOAMB SERGE	MINPOSTEL	693480711	
7	TSOHOLE BASILE	ONG MUTCARE	674586675	
8	FONKOUA Claude	Consultant ECTA-CECAT-CAF	655388919	
9	BOUNDEL KIRINGA BORIS	Rep. Maire DIANG	696646580	
10	NGUELE BORIS	Rep. DDDCAF	690764634	
11	Mme TINAK EKONE	DDEB LD	691909685	
12	NDINGA SYLVAIN	CHEF TROS	674999375	
13	MEGNE YOUMBI Emeline	Rep DD MINEPDED/LD	670818807	
14	BODAMBA LIBOIRE	Chef Tradition	699 934213	
15	YANGA Epse Mpalla Andoulo	Rep DD MINFOF	696964825	
16	MASA Michel	Maire NGOURA	699105639	
17	Mbeng Ntoupe Leo (an)	EDE/SC	677881151	

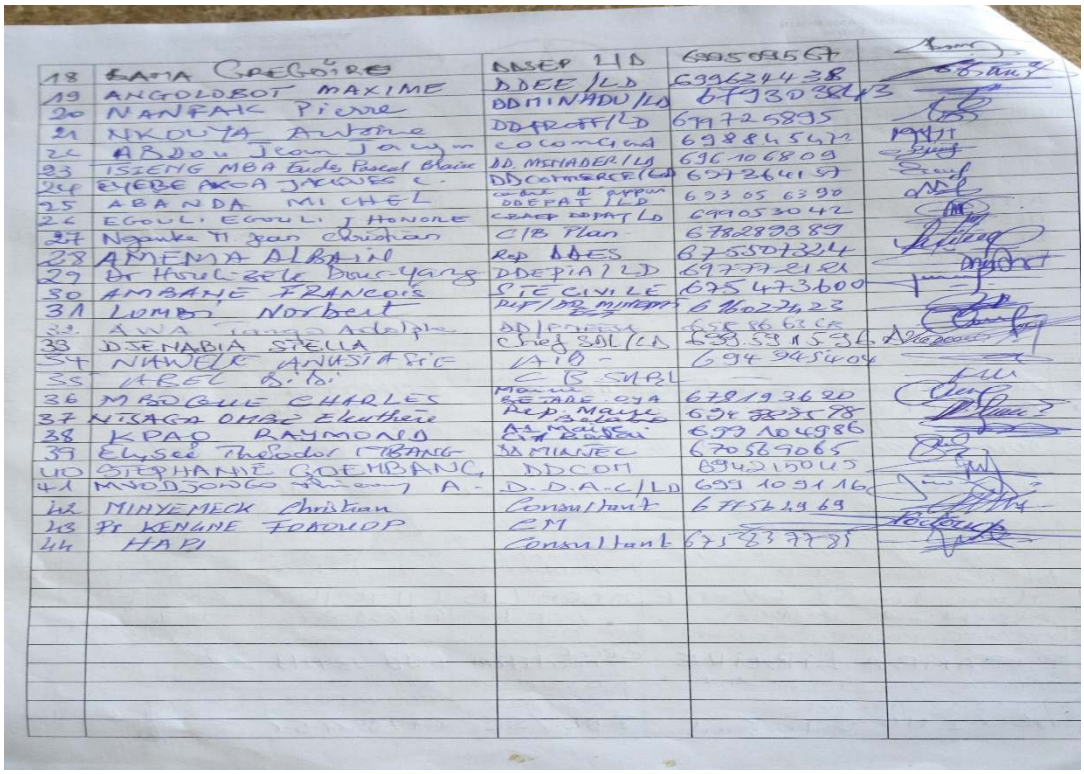

18	BAMA GREGOIRE	DDSEP LD	699509567	
19	ANGOLOBOT MAXIME	DDEE/LD	699624438	
20	NANFAK Pierre	DDMINADU/LD	679308243	
21	NKOUYA Antoine	DDPROFF/LD	699725895	
22	ABDOU Jean Jacques	COCOMCIGA	698845472	
23	TSIENG MBA Eudes Pascal Blaise	DD. MSMADER/LD	696106809	
24	EYEBE AKOA JACQUES C.	DDCOMMERCE/LD	697264157	
25	ABANDA MICHEL	cadre d'appui DDEPAT/LD	693056390	
26	EGOULI EGOULI J HONORE	CRAEP DDPAT/LD	699053042	
27	Ngamke M Jean Christian	C/B Plan	678289389	
28	AMEMA ALBAIN	Rep DDES	675507324	
29	Dr Houlizele Dour-Yang	DDEPIA/LD	697772121	
30	AMBANE FRANCOIS	SIE CIVILE	675473600	
31	LUMBI Norbert	RLP/DD MINEPAT	696027423	
32	AWA Tango Adolphe	DD/FOREST	658 86 62 CR	
33	DJENABIA STELLA	Chef SDL/LD	699.591596	
34	NIAWELE ANASTASIE	AIB	694945404	
35	ABEL Bibi	C/B SABL	—	
36	MBOGUE CHARLES	Maire BETARE OYA	678193620	
37	NTSAGA OMBE Eleuthère	Rep. Maire Belabo	694 [illegible] 98	
38	KPAO RAYMOND	Ad Maire Cit Radai	699104986	
39	Elysée Théodor MBANG	DD MINTEC	670569065	
40	STEPHANIE GOEMBANG	DDCOM	694215045	
41	MVODJONGO [illegible] A.	D.D.A.C/LD	699109116	
42	MINYEMECK Christian	Consultant	677564969	
43	Pr KENGNE FOAOUOP	CM		
44	HABI	Consultant	675837785	

- **Département du Haut-Nyong (Abong-Mbang)**

N°	Noms et prénoms	Organisme/Institution/Structure	Fonction	Téléphone
1	MBOKE Godlive NTUA	Préfecture	Préfet du Haut-Nyong	673200405
2	SALA SALA Vincent	Délégation Départemental EPAT du Haut-Nyong	Délégué Départemental EPAT du Haut-Nyong	679 47 77 95
3	ETAMA MBALLA Emmanuel	Délégation Départemental du MINDCAF de Mfoundi. 13-03-2019	Chef Service Départemental des Domaines du Mfoundi	675 03 61 05
4	Ebale Joël Serge	Sûreté nationale	Commissaire de sécurité à Abong-Mbang	655 97 63 59 242 07 92 36
5	EBERE MESSA Aaron	Délégation Départementale du MINADER du Haut-Nyong	Délégué Départemental du MINADER du Haut-Nyong	699 06 27 06
6	MEKE Fridolin	Délégation Départementale du MINADER du Haut-Nyong	Délégué Départemental du MINADER du Haut-Nyong	656 98 05 21
7	BOUHARI Éric	Délégation Départementale du MINEFOP du Haut-Nyong	Délégué Départemental du MINEFOP du Haut-Nyong	695 57 71 44
8	Madame ZONG ABADE Yvonne	Délégation Départemental des MINES du Haut-Nyong	Délégué Départemental des MINES du Haut-Nyong	696 05 31 40
9	NKEL MOND Jeremy	Délégation Départementale de la Communication du Haut-Nyong	Délégué Départemental de la Communication Du Haut-Nyong	675 35 61 38
10	MBIOCK Alexis	Délégation Départementale du MINTOUL Haut-Nyong	Délégué Départemental du Haut-Nyong du MINTOUL	678 54 03 70
11	NDJE Paul	Délégation Départementale MINDCAF du Haut-Nyong	Délégué Départemental du MINDCAF du Haut-Nyong	674 82 04 27
12	FOUDA FOUDA Frédéric	Commune de Mboma	Maire de la Commune de Mboma	664 47 26 94
13	EVINA TSOAK Julienne F.	Délégation Départementale (DD ES) du Haut-Nyong	Représentant du DDES du Haut-Nyong	694 31 70 56
14	Pr MEUKAM Pierre	Expert ECTA-BTP		699 67 48 09
15	DJEMO Joseph	Expert ECTA-BTP		699 80 54 24
16	MBELLE Elisabeth Yollande	Commune d'Abong-Mbang	Représentante du Maire de la Commune d'Abong-Mbang	698 38 02 75
17	Madame Aloundou Irene		Représentante du HDH	699 71 01 28

18	MEBA Emile Dunand		Représentant du APPS LBABGM	655 23 75 52
19	OWONA Jean Christian	Délégation Départementale du Commerce	Délégué Départementale du Commerce du Haut-Nyong	695 15 36 02
20	MBANGA NGONO Dieudonné	Délégation Départementale du MINEDEL	Délégué Départemental du MINEDEL du Haut-Nyong	677 12 78 48
21	GUEMEZI Edouard	Commune d'Angossas	Représentant du Maire de la Commune d'Angossas	650 15 19 23
22	OLINGA MPALLA Pierre	Délégation Départementale du MINEPAT de Haut-Nyong	CBSDRL de la Délégation Départementale du Haut-Nyong	695 28 83 66
23	ATOUBA OKONO Joresse	Délégation Départementale du MINEE de Haut-Nyong	Délégué Départemental du Haut-Nyong	670 28 00 70
24	NGBWA Willy	Communication	Journaliste	693 54 15 32
25	BIDJANGA BIDJANGA Alain	Délégation Départementale du MINHDU du Haut-Nyong	Délégué Départemental du Haut-Nyong	695 48 03 70
26	ABONO Marcel	Commune de Messok	Mairie CADEL de Messok	675 12 36 10
27	ABOUBAKAR YOUSSOUFA	Délégation Départementale du MINTP du Haut-Nyong	Délégué Départemental du MINTP du Haut-Nyong	699 73 23 79
28	NGUELE Jean Marie	Commune de Nka	Maire de la Commune de Nka.	699 15 66 97
29	MELENE ABANGA Joseph	Délégation Départementale EFOP du Haut-Nyong	Représentation du DD EFOP du Haut-Nyong	696 04 82 55
30	IBRAY IBRAY Legrand	Commune de Somalomo	Représentant du Maire de la Commune de Somalomo	698 47 42 15
31	NKENG Joresse	Délégation Départementale de la PROFF du Haut-Nyong	SAG/DD/PROFF du Haut-Nyong	698 41 71 60
32	NDONGO Bertrand		ASCD/OPAFI/CAM	661 15 73 28
33	SENA ADELIS Rodrigue	Délégation Départementale du MINEPAT	CBAG/DD/MINEPAT Haut-Nyong	675 51 38 54
34	MELLITE Floribert	Commune d'Atok	Représentant du Maire de la Commune d'Atok	691 79 84 52
35	BALE Gilbert	Délégation Départementale du MINEPDED du Haut-Nyong	Délégué Départementale du MINEPDED du Haut-Nyong	677 56 76 67
36	MENGUE Michèle		Représentant de Djino et Fils	699 08 96 16
37	MBOMA NSIKE Patrice		Représentant STCB	67 02 22 22 7
38	DIUREG DIMRIG Antoine Parfait		Représentant du CAMPOST de Haut-Nyong	678 42 02 78
39	EBANDI Victor	Commune de Dimako	Représentant du Maire de la Commune de Dimako	698 80 76 27

40	MANDJONG Achille	Commune de Ngoyla	Représentant du Maire de la Commune de Ngoyla	696 95 01 10
41	DJEREBERT AVIKENKOE Yves	Commune de Doumaintang	Représentant du Maire de la Commune de Doumaintang	673 82 41 48
42	ABANA AZOE Arthur	Délégation Départementale du MINTP du Haut-Nyong	CBRP à la Délégation Départementale du MINTP du Haut-Nyong	690 79 98 49
43	Rev. SIMBE Christine H.	Autorité religieuse	Pasteur	699 57 02 22
44	NGOMOSSE Slamide	Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	Personnel d'Appui à la Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	696 80 71 62
45	METE Roseline	Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	Personnel d'Appui à la Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	669 47 26 30
46	KOSSENDA Delphine	Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	Stagiaire à la Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	656 45 80 29
47	BASGA Julien	Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	Agent à la Délégation Départementale du MINEPAT du Haut-Nyong	697 19 83 35
48	DJARYANG Baucise	Autorité traditionnelle	Chef du ville Mole I	698 93 15 36
49	NKONG MOAMOSSE S.	Autorité traditionnelle	Chef du village Mbama	6638 48 410
50	NGANGOUA S. Raoul		Représentant DDES/Haut-Nyong	697 00 89 79
51	ADJEURO Marcette		Préfecture Abong-Mbang	673 93 42 49
52	MBONGO Yannick	Commune de Messok	Représentant du Maire de la Commune de Messok	696 05 83 88
53	NTSELE Jean Chamberlain		Représentant du Délégué Départemental du MINEDUB du Haut-Nyong (DDEB)	699 21 89 01
54	MEKE MBOUH Petronille O.	Commune de Lomié	Représentante du Maire de la Commune de Lomié	695 18 81 98
55	OMONG Jean Pierre	Délégation Départementale du MINDCAF	Représentant du Délégué Départemental du MINDCAF de Haut-Nyong	6900 92 078
56	KOMBANG Christian Bill	Commune de Doumé	CCD/Doume et représentant le Maire de la Commune de Doumé	674 46 96 54
57	MEKOU Marie-Paule Epouse Aigong	Délégation des Affaires Sociales du Haut-Nyong	Représentante du Délégué des Affaires Sociales du Haut-Nyong	677 14 38 62
58	OUMAROU		Agent DD/MINEPAT Haut-Nyong	
59	Joseph Chia Kwabong	Commune de Mindourou	Représentant du Maire de la Commune de indourou	696 15 39 51
60	BAGUE ZEMENGUE Sabin		CM/DD/MINEPAT	695 32 70 38

61	MELOIMA Gervais	Commune de Ngoyala	Représentant du Maire de la Commune de Ngoyla	699 02 39 82
62	ABONO Maurice	Commune de Messok	CADEC/Mairie de Messok	675 12 63 10
63	MENYAGA Achille David		Chef de groupement Postal du Haut-Nyong	699 899 500

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

- **Département de la Kadey (Batouri)**

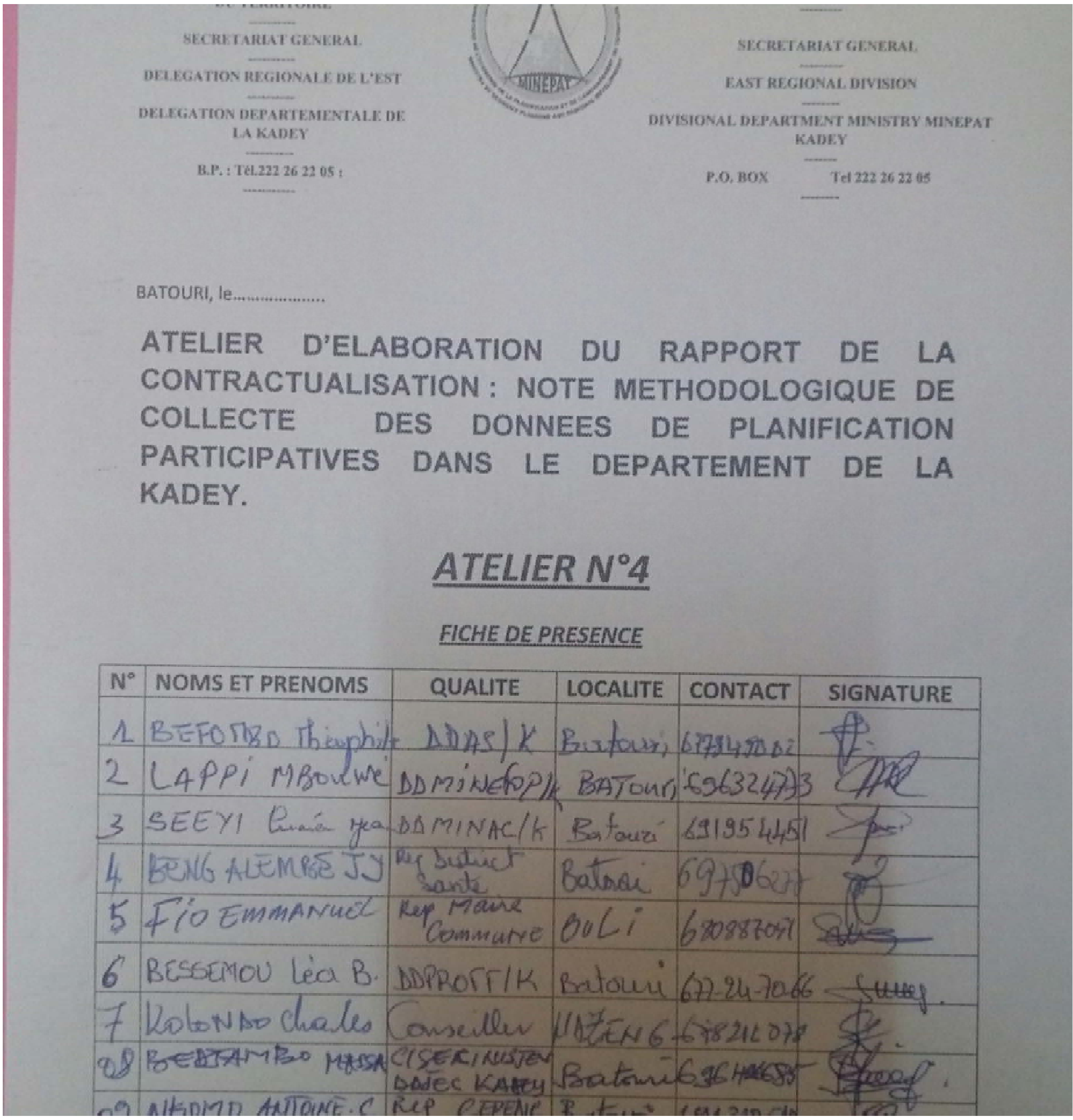

SECRETARIAT GENERAL
DELEGATION REGIONALE DE L'EST
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA KADEY
B.P. : Tél.222 26 22 05 :

SECRETARIAT GENERAL
EAST REGIONAL DIVISION
DIVISIONAL DEPARTMENT MINISTRY MINEPAT KADEY
P.O. BOX Tel 222 26 22 05

BATOURI, le…………………

ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE LA CONTRACTUALISATION : NOTE METHODOLOGIQUE DE COLLECTE DES DONNEES DE PLANIFICATION PARTICIPATIVES DANS LE DEPARTEMENT DE LA KADEY.

ATELIER N°4

FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	LOCALITE	CONTACT	SIGNATURE
1	BEFOMBO Théophile	DDAS/K	Batouri	677849002	
2	LAPPI MBOUWE	DDMINEFOP/K	BATOURI	696324733	
3	SEEYI [illegible]	DDMINAC/K	Batouri	691954451	
4	BENG ALEMBE JJ	Rep District Santé	Batouri	697506277	
5	FIO EMMANUEL	Rep Maire Commune	OULI	670887091	
6	BESSEMOU Léa B.	DDPROFF/K	Batouri	677-24-70-66	
7	Kolonbo Charles	Conseiller	NAZENG	678212078	
8	BEBTAMBO MASSA	CISER/NUSTEN DDJEC KADEY	Batouri	696146685	
9	NGOMO ANTOINE C	REP CEPENC	Batouri	[illegible]	

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019

- **Département de la Boumba et Ngoko (Yokadouma)**

Fiche de Présence

OBJET :.....ATELER DEPARTEMENTAL DE PLANIFICATION QUINQUENNALE DES ACTIONS PRIORITAIRES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA REGION DE L'EST.

LIEU & DATE.....YOKADOUMA le 02 et 03 Mai 2019.....

N°	Noms et prénoms	Organisme/ ou structure/service	Fonction	Contact	Signature
01	MEBONG LAMBA Ange Lambert	CODEBEN	SG	Tel : 699 58 25 70 Email :	
02	ASSAMA MONGO Victor Thierry	FORESTIER	CUBEUR	Tel : 653 65 11 12 Email :	
03	ZILA Emile	Société civile Représentant REFACAM	SG Adjoint	Tel : Email : 675143663 / 690049656	
04	ASSUEBADJELI BANDIBEND	MINEDUB	C/SSCS/BN	Tel : 677952734 / 694381504 Email :	
05	BOUOBDA YEMPO Emmanuel	Représentant Maire Salapoumbé	Acteur de Société civile	Tel : 679780296 Email : manubouobda35@gmail.com	
06	SOHIASSUE Pasterne	CODEBEN GARI-GOMBO	Conseiller	Tel : 690266329 - 673940824 Email :	

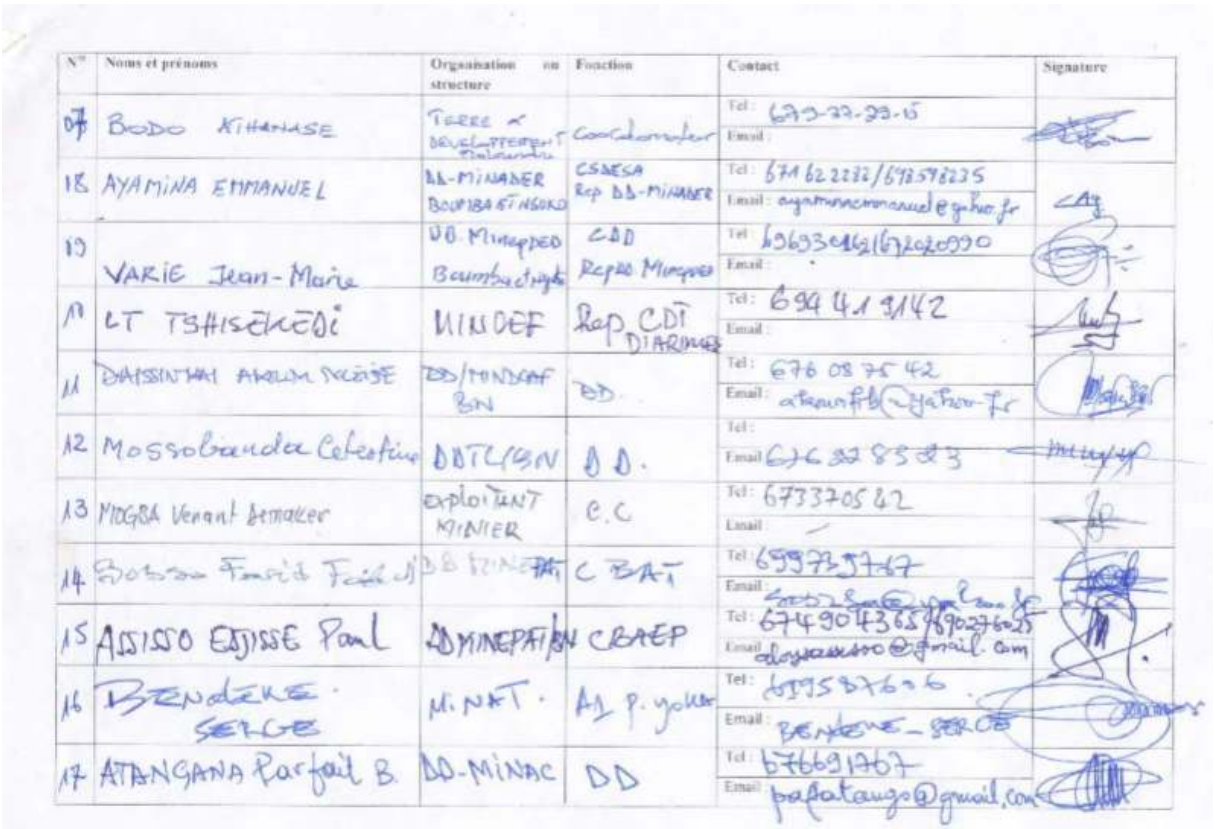

N°	Noms et prénoms	Organisation ou structure	Fonction	Contact	Signature
07	BODO ATHANASE	TERRE & DEVELOPPEMENT Malaundu	Coordonnateur	Tel : 679-77-29-15 Email :	
08	AYAMINA EMMANUEL	DD-MINADER BOUMBA ET NGOKO	CSDESA Rep DD-MINADER	Tel : 671 62 22 32 / 698 598 235 Email : ayaminaemmanuel@yahoo.fr	
09	VARIE Jean-Marie	DD MINEPDED Boumba et Ngoko	CDD Rep DD MINEPDED	Tel : 696930162 / 672020990 Email :	
10	LT TSHISEKEDI	MINDEF	Rep CDT DIARIMES	Tel : 694 41 91 42 Email :	
11	DAISSINHAI AKOUM SOLEISE	DD/MINDCAF BN	DD	Tel : 676 08 75 42 Email : akoumfrb@yahoo.fr	
12	Mossobanda Celestine	DDTL/BN	D.D.	Tel : Email : 676 82 85 23	
13	MOGBA Venant Demaker	Exploitant MINIER	C.C	Tel : 673370542 Email :	
14	Bobso Farid Fabel	DD MINEPAT	C BAT	Tel : 699735767 Email : [illegible]	
15	ASSISSO EDJISSE Paul	DD MINEPAT/BN	CBAEP	Tel : 674904365 / 690276025 Email : aloysassisso@gmail.com	
16	BENDEKE SERGE	MINAT	A1 P. yoka	Tel : 699587606 Email : BENDEKE_SERGE	
17	ATANGANA Parfait B.	DD-MINAC	DD	Tel : 676691767 Email : pafatango@gmail.com	

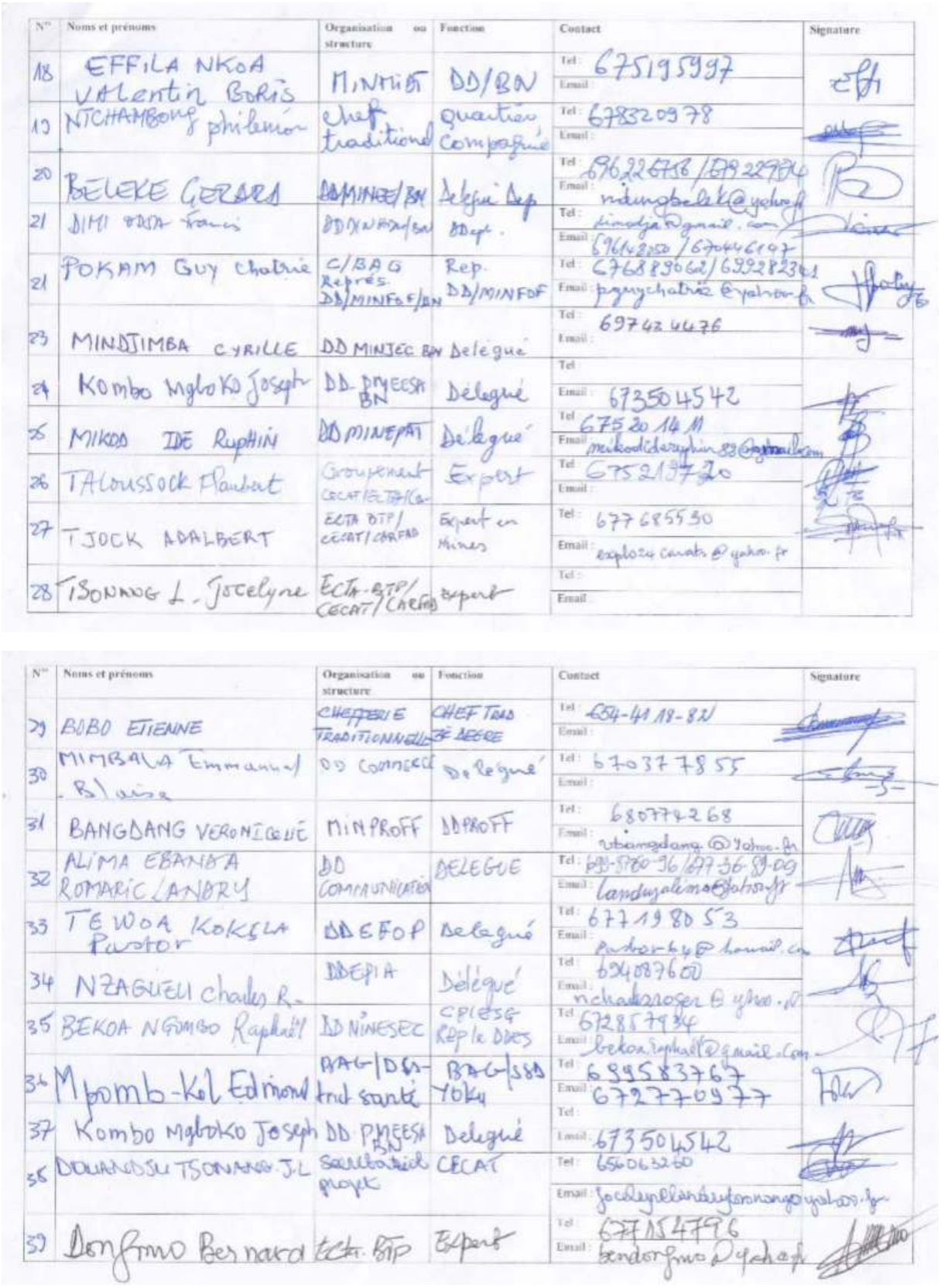

N°	Noms et prénoms	Organisation ou structure	Fonction	Contact	Signature
18	EFFILA NKOA Valentin Boris	MINMIDT	DD/BN	Tel: 675195997 Email:	
19	NTCHAMBONG philemon	chef traditionnel	quartier compagnie	Tel: 678320978 Email:	
20	BELEKE GERARD	DD MINEE/BN	Délégué Dep	Tel: 696226756 / 679229794 Email: ndungbelek@yahoo.fr	
21	DIMI ODJA Francis	DD MINADER/BN	DDept.	Tel: dimodja@gmail.com Email: 696148050 / 670446107	
21	POKAM Guy Chatrie	C/BAG Représ. DD/MINFOF/BN	Rep. DD/MINFOF	Tel: 676889062 / 699282341 Email: pguychatrie@yahoo.fr	
23	MINDJIMBA CYRILLE	DD MINJEC BN	Délégué	Tel: 697424476 Email:	
24	Kombo Mgboko Joseph	DD PMEESA BN	Délégué	Tel: Email: 673504542	
25	MIKOD IDE RUPHIN	DD MINEPAT	Délégué	Tel: 675201411 Email: mikodideruphin88@gmail.com	
26	TALOUSSOCK Flaubert	Groupement CECAT/ECTA/Ca	Expert	Tel: 675219720 Email:	
27	TJOCK ADALBERT	ECTA BTP/ CECAT/CARFAD	Expert en Mines	Tel: 677685530 Email: exploza carats@yahoo.fr	
28	TSONANG L. Jocelyne	ECTA-BTP/ CECAT/CARFAD	Expert	Tel: Email:	

N°	Noms et prénoms	Organisation ou structure	Fonction	Contact	Signature
29	BOBO ETIENNE	CHEFFERIE TRADITIONNELLE	CHEF TRAD 2E DEGRE	Tel: 654-41 18-82 Email:	
30	MIMBALA Emmanuel Blaise	DD COMMERCE	Délégué	Tel: 670377855 Email:	
31	BANGDANG VERONIQUE	MINPROFF	DDPROFF	Tel: 680774268 Email: vbangdang@yahoo.fr	
32	ALIMA EBANDA ROMARIC LANDRY	DD COMMUNICATION	DELEGUE	Tel: 699-5760-96 / 677-36-89-09 Email: landryalima@yahoo.fr	
33	TEWOA KOKELA Pastor	DD EFOP	Délégué	Tel: 677198053 Email: pastor64@hotmail.com	
34	NZAGUELI Charles R.	DDEPIA	Délégué	Tel: 694087600 Email: ncharlsroger@yahoo.fr	
35	BEKOA NGOMBO Raphaël	DD MINESEC	CPIESG Rep le DDES	Tel: 672857934 Email: bekoa.raphael@gmail.com	
36	Mpomb-Kol Edmond	BAG/DS-trict santé	BAG/SSD Yoku	Tel: 699583767 Email: 672770977	
37	Kombo Mgboko Joseph	DD PMEESA BN	Délégué	Tel: Email: 673504542	
38	DOUANDJU TSONANG J.L	Secrétariat projet	CECAT	Tel: 656063260 Email: jocelynelandryfonanng@yahoo.fr	
39	Donfimo Bernard	ECTA BTP	Expert	Tel: 677154796 Email: bendonfimo@yahoo.fr	

Source : Consortium ECTA-BTP/CARFAD/CECAT, 2019